THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

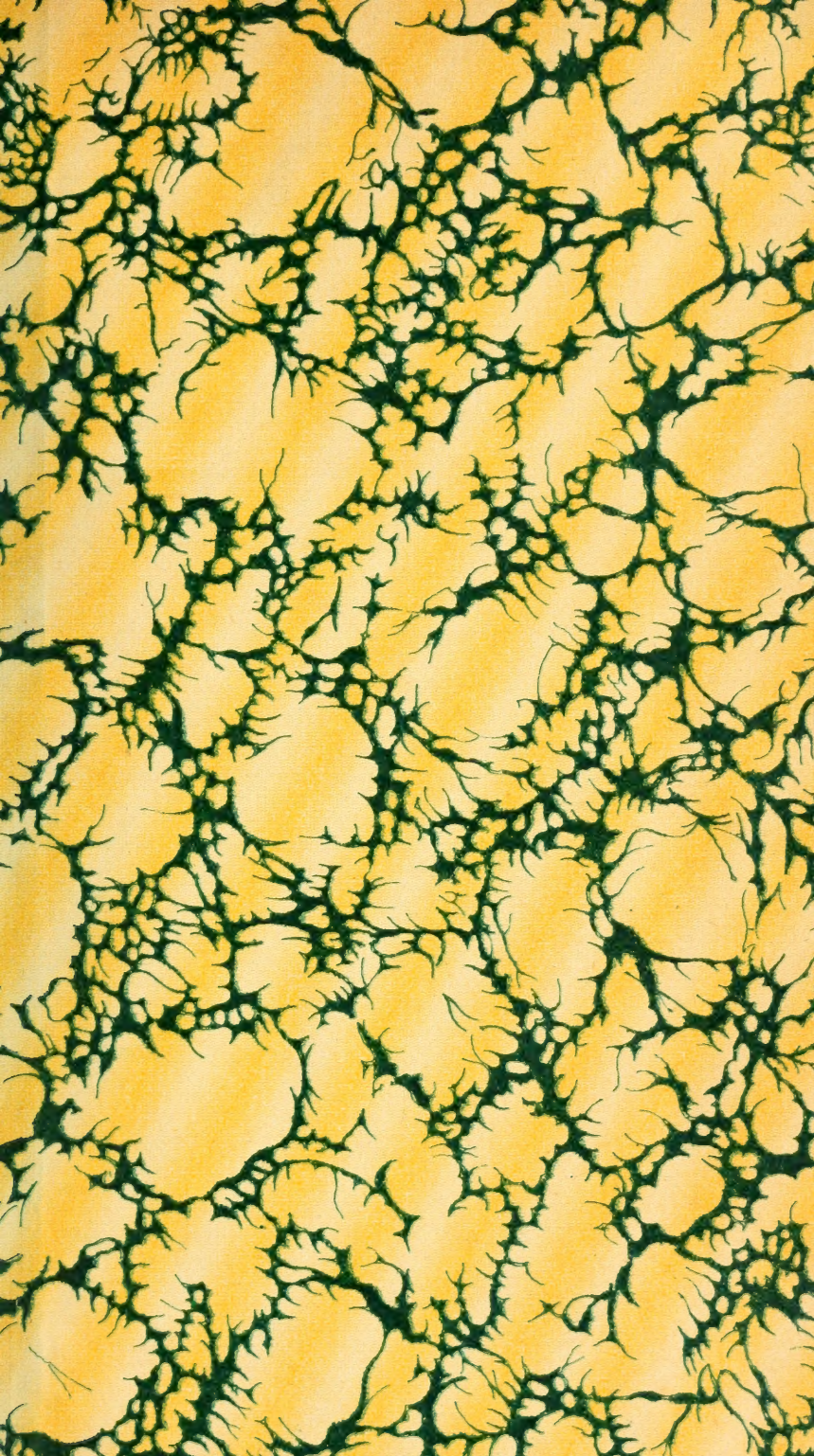

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE

XLVIIIe SESSION

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A VANNES

EN 1881

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHEOLOGIE

POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENTS

PARIS
CHAMPION, LIBRAIRE
TOURS
PAUL BOUSREZ, IMPRIMEUR
1882

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A VANNES

EN 1881

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE

XLVIIIe SESSION

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A VANNES

EN 1881

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENTS

PARIS
CHAMPION, LIBRAIRE
TOURS
PAUL BOUSREZ, IMPRIMEUR

1882

LISTE GÉNÉRALE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

Par ordre géographique et alphabétique (1).

MM. Léon PALUSTRE, *directeur*, rampe de la Tranchée, 61, à Tours.

Jules de LAURIÈRE, *secrétaire général*, 15, rue des Saints-Pères, à Paris.

Eug. de BEAUREPAIRE, conseiller à la Cour d'appel, *secrétaire général*, à Caen.

G. BOUET, conservateur du musée et archiviste, rue de l'Académie, 6, à Caen.

L. GAUGAIN, *trésorier*, rue Singer, 18, à Caen.

(1) Ceux de MM. les Membres de la Société dont les noms seraient omis sur cette liste, et ceux qui auraient à indiquer des rectifications pour leurs noms, qualités ou domicile, sont priés d'adresser leurs réclamations à M. le Directeur de la Société, ou à M. Gaugain, trésorier, rue Singer, 18, à Caen.

Comité permanent.

MM. PALUSTRE, *président.*
DE BEAUREPAIRE, *vice-président.*
CAMPION, *secrétaire.*
DE LAURIÈRE.
DE FONTETTE.
GAUGAIN.
JULIEN TRAVERS.
Comte DU MANOIR.
VILLERS.
L'abbé LEFOURNIER.
DE BRÉCOURT.
BOUET.
DE FORMIGNY DE LA LONDE.
LE FÉRON DE LONGCAMP.

Inspecteurs généraux.

1. M. le comte DE MARSY, à Compiègne.
2. M. PAUL DE FONTENILLES, à Cahors.
3. M. X.
4. M. X.

Inspecteurs divisionnaires.

1re division.

Nord, Palais-de-Calais et Somme.

Inspecteur : M. DESCAMPS DE PAS, correspondant de l'Institut, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, à Saint-Omer.

3e division.

Calvados, Manche, Orne, Eure et Seine-Inférieure.

Inspecteur : M. DE BEAUREPAIRE, conseiller à la Cour d'appel de Caen.

1e division.

Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan et Loire-Inférieure.

Inspecteur : M. AUDREN DE KERDREL, sénateur, au château de Saint-Uhel, près Lorient.

7e division.

Cher, Indre, Nièvre et Allier.

Inspecteur : M. l'abbé LENOIR, curé de Châtillon-sur-Loire.

8e division.

Vendée, Deux-Sèvres, Vienne, Charente et Charente-Inférieure.

Inspecteur : M. l'abbé Auber, chanoine titulaire, à Poitiers.

9e division.

Haute-Vienne, Creuse, Corrèze et Dordogne.

Inspecteur : M. l'abbé ARBELLOT, chanoine titulaire, 11, avenue de la Corderie, à Limoges.

11e division.

Tarn-et-Garonne, Tarn, Lot et Aveyron.

Inspecteur : M. le comte de TOULOUSE-LAUTREC, au château de Saint-Sauveur, près Lavaur.

12e division.

Haute-Garonne, Aude, Pyrénées-Orientales et Ariège.

Inspecteur : M. DE BONNEFOY, à Castelnaudary et à Toulouse, 3, rue Duranti.

13e division.

Hérault, Gard, Ardèche et Lozère.

Inspecteur : M. A. RICARD, à Montpellier.

14e division.

Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Var, Basses-Alpes, Alpes-Maritimes et Corse.

Inspecteur : M. DE BERLUC-PERUSSIS, à Porchères, près Forcalquier.

17e division.

Côte-d'Or, Yonne et Saône-et-Loire

Inspecteur : M. BULLIOT, à Autun.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES

L'astérisque * désigne les membres de la Société abonnés au *Bulletin monumental* (1).

Les noms des membres du Conseil sont désignés par des caractères italiques.

Ain.

Inspecteur : M.

MARTIN (l'abbé), curé de Foissiat.

Aisne.

Inspecteur : M.

CHALVENET (de), ancien président du tribunal civil, à Saint-Quentin.

* DEHON (l'abbé), vicaire à Saint-Quentin.

DERSU, juge honoraire, à Laon.

FLEURY (Ed.), à Vorges, près Laon.

Le Clerc de la Prairie (Jules), président de la Société Archéologique, à Soissons.

WILLOT, secrétaire de la Société Archéologique de Soissons, à Nampcelle-la-Cour, par Vervins.

(1) Le *Bulletin monumental*, qui a conquis, depuis 49 ans, un rang si distingué parmi les publications archéologiques de la France et de l'étranger, paraît de six semaines en six semaines, illustré d'un grand nombre de figures. Pour le recevoir, les membres doivent *ajouter* **15** *francs à leur cotisation annuelle*, pour la France, et **18** *francs* pour l'étranger.

Allier.

Inspecteur : M.

Bailleau (Jh.), médecin à Pierrefitte-sur-Loire.
Bouchard, avocat, à Moulins.
Bures (Albert de), à Moulins.
* Conny (Mgr de), protonotaire apostolique, à Moulins.
Couturier (Lucien), architecte, à Vichy.
* Dadole (E.), architecte, à Moulins.
Desrosiers (l'abbé), curé de Bourbon-l'Archambault.
* *Dreux-Brézé* (Mgr de), évêque de Moulins.
* Esmonot, architecte du département, à Moulins.
Estoile (le comte de l'), à Moulins.
La Couture (Ernest), à Franchesse, par Bourbon-l'Archambault.
Meilleurat des Prureaux (Louis), à Moulins.
* Melin (l'abbé), à Moulins.
Mignot (D.-M.), à Chantelle.
Queyroi, directeur du musée à Moulins.
* Ranquet de Guérin (Henri du), au château de Fourilles, par Chantelle.
Salvert-Bellenave (Mis de), à Bellenave.
* Saulnier (Maurice), à Saulcet.
Tixier (Victor), à Saint-Pont.

Alpes (Basses-).

Inspecteur : M. Eysseric.

Berluc-Perussis (de), à Porchères, près Forcalquier.
Carbonnel (l'abbé), à Niozelles, près Forcalquier.
Chais (Maurice), à Riez.
* Eysseric, ancien magistrat, à Sisteron.
Hodoul (l'abbé), curé d'Oraison, près Forcalquier.
Isnard, archiviste, à Digne.
Lutton (Gustave), architecte départemental, à Digne.
* Maurel (Victrice-Pierre), à Sisteron.
Pardigon (Émile), employé des ponts et chaussées, à Digne.
Reynaud, instituteur, à Bayons.
* Ripert-Monclar (le marquis de), château d'Allemagne, près Riez.

Alpes (Hautes-).

Inspecteur : M.

Templier (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier de l'école normale, à Gap.

Alpes-Maritimes.

Inspecteur : M. Brun.

Baussy (Émile), notaire, à Tourettes-de-Vence.

Blanc (Edmond), bibliothécaire, à Nice.

Brun, architecte, rue Saint-Étienne, à Nice.

Cavallier (Jean-François), avenue de la Gare, à Grasse.

Gazan, colonel d'artillerie, à Antibes.

Mougins de Roquefort, docteur en médecine, à Antibes.

Randon (Ph.), architecte, à Nice.

Rastoin-Brémond (Mme), 8, rue des Ponchettes, à Nice.

* Sénequier, juge de paix, à Grasse.

Ardèche.

Inspecteur : M. Ollier de Marichard.

Barrot (Odilon), au château de Sépionet, près les Vans.

Canaud (l'abbé), curé de Gravières.

* Canson (Étienne de), à Vidalon-lez-Annonay.

Hébrard (l'abbé), curé de Mélas, par le Theil.

* Marichard (Jules Ollier de) à Vallon.

Montgolfier (Félix de), à Saint-Marcel-lez-Annonay.

Montravel (le comte Louis de), à Joyeuse.

Vaschalde (Henry), à Vals-les-Bains.

Ardennes.

Inspecteur : M. Couty, architecte.

* Couty, architecte, à Sedan.

Ariège.

Inspecteur : M. Jules de Lahondès.

* Lahondès (Jules de), à Pamiers.

Séré (l'abbé Martial), curé de Loubières, près Foix.

Aube.

Inspecteur : M.

Antessanty (l'abbé d'), aumônier de l'hospice Saint-Nicolas, à Troyes.

Bonnemain (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Nogent-sur-Seine.

Chaumonnot (l'abbé), professeur de rhétorique au petit séminaire de Troyes.

* Fléchey-Cousin, architecte, à Troyes.

Greau (Julien), à Troyes.

Hervey, docteur-médecin, id.

Royer (J.), architecte aux Riceys, arr. de Bar-sur-Seine.

* Vendeuvre (le comte Gabriel de), ancien député, à Vandeuvre-sur-Barse.

Aude.

Inspecteur : M. Coste Reboulh de Fontiès.

* Berthot (Stéphane), professeur, rue Barbacane, à Carcassonne.
* Bonnefoy (de), à Castelnaudary et à Toulouse, rue Duranti, 3.
Brousse, juge au tribunal civil, à Carcassonne.
* Coste Reboulh de Fontiès, rue Saint-Michel, à Carcassonne.
* Lafont, architecte à Narbonne.
Lezat (l'abbé), curé-doyen de Salles-sur-l'Hers.

Aveyron.

Inspecteur : M. l'abbé Azémar.

Alibert (l'abbé), chanoine, à Rodez.
Armagnac (le vicomte Jean d'), château de Lacaze, par Montbazens.
Azémar (l'abbé), curé de Valady.
Bonlouis, professeur de sciences au petit séminaire de Saint-Pierre, à Rodez.
* Cérès (l'abbé), directeur du Musée, à Rodez.
Lefranc, ingénieur des ponts et chaussées, à Rodez.
Massabuau (l'abbé), curé de Gaillac-d'Aveyron.
Valadier, propriétaire, à Rodez.

Belfort (Territoire de)

Inspecteur :

Bouches-du-Rhône.

Inspecteur : M. Gautier-Descottes.

Barthélemy (le docteur), villa Doria, boulevard Chaves, à Marseille.
Berriat, sculpteur, à Aix.
Bertoglio (Louis), 9, rue Fontaine-d'Armenny, à Marseille.
Blancard, archiviste du département, à Marseille.
Bizalion (Honoré), à Arles.
Camman, notaire, à Tarascon.
* Clair (Honoré), président de la Commission archéologique, à Arles.
Engelhardt (docteur Émile), cours Pierre-Puget, 18, à Marseille.
Fassin (Émile), procureur de la République, à Tarascon.
* Gautier-Descottes, notaire, à Arles.
Gautier-Descottes (Marc), à Arles,
Guillibert (l'abbé), chanoine, supérieur de l'école libre à Aix.
* Huart, conservateur du musée à Arles.
Kothen, 15, rue Saint-Basile, à Marseille.

* Lieutaud, bibliothèque de la ville, à Marseille.
* Mistral Bernard, conseiller général, à Saint-Remy.
Monges (Jules), négociant, rue Lafayette, 2, à Marseille,
Morel (l'abbé), curé de Saint-Barthélemy, près Marseille.
Marin de Carranrais (François de), cours Pierre-Puget, 4, à Marseille.
Meyer (Georges), mécanicien, attaché au bassin de radoub à Marseile.
Nodet (Ch.), 7, boulevard Dugommier, à Marseille.
Penon, directeur du musée Borély, à Marseille.
Pougnet (l'abbé), 2, rue Rougier, à Marseille.
Reybaud-Trenquier, rue des Prêtres, à Arles.
Rolland (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier du lycée, à Aix.
Roman, photographe à Arles.
Sabatier, fondeur, rue des Orfèvres, 8, à Aix.
Saporta (le marquis de), à Aix.
Sardou (Jean-Baptiste), archiviste, 14, rue Cannebière, à Marseille.
* Veran, architecte, à Arles.

Calvados.

Inspecteur : M. Bouet.

Auvray, architecte de la ville, à Caen.
* Bazin (Raoul), à Condé-sur-Noireau.
Beaucourt (le comte de), au château de Morainville, par Blangy.
* Beaujour, notaire honoraire, à Caen.
* Beaurepaire (de), conseiller à la Cour d'appel, rue Bosnières, 21, à Caen.
Blangy (vicomte Auguste de), au château de Juvigny, par Tilly-sur-Seulles.
Bonnechose (de), à Monceaux.
Boscain, graveur, à Caen.
* Bouet, id.
Brécourt (de), ancien officier de marine, à Caen.
* Briqueville (le marquis de), à Guéron.
* *Campion*, avocat, à Caen.
Castel, agent voyer chef en retraite, à Bayeux.
* Caumont (Mme de), à Caen.
Chatel (Victor), à Valcongrain, par Aunay.
* Cussy de Jucoville (le marquis de), à la Cambe.
Dauger (le baron), au château d'Esquay-sur-Seules.
Delaunay, architecte, à Bayeux.
Doucet, banquier, à Bayeux.
Dubourg, juge honoraire au tribunal civil, à Falaise.
Dr Ferragu, à Caen.
* *Du Manoir* (le comte), à Juaye.
Du Manoir (Thibault), à Juaye.
* *Dupray-Lamahérie,* conseiller à la Cour d'appel, à Caen.
Farcy (Paul de), à Bayeux.

Fédérique (Charles-Antoine), avocat, à Vire.

* Flandin, membre du conseil général, au château de Batteville, près Pont-l'Évêque.

Floquet, correspondant de l'Institut, au château de Formentin, et rue d'Anjou-Saint-Honoré, 52, à Paris.

* *Fontette* (le baron Emmanuel de), ancien député, à Monts.

* Formigny de la Londe (de), à Caen.

Fournier (l'abbé), curé de Clinchamps, par May-sur-Orne.

* Gaugain, rue Singer, 18, à Caen.

* Gérard (le baron Henri), à Barbeville, par Bayeux.

Guéret, avocat, à Vire.

Guernier (l'abbé Léon), aumônier de l'hospice Saint-Louis, à Vire.

* Handjéri (le prince), au château de Manerbe.

* Harcourt (le duc d'), à Thury-Harcourt.

* Hettier, conseiller général, à Caen.

* Hettier (Charles), rue Guilbert, à Caen.

Hugonin (Mgr), évêque de Bayeux et Lisieux.

Jacquier, sculpteur-décorateur, à Caen.

Lamotte, architecte, à Caen.

La Porte (Augustin de), route de Pont-l'Évêque, à Lisieux.

Le Blanc, imprimeur-libraire, à Caen.

* Le Féron de Longcamp, docteur en droit, à Caen.

* Lefebvre, à Caen.

Le Gouix (l'abbé), curé d'Authie, par Caen.

Le Grix (Louis), maire de Litteau, près Bayeux.

Létot, à Caen.

* Lidehard, à Caen.

* Loir (l'abbé), curé de Saint-Martin-de-Bienfaite, par Orbec.

Marguerit de Rochefort (Léonce), à Vierville.

Mesnil-Durand (le baron de), au château de Balthazard, par Livarot.

Morel (l'abbé), curé de Sommervieux, près Bayeux.

* *Pannier*, avocat, à Lisieux.

* Pierres (de), membre du Conseil général, à Louviers.

Picot (l'abbé), supérieur des missionnaires de la Délivrande, près Caen.

Rampan (Léonard de), à Ecrammeville.

Riault de Neuville (le vicomte Louis de), à Livarot.

Rivault du Plessis-Vaidière, conseiller à la Cour d'appel, à Caen.

Saint-Jean, membre du conseil général, à Bretteville-le-Rabet, par Langannerie.

Saint-Remy (de), à Caen.

Samson, avocat, secrétaire général de la mairie, à Caen.

Senot de Lalonde, à Parfouru-l'Eclin.

* Suzanne (Paul), à Balleroy.

Tavigny, à Bayeux.

Tibard (J.), à Condé-sur-Noireau.

* Tissot, conservateur de la bibliothèque, à Lisieux.

Toustain (le vicomte Henri de), ancien officier de marine, au château de Vaux-sur-Aube.

* *Travers,* ancien professeur à la faculté des lettres, secrétaire perpétuel de l'Académie de Caen.

Travers (E.), ancien conseiller de préfecture, à Caen.

Venglon (l'abbé), curé de Luc-sur-Mer.

Vigan (Henri de), inspecteur des forêts en retraite, à la Petite-Lande-de-Cerqueux, par Orbec-en-Auge.

Villers (G.), à Bayeux.

Voisin (l'abbé), curé de Canchy.

Cantal.

Inspecteur : M. Aubépin.

Altier (Antoine), à Aurillac.

Aubepin, archiviste, rue de la Gare, à Aurillac.

Barbier de la Serre, inspecteur des forêts, à Aurillac.

Berthuy, instituteur communal, à Saint-Mary-le-Plain.

* Chalvet de Rochemonteix (Adolphe de), maire de Cheylade, près Murat.

Delgros, maire de Gourdièges, par Pierrefonds.

Delord, professeur d'enseignement spécial, au collège de Saint-Flour.

Gibert (Gaétan), étudiant en droit, à Saint-Flour.

Réol, conducteur des ponts et chaussées, à Massiac.

Rivallier, conducteur des ponts et chaussées, à Saint-Flour.

Robert, juge au tribunal civil de Murat.

Rodier, conseiller municipal de Coren, à la Faye.

* Rouchy (l'abbé), vicaire à Saint-Christophe, par Pléaux.

Roussilhe (Paul), à Murat.

Charente.

Inspecteur : M. de Thiac.

Champvallier (Maurice de), au château de Beauregard, près Ruffec.

Delcros (l'abbé Louis), à Bouteville-Châteauneuf.

Fleury (Paul de), archiviste, à Angoulême.

Rambaud de la Roque (Marcel), à Bassac, canton de Jarnac.

* Rancogne (Pierre de), rue du Minage, à Angoulême.

Sébaux (Mgr), évêque d'Angoulême.

* Thiac (de), au château de Puyréaux, par Mansles.

Vallier d'Aussac (Médéric), à Aussac, par Saint-Amand de Boixe.

Charente-Inférieure.

Inspecteur : M. l'abbé Laferrière.

Avril de la Vergnée (Ernest), avocat, à La Rochelle.

* Bibliothèque de Rochefort.

Clervaux (Jules de), à Saintes.

Laferrière (l'abbé), chanoine à la Rochelle.

Menut, employé des douanes à La Rochelle.

Person (l'abbé), chanoine, rue Saint-Hubert, 7, à Rochefort.

Cher.

Inspecteur : M. Ch. de Laugardière.

Boivin-Champeaux, premier président à la Cour d'appel de Bourges.

Couet (René de), à Couet, près Sancerre.

* Laugardière (Ch. de), conseiller à la Cour d'appel, rue Trompette, 4, à Bourges.

Maréchal, ingénieur des ponts et chaussées, à Bourges.

* Méloizes (Albert des), trésorier de la Société des Antiquaires du centre, à Bourges.

Vallois (Georges), id.

Corrèze.

Inspecteur : M. l'abbé Poulbrière.

Chauviniat (l'abbé A.), curé de Mansac.

* Faurie (J.), curé de Pandrignes, près Tulle.

Lalite (Étienne), vicaire général honoraire, à Tulle.

Marche (l'abbé B.-A.), curé d'Ussac, par Brive.

Massénat (Élie), à Brive.

* Pau (l'abbé J.-A.), aumônier de la Cascade, près Bort.

* Poulbrière (l'abbé J.-B.), chanoine honoraire et historiographe du diocèse, professeur de rhétorique au petit séminaire de Servières, par Argentat.

Vallier (Joseph), au château de Chabrignac, par Juillac.

* Vallon (la comtesse de), au château de Saint-Priest, près Tulle.

Corse.

Inspecteur : M.

Guglielmi, à Porto-Vecchio.

Côte-d'Or.

Inspecteur : M.

Arbaumont (Jules d'), aux Argentières, près Dijon.

* Beauvois, à Corberon.

Bretenière (Edmond de), à Dijon.

Degré (Pierre), architecte, 36, rue de la Préfecture, à Dijon,

Détourbet, membre de plusieurs sociétés savantes, à Vantoux, par Dijon.

Duparc (le comte), rue Vannerie, 35, à Dijon.

Lapérouse (Gustave), à Prusly-sur-Ourse, par Châtillon-sur-Seine.

* Montille (Léonce de), à Beaune.

Suisse, architecte du département à Dijon.

Vergnette-Lamotte (le vicomte de), président de la Société archéologique, à Beaune.

Côtes-du-Nord.

Inspecteur : M. Gaultier du Mottay.

* Gaultier du Mottay, à Plérin, près Saint-Brieuc.

Hernot, sculpteur, à Lannion.

Micault (Victor), ancien magistrat, à Saint-Brieuc.

Pinot (l'abbé), professeur à l'Institution Saint-Charles, à Saint-Brieuc.

Creuse.

Inspecteur : M. Georges Callier.

* Callier (Georges), au château de Villepréaux, près Saint-Vaulry.

Chaussat (le docteur), à Ahun-les-Mines.

Coustin de Masnagaud (le marquis Henry de), au château de Sezerat, par Bénévent.

* Pauly, notaire, à Chénérailles.

Rousseau, greffier de la justice de paix, à Ahun.

Sapin (l'abbé), curé de Gentioux.

Dordogne.

Inspecteur : M. A. de Roumejoux.

* Abzac de la Douze (le marquis Ulrich d'), à Borie-Petit, commune de Champcevinel.

Burguet (Mme du), au château de Portboutout, par Ribérac.

Goyeneche (l'abbé), curé de Bourgnac, par Mussidan.

* Roumejoux (Anatole de), au château de Rossignol, par Bordas.

* Vasseur (Charles), à Saint-Germain-de-Belvès, arrondissement de Sarlat.

Doubs.

Inspecteur : M. Castan.

* Castan (A.), correspondant de l'Institut, conservateur de la bibliothèque publique à Besançon.
* Soultrait (le comte de), trésorier-payeur général, à Besançon.
* Vuilleret, conservateur du musée, 11, rue Saint-Jean, à Besançon.

Drôme.

Inspecteur : M. Vallentin.

Nugues (Alphonse), à Romans.
Payan-Dumoulin (de), ancien conseiller à la cour d'Aix, à Fiancey-Bressac, par Valence.
Portroux (du), à Romans.
Sieyes (marquis de), à Valence.
* Vallentin (Ludovic), juge d'instruction, à Montélimar.
* Vallentin (Florian), à Montélimar.

Eure.

Inspecteur : M. l'abbé Porée.

Angérard, notaire, à Louviers.
Balle (l'abbé Émile de la), curé de Saint-Ouen-du-Tilleul.
Blanquart (l'abbé), vicaire, aux Andelys.
Blot, ancien libraire-éditeur, 31, rue du Meillet, à Évreux.
Delivet (l'abbé), curé de Ménilles, par Parcy.
Deshayes (l'abbé), curé de Manneville-sur-Rille.
Drouin (l'abbé), aumônier de la maison centrale, à Gaillon.
Dubois (l'abbé), curé de Notre-Dame, à Verneuil.
Duhamel-Marette, peintre verrier, à Évreux.
Guillard (E.), avoué, à Louviers.
Join-Lambert, au château de Livet, près Brionne, et 24, rue de Penthièvre, à Paris.
Herpin (l'abbé), aumônier aux Andelys.
Lair (Casimir), à Saint-Léger-de-Rôtes, près Bernay.
Lalun, architecte, à Louviers.
Lambert, avoué, à Bernay.
Lavenant (l'abbé), vicaire à Pont-Audemer.
Leblerrier (l'abbé), chanoine titulaire, à Évreux.
Le Blond, entrepreneur de bâtiments, à Gisors.
* Lefebvre (l'abbé), vicaire, à Gisors.
Lerenard-Lavallée, juge au tribunal civil de Bernay.
Loisel, ancien maître de poste, à la Rivière-Thibouville.
Maisons (comte Robert des), maire de Caumont, par la Bouille.

Méry (Paul), à Évreux.

Odieuvre (l'abbé), directeur de *la Semaine religieuse*, à Évreux.

* Porée (l'abbé), curé de Bournainville.

Prétavoine, maire de Louviers.

* Quesnel (l'abbé), curé de Claville.

Quevilly (Henry), à Beaumesnil.

Rostolan (le comte de), à Évreux.

Schickler (le baron F.), au château de Bisy, près Vernon.

La Société libre de l'Eure.

Vy (Émile), conseiller général, à Bernay.

Eure-et-Loir.

Inspecteur : * M. Charles d'Alvimare.

* Alvimare (Ch. d'), à Dreux.

* *Durand* (Paul), à Chartres.

* Merlet, archiviste du département, à Chartres.

Morissure (de) fils, à Nogent-le-Rotrou.

Pallières (Médéric de), directeur du Crédit industriel, à Dreux.

* Saint-Laumer (de), ancien maire de Chartres.

* Tellot (Henri), à Dreux.

Finistère.

Inspecteur : M. Paul du Chatellier.

Abgrall (l'abbé), professeur au petit séminaire de Ponteroix.

* Blois (le vicomte A. de), à Quimper.

* Du Chatellier, membre correspondant de l'Institut de France, au château de Kernuz, près Pont-l'Abbé.

Du Chatellier (Paul), id.

Levainville, ancien préfet, à Bénodet, près Fouesnant.

Lukis (John-Walter), directeur des mines d'Huelgoat.

Vallée (Georges), vice-président du conseil de préfecture, à Quimper.

Gard.

Inspecteur : M.

Avon (l'abbé), professeur au grand séminaire de Nîmes.

Alegre (Léon), bibliothécaire, à Bagnols.

Bertrand (Paul-Gustave), notaire à Aramon.

Blanc (l'abbé), curé de Domazan.

Bouet (Laurent), avocat, rue Séguier, à Nîmes.

* Bruguier-Roure (Louis), au Pont-Saint-Esprit.

Durand (l'abbé), vicaire à Saint-Baudile, à Nîmes.

* Laville (l'abbé de), chanoine, à Uzès.

Michel (Albin), rue Neuve-des-Arènes, à Nîmes.

Priad (l'abbé), vicaire à Domazan.

Revoil (A.), architecte des monuments historiques, à Nîmes.

SALLES, ingénieur des ponts et chaussées, à Nîmes.

VILLEPERDRIX (Louis de), au Pont-Saint-Esprit.

Garonne (Haute-).

Inspecteur : M. DE SAINT-SIMON.

BAZIN (Maurice), 14, Grande-Allée, à Toulouse.

BÉGOUEN (le comte), ancien trésorier-payeur général, à Toulouse.

* BERNARD (Bertrand), peintre-décorateur, à Bagnères-de-Luchon.

* CARTAILHAC (Émile), directeur des *Matériaux pour servir à l'histoire primitive de l'homme*, 5, rue de la Chaîne, à Toulouse.

CLAUSADE (de), président de la Société archéologique du Midi, rue Mage, à Toulouse.

CRAZANNE (de), sous-intendant militaire, 22, rue Ninau, à Toulouse.

GÈZE (Louis), hôtel d'Assézat, à Toulouse.

GOURDON (Maurice), à Bagnères-de-Luchon.

HÉRON, 21, rue Delayrac, à Toulouse.

MALAFOSSE (Louis de), château des Varennes, près Villefranche.

MARTEL (Paulin), à Castelmaurou.

* MARTURÉ (le docteur), médecin militaire, 3, rue Périgord, à Toulouse.

MOREL, avocat, à Saint-Gaudens.

* SAINT-SIMON (de), rue Tolosane, 6, à Toulouse.

SÉVÉRAC (Henri de), à Toulouse.

* SOLAGES (le comte Paul de), rue Ninau, 19, à Toulouse.

TRUTAT (Eugène), conservateur du museum, à Toulouse.

* VIREBENT (Gaston), 4, rue Fourbastard, à Toulouse.

Gers.

Inspecteur : M. Adrien LAVERGNE.

BOUSSÈS DE FOURCAUD (Louis), rédacteur du *Gaulois*, à Beaumarchès, et à Paris, 9, rue des Apennins.

CARSALADE DU PONT (l'abbé J. de), curé de Mont-d'Astarac.

COLLARD (Gustave), sous-officier en retraite, rue Montebello, à Auch.

CORTADE (de), à Simorre.

ESTER, ingénieur en chef en retraite.

FRANCOU, architecte, à Auch.

GARDÈRE (Joseph), à Condom.

* GENTIL (Léopold), architecte, au château de Larroque, près Gimont.

LA BORDE (le comte de), au château du Feugat, par Castex.

LA HITTE (Charles de), avocat, place Salinis, à Auch.

LAPLAGNE-BARRIS (Paul), conseiller

à la cour d'appel de Paris, au château de La Plagne, près Montesquiou, et à Paris, rue Caumartin, 8.

* Lavergne (Adrien), à Castillon-Debats, par Vic-Fezensac.

* Lauzun (Philippe), à Valence-sur-Baïse.

Magnié (Albert), à Mirande.

Mellis (Max), au château de Bivès, par Saint-Clar.

Piette, juge de paix, à Eauze.

Tholomésé, baron de Prinsac (Louis-Auguste de), au château de Saint-Élix-Theux.

Gironde.

Inspecteur : M.

* Auzac de la Martinie (d'), propriétaire à Pujols, par Castillon-sur-Dordogne.

* *Chastegnier* (le comte Alexis de), rue du Plessis, 5, à Bordeaux.

Chiot de la Ville (Mgr), camérier de S. S., doyen de la faculté de théologie, 10, rue de la Concorde, id.

Corbin (l'abbé), 73, rue d'Eyssines, à Bordeaux.

* Des Cordes (Georges), au château de Malfard, par Saint-Denis-de-Piles.

Jabouin, sculpteur, 1, rue Bonafoux, à Bordeaux.

Marionneau, 71, rue de Turenne, à Bordeaux.

Méredieu (de), avoué, 9, rue Castillon, id.

Piganeau, secrétaire de la Société archéologique de la Gironde, 17, cours d'Albret, id.

Villeneuve (Hélion de), sous-inspecteur des forêts, 102, cours d'Alsace-Lorraine, id.

Hérault.

Inspecteur : M.

Arribat, architecte-inspecteur des travaux diocésains, rue Boussairolles, à Montpellier.

Azaïs (Roger), rue Clappier, 3, à Montpellier.

Besiné (Henri), architecte, 7, rue des Trésoriers de France, à Montpellier.

Bonnaric (Georges), 7, place Louis-XVI, à Montpellier.

Bonnet, conservateur du musée, à Béziers.

Carou, président de la Société archéologique, à Béziers.

* Cazalis de Fondouce (Paul), ingénieur civil, 8, rue des Étuves, à Montpellier.

Corone (l'abbé), curé de Saint-Jacques, à Béziers.

* Espous (le comte Auguste d'), rue Salle-l'Évêque, à Montpellier.

* Fabre (Albert), architecte, rue du Pont-de-Lattes, à Montpellier.

FABRÈGE (Frédéric), rue Grande, 33, à Montpellier.

* FORTON (le vicomte René de), 16, rue Sainte-Foi, à Montpellier.

HOT (l'abbé), curé de Frontignan.

LAFORGUE (Camille), ancien membre du Conseil général, à Quarante, par Capestang.

MÉJEAN (l'abbé), curé de Lunas, par Lodève.

* NOGUIER (Louis), avocat, à Béziers.

REVILLOUT, professeur de littérature française à la Faculté des lettres, 14, rue Saint-Firmin, à Montpellier.

* *Ricard*, secrétaire de la Société archéologique, rue du Peyrou, 4, id.

SANCHEZ, délégué de la chambre des bâtiments, rue des Étuves, 9, à Montpellier.

* SICARD (Joseph), rue Montpellieret, 4, Montpellier.

TOURTOULON (le baron Charles de), à Montpellier.

Ille-et-Vilaine.

Inspecteur : M. LANGLOIS.

* BREIL DE LANDAL (le vicomte du), au château de Landal, près Dol.

DANIOU DE LA GARENNE, à Fougères.

FORNIER, conseiller à la Cour d'appel, 10, rue Royale, à Rennes.

HAMARD (l'abbé), prêtre de l'Oratoire, à Rennes.

LA BORDERIE (Arthur de), ancien député, à Vitré.

LANGLOIS, architecte, à Rennes.

QUÉRANGAL (Mme de), à Dinard.

Indre.

Inspecteur : * M. le docteur FAUCONNEAU-DUFRESNE.

BLANCHET (l'abbé), curé de Clion.

* DAIGUSON, juge à Châteauroux.

FAUCONNEAU-DUFRESNE (le docteur), à Châteauroux.

GUILLARD, ancien agent voyer, à Châteauroux.

* LA VILLEGILLE (de), au château de Dangi, par Reuilly.

* LE NOIR, curé de Châtillon, chanoine honoraire.

LENSEIGNE, conducteur des ponts et chaussées, à Argenton.

ROUEDE, à Châtillon.

* *Voisin* (l'abbé), curé de Douadic (canton du Blanc).

Indre-et-Loire.

Inspecteur : M. Ch. de GRANDMAISON.

* BIENCOURT (le marquis de), à Azay-le-Rideau.

BOUSREZ (Jules), à Tours.

Breton-Dubreuil, à la Grouatière, près le Grand-Pressigny.

Collet (Mgr), archevêque de Tours.

Durand (l'abbé), aumônier de l'hospice, id.

* Giraudet (le docteur), à Tours.

Grandmaison (Ch. de), archiviste d'Indre-et-Loire, à Tours.

* Girou (l'abbé), vicaire à Saint-Maurice de Chinon.

* Hardion, architecte, à Tours.

Jautrou, à la Hoberdière, près Nazelles.

Juteau (l'abbé), aumônier du lycée de Tours.

* Laperche, à Saint-Cyr, près Tours.

* Lobin (Léopold), peintre verrier, à Tours.

* Michelle (Paul), à Tours.

* Palustre (Léon), à Tours.

Robin (l'abbé), chanoine à Tours.

* Saint-Georges (le comte de), au château de la Brèche, près l'Ile-Bouchard.

Salmon de Maisonrouge, à Tours.

* Sarcé (de), au château de Hodbert, à Saint-Christophe.

Sonnay (de), à Cravant.

Isère.

Inspecteur : * M. Le Blanc.

Bizot (Ernest), architecte, cours Romestang, à Vienne.

* Blanchet (Augustin), manufacturier, à Rives.

* Blanchet (Paul), id.

Blandin, architecte voyer, à Vienne.

Bonjean (Joseph), à Vienne.

Chomer (Louis), manufacturier, à Renage-les-Fures.

Clappier (Félix), ancien magistrat, à Grenoble.

Dardelet, graveur, à Vienne.

David (Auguste), docteur en médecine, à Morestel, près la Tour-du-Pin.

* Gabiel, conservateur de la bibliothèque, à Grenoble.

* Leblanc, à Vienne.

Ollieu (Charles), à Vienne.

Reymond (Marcel), avocat, rue des Alpes, à Grenoble.

* Vallier (Gustave), place Saint-André, à Grenoble.

Jura.

Inspecteur : M.

* Robert (Zéphirin), conservateur du musée, à Lons-le-Saulnier.

Landes.

Inspecteur : M. le baron de Cauna.

Boucher (Henri du), à Dax.

* Cauna (le baron de), à Saint-Sever.
Laporterie (Louis de), avocat, à Saint-Sever.
* Lobit de Monval (de), à Dax.
* Ponse (l'abbé), curé de Nerbis, près Mugron.
* Taillebois (Émile), à Dax.

Loir-et-Cher.

Inspecteur : M. le marquis de Rochambeau.

Arcy (comte d'), à Celettes, près Blois.
Bodard de la Jacopière (Anatole de), à la Roche-Saint-Firmin.
Boisguéret de la Vallière, directeur de la Société d'assurance mutuelle, 16, rue du Mail, à Blois.
Courtavrel (le marquis de), au château de Baillou, par Montdoubleau et à Paris, 34, rue Saint-Guillaume.
Delaune (Jules), avoué licencié, à Romorantin.
Haugou (l'abbé), curé de Chailles, près Blois.
Lacroix de Senilhes, à Millançay, par Romorantin.
Launay, professeur au collège de Vendôme.
Le Nail (Ernest), peintre à Blois.
Maricourt (le baron de), au château de Thiéraie, par le Gault.
Nadaillac (le marquis de), à Vendôme, et 12, rue d'Anjou-Saint-Honoré, à Paris.
Neilz (Stanislas), à Courtiras, près Vendôme.
* Préville (l'abbé de), chanoine à Blois.
* Rochambeau (le marquis de), à Rochambeau, commune de Thoré, près Vendôme.

Loire.

Inspecteur : M. le vicomte de Meaux.

* Avaise (Amédée d'), au château de Parras, par Perreux.
Brassard (Eleuthère), à Varennes, près Saint-Sixte.
* Buhet (Eugène), notaire, à Saint-Étienne.
Chabert de Boen (le baron de), au château de Boen-sur-Lignon.
Chaverondier (Auguste), docteur en droit, archiviste du département, id.
Coste (Alphonse), à Roanne.
Durand (V.), à Alleux, par Boën.
* Gerard, architecte de la ville, à Saint-Étienne.
Gonnard, directeur du musée, à Saint-Étienne, 11, rue Saint-Louis.
Lastic Saint-Jal (vicomte de), au Cotteau, près Roanne.
Meaux (le vicomte de), au château d'Ecotay, par Montbrison.
* Noelas, docteur en médecine, rue du Phénix, à Roanne.

* Poidebard (William), au château de la Bastie, par Saint-Paul-en-Jarret.
* Révérend du Mesnil, juge de paix, à Saint-Rambert.
Sivet (Daniel), à Saint-Just-en-Chevalet.
Tétenoire-Lafayette (Philippe), à Saint-Étienne.
Turge (Honoré de), à Montbrison.
Vier (Louis), à Saint-Étienne.

Loire (Haute-)

Inspecteur : M.

Boisseulh (le comte Charles de), au château de Pionsac, près le Puy.
Brive (Albert de), ancien conseiller de préfecture, au Puy.
Chanaleilles (le marquis de), au château de Chanaleilles.
Causans (Paul de), au Puy.
Chaumeils de Lacoste (Ludovic de), conseiller général, au château du Fieu, près le Puy.
Frugère (l'abbé), officier d'académie, à Langeac.
Gazanion, greffier du tribunal civil, au Puy.
Giron (Gaston), au Puy.
Giron (Léon), au Puy.
Grellet de la Deyte (Emmanuel), ancien sous-préfet, à Allègre.
Jacotin (Antoine), au Puy.
Hedde, banquier, au Puy.
Marchessou (Léon), au Puy.
Tréveys (Adolphe), au Puy.
Vinay (Henry), ancien député, au Puy.

Loire-Inférieure.

Inspecteur : M.

* Kerviler (René), ingénieur des ponts et chaussées, à Saint-Nazaire.
* La Tour-du-Pin-Chambly (le baron Gabriel de), boulevard Delorme, 26, à Nantes.
Le Mackon (l'abbé), chanoine, rue Royale, 10, id.
Leroux (Alcide), à Nantes.
L'Estourbeillon (le comte Régis de), 1, rue de Sully, à Nantes.

Loiret.

Inspecteur : * M. l'abbé Desnoyers.

* Boucher de Molandon, à Orléans, et à Reuilly, par Pont-aux-Moines.
Bourgeois (le chanoine Edmond), 12, cloître Saint-Aignan, à Orléans.
* Desnoyers (l'abbé), chanoine, vicaire général, à Orléans.
Le Roy, avoué, à Montargis.
Marchand, à Ouzouer-sur-Trézée, près Briare.

MARTELIÈRE (Paul), juge au tribunal civil, à Pithiviers.

* MICHEL (Ed.), à Touvent, par Fontenay-sur-Loing.

POULLAIN, conducteur des ponts et chaussées, 10, rue Bourgogne, à Orléans.

THIBONNEAU, notaire à Lorris.

Lot.

Inspecteur : * M. Paul de FONTENILLES.

BOUDON DU VERDIER, à Cajarc.

* CALMON (Cyprien), statuaire à Cahors.

CARBONNEL (Léon), avocat, à Cahors.

CARDAILLAC (le comte J. de), au château de la Traine, près Souillac.

CASTAGNÉ, agent voyer d'arrondissement, à Cahors

COLOMB (Octave de), juge de paix, à Saint-Céré, arrondissement de Figeac.

DELART (Eugène), avocat, au château du Cayrou, près Puy-l'Évêque.

DELBREIL (Louis), docteur en médecine, à Puy-l'Évêque.

DELONCLE (Antoine), notaire, maire de Puy-l'Évêque.

DEPEYRE (Étienne), à Cahors.

* FONTENILLES (Paul de), à Cahors.

FONTENILLES (Jean de), à Cahors.

FOURNAS (le baron de), château de Janet, par Montcucq.

GOZON (le marquis de), château du Vigan, près Gourdon.

GRANDOU (l'abbé), aumônier du collège de Figeac.

MARATUECH (Francis), directeur du *Feu Follet*, à Ferrières, par Puy-l'Évêque.

MARQUÈS (Joseph), à Cahors.

MARTIN, avocat, à Boissor, près Luzech.

MAURY (l'abbé), chanoine, à Cahors.

MOURLHON (Lucien), à Autoire, près Saint-Céré.

PONTIÉ (Francis), avocat, à Cahors.

PRADY (Amédée), à Grezels, par Puy-l'Évêque.

ROUSSY (de), à Cahors.

Lot-et-Garonne.

Inspecteur : * M. THOLIN.

BOUROUSSE DE LAFFORRE (de), à Agen.

COMBES (Ludomir), à Fumel.

LANDESQUE (l'abbé), curé de Devilhac.

* THOLIN, archiviste du département, boulevard Scaliger, à Agen.

Lozère.

Inspecteur : M. ROUSSEL.

ANDRE, archiviste, à Mende.

Polge (l'abbé), vicaire général, à Mende.

* Roussel (le docteur), sénateur, à Mende.

Maine-et-Loire.

Inspecteur : * M. Godard-Faultrier.

* Chesneau, rue du Faubourg-Saint-Samson, 21, à Angers.

Chevalier (l'abbé), curé de Combrée.

* *Espinay* (d'), conseiller à la Cour d'appel d'Angers, rue Volney, 15.

* Farcy (Louis de), rue du Parvis-Saint-Maurice, 8, à Angers.

Freppel (Mgr), évêque d'Angers.

* Galembert (le comte de), au château de Parpacé, près Baugé.

* Godard-Faultrier, conservateur du musée Saint-Jean, à Angers.

* Joly-Leterme, architecte diocésain, à Saumur.

Lair (le comte Charles), château de Blou, près Longué.

Lambert-Lesage, président de la chambre consultative des arts et manufactures, à Saumur.

Parrot (A.), rue de Château-Gontier, 30, à Angers.

Quatrebarbes (la comtesse de), à Angers.

Roffay, architecte à Saumur.

Tardif, chanoine, secrétaire de l'évêché, à Angers.

Manche.

Inspecteur : M. Quénault.

Bailliencourt (Gustave de), ancien receveur particulier des finances, à Mortain.

Desplanques, à Sainte-Croix-de-Saint-Lô.

Dubouyt (Gustave), percepteur, à Briquebec.

Le Creps, propriétaire, à Saint-Lô.

Le Mesle (l'abbé), curé de Savigny, près Saint-Hilaire-du-Harcouët.

* Lemuet (Léon), à Coutances.

Moulin, à Mortain.

* Pontgibaud (le comte César de), au château de Fontenay, près de Montebourg.

* Quénault, conseiller général, à Montmartin.

Rougé (le comte de), au château de Saint-Symphorien, par Saint-Hilaire-du-Harcouët.

Marne.

Inspecteur : M. le baron Joseph de Baye.

Barbat de Bignicourt, au château

de Bignicourt, près Pargny-sur-Saulx.

* Baye (le baron Joseph de), à Baye.

* Bibliothèque de la ville de Reims.

* Chevallier (l'abbé), curé de Cuisles, par Châtillon-sur-Marne.

Courhaye, à Suippes.

Duquenelle, membre de l'Académie, 14, rue Talleyrand, à Reims.

Goulet (François-André), négociant, à Reims.

* Jadart (Henri), avocat, 26, rue des Murs, à Reims.

* Jouron (Léon), à Avize.

Launois, percepteur, à Reims.

* Le Conte (Frédéric), à Châlons.

Maireau (G.), 23, rue de la Poirière, à Reims.

Lefaucher (l'abbé), à Vert-la-Gravelle, par Vertus.

Moignon (Ernest), conseiller de préfecture, à Châlons.

* Nicaise (Auguste), à Châlons.

Paris (Louis), bibliothécaire, à Épernay.

Poisel, architecte, à Châlons.

* Perrier (Émile), à Châlons.

Robert, rue du Cloître, 4, à Reims.

Simon (C.), chef d'escadron d'artillerie en retraite, à Fismes.

* Société d'agriculture de la Marne, à Châlons.

* Varnier, professeur au collège d'Épernay.

Marne (Haute-).

Inspecteur : M.

Mahuet (Pol), à Saint-Dizier.

Rougé (le comte Hervé de), au château de Dinteville, par Châteauvillain.

Mayenne.

Inspecteur : M. Le Fizelier.

Bretonnière (Louis), rue de l'Évêché, à Laval.

* Boxberg (Mlle de), au château de Thévalles, par Chémeré-le-Roi.

Chedeau, avoué, à Mayenne.

Garnier (Louis), architecte, à Laval.

Guiller, à Sainte-Suzanne.

* Le Fizelier, rue de Bel-Air, à Sainte-Suzanne.

Maillard (l'abbé), curé de Thorigné-en-Charnie.

Moreau (Émile), à Laval.

Morin de la Beauluère (Louis), à la Drujoterie, par Entrammes.

Prudhomme (l'abbé), aumônier de l'hospice Saint-Louis, à Laval.

Ravault, notaire, à Mayenne.

Richard (Jules-Marie), archiviste paléogr., à Laval.

TRESVAUX DU FRAVAL, rue du Lycée, à Laval.

Meurthe-et-Moselle.

Inspecteur : M. HUMBERT, architecte.

DUMAST (baron Guerrier de), correspondant de l'Institut, à Nancy.

* GERMAIN (Léon), 2, rue Héré, à Nancy.

HUMBERT (Lucien), architecte, place de la Carrière, 39, à Nancy.

TURINAZ (Mgr), évêque de Nancy.

Meuse.

Inspecteur : M. LIÉNARD.

ENARD (l'abbé), curé de Koeur, par Sampigny.

HANNION, aumônier du lycée, à Bar-le-Duc.

LALLOUETTE, peintre, à Juvigny-les-Dames, près Montmédy.

* LIÉNARD, secrétaire de la Société philomathique, à Verdun.

MOREL (l'abbé), curé de Sampigny.

PETITOT-BELLAVOINE, à Verdun.

Morbihan.

Inspecteur : M.

AUDREN DE KERDREL, sénateur, au château de Saint-Uhel, près Lorient.

LUCO (l'abbé), à Vannes.

ROSENSWEIG (Louis), archiviste, à Vannes.

Nièvre.

Inspecteur : M. le comte G. DE SOULTRAIT.

* JACQUINOT (le docteur), à Sauvigny-les-Bois.

LESPINASSE (René de), au château de Luanges, par Urzy.

* VILLEFOSSE (Etienne Héron de), ancien archiviste du département, à Nevers.

VIOLLET (l'abbé), archiprêtre de Cosne.

Nord.

Inspecteur : M. le comte de CAUCLAINCOURT.

* AUDIFFRET (le comte d'), trésorier-payeur général, à Lille.

BONVARLET (A.), consul du Danemark, 6, rue Nationale, à Dunkerque.

Brassard, archiviste, à Douai.

Bréan, ingénieur des ponts et chaussées, à Douai.

Canet (Victor), professeur à l'Université libre, à Lille.

Caulaincourt (le comte Anatole de), à Lille.

Cortyl (l'abbé), membre de l'Académie d'Archéologie de Belgique, curé de Wylder, par Bergues.

* Cuvelier (Félix), rue Saint-Gabriel, 8, faubourg Saint-Maurice, à Lille.

Cuvelier (Jules), 55, rue Royale, à Lille.

Dehaisnes (l'abbé), archiviste, à Lille.

Favier (Alexandre), rue Saint-Jean, 18, à Douai.

* Ozenfant, 8, rue du Jardin, à Lille.

* Sudre (l'abbé), supérieur du grand séminaire, à Cambrai.

Oise.

Inspecteur : M. le comte de Marsy.

Aumale (le duc d'), à Chantilly.

* Bonnault d'Houet (le baron de), à Compiègne.

Caix de Saint-Aymour (A. de), conseiller général, à Senlis.

Chevallier (Raymond), 13, rue des Dômeliers, à Compiègne.

Du Lac (Jules), à Compiègne.

Dupuis (Ernest), à Pontarmé, par la Chapelle-en-Serval.

Fraser-Duff (Robert), à Chantilly.

Lambertye (le comte de), à Compiègne.

Latteux (Ludovic), à Tartigny, par Bacouël.

Lécot (l'abbé), curé de Saint-Antoine, à Compiègne.

Manuel (l'abbé), curé de Cires-les-Mello.

Maricourt (le comte de), à Villemétrie, près Senlis.

Maricourt (Mlle Clotilde de), id.

Marsy (le comte de), à Compiègne.

Maulde (Mme de), à Villemétrie, près Senlis.

Orne.

Inspecteur : M. Léon de la Sicotière.

* Audiffret-Pasquier (le duc d'), sénateur, au château de Sacy, près Argentan.

Barberey (de), au château de Matignon, à Essay.

* *Blanchetière*, ancien conducnes des ponts et chaussées, à Domfront.

Canivet, inspecteur de l'Association normande, au château de Chambois, canton de Trun, arrondissement d'Argentan.

Lanoée (l'abbé), curé de Saint-Céronne-les-Mortagne.

* La Sicotière (Léon de), sénateur, à Alençon.
Le Cointre (Eugène), à Alençon.
Le Vavasseur (Gustave), à la Lande-de-Longé.
Mackau (le baron de), ancien député au Corps législatif, au château de Vimer, par Vimoutiers.
Murie, architecte de la ville, à Flers.

Pas-de-Calais.

Inspecteur : M. l'abbé Van Drival.

* Aly, artiste peintre, rue Sabligny, 36, à Boulogne.
* Cardevacque (Adolphe de), à Arras.
* Cottigny (Jean), juge d'instruction, à Montreuil-sur-Mer.
Descamps de Pas, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, à Saint-Omer.
Dhée (Gaston), à Arras.
Givenchy (Charles de), à Saint-Omer.
Grebet (l'abbé François-Joseph), curé de Wierre-aux-Bois, par Samer.
Hays (E. du), à Saint-Omer.
Lecesne (Paul), conseiller de préfecture, à Arras.
Lefebvre (l'abbé F.), curé d'Halinghem, par Samer.
Lequette (Mgr), évêque d'Arras.
Loriquet, archiviste, à Arras.
Maillard-Géneau (Antoine-Désiré-Alexandre), à Samer.
Sens (Georges), à Arras.
Vaillant (Victor), rue Tour-Notre-Dame, 15, à Boulogne-sur-Mer.
* *Van-Drival* (l'abbé), chanoine titulaire, à Arras.

Puy-de-Dôme.

Inspecteur : * M. de la Faye de l'Hospital.

Bouillet (Jacques), à Clermont-Ferrand.
* Bourgade (Emmanuel), rue des Grands-Jours, à Clermont-Ferrand.
* Boyer (François), à Clermont-Ferrand.
Cavard (Claude), en religion frère Arthème, directeur du petit noviciat, à Montferrand.
Dourif (le docteur), professeur adjoint à l'École préparatoire de médecine, à Clermont-Ferrand.
* Guélon (l'abbé), curé de La Sauvetat.
* Jaloustre (Élie), à Clermont-Ferrand.
* La Faye de l'Hospital (de), rue du Port, 17, à Clermont-Ferrand.
* Plicque (le docteur), à Lezoux.
* Serres de Gauzy (Jules), à Clermont-Ferrand.

TEILLARD (Emmanuel), place Michel-de-l'Hôpital, à Clermont-Ferrand.

VIMONT, bibliothécaire, à Clermont-Ferrand.

* VIRY (Octave de), au château du Croc, près Thiers.

Pyrénées (Basses-).

Inspecteur : M. LOUPOT.

* LOUPOT, architecte, à Pau.

Pyrénées (Hautes-).

Inspecteur :

* AGOS (le baron d'), à Tibiran, par Saint-Laurent-de-Neste.

Pyrénées-Orientales.

Inspecteur : M.

DELMAS DE RIBAS (Joseph), à Céret.

* VILLARD (Edmond de), à Thuir.

Rhône.

Inspecteur : M.

* BÉGULE (Lucien), peintre verrier, 86, montée de Choulans, à Lyon.

* BENOIST, architecte, 2, quai de Bondy, id.

BOISSIEU (Maurice de), 51, rue Sainte-Hélène, id.

BROUCHOUD (Cl.), avocat, 237, Grande-Rue de la Guillotière, à Lyon.

CAILLEMER, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté de droit, à Lyon.

* *Canat de Chizy* (Paul), 11, rue de Jarente, id.

* CHABRIÈRES-ARLÈS, trésorier-payeur général, id.

* DURAND DE FONTMAGNE (le baron), à Fleurieu-sur-Saône, par Fontaine.

* FOURNEREAU (Mathæus), 3, place Grolier, à Lyon.

* FRÈREJEAN (Victor), à Saint-Cyr, près Lyon.

GIRAUD, conservateur du musée des Antiques, 4, place des Hospices, à Lyon.

JUSTER (Louis), 58, rue Sainte-Hélène, id.

Le Conservateur de la Bibliothèque du Palais-des-Arts, à Lyon.

REURE (l'abbé), à l'institution des Chartreux, id.

SAVY (C. Vays), 33, rue du Puits-Gaillot, id.

VACHEZ (A.), avocat, rue de la Charité, id.

VEUILLOT, contrôleur principal des contributions directes, rue de la Reine, 5, id.

VINGTRINIER (Aimé), sous-bibliothécaire, id.

Saône (Haute-).

Inspecteur : M. Jules de Buyer, à la Chaudeau, près Saint-Loup-lès-Luxeuil.

Saône-et-Loire.

Inspecteur : M. Canat de Chizy.

* Bathault (Henri), secrétaire de la Société archéologique, à Châlon-sur-Saône.

Bugniot (l'abbé), aumônier militaire, missionnaire apostolique, id.

* Bulliot, président de la Société Éduenne, à Autun.

* *Canat de Chizy* (Marcel), à Châlon.

Chevrier (Jules), à Châlon-sur-Saône.

Fontenay (Harold de), archiviste paléographe, à Autun.

Lacroix père, pharmacien, à Mâcon.

* Pailloux (le docteur), maire de Saint-Ambreuil, arrondissement de Châlon-sur-Saône.

Sarthe.

Inspecteur : M. Hucher.

* Albin (l'abbé), chanoine titulaire, au Mans.

Barbe (Henri), juge de paix, à Conlie.

Bertrand (Arthur), rue de Flore, au Mans.

Bouchet (Paul), architecte, rue d'Hauteville, 19, au Mans.

Bouillerie (le baron Sébastien de la), au château de la Bouillerie, près de La Flèche.

Bourguignon, ingénieur-architecte, au Mans.

Celier (Alexandre), avenue de Paris, id.

Chardon, ancien élève de l'école des Chartes, id.

* Charles (l'abbé R.), 60, rue de Flore, id.

Cosnard, avocat, 25, rue du Bourg-d'Anguy, id.

* Courtilloles (Ernest de), à Courtilloles, par Alençon.

* Cumont (le comte Charles de), au château de l'Hôpiteau, par Sillé-le-Guillaume.

Deslais (l'abbé), curé de la Couture, 14, rue du Mouton, au Mans.

* Dubois (Gaston), archiviste paléographe, 33, rue de Ballon, au Mans.

Esnault (l'abbé Gustave), rue de Ballon, 39, id.

Étoc de Mazy, médecin de l'asile des aliénés, id.

Fautrat de la Guérinière, rue des Arènes, au Mans.

* Fleury, imprimeur, à Mamers.

Gayffier (A. de), 15, rue de la Motte, au Mans.

Hucher, 126, rue de la Mariette, au Mans.

* Ledru (l'abbé), professeur au petit séminaire de Précigné.
* Leques, receveur des finances, à Mamers.
Livet (l'abbé), chanoine honoraire, curé du Pré, rue Notre-Dame-du-Pré, id.
* Menjot d'Elbenne (Samuel), au château de Couléon, par Tuffé.
* Paillard-Ducléré, membre du Conseil général, à Montbizot, près Ballon.
Pottier (l'abbé), vicaire à la Couture, id.
* Quatrebarres (la vicomtesse de), château de la Roche, près Vaas.
Rousseau, professeur de dessin, au Mans.
Saint-Paterne (le comte de), à Saint-Paterne.
* Singher, rue du Quartier-de-Cavalerie, 37, au Mans.
Soyez, architecte, rue aux Lièvres, id.
* Triger (Robert), rue de l'Evêché, au Mans.
Vaissières (Emmanuel de), au château de Vassé.

Savoie.

Inspecteur : M.

Belat, ancien élève de l'école des Beaux-Arts, à Abbeville.
Mossière (François), secrétaire de la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie à Chambéry.

Savoie (Haute-).

Inspecteur : M. Koziorowicz, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Annecy.

Seine.

Inspecteur : M. Darcel.

Agnières (Aimé d'), boulevard Bourbon, 14, à Neuilly-sur-Seine.
* Ansard, quai Voltaire, 17, à Paris.
* Aubert (le commandeur Ed.), rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, id.
* Aubrun, architecte attaché aux bâtiments civils, 15, rue Charles V, id.
* Barthélemy (Anatole de), secrétaire du Comité des travaux historiques, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, id.
* Barthélemy d'Hastel (le comte Édouard de), rue de Las Cases, 22, id.
Baudicourt (Théodule de), juge au tribunal civil, boulevard Saint-Michel, id.
Baudouin (Henri), boulevard Haussman, 86, id.
Bégule (Léon), 50, rue Meslay, id.

* Berge (Stéphane), avocat, rue Malher, 29, id.

Bescher, graveur en médailles, 15, quai de Conti, id.

* Biais (Th.), fabricant d'ornements d'église, 74, rue Bonaparte, id.

* Blacas (le comte Stanislas de), rue de Varennes, 52, id.

Bonnechose (de), conseiller référendaire à la Cour des comptes, 43 *bis*, avenue Montaigne, à Paris.

* Bosc, architecte, 3, rue Séguier, id.

* Bosset (Albert), 17, rue du Helder, id.

* Boulay de la Meurthe (Alfred), 23, rue de l'Université, id.

Bousses de Fourcaud, 9, rue des Apennins.

* Broglie (le duc de), sénateur, membre de l'Académie française, 101, rue Solférino, id.

Broglie (le prince de), 48, rue de la Béotie, id.

Capelli, 3, rue Garreau, id.

* Clause (Gustave), 9, rue Murillo, Parc-Monceaux, id.

Collard (H.), boulevard Strasbourg, 39, id.

* Darcel, directeur de la manufacture des Gobelins, id.

Dassy (Léon), rue de Courcelles, 65, id.

Delongueil, graveur, rue Royale-Saint-Honoré, 8, id.

* Des Cars (le duc), rue de Grenelle-Saint-Germain, 79, id.

Dupont (A^te), professeur de belles-lettres, avenue de Neuilly, 146 *bis*.

Dureau (A.), rue de la Tour-d'Auvergne, 10, Paris.

Estampes (le comte Théodore d'), 12, rue Pigalle, id.

Egger, membre de l'Institut, rue Madame, 48, id.

Grellet (Alexandre), avenue Beauséjour, 87, parc Saint-Maur, près Paris.

* Griolet (Ernest), 60, rue des Écoles, id.

* Joanne (Paul), rue Gay-Lussac, 1, id.

Juglar (Clément), 167, rue Saint-Jacques, id.

* Kaulek, attaché au ministère des affaires étrangères, direction des archives, à Paris.

Laffolye (A.), architecte du château de Saint-Germain, rue d'Amsterdam, id.

La Perche (Paul), 110, rue de la Béotie, id.

* La Trémoïlle (le duc de), rue de Varennes, 69, id.

* Laurière (Jules de), rue des Saints-Pères, 15, id.

Laurière (Ferdinand de), 47, rue Bonaparte, id.

Le Blant (Edmond), membre de l'Institut, 7, rue Leroux, à Paris.

Le Cordier, ingénieur civil, rue du Petit-Parc, 67, id.

* Léger (Louis), rue des Écuries-d'Artois, id.

LEROY (Victor), architecte, quai des Grands-Augustins, 53 *bis*, à Paris.

LIESVILLE (le comte Alfred de), aux Batignolles, rue Gauthey, 28, id.

LIGET, architecte, rue de Bellechasse, 10, id.

* MAGIMEL (René), 40, rue de Berlin, id.

MARQUIS (Léon), ingénieur, rue Linné, 8, Paris.

MARICOURT (le comte Georges de), 68, rue de Rome, id.

* MEISSAS (l'abbé de), 92, rue du Cherche-Midi, id.

MEUGY, inspecteur général honoraire des Mines, 75, rue Madame, Paris.

* MICHEL (André), 27, quai Saint-Michel, id.

MINORET (E.), 6, rue Murillo, Paris.

* MIREPOIX (le duc de), rue Saint-Dominique - Saint - Germain, 102, id.

MORILLON, 52, faubourg Poissonnière, id.

* MOTTIN DE LA FALCONNIÈRE, 32, rue des Halles, id.

* MOWAT (Robert), chef d'escadron d'artillerie en retraite, 10, rue des Feuillantines, à Paris.

* MUNTZ, bibliothécaire à l'École des Beaux-Arts, id.

* NODET (Henri), architecte, rue de Seine, 6, id.

NUGENT (le comte de), 5, rue du Regard, id.

ONFROY DE VÉREZ (le baron), boulevard Haussmann, 109, à Paris.

* PICARD (Auguste), rue Fénelon, 5, id.

* POMMEREU (le marquis Armand de), rue de Lille, 67, id.

PONTON D'AMÉCOURT (le vicomte de), rue de l'Université, 18, Paris.

POUSSIELGUE-RUSAND (Placide), orfévre, rue Cassette, 15, id.

* PRÉVOST (général), directeur du génie, id.

* QUANTIN (A.), imprimeur-éditeur, rue Saint-Benoît, 7, id.

RÉALS (le vicomte de), 44, rue de Sèvres, id.

ROBERT (Charles), intendant général en retraite, membre de l'Institut, boulevard Latour-Maubourg, 25, id.

ROYER-COLLARD (Paul), 46, rue des Écoles, id.

ROYS (le vicomte Ernest de), 12, place Vendôme, id.

* SAINT-PAUL (P.-L. de), avocat, rue d'Aguesseau, id.

SAINT-PAUL (Anthyme), rue des Écoles, 34, id.

* SALIES (de), rédacteur en chef de la *France illustrée*, 23, rue Boileau, à Auteuil.

* SALADIN (Henri), rue de Seine, 13, à Paris.

SILVESTRE (le baron Franz de), rue de l'Université, 26, à Paris.

THIOLLET, passage Sainte-Marie, 8, id.

* Vaulogé (Franz de), 8, rue du Centre, à Paris.

Vaux (le baron de), 4, rue de Tournon, id.

* Vaux (René de), 12, rue de Tournon, id.

* Versnaeyen (K.), directeur de la *Revue de numismatique et de sigillographie*, 41, rue Sainte-Apolline, id.

* Villers (de), avenue Montaigne, id.

Villefosse (Antoine Héron de), attaché à la conservation des Antiques, au musée du Louvre.

Vincent, rue Legendre, 94, aux Batignolles.

* Vogüé (le marquis Melchior de), membre de l'Institut, rue Fabert, à Paris.

Seine-Inférieure.

Inspecteur : M. Léonce de Glanville.

Argentré (le comte d'), rue de Fontenelle, à Rouen.

Barthélemy fils, architecte, boulevard Beauvoisine, 35, id.

Baudry (Paul), 2, place de la Motte, id.

Beaurepaire (Ch. de), archiviste de la Préfecture, correspondant de l'Institut, rue Chasselière, 5 *bis*, à Rouen.

Beuzeville, rédacteur en chef du *Journal de Rouen*, 42, rue du Bac, à Rouen.

* Bonnechose (S. G. le cardinal de), archevêque de Rouen.

Brianchon, à Gruchet-le-Valasse, par Bolbec.

Chaventré, entrepreneur, 12 *bis*, rue Traversière, id.

* *Chevraux*, au château de Boscmesnil, près Saint-Saëns.

Comont (l'abbé), curé de Varengeville-sur-Mer, par Offranville.

Courtonne, architecte, 100, rampe Bouvreuil, à Rouen.

Cusson, secrétaire général de la mairie, id.

Devaux, artiste-peintre, quai d'Orléans, au Havre.

* Duval, percepteur des contributions directes, à Lillebonne.

Estaintot (le vicomte Robert d'), avocat, rue des Arsins, 9, à Rouen.

Fauquet (Octave), filateur, quai de la Bourse, 19, id.

Fleury, architecte de la ville du Havre.

Gilles (P.), manufacturier, à Rouen.

Girancourt (de), membre du Conseil général, à Varimpé, près Neufchâtel.

* Glanville (Léonce de), rue du Bourg-l'Abbé, 19, à Rouen.

Grimaux, entrepreneur, id.

Guéroult, ancien notaire, rue de Fontenelle, 2, id.

Homais, avocat, rue de l'Hôtel-de-Ville, 6, id.

Le Breton (Gaston), conservateur du musée céramique, 25 *bis*, rue Thiers, à Rouen.

Legendre, id.

Lemire, avocat, id.

Letellier, photographe, rue de Toul, 23, au Havre.

Lormier (Charles), avocat, 15, rue Socrate, à Rouen.

Loth (l'abbé), professeur d'éloquence sacrée à la faculté de théologie, rue des Bonnetiers, 2, id.

Mabire, à Neufchâtel.

Marguery (E.), courtier de commerce, quai du Havre, 1, à Rouen.

Mauduit, avocat, à Neufchâtel.

Montault (le comte de), au château de Nointot, près Bolbec.

Pallier, ancien manufacturier, rue des Halles, 10, Rouen.

Pouyer-Quertier, sénateur, ancien ministre des finances, rue du Crosne, 22, id.

Quesnel (Henry), rue des Bons-Enfants, 78, id.

Sarrazin, id.

Sauvage (l'abbé Eugène), curé d'Ectot-l'Auber, par Yerville.

Seine-et-Marne.

Inspecteur : M.

Collet (l'abbé), curé de Verneuil, par Chaumes.

* Erceville (le comte d'), au château de Chapuis, par Héricy.

Sarazin (l'abbé Marie), curé de Chalmaison, par les Ormes.

* Thiercelin (l'abbé), à Vaux-le-Pénil, près Melun.

Seine-et-Oise.

Inspecteur : M. de Dion.

Amaury (l'abbé), curé-doyen de Bonnières.

* Dion (Adolphe de), à Montfort-l'Amaury.

* Fourdrignier (Edouard), 1, passage Saladin, à Versailles.

Grave, pharmacien, à Nantes.

Guyot (Joseph), au château de Dourdan.

Heude-Lepine à Montfort-l'Amaury.

Jambois, substitut, à Versailles.

Martin (L.), rue de l'Occident, 18, à Versailles.

Sèvres (Deux-).

Inspecteur : M. Ledain.

Giraudeau (Théophile), 1, rue de la Comédie, à Niort.

Lafosse (Henri), id.

Piet-Lataudrie, rue Yvers, à Niort.

Rocquet, à Ville-des-Eaux, près Chizé.

La Société de Statistique, à Niort.

Somme.

Inspecteur : M. Mennechet.

Amyot (Émeric), capitaine au 119e régiment d'infanterie de ligne, à Amiens.

Ault-Dumesnil (G. d'), rue de l'Eauette, 1, à Abbeville.

Beauvillé (Victor de), à Montdidier.

Delfortrie fils, architecte, à Amiens.

Desains (Henri), ancien sous-préfet, à Amiens.

* *Duval*, chanoine titulaire, à Amiens.

* Faverney (Gaston de), au château de Rincheval, près Amiens.

Guilbert (Mgr), évêque d'Amiens.

Janvier (A.), ancien président des Antiquaires de Picardie, à Amiens.

Masson, 48, rue Saint-Denis, à Amiens.

Mauduit (Albert), à Martigny, par Ham.

Mathan (le baron Edgard de), lieutenant-colonel en retraite, faubourg de Noyon, à Amiens.

* Mennechet, conseiller à la Cour d'appel, à Amiens.

Morgan (le baron Thomas de), propriétaire, à Amiens.

Tarn.

Inspecteur : M. Rossignol.

Aragon (le marquis Charles d'), au château de Saliès, près Albi.

Bonnet (Henri), receveur des domaines, à Rabastens.

Bruguière (Auguste), curé de Milhars, par Gaillac.

Cazals, curé de Saint-François, à Lavaur.

Falguière (le baron de), à Rabastens.

Gaillac, secrétaire de la Mairie, à Lisle.

Gouttes-Lagrave (le baron de), au château de Lagrave, près Gaillac.

Madron (Henri de), à Cadalen.

Mazas (Étienne), à Lavaur.

Michau (l'abbé), curé de la Madeleine, à Albi.

Miquel (Jacques), géomètre, à Mazamet.

O'Byrne (Edward), au château de Saint-Géry, près Rabastens.

O'Byrne (Henri), id.

Peyronnet (A.), pharmacien, à Rabastens.

* *Rivière* (le baron Edmond de), au château de Rivières, près Gaillac.

Rossignol (Élie-Antoine), à Montans, près Gaillac.

* Solages (le marquis de), au château de la Verrerie de Blaye, près Carmaux.

* Toulouse-Lautrec (le comte Raymond de), directeur de l'Institut des provinces, au château de Saint-Sauveur, près Lavaur.

Veyriac (Auguste), à Carmaux.

Viviès (T. de), à Viviès, près Castres.

Tarn-et-Garonne.

Inspecteur : M. l'abbé Pottier.

Arnoux de Brossard (d'), à la Croze, près Saint-Porquier.

Combes d'Alma (l'abbé), curé de Roquecor.

Dubor (Georges de), archiviste de la Société archéologique, à Montauban.

Faur (Prosper du), à Lazarret, canton de Beaumont, arr. de Castel-Sarrazin.

Forestié (Édouard), à Montauban.

Garrigues (l'abbé), curé de Moissac.

* Maire (Albert), bibliothécaire de la Faculté de théologie protestante, à Montauban.

Minoret (René), au château de Roujas, par Beaumont de Lomagne.

Montbrison (Georges de), au château de Saint-Roch, par Auvillars.

Moulenq (François), ancien maire, à Valence-d'Agen.

Monorgues (l'abbé), curé de Bruniquel, canton de Monclar.

* Pottier (l'abbé), faubourg du Moustier, 59, à Montauban.

Pradel (Émile), à Saint-Antonin.

Saint-Paul de Cardaillac (Amédée de), à Moissac.

Taupiac (Louis), avocat à Castel-Sarrazin.

Var.

Inspecteur : M. Rostan.

Aube (Frédéric), au Luc.

* Aubenas, ancien magistrat, à Fréjus.

Boyer, architecte, à Hyères.

Bresc (Louis de), ancien maire, à Saint-Jean de Bresc, par Cotignac.

Dupuis (l'abbé), curé de Bargemon.

Jaubert (le docteur), médecin-inspecteur des eaux de Gréoulx, à Hyères.

Ollivier (l'abbé), aumônier militaire de la place de Porquerolles.

Rostan, à Saint-Maximin.

Vaucluse.

Inspecteur : M. Duhamel.

Barbantan (Nicolas), peintre décorateur, à Avignon.

Barrès, bibliothécaire de la ville de Carpentras.

Biret (Noël), à Avignon.

Chrestian (Henri), directeur du musée cantonal de Sault.

* Curel-Silvestre (Félix), à Cavaillon.

* Deloye (Auguste), conservateur de la bibliothèque et du musée Calvet, à Avignon.

Duhamel, archiviste du département, à Avignon.

Légier de Mesteyme, avocat, à Apt.

Musée Calvet (le président de l'administration du), à Avignon.

Nicolas (Hector), conducteur des ponts et chaussées, service spécial du Rhône, à Avignon.

Sagnier (Alphonse), juge suppléant, à Avignon.

Vendée.

Inspecteur : M.

Baron, ancien député, à Fontenay-le-Comte.

Delibon, notaire, à Saint-Gilles-sur-Vie.

Guérin (l'abbé), curé doyen, à Saint-Fulgent.

Rochebrune (Octave de), à Fontenay-le-Comte.

Staub (l'abbé), à Fontenay-le-Comte.

Tressay (l'abbé du), chanoine, à Luçon.

Vienne.

Inspecteur : M. Alfred Richard.

* Auber (l'abbé), chanoine titulaire, à Poitiers.

* Barbier de Montault (Mgr), rue Saint-Denis, 37, à Poitiers.

Delaveau (Camille), au château d'Éternes, près Loudun.

Froment (le R. P. dom), moine bénédictin, à Ligugé.

La Brosse (le comte de), à Poitiers.

* La Croix (le R. P. Camille de), rue de l'Industrie, id.

La Tourette (Léon de), à Loudun.

Le Cointre-Dupont, à Poitiers.

* Ledain (B.), id.

* Maret (Arthur de), château des Ormeaux, par les Trois-Moutiers.

* Oudin (Hilaire), rue de l'Éperon, à Poitiers.

RICHARD (Alfred), archiviste du département, id.

TOUCHOIS (Auguste), rue Saint-Denis, à Poitiers.

Vienne (Haute-).

Inspecteur : M. René FAGE.

* ARBELOT (l'abbé), chanoine honoraire, 11, rue de la Corderie, à Limoges.

FAGE (René), avocat, id.

FORGERONT (André), à Chalus.

* GRANGES (Frédéric des), à Saint-Laurent-les-Églises, par la Jonchère.

MAUBLANC (de), à Saint-Julien.

MONTÉGUT (de), vice-président du tribunal, à Limoges.

* Société archéologique du Limousin.

TANDEAU DE MARSAC (l'abbé), chanoine honoraire, rue Porte-de-Tourny, 12, à Limoges.

Vosges.

Inspecteur : M.

* FARNIER (Ferdinand), à Robécourt, par Vrécourt.

Yonne.

Inspecteur : M.

CLERMONT-TONNERRE (le duc de), au château d'Ancy-le-Franc.

Lallier, président du tribunal civil, à Sens.

RAVIN, à Guerchy.

* TONNELIER, greffier en chef du tribunal civil, à Sens.

Province d'Alger.

* TREMAUX, à Tipaza.

Province de Constantine.

Inspecteur : M.

BOSRÉDON (de), capitaine au 3e chasseurs, chef du bureau des affaires indigènes, à Tébessa.

DELAPART (l'abbé), curé de Tebessa.

Alsace-Lorraine.

Inspecteur : M. l'abbé STRAUB.

BURCKARDT (Oscar), à Wissembourg.

FREY (Henri), à Guebwiller.

GUERBER (l'abbé V.), curé de Saint-Georges, à Hagueneau.

MURY (l'abbé Pantaléon), ancien supérieur du petit séminaire, à Strasbourg.

Rauch, docteur-médecin, à Oberbronn.

Riehl (l'abbé) curé de Sessenheim.

* Straub (l'abbé), chanoine titulaire, président de la Société de conservation des monuments historiques d'Alsace, rue de l'Arc-en-Ciel, 13, à Strasbourg.

Wolf (Gustave), juge de paix, à Ilkirch, près Strasbourg.

SUPPLÉMENT.

Gournay (l'abbé Adolphe), à Courtonne-la-Ville (Calvados).

Regnier (L.), à Gisors (Eure).

D'Ainval, ingénieur civil, à Montpellier.

Le Carguet, percepteur, à Audierne (Finistère).

MEMBRES ÉTRANGERS

ALLEMAGNE.

Autesses (le baron d'), directeur du musée germanique, à Nuremberg.

Bayer (A. de), conservateur des monuments historiques, à Carlsruhe.

Firmenich (Jean-Matth.), homme de lettres, à Berlin.

Florencourt (de), directeur du musée d'antiquités, à Trèves.

Forster, de plusieurs académies, à Munich.

Furstemberg-Stanheim (le comte de), à Apollinarisberg, près Cologne.

Gergens, secrétaire de la Société archéologique, à Mayence.

Kheuser, membre de plusieurs sociétés savantes, à Cologne.

Kirchofer (Théodore), à Stuttgard.

Kugler, professeur à l'Académie de Berlin.

Hull, professeur à l'Académie de Berlin.

Lenhart (F.), sculpteur, à Cologne.

Lindenschmidt, conservateur du musée à Mayence.

Marcus (Gustave), libraire, à Bonn.

Messmer, professeur, conservateur du musée, à Munich.

Mone, directeur des archives générales du grand-duché de Bade, à Carlsruhe.

Mosler (Charles), professeur à l'Académie de Dusseldorf.

Noue (le comte Arsène de), docteur en droit, à Malmédy.

Pipers, professeur de l'Université et directeur du musée d'archéologie chrétienne, à Berlin.

Scheman, professeur au collège royal de Trèves.

Schenase, conseiller à la cour de cassation de Berlin.

Stielfried (le baron de), grand maître des cérémonies du palais, à Berlin.

Stampe (de), président du tribunal de Munster.

Urlichs, professeur, directeur du

musée d'antiquités, à Bonn.

Wetter, membre de plusieurs académies, à Mayence.

Wittmann, directeur de la Société archéologique, à Mayence.

ANGLETERRE.

Bedfort (Sa Grâce le duc de), Brighton-Square, à Londres.

Bingham (le colonel), juge de paix du comté de Kent, à Rochester.

Bingham (Mme), à Rochester.

Bold (Ed.), capitaine de la marine royale, à Southampton.

Brown (le docteur W.-H.), à Londres.

Burges, architecte, à Londres.

Burke (Peter), membre de l'Institut des architectes, à Londres.

Clément (Georges-Edward), à Londres.

Cox (lieut.-col. C.), à Fordwich, près Cantorbéry.

Cox (Mme), à Fordwich, près Cantorbéry.

Devey, architecte, à Londres.

Donaldson, secretaire de l'Institut des architectes de Londres.

Druery (John-Henri), à Norwich.

Franks (Auguste-W.), directeur de la Société des Antiquaires, à Londres.

Freeman, antiquaire, à Londres.

Fry (Miss Katerine), à Plashet, près Stratfort.

Grant (Mgr), évêque de Southwarth, à Londres.

James (sir Walter), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent, Sandwich.

Kooker (Edward), esq., ancien maire de Douvres, à Castel-Hill.

Milligam (le Rév. H. M. M. A.), membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Sutton-Valence.

Mayer (Joseph), à Bebington, près Liverpool.

Pagn, ancien maire de Douvres.

Parkers (sir John-Henri), Asmolean museum, à Oxford.

Ridel (sir W.-B.), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent.

Roach-Smith, membre de la Société des Antiquaires, à Strood, près de Rochester.

Robson (Edward), architecte, à Durham.

Russel (lord Ch.), à Londres.

Stirling (sir Walter), baronnet membre de la Société archéologique du Kent, à Tumbridge-Wels.

Stuart-Menteah (Ch.), à Hentry-Hil-House-Bath.

Stuart-Menteah fils, à Entry-Hill-House-Bath.

Syone (Rév. Canon.), membre de la Société archéologique

du comté de Kent, à Cantorbéry,

Van der Vyner, docteur-médecin, à Jersey.

AUTRICHE.

Forster, professeur d'architecture, à l'Académie des Beaux-Arts, à Vienne.

Wiesenfeld, professeur d'architecture, à Vienne.

BELGIQUE.

S. M. LE ROI DES BELGES, à Bruxelles.

Alvin, préfet honoraire des études, à Liège.

Andries (l'abbé J.-O.), chanoine, à Bruges.

Bethune (Mgr), chanoine, professeur d'archéologie au grand séminaire, à Bruges.

* Blomme (Arthur), vice-président, à Termonde.

Bruyenne (Justin), architecte, à Tournay.

Burbure (le chevalier Léon de), de l'Académie royale, à Anvers.

Busscher (Edmond de), de l'Académie royale, à Gand.

Casterman, colonel du génie en retraite, à Bruxelles.

* Clocquet (L.), ingénieur-architecte, à Tournay.

Cramen (Victor), industriel, rue de la Bienfaisance, 3, Bruxelles.

Coppietters (le docteur), à Ypres.

Delvigne (A.), curé de Saint-Josse-ten-Node, à Bruxelles.

Devillers (Léopold), président du Cercle archéologique, à Mons.

Diegerich, archiviste, à Ypres.

Dognée de Villers, à Liège.

Dognée (Eugène), id.

Durlet (F.), à Anvers.

Fabry-Rossius docteur ès lettres, rue des Célestins, à Liège.

Francart (A.), avocat, à Mons.

Gelthand de Merten (le baron), numismatiste, à Bruxelles.

Genard (P.), conservateur des archives, à Anvers.

Guillery, professeur, membre de l'Académie, à Bruxelles.

Hagemans, ancien membre de la chambre des représentants, à Bruxelles.

Hamman, négociant, à Ostende.

Haulteville (de), littérateur, à Bruxelles.

Henrad (Paul), à Bruxelles.

Hody (le baron Ludovic de), docteur en droit, 24, rue Marie-Thérèse, id.

Huguet (le chanoine), à Tournay.

Juste (Théodore), conservateur

du musée d'antiquités, à Bruxelles.

Kervyn de Lettenhove (le baron), ancien ministre, à Bruxelles.

Kestelood, à Gand.

Keyser (N. de), directeur de l'Ecole des beaux-Arts, à Anvers.

La Roche de Marchiennes (Émile de), à Harvenyt, près Mons.

Le Roi, professeur d'archéologie, à l'Université de Liège.

Limelette, conservateur du musée, à Namur.

Meester de Ravestein (le baron de), ancien ministre plénipotentiaire, au château de Ravestein, près Malines.

Meulemans (Auguste), ancien consul général de Nicaragua, à Bruxelles.

Mons (le Cercle archéologique de la ville de).

Nédonchel (le comte de), président de la Société archéologique de Tournay.

Nève (Eugène), architecte, à Gand.

O'Kelly de Galway (le comte), à Bruxelles.

Respileux (l'abbé), chanoine, doyen de la cathédrale de Tournay.

Reussens, docteur en théologie, bibliothécaire de l'Université, à Louvain.

Ronse (Edmond), archiviste, à Furnes.

Roulez, professeur à l'Université de Gand.

Schoutheete de Tervarent (le chevalier de), de l'Académie d'archéologie de Belgique, à Saint-Nicolas de Waess.

Schuermans, membre de l'Académie d'archéologie de Belgique, président à la cour royale de Liège.

Siret (Ad.), commissaire d'arrondissement à Saint-Nicolas.

Smolieren, membre de la députation permanente de la province d'Anvers.

Vandhame-Bernier, trésorier de la Société royale des Beaux-Arts, et conseiller provincial, à Gand.

Van den Peereboom, à Ypres.

Van der Haéghe, rue de Courtrai, 8, à Gand.

Vos (l'abbé), archiviste, à Tournay.

Vries (de), ingénieur-directeur des charbonnages de Bonne-Espérance, à Lambusart, par Farciennes, près Charleroi.

Wagener, administrateur de l'Université, à Gand.

Weale (James), à Bruges.

ESPAGNE.

La Fuente (Vicente de), membre de l'Académie royale de l'histoire, Madrid.

Ripalta (le comte de), de l'Aca-

démie espagnole d'archéologie, à Madrid.

SAAVEDRA (de), membre de l'Académie royale de l'histoire, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Madrid.

ÉTATS-UNIS.

* LUDLOW (Thomas W.), 244, East 13th. street, New-York city.

ITALIE.

* AGUILHON (César), chapelain de S. M., à la villa Mirabello, dans le parc royal de Monza.

BALESTRA (l'abbé Serafino), professeur au séminaire de Côme.

BARELLI (Monsignor), inspecteur de la Société archéologique de Côme.

* BERTOLOTTI (A.) archiviste d'État, à Mantoue.

* BRAMBILLA (Camillo), inspecteur des fouilles et monuments de la province de Pavie.

CESA-BIANCHI (Paolo), architecte de la cathédrale de Milan.

DESCEMET (le commandeur Charles-Maurice), 17, rue de Balestrari, à Rome.

FIORELLI, sénateur, directeur général des fouilles, à Rome.

GAROVAGLIO (A.), inspecteur des fouilles de l'arrondissement de Lecco, à Milan, 13, via Pesce.

GONELLA, à Turin.

LANCIA DI BROLO (le duc Frederico), à Palerme.

MENABREA (le comte de), ancien président du conseil des ministres du roi d'Italie, à Florence.

MINERVINI (Giulio), bibliothécaire de l'Université, à Naples.

PRELINI (l'abbé César), à Pavie.

PIGORINI (le chev.), directeur du musée préhistorique et ethnographique, à Rome.

ROSSI (le commandeur de), à Rome.

SALINAS, professeur d'archéologie, directeur du musée national de Palerme.

VARISCO (l'abbé Achille), à Monza.

ZORZI (le comte Alvise Piero), sous-conservateur du musée Correr, à Venise.

NORVÈGE.

LICHLÉ (l'abbé), curé catholique de Christiana.

PAYS-BAS.

ALBERDING-THIJM, à Amsterdam.

GELVET (le comte de), à Elson, près Maestricht.

Gildenhuis, ancien négociant, à Rotterdam.

Hezenmans (J.-C.), à Bois-le-Duc.

Hezenmans (L.-C.), architecte de la cathédrale, à Bois-le-Duc.

Lemans, directeur du musée d'antiquités, à Leyde.

Pleyte, conservateur du musée d'antiquités, à Leyde.

* Stuers (Victor de), à La Haye.

Ten Brink, homme de lettres, à La Haye.

PERSE.

Mohammed-Hassan-Kan (le colonel), secrétaire d'ambassade de Sa Majesté le shah de Perse, à Paris.

Nazare-Agha, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Perse, à Paris.

PORTUGAL

Da Silva (le chev. J.-P.-N.), architecte du roi, président de la Société royale des architectes civils, correspondant de l'Institut de France, à Lisbonne.

Da Veiga (Estacio), à Lisbonne.

RUSSIE.

Eichwald (d'), conseiller d'État, à Saint-Pétersbourg.

SUISSE.

Cononcau (de), conservateur des archives, à Zurich.

Duby, pasteur protestant, à Genève.

Fazy (Henri), membre du conseil d'État, id.

Gosse fils, id.

Scarieber, professeur des sciences auxiliaires historiques à l'Université de Fribourg.

Sharpes (Edmond), architecte anglais, à Genève.

COMPTE DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DE L'ANNÉE 1881

RENDU PAR LE TRÉSORIER

ET APPROUVÉ PAR LE COMITÉ PERMANENT DE LA SOCIÉTÉ, DANS LA SÉANCE DU 28 JUILLET 1882

RECETTES

Excédent du compte de 1880.	669	36
Rente 3 pour 100 sur l'État, trimestre d'avril, de juillet et d'octobre 1881 et janvier 1882.	2,000	»
Rente 3 pour 100 amortissable, mêmes trimestres.	540	»
Amortissement de sept cotisations.	700	»
Subvention du Conseil général du Morbihan pour le Congrès archéologique de Vannes.	500	»
Subvention du Conseil municipal de Vannes pour le même Congrès.	200	»
Rétablissement dans la caisse de la Société de la somme votée pour des fouilles préhistoriques dans les Basses-Pyrénées.	140	»
Solde des cotisations de l'année 1880, et cotisations de l'année 1881 encaissées au 1er juillet 1882. . . .	9,890	»
Total des recettes.	14,639	36

DÉPENSES

SECTION PREMIÈRE

Frais de recouvrement des cotisations par la poste, par les banquiers, par le chemin de fer et par les membres correspondants.	557	95
Frais de retour de traites non payées.	159	40
A reporter.	717	35

Report.	717	35
Impression et envoi du compte rendu du Congrès d'Arras et Tournai.	6,000	»
Impressions à Caen.	101	90
Solde de l'impression du Congrès du Mans. . . .	161	45
Port de lettres, de livres, de caisses, affranchissements et chargements divers.	163	85
Frais généraux du Congrès de Vannes, visites de monuments, gratifications diverses.	262	40
Frais de la séance de Bernay.	23	»
Médailles et jetons.	500	25
Excursions archéologiques.	2,000	»
Traitement des concierges.	85	»
Loyer d'un appartement pour le dépôt des livres de la Société.	150	»
Frais généraux d'administration et traitement d'employés.	1,000	»

SECTION DEUXIÈME

Membres chargés de la surveillance et de la direction des travaux.			
M. de Beaurepaire.	Fouilles à Airan.	34	75
M. Delort.	Fouilles dans le département du Cantal.	60	»
M. l'abbé Luco.	Fouilles dans le département du Morbihan.	200	»
M. Hucher.	Restauration des vitraux peints de l'église de Beillé.	100	»
M. Loisel.	Fouilles à la Rivière-Thibouville.	100	»
M. Vincent-Durand.	Fouilles sur l'emplacement du théâtre antique de Moingt. .	150	»
M. le docteur Plicque.	Fouilles à Lezoux.	100	»
	Souscription au monument commémoratif du chancelier Gerson.	50	»
M. de Beaurepaire.	Restauration des peintures murales de Vaucelles de Caen. .	200	»
	A reporter.	12,159	95

	Report. . . .	12.139	95
	Distribution de livres d'archéologie.	200	»
M. l'abbé Prelloni.	Souscription à la *Vie de saint Syro.*	16	»
M. l'abbé Laferrière.	Souscription à l'*Art en Aunis et en Saintonge.*	168	»
M. Anthyme Saint Paul.	Souscription à la *Carte archéologique de France.*	200	»
	Souscription à l'*Album des Trésors archéologiques*, publié par la Société d'émulation des Côtes-du-Nord.	42	»
	Subvention pour la publication du *Bulletin monumental.* . .	500	»
	Total.	13.285	95

BALANCE.

Recettes.	14.639	36
Dépenses.	13.285	95
Excédent.	1.353	41

Caen, le 1er juillet 1882.

Le Trésorier.
L. Gaugain.

ALLOCATIONS ET DÉPENSES A SOLDER

Membres chargés de la surveillance et de la direction des travaux.			
M. de Salies.	Souscription à l'*Histoire de Troo.*	100	»
M. Hucher.	Réparations aux statues de Bueil.	200	»
M. Rossignol.	Fouilles à Milhars.	100	»
M. Le Blanc.	Fouilles de tumuli dans l'arrondissement de Vienne. . . .	200	»
	Travaux de restauration à l'église de Fenouillet.	100	»
	A reporter. . . .	700	»

	Report. . . .	700	»
M. Paul de Farcy.	Restauration de l'église de Château-Gontier.	100	»
M. Piet.	Fouilles à Eauze..	50	»
	Complément de droits de mutation pour le legs de M. de Caumont.	235	45
	Total.	1.085	45

Le Trésorier.

L. GAUGAIN.

AVIS IMPORTANT.

Sur la demande de plusieurs membres de la Société, la question de l'amortissement des cotisations a été mise à l'ordre du jour et résolue affirmativement dans la séance administrative du 24 août 1876. Après un avis de M. le Trésorier, cet amortissement a été ensuite fixé à CENT FRANCS. En conséquence, tous les membres qui voudront se libérer définitivement envers la Société, pourront, dès ce jour, verser la somme indiquée entre les mains de M. L. Gaugain, 18, rue Singer, à Caen.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE FRANCE

LXVIIIe SESSION

TENUE A VANNES

EN JUIN-JUILLET 1881

PROGRAMME

I.

1. — Du mouvement des études archéologiques dans l'ouest de la France, et particulièrement dans l'ancienne province de Bretagne. — Donner une vue d'ensemble des travaux accomplis, soit par les Sociétés, soit par les particuliers. — Rechercher l'influence des études archéologiques sur la direction de l'art, tant au point de vue de la construction qu'à celui de l'ornementation. — Examiner les restaurations accomplies ou en projet, et établir, à cet égard, les règles que l'on devrait suivre.

II.

2. — **Archéologie dite historique.** — Quelle est l'explication la plus plausible soit de l'accumulation des monu-

ments mégalithiques autour et dans les îles du golfe du Morbihan, soit de leur originalité? — Dans quelle mesure les mobiliers funéraires sont-ils également spéciaux à cette zone? — Y a-t-il rapport entre tel ou tel mobilier et telle ou telle forme architectonique?

3. — La région occidentale de la Bretagne n'a-t-elle pas les caractères voulus pour constituer une province archéologique distincte? — A-t-on pu y établir une chronologie des sépultures, et sur quelles bases? — Influence du sol sur la répartition des monuments mégalithiques.

4. — Dresser l'inventaire des objets en bronze recueillis dans les divers tombeaux de la Bretagne; les comparer aux trouvailles d'objets isolés ou groupés. — Énumérer et décrire les divers gisements bretons postérieurs à l'âge du bronze ou antéromains.

5. — Rappeler toutes les découvertes de monnaies gauloises et romaines; à quels objets étaient-elles associées?

6. — Quels résultats ont donné les recherches sur l'âge et la destination des menhirs?

7. — Quelles sont les analogies et les différences remarquées entre les vestiges antéromains de la Bretagne et ceux des autres pays de l'Europe?

III.

8. — **Géographie ancienne.** — Formation du golfe du Morbihan. — Des peuples qui occupaient le pays avant l'invasion romaine.

IV.

9. — **Époque romaine.** — Des modifications apportées aux idées que l'on s'était faites jusqu'ici de l'organisation de la Bretagne avant et après la conquête romaine, soit par des interprétations nouvelles de monuments déjà connus, soit par la découverte de monuments entièrement nouveaux.

10. — Soumettre à une nouvelle étude les voies romaines de la Bretagne, et constater les particularités de construction non encore observées.

11. — Dresser un *corpus* de toutes les inscriptions que possèdent les cinq départements de la Bretagne.

V.

12. — **Antiquités chrétiennes.** — Quels sont les monuments chrétiens les plus anciens de la contrée? — De quelle ressource sont-ils pour l'histoire des origines chrétiennes de la Bretagne?

VI.

13. — **Moyen âge et temps modernes.** — Quelle place occupe l'ancienne province de Bretagne dans l'histoire du moyen âge, tant au point de vue des institutions qu'à celui des arts?

14. — Relever, avec textes ou preuves à l'appui, les dates des monuments figurés de tous genres (sculptures, objets d'orfèvrerie, vitraux, tapisseries, etc.); étendre ce catalogue aux monuments de l'architecture religieuse, militaire et civile. — Présenter à cette occasion un travail d'ensemble sur toutes les inscriptions qui contiennent une date ou un nom d'artiste.

15. — Étudier, en s'attachant à leurs principaux types, les monuments religieux de la Bretagne. Par quel trait diffèrent-ils des monuments romans et ogivaux du même genre construits dans les autres parties de la France?

16. — Étudier dans le même esprit les monuments de la Renaissance. — Quels sont les artistes de cette époque que la Bretagne a produits? — Refaire la biographie de chacun d'eux en s'attachant, autant que possible, aux documents inédits. — Quelles œuvres peut-on leur attribuer avec certitude et quelle idée donnent-elles de leur talent?

17. — Par quelles particularités l'architecture militaire de la Bretagne se distingue-t-elle de celle des provinces voisines? Faire la monographie d'un château en particulier; en restituer les parties détruites à l'aide de documents certains.

18. — De l'architecture civile et domestique. Anciennes habitations; leurs constructeurs et leurs principaux possesseurs.

19. — Faire connaître les monuments qui ont un caractère essentiellement breton, tels que calvaires, croix de pierre, ossuaires, fontaines, etc.

20. — Quelles données nouvelles les dernières découvertes numismatiques peuvent-elles fournir à l'histoire? Décrire les monnaies remarquables ou inédites.

21. — Dresser un inventaire critique des sceaux originaux conservés dans les dépôts d'archives. Étudier une ou plusieurs catégories de familles seigneuriales, de prélats ou de personnes morales dont on possède les sceaux.

22. — De l'étymologie des noms de lieux. Faire la part des différentes civilisations qui se sont succédé dans les temps historiques.

23. — Des ressources fournies à l'histoire locale par les archives des municipalités, des paroisses, des communautés religieuses, etc. Étudier au même point de vue les anciennes minutes de notaires.

Liste des adhérents (1).

MM.

Abgrall (abbé), à Pontcroix (Finistère).
Audran, à Quimperlé (Finistère).
Ault-Dumesnil (d'), à Abbeville (Somme).
Bacqua, à Vannes.
Bailliencourt (de), à Mortain (Manche).
Barbat de Bignicourt, à Pargny-sur-Saulx (Marne).
Barrois, à Lille (Nord).
Bassac, à Vannes.
Batby-Berquin, avocat à Vannes.
Baudin, à Paris,
Bazin, à Condé-sur-Noireau (Calvados).
Blondel, à Mons (Belgique).
Boban-Duvergé, à Paris.
Bodan (du), à Paris.
Bonnault (baron de), à Compiègne (Oise).
Bouillet, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
Bourdonnay, à Vannes.
Buguel, à Vannes.
Burgault, à Vannes.
Canson (de), à Vidalon-lez-Annonay (Ardèche).
Caradu (abbé), à Vannes.
Cartailhac, à Toulouse (Haute-Garonne).
Chaillou-Humeau, à Port-Navalo (Morbihan).
Châtellier (du) père, à Pont-l'Abbé (Finistère).
Châtellier (Paul du). Ibid.
Chenelière (de la), à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

(1) Dans cette liste ne sont pas compris les membres de la Société française d'Archéologie, au nombre de 1200 environ, qui font de droit partie de tous les congrès.

Chomer, à Rives (Isère).
Closmadeuc (de), à Vannes.
Collet (abbé), à Plœmel (Morbihan).
Combe d'Alma (abbé), à Roquecor (Tarn-et-Garonne).
Coudret, à Compiègne (Oise).
Croisier, à Noyalo (Morbihan).
Cuvelier, à Lille (Nord).
Da Silva, à Lisbonne (Portugal).
Dassy, à Paris.
Debray, à Lille (Nord).
Deniker, à Meudon (Seine-et-Oise).
De Vaux (René), à Paris.
Dion (de), à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).
Du Gros de Boisseguin, à Vannes.
Du Lac père, à Compiègne (Oise).
Du Lac (René), à Compiègne (Oise).
Duterme, à Vannes.
Duval, à Vannes.
Essarts (comte des), à Vannes.
Ezanno, à Carnac (Morbihan).
Euzenot (abbé) , à Guidel (Morbihan).
Fontenilles (Paul de), à Cahors.
Fontès, à Vannes.
Fontnau, à Toulouse (Haute-Garonne).
Fourdrignier, à Limours (Seine-et-Oise).
Fraboulet père, à Vannes.
Fraboulet fils, à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
Francart, à Mons (Belgique).
Francisco Martins Sarmento, à Guimarães (Portugal).
Galles, à Rennes (Ille-et-Vilaine).
Gaillard, à Plouharnel (Morbihan).
Gatinerie (de la), à Vannes.
Gérard, à Vannes
Germain, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
Gressy, à Carnac (Morbihan).
Griolet, à Paris.

Guiller, à Sainte-Susanne (Mayenne).
Guillotin de Corson (abbé), à Bain (Ille-et-Vilaine).
Guyot de Salins fils, à Vannes.
Guyot Jomard, à Vannes.
Hamard (abbé), à Rennes (Ille-et-Vilaine).
Hardouin, à Quimper (Finistère).
Harrisson, à Londres (Angleterre).
Henry de Dion (Mme), à Paris.
Héron, à Toulouse (Haute-Garonne).
Huchet, à Vannes.
Jacquemet, à Bordeaux (Gironde).
Janvier, à Amiens (Somme).
Jollivet, à Vannes.
Jolivet, à Vannes.
Jonon des Longrais, à Rennes (Ille-et-Vilaine).
Juan Vilanova (don), à Madrid (Espagne).
Kersaho (abbé), à Locoal-Mendon (Morbihan).
Lallemand, à Vannes.
Lauzun (Philippe), à Agen.
Lauzun, à Valence-sur-Gers.
Le Brigand, à Pontivy (Morbihan).
Le Cam (abbé), à Locqueltas-Grandchamp (Morbihan).
Ledain, à Poitiers.
Lefranc, à Questembert (Morbihan).
Le Fizelier, à Laval (Mayenne).
Le Floch, à Plouay (Morbihan),
Le Gal, à Vannes.
Le Gall de Kerlinou, à Rennes (Ile-et-Vilaine).
Le Gall de Kerlinou, à Vannes.
Le Maguet, à Paris.
Le Marchand, à Vannes.
Le Mené (abbé), à Vannes.
Le Moine, à Lamballe (Côtes-du-Nord).
Le Moussu, à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
Le Quen d'Entremeuse, à Nantes (Loire-Inférieure).
Lèques, à Mamers (Sarthe).

Le Rohellec (abbé), à Landévant (Morbihan).
Leroux, à Nantes (Loire-Inférieure).
Lesquen (de), à Dinan (Côtes-du-Nord).
Limur (comte de), à Vannes.
Loutil, à Vannes.
Luco (abbé), à Vannes.
Lukis, à Morlaix (Finistère).
Luzel, à Quimper (Finistère).
Maillard (abbé), à Thorigné (Mayenne).
Maire, à Vannes.
Manoir de Juaye (comte du), à Bayeux (Calvados).
Marchais, à Vannes.
Marec, à Vannes.
Marsy (comte de), à Compiègne (Oise).
Martin, à Auray (Morbihan).
Maule (marquise de), à Versailles (Seine-et-Oise).
Mauricet, à Vannes.
Mazard, bibliothécaire du musée de Saint-Germain.
Mélin (abbé), à Moulins (Allier).
Méresse, à Compiègne (Oise).
Mesny (général), à Vannes.
Micault, à Saint-Brieuc.
Michel, à Compiègne (Oise).
Moigno, à Ploërmel (Morbihan).
Morio, à Vannes.
Moriz, à Cahors.
Montfort, à Nantes (Loire-Inférieure).
Moulin, à Mortain (Manche).
Muiron, à Vannes.
Nadaillac (marquis de), à Paris.
Nodet (Henri), à Paris.
Nourry, à Vannes.
Orieux, à Nantes (Loire-Inférieure).
Paul, à Vannes.
Payan-Dumoulin (de), à Valence (Drôme).
Périer (abbé), à Rouen (Seine-Inférieure).

Picard, à Paris.
Piercy, à Orléans (Loiret).
Pinoteau, à Angers.
Pitre de Lisle, à Nantes (Loire-Inférieure).
Pommerol, à Paris.
Préponnier, à Angoulême (Charente).
Prigent (abbé), à Brégard (Côtes-du-Nord).
Prulhière, à Vannes.
Régis de l'Estourbeillon (comte), à Nantes (Loire-Inférieure).
Rellay, à Hennebont (Morbihan).
Revelière, à Angers (Maine-et-Loire).
Rialan, à Vannes.
Roche de Marchiennes (de la), à Mons (Belgique).
Roger, à Ploërmel (Morbihan).
Rosenzweig, à Vannes.
Rougé (de), à Châteauvillain (Haute-Marne).
Rouillé, à Vannes.
Ruard (abbé), à Sarzeau (Morbihan).
Seidler, à Nantes (Loire-Inférieure).
Sens, à Arras (Pas-de-Calais).
Stenfort, à Gourin (Morbihan).
Stirrup, à Manchester (Angleterre).
Taillebois, à Dax (Landes).
Tardy, à Bourg-en-Bresse (Ain).
Taulois, à Vannes.
Thomazi, à Vannes.
Tresvaux du Fraval, à Laval (Mayenne).
Vaillant, à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
Vallier, à Grenoble (Isère).
Vaschalde, à Vals-les-Bains (Ardèche).
Vesco, à Quimper (Finistère).
Villiers du Terrage (de), à Paris.
Wouters (le chanoine de), à Braine-le-Comte (Belgique).

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE D'OUVERTURE DU MARDI 28 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. LÉON PALUSTRE, DIRECTEUR DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE.

Siègent au bureau : MM. Burgault, maire de Vannes; du Châtellier, correspondant de l'Institut ; Fontès, président de la Société polymathique du Morbihan, et Hardouin, ancien conseiller à la cour d'appel de Douai.

Un grand nombre de personnes assistent à la séance; mais l'affluence eût été plus considérable, si la presse locale avait pu faire connaître plus tôt que la Société française d'Archéologie accordait, sans formalités, l'entrée libre pour toutes ses séances. Pour les excursions seulement une carte d'adhérent est indispensable.

A trois heures M. le président annonce l'ouverture du Congrès et prononce le discours suivant :

« Messieurs,

« L'an passé, à pareille époque, la Société française d'Archéologie pour la conservation des monuments historiques tenait son congrès dans la ville d'Arras, et, aujourd'hui, c'est à l'autre extrémité de la France, dans

une vieille cité bretonne, qu'elle a donné rendez-vous à tous ceux qui veulent bien s'associer à ses travaux. Ces déplacements font partie des conditions de son existence ; deux fois de suite la même région ne nous voit jamais paraître et, autant que possible, un certain roulement est établi dans l'ordre de nos assises, qui se tiennent tantôt à l'est et tantôt à l'ouest, tantôt au nord et tantôt au midi. De la sorte, en quarante-huit années, nous avons, on le suppose bien, porté nos pas de tous côtés, et petit est le nombre des départements où nous n'avons pas encore tenu une séance ou fait une excursion. C'est ainsi que la ville de Vannes, si elle n'a pas eu son Congrès à proprement parler, nous a vus déjà dans ses murs en 1843, lors de la mémorable réunion provoquée par les fondateurs de l'Association bretonne. Mais l'ancienne capitale du plus puissant parmi les cinq grands peuples qui se partageaient jadis votre vaste péninsule, méritait mieux que quelques discussions passagères, et le moment devait venir où un appel serait fait à tous les hommes de science et de bonne volonté pour tâcher d'élucider certaines questions fort compliquées dont la solution réclame à la fois la perspicacité, la promptitude du coup d'œil que donnent, avec les voyages, l'habitude de la comparaison, et la connaissance approfondie des moindres éléments du problème que l'on ne peut, pour ainsi dire, acquérir que sur place.

« Point n'est besoin, en effet, Messieurs, de chercher ailleurs la raison d'être de ces grandes assises provoquées et vivifiées durant trente-sept ans par M. de Caumont. Mon illustre prédécesseur avait compris que la science dont il est demeuré jusqu'à son dernier jour le plus ardent apôtre, après en avoir été le fécond initia-

teur, ne pouvait vivre dans l'isolement, que la lumière naît souvent de rapprochements heureux et que rien, en définitive, ne saurait remplacer l'enseignement que procure la vue d'objets similaires dont l'usage se trouve naturellement expliqué en certains pays. Seulement, comme d'un côté on ne se déplace guère sans un motif qui vous entraîne, et que, de l'autre, la même personne ne peut être allée partout ni avoir tout examiné, l'idée est venue de créer une société générale qui, n'étant pas renfermée dans les limites d'un département ou d'une province, pourrait être ouverte indistinctement aux archéologues de la France entière, qui, n'ayant pas, en quelque sorte, de résidence fixe, se trouverait à même, suivant les nécessités, de se porter là où une question nouvelle se présenterait à étudier. Au lieu des séances mensuelles qui sont le lot des autres sociétés, elle ne se réunirait qu'une seule fois par an; mais à ces assises, désignées sous le nom de Congrès, elle inviterait en même temps que ses propres membres quiconque a des éclaircissements à produire ou simplement l'envie d'écouter.

« Et la preuve que l'institution dont nous parlons répondait à un besoin, c'est que depuis un demi-siècle bientôt elle n'a cessé de prospérer. Ni la guerre, ni les révolutions ne l'ont empêchée une seule fois de fonctionner, et quant aux sociétés nombreuses qui couvrent aujourd'hui notre sol, — nous pourrions citer des parties de la France où il y en a une par arrondissement, — loin de redouter notre immixtion dans les matières qui topographiquement semblent leur appartenir, elles sont les premières à nous adresser un chaleureux appel. Comment en serait-il autrement, d'ailleurs? toutes ne comptent pas comme la Société polymathique

du Morbihan, cinquante-cinq années d'existence, et la plupart ayant été fondées à la suite de notre passage dans telle ou telle ville, les relations établies entre elles et nous n'ont jamais pu être qu'excellentes. Mais, même dans votre cas, qui ne comprend combien il est profitable d'échanger de temps en temps des idées, de se faire part mutuellement de ses recherches, d'assurer ainsi plus fortement sa marche vers la découverte de la vérité, qui est le seul but de tous nos efforts ?

« Car, Messieurs, puisque l'occasion s'en présente, nous devons le proclamer bien haut, l'archéologue est le grand ouvrier de l'histoire, et, grâce à lui, ce qui n'était jadis qu'un thème à variations éloquentes est devenu une science exacte, cherchant, elle aussi, des faits nouveaux, positifs, pour en conclure des lois générales. Loin de réaliser le type imaginé par Walter Scott, de passer son temps à rassembler des tessons et des monnaies fausses, ce tard-venu, dont il ne fut pas question au collège, dont Aristote, ni Quintilien, ni Rollin n'ont parlé, et pour cause, on le voit expliquer les races mortes par le spectacle des races vivantes sur le même sol, dégager de la diversité des symboles, par l'action nécessaire des mêmes milieux sur les hommes, l'unité primitive des religions, des mythes, des coutumes d'un monde disparu. Il nous rend des ancêtres, reprend des siècles au néant et recule l'horizon des temps où notre inquiétude étouffe. Ce rôle assurément a bien son prix, et nous plaignons ceux qui ne le comprendraient pas. Il nécessite pour être exercé avec profit un grand sens critique, en même temps qu'un certain esprit de divination. En outre, l'archéologue, — et ce n'est pas là l'affaire d'un instant, — doit connaître tout ce qui a été écrit avant lui relativement

aux anciennes religions, aux langues perdues; nous ne parlerons pas des idiomes modernes que très souvent il est obligé d'apprendre, s'il veut suivre les travaux parallèles aux siens dans les publications des savants étrangers.

« N'est donc pas archéologue qui veut, bien que pour prendre ce titre on n'exige pas un diplôme. Mais cela viendra peut-être. En attendant, nous constatons avec bonheur que l'Université, longtemps rebelle à nos études, vient d'en reconnaître toute l'utilité. Cette même année, le conseil supérieur de l'instruction publique a décidé que désormais les candidats à la licence ès lettres seraient interrogés sur les institutions de Rome et d'Athènes. Et de fait, si on les ignore, on ne peut pas comprendre à fond les auteurs anciens et rendre leurs récits vivants pour les élèves. Un professeur qui ne connaît pas de quelle manière se faisaient les élections à Rome serait incapable d'intéresser ceux qui l'écoutent à certains discours de Cicéron et à certaines narrations de Tite-Live.

« Mais comment les candidats dont nous venons de parler arriveraient-ils à remplir le programme qui leur est imposé, si, préalablement, ils ne se sont adonnés à l'étude de l'épigraphie? Les inscriptions seules conservent le secret du *cursus honorum*, c'est-à-dire de la série des magistratures inférieures qu'il fallait avoir parcourues dans un certain ordre, avec de certains intervalles, avant d'aspirer à la plus élevée. Cette sorte de hiérarchie des fonctions publiques, en effet, avait été dès l'origine réglée d'une manière rigoureuse par des lois appelées *lois annales*, qui sont aujourd'hui imparfaitement connues, parce qu'elles ont été souvent violées et que la fréquence de l'exception nous empêche

d'en déterminer la règle. Force est donc de reconstruire ce que le temps a fait disparaître, de suppléer au silence des écrivains par la pénétration des textes si admirablement gravés sur la pierre ou le marbre.

« Comme on le suppose bien, les études auxquelles nous nous livrons plus particulièrement varient avec le pays où se tient le Congrès. Tandis qu'à Arles, en 1876, et à Vienne, en 1879, l'époque romaine jouait un rôle prépondérant, ici, tout naturellement, ce sont les temps dits préhistoriques qui rempliront la plus grande partie de nos discussions. Et comment en serait-il autrement en présence des célèbres monuments qui couvrent votre sol et seront le but de deux longues et belles excursions? Pour répondre à une question du programme, vous aurez, Messieurs, à rechercher la destination de quelques-uns d'entre eux. On vous demande de porter principalement votre attention sur les menhirs, qui n'ont pas, comme les dolmens, encore livré leur secret. Sans vouloir à ce sujet préjuger en rien vos conclusions, me sera-t-il permis de rappeler que, grâce à un ensemble de faits nouveaux, les expressions trop usitées d'âge de la pierre, âge du bronze, âge du fer, paraissent devoir moins désigner des époques déterminées dans les temps et chronologiquement successives pour l'humanité tout entière, que des phases de développement dont la longueur aurait varié selon les races, les milieux et les circonstances? D'où il faut conclure que, pour connaître l'état social d'une population existant il y a deux à trois mille ans, nous n'avons rien de mieux à faire que de porter nos regards vers certaines contrées de l'Afrique ou de l'Asie. Les Khassias, par exemple, élèvent de nos jours encore des menhirs; pour savoir à quelles intentions répondit

jadis sur notre propre sol l'érection de ces monuments, il suffira de savoir à quelle intention les Khassias d'aujourd'hui les élèvent. Ce sont, nous disent les voyageurs, des monuments votifs. Tenons donc pour autant de monuments votifs les menhirs que nous rencontrons sur notre propre sol.

« Si des temps préhistoriques nous passons au moyen âge, la même méthode ne laissera pas que de nous être d'une grande utilité. L'un de ceux qui m'écoutent, dans une communication faite à la Sorbonne, il y a quinze ans environ, a déclaré ne pas comprendre pourquoi, en différents endroits du Morbihan, deux grandes croix de pierre s'élevaient, pour ainsi dire, côte à côte. Pourquoi n'en serait-il pas en Bretagne comme en Anjou? Or, dans cette dernière province, les doubles croix ne sont pas rares; elles servent de délimitation à deux paroisses, et la coutume veut qu'à certains jours on se rende processionnellement au lieu qu'elles occupent.

« Mais, Messieurs, notre mission n'est pas seulement d'expliquer, elle est encore de protéger. Or j'ai le chagrin de le dire, jamais peut-être on n'a plus détruit que depuis quelques années. Sous prétexte de restauration, la plupart de nos édifices achèvent de perdre tout caractère historique, et c'est vraiment une ironie que de les classer dans une catégorie où ils n'ont plus le droit de figurer. Après avoir proscrit le XVIIe et le XVIIIe siècle, qui, cependant, avaient bien leur mérite, voici maintenant que l'on s'attaque aux âges plus anciens. Il faut à toute force rendre un édifice à son unité première, c'est la formule et la manie du jour. Ainsi, d'une part, on rechange les balustrades de Reims, et de l'autre, n'osant pas les supprimer tout à fait, on dérobe derrière une sorte d'écran les chapelles

de Saint-Denis. Puis, par une contradiction singulière, le principe si hautement préconisé chaque fois qu'il s'agit de réparer certaines parties endommagées, est généralement méconnu quand l'occasion se présente de continuer un monument inachevé. Les cathédrales de Clermont, de Moulins et de Digne sont là pour attester ce que j'avance.

« Quoi qu'il en soit, tout cela est peu de chose encore si on le compare aux actes de sauvage destruction dont nous sommes parfois témoins. Un château qui passait à juste titre pour l'une des plus brillantes conceptions du génie français est tombé récemment sous les coups de spéculateurs éhontés; ses débris ont été dispersés aux quatre coins de l'horizon, et, chose triste à penser! rien ne nous garantit contre le retour de pareils faits sur un point quelconque de notre sol. Car, Messieurs, remarquez-le bien, les gens qui ont dépecé le château de Montal et livré aux fureurs de l'enchère ses admirables débris sont prêts à recommencer partout où ils supposeront avoir quelque chose à gagner. Ils n'agissent pas par ignorance, loin de là, mais uniquement pour alimenter le marché de la curiosité. Tel qui ne se dérangera pas pour aller voir une merveille d'architecture sera heureux de posséder dans son cabinet un débris insignifiant d'un monument quelconque. C'est pour satisfaire cette déplorable manie que Montal a été sacrifié, et nul doute que bientôt d'autres châteaux aussi remarquables ne soient condamnés à subir le même sort. En réalité, les véritables coupables sont donc les collectionneurs, car sans eux toute la presse n'eût pas eu à faire entendre le cri d'indignation auquel vous avez sûrement répondu.

« Mais je vois, Messieurs, que j'abuse de vos instants,

et sans doute, vous attendez avec impatience que le Congrès aborde enfin sérieusement l'examen des questions de son programme. Je ne vous demanderai plus que quelques minutes, et cela pour rendre un public hommage au collègue éminent que nous avons perdu il y a six mois à peine. Bien qu'assez tardivement adonné à nos études, M. Miln avait conquis un rang distingué dans la science, et son nom demeurera attaché principalement aux belles découvertes de Carnac. Le livre qu'il a écrit à cette occasion peut être regardé d'ailleurs comme un type d'informations consciencieuses, et longtemps on admirera les magnifiques illustrations dont il a accompagné ses recherches. Puis, en dehors de ces considérations, une chose me touche au plus haut degré. M. Miln, qui était étranger, a donné à nos compatriotes un noble et salutaire exemple. Il a montré aux hommes de loisir, aux hommes riches, quel emploi profitable ils pouvaient faire de leur temps et de leur fortune. Car Messieurs, apporter sa pierre à l'édifice que nous construisons avec tant de peine, c'est, comme disait récemment un écrivain bien connu, M. le comte de Vogué, dans son éloge de Mariette, rendre un éminent service à l'humanité.

« Non seulement, Messieurs, vous déplorez en M. Miln la perte du savant dévoué, du chercheur perspicace, mais aussi de l'homme de bien dont le cœur généreux explique les sympathies de tous ceux qui avaient pris, dans son pays d'adoption, l'habitude de le considérer comme l'un de leurs plus chers compatriotes. Toutefois par ses œuvres il sera encore parmi nous, et l'un de ses fidèles collaborateurs, dépositaire de ses travaux, saura nous les interpréter.

« Et maintenant, en terminant, qu'il me soit permis,

dès le début de la session, de remercier tous ceux qui ont bien voulu, d'une manière quelconque, prêter leur concours à l'organisation du Congrès. Grâce à M. le maire de Vannes, grâce aux membres de la Société polymathique, parmi lesquels je suis heureux de nommer M. l'abbé Luco, M. Rosensweig et M. Le Gall de Kerlinou, toutes les difficultés du premier moment se sont aplanies avec rapidité, et nous avons pu donner rendez-vous dans les murs de Vannes non seulement aux archéologues des différentes parties de la France, mais encore à ceux des pays étrangers. Enfin, dans mes remerciements, je ne saurais oublier le Conseil général du Morbihan, qui a tenu à témoigner de sa sympathie envers nos études, non plus que M. le président du tribunal, qui nous offre dans cette enceinte une confortable hospitalité. »

Ce discours est vivement applaudi.

M. Burgauld répond au nom de la ville de Vannes, qui se félicite, cette année-ci, de donner l'hospitalité au congrès. Puis la parole est à M. Fontès, président de la Société polymathique du Morbihan.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,
MESSIEURS LES MEMBRES DU CONGRÈS,

« Permettez-moi, au nom de la Société polymathique du Morbihan, que j'ai la bonne fortune de représenter devant vous, comme son président de cette année, de vous remercier de l'honneur que vous lui avez fait en choisissant pour théâtre de votre session la vieille cité où elle se livre à ses modestes et consciencieux travaux. C'est non seulement un honneur, c'est encore un titre de gloire qu'elle peut inscrire dans ses archives. C'est,

en effet, ainsi que M. le Directeur de la Société archéologique vient de nous le donner à entendre, à sa considération, par une affinité sympathique dont elle sent tout le prix, et afin d'entrer plus étroitement en communication avec elle, que vous avez été amenés à jeter les yeux sur Vannes, pour y établir le siège de votre Congrès. La Société polymathique vous souhaite donc, Messieurs, cordialement la bienvenue, et vous exprime toute sa reconnaissance d'avoir bien voulu la faire participer à vos savantes discussions. Elle ne se dissimule pas qu'en présence d'une élite d'hommes qui cherchent avec leur compétence supérieure et la hauteur de leurs vues la solution des problèmes archéologiques, elle ne peut apporter qu'un faible appoint au progrès de la science qui nous occupe; mais elle est heureuse d'espérer que les matériaux qu'elle s'applique sans relâche à rassembler et à étudier scrupuleusement, trouveront parmi vous des déducteurs pénétrants ; elle se félicite, dans son humble sphère, de contribuer au résultat que tous, petits ou grands, inconnus ou, comme la plupart d'entre vous, revêtus d'une notoriété considérable, nous nous efforçons de tout notre pouvoir de préparer et d'atteindre; elle a enfin la bonne chance de profiter de cette solidarité que vous ne dédaignez pas d'admettre et qui la console, les limites de son budget lui interdisant de trop hautes visées, des efforts parfois infructueux et de réalisations souvent incomplètes ou au-dessous de ses espérances. Mais décidée à persévérer patiemment, courageusement, dans sa voie, elle ne peut certainement que profiter de l'impulsion que vous venez donner à des études qui nous sont chères à tous, et se fortifier à votre contact ; donc encore une fois, Messieurs, merci en son nom, et soyez les bienvenus. »

M. Léon Palustre rappelle que les discussions politiques ou religieuses sont formellement interdites; puis il quitte le fauteuil de la présidence et invite M. du Châtellier à prendre sa place. Ce dernier remercie en ces termes M. le directeur de la Société française d'Archéologie et les membres du Congrès de l'honneur qui lui est fait :

MESSIEURS,

« En me trouvant appelé à présider la séance d'ouverture du 48e Congrès des archéologues de France je suis extrêmement touché de l'honneur qui m'est fait, et je vous remercie bien cordialement, en priant notre cher directeur de recevoir en même temps l'expression de mes sentiments dévoués et reconnaissants.

« Si je me rappelle dans cette occasion les preuves répétées de la bienveillance avec laquelle me traita, pendant près de quarante ans, notre regretté directeur, M. de Caumont, c'est pour reconnaître avec vous quelles heureuses circonstances ont laissé la direction de la Société française d'Archéologie à notre dévoué collègue M. Palustre. Les éminentes qualités de notre illustre fondateur lui sont familières, et chacun se plaît à y voir une nouvelle garantie de la durée de notre Société et de ses succès.

« En me trouvant une fois de plus à Vannes pour y parler de ce que nous avons toujours aimé, les lettres et l'histoire, je ne puis oublier que la première fois que je rencontrai M. de Caumont, ce fut, comme aujourd'hui, au moment où nous nous efforcions, avec quelques amis, de réunir ici-même les hommes de notre chère Bretagne, que les intérêts de l'agriculture et les curieux

enseignements de l'histoire ne manquent jamais de rapprocher. Nous eûmes alors des luttes très vives à soutenir. Une entre autres anima beaucoup nos premières séances. J'exprimai le vœu de voir créer un ministère spécial de l'agriculture, et cette demande, qui paraîtrait aujourd'hui bien anodine, souleva presque des orages. Le préfet, M. Lorois, était d'un côté, les réformateurs de l'autre, et le public promettait de nombreuses souscriptions si nous restions les maîtres. Après deux jours de débats, nous eûmes cinquante nouveaux souscripteurs, et l'*Association bretonne* marcha dès lors d'un pas très ferme, donnant pour les concours d'animaux et les expositions de machines de très bons exemples, suivis aujourd'hui dans toutes les régions de la France. Or M. de Caumont, fondateur de l'Association des cinq départements de la Normandie, comme nous essayions de le faire pour la Bretagne, voulut bien se rendre à mon appel et venir près de nous. C'était en mai 1843. Je le rencontrai à la sortie de la ville d'Aurai, revenant de Locmariaker et de Gavr'inis, qu'il était allé visiter en attendant le jour fixé pour la première séance de l'Association bretonne. Quelques paroles pleines d'obligeance me confirmèrent dans les espérances que je nourrissais avec mes amis pour le succès de notre entreprise. « Persistez, marchez, me disait-il, et soyez sûr que l'avenir est à nous, parce que nous jetons en Bretagne, comme nous l'avons fait en Normandie, une sage pensée d'études et de recherches qui nous rapprochera chaque jour de la vérité, tout en nous éloignant de la lutte fâcheuse des opinions et des passions qui divisent trop souvent les hommes. » C'était là un pronostic, comme un horoscope de ce qui s'est fait depuis, et je veux, à cette occasion, vous citer un

mot d'un des plus illustres compatriotes de M. de Caumont. La justesse de son propos ne manquera pas de vous frapper. Étant assis près de lui à une des séances de l'Institut, dans le moment où les sociétés savantes se réunissaient à la rue Bonaparte, sous la direction de M. de Caumont, avant d'avoir été appelées à la Sorbonne par un ministre qui se présenta les mains pleines de médailles, je me hasardai à demander à M. Guizot s'il voudrait nous faire l'honneur de venir présider une de nos séances. J'ajoutai que notre directeur, M. de Caumont, en serait très flatté. « Mais je ne m'y refuse pas, me dit M. Guizot, car je me rappelle avoir déjà présidé une des séances de l'Association normande il y a bien trente ans; et quelles sont aujourd'hui, ajouta-t-il, les institutions de notre pays qui peuvent se vanter d'une pareille durée! » Puis, se retournant vers moi : « Mais qu'aurai-je à faire à votre réunion? Vous me le direz. »

« Eh bien, Messieurs, à ces trente années que M. Guizot supputait peu de temps avant que notre gouvernement ait acquis une des nouvelles phases de ses interminables transformations, près de vingt années se sont ajoutées à celles-là, et notre excellent directeur, M. Palustre, vous invite aujourd'hui à la réunion du Congrès archéologique qui se tiendra à Caen en 1883, pour l'anniversaire de notre cinquantaine. Quoique l'étude, comme une gymnastique de l'intelligence, aide à multiplier les années, je ne puis espérer de m'y rendre; mais avec les longs jours que je compte, je puis au moins m'applaudir de me trouver encore une fois à une de vos réunions et de m'y présenter avec trois générations d'archéologues pris dans ma famille. Ils ont été facilement entraînés dans cette voie, d'abord par l'amitié si douce

et si bonne de cet excellent M. de Caumont, mais un peu aussi par le besoin que ressentent comme moi plusieurs d'entre vous de se soustraire par l'étude à des luttes et à des tiraillements qui se présentent si souvent dans les temps troublés que nous traversons.

« Continuons donc à faire de l'archéologie et à la faire aimer de tous ceux qui sont animés comme nous de cette vive curiosité, dont l'esprit et l'ardeur forment le principal mérite de nos réunions. »

Après le discours de M. du Châtellier, fréquemment interrompu par les applaudissements de l'assemblée, la parole est donnée à M. l'abbé Abgrall, sur la première question du programme :

« Du mouvement des études archéologiques dans l'ouest de la France, et particulièrement dans l'ancienne province de Bretagne. — Donner une vue d'ensemble des principaux travaux accomplis, soit par les Sociétés, soit par les particuliers. — Rechercher l'influence des études archéologiques sur la direction de l'art, tant au point de vue de la construction qu'à celui de l'ornementation. — Examiner les restaurations accomplies ou en projet, et établir, à cet égard, les règles que l'on devrait suivre. »

M. l'abbé Abgrall donne lecture d'un intéressant mémoire sur l'état des études archéologiques dans le Finistère. Il rappelle en termes émus le souvenir des hommes d'élite qui ont fondé la Société archéologique du Finistère et qui, sans se laisser déconcerter par la dissolution qui fut imposée à leur réunion, ont créé sur de nouvelles bases une société aujourd'hui florissante. Il signale les heureuses tentatives de restauration faites depuis quelques années, et appelle l'attention des

membres du Congrès sur les résultats fructueux donnés par le petit séminaire de Pont-Croix, où des cours d'archéologie ont été établis.

M. l'abbé Luco, comme complément à ce qui vient d'être dit, résume la vie et les travaux du regretté M. Miln; il parle surtout du résultat de ses fouilles aux Bosséno et à Kermario.

Le deuxième volume des travaux de M. Miln vient d'être mis en vente, et M. Robert Miln, voulant témoigner sa reconnaissance aux membres de la Société française d'Archéologie, a tenu, malgré les frais considérables nécessités par cette publication, à mettre cette œuvre dans les conditions les plus avantageuses à la disposition des membres du Congrès.

M. du Châtellier remercie M. l'abbé Luco de cette communication, et le prie de transmettre au nom du Congrès à la famille de M. Miln l'expression de la reconnaissance de tous ses membres.

M. l'abbé Luco annonce que le musée de M. James Miln appartiendra par indivis à la ville de Carnac et à la Société polymathique du Morbihan, et que M. Robert Miln fait élever à ses frais un bâtiment pour le renfermer.

M. Vaillant demande que la lettre de remerciements adressée à M. Robert Miln soit signée par le président et par tous les membres du bureau.

Cette motion est adoptée.

M. le président donne ensuite la parole à M. Paul du Châtellier, pour la lecture d'un mémoire sur la découverte de bijoux en or faite au cimetière gaulois de Kerviltré, commune de Saint-Jean-Trolimon (Finistère). Ce mémoire, très intéressant, sera reproduit *in extenso*.

Quelques observations au sujet de la date probable

des inhumations sont présentées par plusieurs membres du Congrès, puis M. le comte de Limur, comme préparation à la visite de son riche musée, qui doit être faite par le Congrès à l'issue de la séance, donne lecture d'un mémoire sur la composition des haches découvertes dans le tumulus du mont Saint-Michel-de-Carnac et à Man-er-Roët. L'auteur du mémoire estime que les substances reconnues par l'analyse dans ces haches ont des similaires en France et pour la plupart en Bretagne.

M. le président félicite M. de Limur de sa très intéressante communication.

La séance est levée à cinq heures.

1re SÉANCE DU MERCREDI 29 JUIN 1881.

PRÉSIDENCE DE M. FONTÈS.

Siègent au bureau : MM. Léon Palustre, directeur de la Société française d'Archéologie; Vallier, de Grenoble; Francart, de Mons (Belgique); et de Dion, de Montfort-l'Amaury.

La séance est ouverte à huit heures.

Avant de reprendre la discussion relative à la période préhistorique, la parole est donnée à M. Guyot-Jomard pour la lecture de quelques extraits d'un travail sur le connétable de Richemond, auquel on songe à élever une statue en Bretagne.

Le président passe ensuite à la seconde question du programme, ainsi conçue :

« Quelle est l'explication la plus plausible soit de l'accumulation des monuments mégalithiques autour et dans les îles du golfe du Morbihan, soit de leur originalité? — Dans quelle mesure les mobiliers funéraires sont-ils également spéciaux à cette zone? Y a-t-il rapport entre tel ou tel mobilier et telle ou telle forme architectonique? »

M. Moulin se demande quelle est l'explication la plus plausible de l'accumulation des monuments mégalithiques sur le sol du Morbihan. A son avis, ces monuments sont l'œuvre des Celtes; ils restèrent, à l'époque de la dominatiom romaine, le seul symbole de leur culte détruit. Les Romains, sachant combien la race vaincue était attachée à la croyance de l'immortalité de l'âme, n'osèrent pas s'attaquer aux tombeaux. M. Moulin croit que les dolmens appartiennent à une époque plus récente que les menhirs, connus de toute antiquité. A l'appui de cette thèse il cite un grand nombre de découvertes; il s'appuie sur le témoignage de Moïse, de Tite-Live. Il traite en passant des alignements décrits par Strabon sous le nom de « pierres couplées par trois ou quatre », et fait allusion au fameux temple d'Apollon dont parle Diodore de Sicile. Il conclut de ces divers documents que les menhirs, beaucoup plus anciens que les dolmens, sont des pierres commémoratives ou des idoles grossières.

M. Lallemant, rappelant les études publiées par lui dans ses intéressants annuaires, croit que le menhir a servi parfois de monument commémoratif, mais a dû le plus souvent indiquer un tombeau. D'après lui, le

menhir serait la transition entre la sépulture païenne et la sépulture chrétienne.

Le menhir, suivant M. Paul du Châtellier, n'est autre qu'un tombeau. L'orateur cite un grand nombre de documents à l'appui de cette thèse et estime que les dolmens et les menhirs ont la même origine et la même antiquité.

Un membre demande si les menhirs n'indiquent pas l'ensevelissement par incinération, tandis que les dolmens auraient été réservés aux inhumations simples.

M. A. du Châtellier croit que les débris recueillis auprès des dolmens sont moins nombreux que ceux qui entourent les menhirs. Il résulterait des observations présentées par l'honorable doyen de la Société française d'Archéologie que les dolmens, pris comme monuments funèbres, ont pu être érigés loin du lieu d'inhumation.

M. Micault pense que les menhirs collectifs sont des ornements, et que le menhir isolé est un monument destiné, le plus souvent, à rappeler des funérailles.

M. Cartailhac croit que les monuments funèbres ont été ouverts de nouveau pour des funérailles plus récentes. Les menhirs sont plus nombreux dans les départements où les dolmens sont en petit nombre. Il se rallie à la théorie d'une date identique pour l'érection des dolmens et des menhirs.

M. Cartailhac signale à l'attention des auditeurs des petites cellules qui existent dans les tumuli et qui ne se rencontrent qu'en Bretagne.

MM. Levain, l'abbé Collet, de Laurière, l'abbé Luco, prennent part à la discussion.

M. l'abbé Luco, en dernier lieu, signale au Congrès l'étrange erreur commise par un rédacteur du Guide-

Joanne, qui a pris comme preuve d'une construction romaine en Bretagne, un fragment apporté des catacombes et incrusté dans une maison près de Sarzeau. L'intéressant mémoire de l'abbé Luco sera publié en entier avec un fac-similé de l'inscription cause de l'erreur indiquée.

La séance est levée à dix heures et demie.

2e SÉANCE DU MERCREDI 29 JUIN 1881.

PRÉSIDENCE DE M. HARDOUIN.

Siègent au bureau : MM. Léon Palustre; Vaillant, de Boulogne-sur-Mer; comte de Marsy, de Compiègne; et Ledain, de Poitiers.

En prenant possession du fauteuil, M. Hardouin prononce l'allocution suivante, fréquemment interrompue par les applaudissements des auditeurs.

MESDAMES ET MESSIEURS,

« C'est à la trop indulgente obligeance du savant et tant dévoué directeur de la Société française d'Archéologie et de nos honorables confrères, membres du bureau, que je dois d'être appelé à présider la séance qui va s'ouvrir. — Qu'il me soit permis d'associer à mes remerciements l'expression réitérée de ceux dont nous sommes redevables envers M. Léon Palustre, le digne continuateur de l'œuvre de patriotisme et de

science que créa M. Arcisse de Caumont, d'illustre mémoire.

« L'assemblée est encore sous le charme des souvenirs évoqués hier par M. du Châtellier, qui, plus qu'octogénaire, participe à la direction de nos travaux avec l'ardeur toute juvénile qu'il a le secret d'associer aux études compagnes si assidues de son extrême vieillesse, frayant de plus en plus au fils si distingué que nous connaissons, à l'adolescent son petit-fils, tous deux présents, les voies du vrai savoir en archéologie. Est-il besoin de rappeler ici que notre éminent et vénéré confrère fut l'ami fidèle et l'infatigable compagnon du fondateur de l'institution des Congrès annuels? Et pourrais-je oublier que, durant plus de quarante ans, la bienveillance de M. de Caumont honora et encouragea mon faible concours à l'œuvre?

« C'est évidemment à cette circonstance que je dois le témoignage de sympathie qui m'advient. Peut-être une vieille assiduité aux Congrès en a-t-elle eu aussi sa part. A leur occasion, en effet, plus d'une frontière et naguère la Baltique elle-même ont été franchies.

« Dans Vannes, d'ailleurs, quoique cité bretonnante, un Guérandais d'origine, fût-il septuagénaire, se considère d'autant moins comme étranger, qu'il n'y a point perdu toute trace de liens de famille ou d'amitié.

« Que ne retrouve-t-il aussi dans l'une et dans l'autre région où se dirigèrent tant d'excursions de sa jeunesse, les antiquités précieuses qui depuis lors ont disparu?

« C'était le bon temps. Pour heurter à chaque pas, pour ainsi dire, des monuments dont le nombre et tout ensemble la diversité devenaient véritablement inénarrables, le long de toute la zone côtière qui de l'embou-

chure de la Loire s'étend jusqu'à Quiberon, un cœur ardent et deux pieds légers suffisaient.

« Depuis lors que de vides et quelle aveugle destruction désormais !

« A l'œuvre donc, chers et vaillants doctes confrères. Luttez contre le vandalisme à force de science et de labeurs. Étudiez, conservez, décrivez ce qui survit de nos belles antiquités celtiques.

« En terminant, je réitérerai notre reconnaissant hommage à la mémoire de M. James Miln, ainsi que nos remerciements tant à MM. les membres de la Société polymathique qu'à MM. les conservateurs anciens et actuels du musée, dont il nous a été donné d'admirer la richesse. En les désignant autrement, je risquerais de blesser leur modestie.

« Mais il est aussi une mémoire demeurée chère, celle de M. Louis Galles. — Le Congrès s'associera au tribut qu'elle ne cesse de recevoir de la part des amis de la science archéologique. Comment enfin, puisque, à notre grand regret, M. l'intendant René Galles est absent, ne pas citer aussi ses travaux, et ne pas prendre à témoin des bonnes intentions de l'assemblée, M. Lallemand, l'infatigable guide du Congrès dans *l'exploration de la cité vannetaise,* en son passé de tous les âges? »

La parole est ensuite donnée à M. G. Vallier pour la lecture d'un curieux mémoire sur une boîte à hosties du XVe siècle, en cuir gauffré et peint. Les développements qui accompagnent le travail de M. Vallier ont vivement intéressé l'assemblée. La boîte en question, déposée sur le bureau, est examinée par un grand nombre de membres du Congrès, qui en demandent la reproduction dans les comptes rendus. M. le président déclare qu'il sera fait droit à ce vœu.

M. G. Vallier demande ensuite à garder encore la parole pour lire une note sur la numismatique gauloise de la Bretagne. Cette note, accompagnée de dessins, sera aussi publiée dans les comptes rendus du Congrès.

M. E. Cartailhac rend compte de la visite du Congrès au musée archéologique de Vannes. Il expose la stupéfaction des membres étrangers en voyant ces richesses, qui font l'honneur du Morbihan, indignement logées. Au moment où toutes les municipalités s'imposent de grands sacrifices pour créer des musées qui attirent les étrangers et permettent à la science de marcher en avant, on peut croire que la ville de Vannes, qui renferme des collections hors ligne, voudra leur offrir un asile digne d'elles.

M. Cartailhac passe en revue les plus belles séries préhistoriques du musée. Il insiste sur l'intérêt multiple des mobiliers funéraires de Tumiac, du Mannéer-Roeck, du mont Saint-Michel et des allées couvertes. Il examine successivement les haches, les parures, les silex, les poteries.

Il loue la présence de quelques plans en relief qui instruisent si bien le public, entre autres de celui du cromlech d'*El-lanic*, qui prouve que la côte du Morbihan s'est énormément affaissée depuis l'âge de la pierre. M. Cartailhac signale les diverses découvertes antéromaines conservées dans le musée de la Société, et qui établissent que la Bretagne a connu, avant les temps historiques, les diverses civilisations industrielles et successives que l'on a retrouvées dans le reste de la France.

A l'occasion de ce très intéressant rapport, M. du Châtellier père fait remarquer la richesse et la pauvreté tout à la fois du mobilier de certains monuments mor-

bihannais, et demande l'explication de cette différence. M. Lallemand répond qu'elle doit provenir de la violation antérieure des monuments pauvres en mobilier.

La parole est ensuite donnée à M. Vallier sur l'examen qu'il a fait du médaillier de la Société polymathique. Il expose qu'il recherche les jetons du XVIe siècle au nom de Henri II et de François II, comme *dauphins* et *ducs de Bretagne*. Il en possède huit et serait heureux d'en augmenter le nombre, pour la monographie qu'il prépare sur ce sujet et pour laquelle il fait appel aux communications des numismates de la Bretagne. Il fait précéder sa communication d'une note déjà publiée par lui, en 1874, dans le *Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme* (*Médailles du Dauphiné historiques ou de fantaisie frappées de* 1494 *à* 1537; Valence, Chenevier et Chavet, 1874), note relative à la déclaration royale de 1532 et aux titres de *dauphin* et de *duc de Bretagne*, que l'héritier de la couronne de France devrait dorénavant porter, en écartelant les armes de France de celles de Bretagne et de Dauphiné, ainsi que cela fut fait sur une médaille de fantaisie frappée à Romans en 1533.

M. Palustre rappelle qu'il a publié un travail sur les vitraux de la cathédrale de Rennes, et fait observer qu'il a trouvé sur ces vitraux des armoiries semblables à celles dont M. Vallier vient d'entretenir le Congrès.

Sur un coffret en bois, fort curieux et très ancien, appartenant à la cathédrale de Vannes et exposé sous les yeux du Congrès, M. l'abbé Le Mené lit une note écoutée avec un vif intérêt et dans laquelle il explique les figures qui décorent ce meuble et en fixent la date entre 1150 et 1170.

Après avoir, à la suitte de Littré, défini l'archéologie :

la connaissance et l'étude de l'antiquité, M. du Châtellier père prie le Congrès de vouloir bien émettre le vœu de voir compléter les *Preuves de l'histoire de Bretagne*, de dom Morice, et, pour faire toucher du doigt l'urgence de ce supplément, il raconte la perte et la destruction d'un grand nombre de documents fort précieux. A l'unanimité, l'assemblée s'associe à ce vœu, et M. Rosenzweig, archiviste du Morbihan, explique les projets qui touchent à ce sujet : M. de la Borderie s'apprête à publier, dans la *Société des bibliophiles bretons*, un quatrième volume de preuves, pour faire suite aux trois de dom Morice, et M. Rosenzweig lui-même a recueilli tous les documents qu'il a rencontrés. Il se propose de publier, en forme de cartulaire du Morbihan, ceux qui n'offrent point un intérêt assez général pour trouver place dans le volume de M. de la Borderie.

La parole est ensuite donnée à M. l'abbé Luco, pour la lecture d'un mémoire inédit du regretté M. James Miln. D'un très grand intérêt archéologique, ce travail expose la découverte et l'exploration d'une sépulture circulaire, auprès du village de Nignol, dans la commune de Carnac. Ce monument se compose de deux murs à peu près concentriques; l'extérieur, construit en pierres plates et sèches; l'intérieur, bâti avec de gros blocs qui ont subi l'action d'un feu violent. L'enceinte centrale était destinée à la crémation des corps. Les cendres, recueillies dans des urnes, avaient été déposées dans la zone qui sépare les deux murs et même en dehors de l'enceinte extérieure. Pendant cette lecture, le Congrès avait sous les yeux, tapissant les murs de la salle, le plan et des vues de ce monument, ainsi que des planches représentant de grandeur naturelle les nombreux objets qu'on y a trouvés.

Pour bien mettre en lumière ces tombeaux circulaires, encore peu connus, M. l'abbé Luco annonce, en terminant, son intention de lire au Congrès deux autres mémoires inédits de M. Miln sur des monuments analogues.

La séance est levée à cinq heures moins un quart.

1re SÉANCE DU VENDREDI 1er JUILLET.

PRÉSIDENCE DE M. ADOLPHE DE DION.

Siègent au bureau : MM. Palustre, Micault, de Limur et Francart.

Après avoir remercié M. le directeur de la Société française d'Archéologie, président du Congrès, de lui avoir fait l'honneur de l'appeler à présider cette séance, M. de Dion fait lire le procès-verbal de la dernière réunion, dépose sur le bureau différents ouvrages offerts au Congrès et donne la parole à M. Micault, pour un rapport sur la visite du riche musée de M. de Limur.

M. Micault remercie en quelques mots M. le comte de Limur de son excellent accueil; il mentionne, en passant, et la belle pendule de salon qui à elle seule est, en fait de minéralogie, une collection d'échantillons de luxe, et la chambre si complète et si finement sculptée, qu'elle mériterait bien une description spéciale; il arrive ensuite aux collections proprement dites, et propose de les diviser en trois classes :

1° Minéralogie et Géologie; — 2° Archéologie; — 3° Ethnographie.

1° Minéralogie et Géologie. — Faute de temps, d'une part, et de plus parce que le Congrès s'occupe d'archéologie et non de sciences naturelles, le rapport ne peut donner une description suffisante de cette splendide série. L'archéologue trouve cependant un réel intérêt dans cette visite; l'examen des collections régionales indique le lieu d'origine des matières premières dont on s'est servi aux époques historiques. On y voit de curieuses séries de jadéites, de fibrolites et de callaïs, démontrant qu'il n'est pas besoin d'aller chercher ces matériaux à l'étranger.

2° Archéologie. — M. Micault cite de nombreuses séries des types de Saint-Acheul et du Moustier, provenant notamment des vallées de la Somme, de la Seine, de l'Oise, de la Sarthe, des grottes du Moustier et de Chez-Pouré, etc. — L'époque de la Magdeleine est représentée par de nombreux silex taillés et surtout par de beaux ossements ou bois de renne sculptés ou travaillés; on peut citer spécialement des harpons, des aiguilles et, par-dessus tout, deux ossements gravés qui représentent grossièrement deux animaux de l'espèce bœuf ou cerf. Beaucoup de haches polies et de nombreux instruments de Robenhausen représentent l'époque néolithique.

3° Ethnographie. — L'ethnographie trouve, chez M. de Limur, un certain nombre d'objets d'un haut intérêt, notamment une hache taillée d'Australie, un collier et des haches polies en jade de diverses formes provenant de l'Océanie, de rares flèches à pointe de pierre encore montées, l'une provenant du pays des Esquimaux, et les autres de la Terre-de-Feu.

M. Micault aurait de nombreuses comparaisons à faire; mais le temps lui manque et il cède la parole, qui est ensuite donnée à M. Cartailhac, pour rendre compte de l'excursion accomplie à Gavr'inis et à Locmariaker.

M. Cartailhac rappelle l'histoire de l'invention de l'allée couverte de Gavr'inis et de la crypte enfouie sous le tumulus dit Manné-er-Roeck. Il fait remarquer tout l'intérêt des sculptures, exécutées avec des marteaux ou ciseaux en pierres sur les dalles de Gavr'inis, du dolmen dit la Table-des-Marchands, sur le panneau du Manné-er-Roeck. Parmi tous ces dessins, encore et peut-être toujours inexpliqués, on voit des haches emmanchées parfaitement figurées, on ignore pourquoi. Un fait pareil se rencontre dans les grottes funéraires artificielles de la Marne, qui sont de la même époque que les monuments mégalithiques de la Bretagne, c'est-à-dire de la pierre polie.

M. E. Cartailhac dit qu'on a émis le vœu de voir relever le menhir de Locmariaker, le plus grand du monde, et il constate en passant qu'on a vu, près du tombeau dit le Manné-er-Roeck, deux menhirs renversés. Mais rien ne permet d'affirmer que ce sont les constructeurs de la tombe qui ont dressé ces menhirs.

En terminant, M. Cartailhac exprime son regret de ne pouvoir pas répondre à un grand nombre de questions soulevées par l'étude de ces monuments; il faut éviter de se laisser trop entraîner par l'imagination; il faut fouiller encore, étudier toujours.

A l'occasion de ce compte rendu, M. Lallemand réalise la promesse faite par lui sur les lieux de donner les dimensions et le poids du grand menhir de Locma-

riaker. Pour le faire, il cite le passage suivant de Cayot-Delandre :

« Ce menhir, le plus colossal des menhirs connus, est un géant, de 21 mètres de hauteur et de 4 mètres de largeur, renversé par la foudre ou par quelque ébranlement terrestre ; il est aujourd'hui gisant sur le sol, brisé en quatre parties, séparées les unes des autres avec tant de netteté, qu'on les dirait séparées ou touchées par une lame métallique, si la chose avait été possible. Le poids de ce colossal obélisque est estimé plus de 250,000 kilogrammes, et si la chute est difficile à comprendre, les moyens qu'on a dû employer pour son érection le sont bien davantage. »

Il ajoute que l'obélisque du Vatican ne l'emporte que de 15 pieds sur celui de Locmariaker.

Les débris de ce menhir, s'ils étaient relevés, atteindraient le tiers de la hauteur des tours de Notre-Dame. (René Galles, *Découverte de Manné-er-Roeck.*)

L'obélisque de Louqsor n'a que 9 pieds de plus que le menhir de Locmariaker, et a absolument le même poids, 250,000 kilogrammes.

Revenant aussi sur le même compte rendu, M. de Limur affirme que les sculptures dont M. Cartailhac vient de nous entretenir ont été produites avec des instruments en pierre, ce qui résulte pour lui de ce fait : c'est que, dans ces sculptures, soit en creux, soit en relief, les grains de la pierre se trouvent écrasés et non tranchés, comme l'auraient fait des instruments métalliques, et, quant à la provenance de ces énormes masses, il ajoute que, en majeure partie, sinon en totalité, tous ces mégalithes sont des blocs erratiques, ordinairement apportés d'une certaine distance. M. Rosenzweig fait remarquer que M. Louis Galles, l'un de

nos regrettés collègues de la Société polymathique du Morbihan, a été des premiers, sinon le premier même, à soutenir, dans une polémique assez vive, l'opinion que les sculptures des dolmens avaient été faites à l'aide de la pierre, et que l'adoption de cette opinion par M. Cartailhac, qui a une si grande autorité en pareille matière, ne peut que réjouir les anciens collègues et amis de M. Louis Galles. M. l'abbé Luco ajoute que tel était aussi le sentiment du très regretté M. Miln, qui, dans sa récente publication sur les alignements de Kermario, a fait graver un moulage de la grande pierre de Montézuma, au Mexique, historiquement sculptée avec des instruments en pierre.

La parole est ensuite donnée à M. le comte Régis de l'Estourbeillon, pour la lecture d'une communication sur le groupement des populations de l'Armorique, d'après la terminaison des noms de lieux.

Si l'on jette les yeux sur une carte de Bretagne, dit M. de l'Estourbeillon, l'on y remarque ce fait que les différentes localités affectent presque toujours quatre ou cinq terminaisons particulières, et présentent ce singulier caractère de nous offrir ces terminaisons presque toujours groupées à part dans un même pays.

Or, s'il est indubitable que ces différentes terminaisons sont équivalentes, et que l'on peut considérer les suffixes *ec*, *euc*, *oc*, *ac*, comme ayant tous au fond la même valeur, de même qu'en France les suffixes si variables de nos noms de localités, tels que *é*, *ay*, *as*, *ère*, *court*, *ville*, ne pourrait-on pas regarder cette application à rechercher des formes identiques dans la dénomination de leurs localités comme indiquant, pour chacune de ces régions, des populations distinctes, sinon d'origine au moins de caractère. Telle est la

question que vient examiner M. de L'Estourbeillon. Beaucoup d'auteurs anciens, et en particulier Sulpice Sévère, constatent qu'après l'invasion romaine la Gaule, dans sa presque totalité, copia volontiers ses vainqueurs et s'efforça d'oublier peu à peu la vieille langue nationale, pour se poser favorablement dans l'esprit des conquérants; à cette règle, presque générale, une partie de la Bretagne, le pays des noms en *ec*, notre Basse-Bretagne a fait une éclatante exception. L'examen approfondi de nombreux cartulaires bretons a démontré à M. de l'Estourbeillon que, tandis qu'on rencontrait, après l'invasion romaine, les noms en *euc*, *oc*, *ac*, presque toujours traduits, les noms en *ec*, au contraire, demeuraient, malgré les efforts des latinistes du temps, toujours intraduisibles, et marquaient clairement l'obstination des habitants de ce pays à conserver la vieille langue nationale.

Il y a plus, des passages entiers de chartes et de manuscrits jusqu'au IXe siècle conservent toutes les formes, tous les caractères de la langue celtique. Certains d'entre eux ne sont, à vrai dire, que du celtique travesti, et s'ils portent parfois dans certains de leurs mots les efforts visibles de latinisation de leurs auteurs, ils n'en prouvent que mieux combien les clercs d'alors savaient peu la langue des conquérants, ou combien ils s'ingéniaient, avec des apparences de latinité, à conserver au fond, autant que possible, la langue nationale, soit par crainte de n'être pas compris, soit à cause de l'inviolable attachement du peuple à son égard. Nous n'en voulons ici pour témoins, dit M. de l'Estourbeillon, que ces deux exemples, dont l'un a déjà tant étonné les savants qui ont étudié le cartulaire de Redon, et qui tous deux montrent l'attachement du peuple à la langue cel-

tique. Sous la date du 3 février 821, l'on trouve dans celui-ci une délimitation de domaine écrite presque en entier dans la langue du pays : « Magnificæ feminæ sorori meæ nomine Roiantken..... ego, Catweten....., vendidi rem proprietatis meæ, id est, Ran Riautcar, IV modios de brace, sitam in plebe Rufiaco, finem habens a fin ran Melau don roch do fos Matwor cohiton fos do Imhoir; ultrà Imhoir per laudam do fos fin ran Dofion, do fin ran Haelmorin cohiton hi fosan, do rud fos cohiton rud fos per launam (*sic*) do fin ran Loudinoc pont Imhoir. »

D'un autre côté, une charte de 1216, mentionnant certains bénéfices accordés par l'évêque de Quimper au chapitre, en Bannalec, Spezet, etc., s'exprime ainsi : Beneficia..... de Bannalec in Poërcarnoët de Ploherenet in Armorico, in Capeanall et de Spethut in procheaër.»

Voilà la merveilleuse traduction qu'on arrivait à faire alors en ce pays ; dans la région des noms en *ac*, chaque cartulaire, chaque titre porte presque toujours au moins jusqu'au IXe siècle le cachet, l'empreinte de la langue celtique, et le garde constamment dans la région des noms en *ec*. Or il est remarquable que tandis que la limite de cette dernière correspond absolument à la limite du breton au XIXe siècle, celle des noms en *ac* concorde de tous points avec la limite du breton au IXe siècle. N'est-on pas dès lors en droit de conclure : 1° Que le pays des noms en *ec*, où l'on parle encore breton de nos jours, a toujours conservé sa langue nationale ; 2° que le pays des noms en *ac*, resté moitié breton jusqu'au IXe siècle, n'avait pas su opposer à l'influence latine une résistance énergique, et finit par abandonner sa langue après les désastres des invasions normandes? Telle est l'opinion de M. de l'Estourbeillon.

Enfin, les différences si tranchées de mœurs et de caractères qui, de nos jours encore, existent entre les diverses populations de la Bretagne et correspondent si nettement à ces régions, viennent fournir une nouvelle source de preuves à M. le comte de l'Estourbeillon. Il ressort de cet examen et de celui de la carte de Bretagne qu'au point de vue de la linguistique, l'Armorique peut, par suite, être divisée naturellement en trois zones, caractérisées par des suffixes distincts et habitées par des populations fort différentes de mœurs et de caractères.

La première comprend le pays des noms en *ec*, demeuré constamment celtique, à l'ouest d'une ligne allant de Plouha (côté ouest de la baie de Saint-Brieuc) à l'embouchure de la Loire.

La deuxième, embrassant le pays des noms en *euc*, *oc*, *ac*, ou demeuré breton jusqu'au IXe siècle et ayant subi plus ou moins l'influence latine, à l'ouest d'une ligne allant de Dol à Méans, près de Saint-Nazaire.

La troisième, embrassant tout le pays des noms en *é*, *ay*, *ais*, *ère*, et des autres suffixes français, à l'est de la ligne déterminée ci-dessus.

M. de l'Estourbeillon présente ensuite au Congrès une carte à l'appui de cette thèse et indiquant très nettement les délimitations que nous avons citées plus haut.

Après quelques observations de MM. de Baillencourt et Le Floch sur cette communication et sur l'étymologie celtique de Vorganium, M. l'abbé Abgrall lit un intéressant travail relatif à la borne de Kernao, dans le Finistère, et donnée par quelques auteurs comme indiquant la situation de Vorganium.

Cette borne, dit M. l'abbé Abgrall, transportée au

musée de Quimper, porte l'étiquette : Borne de *Kernao* Finistère), emplacement de Vorganium.

Elle indique la distance de Vorganium à la précédente station : VIII M. P., c'est-à-dire 8,000 pas. Quelques doutes existent sur l'authenticité des deux dernières lignes, qui auraient bien pu être repiquées pour venir en aide à la thèse de M. Le Men, plaçant Vorganium à *Castellaih*, en Plouguerneau, sur le littoral. Entre Kernao et *Castellaih*, il y a 11 kilomètres en suivant la voie romaine. — Ces 11 kilomètres ne semblent pas concorder avec les huit mille pas de la borne. — Il est vrai que le pas romain n'est employé que jusqu'à Lyon pour la mesure des voies romaines, et que, au delà, sur tout le territoire de la Gaule, c'est le pied gaulois qui est maintenu en usage. — Mais cette mesure ne nous donne pas encore 11 kilomètres. — Si l'on place Vorganium à *Kerilien*, en *Plounéventer*, lieu où M. de Kerdanet indiquait l'emplacement d'Occinor, nous avons encore une moindre concordance entre le chiffre de la borne et la distance réelle, puisque cette distance est de 12 ou 13 kilomètres au moins.

Il est certain que sur le plateau de Kerilien a existé un vaste établissement romain, et la Société scientifique de Morlaix s'y est livrée à des fouilles qui ont produit quelques résultats; mais on est encore loin d'avoir démontré que cet établissement est en réalité le vieil Occinor ou le vieux Vorganium.

Enfin la parole est donnée à M. l'abbé Luco pour la lecture d'un mémoire inédit de M. Miln. Celui-ci nous fait assister, auprès du village de Coet-à-Toun, en Carnac, à l'exploration d'une seconde sépulture circulaire, semblable à celle de Mignol, déjà décrite ici. Le plan de ce nouveau monument et les dessins des objets qu'on

y a trouvés se trouvent exposés sur les murs de la salle du Congrès.

La séance est levée à dix heures et demie.

2e SÉANCE DU VENDREDI 1er JUILLET.

PRÉSIDENCE DE M. LEDAIN.

Siègent au bureau MM. le comte de Limur, Mazard, du musée de Saint-Germain-en-Laye, de Fontenilles, de Cahors, et Micault, de Saint-Brieuc.

La parole est donnée à M. Léon Palustre pour entretenir le Congrès de la visite faite la veille au château de Sucinio. L'orateur fait remarquer la différence de date de construction des édifices qui subsistent ; les établissements du XIIIe siècle n'ont pas disparu au XVe siècle ; la partie est a été reconstruite.

Dans la tour située à droite du pont-levis se trouve la chapelle ; les serviteurs du château entendaient la messe dans la grande salle et les seigneurs se tenaient dans un endroit où on a voulu à tort voir la sacristie ; il convient de rappeler qu'à cette époque le prêtre s'habillait à l'autel.

M. Palustre parle du château de Blain, dans la Loire-Inférieure, où la porte d'entrée de la baille est pratiquée dans une tour ronde. Cette particularité qui, suivant Viollet-le-Duc, caractérise l'architecture militaire mise en honneur par Olivier de Clisson, a une origine plus ancienne que ne l'indique le grand archi-

tecte. On en trouve un exemple au manoir abbatial de Rougemont en Touraine, bâti de 1331 à 1356, et d'ailleurs, la tour-porte de Blain est l'œuvre, non du connétable Olivier IV de Clisson, mais de son grand-père Olivier II.

M. Palustre décrit ensuite le château de Blain, qui se composait de deux parties différentes : la basse-cour ou baille, immense quadrilatère entouré de courtines et de tours, et le château proprement dit, en saillie du côté nord. Ce dernier, rasé sur trois côtés au commencement du XVIIe siècle, présente encore une grosse tour dite du Connétable, et voisine de l'année 1400. Vers la même date fut érigé un long corps de bâtiments, remanié au XVIe et au XVIIe siècle. La partie qui date de 1550 environ a de singuliers rapports avec les constructions élevées par Jean Bullant, à Écouen. On y remarque également un curieux carrelage émaillé qui n'a pas été signalé jusqu'ici.

M. Micault apporte les résultats de son analyse du bracelet en or trouvé par M. du Châtellier ; il constate qu'il est en or natif ; l'or natif et l'or moderne ne peuvent se confondre ; ce qui permet de reconnaître les faussaires ou les imitateurs de l'ancien art gaulois.

M. de Limur dit que l'or de Bretagne trouvé dans les mines n'est jamais associé qu'à l'étain et non à l'argent.

M. Le Gall de Kerlinou soutient que le golfe du Morbihan est d'une formation relativement récente. Il est postérieur à l'occupation romaine, et probablement à l'introduction du christianisme en Armorique.

M. l'abbé Le Mené communique un mémoire sur la tapisserie dite de Saint-Vincent qui se trouve en partie dans la salle des séances du Congrès. Cette tapisserie,

qui servit jusqu'en 1860 pour certaines cérémonies religieuses, fut, à cette époque, placée dans la tour du Connétable, d'où elle a été retirée en 1880, à raison de l'humidité du lieu.

Saint Vincent demeurait chez un boulanger nommé Dreulin ; il n'est pas mort dans la chambre où existe encore une chapelle dont l'accès est laissé libre par le propriétaire ; il y a passé vingt-quatre jours lors de son premier séjour à Vannes.

Parlant de la reproduction de cette tapisserie par la photographie, M. Cartailhac dit que les épreuves des panneaux passés sont parfois excellentes.

M. Le Mené le remercie de cette indication.

M. l'abbé Mary, vicaire à Auray, fait connaître au Congrès que M. Louis Hédan, propriétaire à Parc Trémihoarn, en Mendon, en creusant une fosse d'asperges, sur un petit coteau qui inclinait vers l'ouest, a trouvé une sépulture à une profondeur de $0^{m}50$, à peu près, c'est-à-dire un peu plus bas que la limite atteinte d'ordinaire par les charrues de nos campagnes. Il s'agissait d'une pierre qui pouvait avoir deux pieds de long, sur un pied de large ; c'était une pierre brute, sans aucun caractère... Le haut était plus aminci que la base : elle ressemblait aux bornes que l'on voit dans les champs. On n'y fit pas attention.

Mais bientôt, quand on eut fini d'enlever la terre végétale et qu'on arriva au sous-sol (qui était en terre glaise), à la place marquée par la pierre, les travailleurs virent sauter sous leurs pioches des débris de métal... vert-de-gris... ce qui attira leur attention.

Ils recueillirent alors plusieurs débris de bracelets, et même quelques-uns complets. Il y en avait de trois sortes, autant que j'ai pu le constater en examinant les

restes : 1° Bracelets à bosses, comme ceux du Rocher en Plougoumelen, c'étaient les plus nombreux. 2° Bracelets en simple fil de la grosseur d'une mine de crayon ordinaire, ou un peu plus ; quelques petites barres ornaient les deux bouts à l'ouverture. 3° le dernier (celui-ci était seul, du moins dans ce que j'ai vu de débris) consistait en un gros fil, presque de la grosseur du petit doigt; une boule, plus grosse encore que le fil, subsistait d'un côté. L'autre semblait avoir été détruite par la rouille.

Les ouvriers, croyant trouver quelque valise remplie d'or et d'argent, procèdent avec précaution. L'un d'eux, saisissant une barre de fer, remarque que son poids seul suffit pour l'enfoncer entièrement dans le sol, à l'endroit où ils ont ramassé les bracelets, le sol étant bien plus mou que partout ailleurs. Ils peuvent constater ainsi un orifice de 1 mètre de diamètre environ, tout rond. Ils creusent d'abord sans rien trouver ; puis ils remarquent du charbon, des débris de poterie, etc. (j'en ai recueilli plusieurs morceaux), et enfin à une profondeur de 4 ou 5 pieds, la terre molle finit, et au fond ils trouvent une couche bien fournie de débris végétaux, à peu près comme les filaments de feuilles sèches. Après cette couche, c'était le sous-sol ordinaire, comme partout aux alentours.

Remarque curieuse ; ce qui remplissait le trou était une espèce de vase de mer grisâtre, assez visqueuse et tout à fait différente de la terre glaise des environs. Une fois séchée au soleil, elle devenait très friable. Il ne faut pas oublier que la mer et les vases de Locoal-Mendon ne sont pas à une lieue de distance..... ou peut-être était-ce un mélange de cendres !...

Voilà un fait qui peut servir à généraliser les places

de sépultures dans notre pays. Qui sait s'il n'y a pas des milliers de cas semblables, le hasard seul ayant fait découvrir celui-ci ?

Il y a cependant à ajouter que le pays de Mendon renferme bien des restes de monuments, et que tout autre pays ne peut lui être comparé.

Ainsi à Manné-er-Élo'h, *demi*-dolmen magnifique, le seul du pays qui ait ce cachet grandiose (remarquez *demi*). Et puis à Kerhel, une sépulture circulaire (comme au Rocher), d'où les propriétaires ont tiré quantité de poteries. Un pommier en occupe maintenant le centre.

Il y aurait une belle étude à faire sur ces parages, que l'on a négligés : Etel, Belz, Plouhinec.

M. l'abbé Abgrall donne lecture d'une notice sur l'église romane de Pont-Croix et signale les caractères particuliers par lesquels elle diffère des autres églises du pays.

L'église de Pont-Croix, construite au XIIe siècle, a été ensuite remaniée et modifiée à différentes reprises. Elle a cependant conservé certaines parties romanes très remarquables qui diffèrent considérablement des autres constructions de la même période. Dans les autres édifices romans du pays, les piles sont lourdes, carrées ou rondes, cantonnées de rares colonnettes; à Pont-Croix, au contraire, les colonnettes sont groupées les unes contre les autres, de manière à former des piles très légères de 45 à 50 centimètres de diamètre. Les chapiteaux sont uniques dans leur genre et ne rappellent ni ceux de Loc-Maria de Quimper, ni ceux de Fouesnant ou de Loc-Tudy, ni ceux de Sainte-Croix de Quimperlé. Les archivoltes, qui dans ces dernières églises sont lourdes et carrées, sont ici moulurées avec la plus grande élégance et la plus grande richesse.

Ajoutons que le tracé du chœur est basé sur les meilleures proportions usitées au moyen âge, et notamment au XIIe siècle.

Le style ou genre de construction employé à Pont-Croix a exercé son influence sur quelques églises du voisinage. On reconnaît cette influence spécialement à Kerinec en Poullan, à Penhars en Pouldreuzic, dans le chœur de Penmeurit, et dans les ruines de l'ancien prieuré de Languidon en Ploran.

On ne peut parler de l'église de Pont-Croix sans citer son porche latéral, couvert d'une véritable dentelle de pierre, et l'admirable flèche qui couronne son clocher.

Dans un résumé rapide, M. Rosenzweig traite la vingt-troisième question du programme ainsi conçue : *Des ressources fournies à l'histoire locale par les archives des municipalités.* Il examine successivement leur état de conservation, leur ancienneté, leur composition ; il insiste particulièrement sur les riches collections de registres paroissiaux, dont il expose à grands traits le caractère, l'importance numérique et la valeur au point de vue de l'histoire du pays. A côté des formules souvent originales des actes de baptêmes, de mariages et de sépultures, M. Rosenzweig fait ressortir tout ce qu'on peut tirer de ces registres, non seulement pour la généalogie des familles nobles et des personnages illustres de tout rang, pour l'étude des diverses industries locales, de l'organisation ecclésiastique, de la topographie, mais encore pour une chronique presque quotidienne depuis le milieu du XVIe siècle, dont les éléments fort nombreux sont dus aux rédacteurs mêmes des actes et embrassent tous les faits de guerre depuis la Ligue jusqu'à la Révolution, tous les phénomènes météorologiques,

récoltes abondantes et disettes, maladies contagieuses, etc.

La séance est levée à 5 heures 1/4.

SÉANCE DE CLOTURE DU DIMANCHE 3 JUILLET.

PRÉSIDENCE DE M. PALUSTRE.

Siègent au bureau : MM. le comte de Limur, Fontès, Mazard et de Baillencourt.

Après la lecture des procès-verbaux des deux séances de vendredi, M. le comte de Limur présente quelques observations sur l'or de Pénestin, qu'il dit être semblable à celui qu'on a parfois rencontré dans les monuments mégalithiques du Morbihan.

La parole est ensuite donnée à M. l'abbé Le Mené, pour rendre compte de la visite faite, vendredi, à la cathédrale de Vannes par les membres du Congrès. Dans sa description, rendue plus facile à suivre par des figures tracées au fur et à mesure sur le tableau noir, il montre l'édifice actuel composé de parties qui remontent à différentes époques. A la fin de cette communication, M. Palustre critique le défaut d'unité dans les restaurations modernes. M. Le Mené dit en avoir fait l'observation à l'architecte, qui lui a répondu : « Les architectes ne s'occupent par d'archéologie ! »

Dans une lecture sur l'excursion qui, hier, a conduit à Carnac la plupart des membres du Congrès, M. du Châtellier fils accorde une mention très honorable et

parfaitement méritée aux explorations archéologiques et au musée de M. James Miln, que tout le monde avait vivement regretté de ne pas trouver là au milieu de ses œuvres si importantes et dont la mort est venue prématurément le séparer.

En quelques mots, M. de Laurière a fait des comparaisons fort intéressantes entre le tumulus de Kercado, visité hier sur le territoire de Carnac, et celui d'Antequerra, en Espagne, dont un dessin se trouve exposé dans la salle des séances.

M. Fontès, président de la Société polymathique, lit un mémoire sur la fouille exécutée au mois de mai par cette compagnie dans un petit tertre situé dans les bois du Laz, auprès de la Trinité-sur-Mer. Il y avait là une chambre rectangulaire, composée de supports encore debout et bloquée extérieurement par de grosses pierres qui donnent au monument les apparences d'une ruche renversée. La table de recouvrement avait déjà disparu. Pendant cette lecture, nous avions sous les yeux un plan du monument et une planche des objets trouvés dans cette fouille.

Au nom de M. Revelière, membre de la Société polymathique, M. l'abbé Luco lit un travail fort intéressant sur la découverte, dans le Morbihan, de deux trésors considérables de monnaies romaines. Faite en 1877 sur la limite entre les communes de Marzan et du Guerno, la première trouvaille se composait de 2,290 pièces environ, toutes du plus petit module, et dont M. Rivelière a pu étudier 1666, qui lui ont permis de former une série de plus de 400 variétés, allant de Caracalla à Tétricus. Plusieurs de ces pièces, dont une liste est dressée, sont inédites ou du moins ne figurent pas dans l'ouvrage de Cohen. Le second trésor, découvert en 1879

dans la propriété du château d'Erech, en Questembert, pesait 26 kilos et comprenait environ 10,000 pièces petit module aussi, et toutes en argent ou en cuivre saucé. Avec les 1,200 que M. Revelière a examinées, il a formé une série de 191 types divers s'étendant d'Héliogabale à Gallien, et parmi lesquels plusieurs sont également inédits.

A ce propos, M. Micault ajoute que, dans la commune de Plourhan (Côtes-du-Nord), il vient d'être découvert, au mois d'avril dernier, environ 51 kilos de monnaies romaines à 15 effigies différentes, depuis Valérien jusqu'à Probus, et formant une série de 339 types divers. « Il est, dit-il, à remarquer que c'est presque toujours au règne de Probus ou aux environs de cette époque que s'arrêtent les monnaies des trésors trouvés dans le même département. »

Vient ensuite la lecture par M. Prulhière d'un mémoire sur l'exploration, qui se poursuit encore, d'un établissement gallo-romain, situé dans la commune de Plouay, sur les confins du Morbihan.

M. Cartailhac fait un résumé d'un travail envoyé par M. Fourdrignier, qui n'a pu se rendre au Congrès.

M. de Laurière lit un mémoire de M. Delort et M. Le Gall de Kerlinou, un autre sur deux sceaux bretons. Le même fait une communication sur un *cabinet de travail*, par M. le comte Regis de l'Estourbeillon.

Dans une causerie pleine du plus vif intérêt, M. Rosenzweig rend compte de la visite faite, il y a quelques heures seulement, aux vieux murs de clôture de la ville de Vannes.

Enfin, après avoir annoncé que le temps ne permet pas de lire un travail de M. Revelière sur le château de Blain, M. Palustre jette un rapide coup d'œil sur l'en-

semble des travaux du Congrès et se déclare heureux de proclamer que la session de Vannes est, par l'importance et la variété des questions traitées, une des plus riches qu'il ait eu à présider.

Avant de clore cette séance et le Congrès, sont proclamés membres de la Société française d'archéologie : MM. l'abbé Luco et le comte Régis de l'Estourbeillon. Enfin lecture est donnée de la pièce suivante :

« Par décision de son conseil administratif en séance du 3 juillet, la Société française d'archéologie a décerné :

« 1° Une grande médaille de vermeil à la mémoire de James Miln, pour ses fouilles, ses publications archéologiques et le musée fondé par lui à Carnac.

« Cette médaille est destinée à rester au *Musée-Miln* de Carnac.

« 2° Une grande médaille de vermeil à M. Paul du Châtellier, pour ses fouilles et publications archéologiques.

« Ces deux médailles sont offertes au nom de Mme de Caumont.

« 3° Une grande médaille de vermeil à M. Louis Rosenzweig, pour ses publications archéologiques sur le Morbihan.

« 4° Une grande médaille de vermeil à M. A. de Rochas d'Aiglun, pour ses publications sur l'architecture militaire au moyen âge.

« 5° Une médaille d'argent, petit module, à M. Edmond Bassac, pour ses cartes archéologiques du Morbihan.

« 6° Une médaille semblable à M. Félix Gaillard, pour

ses plans des alignements de Carnac, Erdeven et Plouharnel.

« 7° Une médaille semblable à M. Jabouin, sculpteur à Bordeaux, pour ses sculptures religieuses.

« 8° Une médaille de bronze à M. Louis Coppée, de Carnac, pour services archéologiques rendus au regretté James M ln.

« 9° Une médaille semblable à M. Louis Taupin, pour services archéologiques. »

Le Congrès de 1882 se tiendra à Avignon.

MÉMOIRES

I

MOUVEMENT DES ÉTUDES ARCHÉOLOGIQUES

DANS LE FINISTÈRE

Depuis longtemps les travaux archéologiques sont en honneur dans la vieille province de Bretagne ; je voudrais en retracer particulièrement la marche dans le département du Finistère.

Quoique nous soyons aux confins de la terre, et, pour ainsi dire, à l'extrémité du monde, nous pouvons nous glorifier de n'être pas en retard sur les autres provinces pour cette science qui intéresse à un si haut point l'histoire du pays et l'amour-propre national.

Très peu de temps après que le regretté et vénéré M. de Caumont eût fondé la Société française d'archéologie, il parvint à inaugurer une société départementale dans les Côtes-du-Nord, puis, grâce à son zèle et à celui de dévoués collaborateurs, les quatre autres départements bretons furent dotés d'associations analogues. Dans le Finistère, M. de Caumont avait, pour le seconder, des esprits d'élite, que leur science, leurs aptitudes et leur goût personnel portaient déjà vers cette branche d'études.

Je ne ferai que nommer ici M. du Châtellier, notre honoré doyen, qui nous fait l'honneur de présider cette séance, et dont chacun peut admirer la verte vieillesse.

Ses travaux historiques sont bien connus et il fut l'un des membres les plus infatigables de cette Société archéologique du Finistère, depuis les jours de sa création jusqu'au moment de sa chute, lorsque nos gouvernants d'alors, y voyant comme une association dangereuse, en prononcèrent la dissolution.

Parmi ses plus illustres collègues, M. du Châtellier comptait M. A. de Blois, le zélé chercheur, l'ami passionné de l'histoire des villes et des familles bretonnes. M. de Kerdanet annota la *Vie des saints de Bretagne*, étudia le Folgoët et fit une monographie de cette admirable église. En même temps il s'attachait à rechercher le tracé des voies romaines qui sillonnent le pays, et explorait quelques établissements importants, croyant y découvrir les vieilles villes de *Tolente* et d'*Occismor*.

Quelques autres savants s'occupaient de travaux particuliers : M. le Jean faisait l'histoire de la ville de Morlaix ; M. le Vot écrivait celle de la ville de Brest et faisait les plus belles recherches sur les deux anciennes abbayes de *Landévennec* et de *Saint-Matthieu de la Fin-des-Terres*. M. le docteur Halléguen s'occupait du château du comte Nin, à Châteaulin, des voies romaines et des anciens camps de cette région, de l'existence plus que probable de l'ancienne ville d'Is, à Douarnenez, et de sa submersion partielle dans la baie qui baigne cette ville. Il ne faut pas oublier M. Pol de Courcy, qui, dans ses deux itinéraires, a si bien décrit les monuments religieux et civils de notre pays.

Puis l'année 1873 vit renaître la Société archéologique du Finistère, et l'on se remit au travail avec une nou-

velle ardeur. M. de Blois en était le président et animait tous les ouvrages. Je ne puis que citer les principaux travaux de M. le Men : sa Monographie de la cathédrale de Quimper, ses études sur les *oppidum* du Finistère, sur les voies romaines, sur les camps et établissements romains, les fouilles de quelques *tumuli* en collaboration de M. de Montifault, et l'organisation du musée archéologique de Quimper.

M. Audran, de Quimperlé, s'est particulièrement distingué par ses recherches sur l'histoire de cette dernière ville, par ses communications sur les abbayes de Sainte-Croix et de Saint-Maurice et le couvent des Dominicains.

A son nom je dois associer celui de M. de la Villemarqué, si connu par ses travaux de linguistique ; l'archéologie doit lui être reconnaissante de son précieux concours. Je serais injuste si je ne prononçais pas au moins le nom de M. le docteur Le Hir, de Morlaix, et celui de M. l'abbé du Marhallac'h, vicaire général de Quimper ; c'est à lui que nous devons l'exploration de la villa romaine du Pérennou.

Et maintenant je dois un hommage tout spécial à M. P. du Châtellier. Continuant les travaux de son père, il est devenu un explorateur infatigable. Toute une région de notre département lui a déjà passé sous la main, et par ses mémoires si instructifs, par ses communications si intéressantes, surtout par la visite de sa magnifique collection, on peut connaître les richesses archéologiques qu'il a trouvées dans ces fouilles, au fond des tumuli, au pied des menhirs, sous les dolmens, dont il est désormais le familier, et qui n'ont plus de secrets pour lui.

Je ne puis pas terminer sans dire un mot de l'ensei-

gnement archéologique dans le Finistère. Depuis huit ans je me suis chargé du cours d'archéologie dans notre petit séminaire de Pont-Croix. Dans mes conférences à mes jeunes élèves j'insiste spécialement sur nos monuments religieux, qui sont si beaux et si nombreux. Le moyen âge et la Renaissance ont semé chez nous des merveilles ; mais je suis loin d'oublier les édifices civils et militaires, et ces vieux monuments mégalithiques que les races passées ont répandus en si grande abondance sur notre sol. Je puis donc dire que, chaque année, une moyenne de vingt-cinq à trente jeunes gens sortent de chez nous, non pas avec une connaissance approfondie de la science archéologique, mais avec des notions suffisantes pour apprécier un monument, en fixer approximativement la date, en empêcher la destruction, en faire connaître l'importance et la valeur ; avec des notions suffisantes au besoin pour s'adonner plus complètement à ces études, et rendre, à l'occasion, les plus précieux services à la science.

Je dirai un mot seulement sur les travaux de restauration. Nous avons deux cathédrales, Quimper et Saint-Pol-de-Léon, qui sont, il est vrai des monuments secondaires pour la grandeur, mais qui, pour l'ensemble et les détails, sont d'une admirable beauté.

On est heureux de pouvoir dire que les restaurations qui y ont été entreprises ont été faites avec science et goût, et laissent peu de prise à la critique.

La vieille église romane de Loc-Maria de Quimper a été restaurée et en partie reconstruite sur les plans anciens, sous la direction de deux savants architectes, M. Bigot et le R. P. Tournesac.

Dans nos campagnes même, les restaurations et réparations se font en général avec beaucoup d'entente,

et depuis plusieurs années nous n'avons plus à déplorer la perte de véritables richesses artistiques. Ce meilleur état de choses, nous le devons au bon goût du clergé et à son initiation aux connaissances archéologiques.

Pour ce qui est de la construction dans ces derniers temps, nous pouvons citer l'église de Saint-Martin de Brest comme un monument très remarquable par son style et sa correction. L'intérieur de l'église des RR. PP. jésuites de Brest, également, est un bijou dans le style du XIIIe siècle. Et si dans nos églises de campagne on est contraint d'être plus modeste, on peut dire cependant que la plupart de nos nouvelles constructions ne sont plus de malheureux pastiches, mais sont réellement inspirées des monuments du moyen âge, et que la source du beau n'est pas encore tarie dans notre pays.

J.-M. ABGRALL,

Prêtre.

II

NOTICE

SUR

LES ŒUVRES ARCHÉOLOGIQUES

DE FEU JAMES MILN

Messieurs,

Pendant l'automne de 1873, attiré par la réputation des monuments celtiques du Morbihan, un étranger se rendait un jour à Carnac, porté par une voiture d'Auray, où il se proposait de retourner, après avoir jeté un premier coup d'œil sur les célèbres alignements. Un peu avant d'atteindre le bourg, son regard rencontra le mont Saint-Michel. Abandonnant son véhicule sur la route, le voyageur gravit cette butte. Du sommet il remarqua, grâce aux ombres produites par les rayons obliques du soleil couchant, de nombreux accidents de terrain dont les alentours lui semblèrent parsemés. Cette vue suffit pour lui faire soupçonner que ces accidents pouvaient recouvrir des substructions enfouies depuis de longs siècles. Ce fut sous l'empire de ces impressions qu'il gagna l'hôtel des Voyageurs.

Au dîner, il y rencontra des amateurs de nos vieux monuments, qui le confirmèrent dans ses appréciations. La compagnie et la maison lui plurent, et, en sortant de table, il donna l'ordre à son conducteur de retourner

seul à Auray. Quant à lui, il avait pris la résolution de passer là quelques jours pour étudier la topographie locale et, en particulier, tout l'ensemble des monuments si nombreux qui recouvrent cette contrée. Mais, dépassant les étroites limites de son projet, il vit les jours, les mois, les ans se succéder, et il demeurait toujours comme enchaîné à ce pays, que, sans y penser, il finit par faire sien.

Ce voyageur n'était autre que M. James Miln, Écossais d'origine, libre de tous liens et à la tête d'une belle fortune. Après avoir passé un assez grand nombre d'années dans les contrées du Levant, il s'était fixé dans son pays natal et s'y livrait avec succès à des recherches archéologiques, lorsque, pour lui fournir des termes de comparaison, un vieil ami lui conseilla de visiter notre Bretagne et particulièrement les antiquités de Carnac. Ayant, comme je viens de le dire, dressé là sa tente, il ne tarda point à réunir des ouvriers et à commencer des explorations qui, si elles ont duré sept années et coûté des sommes vraiment considérables, lui ont, en retour, procuré de bien grandes et bien vives satisfactions, car elles ont été couronnées de succès qui ont souvent dépassé son attente.

Ce sont ces œuvres qui ont rempli les sept dernières années de sa vie que je me propose d'exposer devant vous, au début de ce Congrès, où, en le nommant membre du bureau, la Société française d'Archéologie lui avait réservé une grande place, très bien méritée et qu'il eût parfaitement occupée, si la Providence n'en avait autrement disposé.

Parmi les accidents de terrain qu'il avait remarqués du mont Saint-Michel, ceux des Bossenno l'avaient plus spécialement frappé. Ce fut par eux qu'il débuta. Dès

les premiers jours de 1874, ses ouvriers les attaquaient, demandant à ces monticules, recouverts de broussailles, leurs secrets depuis si longtemps ignorés de tout le monde. Poursuivie sans défaillance, malgré de nombreux obstacles, suscités tour à tour par les propriétaires et les fermiers, leur complète exploration prit le reste de cette année, l'année suivante tout entière et ne se termina qu'en 1876. Si le travail eut une longue durée, si les dépenses furent considérables, les résultats fournirent une légitime compensation. Au milieu de ces champs, on avait découvert les ruines d'une belle *villa* gallo-romaine, dont les appartements inférieurs restaient parfaitement reconnaissables; et il avait là, sous les yeux, tout à la fois et les traces de l'occupation de ce pays par les conquérants mêmes de Rome, et la preuve manifeste, dans les pierres rougies et brûlées par le feu, de la destruction violente d'un de leurs établissements. De ces dernières particularités, nombreuses en Bretagne, pour ne pas dire générales, il concluait que cette destruction devait se rapporter à l'époque de la chute de l'empire, alors que, affranchis d'une longue et dure servitude, les Armoricains se ruèrent avec rage sur tout ce qui aurait pu perpétuer le souvenir de leurs cruels tyrans.

Pendant qu'il explorait ainsi les buttes des Bossenno, une circonstance fortuite le conduisit à une nouvelle découverte. Il nous l'apprend lui-même en ces termes : « Un soir du mois d'avril 1875, en longeant, dit-il, le mont Saint-Michel, du côté du midi, je remarquai au pied du tumulus, par un effet de lumière, des mouvements de terrain qui attirèrent mon attention. En examinant de plus près le sol, je ne tardai pas à trouver quelques petits fragments de briques romaines à la sur-

face et quelques pierres qui paraissaient aussi être disposées régulièrement au milieu du gazon. De plus, le mur de séparation du champ voisin paraissait bâti avec des pierres ayant servi à des constructions antérieures. » Ces remarques le déterminèrent à pratiquer des fouilles en ce point, et il eut la bonne fortune de pouvoir constater que, postérieurement à l'érection de ce magnifique tertre, une construction gallo-romaine s'était élevée sur son flanc méridional et avait été, plus tard, remplacée elle-même par un établissement du moyen âge, probablement par un monastère des premiers temps du christianisme dans cette contrée.

Les résultats de ses heureuses explorations dans les champs des Bossenno et au pied du mont Saint-Michel se trouvent consignés dans une splendide publication faite par lui en 1877, sous ce titre : *Fouilles faites à Carnac (Morbihan). Les Bossenno et le mont Saint-Michel.* En caractères elzéviriens et sur un papier de luxe, ce volume de format in-4° est enrichi de nombreuses illustrations, dues aux plus habiles graveurs de Paris et représentant la *villa* des Bossenno, le monument conventuel du mont Saint-Michel et les objets recueillis dans les deux fouilles; quelques-unes des planches sont même de superbes chromolithographies. Deux éditions parurent à la fois : une en anglais, à Édimbourg ; l'autre en français, à Paris. La première s'est rapidement épuisée. De la seconde, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau un exemplaire, que M. Robert Miln, frère de l'auteur, m'a chargé d'offrir en son nom à ce Congrès. Quand j'y aurai associé une autre œuvre non moins remarquable, je reviendrai sur cette publication.

Après s'être un peu reposé en Écosse et en Angleterre,

M. James Miln revint à Carnac sur la fin de l'année 1877 et reprit ses recherches archéologiques.

Il nous raconte lui-même comment il fut conduit à en faire de très considérables parmi les alignements de Kermario : « Pendant l'automne de 1877, dit-il, en nous promenant un jour le long des alignements de Kermario, notre attention fut attirée par la couleur rouge d'un petit objet, au fond d'un des nombreux trous pratiqués par les paysans pour se procurer de la tourbe destinée à recouvrir le sommet d'un mur voisin. Pris entre nos mains, cet objet, à peu près de la grosseur d'une noix, nous parut être un fragment d'une brique romaine fraîchement coupée par la bêche. En cherchant parmi la tourbe placée sur le haut du mur, on trouva l'autre partie. La réunion de ces deux fragments démontra, à notre grande surprise, qu'ils provenaient d'une même brique. Or une brique romaine parmi les alignements paraissait bien peu à sa place. Comment se trouvait-elle là et enfouie à quelques pouces au-dessous de la surface du sol? L'étonnement attribué à Robinson Crusoé, en voyant l'empreinte d'un pied sur le sable, ne pouvait être plus grand que le nôtre. »

Cette rencontre fortuite le détermina à recommencer immédiatement ses fouilles par cet endroit, et l'opération, entreprise aux derniers jours de 1877, absorba l'année suivante presque tout entière. Sur une vaste étendue allant du village de Kermario, à l'ouest, jusqu'à celui de Kerloquet, à l'est, elle permit de découvrir, parmi les alignements, des constructions primitives ou des ouvrages de défense antérieurs à l'occupation romaine, remplacés par d'autres constructions, même par des camps dus aux soldats de Rome qui, dans leurs bâtisses, avaient parfois employé des menhirs pris à ces

alignements. Outre les restes d'un dolmen situé auprès de Kermario, l'exploration embrassa aussi les bases d'un grand nombre de menhirs. Parmi toutes ces ruines, on fit une abondante moisson d'objets d'autant plus précieux qu'ils avaient des origines très diverses et qu'ils fournissaient le moyen de comparer les industries des gens qui s'étaient succédé sur ce petit coin de terre. D'autre part, ici comme aux Bossenno, il était manifeste que les édifices de nos conquérants avaient subi une destruction violente à laquelle les flammes ne furent point étrangères.

A leur tour, les résultats de ces dernières recherches étaient prêts à être publiés, lorsque, au commencement de novembre 1880, M. Miln quitta Carnac et se rendit à Paris pour faire exécuter les gravures qui devaient accompagner son texte. Pendant que ce travail s'accomplissait sous ses yeux et sa rigoureuse surveillance, il traduisit en anglais le manuscrit que nous avions rédigé ensemble. L'opération des graveurs touchant à sa fin, il gagna Édimbourg, sur les derniers jours de décembre, pour faire commencer l'impression de l'édition anglaise, qui devait paraître la première. Au bout de quelques jours, il devait revenir à Paris et même à Carnac, pour s'entendre avec moi sur certaines modifications qu'il voulait faire subir à son texte français avant de le livrer à la presse. Malheureusement, les clichés de Paris qui devaient le suivre de près à Édimbourg s'égarèrent en route. Il dut attendre leur arrivée. Pendant ce temps, il put corriger jusqu'aux dernières feuilles de l'édition anglaise ; mais le froid devint très rigoureux, et M. Miln fut atteint d'une bronchite bientôt accompagnée d'une fièvre typhoïde. D'une constitution robuste et ne soupçonnant pas le danger, il continua ses travaux jusqu'au

moment où, le corps brisé et l'esprit déjà troublé, force lui fut de garder le lit. Quatre jours plus tard, il n'était plus du nombre des vivants. La cruelle mort venait, le 28 janvier de cette année, de l'enlever, n'ayant encore que soixante-deux ans, à l'affection de ses nombreux amis et à ses chères études archéologiques.

On put craindre un instant pour le sort de l'édition française de cet ouvrage et pour les autres précieux manuscrits qui restaient inédits. Mais cette appréhension n'eut qu'une courte durée. M. Robert Miln, frère de l'auteur, déclara que son intention était de faire paraître cette édition française et même d'en hâter l'impression, afin qu'elle vît le jour avant la réunion de cette assemblée où elle doit, autant qu'il lui est possible, suppléer à l'absence du regretté défunt. Pour atteindre à ce double but, je reçus mission de conformer le manuscrit français à l'édition anglaise et de prendre mes mesures pour le faire paraître à l'époque voulue. Ce n'était point une petite affaire pour moi qui ignore la langue anglaise. Grâce au concours bienveillant et dévoué d'une personne très intelligente (1), les deux textes ont été confrontés, et je puis certifier que l'édition française est conforme à celle dont l'auteur a lui-même corrigé les épreuves. Pendant que le nouveau texte s'imprimait à Rennes, chez M. Oberthur, les plans et les planches se tiraient à Édimbourg. Le tout s'est ainsi trouvé prêt ensemble, et l'ouvrage vient de paraître, il y a quelques jours seulement, avec ce titre : *Fouilles faites à Carnac (Bretagne). — Les Alignements de Kermario*, par

(1) Miss Cusine, qui connaît aussi bien le français que sa langue maternelle. Sans le secours qu'elle m'a gracieusement prêté, il m'eût été probablement impossible de remplir ma mission, surtout de faire paraître l'ouvrage pour l'ouverture du Congrès.

James Miln, vice-président de la Société polymathique du Morbihan (1). Ce volume, in-4° comme le précédent, en caractères elzéviriens et richement illustré, lui est bien supérieur par la variété et l'intérêt des recherches qu'il contient. Son dernier chapitre est surtout remarquable : c'est celui des conclusions que l'auteur a déduites, avec sa perspicace et rigoureuse logique, de l'énorme ensemble de faits qui remplissent les précédents chapitres. Je me permets de signaler d'une façon toute spéciale les vues de l'auteur sur le caractère, l'âge et la destination des alignements, ainsi que sur la corrélation entre les alignements, les cromlechs et les dolmens. Au nom du même M. Robert Miln, j'ai l'honneur de déposer aussi sur le bureau et d'offrir au Congrès un exemplaire de cette nouvelle publication dont cette assemblée reçoit les prémices.

Je dois ajouter que là ne s'arrête point la bienveillance de M. Robert Miln envers cette réunion. Pour la mémoire de son frère il a voulu, malgré les grandes dépenses qu'elles ont occasionnées, que les deux publications sur les Bossenno et les alignements de Kermario fussent ici et à des prix très réduits mises à la disposition des membres du Congrès (2).

Quant aux autres manuscrits, très précieux aussi et également prêts à être livrés à l'impression, la science archéologique n'aura point à regretter leur perte. Parce

(1) Dans la séance du 13 janvier de cette année, la Société polymathique avait élu M. James Miln pour son vice-président, avec la présidence pour l'année 1882. Il eut le temps d'apprendre son élection, puisqu'il répondit d'Édimbourg, le 17 du même mois, à ma lettre qui la lui annonçait.

(2) *Les Bossenno et le mont Saint-Michel,* 15 fr. — *Les Alignements de Kermario,* 5 fr.

que j'y avais un peu travaillé, mais surtout parce que j'étais l'ami de leur auteur, M. Robert Miln, dans un sentiment d'excessive bienveillance, m'en a fait don absolu, en y ajoutant les plans des monuments et les planches d'objets qui, naturellement, les accompagnaient. Pour témoigner de ma reconnaissance, j'ai pris avec moi-même l'engagement de les publier aussitôt et du mieux qu'il me sera possible. Ce mieux, je dois l'avouer avec regret, laissera ces futures publications bien loin derrière leurs deux aînées. Non la bonne volonté, mais la fortune me manquera pour les faire paraître avec le luxe des précédentes et dans les conditions qu'elles méritent.

A la place des travaux que j'avais préparés moi-même pour ce Congrès, j'ai fait choix, parmi les œuvres inédites de M. James Miln, de celles qui m'ont paru devoir être les plus importantes, et je me propose de présenter à nos séances toutes celles que l'on voudra bien accepter, heureux de contribuer ainsi à faire revivre ici la chère mémoire de leur savant auteur (1). Elle est déjà présente sous vos yeux dans ces splendides aquarelles et ces intéressants dessins qui tapissent les murs de cette enceinte. Vous voyez là des plans et des vues de trois *sépultures circulaires* explorées sur le territoire de Carnac, et, au-dessus, les planches des objets qui y ont été recueillis. Dès cette séance d'ouverture, je dois commencer la lecture des textes qui les expliquent. En attendant que vous puissiez, à notre excursion de samedi, voir la réalité elle-même, vous vous serez de la

(1) Je me proposais de lire une histoire complète de la célèbre presqu'île de Rhuys ; mais c'est avec bonheur que je la tais pour faire parler M. Miln.

sorte acquis une idée de ces trois monuments de Nignol, de Coët-à-Touse et de Kerhouant, qui représentent une classe encore fort peu connue de nos antiquités. Si le temps me le permet, c'est-à-dire si nos séances ne sont pas complètement absorbées par d'autres travaux, j'ajouterai une nouvelle trinité de monuments, peut-être encore plus ignorés que les premiers ; je veux parler des trois *monuments quadrilatères* de Mané-Pochat-en-Cieu, de Mané-Tyec et de Mané-Clud-er-Yer, dont les deux premiers ont été l'objet d'une exploration (1).

Comme vous le voyez déjà, les recherches archéologiques de M. James Miln ne s'étaient point bornées aux fouilles dont les résultats ont été publiés. Cependant je suis encore loin de vous avoir énuméré toutes ses heureuses explorations sur la commune de Carnac et ses alentours. Il avait, en outre, demandé leurs secrets à un assez bon nombre de dolmens, à des galeries, à une allée couverte, à trois monuments gallo-romains, à une léproserie du moyen âge, dont voici la liste, avec les noms des communes sur lesquelles sont situées ces antiquités, et les dates auxquelles les fouilles se sont exécutées.

DOLMENS.

Mané-er-Gragueux, au nord de Coët-à-Touse. Carnac, 1877.

Mané-er-Gongre, section de Saint-Philibert. Locmariaquer, 1876 (2).

(1) Toutes les séances ont été tellement chargées qu'il m'a été impossible de lire aucun de ces derniers mémoires.

(2) Ces deux fouilles viennent d'être publiées avec six planches

Runn-Mori, près du Notério. Carnac, 1878.

Grah-Tri-men. Carnac, 1878.

Er Gradouresse, près de Crucuny. Carnac, 1880.

Croëz-Moquen, près de Carnac, 1880.

Mané-Coh-Clour, dolmen douteux. Carnac, 1880.

Gadouéric, près de Kerhilio. Erdeven, 1876.

Mané Canaplaye, section de Saint-Philibert. Locmariaquer, 1880.

Er Pointe, section de Saint-Philibert. Locmariaquer, 1880.

Les huit galeries et le tertre de Mané-Roullard. La Trinité-sur-Mer, 1879.

Une allée couverte, auprès du champ Auffret. Carnac, 1878.

GALLO-ROMAIN.

Camp de Mané-Kéric en Arvor. Trinité-sur-Mer, 1878.

Station de Saint-Philibert. Locmariaquer, 1880.

Champ Auffret, près de Kerléarac. Carnac, 1878.

MOYEN AGE.

Léproserie du champ du docteur Gressy, auprès de Nignol. Carnac, 1878.

Parmi les manuscrits, je trouve bien encore quelques autres études de moindre importance, telles que celles

dans le *Bulletin de la Société polymathique*, 1er semestre de 1881. Un tirage à part sur meilleur papier se trouve chez moi (Vannes, rue Neuve, 5), au prix de 1 fr., ainsi que les exemplaires peu nombreux qui restent des ouvrages de M. Miln sur les *Bossenno* et les *Alignements de Kermario*, dont les prix du Congrès n'ont point été changés.

sur les roches moutonnées, sur un four gallo-romain, etc.; mais, outre qu'elles ne sont que des ébauches, il me semble que cette liste de ses principales explorations suffit amplement à la gloire de James Miln.

Avant de quitter ce sujet, il me reste à vous fixer sur le sort des belles collections archéologiques formées avec tant d'amour et d'ardeur par le regretté M. Miln. Que l'on se rassure : elles ne sont point perdues pour la contrée qui les a fournies. Conformément aux intentions formelles et bien connues de leur auteur, elles resteront au bourg de Carnac, logées convenablement dans un bel édifice que M. Robert Miln fait construire à ses frais pour les recevoir. Samedi, vous pourrez voir le tout et admirer la générosité des deux frères à l'égard d'un pays qui, après tout, n'est pas le leur.

Abbé Luco.

III

COMPOSITION ET GISEMENTS PROBABLES

DES

HACHES EN PIERRE POLIE

ET DES COLLIERS

CONSERVÉS

DANS LE MUSÉE DE LA SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE

Les haches en pierre polie et les colliers en *callaïs*(?) possédés par le musée de la Société polymathique du Morbihan, tous ces restes magnifiques d'un âge bien loin de nous, trouvés dans les cryptes et au centre de ces gigantesques monuments mégalithiques des environs de Vannes, ont une indiscutable authenticité.

Aussi cette collection est-elle, à ce point de vue, une des plus intéressantes de l'Europe.

Les objets dont je me propose de vous entretenir sont fabriqués avec des substances diverses, quelques-unes assez rares, telles que la fibrolithe et la callaïs.

Comme vous le savez, jusqu'ici on a toujours considéré certaines de ces substances comme exotiques, ayant leurs gisements bien loin par delà les mers, dans l'extrême Orient, dans l'Inde, au Thibet, etc. etc., hypothèse qui livre un vaste champ aux imaginations.

Or il n'en est rien! minéralogiquement rien. Au lieu d'être obligés d'aller chercher ces spécimens minéralogiques aussi loin, vous les avez pour la plupart sous la main, en Europe, en France, en Bretagne, et même dans notre modeste Morbihan, la terre classique des dolmens et des menhirs. Ce soir même, si la chose vous convenait, il serait possible de rentrer chez vous les poches pleines de quelques-uns des minéraux les plus rares qui aient été employés par les populations disparues, et dont les spécimens ont été trouvés dans les grands tumuli du mont Saint-Michel, en Carnac, de Mané-er-H'roëk, en Locmariaquer.

C'est une bien grosse affirmation que nous venons vous apporter ici, devant vous, n'est-il pas vrai? Cependant nous nous proposons de vous la démontrer, minéralogiquement et pièces en main, de vous décrire sommairement chacune de ces substances, de vous indiquer les gîtes où elles ont été reconnues en *place*.

Permettez-nous de vous faire remarquer d'abord que ces types appartiennent à trois classes distinctes :

1° *Les substances minérales proprement dites ;*
2° *Les roches ;*
3° *Les mélanges ou magmas.*

Dans notre siècle, en se suivant sans interruption, les découvertes amènent les résultats les plus surprenants, donnent des moyens si précis d'investigation, que l'imagination en reste confondue.

L'archéologie préhistorique, venue se ranger la dernière au nombre des sciences physiques et naturelles, avait grand intérêt à savoir de sa sœur aînée, la minéralogie, ce que sont ces vestiges d'un outillage étrange, enfouis dans de gigantesques monuments par des

peuples dont les noms sont perdus dans la nuit des temps; de quelles substances ils sont fabriqués et d'où ils viennent ; si, comme le jade oriental, la fibrolithe, la callaïs dont parle Pline, et dont nous vous dirons quelques mots plus loin, ces objets n'auraient pas été rapportés de leur pays par nos ancêtres les Aryens, derniers souvenirs de la patrie, si loin! si loin! là où le soleil se lève.

Les minéralogistes se sont mis à l'œuvre pour s'assurer de cette origine présumée, de l'exactitude de cette hypothèse, de cette légende, si vous voulez, et ont comparé la nature des pièces découvertes dans les monuments mégalithiques avec les substances minérales et les roches dont ils connaissaient les similaires en place.

Les moyens de recherches et de comparaisons dont disposent les sciences sont d'une précision et d'une exactitude miraculeuses, qui dépassent ce que l'analyse chimique peut obtenir. Nous voulons parler de la réduction des roches et des minéraux en plaques minces et de l'application des phénomènes de la polarisation de la lumière, qui ne laissent pas le plus léger doute sur la nature des substances étudiées, bien que, dans certains cas, il soit possible de les confondre par suite de la similitude de leurs apparences.

Nous ne voulons point ici vous faire subir une conférence de minéralogie (ce n'est pas le but de cette réunion), mais vous dire qu'il résulte de l'examen des pièces conservées dans nos collections et trouvées dans les grands monuments mégalithiques, qu'elles ne sont point fabriquées avec des matériaux étrangers au sol de l'Europe, peut-être même de la France; par suite, cette collection du musée de Vannes viendrait infirmer

la pensée de leur apport de pays lointains dans notre vieille Armorique.

LE QUARTZ.

Il n'existe pas dans les spécimens trouvés à Manéer-H'roëk et au mont Saint-Michel, mais cependant quelques haches faites avec cette matière se voient dans notre musée. Le quartz hyalin, l'agate, le silex, etc. etc., sont des substances si connues, que nous nous dispenserons de décrire leurs caractères.

Un seul exemplaire en agate verte (*chrysoprase*), a été trouvé en Bretagne; il existe dans la collection de M. Robineau de Saint-Cyr. L'agate chrysoprase, qui est un silex coloré par l'oxyde de nickel, se trouve à Kosemüthz, en Silésie. On peut voir des spécimens de cette variété d'agate dans notre galerie, vitrine n° 50, salle n° 2.

LA FIBROLITHE.

Caractères. — Couleur : blanche, grisâtre, un peu verdâtre, souvent tachetée de rouge brique ou d'un brun violacé;—éclat : plus ou moins soyeux, mais toujours fibreux; — caractéristique : infusible au chalumeau, tenace, rayant le verre, inattaquable aux acides.

Découverte par Lechenaud, au Carnate, dans l'Inde, sous forme de cailloux roulés, elle a été décrite pour la première fois, en 1813, par le comte de Bournon, qui lui a imposé le nom de fibrolithe, à cause de sa texture toujours fibreuse. Il est reconnu aujourd'hui que c'est un silicate d'alumine, de la famille ou du groupe des *sillimanites*. Pendant longtemps on a admis que la fibrolithe était un minéral dont le gîte ne se trouvait que dans

l'extrême Orient. Mais depuis quelques années, des gîtes de cette substance sont connus en Europe, en France et en Bretagne, comme aussi aux États-Unis.

Elle se trouve en Bretagne aux environs de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), gîte reconnu par notre collègue de la Société de minéralogie de France, M. Micault; à Paulhaguet, arrondissement de Brioude (Haute-Loire); à Pontgibaud, en Auvergne; à Zermatt, en Suisse, en fragments roulés dans les moraines des glaciers; à Brandwine-Spring, dans le Tyrol; à Gérolstein, en Moravie (c'est le *faserkeisel* des Allemands); en Algérie; à Bodenmaïs, en Bavière; dans les comtés de Delaware et en Pensylvanie, aux États-Unis; au Carnate, dans l'Inde, (c'est celle décrite par le comte de Bournon). Un fragment roulé, trouvé *dans un dolmen des environs de Carnac*, a été donné à notre galerie par le R. pasteur Luckis. En somme, si l'on en juge par le grand nombre de gîtes que nous venons d'indiquer, soit en Europe, soit en France, il n'y a aucune raison plausible de supposer que la *centaine* de haches en fibrolithe trouvées dans la crypte de Mané-er-H'roëk, et celles provenant au nombre de trente du mont Saint-Michel, viennent de l'Inde. En plus, le spécimen trouvé par M. Luckis, et je crois qu'il en possédait un certain nombre, est absolument semblable à la fibrolithe de Paulhaguet, tout comme un grand nombre de haches, en cette substance, du Mané-er-H'roëk.

LES ROCHES ET LES MAGMAS.

Les roches sont des minéraux d'espèces hétérogènes, formant un composé quelquefois cristallin, parfois dis-

cernables, quelquefois compacts; mais les études microscopiques et les plaques minces démontrent que cette apparence d'une composition de pâte uniforme n'est qu'une illusion, et que les roches sont des agrégats de cristaux d'une petitesse microscopique d'espèces minérales bien distinctes.

LE JADE DE SAUSSURE.

Pétrosilex, saussurite, feldspath tenace.

Le jade de Saussure a bien des noms, suivant le pays des minéralogistes qui en parlent. Mais cependant c'est toujours la même substance, un *Kalknatronfeldspath* associé à des minéraux divers, parmi lesquels le feldspath joue toujours le rôle important; aussi est-ce là ce qui permet de le distinguer du quartz compact, avec lequel il a une très grande ressemblance : le premier fond en émail blanc à la flamme du chalumeau, tandis que le quartz est absolument infusible ; tous deux sont assez durs pour rayer le verre; certains de ces feldspaths *compacts* (*Petrosilex*) sont très tenaces, ce qui a valu à cette substance le nom de *feldspath tenace* qu'Haüy avait donné au jade de Saussure.

Il n'en n'a pas été trouvé dans les monuments déjà cités; mais notre musée en possède des échantillons d'autres provenances, recueillis dans le département.

ROCHE PLAGIOCLASIQUE.

Jade breton.

Il a été trouvé une hache de cette matière dans le

tumulus du mont Saint-Michel, c'est le n° 51 (Voir au musée la vitrine du mont Saint-Michel); trois dans celui de Mané-er-H'roëk, les n°s 8, 12 et 47. Toutes sont désignés dans le musée sous le nom de jadéite. C'est une roche plagioclasique pyroxénifère, que le directeur américain du *Geological Survey* des États-Unis, M. Watmann Cross, qui est venu ici dans le but de l'étudier sur place, considère dans son ouvrage: *Studien über bretonische Gesteine*, comme une roche absolument à part, *Typische Gestein* (roche ou pierre typique), voir p. 4, formée de feldspath plagioclase (1) et de pyroxène vert. Cette roche contient encore, en plus, de la wollastonite, signalée par nous depuis longtemps, ainsi que de l'idocrase brune et du grenat. Le savant docteur américain, tout comme le professeur M. Tschermack, y a reconnu des grains de sphène (titane silicéo calcaire) qui nous avaient échappé. N'ayant pas à notre disposition de microscope armé de Nicol, ils nous avaient paru être des grains isolés d'idocrase brune à laquelle ce sphène ressemble beaucoup. Dans la traduction française de l'ouvrage de M. Watman Cross, par M. Charles Barrois, membre de la Société géologique de France, on lit, page 4 : « Cette roche a été souvent utilisée par les habitants préhistoriques de l'Armorique, comme le prouvent les nombreuses haches qui en sont formées. Dans le musée de Vannes, elles sont rapportées à la jadéite ; du reste, le commerce l'emploie encore en joaillerie sous le nom de jade breton. » Dans le texte allemand, le mot jadéite

(1) C'est aussi l'opinion de l'éminent professeur de minéralogie de Vienne, M. Tschermack, dans une lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser, après une analyse optique par plaques minces, pratiquée dans son laboratoire. (Vienne, 3 juin 1881.)

est souligné avec intention. On peut voir, dans notre galerie, une autre hache faite de la même matière ; elle a été trouvée dans la commune d'Arradon, et nous pouvons certifier son origine, connaissant parfaitement la personne qui l'a découverte, ainsi que deux autres haches, dont l'une en fibrolithe. Il est à remarquer que, dans cette hache, avec les cristaux de plagioclase et les grains de pyroxène vert caractéristiques de cette roche en gisement à Roguédas, près Vannes, on voit aussi de petites masses d'idocrase qui démontrent la même nature de composition que celle en place dans le gîte que nous venons d'indiquer.

JADÉITE. — KALKNATRONFÉLDSPATH.

Roches sodifères.

Nous venons de prononcer le nom de jadéite. Or, si on consulte un ouvrage d'une importance hors ligne, dont la onzième édition est en ce moment sous presse (*Elemente der mineralogie von Naumann*, avec additions et remarques par le docteur Zirkel, le savant chancelier de la célèbre université de Leipzig, dont le nom est si connu en Europe), on voit que ce dernier rapporte positivement la *jadéite à la saussurite* (*jade de Saussure*), à l'article de laquelle il dit, page 654 : « C'est là (*hierher*) qu'il faut placer la *jadéite* de Damour, qui en avait fait une partie des néphrites, par la raison que dans l'analyse il avait rencontré la soude..., etc. etc... » et plus loin, à la fin de l'article, il ajoute : « Se trouve sous la forme de haches en pierre dans les stations lacustres et le sud de la France et est considérée comme exotique. » De plus, ainsi que l'a fait observer l'éminent minéra-

logiste anglais, M. Hunt (1), la jadéite, par sa dureté, sa densité, ses caractères chimiques, etc... semblerait éloignée des wernérites; par suite, cet auteur pense qu'il y aurait peut-être raison de considérer cette substance comme un mélange épidotifère.

M. Descloizeaux (*Manuel de minéralogie*, page 242), parlant de certaines variétés de la saussurite, entre autres de celle du mont Genèvre, les rapprocherait d'un mélange de la méionite et surtout de la strogonowite, comme le montrent les analyses qu'il rapporte. Le minéralogiste américain si connu, Dana (2), dans un important mémoire sur la lithologie, après avoir cité un grand nombre d'analyses, établit une troisième classe dans les saussurites (3) (*jades de Saussure*), de la variété qui se rapporte à la *jadéite*. En cela, il professe le même avis que M. le chancelier de l'université de Leipzig, rapportant la jadéite à la saussurite. M. Damour, dans ses conclusions au sujet de la jadéite (4), termine en disant : « Il est à considérer que la matière des haches est rarement d'une pureté absolue, et que, sur bien des échantillons, elle constitue non une espèce simple, mais plutôt un mélange de divers éléments dans lesquels la jadéite paraît entrer pour une plus ou moins forte proportion. Les matières mélangées peuvent appartenir à des minéraux de la famille des épidotes ou des pyroxènes isomorphes de la

(1) Comptes rendus de l'Académie des sciences, premier semestre, pages 1255 et 1257.

(2) *American of sciences and arts*, deuxième semestre de 1878, pages 340 à 342.

(3) Le jade de Saussure est un kalknatronfeldspath.

(4) Comptes rendus de l'Académie des sciences, tome LXI, séances du 21 et 28 août 1865.

jadéite et d'une densité à peu près égale ; dans le cas où il y aurait mélange de minéraux feldspathiques, la densité serait notablement plus faible. »

Ne nous reconnaissant pas une notoriété assez établie pour exprimer une opinion, il nous semble suffisant de vous rapporter celles des hautes notabilités scientifiques de tous les pays. Si nous nous sommes étendu si longuement sur ce sujet, c'est qu'on considérait la jadéite comme un minéral dont le gisement devait être dans l'extrême Orient, absolument comme la fibrolithe. Nous en dirons autant pour la chloromélanite, dont Pisani fait une sous-variété. Ce sont des roches sodifères, et les phénomènes de l'isomorphisme rendent compte de bien des choses ; les kalknatronfeldspaths se montrent dans des gîtes nombreux, tout comme les roches plagioclasiques.

DIORITE.

Les haches en diorite sont les plus communes des haches en roches de composition hétérogène. Le musée de la Société en possède un grand nombre ; malheureusement il s'en trouve beaucoup de provenances incertaines. Généralement cette roche est d'un vert foncé plus ou moins olivâtre, quelquefois d'un vert-noir, quand les grains sont petits et également disposés. Elle prend facilement un aspect terreux, par suite de la décomposition du feldspath qui passe au kaolin, ainsi que la chose peut s'observer sur un grand nombre de haches trouvées dans les champs, à la surface du sol. Deux substances minérales entrent comme éléments constitutifs des roches dioritiques : l'amphibole, le plus souvent ; l'actinote et un feldspath, quelquefois plagioclasique

(combinaison de deux feldspaths, l'*albite* et l'*anorthite*, qui sont tous deux des feldspaths *tricliniques*). Si l'amphibole prédomine au point de masquer la présence du *kalknatronfeldspath*, on a l'amphibolite; si la structure de la roche devient tellement fine qu'elle prend un aspect rugueux et une cassure compacte, comme écailleuse, on se trouve en face d'une roche nommée cornéenne par les anciens minéralogistes.

Les types de ces roches se montrent sur un si grand nombre de points, en France et surtout en Bretagne, qu'il faudrait des pages pour établir la liste des gisements, seulement dans notre vieille Armorique.

Addition

LE JADE ORIENTAL.

Devons-nous parler du jade oriental? Il n'est représenté que par un seul spécimen, et encore est-il de provenance *inconnue*. Ayant consulté à son sujet notre savant et ancien conservateur, M. de Cussé, si compétent et connaissant si bien nos haches, pour avoir avec M. Louis Galles mesuré et décrit les centaines de spécimens de notre musée, j'ai appris qu'il considère cet échantillon comme curieux, mais sans importance, vu que l'on ne possède aucun renseignement sur son entrée dans nos collections.

LA CALLAÏS.

En terminant cette note sur les haches trouvées dans les fouilles du mont Saint-Michel et de Mané-er-H'roëk,

quelques lignes sont nécessaires, au sujet d'un minéral devenu célèbre, la *callaïs*. Le vieux naturaliste Pline en parle, et cette substance a été remise en vogue par un éminent minéralogiste, M. Damour. De couleur vert-pomme, verdâtre, souvent mélangée de roussâtre, la callaïs a été rencontrée sous forme de grains de colliers, de pendeloques, *seulement dans les monuments mégalithiques du Morbihan* et dans ceux de l'Aveyron.

C'est une variété du groupe des turquoises (*phosphates d'alumine*, etc.). Ce nom de *callaïs* est emprunté à la description de Pline, qui rapporte la légende suivante : « Cette pierre se montre comme fichée dans le rocher, au pays des Saces (aujourd'hui le Turkestan (1), avec l'apparence d'un œil ; mais les lieux sont si difficiles à aborder, qu'on ne peut l'obtenir qu'à coups de pierres ou à l'aide d'une fronde. Il fait grand honneur d'en porter au cou en mode de carcan. » La formule chimique de la turquoise est $\dddot{Al}^2\dddot{P} + 5H$; celle du minéral nommé *callaïs*, $\dddot{Al}\,\dddot{P} + 5H$. Elle est donc absolument la même, sauf une légère différence de deux atomes qui n'est pas faite pour les éloigner, et peut bien n'être que le résultat d'une petite altération ; car c'est une substance que l'on ne connaît pas cristallisée, de même que toutes les variétés du groupe des turquoises: *variscite*, *callaïs*, *sphærite*, etc. Leur plus grande différence n'est que de quelques atomes en plus ou en moins. Les turquoises sont facilement altérables et leur couleur n'est pas bien fixe; cette altération est bien connue des femmes, et cette question nous a été souvent posée par

(1) C'est encore aujourd'hui le gîte le plus connu avec celui du mont Sinaï.

des dames qui visitaient notre galerie : « Pourquoi cette turquoise, qui était bleue quand on me l'a donnée, est-elle devenue verte? » Or enfermez, pendant une série de siècles, un spécimen de ce minéral dans un caveau humide, au cou d'un être dont la décomposition est devenue telle qu'on en trouve à peine quelques fragments d'os, il se produira sur cette turquoise une altération marquée. Mais cette épigénie est bien peu de chose, malgré le nombre des siècles, auprès de certaines autres que nous voyons se produire tous les jours dans nos collections de minéralogie. Pour ne citer qu'un fait entre un grand nombre, l'arsenic sulfuré (*réalgar*) est d'un beau rouge-cerise ; il cristallise en *prisme oblique rhomboïdal ;* si bien enfermé qu'il soit dans une vitrine, si on ne prend la précaution de le préserver soigneusement de la lumière, au bout de quelques mois seulement, il aura changé totalement d'aspect, de composition, de couleur, et mieux encore, de forme cristalline, il sera devenu de l'*orpiment*, substance d'un beau jaune jonquille, cristallisant en *prisme droit rhomboïdal*, système géométrique incompatible avec le précédent. Sa composition aussi aura varié. Donc la *callaïs* du bonhomme Pline est tout simplement une turquoise, un peu altérée et devenue d'un vert variable, à la suite d'une longue station dans un caveau humide. Pourquoi cette turquoise aurait-elle été importée d'Asie ? C'est un long voyage à faire pour une peuplade ; bien des générations se seraient éteintes avant que ces colliers fussent, dans ces grands monuments, oubliés par l'histoire; qui peut démontrer le fait? Les sciences, aujourd'hui, sont plus positives ; elles ne se contentent plus d'hypothèses et de romans, comme dans les siècles passés.

Nous pouvons démontrer, nous, qu'il ne faut pas aller

en Asie pour se procurer des turquoises; qu'il se trouve en Europe, même en France, des turquoises ayant toutes l'aspect verdâtre, les accidents blanchâtres ou brunâtres des grains de *callaïs* de Mané-er-H'roëk.

Et ces turquoises, où se trouvent-elles? à Monbras, dans la Creuse. Il vous est facile, non seulement d'en voir de nombreux spécimens dans notre galerie, mais encore la *callaïs* elle-même, concrétionnée, d'un vert-pomme, et provenant de Œlsnitz, dans le Voigland Saxon (salle 2, vitrine 74).

Ainsi que pour la fibrolithe, etc., il est aujourd'hui reconnu minéralogiquement que toutes ces espèces ne sont pas, comme on le supposait il y a quelque dizaine d'années, spéciales à l'Asie. C'est la réalisation des paroles d'un savant, de M. Damour, quand il nous disait : « Cherchez, cherchez bien, messieurs les minéralogistes et les géologues; toutes ces substances, selon toutes probabilités, doivent exister près de vous; peut-être les anciens gîtes sont épuisés ou masqués par des éboulements ou des végétations... » Suivant ses conseils, nous avons cherché et nous trouvons... Nous ne craignons donc pas de le répéter encore : pour la *callaïs*, comme pour les autres substances, il ne nous est nullement démontré que tous ces objets soient originaires de l'extrême Orient.

CONCLUSIONS.

Dans l'étude que nous venons de faire ensemble, nous avons vu que les haches en pierre polie et de matières variées, trouvées dans nos grands monuments mégalithiques, sont faites avec des substances minérales, minéralogiquement identiques à celles connues dans des gîtes

nombreux, soit en Europe, soit en France. Ce fait nous porte à penser qu'il n'existe aucune raison plausible au sujet du transport de ces haches de l'extrême Orient en Armorique. Pour ce qui est du jade oriental, le seul minéral qu'on n'ait pas rencontré dans nos grands dolmens du Morbihan, mais qui est cité dans d'autres localités, nous pensons qu'il est dans les plus grandes probabilités que ce minéral, étant une trémolite compacte, et la trémolite fibreuse, qui fait partie du groupe des amphiboles, étant connue dans un grand nombre de gîtes, au Saint-Gothard, dans le Valais, au val de Tremola (d'où son nom de trémolite), en Transylvanie, à Schwarzbach et à Trpin, en Bohême, à Prédazzo et à Monzoni, dans le Tyrol, à Aker, en Suède, à Tromsoë, en Norwège, dans le Zillerthal, et en France, dans les Pyrénées ; en Bretagne, à Billiers (Morbihan), etc. etc., il est fort probable qu'un jour ou l'autre, cette trémolite sera rencontrée dans notre Morbihan à l'état compact, c'est-à-dire de jade oriental.

Comte DE LIMUR.

NOTA.

Depuis sa lecture, M. de Limur a fait des découvertes qui viennent admirablement à l'appui de sa thèse : les *celtæ* de nos dolmens n'ont point été fabriqués avec des substances minérales exotiques, puisque des gisements de ces substances se trouvent dans notre pays, par exemple, le jade, dans la baie de Rognédas, sur le rivage de notre golfe du Morbihan.

Sur le même rivage, M. de Limur vient, en effet, de

reconnaître des filons de jadéite et de fibrolithe. Pour avoir la série au complet, il ne lui reste plus que la callaïs à découvrir, attendu que la chloromélanite, comme substance ou espèce minérale distincte, vient d'être abandonnée par celui qui l'avait aussi nommée, M. Damour, qui n'en fait plus qu'une variété ou sous-variété de jadéite.

Par des analyses et des comparaisons, M. de Limur vient de démontrer que les celtæ, n°s 8 et 47 de Tumiac, 98 et 99 de Mané-er-H'roek, et celui d'Arradon, acheté pendant le Congrès par M. du Chatellier, fils, ont été fabriqués, sinon avec la jadéite de Roguédas, au moins avec une substance identique.

En pratiquant des analyses par plaques minces sur des échantillons à lui envoyés par M. de Limur et recueillis non loin de Roguédas, sur le rivage du golfe du Morbihan, M. Fouqué vient de reconnaître positivement la fibrolithe.

Nous croyons savoir aussi et pouvoir annoncer que M. de Limur, qui ne s'en glorifie point encore, pourrait bien avoir découvert, sur le même rivage, un gisement de chloromélanite.

IV

SÉPULTURES CIRCULAIRES

Pendant l'année 1878, M. James Miln a exploré, sur le territoire de la commune de Carnac, trois tertres ou tumuli, dont deux lui ont donné des sépultures circulaires, et le troisième, un monument douteux qui n'est cependant pas sans analogie avec les premiers. Ces sépultures sont celles : 1° de *Parc-er-Huré* ou de *Lann-er-Granec*, auprès du village de Nignol; 2° de *Toul-Prieux*, auprès du village de Coët-à-Touse; 3° de *Lannec-er-Pradegueux*, un peu au sud du village de Kerhouant et sur la rivière de Crach.

Pour chacune de ces explorations, M. Miln avait dressé un texte descriptif, un plan de la fouille et une planche des objets trouvés; parfois même il y a ajouté des vues qui sont loin d'être dépourvues de valeur.

I

1° SÉPULTURE CIRCULAIRE DE PARC-ER-HURÉ OU DE NIGNOL

A deux kilomètres et demi environ au nord du bourg de Carnac, et un peu sur la gauche de la route d'Auray, le petit village de Nignol s'élève sur une hauteur. Après avoir dépassé ce village et s'être dirigé à 200 mètres

environ vers le nord, on rencontre une petite lande à laquelle les gens de la localité donnent le nom de Parc-er-Huré (Champ du Vicaire), tandis que le cadastre de la commune de Carnac, section N, n°s 323 et 324, la désigne sous celui de *Lann-er-Granec*.

Une butte artificielle, de 15 mètres de diamètre et de 1^{m}75 d'élévation au centre, existait dans la partie méridionale de cette lande. Lorsque nous la visitâmes, deux excavations, pratiquées au sommet et encore très apparentes, démontraient que des fouilles y avaient déjà été entreprises. Nous voulûmes naturellement nous renseigner sur ces tentatives. Questionné par nous à ce sujet, le propriétaire de la butte nous répondit : « On y a fait des recherches par trois fois, mais sans autre résultat que quelques fragments de poterie. »

Ce renseignement n'était guère de nature à nous encourager à y entreprendre nous-même de nouvelles explorations. Outre la pauvreté des résultats obtenus dans les tentatives antérieures, nous devions craindre encore, en effet, que le monument, si toutefois le tertre en recouvrait un, n'eût été trop fortement mutilé par nos devanciers.

Malgré ces prévisions, qui ne devaient point tarder à se vérifier, nos ouvriers attaquèrent, le 12 juillet 1878, le côté sud de ce tertre, et ils découvrirent bientôt une construction circulaire, de 7^{m}50 de diamètre, composée encore, sur une hauteur de 0^{m}80, de six à huit assises de pierres plates que ne liait aucune sorte de mortier. A l'extérieur, ce mur était fort soigneusement bâti et ressemblait assez à la base d'un moulin à vent ; mais il était entièrement dépourvu de parois intérieures. Les excavations mentionnées plus haut l'avaient entamé dans la partie nord, tandis qu'à l'est elles en avaient

heureusement laissé intacte la couche inférieure. Vu ces mutilations qui ont partiellement détruit cette première enceinte, il nous est rigoureusement impossible de savoir si cette construction possédait une porte; cependant, des rapports sur l'œuvre de nos devanciers, il semble parfaitement résulter que cette partie ne possédait aucune ouverture. Nous ferons plus bas l'énumération des objets que nous avons rencontrés dans cette première opération.

Ayant terminé nos recherches de ce côté, nous les transportâmes à l'intérieur. Là nous rencontrâmes, au centre du cercle délimité par la précédente enceinte, une seconde construction de forme sensiblement ovale, composée de trois assises de grandes pierres brutes, grossièrement superposées, et dont les deux axes mesuraient: l'un $4^{m}50$, l'autre $3^{m}50$. Il était manifeste que ces pierres avaient subi l'action d'un feu violent. L'intérieur de cette nouvelle construction et la zone comprise entre les deux murs furent vidés jusqu'au sol naturel.

Après cette description sommaire des constructions enfouies sous le monticule, nous passons à l'énumération des objets que nous y avons découverts, en ayant soin d'indiquer bien exactement la place occupée par chacun, et nous commençons, d'après l'ordre des fouilles, par le sud et l'extérieur de la butte, pour nous diriger vers le nord en suivant les côtés est et ouest, et nous transporter ensuite dans l'intérieur du monument.

LISTE DES OBJETS TROUVÉS.

1° *En dehors de la première construction circulaire.*

Des petits blocs de quartz de 7 à 10 centimètres cubes et plusieurs minces fragments de schiste. Le sol de la

contrée étant granitique et ne possédant aucun gisement schisteux, nous prîmes d'abord ces derniers pour des restes de toiture ; mais notre erreur ne fut pas de longue durée. Bientôt, en effet, nous découvrîmes, un peu plus loin et au sud-ouest, d'autres fragments de même nature et dont l'épaisseur égalait six fois environ celle d'une ardoise ordinaire. Parmi ceux-ci, il s'en trouvait qui, horizontalement posés, semblaient devoir garantir ou couvrir quelque chose.

Cette supposition n'était point gratuite ; car, sous ce simple appareil, nos ouvriers mirent à découvert un vase, de 21 centimètres de hauteur et de 17 centimètres d'ouverture, en pâte grise, unie et ayant un vernis plombaginé. Ce vase contenait de la terre, des ossements humains incinérés, quelques parcelles de charbon, un petit clou en fer, un petit cube en pierre de lave de $0^{m}01$ de côté, et un autre cube en terre de brique et de même dimension. A $0^{m}30$ de ce vase, on recueillit une pointe en silex jaune, taillée par éclat.

A 2 mètres au sud de ce point et sensiblement à la même distance du mur, on recueillit un percuteur en quartz et un broyeur en granit de type ordinaire.

A 3 mètres encore de ces derniers objets, au sud et au pied même du mur, il y avait deux vases superposés et encaissés au milieu de pierres de granit et de schiste manifestement placés là dans un but de conservation. De même pâte que le vase inférieur et posé sur lui, le second vase était brisé en plusieurs fragments. Quant à ce vase inférieur, d'une pâte rouge grossière, mal cuite, travaillée à la main et portant l'empreinte des doigts du potier, il contenait de la terre, des fragments de schiste et de granit, des ossements humains brûlés, du charbon, un morceau de fer

de 0m015 de longueur et une petite pierre noire, très polie, de la grosseur et de la forme d'une amande. En dehors et près du fond de ce dernier vase, on rencontra, encore munis de leur bulbe de percussion, deux éclats de silex taillés, l'un jaune et l'autre gris.

Un peu à l'est de cet endroit et toujours au pied du mur, nous apparut un quatrième vase, encaissé comme les deux précédents. En pâte grise, avec un vernis noir plombaginé, celui-ci était rempli de terre, de charbon, d'ossements humains calcinés, de quelques petits morceaux de granit et de plusieurs fragments de vases cinéraires plus grands et de même type.

A l'ouest et à 2 mètres des vases superposés, on recueillit, également à la base du mur, des fragments d'un autre vase noir, dont ils ont permis de reconstituer la forme.

Au nord-est de la première enceinte et à 4 mètres du quatrième vase, nos recherches n'ont donné que des fragments en petit nombre de vases noirs, identiques aux précédents, accompagnés de blocs compacts d'ossements incinérés et de cendres, liés ensemble par des milliers de minces racines. Comme nos devanciers avaient mutilé le mur en cet endroit, il est possible qu'ils aient aussi brisé les vases dans lesquels ces ossements et ces cendres avaient dû être primitivement renfermés.

Le nord du monument ne nous procura qu'un broyeur en granit de type commun. Moins riche encore, le côté ouest ne nous fournit absolument rien à signaler.

2° *Dans la zone comprise entre les deux murs.*

Pendant l'exploration de la partie sud de cette zone, un coup de pioche mit à découvert une portion d'un vase noir plombaginé et couché sur un de ses côtés. En le dégageant avec le plus grand soin, on réussit à l'enlever tout entier, et nous découvrîmes en même temps que le vase auquel il appartenait avait été posé sur les orifices, devenus visibles, de quatre autres vases semblables et restés dans leur position verticale.

Ce sixième vase contenait de la terre, des ossements humains calcinés, du charbon, quelques petits morceaux de granit, un fragment de rebord d'un autre vase cinéraire plus grand, la moitié d'un bracelet en bronze, grossièrement fait, sans ornementation, et paraissant avoir subi l'action du feu.

De même forme, mais un peu plus petit que le précédent, un septième vase renfermait de la terre, des ossements humains brûlés, quelques fragments de granit, une petite lame de fer recourbée, deux morceaux de bois qui ont dû faire partie d'un bracelet de même matière. On se demande comment ces derniers ont pu échapper à l'action destructive des flammes.

Avec la grandeur et la forme de celui qui précède, un huitième vase était rempli de terre, de parcelles de charbon, d'ossements humains calcinés, de quelques petits morceaux de granit et d'un petit fragment de fer incrusté dans l'intérieur de son col.

Un neuvième vase, le plus petit du groupe, nous fournit des restes semblables à ceux des autres et, en outre, une dent humaine canine, avec une petite lame en fer vitrifiée à sa surface.

De mêmes dimensions que le sixième, le dernier de ces vases contenait seulement de la terre, des ossements humains incinérés et du charbon. Son col montre deux fractures manifestement anciennes. Pratiqués symétriquement des deux côtés de chaque cassure et à 0^m003 de distance, deux trous circulaires permettent de présumer un raccommodage antérieur à la déposition de ce vase en ce lieu, hypothèse qui se trouva, du reste, vérifiée par la présence, dans un de ces trous, d'une ligature en fer très oxydée. Pendant qu'on vidait le vase, ce fragment de fer est tombé en poussière.

Dans la partie ouest nous ne recueillons rien, sauf un éclat de silex gris; mais, plus riche, celle du nord nous donne, séparés par 1 mètre de distance, les deux fragments d'un mortier en granit, mesurant 0^m40 sur 0^m35, et semblable à celui que nous avons trouvé dans la *villa urbana* des Bossenno (voir notre ouvrage intitulé : *Fouilles faites à Carnac*, etc., p. 90).

Ayant fait creuser jusqu'au roc, c'est-à-dire à une profondeur moyenne de 0^m80, à l'emplacement et aux environs de la brèche précédemment pratiquée dans la double enceinte, nous avons rencontré une grande quantité de terre brûlée et de cendres, ainsi qu'un fragment de fer.

3° *Dans la construction centrale.*

En déblayant l'enceinte centrale nous avons découvert, dans la partie sud et à la *petite* profondeur de 0^m15, un fragment d'amphore en terre rouge, de 0^m12 de longueur et de 0^m013 d'épaisseur.

Le milieu nous a fourni : 1° quelques fragments de poterie rouge brune, qui ont servi à reconstituer par-

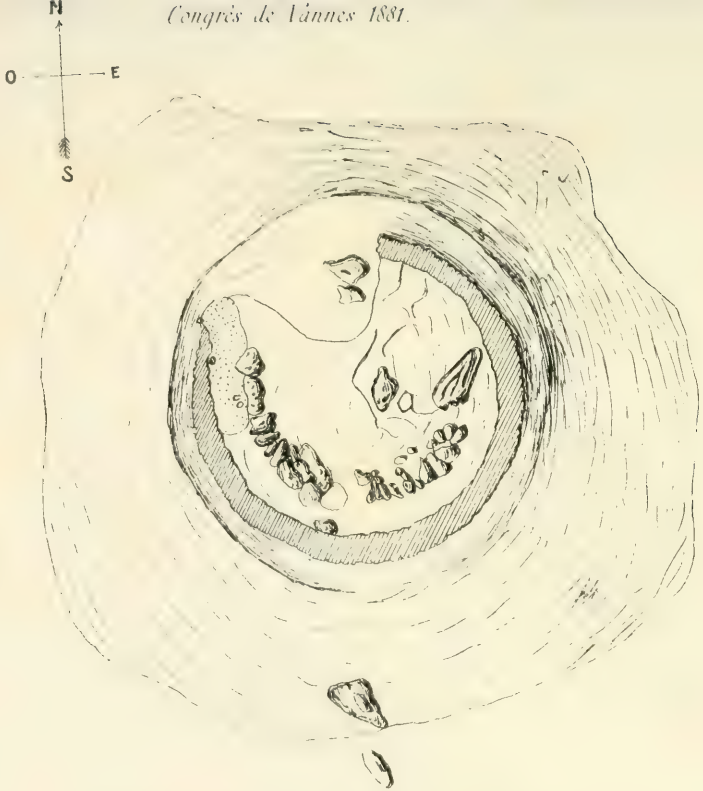

Sépulture circulaire de Coët-à Touse

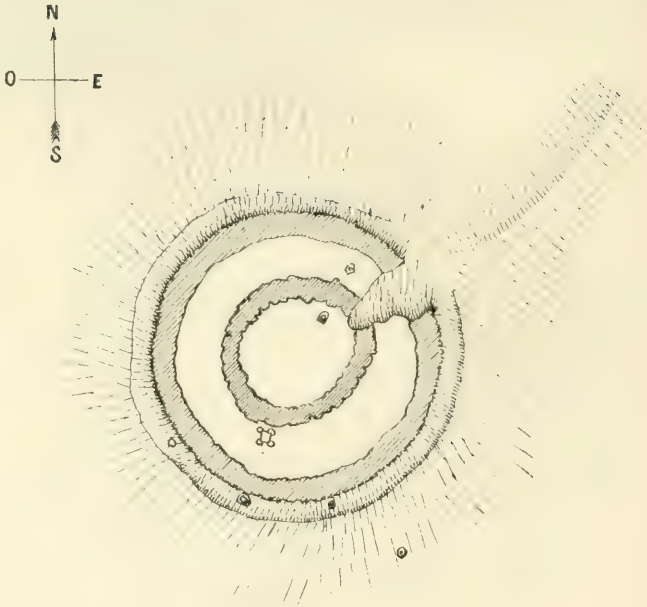

Sépulture circulaire de Nignol

tiellement un plat orné, à l'intérieur et près de sa base, de deux lignes circulaires en creux, et, à l'intérieur, d'un rayonnement de lignes droites, allant du centre à la circonférence ; 2° quelques fragments de rebords de coupes en terre fine et rouge brune ; 3° d'autres fragments gris de poterie domestique et une portion de panse d'un grand vase grossier, noir à l'intérieur et gris-rouge par le dehors, semblable à ceux que nous avons trouvés dans les constructions quadrilatères de Mané-Ty-ec et de Mané-Pochat-en-Uieu.

Dans la partie nord nous rencontrons, long de 0m 36 sur 0m28 de largeur, un fragment d'un grand mortier en granit, de forme irrégulière, creux sur les deux faces et lisse dans ses concavités.

CONCLUSIONS.

Après la description de nos fouilles et l'énumération des objets trouvés, nous nous proposons d'ajouter des observations qui, à défaut de médailles et d'inscriptions dont aucune ne s'y est rencontrée, peuvent aider à déterminer la destination et l'âge de ce monument.

A. — *Sa destination.*

Le but pour lequel a été édifiée cette construction n'est nullement douteux. L'ensemble du mobilier recueilli autour et à l'intérieur du monument trahit à première vue une destination certaine. Les pierres brûlées, la grande quantité de cendres, les nombreuses urnes remplies d'ossements humains incinérés indiquent péremptoirement, d'une part, que cet édifice a été

élevé pour servir de lieu de crémation, et, d'autre part, qu'il a été en même temps un dépôt funéraire. De cette destination, visiblement double ici, il résulte que les morts étaient, après l'incinération, ensevelis parfois, sinon toujours, dans le lieu où ils avaient été brûlés. Nous espérons que de nouvelles fouilles viendront jeter plus de lumière sur ce dernier point.

B. — *Son âge.*

Si la question précédente a été facile à résoudre, il n'en est point de même pour celle-ci. Et, en effet, si, comme nous l'avons déjà fait remarquer, le troisième vase, de couleur rouge, est d'un caractère celtique, les urnes noires plombaginées revêtent une forme étrusque, et si ce mélange semble indiquer que le monument a été construit pendant ou peu après l'occupation romaine, ainsi que nous le présumons, sans pouvoir formellement l'affirmer, il ne faut pas oublier que, bien avant la conquête de ce pays par César, l'Armorique avait, avec l'Italie, des relations commerciales fort étendues et plus que suffisantes pour expliquer, dès lors, l'introduction d'objets exotiques dans cette contrée.

Pour un autre motif encore, nous pensons ne pouvoir baser aucun argument sur la découverte du fragment d'amphore, parce que, enfoui à une profondeur relativement faible, il n'avait peut-être aucun rapport avec les objets trouvés plus bas et composant le mobilier funéraire de ce monument.

Dans les environs, nous avons, du reste, souvent constaté l'existence de nombreuses traces et d'importants vestiges de l'occupation romaine. Ainsi, au centre même du village de Nignol, en nivelant la route, on a

trouvé, il y a un an environ, les deux parties, supérieure et inférieure, d'une meule romaine, de 0m45 de diamètre, des fragments de briques à rebords, des poteries gallo-romaines, enfin un lech en granit affectant la forme d'un cône tronqué. Ainsi encore, au Moustoir, village voisin, une construction gallo-romaine est enfouie dans le versant nord du tumulus, et nous devons ajouter que, postérieurement à sa découverte, M. Louis Cappé y a trouvé un grand bronze d'Antonin et des fragments de poterie gallo-romaine ordinaire, rouge, lustrée et fine noire barbotinée; enfin que, au sud-est de ce tumulus, dans la route même, on voit des traces de constructions analogues et parmi lesquelles nous avons recueilli un mortier circulaire en granit. En outre, au nord du village de Coët-à-Touse, nous avons également rencontré des poteries gallo-romaines, des briques à rebords, deux fusaïoles, un fragment de meule, et, à Kergouach, des objets parfaitement analogues. De même et en passant, nous avons remarqué, dans le dolmen de Crucuny, des briques à rebords, des restes de constructions et des poteries gallo-romaines.

Cependant, comme conséquence de toutes ces observations et malgré les difficultés signalées plus haut, il ne nous paraîtrait pas trop téméraire de faire remonter aux environs de l'époque de l'occupation romaine l'édification de ce beau et remarquable monument de Nignol.

2.

SÉPULTURE CIRCULAIRE DE TOUL-PRIEUX OU DE COET-A-TOUSE.

A trois cents mètres à l'est du village de Coët-à-Touse se trouve une lande désignée, au cadastre de la commune de Carnac, section F, nos 197 et 198, sous le nom de *Toul-Prieux* (trou du mortier). On y voit, en effet, plusieurs excavations dont on a extrait du mortier.

Vers le milieu de cette lande apparaissait un tertre circulaire ou butte artificielle de 17 mètres de diamètre et de 1m75 d'élévation. Des excavations, pratiquées à son sommet, donnaient lieu de présumer que des tentatives de fouilles y avaient été déjà faites. Questionnés par nous à ce sujet, les habitants du village nous apprirent qu'ils avaient effectivement assisté à ces tentatives et que, postérieurement, ils avaient eux-mêmes extrait de cette butte des pierres pour réparer un mur de clôture. Ces fouilles, nous ajoutèrent-ils, n'eurent d'autres résultats que la découverte de fragments de poteries et de quelques pierres travaillées et de différentes formes. Heureusement ils conservaient encore une de ces dernières, et ils eurent la gracieuseté de nous l'offrir. Plate d'un côté et convexe de l'autre, elle est en granit taillé par éclats et revêt une forme circulaire de 0m 26 de diamètre sur 0m 07 dans sa plus grande épaisseur. Dans une sépulture circulaire qu'il vient de fouiller à Kerbascat (Finistère), M. Paul du Châtellier a trouvé, lui aussi, deux pierres plates et soigneusement arrondies, dont l'une portait et l'autre

recouvrait une urne funéraire (1). Les habitants de l'île de Harris, une des Hébrides, se servent encore aujourd'hui de pierres semblables comme de couvercles pour les vases grossiers qu'ils fabriquent eux-mêmes à la main.

En examinant de près la butte en question, nous remarquâmes, parmi les débris de nos devanciers, quelques pierres étrangères au pays, en schiste bleuâtre et en quartz blanchâtre, ainsi qu'un certain nombre de pierres en granit, arrondies et usées, dans le genre des broyeurs et des percuteurs. Un bloc, également en granit et portant des cupules de différentes grandeurs, gisait sur le sommet et paraissait avoir été déplacé, parce qu'il n'était ni calé ni assis (2). Près du tertre, un de ces grossiers mortiers primitifs en granit, de 6m35 de longueur et cassé, se voyait sur la lande, rejeté là, sans doute, pendant les fouilles déjà mentionnées. Analogue à ceux que l'on rencontre généralement dans les monuments gallo-romains et celtiques, ce mortier ressemble à celui que nous avons recueilli dans la sépulture circulaire de Parc-er-Huré.

Jointe à tous ces indices, la forme de cette butte nous détermina à y entreprendre une exploration, avec l'espoir d'y découvrir un monument semblable à celui que nous venions récemment de trouver auprès du village de Nignol. L'autorisation nous en fut, d'ailleurs, gracieusement accordée par le propriétaire du terrain.

1) *Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, Mémoires, tome XV, page 50.

2) Dans le monument de Kerbascat, M. du Châtellier a aussi trouvé des cupules sur une des six dalles en mica-schiste qui composaient le coffre en pierre renfermant l'urne mentionnée plus haut. Luco.)

Dès la première journée de travail, nos ouvriers rencontrèrent, le 16 septembre 1878, un mur circulaire dont ils suivirent le contour extérieur, en ouvrant une large tranchée. Nous eûmes alors sous les yeux une construction en forme de cône tronqué, bâtie en pierres plates et sans aucune sorte de mortier. De $8^{m}75$ de diamètre à sa base qui repose sur le rocher, ce mur se compose de cinq assises formant une élévation moyenne de $0^{m}75$. Passant ensuite à l'intérieur par une brèche que nos devanciers avaient ouverte, nous découvrîmes, à $1^{m}50$ de ce mur et comme à Nignol, une seconde enceinte reposant aussi sur le rocher et composée de grosses pierres brutes, rougies par l'action du feu, et nous pûmes constater que la première était dépourvue de parois internes, et que la dernière construction était remplie de grosses pierres et de terre qui paraissaient avoir été assez fraîchement remaniées.

Nous remarquâmes une interruption du mur extérieur sur une longueur de 6 mètres, et, en face, la seconde enceinte se trouvait également détruite. Conséquences des malheureuses tentatives mentionnées plus haut, ces mutilations sont d'autant plus regrettables, que c'est précisément en ce point que nous avons recueilli les objets et constaté les faits les plus intéressants.

En déblayant la zone qui sépare les deux enceintes, on découvrit, à $0^{m}50$ de profondeur, une couche de $0^{m}03$ d'épaisseur composée de charbon mêlé de parcelles de bronze fondu, de fer parfois adhérent au bronze et de quelques fragments d'os incinérés. Cette première couche reposait sur une seconde, de $0^{m}10$ d'épaisseur, formée de cendres et de terre brûlée.

Liste des objets trouvés :

La description générale du monument terminée, nous passons à l'énumération des objets recueillis pendant les fouilles. Nous avons trouvé :

1° *A l'extérieur.*

Au sud et à 4 mètres de la première enceinte, des fragments de poterie grise brune et plombaginée à l'intérieur, qui ont servi à reconstituer un vase de 0m15 de diamètre.

Parmi ces fragments, un grattoir et une scie en silex gris, taillé par éclats.

A l'ouest et à 2 mètres de ce point, d'autres fragments de poterie, qui ont permis de recomposer le fond d'un vase du même genre et la majeure partie d'un plat, de 0m31 de diamètre, en pâte grise grossière, orné à l'intérieur de rayons simulant des flammes.

Ce plat aurait-il été destiné à recueillir les cendres après l'incinération du corps? Cette conjecture pourrait se baser sur les dessins symboliques qui décorent ce remarquable et intéressant ustensile. D'ailleurs, comme des pièces analogues se rencontrent assez fréquemment dans nos antiques monuments, on est tout naturellement porté à croire que ces plats jouaient un rôle quelconque dans les rites de sépulture. Ainsi, en effet, dans le dolmen de Mané-er-Gongre, nous en avons trouvé un de même pâte et de même forme, mais dénué d'ornementation, et, dans la construction circulaire de Parc-er-Huré, les fragments d'un second également orné de rayons.

A 3m 50 au nord-ouest de ces derniers, de nouveaux fragments de poterie brune, avec lesquels on a reconstitué un vase orné d'une ligne de cupules faites au repoussé et contournant le haut de sa panse. — A la section anthropologique de l'Exposition universelle de Paris en 1878, on a pu voir un pareil vase, provenant des tumuli d'Avezac (Hautes-Pyrénées).

Il est à remarquer que ces trois vases sont privés de leurs rebords. Cette mutilation est due probablement à leur position au niveau du sol, sur lequel, suivant la coutume du pays, les cultivateurs ont maintes fois coupé des tourbes pour les mélanger avec le fumier.

Dans l'espace compris entre ces trois urnes et le monument, un fragment de meule circulaire en granit, deux broyeurs en granit poli par usage, un pilon en granit et de type commun.

Au nord-ouest et près de la base du mur, un vase, de 0m 225 de hauteur et 0m 19 d'orifice, en terre rouge brunâtre, à surface lisse et unie, contenant des ossements humains incinérés; il était debout encore et, comme ceux de Nignol, se trouvait encaissé au milieu de blocs de pierres.

Près de ce vase, un bel éclat de silex jaunâtre, taillé par éclat en forme triangulaire; une pierre choisie, jaune, translucide et polie; la partie supérieure ou la pointe d'un celtæ en diorite, poli et recourbé. Nous possédons deux celtæ qui affectent cette forme singulière et ont été trouvés par nous, l'un à Mané-Goh-Glour, et l'autre dans le bois situé au sud de Crucuny.

Au nord et pareillement auprès de la base du mur, une fusaïole en terre cuite brune; une petite pierre choisie, jaune, translucide et polie; un grattoir de moyenne grandeur et un silex brun.

A l'est et toujours auprès de la première enceinte, un fragment du rebord d'un vase gallo-romain, en pâte grise plombaginée ; un fragment de panse d'un vase gallo-romain, en pâte grise jaunâtre, ondulée à l'extérieur ; un autre fragment de grossière poterie, brune jaunâtre, dans le genre de celle que nous avons recueillie dans les monuments quadrilatères de Mané-en-Ty-ec et de Mané-Pochat-en-Vieu.

2° *Entre les deux enceintes.*

Dans la couche de brûlage déjà citée, deux urnes cinéraires, encaissées au milieu de pierres brutes, étaient couchées côte à côte, l'ouverture de l'une tournée vers l'est, et celle de l'autre vers l'ouest. De 0 m23 de hauteur et de 0m 205 d'orifice, cette dernière, en pâte grise et à surface unie, noire, plombaginée, contenait des ossements humains incinérés, du charbon, de la terre et quelques petits galets sans caractère. Identique à celle-ci par la forme et par la pâte, la première porte, sur le haut de la panse, une ornementation de cinq groupes de cupules faites au repoussé, dont chacun se compose de trois cupules disposées en triangle. Ce vase renfermait des ossements humains calcinés, une dent molaire paraissant avoir appartenu à un jeune individu, du charbon, de la terre et quelques petites pierres sans caractère.

Dans cette même couche et à 0m75 au nord-ouest de ces urnes, un vase était placé debout, également encaissé au milieu d'un blocage de pierres. De 0m31 de hauteur et 0m185 d'orifice, d'une belle forme, en pâte brune fine et à surface polie, cette urne porte, sur le haut de la panse, une ornementation con-

sistant en quatre groupes de cupules alignées à égales distances, dont un se compose de quatre cupules disposées en losange et les autres de trois cupules chacun posées en triangle. Elle renfermait une dent molaire humaine et des ossements humains incinérés, parmi lesquels on pouvait distinguer des fragments de crâne, de mâchoire inférieure, de vertèbres, de radius; un objet métallique formé de trois tubes munis de tiges en fer et garnis de rondelles en bronze à l'une de leurs extrémités : un fragment de fer, une tige de même métal, quelques parcelles de bronze coulé, du charbon et un certain nombre de petites pierres insignifiantes.

Plusieurs autres fragments de fer et de bronze fondu ont été recueillis dans cette même couche.

Un peu au nord et auprès des deux premières urnes indiquées plus haut, un outil en schiste micacé, d'usage inconnu.

A 2 mètres au sud de ce dernier objet, un broyeur celtiforme en granit poli, de 0m 21 de longueur. — Nous possédons des broyeurs identiques, provenant des tombeaux des rives de l'Amazone. (Amérique du Sud.)

3° *Dans la partie centrale du monument.*

Beaucoup de pilons, de broyeurs et de percuteurs en granit, dont quelques-uns usés et d'autres brisés en deux.

Plusieurs éclats de silex et un grand grattoir en silex brun.

Une moitié de fusaïole en terre grise rougeâtre.

Un broyeur celtiforme, en granit poli et de 0m 23 de

longueur. Ce dernier objet est semblable à celui que nous avons déjà mentionné parmi ceux que nous a procurés l'exploration de la zone placée entre les deux enceintes.

OBSERVATIONS SUR CETTE FOUILLE.

Nous rappellerons d'abord que cette construction de Toul-Prieux étant sous tous les rapports semblable à celle de Nignol, elle donne lieu aux mêmes conclusions, et nous ajoutons que ces deux monuments ne sont pas les seuls de ce genre dans le pays.

Près du village de *Kernuz*, c'est-à-dire «de la nuit», dans la commune de Plougoumelen, située à une faible distance de celle de Carnac, on a découvert, en effet, cinq autres constructions analogues et placées auprès d'un dolmen. Comme à Nignol et à Coët-à-Touze, des vestiges gallo-romains ne manquent point dans leur voisinage. Elles ont été explorées par la Société polymathique du Morbihan, qui en a donné la description dans son *Bulletin* de l'année 1872, pages 119 et suivantes (1).

(1) Les sépultures circulaires, situées près de la maison de campagne du Rocher, en Plougoumelen, diffèrent un peu de celles que M. Milu a trouvées à Carnac. La première a été explorée, le 19 septembre 1872, par M. Louis Galles, qui, dans le *Bulletin* cité plus haut, nous en a laissé la description suivante : « En arrivant sur le terrain de notre monument, on remarquait d'abord un petit dolmen ruiné, ayant 2m 80 de long sur un mètre de large, ouvert directement au sud. Il se trouve posé sur la circonférence d'un cercle de 11m 50 de diamètre, formé de pierres plates posées sur la terre et présentant à l'extérieur une sorte

Ici même, venu pour voir les fouilles, un des propriétaires de Toul-Prieux nous avoua qu'il avait autrefois détruit un monument semblable à celui-ci, en défrichant une lande auprès du village de *Kergo*, ou « du forgeron », à un kilomètre environ au nord de Coët-à-Touse; il avait cru, disait-il, démolir la base d'un moulin à vent.

Un autre monument circulaire vient d'être découvert et exploré par M. Paul du Châtellier, à Kerbascat (Finistère) (1).

de parement. L'explorateur trouva ensuite, partant du dolmen et suivant son axe qui passe par le centre du cercle, une fosse de 6m 50 de long sur un mètre de large, formée par deux murs parallèles de maçonnerie sèche et faisant suite aux deux côtés de la galerie du dolmen. Dans cette fosse, qui remplace ici l'enceinte intérieure des monuments de M. Milu, on trouva des bracelets en bronze et en cuivre, et des ossements humains sur lesquels n'apparaissait aucune trace de l'action du feu. Il y eut donc là sépulture par inhumation.

Quelques jours plus tard, on explora un second monument semblable au premier, sauf le dolmen absent cette fois. Dans la fosse rectangulaire du centre, on découvrit un vase en cuivre rempli d'ossements humains incomplètement brûlés.

Les trois autres sépultures circulaires du Rocher, fouillées ensuite, offrirent les mêmes dispositions; mais les fosses centrales ne donnèrent aucun produit.

Nous verrons plus bas que ces monuments du Rocher se rapprochent plus des sépultures analogues de l'Algérie que de celles de Carnac. (Luco.)

1) Le monument circulaire exploré, en 1878, par M. du Châtellier, auprès du village de Kerbascat, dans la commune de Tréguénec, offre la plus parfaite ressemblance avec ceux de M. Milu. C'est une construction circulaire, à parois extérieures seulement, de 6m 30 de diamètre à la base, en forme de cône tronqué, et sans aucune ouverture. Composé de pierres plates en mica-schiste soigneusement taillées, le mur avait une hau-

Tout ceci indique qu'il existait autrefois, dans ce pays, un certain nombre de ces monuments, et nous sommes tenté de croire que l'incinération des corps se pratiquait dans l'enceinte centrale, qui, prise à part du reste, ressemble parfaitement aux grossières constructions voûtées des monuments quadrilatères explorés par nous à Mané-Pochat-en-Vieu et à Mané-Tyec. Les nombreux vases remplis d'ossements incinérés, que nous avons trouvés dans les monuments circulaires, semblent montrer plusieurs sépultures par crémation. Ces monuments étaient-ils donc des tombeaux de familles et mêmes de familles importantes? C'est très vraisemblable, vu le nombre d'urnes cinéraires et la quantité relativement supérieure des objets en bronze, en fer, etc., que nous y avons recueillis. Par ailleurs, de la similitude de nos monuments et de celle des objets fournis par eux, il paraît résulter que ces sépultures doivent appartenir à la même époque.

Pour répandre plus de lumière encore sur la question, nous pouvons faire un rapprochement entre ces constructions découvertes à Carnac et les monuments

teur moyenne de 0m 80 formée par dix-neuf assises régulières. Dans l'intérieur on trouva « de très gros blocs de pierre brute, mêlés à de la terre ». Ces blocs étaient sans doute dans un grand désordre, et c'est pourquoi ils n'attirèrent peut-être pas suffisamment l'attention de M. du Châtellier, qui sans cela aurait probablement constaté l'existence d'une ruche de crémation comme celles de Nignol et de Coet-à-Touse. Du reste, le monument de Kerbascat renfermait des urnes cinéraires en dehors et, dans l'intérieur, des fragments de poteries et des parcelles de charbon. Voir *Comptes rendus et Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, tome XV (1878), pages 49 et suivantes. (Luco.

circulaires de l'Algérie, nommés *chouchas*, destinés à la sépulture par inhumation et ainsi décrits par le savant Fergusson, dans les *Monuments mégalithiques de tous les pays*, page 420 de la traduction française de M. l'abbé Hamard : « Les *chouchas* se trouvent dans le voisinage des *bazinas* et s'y rattachent étroitement. Ils consistent en des assises de pierres régulièrement superposées en forme de murs et non en gradins, comme les *bazinas*. Leur diamètre varie depuis deux jusqu'à douze mètres, mais la hauteur des plus élevés au-dessus du sol n'excède guère deux à trois mètres. Ils sont ordinairement couverts d'une grande pierre plate, de 0^m 10 environ d'épaisseur, sous laquelle est une fosse régulièrment formée de pierres de 0^m 50 à un mètre de grosseur... Les *chouchas* se trouvent quelquefois isolés et quelquefois disposés en groupe, à trois ou quatre mètres l'un de l'autre. Dans certaines localités, ils couronnent les sommets des collines, et l'on en voit sur le bord des rochers à pic, où ils dominent les ravins (1). »

(1) M. de Bosredon, capitaine au 3e chasseurs d'Afrique et membre de la Société française d'Archéologie, a publié, en 1875, dans le *Bulletin monumental*, p. 260, une description de sépultures circulaires algériennes qui, beaucoup mieux que les *chouchas*, me paraissent devoir être comparées aux monuments morbihannais... Il s'agit de tombeaux circulaires du Djebel-Mestivi, près de Tébessa, dans la province de Constantine, et que M. de Bosredon décrit ainsi : « Ils présentent l'aspect d'un tronc de cône un peu aplati. Leur plus grande hauteur est 3^m50 ; le diamètre supérieur, généralement plus petit de moitié que celui de la base, varie entre 4^m 80 et 9^m 60. Quelques-uns des plus grands sont étagés de manière à former deux, trois et même quatre marches circulaires. Ils sont construits avec des pierres plates, brutes, de calcaire blanc, superposées simplement les unes aux autres et formant des cercles très réguliers.

Jetons maintenant un coup d'œil sur la céramique ainsi que sur les autres objets trouvés dans ce monument de Goët-à-Touse.

De prime abord, la forme élégante de ces vases nous étonne et prouve qu'ils ont évidemment été fabriqués par une main habile. Ils ne ressemblent nullement à la poterie celtique, mais ils rappellent parfaitement les vases étrusques. — Le plat que nous avons supposé destiné à recueillir les cendres, a un caractère celtique, ainsi que le fragment déjà comparé à la potere des monuments quadrilatères. Seuls, deux fragments représentent l'époque gallo-romaine.

Les meules primitives, les broyeurs, les percuteurs sont semblables à ceux que nous avons toujours trouvés dans nos différentes fouilles parmi les menhirs, dans les dolmens et dans les constructions gallo-romaines.

Les éclats de silex, situés à côté des vases et parfois dans les vases eux-mêmes, semblent bien avoir été déposés là intentionnellement et en accord avec quelque rite funéraire. La même remarque pourrait s'appliquer aux pierres en quartz blanc et en schiste

« Je n'ai retrouvé sur aucun d'eux la trace de la dalle qui aurait pu les recouvrir dans le principe. J'en ai fouillé un des plus considérables, en faisant pratiquer une tranchée dans la direction nord-sud. Après avoir enlevé une épaisse couche de pierres, j'ai constaté l'existence d'un conduit de un mètre de large formé de deux murs parallèles, ouvert du côté sud et aboutissant à une chambre rectangulaire de un mètre d'élévation, placée sur le prolongement. » Dans cette chambre, placée au centre du cercle, M. de Bosredon découvrit des ossements humains qui n'avaient point été soumis à la crémation. Comme je l'ai dit plus haut et comme on le voit, nos monuments circulaires du Rocher ont la plus grande analogie avec quelques-uns de ceux de l'Algérie et s'en rapprochent plus que ceux de Carnac. (Luco.)

bleu, ainsi qu'aux petites pierres choisies, que nous avons si fréquemment recueillies, surtout dans les dolmens.

A propos de ces derniers objets, nous avons été heureux de trouver, dans les *Bardes bretons* de M. de la Villemarqué, que, dans les funérailles par inhumation, on avait l'habitude, au VIe siècle, de déposer le corps dans un tertre, avec des pierres bleues et blanches, ainsi que des pierres choisies.

« Une butte de terre est maintenant sa demeure (1).

« Le chef de Réghed est caché sous un tertre vert (2).

« Son corps délicat et blanc sera couvert aujourd'hui de mortier et de pierres. — Son corps delicat et blanc sera couvert aujourd'hui de mortier et de chêne, — de pierres choisies, — de mortier et d'épais gazon, — de mottes surmontées d'un signe, — de mortier et de gravier, — de mortier et d'orties. — Son corps délicat et blanc sera couvert de mortier et de pierres bleues (3). »

Parmi les Bretons, cette coutume traditionnelle de traiter avec la plus grande vénération les ossements de leurs ancêtres date de très longtemps. D'après

(1) *Bardes bretons,* pages 266-267.

(2) *Ibid.,* pages 440-441.

(3) *Ibid.,* pages 44 à 47. — Entre Vannes et Muzillac, dans le cimetière d'Ambon, encore contigu à l'église paroissiale, on peut voir de nos jours des tombes d'enfants entourées d'un petit grillage en bois et recouvertes de coquillages et de petites pierres choisies prises sur le rivage voisin de la mer. Au même lieu il y a, sur chaque tombe d'adultes, un bénitier parfois en granit ; mais souvent ce rôle est rempli par une ecuelle ou la partie inférieure d'un vase quelconque. Une branche de buis ou de laurier sert de goupillon. (Luco.)

J. Milin del.

Tombeau circulaire de Nignol

Strabon, ils avaient l'habitude de faire dessécher les os de leurs parents et de les conserver précieusement dans un coffret, au coin du foyer domestique.

De nos jours encore, on peut voir, dans certains cimetières du Morbihan, que les Bretons modernes ont retenu, en partie, dans les rites de sépulture, les usages de leurs ancêtres. Aux funérailles, le chapelet et le crucifix du défunt sont enterrés avec lui. Après un certain nombre d'années, quand, pour une nouvelle inhumation, la tombe doit être ouverte, on prévient la famille, qui vient recueillir les ossements et les renferme respectueusement dans un petit reliquaire en bois, qu'elle dépose dans l'ossuaire commun ou sur la tombe d'un autre de ses membres. Il n'est pas rare de voir, sur une même tombe, jusqu'à trois et quatre de ces reliquaires superposés.

Depuis un grand nombre de siècles, la crémation a été remplacée par l'inhumation, et, cependant, on en trouve encore la réminiscence dans ces expressions, fréquemment employées par des écrivains : « les cendres de leurs pères. » — Le petit reliquaire, mentionné plus haut, a remplacé l'urne cinéraire ; le crucifix et le chapelet ont pris la place des ornements en bronze et des pierres choisies ; les dalles de marbre blanc et de schiste bleu, sur les tombeaux de famille, se sont substituées aux pierres blanches et bleues qui encaissaient les vases funéraires.

Avant de terminer, nous voudrions encore répondre aux deux questions suivantes : A quel peuple et à quelle époque faut-il rapporter la construction de ces monuments circulaires? Mais, — nous ne le sentons que trop, — nous n'avons pas toutes les données nécessaires pour établir la solution.

Toutefois, en se basant sur la crémation, on pourrait attribuer ces sépultures aux Celtes; l'inhumation étant regardée par certains auteurs comme le rite funéraire exclusif des Galates ou des Gaulois, si ces deux peuples sont réellement distincts, ce sur quoi je me garderai bien de me prononcer ici.

D'autre part, ces monuments ne nous ont malheureusement procuré ni médailles ni assez de renseignements pour leur assigner une date précise. Néanmoins, de tous les rapprochements qui précèdent on pourrait, croyons-nous, conclure que ces sépultures circulaires ne sont pas bien antérieures aux premiers siècles de notre ère, si tant est même que leur érection ait devancé notre ère.

3.

SÉPULTURE CIRCULAIRE DE LANNEC-ER-PRADEGUEUX OU DE KERHOUANT.

A deux cents mètres environ au sud-ouest du village de Kerhouant, se trouve une petite lande qui porte, au cadastre de la commune de Carnac, section G, n° 915, le nom de *Lannec-er-Pradegueux*, lande des petits prés, et dans laquelle s'élevait un petit tertre circulaire de 6 mètres de diamètre et de 0m 70 de hauteur. Bien que couverte de ronces et d'ajoncs, cette butte nous paraissait devoir recouvrir des substructions. D'un autre côté, par leurs noms significatifs, tels que ceux de *Castellic*, petite place forte, de *Er-Léri*, la place, de *Lann-er-Hovarieu*, lande des jeux, de *Lannec-er-hoh-Glieux*, petite lande des vieux talus, plusieurs lieux

voisins vinrent corroborer nos présomptions et nous engagèrent à y entreprendre une exploration. Avec l'autorisation du propriétaire de la parcelle 915, les fouilles commencèrent le 27 mai 1878.

Dès les premiers coups de pioche on reconnut que ce tertre se composait de terres mêlées de pierres grossières et de dimensions variables, et nous ne tardâmes point à nous apercevoir que nous attaquions un monument incomplet, dont une grande partie des matériaux avait déjà été enlevée, ainsi que sans doute plusieurs objets du mobilier. Quand tout fut déblayé, nous eûmes sous les yeux une construction irrégulière, mesurant par le dehors 6m20 de longueur sur 4m80 dans la plus grande largeur, et, par le dedans, 4m20 de longueur sur 1m20 de moyenne largeur. Elle est bâtie en pierres de différentes dimensions, grossièrement taillées, liées avec du mortier de terre glaise, et on peut remarquer que la maçonnerie de l'intérieur est plus soignée que celle du dehors (1). Dans cette fosse presque rectangulaire et dirigée nord et sud, deux pierres taillées, de 0m70 de hauteur et de 0m25 de largeur, étaient placées debout et appuyées contre la paroi ouest, de façon à former une cavité : elles nous parurent avoir été posées intentionnellement et dans le but, sans doute, de garantir quelque chose.

(1) Le *Journal* de M. Milu ajoute que ces restes de murs se composaient de une à quatre assises de ces grosses pierres.

OBJETS RECUEILLIS DANS CETTE FOUILLE.

1° *A l'extérieur et près de l'angle nord-ouest.*

Plusieurs fragments, en terre grise noirâtre, d'un vase celtique de forme allongée.

D'autres fragments de même couleur et qui ont servi à reconstituer un vase primitif et presque apode, de 0m17 d'ouverture.

2° *A l'extérieur, au bout sud.*

Un disque ou palet, de 0m04 de diamètre, en terre de brique.

3° *A l'intérieur.*

Des parcelles de charbon partout éparpillées sur le sol.

Près du mur ouest, un grain de collier en silex grisâtre. Rappelant les petites nodules qu'on trouve dans les couches quaternaires, ce grain était muni d'un trou circulaire naturel qui a été perfectionné pour en faire une amulette. Nous possédons deux objets semblables, et trouvés l'un dans le dolmen de la Pointe-de-Saint-Philibert, l'autre dans les constructions gallo-romaines des Bosseno (butte E, *villa agraria*); ce dernier est muni d'un anneau en bronze.

Près du mur est, un celtæ, de 0m09 de longueur, en silex gris, très poli et ayant le tranchant très aigu; des entailles pratiquées à sa tête devaient être destinées à le tenir solidement emmanché. Des celtæ semblables

et de même grain ont été trouvés dans le département de l'Aube.

A côté de ce celtæ, une petite tête de flèche, triangulaire et en silex jaune, et un fragment de fer très oxydé.

OBSERVATIONS.

Par un simple coup d'œil jeté sur ces constructions mutilées et sur les objets, malheureusement trop peu nombreux, recueillis dans cette fouille, cherchons la destination de ce monument.

Tout d'abord, le charbon, les objets en silex et les fragments de poteries semblent indiquer une place de sépulture par crémation.

D'autre part, la cavité formée par les pierres verticales et que nous avons signalée du côté ouest, pouvait bien être destinée à garantir les urnes cinéraires.

Enfin, ce qu'il nous reste de ce monument n'est pas sans ressemblance avec les fosses rectangulaires des sépultures circulaires du Rocher, en Plougoumelen.

De ces faits nous croyons pouvoir conclure, sans trop de témérité, que ces constructions de Kerhouant ont fait partie d'une sépulture circulaire, différente de celles de Nignol et de Coët-à-Touse, et dont l'enceinte extérieure a complètement disparu, et que, s'il avait été entier, ce monument eût très probablement beaucoup ressemblé à ceux du Rocher, fouillés par la Société polymathique du Morbihan (1).

(1) Avant de lire au Congrès ces trois mémoires inédits du regretté M. James Miln sur les sépultures circulaires découvertes et explorées par lui, j'ai voulu, autant qu'il m'était possible, me rendre compte de tout ce qu'on avait jusque-là

publié sur la question. Or il m'a été donné de constater que ce genre de monuments est encore très loin d'avoir été suffisamment étudié. Et, en effet, les sépultures circulaires sont si peu connues, que de savants archéologues les confondent avec les *nuraghi* de l'île de Sardaigne, les *talayoti* des îles Baléares, les *castellieri* de l'Istrie, et les *burgs* écossais, qui n'ont de commun avec elles que certaines similitudes de construction, c'est-à-dire la forme ronde et le cône tronqué, mais qui ne paraissent jamais avoir été des tombeaux. Comme sépultures circulaires proprement dites, on ne connaît encore, je crois, que celles du Rocher, en Plougoumelen, des environs de Tébessa, en Algérie, de Kerbascat, dans le Finistère, de Nignol, de Coët-à-Touse et de Kerhouant, en Carnac, auquel il ne serait pas permis, selon moi, d'ajouter les *bazinas* et les *chouchas* algériens, malgré la répugnance que j'éprouve à contredire une opinion émise par M. Miln. S'il fallait, en effet, voir des sépultures circulaires dans ces derniers monuments, il me semble que, pour être conséquent, on se mettrait dans la nécessité d'étendre démesurément cette classe de tombeaux circulaires, puisque, sans égard à la forme du monument enfoui, il faudrait lui faire comprendre tous les tumuli, dont la forme est généralement ronde, mais surtout les tumuli environnés de cromlechs. Peut-être serait-il plus rationnel de réserver l'appellation, déjà consacrée, de sépultures, de monuments ou de tombeaux circulaires aux lieux de sépulture entourés d'un mur circulaire, que le cercle enclos renferme une seconde enceinte, comme à Nignol, à Coët-à-Touse et probablement à Kerbascat, ou une fosse rectangulaire en maçonnerie, comme au Rocher, au Djebel-Mestivi et à Kerhouant ? Ce serait un moyen d'éviter de regrettables confusions. (Luco.)

V

ESSAI

SUR LA

DESTINATION DES MONUMENTS MÉGALITHIQUES

EN GÉNÉRAL

ET EN PARTICULIER SUR CEUX DE LA BRETAGNE

Les monuments mégalithiques indiqués dans les auteurs sacrés et profanes, et notamment dans la Bible, peuvent être classés en cinq catégories distinctes :

1° Les pierres tumulaires, ou grottes sépulcrales artificielles, *speluncæ*, *lapidum acervi*...; 2° les autels des sacrifices, *altaria :* autels construits soit en gazon, soit en pierres brutes, que le fer n'avait ni taillées ni polies; 3° les pierres commémoratives ou testimoniales, élevées *in titulum, in testimonium*, *in monumentum;* 4° les pierres-idoles, dont Moïse n'a pas laissé de description; et 5° enfin, le temple ou la maison de Dieu, avec l'enceinte sacrée qui l'entoure.

I.

LES SÉPULCRES.

Les Hébreux avaient, depuis la plus haute antiquité, des cavernes ou des grottes sépulcrales, *speluncæ*,

sepulchra, *monumenta* (1). Mais, à défaut de grottes naturelles ou de cavernes, ils dressaient sur les sépultures un monument de pierres, *titulum;* et c'est ce que fit notamment Jacob sur les restes mortels de Rachel : « Erexit Jacob *titulum* super sepulcrum ejus (Rachel) : hic est *titulus* monumenti Rachel, usque in præsentem diem (2). »

Les Juifs élevèrent également des monceaux de pierres ou *galgals*, notamment sur le corps d'Absalon et d'Achan : « Comportaverunt ou congregaverunt super eum *acervum lapidum magnum nimis;* qui permanet usque in præsentem diem (3). »

Or, chez les autres peuples de l'antiquité, et notamment chez les Celtes, les dolmens et les allées couvertes, avec leurs *tumuli*, n'étaient rien autre chose que des grottes sépulcrales, à défaut de grottes naturelles, *speluncæ* (4).

En effet, les anciens, notamment les Grecs, les Germains et les Romains, élevaient des *tumuli* sur la cendre des morts.

Ainsi, du temps de Tacite, le tombeau des guerriers germains n'est encore rien autre chose qu'un simple tertre de gazon : *sepulcrum cespes erigit*, dit l'historien de la Germanie (5); il en était de même chez les Grecs et les Romains.

(1) V. la *Genèse*, c. XXIII, § 6, 9, 11 et 19; c. XXV, § 9 et 10; c. XLIX, § 29, 30 et 31; c. L, § 5 et 13; *Tobie*, c. XIV, § 12; *II Rois*, c. XXI, § 12, 13 et 14.

(2) V. la *Genèse*, c. XXXV, § 20; et *II Rois*, c. XVIII, § 18.

(3) V. *Josué*, c. VII, § 26; c. VIII, § 29, et *II Rois*, c. XVIII, § 17 et 18.

(4) V. Hérodote, l. I; Diodore de Sicile, l. II; Homère, *Iliade*, l. II, vers 884, et l. XXIII, vers 252.

(5) V. *Les Mœurs des Germains*, c. XXVII.

En effet, dans l'*Énéide*, c'est le tertre ou l'*agger terræ* qui tient lieu de tombeau : *ingens adgeritur tumulo tellus* (1).

Chez les Perses, les riches avaient, après leur mort, un bâtiment de pierres (2), et les Carthaginois désignaient même ces *tumuli* sous le nom de monts Mercure; car l'on sait que, dans les idées des anciens, Mercure était le conducteur des âmes, *animarum deductor* (3).

Enfin, le mont Mercure des Celtes, ou le *fanum Mercurii*, est devenu le mont Saint-Michel des chrétiens, l'archange ayant remplacé le Teutatès des Gaulois, en sa qualité de vainqueur du paganisme.

Mais, lorsque les Romains eurent interdit aux Celtes les sacrifices humains ou à peu près anéanti l'ancien druidisme (4), et lorsque nos pères n'eurent plus d'histoire nationale proprement dite, l'on ne conçoit plus chez eux ni les autels des sacrifices ni les pierres commémoratives.

Il ne leur resta donc plus alors d'autres monuments que les tombeaux des ancêtres, avec le culte des morts, c'est-à-dire les dolmens simples, les dolmens tumuli, les allées couvertes...; et voilà pourquoi ces monuments sont encore si communs, même de nos jours, tandis

(1) V. l. XI, vers 211 et 212; id., vers 849, 850 et 851; l. III, vers 62 et 63; Sénèque le Tragique, *Troades*, acte V, vers 1149, 1150 et 1151.

(2) V. le *Zend-Avesta*, VI.

(3) V. Strabon, l. XVII, c. I, § 59; et Diodore de Sicile, l. I, c. XV, § 9, et c. XVI.

(4) V. Suétone, *Vie de Claude*, c. XXV, et Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, l. XXX, c. IV; Pomponius Mela, l. III, c. II; M. de la Villemarqué, *les Bardes du* VIe *siècle*, p. XXII.

que les autres sont si rares. Aussi ce genre de pierres mégalithiques constitua-t-il probablement dans les derniers temps de la domination romaine tout ce que les Gaulois avaient encore conservé de leur ancien culte, et il est probable que ces monuments funéraires leur tinrent lieu de tout, et qu'avec leur foi profonde en l'autre vie ils se réunirent autour des tombeaux des aïeux, soit pour prier en commun, soit pour chanter avec les bardes la gloire passée de leurs anciens héros (1).

En effet, le dogme de l'autre vie joue un rôle considérable dans l'existence comme dans l'histoire des Celtes (2), et quoique ce dogme ne soit pas nettement défini, au point de vue philosophique, dans les écrits que nous possédons, il signifie toujours l'immortalité du principe pensant : *Unum in vulgus effluit*, dit Pomponius Mela, *æternas esse animas, vitamque alteram ad manes* (3). *Persuasum habuerunt*, dit Jules César, *animas hominum immortales esse* (4).

Cette idée de l'immortalité de l'âme signifiait même parfois pour nos pères une sorte de résurrection terrestre, les héros pouvant revenir à la vie sous une autre forme. On conçoit donc comment les monuments funéraires des chefs, des prêtres et des héros, aient pu devenir pour les Celtes, surtout sous l'influence de la

1 Notre *Notice des monuments druidiques des îles anglo-normandes du canal de la Manche*, imprimerie Impériale, 1867, p. 4, 5, 6, 7 et 8 ; M. Gailhabaud, t. I, article *Tumulus*.

2) V. Silius Italicus, *Guerres puniques*, l. III, vers 345 à 348 ; Lucain, *la Pharsale*, chant I ; Ammien Marcellin, l. XXXI, c. II ; Œlien, *Histoires*, l. XII, c. 23.

3) V. l. II, c. VI, § 10 et 11.

4) V. César, *de Bello Gallico*, l. VI, c. XIV.

poésie bardique, et avec l'imposante majesté de leurs mausolées, le centre même de la religion druidique et, pour ainsi dire, le dernier symbole de la patrie (1).

Enfin, c'est ainsi que l'on conçoit le rôle de Mercure dans la religion des Celtes et des Germains. En effet, le Mercure des Grecs et des Romains, ou le Theutatès des Celtes, est le Thoyth, Thoth, Thauth des Phéniciens et des Égyptiens (2), c'est-à-dire le génie qui avait donné des lois à ces peuples, qui leur avait enseigné l'écriture ainsi que l'art de guérir, et qui devint après sa mort le héros désigné par la légende, les peuples d'Orient ayant fait de Thoth le messager qui conduit les âmes aux champs élysées ou aux enfers; en un mot, l'ange de l'immortalité (3).

2.

LES AUTELS DES SACRIFICES.

Nous trouvons dans la Bible la description de l'autel des sacrifices tel qu'il était construit chez les Hébreux,

(1) V. le *Bazaz-Breiz*, de M. Hersart de la Villemarqué, Paris, chez Didier, 1867, p. 105; Merlin, *de idem*, édition de 1862, p. 21, 56 et 273; les *Romans de la Table-Ronde*, édition de 1861, p. 39, 45 et 319; les *Poèmes gallois du* VIe *siècle*, p. 61, 62, 63 et 118; enfin, les *Bardes bretons*, édition de 1860, p. 293, 388, 389 et 1103.

(2) V. Lucain, *Pharsale*, l. I; Lactance, Minutius Felix... Montfaucon, l'*Antiquité expliquée*, édition de 1719, t. I, p. 126-133; t. II, p. 413-419. — Supplément *de id.*, t. I, p. 126; t. II, p. 143; t. III, p. 98, et t. IV, p. 14.

(3) Le christianisme remplaça Mercure par l'archange destructeur du paganisme. (V. *Le Mont Saint-Michel illustré*, par Mgr Germain, etc., p. 79, 81, 86, 108, 111, 118 et 131.)

au temps de Noé, d'Abraham et de Moïse. Ainsi cet autel était érigé dans un lieu élevé, *in excelsis*, à proximité sinon au milieu d'un bois sacré, et il était soit formé de gazon, soit construit en pierres brutes. Or c'est là qu'on immolait les victimes, et qu'on les brûlait ensuite avec du bois pris dans la forêt sacrée (1).

Dieu avait dit à Moïse dans l'*Exode* : « Altare de terra facietis mihi... Quod si altare lapideum feceris mihi, non ædificabis de sectis lapidibus : si enim levaveris cultrum super eo, polluetur... De lapidibus quos ferrum non tetigit... (2) ; » et Moïse décrit ainsi l'autel qu'il éleva au Seigneur : « Moyses... ædificavit altare sub monte, et *duodecim lapides in duodecim tribus Israel*... (3). »

Quelquefois même l'autel était érigé en souvenir d'un événement historique : par exemple, le passage du Jourdain ; et le lieu où cet autel était élevé devenait ainsi pour le peuple juif un monument, *titulus lapideus*, ou la maison même du Seigneur (4).

Aussi, afin d'extirper entièrement l'idolâtrie, Moïse avait-il ordonné l'abaissement des lieux élevés, la destruction des statues, l'incendie des bois sacrés, et c'est ce que l'on renouvelait toutes les fois que l'idolâtrie venait à pénétrer chez le peuple de Dieu : « Removit *Ezechias* altaria alienorum et excelsa et contrivit sta-

(1) V. la *Genèse*, c. XXXI, § 25 ; c. XXXV, § 1, 3 et 7 ; l'*Exode*, c. XVII, § 15 ; c. XVIII, § 12 ; c. XX, § 24 et 25 ; c. XXIV, § 4 ; *Josué*, c. VIII, § 30.

(2) V. la *Genèse*, c. XXXV, § 1, 3, 7 et 14 ; l'*Exode*, c. XX, § 24 et 25 ; le *Deutéronome*, c. XXVII, § 5.

(3) V. l'*Exode*, c. XXIV, § 4.

(4) V. la *Genèse*, c. XXXV, § 14 ; le *Deutéronome*, c. XXVII, § 5, 6 et 15.

tuas, et excidit lucos... Contriverunt statuas et excidderunt lucos et diruerunt excelsa et aras de omni Judæa (1).

Enfin Moïse interdit aux Hébreux l'usage non seulement des statues et des images, mais encore des pierres taillées et polies : « Ædificabis altare Domino Deo tuo de lapidibus quos ferrum non tetigit; de *saxis informibus et impolitis*... quod si altare lapideum feceris mihi, non ædificabis illud de *sectis lapidibus* (2).

En effet, vivant au sein de l'idolâtrie universelle des peuples d'Orient, avant leurs grandes migrations vers l'Occident, et notamment avant la migration des Aryens ou des Celtes primitifs, et voulant préserver de cette idolâtrie le seul peuple monothéiste qui existât à cette époque, le législateur des Hébreux nous a laissé, dans un livre unique au monde, la Bible, la description détaillée des monuments de pierre brute non seulement des Hébreux, mais encore de tous les autres peuples d'Orient, contemporains d'Abraham et de Noé, c'est-à-dire ces types primordiaux de la religion naturelle des premiers hommes, types que les anciens Celtes, si longtemps isolés du reste du monde, semblent avoir seuls conservés dans toute leur pureté.

Avant le règne de Salomon, les Hébreux, ne possédant pas encore de temple, consacraient au Très-Haut les lieux élevés, pour lui offrir leurs sacrifices, *in excelsis*, *in collibus*, *super omnem excelsum*, *in omni colli sublimi*... *in fanis sublimibus*... (3), et c'était là qu'ils

(1) V. *II Paralip.*, c. XIV, § 3, c. XXXI, § 1.

(2) V. l'*Exode*, c. XX, § 25; le *Deutéronome*, c. XXVII, § 2, 4, 5 et 6; c. VII, § 5 et 25; c. XII, § 2 et 3; les *Nombres*, c. XXIII, § 21.

(3) V. *III Rois*, c. III, § 1, 2, 3 et 4; c. XII, § 31.

érigeaient des autels, le plus souvent avec les douze pierres symboliques, image des douze tribus : *Et ædificaverunt sibi excelsa et titulos et lucos* (1).

Des archéologues ont cru trouver cet autel dans la table des *dolmens* ou des *allées couvertes*, et, l'imagination aidant, ils ont vu l'empreinte soit des cuvettes ou des bassins qui recevaient le sang des victimes, soit des rigoles qui servaient à l'écouler (2); mais le champ demeure toujours ouvert aux conjectures. En effet, si les anciens ont décrit les sacrifices humains, publics ou privés, que pratiquaient les Celtes, il n'en est pas de même de l'autel proprement dit. Ainsi Jules César, en rappelant l'usage des Gaulois d'immoler des victimes humaines, s'est contenté de décrire les mannequins d'osier qu'ils remplissaient d'hommes vivants (3); et, tout en peignant les sacrifices humains que les Bretons insulaires pratiquaient encore de son temps, Tacite n'a décrit nulle part l'autel sur lequel ils immolaient les victimes (4).

Ce qu'il y a aujourd'hui de mieux établi, c'est que les dolmens, simples ou composés, avec ou sans tumuli, ainsi que les allées couvertes, avec plus ou moins de chambres ou de galeries, constituaient soit le sépulcre inviolable d'un chef ou d'un druide, soit des caveaux

(1) V. Id., c. XVIII, § 30, 31, 32, 33 et 34; *IV Rois*, c. XVI, § 4; c. XVII, § 10 et 32; c. XXI, § 3, 4, 5 et 7; c. XVIII, § 5, 6, 8, 9, 14, 15 et 19; *Flavius Joseph*, l. I, c. XIII.

(2) V. *Les Monuments anciens et modernes*, par M. J. Gailhabaud, imp. F. Didot, 1850, t. I, p. 6-10.

(3) V. *de Bello Gallico*, l. VI, c. XVI, 9.

(4) V. *Annales*, l. XIV : « Excisi luci sævis superstitionibus sacri ; nam cruore captivo adolere aras, et hominum fibris consulere deos, fas habebant. »

destinés à être ouverts et refermés à chaque inhumation nouvelle d'un membre de la famille.

Mais les sacrifices humains ayant été absolument interdits aux Celtes par les empereurs romains et leur culte proscrit, l'on conçoit combien il est difficile de retrouver aujourd'hui, avec quelque certitude, soit les anciens autels des sacrifices, soit même les anciennes enceintes sacrées; et les dolmens, les tumuli, les allées couvertes, c'est-à-dire les monuments funéraires, sont vraisemblablement demeurés, depuis l'occupation romaine, les derniers restes mégalithiques de la religion druidique, en supposant même que les anciens monuments du culte proscrit n'aient pas subi une transformation et une destination nouvelles.

3.

LES PIERRES COMMÉMORATIVES.

Les Hébreux érigeaient des pierres commémoratives qu'ils désignaient sous le nom de *titulus*, *tumulus testis*, *acervus testimonii*, c'est-à-dire de pierres plantées en souvenir, en témoignage, *in testimonium*, *in monumentum*, et la Bible a décrit un certain nombre de ces monuments, en indiquant les circonstances historiques qui en avaient provoqué l'érection (1).

Ainsi Jacob, après la vision de l'échelle miraculeuse, éleva en souvenir un monument avec les pierres sur lesquelles il avait reposé sa tête pendant son sommeil;

(1) V. la *Genèse*, c. XXVIII, § 11, 18 et 22; c. XXXI, § 13, 45, 46, 47, 48, 51 et 52; *Josué*, c. IV, § 3, 5, 7, 8, 9, 20, 21 et 22; c. XXII, § 10, 11, 16, 19, 26, 27, 28 et 29; c. XXIV, § 26 et 27.

il versa de l'huile sur ces pierres, et donna au monument le nom de Bêith-El, c'est-à-dire de « maison du Seigneur », nom que cette pierre conserva toujours depuis : « Erexit eum *in titulum;* dixitque fratribus suis : offerte lapides, qui congregantes fecerunt *tumulum testis... acervum* testimonii (1). »

En souvenir du passage du Jourdain, Josué fit transporter du milieu même des eaux douze pierres, symbole des douze tribus d'Israël, et il les fit planter en terre à Galgala, en disant aux Hébreux : « Ces pierres seront pour nous un témoignage éternel, rappelant à vos descendants le passage miraculeux du Jourdain : « In signum positum semper, et erunt lapides isti *memoriale* (2). »

Le prophète Samuel planta également une pierre en souvenir de la victoire que les Hébreux avaient remportée sur les Philistins, et il l'appela la Pierre auxiliatrice, *lapis adjutorii* (3).

Or il est probable que, dans le principe des choses, les Celtes, comme les peuples du Nord, érigeaient également des monuments du même genre, afin de perpétuer et de transmettre à la postérité le souvenir des grands événements de leur histoire (4).

Ainsi, notamment, il est probable que certains men-

(1) V. la *Genèse*, c. XXVIII, § 11, 18 et 22; c. XXXI, § 13, 15, 46, 47, 48, 51 et 52; c. XXXV, § 14; et *Flavius Joseph*, l. I, c. XVIII.

(2) V. *Josué*, c. IV, § 3, 5, 7, 8, 9, 20, 21 et 22; et *Flavius Joseph*, l. V, c. I.

(3) V. *I Rois*, c. VII, § 12 : « Et sumpsit Samuel lapidem unum, et statuit illum inter Massephath et inter veterem : et vocavit nomen ejus Abenezer, *lapis adjutorii*... »

(4) V. Olaus Magnus, *Historia de gentibus septentrionalibus*, l. I, c. XVI.

hirs, soit isolés, soit en groupes, étaient dans l'origine des monuments commémoratifs; mais aujourd'hui, en l'absence soit de documents historiques, soit de traditions authentiques, l'on conçoit qu'il est impossible de rien affirmer de certain à cet égard; et, sous ce rapport, nous ne trouvons d'indices que dans les textes bibliques ou dans certaines légendes celtiques.

Mais il n'en est pas moins vrai que l'usage de planter des pierres commémoratives à la suite de grands événements historiques est aussi naturel qu'incontestable. Ainsi, selon Diodore de Sicile, à la suite de l'expédition qu'il fit en Thrace, le roi d'Égypte Sésostris fit élever sur la frontière du territoire qu'il avait conquis des cippes sur lesquels on grava certaines inscriptions (1), et, à l'exemple d'Hercule et de Bacchus, le roi de Macédoine Alexandre, dans l'expédition qu'il dirigea contre les Indiens, fit également ériger des autels à la limite de ses conquêtes (2).

4.

LES PIERRES-IDOLES.

Moïse défend, dans le *Lévitique*, non seulement de sculpter des statues pour les adorer, mais encore de dresser des colonnes, d'ériger des monuments, de planter en terre des pierres-insignes (*sic*), c'est-à-dire des pierres-idoles, et il s'exprime ainsi : « Ego Dominus Deus vester : non facietis vobis idolum et sculptile, nec *titulos* erigetis, *nec insignem lapidem ponetis in terra*

(1) V. Diodore de Sicile, l. I, c. LV, § 7.
(2) V. Strabon, l. III, c. V, § 5, *in fine*.

vestra ut adoretis eum. Ego sum Dominus Deus vester (1). »

Or tout porte à croire qu'à défaut d'images et de statues, les Celtes devaient, eux aussi, ériger des pierres-idoles ou lechs, comme les autres peuples contemporains de Moïse. Ainsi, Jules César dit, dans ses *Commentaires*, que les Gaulois avaient des images ou représentations de Mercure de plus d'une sorte : « Deum maxime *Mercurium* colunt : hujus sunt plurima simulacra ; » et Tite-Live, ainsi que Strabon, rapporte qu'il existe en Espagne des tumuli connus sous le nom de monts Mercure (2).

Suivant toute vraisemblance, les grands menhirs, et surtout les menhirs isolés, pouvaient donc être les pierres-insignes ou les lechs dont parle Moïse, c'est-à-dire ces pierres-idoles que les anciens peuples de l'Orient plantaient en terre pour les adorer, comme des images informes de la Divinité.

Ces menhirs, si rares en Normandie et même dans les îles anglaises, quoique riches en monuments mégalithiques, sont, au contraire, communs en Bretagne, et ils sont demeurés longtemps l'objet d'un culte idolâtrique, que le christianisme détruisit péniblement en déplaçant le courant des idées poulaires.

Ainsi les conciles des Ve, VIe et VIIe siècles (3) ordonnent-ils encore la destruction de certaines pierres, objets des superstitions populaires, sans doute des

(1) V. le *Lévitique*, c. XXVI, § 1 : l'*Exode*, c. XX, § 4, et le *Deutéronome*, c. V, § 8.

(2) V. Jules César, l. VI, c. XVII, et Tite-Live, l. XXVI, c. XLIV ; Strabon, l. XVII, c. 1, § 50.

(3) Les conciles d'Arles, en 442, et de Nantes, en 660, *canons* 20, *apud* Labbe, édition de 1671, t. IV, p. 1815, et t. IX, p. 474.

menhirs; et lorsque les évêques ne purent ni enfouir ni briser ces colonnes, ce qui était souvent difficile, ils gravèrent la croix sur leur fût ou la plantèrent à son sommet (1), comme ailleurs le christianisme plaça certaines pierres *sorcières* sous le vocable d'un saint (2).

L'on a trouvé récemment enfouie dans un champ, lequel porte le nom d'un des premiers évêques de la Cornouaille (3), un grand menhir sculpté, dont une des faces représente très distinctement Mercure, armé du caducée et tenant un enfant par la main, comme si le ciseau de l'artiste eût voulu traduire après coup les symboles que cette pierre représentait aux yeux des populations idolâtres, et mis ainsi en figures les divinités gauloises dont cette pierre-idole avait été jusque-là l'image informe et traditionnelle.

Sans doute c'est seulement d'un ensemble complet de faits et de légendes qu'il serait possible d'induire avec certitude la destination réelle des menhirs en Bretagne; mais, lorsque l'on voit les efforts inouïs faits par le christianisme pour déraciner les superstitions invétérées dont certains lechs (4) étaient l'objet, il est difficile de croire que le menhir n'ait pas eu en général, dans la religion celtique, une signification *sui generis;* qu'il ne fût pas autre chose que le dolmen ou l'allée couverte, c'est-à-dire une simple pierre tumu-

(1) Lechs de Plou-Harnel, d'Ambon, de Tréguno, Croaz-Otr, Guen, à Carnac, Croaz de Han, Hon de Coet, à Touz.

(2) Saint Martin, saint Benoît, saint Guillaume... V. *Les Antiquaires de Normandie*, *Bulletin*, tome IX, 2e fascicule, p. 111 à 160.

(3) Le 20 juillet 1878, le menhir de Kernuz, à Kervadel, en Plobannalec, non loin de Pont-l'Abbé (Finistère).

(4) Notamment les lechs ou pierres ovoïdes du cimetière de Theix, de Plumergat, de Corvollo, près Sulniac (Morbihan).

laire, et qu'en un mot le menhir ne représentât pas cette roche-insigne ou cette pierre-idole dont parle la Bible (1).

Certains dolmens et certains tumuli ont été également consacrés, il est vrai, par le christianisme, mais sans doute parce que ces monuments étaient eux-mêmes un objet de superstition populaire, notamment sous le nom de monts Mercure (2).

5.

LES TEMPLES OU ENCEINTES SACRÉES.

Le temple ou la maison de Dieu fut certainement chez les Celtes, comme chez les Hébreux avant Salomon, un lieu consacré avant tout par le respect et par la tradition : « Jacob ædificavit altare et appellavit nomen loci illius domus Dei... (3) ; et le premier temple de nos ancêtres fut vraisemblablement un bois sacré, *nemus*, *terra amœna locis immanibus*... En effet, c'était là, mieux que partout ailleurs, que nos pères trouvaient, avec le gui sacré, le couvert, le mystère, le bois du sacrifice, et, en outre, ce je ne sais quoi qui représentait déjà pour eux, au moins comme en figure, le temple avec ses colonnades, ses voûtes et ses berceaux ombreux.

Ainsi le Seigneur dit aux Hébreux dans la Bible :

(1) Le demi-dolmen ou dolmen incliné, *Croez-Mokenn*, est, il est vrai, surmonté d'une croix; mais la destination réelle de ce genre de monument est toujours mystérieuse.

(2) Par exemple, le mont Saint-Michel, de Carnac.

(3) V. *Paralip.*, c. XVII, § 4 et 5 ; la *Genèse*, c. XXXV, § 7 ; *Pomponius Mela*, l. III, c. II.

« Non ædificabis tu mihi domum ad habitandum (1); » et il est extraordinaire que Tacite se serve à peu près des mêmes termes en parlant des Germains et de l'horreur qu'ils avaient pour les temples et pour les statues : « Nec cohibere parietibus deos, neque in ullam humani oris speciem assimilare, ex magnitudine cœlestium arbitrantur : lucos ac nemora consecrant, deorum nominibus appellant secretum illud, quod sola reverentia vident (2). »

Strabon a décrit un temple célèbre, connu sous le nom de Colonnes-d'Hercule, et, suivant ce géographe, il n'y avait là ni autel ni temple proprement dit, mais seulement des groupes de pierres disposées par trois et par quatre, groupes que Strabon décrit ainsi : « *Lapides multis in locis ternos aut quaternos compositos* (3)... »

Le temple d'Hercule, que les colonnes fussent l'œuvre des hommes ou un jeu de la nature, offre donc une certaine analogie avec les *alignements* de la Bretagne, et il est certain, d'après tous les détails que donne Strabon sur ces célèbres colonnes, qu'elles constituaient une véritable enceinte sacrée dans les idées comme dans le culte des premiers hommes (4).

Mais le temple le plus remarquable dont les anciens nous aient laissé la description est sans contredit celui d'Apollon, dans la Grande-Bretagne, temple dont la forme était ronde, à l'instar des *cromlechs*, comme certaines enceintes célèbres de l'Angleterre, et comme

(1) V. *Paralip.*, c. XVII, § 4 et 5; la *Genèse*, c. XXXV, § 7; *Pomponius Mela*, l. III, c. II.

(2) V. *Germanie*, c. VII et IX.

(3) V. Strabon, l. III, c. I, § 4, *in fine*, édition Dubner.

(4) V. Strabon, *loco citato*.

étaient eux-mêmes originairement les alignements de Carnac, avec leurs dix allées, terminées au levant par un *cromlech* ou cercle de pierres (1).

Tous les temples que nous venons de décrire étaient construits en pierre, mais sans voûte; et l'on conçoit que dans les lieux où les forêts faisaient défaut, comme sur les bords de la mer, par exemple, l'on fût conduit à remplacer le bois par la pierre et à planter des signes symboliques destinés à désigner les lieux que la foi populaire avait choisis et consacrés comme dédiés à la Divinité.

De là sans doute ces alignements ou plutôt ces allées non couvertes que l'on trouve sur le territoire de Carnac, notamment au Menec, à Kermario, à Kerlescan, dans le Morbihan, comme dans le Finistère, à l'île d'Ouessant, et à Toull-Inguet, près de Kamaret (2).

Or ce que ces allées présentent de particulier, c'est qu'elles sont orientées de l'est à l'ouest, et suivent en général des proportions décroissantes; c'est qu'elles se développent, au moins dans le Morbihan, sur onze lignes parallèles, dessinant, pour ainsi dire, dix nefs; c'est qu'enfin elles se terminent au levant par un *cromlech*, sorte de *circata* de ces enceintes mystérieuses (3).

On a, il est vrai, trouvé à Carnac, au pied de cer-

1 Templum insigne *rotunda forma*, donariisque multis exornatum...

Diodore de Sicile, l. II, c. XLVII, § 23; Montfaucon, l'*Antiquité expliquée*, édition de 1719, supplément, t. VII, p. 148-150.

2 V. la *Géographie du Morbihan*, par A. Guyot-Jamard, *verbo* Carnac; *Magasin pittoresque*, année 1860, p. 243 et 244.

3 Dans le Morbihan, la sépulture par incinération est la règle, et la sépulture par inhumation est l'exception.

V. César, *de Bello Gallico*, l. III, c. VIII.

tains menhirs, des traces de sépulture, en général, par incinération, et remontant à une époque qu'il serait impossible de fixer, ce qui a fait supposer à certains archéologues que ces enceintes célèbres pourraient bien n'être qu'un vaste cimetière (1).

Mais chez les Celtes, comme, du reste, chez les chrétiens, le culte participe tellement de l'idée d'une autre vie, que la présence de sépultures dans une enceinte sacrée ne suffit pas à elle seule pour établir que les allées de Carnac ne fussent rien autre chose qu'un immense champ *dolent;* mais les cromlechs, les alignements, nous semblent présenter une bien plus grande analogie avec ce que les anciens désignaient sous le nom soit de colonnes d'Hercule, soit de temple d'Apollon (2).

En effet, si les allées de Carnac n'ont pas été précisément tracées au cordeau, elles ont été certainement alignées, comme ce genre d'enceintes, selon un plan général arrêté à l'avance et suivant une certaine orientation, sans doute symbolique, enfin en utilisant, au moins en partie, certains blocs en affleurement qu'offraient aux constructeurs de ces monuments grandioses les landes de la Bretagne, si riches en soulèvements granitiques.

Or ce plan d'ensemble ne se conçoit guère avec une succession de sépultures, mais il se combine bien mieux avec l'idée d'une enceinte sacrée, et lorsque l'on examine cette contrée du Morbihan, de Vannes à Carnac, et de Carnac à Locmariaquer, avec son luxe inouï de

(1) V. les *Fouilles faites à Carnac*, par M. James Miln. Rennes, 1881, Imp. Oberthur.

(2) V. Strabon et Diodore de Sicile, déjà cités.

dolmens, de tumuli, d'allées couvertes, de menhirs, de lechs, de cromlechs, d'alignements.... il est difficile de se défendre d'une impression profonde qui vous poursuit, c'est que vous foulez des lieux saints!

En effet, dans ces contrées *sui generis*, tout parle à l'imagination et aux sens, sur les bords de cette mer splendide; et il était difficile, sinon impossible, de trouver des lieux mieux appropriés aux idées des Celtes sur la divinité et sur l'autre vie.

Enfin ces célèbres alignements de Carnac remontent au moins à l'âge de la pierre éclatée (1); ils sont certainement l'œuvre des plus anciens peuples qui aient habité les Gaules (2); ils ont donc dû subir plus d'une révolution, peut-être même dans leur destination religieuse, comme le druidisme lui-même, par suite de la conquête romaine, et si quelque chose doit nous surprendre, c'est qu'il se trouve encore dans un coin isolé de la France autant de témoins des âges préhistoriques.

En résumé, si l'on est fixé aujourd'hui sur la destination certaine soit des dolmens simples ou des dolmens tumuli, soit des allées couvertes, avec une ou plusieurs chambres, une ou plusieurs galeries, et si la preuve de cette destination résulte de découvertes nombreuses et décisives, le doute subsiste toujours en ce qui concerne soit les menhirs, grands et petits, isolés ou groupés, soit les dolmens inclinés ou disposés en trépied, soit les cromlechs avec ou sans allées, soit enfin les alignements eux-mêmes.

(1) V. M. Miln, les *Fouilles de Carnac*, *passim*.

(2) V. Jules César, *de Bello Gallico*, l. III, c. VIII-XVII; H. Martin, *Etude d'archéologie celtique*, l'abbé Moigno.

Mais les auteurs anciens, sacrés ou profanes, nous semblent, mieux que tous autres, appelés à jeter quelque lumière sur ces profonds mystères des temps préhistoriques, et, en l'absence de découvertes nouvelles, c'est seulement à l'aide de ces documents et des légendes qu'il sera possible de former la grande synthèse des monuments mégalithiques.

H. Moulin.

VI

DE

LA DESTINATION DES MENHIRS

Après les fouilles faites par le docteur Fouquet, au pied de dix-huit menhirs disséminés dans cinq communes du département du Morbihan, la question de la destination des menhirs avait fait un grand pas. Il n'est pas inutile, je crois, de rappeler ici les traits saillants du travail qu'il publia sur cette question.

Voici comment le Dr Fouquet résume les explorations qu'il fit en 1864 et en 1865 :

« 1° La présence de charbons de bois et de granits rougis au feu a été absolue ; mais ces charbons et granits brûlés n'ont pas été déposés au pied des menhirs dans une orientation fixe, puisque deux fois nous les avons trouvés au nord, trois fois au nord-ouest, une fois dans la partie sud, trois fois dans la partie ouest, quatre fois au côté est, deux fois aux deux faces nord et sud, et que trois fois enfin nous n'avons pu nous assurer de l'orientation des dépôts, les menhirs étant renversés à terre, nous ne savons dans quel sens.

« 2° Les dépôts variables et particuliers sont loin d'être constants devant les menhirs, puisque nous n'avons trouvé qu'une seule fois un fragment de celtæ, quatre fois des fragments de poteries antiques ; trois fois des cristaux de quartz, une fois des cailloux roulés

de quartz, et une fois encore un fer façonné. D'où il résulte que neuf fois sur dix-huit nous n'avons trouvé au pied des menhirs aucun objet qui ne fût propre au lieu, si ce ne sont les charbons et les granits brûlés qui y ont toujours été rencontrés.

« 3° Quatorze fois sur dix-huit, nous avons pu recueillir, et toujours profondément, des terres faisant contraste de couleur, d'aspect et de tact, avec les autres terres du sol.

« 4° Cinq fois nous avons observé soit des enceintes réservées, soit des espaces étroits et longs en forme de tombes non couvertes, trahissant avec la dernière évidence l'œuvre de l'homme, et toujours c'est dans ces constructions particulières que nous avons recueilli, lorsqu'elles existaient, les terres et les pièces étrangères au sol, ainsi que les objets de l'industrie humaine.

« 5° Enfin, cinq fois nous avons trouvé, au pied des menhirs et dans des orientations variables, des agrégations et accumulations de pierres certainement étrangères, au moins pour la plupart, au sol où elles étaient.

« Quatorze fois, nous dit encore le docteur Fouquet, j'ai recueilli des terres au pied des menhirs, cinq fois j'ai analysé moi-même ces terres, et neuf fois je les ai données à analyser à M. Périer, professeur de chimie au lycée de Napoléonville. Mes analyses ont été seulement comparatives, tandis que celles de M. Périer ont été quantitatives, et, dans les unes comme dans les autres, on a obtenu des quantités notables de phosphate de chaux. »

Ajoutons à ces observations si precises du docteur Fouquet celles consignées dans la 7e livraison des

Matériaux de 1877 et contenues dans les quelques lignes suivantes, écrites par M. Chouquet, en parlant de l'époque de la pierre polie dans Seine-et-Marne : « On ne connaît pas de dolmens sur le territoire de Moret, nous dit M. Chouquet, bien que vraisemblablement il a dû en exister; il n'y a qu'un menhir près d'Écuelles, qui porte dans le pays le nom de Pierre-Droite. C'est un énorme bloc de grès, perpendiculairement enfoncé d'un mètre environ en terre, s'élevant à 2m80 au-dessus du sol. Il y a quinze ans, un curieux, qui n'était assurément pas un archéologue, fit fouiller au pied du menhir, et trouva, sous une couche de grosses pierres, un squelette humain qui paraissait recouvert de cendres. Il était étendu sur le dos, la face tournée au levant est. »

De plus, M. Ed. Fleury, dans son premier volume sur les *Antiquités du département de l'Aisne*, dit, en parlant d'un menhir appelé la Pierre-à-Bénit, à Augny, arrondissement de Saint-Quentin, fouillé par M. Le Coq, que : « M. Le Coq a rencontré dans son voisinage quelques silex taillés, lames, pointes, disques, grattoirs et beaucoup d'éclats. »

Ainsi donc, en Seine-et-Marne et dans l'Aisne, aussi bien que dans le Morbihan, les explorations faites au pied des menhirs ont donné des résultats analogues à ceux obtenus dans les explorations des dolmens et des tumuli.

De mon côté, j'ai voulu essayer d'apporter quelques documents pour l'elucidation de cette question, et j'ai, à cet effet, pratiqué dans le Finistère des fouilles au pied de treize menhirs répartis comme suit : cinq dans la commune de Plobannalec, un dans celle de Trégiagat, six dans celles de Plomeur, un dans celle de Pont-l'Abbé, et un dans celle de Plouhinec.

Si toutes ces treize explorations ne nous ont pas donné des résultats concluants, quelques-unes, du moins, ne nous ont rien laissé à désirer de ce côté.

Résumons-les rapidement en les réunissant par commune.

Dans la commune de Plobannalec, le menhir de Lesconil, exploré à la base par le propriétaire du champ où il se dresse, a fourni à ce dernier une urne remplie de restes incinérés, recouverte d'une pierre plate, urne qu'il a aussitôt brisée.

Le menhir de Kervintic, dans la même commune, nous a donné une rondelle en terre cuite percée d'un trou central, quelques fragments de poterie grossière, deux grattoirs en silex, des éclats de silex et des percuteurs, le tout relevé dans une couche de terre mêlée de cendre et de restes de charbon.

Des deux menhirs de Tronwel, l'un ne nous a rien donné, tandis qu'au pied de l'autre nous avons recueilli, sous une grande dalle de plus d'un mètre de long, posée à 40 centimètres au-dessous de la surface du sol, quelques morceaux de poterie, des éclats de silex, la moitié, bout du tranchant, d'une petite hache polie en fibrolithe, et de très nombreux fragments de charbon.

Les fouilles pratiquées au pied du petit menhir de Kerlay, situé dans la même commune, et placé, comme ceux de Tronwel, au milieu d'un important groupe de dolmens et de chambres à ciel ouvert, nous ont fourni un grattoir et deux pointes de flèches en silex, outre quelques percuteurs et éclats de silex relevés les uns et les autres dans une couche de terre mêlée de fragments de charbon, et, de plus, une écuelle à fond rond d'une pâte excessivement fine. Cette écuelle était déposée à 30 centimètres au-dessous de la surface du sol,

tout contre le pied du menhir. Faite à la main, sans le secours du tour, elle est intéressante par la petite rainure ménagée sur son pourtour, dans l'épaisseur même de la pâte, permettant d'y passer une mince cordelle pour la suspendre. Cette partie du vase est finement décorée par un pointillé encadré de traits formant dents de loup.

Des deux menhirs de la commune de Tréfiagat, un seulement, celui du Run, a pu être exploré, l'autre se trouvant aujourd'hui au milieu d'un marais qui ne se dessèche jamais.

Ce menhir, celui du Run, se dresse auprès d'un tumulus qui a autrefois enveloppé une allée couverte. C'est un des plus beaux menhirs du canton de Pont-l'Abbé. Élevé sur un plateau rocheux, on a dû y creuser, à grande peine sans doute, une excavation pour le recevoir. L'exploration que nous avons faite à sa base nous a donné quelques fragments de poterie grossière, deux percuteurs, deux flèches à tranchant transversal et quelques éclats de silex, tous objets recueillis parmi une terre noire mêlée de morceaux de charbon.

La commune de Penmarc'h a aussi deux menhirs, tous deux sont énormes. L'un d'eux, celui de Kerscaven, situé sur le bord de la route qui mène de Pont-l'Abbé à Penmarc'h, est bien connu de tous les touristes, étant signalé dans les *Guides*. Dans le pays, il porte le nom de Pierre de la Vierge. Vu d'un certain côté, il semble, en effet, offrir l'image de la Vierge portant le Christ enfant sur les bras. Son exploration faite il y a quelques années par mon père, lui donna une meule brisée à concasser le blé, quelques percuteurs, divers éclats de silex et quelques débris de poterie; le tout recueilli dans une couche de terre onctueuse

très noire, mêlée de nombreux morceaux de charbon.

Le second des menhirs de la commune de Penmarc'h est le colossal monolithe placé dans les prairies de Lestridiau. Il pèse environ cent mille kilogrammes. A sa base j'ai recueilli trois fragments de poterie dite de Samos, plusieurs percuteurs et éclats de silex, dont un grattoir, et de nombreux restes de charbon.

Non loin de ce lourd menhir sont les restes des alignements de Lestridiou, autrefois formés de sept rangs de pierres debout. Des fouilles ont été pratiquées à leur base par mon père, et elles ne lui ont fourni que trois anneaux et une amulette, l'un et l'autre en bronze, recueillis au pied de l'une d'elles.

De toutes les communes du canton de Pont-l'Abbé, celle de Plomeur est la plus riche en menhirs. Elle en compte sept.

L'un d'eux, le menhir de Kervendéano, situé à l'est, près des alignements de Lestridiou, n'a pu être exploré à cause de l'humidité de la prairie où il se dresse. Voici le résumé des détails de l'exploration des six autres.

Le menhir de Prat-Palud, aujourd'hui renversé par son propriétaire, nous a donné, dans une large tranchée ouverte autour de sa base, des fragments de charbon, de nombreux éclats de silex, et les tessons de plusieurs vases, les uns ornés, les autres unis, ayant appartenu à des vases dont l'un tout au moins était un grand vase caliciforme en terre grossière.

Dans le champ où était dressé ce menhir, j'ai rencontré un grand nombre de sépultures par incinération. Les restes incinérés étaient déposés dans des urnes, qui elles-mêmes étaient renfermées dans des coffres en pierre, isolément et par groupe de deux urnes.

Le menhir de Lavenaël, à 800 mètres au sud-est de l'oppidum de Tronoën, est celui qui, entre tous, m'a fourni l'exploration la plus concluante en faveur de la destination funéraire à attribuer aux menhirs. A 60 centimètres de profondeur, le long de sa face est, nous avons d'abord trouvé de nombreux ossements de cheval, et au-dessous, à 1m60 de profondeur, touchant le pied du menhir, nous avons rencontré un amas considérable de cendre renfermant quantité de charbons et de nombreux restes d'ossements. Cette couche de cendre avait environ 60 centimètres carrés, sur une épaisseur de 15 centimètres. Nous y avons recueilli un couteau en silex très habilement retouché, le bout tranchant d'un celtæ en diorite, plusieurs éclats de silex parmi lesquels deux pointes de flèche, une rondelle en terre cuite, les fragments d'un vase caliciforme en terre grossière, un fragment de meule à concasser le blé, plusieurs percuteurs et un grand nombre de pierres ayant subi l'action du feu.

A 900 mètres ouest de ce menhir se dressait l'intéressant menhir à cupules de Saint-Urnel. L'une de ses faces est ornée de trente cupules, dont un groupe de vingt disposées circulairement vers le sommet, et les dix autres formant trois groupes entre ce premier ensemble de vingt cupules et la base du menhir. J'ai acquis ce curieux monument et je l'ai transporté chez moi, pour le sauver de la destruction à laquelle l'avait voué son propriétaire. A sa base j'ai relevé un celtæ en diorite, plusieurs morceaux d'une poterie grossière, un fragment de meule à concasser le blé, un grattoir et diverses pointes en silex, avec ou sans retouches sur les bords.

Dans la large excavation que j'ai dû faire au pied de

ce menhir pour l'enlever, j'ai, du reste, constaté la présence de nombreux restes de charbon.

Si nous nous transportons maintenant au village de Kerflant, nous y trouvons trois menhirs alignés du nord au sud, placés à peu de distance du très important groupe de dolmens et de chambres à ciel ouvert de Kervilloc et de Pen-ar-Menez. Ils formaient, je crois, un monument religieux. Ce qui me donne à le penser, ce sont les trois croix qui se dressent aujourd'hui près de ces trois menhirs. Leur exploration m'a donné peu de chose, quelques percuteurs et pierres à concasser le blé et quelques rares fragments de poterie. Mais elle m'a permis de faire une constatation curieuse sur la façon dont ces monolithes ont été dressés de l'est à l'ouest. Du côté de leur face ouest, leur base était, en effet, adossée à un terrain dont les diverses couches n'avaient certainement pas été maniées, tandis que contre la partie entourée de leur face est étaient amoncelées des pierres nombreuses destinées à les consolider. Par suite, pour les dresser, on a pratiqué une large excavation de 90 centimètres de profondeur, sur une longueur de 1^{m}20; puis le menhir étant allongé sur une claie préalablement disposée à cet effet sur le sol, sa base étant sur le bord du trou, on l'a dressé de l'est à l'ouest, faisant par cette opération glisser sa base dans le trou destiné à la recevoir, opération des plus simples, toute la tribu réunissant ses efforts autour de de la claie sur laquelle était couché le menhir.

Si de la commune de Plomeur nous passons dans celle de Pont-l'Abbé, nous n'y trouvons que deux menhirs. L'un a aujourd'hui sa base baignée par les eaux de la mer et est impossible à explorer; l'autre est celui de Guiric. Une large tranchée de deux mètres

pratiquée à sa base m'a donné un percuteur, une pierre à concasser le blé, divers fragments d'un vase de petites dimensions, quelques éclats de silex et de nombreux restes de charbon.

Terminons enfin le récit de ces fouilles, nous estimant heureux si les recherches longues et quelquefois pénibles peuvent apporter quelque lumière à la discussion ouverte sur la destination des menhirs, en donnant le résultat de l'exploration d'un menhir situé en la commune de Plouhinec. Il est placé près de l'anse de Poulhan, dont le littoral, si riche en dolmens et en tumuli, nous a fourni de si précieux restes des temps reculés de l'occupation de nos côtes par les populations de l'époque de la pierre polie. Au pied de ce menhir ont été recueillis des percuteurs, divers éclats de silex, les fragments de deux vases, dont l'un était caliciforme, et des morceaux de charbon.

Ainsi qu'on le voit par ce récit, dans le Finistère comme dans le Morbihan, nous avons rencontré au pied de tous nos menhirs des charbons, et, de plus, au pied de la plupart d'entre eux, les mêmes objets que ceux recueillis par nous dans nos explorations des dolmens et des tumuli à galerie, c'est-à-dire des percuteurs, des pierres à concasser le blé, des éclats de silex, des grattoirs, des pointes de flèche et un couteau, des celtæs, des poteries, et enfin des cendres parmi lesquelles des fragments d'os.

Il en résulte donc cette conséquence analogique que les menhirs, les tumuli et les dolmens ont dû avoir la même destination.

L'exposé des faits que nous venons de présenter appuie suffisamment, je crois, cette conclusion, d'autant que, dans une foule de cas, les menhirs et les dol-

mens se rencontrent dans les mêmes lieux ; que quelquefois même le menhir est dressé sur le tumulus, comme à Kerlay et dans le cimetière gaulois de Kerviltré, en Saint-Jean-Trolimon.

PAUL DU CHATELLIER.

VII

OPPIDUM DE TRONOEN

Sur divers points du département du Finistère, on trouve des traces nombreuses de l'occupation romaine. Mais sur aucun de ces points, croyons-nous, les restes de la civilisation de cette époque n'ont été exhumés en aussi grande abondance que sur l'emplacement de l'oppidum qui a existé à l'extrémité sud-ouest de la commune de Saint-Jean-Trolimon, là où s'élève aujourd'hui la chapelle de Tronoën et son joli calvaire du commencement du XVIe siècle.

Depuis plusieurs années, nous reprenons tous les ans, après l'enlèvement des récoltes, l'exploration des vastes terrains occupés par cet oppidum, et tous les ans nous en exhumons un riche et précieux butin en objets de toutes sortes, armes, objets de parure, monnaies, ustensiles de ménage, statuettes, etc.

Après chacune de ces explorations, nous nous demandons par quelles circonstances des légions romaines ont été conduites à occuper, pendant un long espace daté par une série de plus de deux cents monnaies commençant à César et descendant jusqu'à Constantin, un pays aussi pauvre que cette partie de notre littoral. Nous nous sommes aussi bien souvent demandé pourquoi nous trouvons les armes et les objets de toilette

en général entiers, tandis que les ustensiles de ménage et les statuettes, objets du culte, ont, au contraire, été brisés et les morceaux disséminés en fragments infinis.

En 1877, j'avais rendu compte, dans le *Bulletin monumental,* en y joignant quelques dessins, d'une premiere exploration faite à Tronoën. Dans cette campagne, je m'étais attaché à suivre le mur d'enceinte de l'oppidum autant que me le permettaient les détenteurs de la propriété. Aujourd'hui, devenu propriétaire des lieux, grâce au concours empressé de notre savant directeur, toujours si dévoué aux intérêts archéologiques, mes recherches sont devenues plus faciles et peuvent être conduites avec plus de régularité.

L'an dernier, j'ai fait mes fouilles au nord, en dehors de la partie de l'enceinte de l'oppidum que j'avais précédemment reconnue. J'y ai rencontré les substructions de maisons en grande partie construites en clayonnage et ayant pour plancher une aire en terre glaise. Il est assez difficile de constater bien exactement les dimensions de ces maisons qui toutes ont été détruites par le feu et dont les restes, en général peu enfouis sous le sol, ont souvent été remués par la charrue. Il m'est cependant permis d'affirmer que ces maisons étaient rectangulaires et avaient une longueur moyenne de 5 à 6 mètres. Toutes, élevées sur un soubassement en pierres non échantillonnées, étaient construites en clayonnage. Nous en avons visité neuf. Leur mobilier était moins riche que celui des maisons enfermées dans l'enceinte de l'oppidum. Dans presque toutes, nous avons relevé des pierres à concasser le blé, des fragments de poterie d'une terre noire grossière, en général sans ornementation. La plupart de ces morceaux

avaient appartenu à des vases ayant subi une longue action du feu. Dans presque toutes nous avons encore rencontré des armes en fer, épées, pointes de lance et poignards, et aussi des perles en verre. Dans l'une d'elles gisaient au milieu des cendres, restes de l'incendie qui l'avait détruite, les débris d'un casque en fer recouvert d'une feuille de bronze richement ornée au repoussé, et terminé à la partie supérieure par un bouton orné d'un grain de corail. Près de lui était un umbo de bouclier et le pommeau d'une épée, l'un et l'autre en bronze. Dans une construction voisine, nous avons recueilli quatre monnaies gauloises, tant en argent qu'en bronze. Je les ai soumises à M. Muret, le savant conservateur de la Bibliothèque nationale, qui les a déclarées inédites. L'une d'elles, ayant au revers un cheval, d'un bon style, allant à gauche, porte une inscription que nous n'avons pu lire. Dans une autre maison placée à l'ouest de la précédente, nous avons relevé, avec de nombreux clous, tels que nous en avons trouvés dans toutes ces constructions, deux fibules en fer et deux petites monnaies gauloises en argent, types inédits et bizarres, se rapprochant du type des monnaies de la trouvaille de Jersey, aujourd'hui conservées au cabinet des Antiques de Paris.

La découverte la plus intéressante de cette campagne de 1880 est celle que nous avons faite d'une sépulture, à 20 mètres au sud de l'une de ces habitations.

Rien extérieurement n'indiquait cette sépulture, et c'est en faisant des sondages que le hasard nous a fait la rencontrer.

Le squelette que nous y avons exhumé est celui d'un homme jeune, une des grosses dents de la mâchoire inférieure n'était pas encore poussée. Nous le mimes

complètement à découvert avant de rien déplacer. Il était orienté est et ouest, la tête à l'ouest. Couché sur la face, ses bras étaient croisés sur la poitrine, les mains ramenées à la hauteur des pectoraux. Placé directement en terre, avec quelques pierres de champ de chaque côté pour le protéger, mais sans dalles le recouvrant, il était si peu profondément enfoui, que je suis étonné que la charrue ne l'ait pas heurté lors des labours annuels. A droite, à la hauteur de l'épaule, était une monnaie gauloise en or, d'une superbe conservation, au type des Curiosolites. Un peu plus bas, vers le bassin, engagées sous les côtes, étaient trois autres petites monnaies, l'une en cuivre, les deux autres en argent. Toutes trois sont inédites. Les deux en argent sont très minces et d'un travail très fin. Elles se rattachent par quelques caractères à des variétés de l'importante trouvaille de Jersey, dont il a déjà été question plus haut. A la hauteur du bassin, toujours à droite, était une épée en fer, tordue avec intention probablement, deux très grandes lances en fer, l'une de forme étroite, fortement repliée, ayant 40 centimètres de long; l'autre, plus large, n'ayant que 30 centimètres, et portant de chaque côté de son tranchant, dans sa partie la plus large, une profonde encoche destinée à rendre très difficile l'extraction de l'arme de la plaie, un poignard en fer, ainsi que divers objets également en fer, mais en mauvais état, dont je ne puis déterminer la destination, et enfin un socle de charrue, aussi en fer, assez semblable à ceux dont nos paysans bretons arment encore aujourd'hui leurs charrues en bois. Près des pieds étaient deux petits vases en terre noire grossière et les débris de plusieurs autres vases, divers morceaux de bois de cerf tombant en décomposition

quand on les touchait. Deux d'entre eux ont été usés à la pointe pour servir de poinçon. Près des pieds était encore le squelette d'un chien couché sur le côté, les pattes repliées sous lui. Quant à celui-là, nous n'avons pu le conserver : ses diverses parties tombaient en poussière au moindre contact.

Cette intéressante sépulture était isolée. En la rencontrant, nous espérions avoir trouvé le cimetière de l'oppidum. Mais nos espérances ont été déçues de ce côté. Cette tombe a, toutefois, un grand intérêt par le dépôt de monnaies gauloises que nous y avons constaté. On a déjà trouvé des monnaies de cette époque dans quelques sépultures. Mais ces faits, qui ne sont pas nombreux, ont été rejetés en disant que ces monnaies devaient être étrangères à ces sépultures et s'y trouver accidentellement, par suite de quelque remaniement du sol. Ici j'avoue, malgré l'opinion contraire de M. Anatole de Barthélemy, opinion par lui formulée dans un récent article de la *Revue archéologique*, ne pouvoir admettre cette explication; car je ne comprendrais pas comment ces monnaies auraient pu s'introduire jusque sous le squelette, qui certainement n'avait pas été bougé depuis le jour de l'inhumation.

Du reste, dans le cimetière gaulois de Kerviltré, j'ai précédemment encore recueilli une superbe monnaie, d'une variété inédite, à attribuer aux Corrisopites, dont le siège était à Quimper.

Voilà donc deux faits analogues, et cela à propos de sépultures qui ne sont pas à plus de 400 mètres l'une de l'autre, et qui probablement étaient celles de deux individus ayant appartenu à une même tribu.

Si nous jetons un coup d'œil rétrograde sur nos précédentes explorations à Tronoën, dans l'intérieur de

l'enceinte de l'oppidum, au lieu de poteries grossières comme celles dont nous avons parlé plus haut, nous voyons des poteries fines, faites au tour et ayant appartenu à des vases de formes élégantes. Nous pourrions charger plusieurs voitures de ces débris. Les restes de vases samiens y sont aussi très nombreux. J'ai plusieurs caisses de fragments de ces vases richement décorés de sujets en relief. Plusieurs portent des estampilles de potiers, les unes altérées et difficiles à lire, les autres, au contraire, très lisibles. Parmi ces dernières, nous relevons les suivantes : *Luppa F.*, — *Crispini M.*, — *Xamulises*, — *Secundus*, — *Mart. Ma.* — Sur un fragment d'amphore, NICI.M. Sur la panse d'un beau fragment de vase samien, décoré d'une chasse au lion, on lit en relief BVTRIO. Sur la panse d'un autre, on voit également en beaux caractères en relief, IVST.M. Enfin, sur les fragments de plusieurs vases en terre plus grossière existent des inscriptions graffites fort souvent incomplètes, malheureusement. Sur l'un d'eux, on lit RIIIS.

A l'intérieur de l'oppidum, les maisons sont construites avec plus de soin qu'au dehors de l'enceinte. Elles étaient de plus recouvertes de tuiles à rebords, dont nous trouvons des quantités prodigieuses de débris, et étaient bâties avec des pierres non échantillonnées, maçonnées avec de la chaux. Toutes ont été détruites par le feu, et à l'intérieur de quelques-unes nous avons trouvé jusqu'à trois et quatre pieds de cendre mêlée de gros morceaux de charbon ; couche épaisse, dans laquelle nous relevons une grande quantité d'objets variés et de débris de vases en terre et en verre. Les fragments de quelques-uns de ces derniers dénotent un art du verrier fort avancé. Les habitants de cet oppi-

dum avaient, en effet, des vases en verre de formes variées et aussi de toute couleur. Quelques-uns de ces vases étaient même en verre multicolore; l'un d'eux était bleu et décoré d'ornements blancs, d'autres étaient blancs ou jaunes et décorés d'ornements bleus. Enfin quelques vases en verre blanc excessivement mince avaient des anses en verre noir, ou bien encore étaient peints. Parmi l'énorme quantité de fragments de verre que nous avons recueillis, nous devons cependant dire qu'il n'est aucun morceau de verre rouge; mais à part cette variété qui manque, toutes les couleurs de la palette sont représentées.

Dans la plupart de ces habitations, toutes en forme de parallélogramme allongé, quoique de dimensions très variées, nous avons relevé des objets en os, tels que boutons finement ornés, épingles, aiguilles et marteaux, quantité d'armes en fer, quelques-unes brisées, mais la plupart entières, faisant passer sous nos yeux tout l'armement du soldat romain. Nous avons recueilli jusqu'à ce jour quatre-vingts et quelques lances de toutes dimensions et de toutes formes, les unes larges et courtes ou longues, les autres étroites, avec arête ou rainure médiane, et trente et quelques épées ou poignards, les épées ayant ordinairement 75 centimètres de long. Un grand nombre d'autres objets en fer ont aussi été recueillis, tels qu'objets de toilette, fibules et bracelets, ou objets d'usages divers, tels que marteaux de maçon, assez analogues à ceux dont se servent encore aujourd'hui nos maçons, faucilles, rasoirs, anneaux et objets d'attache, garnitures de bouclier, fourreaux d'épée, quelques-uns à extrémité élégamment ornée, fragments de chaîne de ceinture, hameçons, talons de lance, c'est-à-dire morceaux de fer à

douille dans lequel s'engageait l'extrémité de la hampe de la lance, clefs, limes, ciseaux de menuisiers, etc., et une quantité prodigieuse de clous de toute taille et de toute forme, les uns ronds, les autres carrés, à tête plate, à tête ronde, etc.

Quelques-unes de ces habitations contenaient aussi une grande quantité de ces statuettes en terre cuite qu'on trouve dans toutes les stations romaines, Vénus, Lucine, statuettes de bœuf, de cheval, de mouton, de coq, d'âne, etc. Quelques-unes sont entières, mais la plupart ont été brisées et les morceaux dispersés. La variété de ces figurines est assez grande, et certaines d'entre elles ont une élégance charmante. Les coiffures surtout varient beaucoup. Plusieurs fragments ont des inscriptions gravées à la pointe, malheureusement presque toujours incomplètes.

Il est encore un objet que l'on rencontre en abondance dans ces habitations, ce sont les rondelles en terre cuite, percées d'un trou central, et qu'on est convenu d'appeler fusaïoles. Quelques-unes ont été façonnées spécialement pour l'usage auquel on les destinait, et alors leur surface est quelquefois décorée d'ornements gravés en creux. Souvent, au contraire, et c'est la généralité, elles sont simplement faites d'un fragment de vase brisé auquel on a donné une forme circulaire et qu'on a ensuite percé d'un trou central. Nous avons trouvé jusqu'à vingt-six de ces rondelles réunies sur le même point, dans une de ces habitations, ce qui nous a conduit à nous demander si leur destination était bien connue et si c'étaient bien là des pesons de fuseau ou fusaïoles.

Pour avoir un aperçu de tout ce que recèlent ces habitations ruinées, comme aussi de tout ce qui a été

abandonné ou jeté à la surface du sol après le sac de cet oppidum, il faut encore que je dise quelques mots des objets en bronze que j'y ai recueillis outre les monnaies, dont je vous ai déjà parlé en commençant. La plupart de ces monnaies, ainsi que je l'ai dit, sont romaines, sauf toutefois sept ou huit échantillons gaulois trouvés au fond de nos tranchées, avec quelques objets en silex et quelques haches en pierre polie, en fibrolithe et en diorite.

Les objets en bronze que nous avons recueillis sont en général des objets de parure. Ce sont ou des épingles à cheveux dont les têtes sont ornées pour la plupart, ou des fibules. Ici la variété en est grande. J'en ai recueilli une soixantaine. Quelques-unes sont faites d'un simple fil de bronze tordu et ont une grande analogie avec celles sorties des cimetières gaulois de la Marne. D'autres, au contraire, sont décorées de riches ornements en relief ou élégamment ornées de dessins profondément burinés. Cinq d'entre elles sont émaillées en rouge, en vert, en bleu et en blanc. Parmi les objets en bronze relevés dans ces habitations, il nous faut encore signaler quelques petits instruments à l'usage des potiers et destinés à tracer des ornements à la surface de certains vases qui, paraît-il, se fabriquaient sur les lieux; des fragments de cuiller, des aiguilles à coudre, quantité d'anneaux de ceinture, les uns unis, les autres décorés de losanges ou de cercles, avec un point au centre, une clef, des débris de statuettes, parmi lesquels un fragment de Mercure, un pied de bœuf et une tête portant la couronne impériale; des poignées d'œnochoés, l'une très belle, ornée de têtes de levriers, des ornements de petits meubles, des fragments de miroirs, une pince épilatoire, des phalères,

dont une dorée, des fragments de bracelets, des boutons, des agrafes, une superbe boucle, des culots de bronze et de nombreux restes de vases également en bronze.

Si nous ajoutons à cette longue énumération un joli couvercle de vase en étain décoré d'une tête, un petit vase en plomb en forme de calotte et divers fragments du même métal, on aura une idée des nombreux objets en métal restés sur place à Tronoën, après l'expulsion des légions romaines, alors que la Gaule reconquit son indépendance.

Notons enfin un grand nombre de meules ou moulins à bras, quantité de percuteurs, de polissoirs, de pierres à aiguiser, de pierres à filets, de poids en pierre et en terre cuite ; une jolie palette en albâtre à délayer des couleurs, une inscription malheureusement incomplète, une borne portant un tronçon d'inscription et quantité de pierres plates ou arrondies de toutes dimensions, et j'en aurai dit assez pour faire juger de l'importance de cette station, qui est loin d'avoir dit son dernier mot. J'ai, en effet, à explorer un terrain de plus de vingt hectares, tout couvert de restes que la charrue ramène à la surface du sol à chaque labour. Recherche difficile et lente ; car si en certains endroits nous rencontrons la couche archéologique à une petite profondeur, dans d'autres nous sommes obligés de descendre jusqu'à trois mètres.

Si, comme on le suppose, une voie romaine conduisait de Quimper à la pointe de Penmarc'h, il est bien probable qu'elle passait par l'oppidum de Tronoën.

La pointe de Penmarc'h elle-même a, du reste, été un des sièges de l'occupation romaine ; divers restes nous l'attestent d'une façon indubitable. Le tumulus

à galerie du Rosmeur, où nous avons trouvé, à côté de celtæs et de pendeloques en pierre, vingt-trois monnaies romaines, moyens et petits bronzes de Vespasien, de Trajan, de Gallien, de Posthume, de Dioclétien et des deux Constantin, ainsi que les diverses monnaies romaines qu'à plusieurs reprises j'ai recueillies entre les mains des habitants des villages de Saint-Guénolé et de Kerity.

De plus, sur la grève de Kerity, à 800 mètres à l'est du village, j'ai exploré les restes d'une villa gallo-romaine, qui, aujourd'hui recouverts par la mer, ne sont abordables que dans les grandes marées, alors que la mer découvre un grand espace de nos côtes. Dans cette exploration j'ai recueilli un certain nombre de clous en fer, un vase en terre noire et de nombreux fragments de poterie, parmi lesquels des morceaux de poterie samienne et d'une poterie très fine recouverte de petits cônes faits à la barbotine, donnant à la panse du vase l'aspect d'une carapace d'araignée de mer.

Cette dernière exploration montre d'une façon indubitable combien la mer a gagné sur cette partie de notre littoral sud, depuis l'occupation romaine. C'est son principal intérêt.

PAUL DU CHATELLIER.

VIII

FOUILLE AU CHAMP ROHEL

PRÈS AMBON (MORBIHAN)

La Société française d'Archéologie, réunie en congrès à Vannes, du 28 juin au 4 juillet 1881, se promettait pour le dernier jour de sa session une excursion des plus séduisantes. « Le lundi 4 juillet, portait le programme, excursion à Ambon, où il sera procédé, en présence du Congrès, à l'ouverture d'un tumulus. » Cette annonce ainsi formulée pour laisser sa part à l'imprévu dans les investigations de cette nature restait même au-dessous de nos légitimes espérances; car, d'après l'examen auquel nous avions procédé au préalable du monument à exploiter, le Congrès devait se trouver en présence, non pas d'un tumulus, mais de deux petites buttes contiguës, dont les fouilles paraissaient devoir produire des résultats presque toujours obtenus dans des conditions analogues. Ces deux buttes faisaient partie d'un terrain dont le propriétaire, M. Lorois, avait gracieusement autorisé les membres du Congrès à faire opérer tous les travaux de tranchées et de déblaiements nécessités par l'exploration projetée.

Notre attente, vous vous en souvenez, fut cruellement trompée. Peut-être, et pour réserver au Congrès l'entière virginité de ces deux monuments, avions-nous

tenu trop scrupuleusement à ce que, avant la visite annoncée par le programme, ils ne fussent ni entamés par un seul sondage, ni attaqués par un seul coup de pioche. Peut-être nous étions-nous décidés, avec trop de confiance dans leur signification apparente, à les signaler comme pouvant être utilement mis à découvert sous les yeux des visiteurs, que ce spectacle nouveau pour quelques-uns d'entre eux devait nécessairement intéresser. Mais soit que ces deux monticules eussent déjà été anciennement visités et exploités, ce que permettrait de supposer l'aspect des couches intérieures après le déblaiement des regazonnements naturels, soit pour tous autres motifs qu'il serait maintenant superflu de rechercher, le résultat des fouilles opérées le 4 juillet a été complètement négatif. Les tranchées ouvertes dans plusieurs sens, sous la direction de M. Cappé, l'habile auxiliaire du regretté M. James Miln, n'ont amené aucune découverte appréciable.

Le 4 juillet, quelques heures avant le coucher du soleil, nous dûmes donc abandonner, quoique à regret, car l'espoir résiste aux plus dures déceptions, le théâtre de notre insuccès, et nous chargeâmes M. Cappé de faire recombler les ouvertures pratiquées et rétablir le mieux possible les choses dans leur état primitif.

Le lendemain 5 juillet, M. Cappé ayant terminé son travail, et songeant à une revanche, conçut la pensée, puisqu'il était encore sur les lieux et pouvait disposer de quelques ouvriers, d'interroger un monument qui se trouvait, à sa connaissance, tout près du bourg d'Ambon. Il me fit part de ses espérances en m'invitant à me rendre à Ambon pour assister à cette nouvelle tentative, qu'il n'hésitait pas à considérer comme pouvant amener quelques découvertes. Le 6 juillet, je me rendis à

son appel; les travaux à exécuter, qui étaient d'ailleurs peu importants, furent menés rapidement. Il me reste à vous en exposer les résultats.

Le champ Rohel, section E du bourg, n° 383, renferme deux dolmens à galerie, presque parallèles, et situés à environ deux mètres l'un de l'autre. Ils étaient en fort mauvais état, et des excavations pratiquées à leur surface dénonçaient des fouilles antérieures et anciennes.

Le premier dolmen, orienté est-nord-est, se compose de quatorze supports, tous en quartz, à l'exception d'un seul, qui est en granit à gros grain, d'une hauteur variant entre 0^m60 et 1^m40.

La galerie a une longueur de 5 mètres et une largeur de 0^m70. Il existe une chambre carrée de 2^m30 de côté. En dehors et au côté sud de la galerie gît une table de recouvrement de 1^m60 sur 1^m50. A l'ouest, à 1^m20 de la chambre, un menhir debout, de 0^m75 de hauteur totale, est profondément enfoui. Un menhir de mêmes dimensions est adossé au premier support de la galerie, au côté nord.

OBJETS TROUVÉS DANS LE PREMIER DOLMEN.

Nous remarquâmes d'abord près de la surface plusieurs fragments de poterie moderne et du moyen âge.

A une certaine profondeur, et en descendant jusque sur le dallage, se trouvaient disséminés dans la chambre et la galerie quelques fragments de poterie gallo-romaine et celtique, avec des petits fragments de briques romaines.

Dans l'angle nord-ouest de la chambre, un fragment d'affiloir en silex gris-brun, de 0^m065.

Vers le centre de la chambre, un fragment de rebord d'un vase celtique brun.

Vers le côté sud de la chambre, un grattoir semi-circulaire, de 0m038, en silex gris-jaunâtre.

Près de l'angle sud-est, un galet très poli, de 0m032, reconnu par M. de Limur, notre savant collègue, pour un silex rubanné.

Le deuxième dolmen, composé de seize supports variant entre 0m50 et 1m40 de hauteur, avait encore deux tables de recouvrement légèrement déplacées, l'une posée sur l'entrée de la chambre, l'autre aux deux tiers de la galerie. Ce dolmen a une longueur totale de 10m50, dont 2m70 sont pris par la galerie orientée vers l'est, avec un petit coude se relevant vers le nord. La chambre forme un rectangle à peu près régulier de 3m50 sur 3 mètres.

OBJETS TROUVÉS DANS LE DEUXIÈME DOLMEN.

Comme dans l'autre, à la surface, plusieurs fragments de poteries modernes et du moyen âge.

Au-dessous de cette couche et jusqu'au dallage, des fragments de poteries gallo-romaines et celtiques, avec des fragments de briques romaines.

Près de l'angle nord-ouest et dans la chambre, une lame en silex gris-brun.

A l'intérieur et au côté sud de la chambre, un éclat de silex sans caractère déterminé.

Dans la galerie et près de l'entrée de la chambre, un grand nucleus, de 0m125 sur 0m080, en silex gris, et encore en partie recouvert de cachalong.

Cette description de l'état superficiel et souterrain des deux monuments dont il s'agit et des objets qu'il

nous a été donné d'y recueillir, nous fait remonter successivement à trois époques distinctes et peut soulever, à ce sujet, quelques problèmes de dates.

Quant à la destination, pas de doute possible. La poterie ancienne indique des sépultures ; les traces de charbon remarquées sont trop rares pour qu'on puisse dire des sépultures par incinération.

En ce qui concerne l'âge de ces monuments, la présence, à la surface, de la poterie moderne et du moyen âge, ne peut que faire supposer qu'ils ont été soit explorés, soit utilisés postérieurement à l'occupation romaine ; mais les dépôts à l'intérieur de poteries celtiques et gallo-romaines et de briques romaines permettent de conclure à l'une ou l'autre de ces deux hypothèses :

Ou les sépultures celtiques ont été violées par les Romains ;

Ou ces monuments ont encore servi de sépulture soit peu avant, soit pendant, soit peu après l'occupation romaine.

Or, à ces trois époques, même pendant la première, grâce aux relations déjà établies bien avant l'affermissement de la conquête romaine entre les mondes romain et celtique, il est tout naturel que les Armoricains aient pu faire usage de briques et de poteries romaines, et, s'il nous fallait formuler notre opinion personnelle, étant admis que les Romains n'avaient guère l'habitude d'utiliser les monuments funéraires des Celtes, nous pencherions pour la seconde hypothèse.

FONTÈS.

IX

ÉGLISE DE PONT-CROIX

(FINISTÈRE)

PRINCIPAUX CARACTÈRES PAR LESQUELS ELLE DIFFÈRE DES AUTRES MONUMENTS ROMANS DU PAYS

L'église autrefois collégiale de Pont-Croix, construite au XIIe siècle, a subi depuis cette époque différents changements qui en ont modifié considérablement la disposition première. Le vaisseau primitif se composait d'une nef accompagnée de deux bas côtés, d'un transsept avec branches peu saillantes à l'extérieur, et d'un chœur accosté aussi de deux bas côtés, et terminé très probablement par un chevet droit percé de quelques fenêtres romanes. Au XIVe siècle, on ajouta à cet édifice un porche sur la façade du midi, deux travées pour continuer le chœur, et une grande chapelle latérale correspondant à ces travées; puis, au XVe siècle, une petite chapelle des fonts baptismaux; enfin, dans les dernières années du XVIe siècle, une autre travée encore à l'abside.

La partie romane de cette église offrant un caractère tout à fait particulier, doit seule nous occuper dans cette étude.

La nef, longue de 21 mètres, et large de 5m50, se compose de sept travées divisées par des piles très légères, qui n'ont que 0m45 ou 0m50 de diamètre, et qui sont formées d'un faisceau de quatre, six ou huit colonnettes très fines. Le chœur, dont les piles sont à peu près les mêmes que celles de la nef, compte quatre travées de 2m36 d'ouverture chacune. Les bases des colonnes sont peu élevées, et se composent de deux membres : 1° d'un socle carré, avec petits pans coupés et arête inférieure abattue par un chanfrein; 2° d'une base proprement dite, offrant une plinthe de 0m07 de hauteur, surmontée d'un quart de rond et d'un petit tore, sans gorge intermédiaire. Les colonnes de la nef mesurent 3 mètres de hauteur jusqu'aux chapiteaux, celles du chœur un peu moins.

Parmi ces chapiteaux, il n'y en a qu'un seul qui soit orné de quelques feuilles et de figures géométriques; les autres affectent différentes formes, d'après la section des piles elles-mêmes; ils peuvent être classés dans ce genre de chapiteaux que M. de Caumont appelle cannelés, ou godronnés, ou encore cubiques, avec la partie inférieure arrondie. Le tailloir est formé d'une gorge et d'un large filet. Il reçoit immédiatement l'archivolte, sans aucune retraite, contrairement à l'usage général : le sommier ou l'extrados de ces archivoltes tombe de chaque côté, à fleur de ses parois, et même les tores qui descendent sur les coins des tailloirs sont munis à leur pied d'une base ou d'un empatement carré, pour couvrir entièrement les quatre angles. Cette disposition a été observée par Viollet-le-Duc et notée par lui comme un des caractères du XIIe siècle, ainsi que cette autre que nous remarquons encore dans les arcades de Pont-Croix, et qui consiste en ce que le

faisceau de moulures qui constitue le membre central des archivoltes, tombe en porte-à-faux ou en encorbellement sur le tailloir, et se termine à la base en bec de sifflet ou en fond d'entonnoir.

C'est dans les piles, les chapiteaux et les archivoltes, que se trouve le caractère spécial de l'architecture de l'église de Pont-Croix, caractère qui la distingue des autres églises de la France, et même de la province, sauf celles du voisinage qui en sont dérivées. A cette époque, en effet, d'après la règle générale, les piles sont carrées ou rondes, et forment un massif assez considérable; parfois elles sont cantonnées de quelques rares colonnettes, mais toujours le massif central garde son importance. Ici, au contraire, ce noyau semble disparaître, et ce qui apparaît seul, c'est le groupement gracieux et varié de ces gracieuses et élégantes colonnettes.

Les chapiteaux également diffèrent complètement de ceux des autres églises romanes du pays. A Loc-Maria de Quimper, à Fouesnant, les chapiteaux consistent en un simple tailloir couronnant les grosses piles; à Loctudy, on y trouve quelques sculptures assez grossières; à Kernitroure-de-Lanmeur, ce sont les ornements géométriques de l'école normande, zigzags, méandres, bâtons rompus, etc.; et enfin à Sainte-Croix de Quimperlé, la sculpture des chapiteaux rappelle la flore ornementale des bords de la Loire.

Il en est de même pour les arcades ou archivoltes. Dans les édifices que je viens de citer, ces archivoltes sont formées de claveaux non moulurés, mais simplement épannelés, formant des membres carrés ornés parfois d'un biseau ou chanfrein. A Pont-Croix, au contraire, les arcades se composent d'une réunion de

tores ou boudins, de gorges et de filets, le tout présentant le plus gracieux ensemble.

Cette architecture nouvelle, plus hardie, plus élégante que celle des édifices qui l'avaient précédée, semble avoir exercé son influence sur le pays environnant; les mêmes caractères, en effet, se retrouvent dans d'autres constructions de second ordre, toutes dans le rayon de ce monument principal. La jolie chapelle de Kerinec-en-Poullan, la nef de l'église de Mahalen, le chœur de l'église de Penmeurit, la chapelle de Penhors-en-Pouldreuzic, et la chapelle maintenant en ruine de l'ancien prieuré de Languidou-en-Plovan, semblent être les œuvres du même architecte, ou du moins dériver du même courant d'idées. C'est partout le même groupement des colonnettes, le même agencement des archivoltes. Kerinec même dénote un travail plus luxueux, plus soigné, plus heureux dans ses proportions, que l'église qui lui a servi de modèle. Quoique le bâtiment soit plus restreint, l'œuvre est plus largement traitée qu'à Pont-Croix : les chapiteaux sont couverts d'une belle ornementation végétale, les arcades ont plus d'ouverture, les piles sont plus solidement assises, on y respire plus à l'aise. Cette chapelle ignorée, perdue au fond d'une campagne, a la vertu de charmer et de frapper d'admiration tous ses visiteurs.

Pour en revenir encore au chœur de Pont-Croix, il est bon de faire observer toute l'habileté qui a présidé au tracé du plan, à l'espacement et à la mesure des piles, à la disposition des arcades. Au moyen d'un relevé exact du plan et de l'élévation intérieure, on peut voir que tout ce travail, outre le mérite de la beauté du dessin et de la pureté des lignes, a encore celui d'être basé entièrement sur les règles de propor-

tion usitées au moyen âge. Ces différentes proportions dérivent toujours de la triangulation; elles ont été étudiées par Viollet-le-Duc dans plusieurs monuments de premier ordre, et elles se trouvent parfaitement appliquées dans le monument qui nous occupe.

Dans le tracé des piles et des arcades du chœur, la proportion est basée sur le triangle ayant ses côtés inclinés de 52 degrés, comme je l'indique dans la planche au moyen de lignes ponctuées. Cette inclinaison est souvent employée au XIIe siècle. Je ne donnerai pas ici de détails techniques sur ces différents tracés; je me bornerai à dire que les côtés des triangles, par leurs différentes intersections, donnent la hauteur des piles jusqu'aux chapiteaux, la hauteur et la largeur des tailloirs, la hauteur intérieure des archivoltes.

Nous ne pouvons pas terminer l'étude de cet édifice sans dire un mot du porche méridional et de la flèche qui couronne le clocher.

La façade du porche est formée d'un gâble très élevé et très aigu, flanqué de deux autres pinacles secondaires. Toute cette façade est couverte d'une véritable dentelle de pierre formée par une grande rosace centrale, d'autres roses secondaires, des trèfles, des quatre-feuilles taillés dans le granit, rondement moulurés et présentant une magnifique décoration géométrique. Au-dessous de ces roses aveugles, un arc suspendu dans le vide supporte d'autres compartiments rayonnants complètement évidés et découpés à jour.

La flèche de Pont-Croix et celle si connue du Creisker, à Saint-Pol-de-Léon, forment les deux plus beaux spécimens de clochers bretons de l'époque ogivale. Si la base est ici lourde et froide, l'œuvre change complètement d'aspect dès qu'on est arrivé au beffroi. C'est

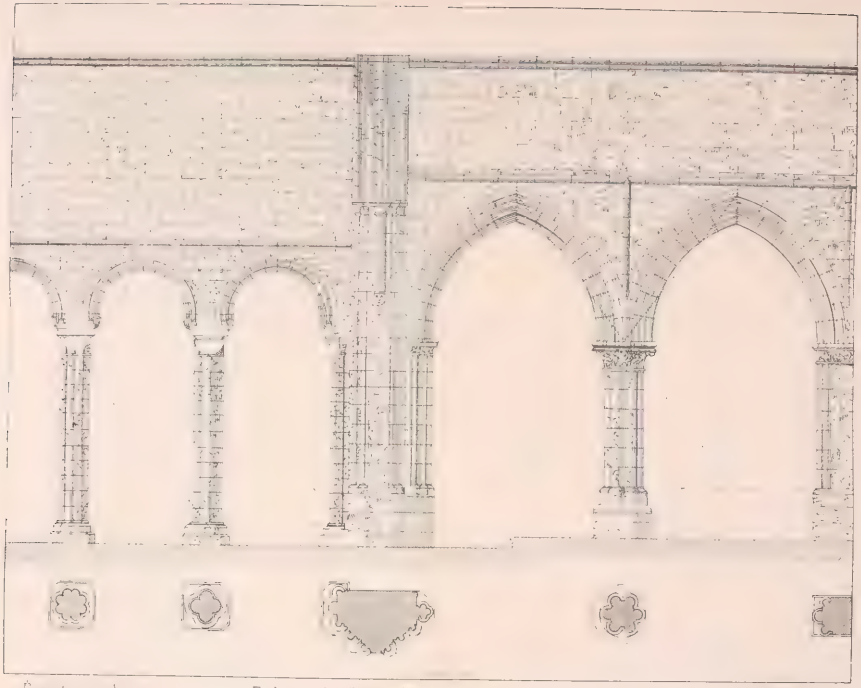

Échelle de 1/[illegible]

Eglise de Pont-Croix _ Arcades du chœur.

alors une abondance d'ornements, de moulures de toutes sortes, d'arcades, de frises feuillagées, le tout largement compris, parfaitement distribué. Au-dessus d'une balustrade en quatrefeuilles règne une haute galerie trilobée, servant comme de cage au beffroi, qui prend dès cet étage la forme octogonale. Puis, à l'étage supérieur, court encore une autre balustrade légère et solide à la fois; des quatre angles partent quatre clochetons octogonaux, bien agencés, bien proportionnés. Ces clochetons, avec les quatre lucarnes qui ornent les quatre faces, forment une belle ceinture à la magnifique flèche qui prend naissance à cette hauteur, et qui s'élève à 67 mètres au-dessus du niveau du sol. Elle monte dans les airs, gracieuse, élancée, ornée sur ses arêtes de crosses végétales, ajourée sur ses faces de roses et de quatrefeuilles qui lui donnent la plus grande légèreté. Cette flèche a été imitée dans bien des clochers du voisinage, et l'architecte qui a terminé les deux tours jumelles de Saint-Corentin, à Quimper, n'a pas cru trouver de meilleur modèle à reproduire.

L'ABBÉ ABGRALL.

X

LES GOHILIS

(VIEILLES ÉGLISES)

I.

A deux cents et huit cents mètres du bourg de Plœmel, il y a deux pièces de terre qui portent le nom breton de *gohilis*, vieille église ou vieille chapelle.

La tradition ne dit absolument rien sur la première de ces deux chapelles, qui n'aurait ainsi conservé que son nom. Son emplacement est situé sur la parcelle 940 de la section H du cadastre, au nord-ouest du bourg, à quelques pas seulement de la gare.

Néanmoins le propriétaire affirme avoir souvent, en cultivant son champ, rejeté dehors des pierres, des tuiles et des poteries. D'après ces indications, je me suis mis à fouiller la terre dans l'endroit désigné : j'y ai découvert, en effet, des tuiles à rebords, des poteries noires, gallo-romaines, façonnées au tour; des fragments d'amphores, des traces de charbon; un pavé très grossier, formé de petites pierres brutes juxtaposées dans un lit d'argile. A un mètre de profondeur, j'ai rencontré trois ou quatre blocs de béton, mélange de chaux hydraulique, de pierre et de brique pilée, restes de substructions depuis longtemps détruites. J'ai trouvé au même niveau quelques tessons de poteries

samiennes, rouges ou noires, une meule à bras, deux ou trois clous de fer, ainsi qu'un fragment de verre, débris d'une coupe extrêmement fragile.

Je n'ai rencontré ni monnaie ni statuette; j'ai remarqué seulement quelques débris d'ardoise, provenant de la toiture primitive.

Toutes les terres des environs portent le nom de *bedeu* (mondes), pluriel de *bed* (monde). Je suppose que le mot *bed* a été employé au pluriel après le partage ou le morcellement de la place de l'église, qui est devenue terre de labour. La gare du chemin de fer est située sur les terres du *bedeu*, à proximité de la pièce connue sous le nom de *gohilis*.

A deux cents mètres de la terre du *gohilis*, on voit une vieille fontaine, qui passe pour avoir été celle du *gohilis*. Elle est située dans une lande, loin de toute habitation, et ne sert plus qu'à abreuver les bestiaux. Elle porte le nom latin de *Filius*, fils : on dit, en effet, *Fetan-Goh-Filius*, la vieille fontaine Filius.

Formée de pierres brutes, plantées debout au niveau de l'étang, elle a été démolie depuis quelques années par le propriétaire du champ. J'y ai trouvé un fragment d'amphore rouge.

D'une part, les objets découverts nous reportent incontestablement à l'époque gallo-romaine; d'autre part, le nom latin *Filius*, de la vieille fontaine, nous reporte à la même date. Comme le mot breton *gohilis* signifie qu'une chapelle y a été autrefois en ruine, il s'ensuit qu'elle a dû y avoir été élevée à l'époque gallo-romaine. Or le nom de la fontaine prouve que cette chapelle a dû avoir été sous le vocable du Fils de Dieu, *Filius Dei*, qui est ainsi nommé dans l'Évangile (saint Matth., chap. XVI, v. 16).

Dans ce cas, ne pourrait-on pas supposer qu'elle avait été érigée pour affirmer la divinité du Fils unique de Dieu contre l'hérésie d'Arius?

En outre, toutes les terres qui entourent la pièce du *gohilis* portent le nom breton de *bedeu* (les mondes); il semble donc que ce *Filius* dût être le Sauveur du monde.

Constantin le Grand éleva à Rome une basilique au Sauveur du monde et un baptistère à saint Jean-Baptiste, dans son palais de Latran.

Ceci nous reporte au IVe siècle. Il est donc probable que la chapelle désignée sous le nom de *gohilis* a été élevée à Plœmel, au Sauveur du monde, vers la fin du IVe siècle, par les premiers chrétiens du pays; plus tard elle aurait été abandonnée après l'érection de la paroisse, à une époque postérieure, quoique assez ancienne.

2.

GOHILIS Nos 135 ET 138 DE LA SECTION E DU CADASTRE.

La deuxième pièce de terre qui porte le nom de *gohilis* est située à un kilomètre de la précédente, au sud-ouest du bourg, auprès du village de Kerganiet. On y montre, au coin d'un champ, un monceau de petites pierres provenant, dit-on, du *gohilis* ou de l'ancienne chapelle.

En y pratiquant une fouille j'y ai découvert, sur une étendue de trois ou quatre mètres, les débris d'une construction gallo-romaine, en pierres cubiques, cimentées avec de la chaux. Le sol de la chambre était couvert d'une couche de chaux en guise de pavé.

J'y ai remarqué de nombreuses tuiles rondes ou à crochets, avec quelques débris d'ardoise. Dans la terre végétale, on rencontre des traces de charbon et plusieurs tessons de poteries gallo-romaines.

La tradition rapporte que cette chapelle était sous le vocable de saint Guénolé, abbé de Landévénec au Ve siècle, dans le Finistère. Cette chapelle remonterait donc à la fin du Ve siècle, quelques années après la mort de ce saint religieux. Son culte s'est conservé à Carnac, dans le village de Couët-à-Touse, à deux kilomètres des ruines de notre *gohilis*.

On trouve, dans les environs la fontaine de cette ancienne chapelle. Elle est construite en pierres de taille dans les flancs de la montagne.

Si mes conclusions sont justes, nous aurions donc deux anciennes chapelles, remontant l'une au IVe, l'autre au Ve siècle de notre ère, époque où le christianisme commença à prédominer sur le druidisme dans notre vieille Armorique.

Longtemps après, à quelques siècles d'intervalle, on aurait érigé la paroisse de Plœmel, sous le vocable de saint André, non loin de ces deux localités. Ces chapelles primitives seraient alors tombées en ruines, oubliées et abandonnées.

Vers le XIVe et le XVIe siècle, on aurait bâti d'autres chapelles dans les principaux villages de la paroisse. On en comptait autrefois jusqu'à neuf, dont il ne reste plus que cinq debout.

De même, on y aurait érigé plusieurs croix de pierre. On en compte jusqu'à vingt-six, dont il ne reste plus qu'une dizaine en bon état de conservation.

Peut-être aussi ces vieilles chapelles ou *gohilis* ne sont-elles que des *lararia*, ou temples païens de l'épo-

que romaine. Dans l'ignorance où l'on était de la provenance de ces ruines, on les aurait christianisées par similitude, en leur attribuant une origine chrétienne, et en les désignant sous le nom de *gohilis*, vieilles chapelles.

Cependant le docteur Alfred Fouquet, qui a beaucoup étudié le Morbihan, affirme formellement que la plupart de ces *gohilis* situés à proximité d'une station romaine, sont d'origine chrétienne.

Voici comment il s'exprime dans son livre intitulé : *Monuments celtiques et ruines romaines*, page 74 :

« A Plaudren, en un lieu nommé *Gohilis*, on trouve beaucoup de fragments de tuiles à rebords. Ce nom de *gohilis*, qui veut dire vieille chapelle, paraît étrange là où on ne voit que des débris romains, et pourtant j'ai remarqué que presque partout où l'on rencontre de grandes stations occupées autrefois par les Romains, on voit d'antiques chapelles. Voici, je crois, l'explication de ce fait.

« Partout où les Romains s'étaient établis d'une manière permanente, les populations gauloises ont dû se rapprocher d'eux, car il y avait là des marchés à passer et du commerce à faire. Beaucoup de Celtes, une fois établis, ont dû y rester à demeure, même après le départ des Romains, chassés de l'Armorique en 409. Alors la religion chrétienne qui commençait à devenir dominante dans la petite Bretagne, établit ses églises partout où elle trouva des populations agglomérées, par conséquent là où le séjour prolongé des Romains avait attiré et fixé des habitants. Il n'est donc pas étonnant que l'on trouve des chapelles près des camps romains. »

S'il n'y a aucun camp romain aux environs du bourg

de Plœmel, en revanche, toutes les hauteurs de la paroisse et du littoral de la mer portent de nombreuses traces du séjour des Romains, notamment celles de la villa gallo-romaine des Bossenno, en Carnac. Enfin, ce qui semble trancher la question, c'est que les sanctuaires consacrés au paganisme, tels que celui des Bossenno de Carnac et celui de Mané-Bihueg en Plœmel, ne portent point le nom breton de *gohilis*, mais celui de *temple*.

Le mot *gohilis* désigne donc les édifices du nouveau culte, et révèle l'origine chrétienne de ces antiques chapelles.

Il est donc fort probable que ces deux vieilles chapelles ou *gohilis* ont été les premières élevées à Plœmel par les chrétiens du pays, vers la fin du IVe ou du Ve siècle.

NOTA.

1° *Gohilis* du *bedeu*, près de la gare. — Le nom de la pièce du *gohilis* provient des ruines d'une vieille chapelle située sur cette parcelle, et celui de la vieille fontaine *Goh-Filius*, de la grande antiquité de cette source et du titulaire de cette chapelle.

De même, je crois que le nom primitif des terres qui entourent la parcelle du *gohilis* a été *bed* (Salver-er-bed), dont on a fait *bedeu* après le morcellement et le partage des terres; puis *bedeu-bras* pour désigner les terres à l'ouest de la grande route, et *bedeu-bihan* pour désigner celles de l'est.

Ces deux dénominations sont dues évidemment aux clôtures des champs, et à la division des terres, opérée

par le passage du vieux chemin du bourg à Saint-Méen ou Mendon.

2° *Gohilis* de Kerganiet.

Pareillement à Kerganiet, les terres ont été appelées primitivement *er gohilis*, des ruines de l'antique chapelle; puis après le partage des terres et la clôture des champs, on a désigné le plus grand champ qui est au sud par le *gohilis-bras*, et le plus petit, qui est au nord du précédent, par le *gohilis-bihan*.

3° Tous ces noms sont indiqués au cadastre et signifient mot à mot :

Goh-Filius, vieille (fontaine) *Filius*.

Bed, monde ; *Bedeu*, mondes.

Bedeu-Bras, mondes grands.

Bedeu-Bihan, mondes petits.

Er Gohilis, la vieille chapelle.

Er Gohilis-bras, la vieille chapelle grande.

Er Gohilis-bihan, la vieille chapelle petite.

Pleinhuir, ou *Plœmel*, vient du latin *Plebs*, peuple, et du breton *Huir* ou *huer*, *mer*, qui veut dire grand. *Plœmel* signifie donc peuple grand ou grand peuple, en souvenir peut-être d'une colonie bretonne émigrée d'Angleterre au IVe ou Ve siècle et établie sur son territoire.

L'ABBÉ MARY.

XI

ÉGLISE CATHÉDRALE DE VANNES

L'église cathédrale de Vannes, dédiée à saint Pierre, a subi, depuis son origine jusqu'à nos jours, de nombreuses vicissitudes. Pour bien s'en rendre compte et pour mettre de l'ordre dans un si vaste sujet, il est nécessaire d'étudier d'abord la cathédrale primitive, puis la cathédrale romane, et enfin la cathédrale actuelle.

1.

CATHÉDRALE PRIMITIVE.

L'an 465, un concile provincial se réunit à Vannes, pour le sacre de saint Patern; l'assemblée se tint dans l'église de Vannes, *in ecclesia Venetica*. Voilà la première mention de notre cathédrale.

Que cette église ait été d'abord un palais destiné aux réunions solennelles des citoyens, comme le dit Baillet, ou un temple consacré aux idoles avant de servir au vrai Dieu, comme le pense Bourassé, ou un édifice bâti exclusivement par les chrétiens et agrandi par saint Patern, comme l'insinue Albert le Grand, il est impossible de le savoir aujourd'hui avec certitude.

Les anciens chanoines de Vannes inclinaient à croire que l'église avait succédé à un palais. Dans un aveu rendu au roi en 1640, ils disent qu'ils trouvent « en leurs vieux registres et légendaires que le duc de Bretaigne (!) donna à sainct Patern, leur premier évesque, son pallays, où il fist bastir l'église cathédralle de Sainct-Pierre, avecq les lieux adjassans..., ce qui fuct fait, comme ils croient, en l'an 465. »

Dans quel endroit de la ville s'élevait cette cathédrale primitive ? C'était, suivant toutes les apparences, sur l'emplacement de la cathédrale actuelle : le respect que l'on a professé toujours et partout pour l'endroit sanctifié par l'autel primitif, le soin que l'on a mis partout et toujours à le préserver de tout usage profane ; enfin l'absence de toute tradition locale en faveur d'un autre lieu, font admettre ce sentiment.

Cette église occupait le centre de la ville gallo-romaine, comme il est facile de s'en convaincre en examinant les restes des murs de cette époque. En suivant le mur gallo-romain du nord, qui longe la rue du Mené, en continuant le mur par le sud-ouest et le prolongeant directement jusqu'à la place des Lices, en prolongeant également en ligne droite le mur sud-est, qui longe la rue des Vierges, on obtient un triangle régulier, à pointes émoussées, dont la cathédrale occupe à peu près le centre.

L'orientation de l'église n'est pas parfaite : son axe incline vers le nord-est, et cette légère déviation est due probablement à la direction de la rue Saint-Guenhael et à la nécessité de réserver une place pour le cloître du côté du nord.

Il ne reste absolument aucun débris de la cathédrale primitive de Vannes, et pour s'en faire une idée approxi-

mative, il faut étudier les autres églises de la même époque qui ont échappé, en partie du moins, aux ravages du temps et des hommes. « Les premières églises chrétiennes, dit M. de Caumont dans son *Abécédaire*, ont été calquées sur les basiliques... A l'intérieur, deux rangs parallèles de colonnes ou de pilastres divisaient l'édifice en trois parties inégales dans le sens de la longueur... A l'extrémité de ces trois galeries, il y avait un espace peu profond, qui, comme dans nos tribunaux actuels, était réservé exclusivement aux avocats, aux greffiers et aux autres officiers de justice, et qui se terminait par un autre enfoncement semi-circulaire, où s'asseyait le tribun, ayant à ses côtés les juges assesseurs. » C'est au fond de cet hémicycle que se plaça l'évêque, sur un siège élevé appelé *cathedra*, d'où vint la dénomination de cathédrale. Les prêtres se rangèrent des deux côtés, et cet espace semi-circulaire, appelé auparavant tribune, à cause du tribun, s'appela désormais *presbytère*, à cause des prêtres.

En face de l'évêque se dressa l'autel, surmonté d'un baldaquin comme d'un diadème, et l'espace environnant s'appela le *sanctuaire*.

En deçà de l'autel, et quelquefois des deux côtés, se trouvait un espace réservé aux chantres et appelé pour cette raison le *chœur*. Le chœur était séparé des nefs par des balustrades, *septa*, et confinait à une ou deux chaires, appelées *ambons*, plus tard *jubés*, et destinées au chant de l'épître et de l'évangile.

Les nefs ou galeries étaient occupées par les fidèles : le côté droit était réservé aux hommes, et le côté gauche aux femmes; les pénitents et les catéchumènes avaient un lieu spécial au bas de l'église, et souvent dans un cloître extérieur appelé *atrium* et *parvis*.

Lorsque saint Patern prit le gouvernement de l'Église de Vannes, la discipline ecclésiastique et l'usage exigeaient que l'évêque vécût en communauté avec ses prêtres, ses diacres et les jeunes clercs élevés sous ses yeux. La maison commune, qui servait ainsi d'évêché, de chapitre, de presbytère et de séminaire, touchait presque toujours à la cathédrale et avait pour dépendance une cour entourée d'un cloître. On peut citer, comme exemples, les palais épiscopaux de Quimper, de Léon, de Tréguier, de Nantes, etc., qui touchent à l'église.

Il en fut probablement de même à Vannes, à l'origine. La cathédrale, étant circonscrite par des rues ou des places au sud, à l'est et à l'ouest, n'a de terrain libre qu'au nord ; dans cette partie, la place du cloître est parfaitement connue, et l'espace situé entre le cloître et la place Henri IV, entre la rue des Chanoines et le clocher, pourrait très bien avoir été primitivement occupé par la demeure des premiers évêques de Vannes.

Le cloître servait alors, comme il a servi depuis, de cimetière. On n'enterrait pas encore les simples fidèles dans l'église. Un concile de Nantes, tenu vers 658, s'exprime ainsi : « Il est défendu, suivant les usages anciens, d'enterrer qui que ce soit dans l'église ; l'inhumation doit se faire dans le portique ou dans le parvis, ou autour de l'église, mais jamais dans l'église même, ou proche de l'autel. » (D. Morice, Pr. I, 216.)

Il paraît toutefois qu'il y avait exception pour les évêques ; car, en 666, quand l'évêque de Vannes saint Mériadec mourut, il fut enterré dans sa cathédrale, et son tombeau fut longtemps illustré par des miracles. L'un de ses successeurs, saint Gobrien, mort vers 725,

fut aussi inhumé, non dans l'église cathédrale, puisqu'il n'était plus à Vannes, mais dans une chapelle de Saint-Servan, où il s'était retiré pour vivre dans la solitude.

Vers l'an 800, Charlemagne fit recevoir à Vannes la liturgie romaine. Cette liturgie, légèrement modifiée dans le cours des siècles et augmentée de quelques offices locaux, se maintint jusqu'en 1613, où une nouvelle édition de la liturgie romaine fut reçue à la cathédrale. En 1783, elle fut remplacée par la liturgie parisienne; mais, en 1849, elle a repris le rang qui lui appartenait.

En 854, les Normands s'emparèrent du comte Pasqueten et de l'évêque Courantgen; mais rien ne prouve qu'ils aient pris Vannes, ni incendié la cathédrale, comme quelques auteurs l'ont dit; et même un acte du Cartulaire de Redon nous montre le roi Érispoé tranquillement logé au palais épiscopal pendant la captivité passagère de l'évêque : *Factum in Veneti civitate, in solario Episcopi, Normandis ipsum episcopum captivum tenentibus.* (Cart., p. 369.)

Le roi de Bretagne Alain Ier le Grand étant mort en 907, les Normands envahirent de nouveau le pays et mirent tout à feu et à sang. Les ravages furent effroyables, surtout à partir de 919; les populations épouvantées s'enfuirent au loin, emportant les reliques des saints et les objets du culte. La cathédrale de Nantes fut brûlée, et c'est alors que celle de Vannes subit le même sort.

Les ennemis, par leur présence, empêchèrent longtemps de relever les ruines accumulées. Enfin ils furent chassés en 937 par Alain II Barbetorte, et l'évêque de Vannes, qui était alors Blenlivet, dut commencer la

réparation de son église. Mais on s'aperçut bientôt que tout ou presque tout était à refaire. Cette œuvre fut entreprise, au commencement du XIe siècle, par l'évêque Judicael, frère du duc Geoffroy Ier, que sa position de famille mettait à même plus que tout autre de mener à bonne fin. D'ailleurs, aux terreurs de l'an 1000 venait de succéder une activité prodigieuse, qui se manifesta par la construction de nombreuses églises.

2.

CATHÉDRALE ROMANE.

On a souvent comparé l'ancien chœur de la cathédrale de Vannes avec le chœur de l'église de Saint-Gildas-de-Rhuys, et, à cause de leur ressemblance, on les a rapportés à la même époque. Or l'église de Saint-Gildas a été commencée en 1025 et consacrée en 1032; la cathédrale de Vannes, au moins dans sa partie supérieure, est donc aussi de la même époque, et remonte à l'évêque Judicael, qui siégea de 991 à 1037.

Le chœur, qui a subsisté jusqu'en 1770, est ainsi décrit par l'architecte Kerleau en 1769 : « Le haut de la croix, au-dessus des bras, a 40 pieds de longueur, et est un reste de la très ancienne primitive église, plus étroit que les bras de la croix, et est entouré de plusieurs piliers antiques et gothiques, qui soutiennent une voûte d'areste en cul-de-four, de plus de quinze pieds plus basse que la voûte de la nef et de la croix. » (*Arch. dép.*, G. Chapitre.)

La voûte actuelle ayant environ 63 pieds au-dessus du pavé, la voûte ancienne du chœur n'avait que

48 pieds. Les piliers antiques et gothiques dont parle l'architecte étaient simplement des piliers romans, et un autre texte nous apprend qu'ils étaient au nombre de huit.

Ce chœur était entouré, comme celui d'aujourd'hui, d'une allée déambulatoire, et il avait de plus, comme Saint-Gildas-de-Rhuys, trois chapelles rayonnantes. (Voir le plan p. 191.)

La chapelle du fond était dédiée à la sainte Vierge, sous le titre de Notre-Dame-de-Pitié. En 1323, elle renfermait l'autel du Saint-Sacrement et était le siège de la confrérie de ce nom ; plusieurs chapellenies y furent même fondées. Vers 1436, l'evêque Jean de Saint-Léon la fit réparer et refit la voûte, et à sa mort, en 1448, il fut enterré dans cette chapelle, du côté du nord. Plus tard, deux autres évêques, Jean de la Haye, en 1574, et Louis de la Haye, en 1588, furent inhumés l'un près de l'autre, du côté du sud. Rien ne signale aujourd'ui ces sépultures. La chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, ouverte par le fond pour donner accès à la chapelle de Saint-Vincent-Ferrier, fut démolie en 1770, en même temps que le chœur, et relevée peu après dans la forme allongée qu'elle présente aujourd'hui. Il n'y a plus d'autel ; on voit encore à gauche, sous une arcade, la statue de Notre-Dame-de-Pitié.

La chapelle rayonnante du côté du nord était dédiée à saint André, apôtre. La cathédrale possédait, depuis l'an 1200 environ, quelques reliques du bras et de la croix de ce saint. On est tenté de croire que la chapelle de Saint-André a renfermé jadis la statue de saint Louis, roi de France, car Olivier de Bois-Moraud choisit, en 1337, sa sépulture à Saint-Pierre, entre l'autel du Saint-Sacrement et l'autel de saint Louis. Dans tous les cas, saint

Louis eut plus tard une chapelle spéciale dans la nef. On trouve dès 1461 une chapellenie de Saint-André; une autre du même nom y fut fondée en 1631. Le pavé était formé des tombes de plusieurs chanoines qui y avaient été inhumés. En 1770, la chapelle de Saint-André fut démolie avec l'ancien chœur; son emplacement est resté en dehors de l'église actuelle.

La chapelle rayonnante du côté du sud était dédiée à sainte Anne. L'aïeule de Jésus-Christ a toujours été honorée d'une manière spéciale à Vannes, bien qu'on n'y possédât aucune de ses reliques. C'est dans cette chapelle que fut enterré, en 1687, le corps de Mgr Louis Casset de Vautorte, évêque de Vannes, à côté de sa sœur, Mme de Luigné, et de son neveu Henri, seigneur de Luigné. Le cercueil en plomb de l'évêque portait l'inscription : *Louis Cazet de Vautort, évesque de Vennes, mourut à Vennes le* 13 *du moys de décembre* 1687. La même inscription était reproduite en latin. La chapelle de Sainte-Anne ayant été démolie en 1770, les cercueils en furent retirés l'année suivante, pour être inhumés dans la chapelle de Saint-Vincent, et le nom de sainte Anne fut transféré à une chapelle de la nef. L'emplacement de cette chapelle est en dehors du chœur actuel; il en reste encore quelques vestiges entre la sacristie et le vestiaire : ce sont les seules et dernières traces de la cathédrale romane.

L'autel majeur était au fond du sanctuaire, à l'endroit où se trouvent aujourd'hui les stalles de l'évêque et des chanoines. C'est la disposition conservée jusqu'à nos jours dans le chœur roman de Saint-Gildas-de-Rhuys, et cette disposition permettait au clergé et au peuple à la fois de suivre tous les mouvements du prêtre à l'autel. La sainte Eucharistie y était conservée,

non dans un tabernacle, qui est une invention moderne, mais dans une custode suspendue à une sorte de crosse au moyen d'une poulie et d'une cordelette. Cet usage a subsisté chez nous jusqu'en 1770; les inventaires et les comptes de fabrique mentionnent souvent cette suspension, ainsi que le renouvellement des cordes servant à hisser le saint ciboire. On peut encore voir aujourd'hui des crosses eucharistiques à Saint-Pol-de-Léon, à Dol, etc...

Au-dessus de l'autel majeur s'élevait, conformément au Cérémonial, un ciel ou dais, suspendu par des cordes. Ainsi, dans les Comptes de 1606, on trouve : « Pour le ciel neuf qui est sur le grand autel, 152 livres 11 sols. » En 1628 : « Pour quatorze livres de fin chanfvre, pour servir à suspendre le ciel au-dessus du grand autel, et à hausser et dessandre le saint ciboire avecq la poullie, 2 livres 8 sols. »

Au maître-autel était adossé un autel appelé parfois *Sancta Sanctorum*, et où se desservait la chapellenie de Notre-Dame-d'Averdon. C'est au-dessus de cet autel que l'on conservait une châsse pleine de reliques données à la cathédrale, vers l'an 1200, par Guéhenoc, évêque de Vannes, et appelée *Corpora sanctorum*. Cette châsse se composait d'un coffret en bois peint et d'une enveloppe en argent doré. L'argent ayant été retiré en 1771, le coffret reparut avec ses peintures primitives; il est aujourd'hui conservé dans la salle du chapitre. Ses surfaces extérieures sont recouvertes de feuilles de parchemin, sur lesquelles un artiste du XIIe siècle a peint des scènes de guerre, de chasse et d'intérieur, avec une fidélité scrupuleuse pour les costumes. Ce petit meuble, destiné primitivement à un château et appelé peut-être à renfermer des parures de prix, fut converti en reli-

quaire vers 1200; et il conserve encore presque toutes les reliques qui y furent alors déposées, ainsi que les étiquettes en écriture de la même époque.

En deçà du maître-autel, du côté de l'épître, s'élevait le trône de l'évêque, adossé au gros pilier qui séparait le sanctuaire du chœur proprement dit. Cette chaire épiscopale est mentionnée en 1453 comme ayant été nouvellement refaite. En 1665, le trône pontifical était toujours à la même place, et une balustrade le séparait du chœur; il fut refait à cette époque et coûta 360 livres; il avait douze pieds de hauteur sur sept pieds de largeur.

En face du trône épiscopal, non loin du pilier du nord, avait été inhumé, le 7 avril 1419, le corps de saint Vincent Ferrier, missionnaire de l'ordre des Dominicains. Son tombeau se composait extérieurement d'une grande dalle en pierre, portant quatre petits piliers, qui soutenaient une seconde dalle en pierre; le tout de couleur jaune. Devant ce tombeau, et probablement auprès du pilier, le duc Jean V avait fait célébrer sur un petit autel des messes en l'honneur du saint dès l'an 1419 : l'Église n'avait point encore défendu de prévenir ainsi son jugement. La duchesse de Bretagne Jeanne de France étant morte en 1433, fut enterrée dans le chœur de la cathédrale, auprès de saint Vincent, et le duc Jean V, son époux, fonda pour elle en 1448, une messe quotidienne à chanter sur le même autel de saint Vincent.

L'illustre missionnaire ayant été canonisé le 29 juin 1455, son tombeau fut ouvert l'année suivante, et ses ossements levés de terre furent renfermés dans une châsse fermant à trois clés. Le lieu de sa sépulture fut réparé et enrichi de quelques-unes de ses reliques,

notamment d'une vertèbre et des débris de ses vêtements. Pour y accéder, sans troubler l'office, on creusa bientôt sous le chœur un passage souterrain allant d'un transsept à l'autre, et on l'agrandit plus tard de manière à former une petite crypte. Le caveau funéraire renfermait le cercueil du saint et deux tableaux représentant l'un Jésus-Christ et l'autre saint Vincent; une grille en fermait l'entrée.

En 1648, le tombeau de saint Vincent fut refait en forme d'autel, en marbre rouge et noir, et laissé dans sa chapelle souterraine. On y grava l'inscription suivante :

ANNO SALUTIS 1648, HOC MONUMENTUM S^TI
VINCENTII BENEFICIO ET MUNIFICENTIA ILLUS^MI D.
SEBASTIANI DE ROSMADEC NUPER DEFUNCTI EPISCOPI
VENETENSIS MARMOREUM POSITUM FUIT, SEDENTIBUS
INNOCENTIO DECIMO SUMMO PONTIFICE, ET ILLUS^MO
DOMINO CAROLO DE ROSMADEC, EJUSDEM
VENETENSIS DIOECESIS PRÆSULE.

En 1775, le tombeau de saint Vincent fut retiré de la crypte, avec ses reliques, pour être placé dans le transsept nord, et devenir accessible à tout le monde. On utilisa les matériaux anciens et notamment la plaque de marbre portant l'inscription ci-dessus; on ajouta sur une autre plaque l'inscription suivante :

ANNO 1777, MONUMENTUM HOC PRIUS IN SACELLO
SUB CHORO HUJUS ECCLESIÆ CONSTRUCTO POSITUM,
AD S^TI VINCENTII DECENTIOREM CULTUM IN HACCE PARTE
SUMPTIBUS CAPITULI VENETENSIS RESTITUTUM FUIT

SEDENTE ILLUSTRISSIMO ET REVERENDISSIMO
D. D. SEBASTIANO MICHAELE AMELOT,
VENETENSI EPISCOPO.

Ce tombeau renferme, comme les précédents, une vertèbre du saint, avec les restes de ses vêtements, de ses viscères et de son cercueil.

Outre la duchesse Jeanne de France, Isabeau d'Écosse, veuve du duc François Ier, fut aussi inhumée dans le chœur de la cathédrale, auprès de ladite Jeanne sa belle-mère. Dès 1494, cette princesse avait fondé pour elle et les siens une messe quotidienne, qui devait se chanter à un second autel de saint Vincent, adossé au pilier du chœur, auprès du trône pontifical. Le nivellement du pavé du chœur a fait disparaître la trace de ces tombes princières, et la Révolution a emporté les fondations.

Les deux petits autels du chœur servaient, non seulement pour la messe, mais encore pour les grandes cérémonies. Ainsi un Cérémonial, rédigé en 1451 par l'évêque Yves de Pontsal, dit qu'aux jours de fêtes solennelles, le pontife doit encenser le maître-autel, et ensuite deux chanoines doivent encenser les deux petits autels, puis sortir du chœur par les portes latérales et y rentrer par la grande porte du côté de la nef, afin d'encenser le clergé.

Le *chœur* proprement dit, c'est-à-dire le lieu où les chanoines et leurs auxiliaires chantaient l'office quotidien, était limité par les quatre piliers de l'inter-transsept. Les piliers actuels occupent exactement la place des anciens, et donnent, par conséquent, la mesure de l'ancien chœur roman. Deux rangées de stalles hautes et basses bordaient les deux côtés du chœur. Du côté

de l'épître, on voyait se succéder, en allant de la nef vers le sanctuaire, les sièges de l'évêque, du trésorier, du scolastique, des chanoines et des prêtres ; du côté de l'évangile, on rencontrait dans le même ordre les sièges de l'archidiacre, du chantre, des chanoines et des prêtres. Les simples chantres ou choristes, les musiciens et autres employés non prêtres occupaient les stalles basses, et c'est de cette circonstance que leur est venue l'appellation commune d'officiers du *bas-chœur*.

A l'extrémité du chœur, vers le sanctuaire, il y avait deux aigles ou deux lutrins : on y chantait les leçons, les antiennes, les introïts, et même les épîtres et les évangiles. Un compte de fabrique de 1485 porte ce qui suit : « Pour avoir mis une bende de fer au pelpitre, et avoir abillé le pyé dudit pelpitre et l'eigle de boays où ce dit l'évangile, 1 sol 3 deniers. »

Les livres étant rares avant l'invention de l'imprimerie, on avait soin de les attacher au chœur, au moyen de petites chaînes. Ainsi on trouve dans un compte de 1475 : « Poyé pour avoir relié et couvert de neuff, tant de planches que de peau de biche ung livre estant au cuer du costé de l'évangile, 9 sols, et pour atacher le dit livre en son lieu o sa chaine de fer, 6 deniers. » — En 1483 : « Pour deux chainnes des livres estans au cuer, 11 deniers. » En 1492 : « Pour chaynne de fer, quelle fut mise à ung psaultier du cueur, 6 sols 8 deniers. »

Outre les livres liturgiques, il y avait aussi des livres de piété, pour faire des lectures spirituelles, en dehors de l'office. Ainsi le compte de 1483 mentionne le *Rationale divinorum officiorum* de Guillaume Durand, et le « *Pastorale Gregorii* estant devant la chaere de l'évesque dedans le cueur, »

Le chœur était fermé des deux côtés par une boiserie, et en avant, du côté de la nef, par une grille ou un treillis, surmonté d'un jubé. Voici comment s'exprime un compte de 1493 : « Poié à deux charpentiers pour meptre le boays de la closture du chanseau, 6 sols 8 deniers..... Item pour meptre l'uys (porte) et le boays du létrin, 35 sols, 10 deniers..... Item pour tiller ledit letrin, 8 sols 9 deniers; » et le compte de 1494 : « Pour avoir painct le devant du lectrin, 50 sols... Item pour abiller ung bout du létrin, où est l'image saint Jacques, 1 sol 8 deniers. »

Les quatre gros piliers du chœur se réunissaient à leur sommet, pour former des arcs en plein cintre et soutenir un clocher, qui s'élevait majestueusement au-dessus du toit de l'église. Cette disposition du clocher au milieu de la croix formée par l'église, ou, si l'on aime mieux, au-dessus de l'inter-transsept, était assez fréquente dans le style roman. Il ne nous est resté aucune description de cette tour centrale, mais les comptes de fabrique la mentionnent plusieurs fois. Ainsi en 1483, il est question de « l'huys qui est mis en amont là où l'on voyt un clocher sur le cueur; » en 1486, payé « pour quatre cordes ès cloches du cueur, 2 livres 2 sols 6 deniers. »

Ce clocher fut démoli avec l'inter-transsept en 1516.

De chaque côté du chœur se trouvait un transsept, comme aujourd'hui. Aucune description ne nous en est parvenue, mais il est facile d'y suppléer, puisque le transsept nord de Saint-Gildas-de-Rhuys existe encore : c'est d'après lui qu'a été dressé le plan ci-joint. Leur forme était rectangulaire, avec un grand portail à chaque extrémité, une grande fenêtre au-dessus et un pignon triangulaire. La porte sud était la porte des

Ducs, et celle du nord la porte des *Chanoines;* quoique se faisant face, elles ne nuisaient aucunement au

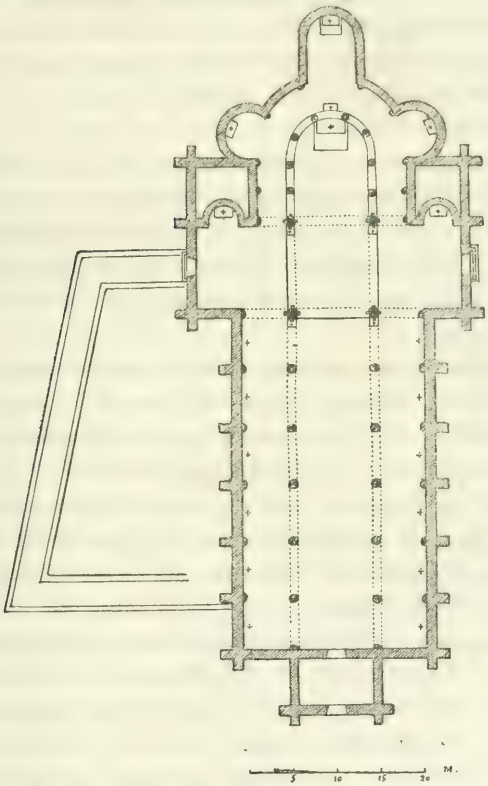

Vannes Cathédrale romane

chœur parce que celui-ci était fermé par une boiserie.

Les autels des transsepts étaient, suivant toutes les probabilités, placés dans un enfoncement ménagé du côté de l'est. Celui du sud était dédié à saint Guenhael,

abbé de Landévénec, et tout auprès se voyait son tombeau ; le chef et les reliques du saint étaient conservés à la sacristie. Celui du nord était dédié, paraît-il, à saint Jean l'Évangéliste, puis à saint Barthélemy, et au moment de la démolition à tous les saints. Ces deux transsepts menaçant ruine furent démolis, celui du sud, en 1504, et celui du nord, en 1517.

Au-dessus des bras de la croix, se trouvaient deux édifices accessoires. Celui du sud servait à la fois de *chapitre* et de *sacristie :* un acte de fondation fut dressé en 1411, « dans la sacristie, où se tient habituellement le chapitre de l'église ; » un acte de 1455 désigne le même local sous le nom de *vestiaire*, qu'il porte encore aujourd'hui.

L'édifice correspondant, du côté nord, servait probablement de décharge ; peut-être aussi faudrait-il y chercher ce que les comptes appellent la *librairie* ou la bibliothèque : en 1483 des ouvriers sont occupés « à couvrir sur la grande église, sur le clocher et sur la librayrie ; » en 1475, on trouve « ung panneau de verre, réparé en plein neuff, avecques les armes de R. P. en Dieu (Yves de Pontsal), estant en la librayrie. »

Quant à la *nef* romane, nous savons qu'elle s'étendait depuis les gros piliers du chœur jusque vers le portail actuel ; nous savons, en outre, qu'elle était moins large que la nef actuelle, et que la chapelle moderne des fonts détermine sa largeur probable ; nous savons enfin que deux rangées de colonnes, faisant suite aux piliers du chœur, se prolongeaient jusqu'au portail. On n'avait pas encore, au XIe siècle, l'idée de couper les nefs latérales par des murs, afin de faire des chapelles ; on laissait la circulation libre et les autels joignaient le mur longitudinal. A cette époque la nef principale était

habituellement précédée d'un *porche* ou *narthex*, souvenir de l'ancien parvis ou de l'*atrium*.

C'est d'après toutes ces données que le plan de la nef de l'église cathédrale de Vannes a été donné p. 191 ; cette partie du plan n'a donc qu'une valeur approximative, basée sur la ressemblance des églises de la même époque et sur la mesure du terrain disponible.

Les autels de cette partie de l'église ne sont connus que d'une manière incomplète. Voici néanmoins quelques données positives :

Au gros pilier du chœur, du côté de l'évangile, était adossé l'autel du *Crucifix*, appelé plus tard l'autel de *Sainte-Croix*, et aujourd'hui de *Saint-Pierre*. Quand les chanoines cessèrent d'administrer la paroisse et la confièrent à un *vicaire*, ils lui cédèrent l'usage de cet autel, pour y dire la messe paroissiale : ce qui a été gardé jusqu'à la Révolution française.

Au pilier correspondant, du côté de l'épître, était adossé l'autel de *Saint-Jacques*, surnommé le Majeur, frère de saint Jean l'Évangéliste, et décapité par le roi Hérode-Agrippa ; ses reliques sont honorées à Compostelle et sa fête se célèbre le 25 juillet. Aujourd'hui cet autel est dédié à *saint Paul*.

Le long du mur du sud, il y avait une série d'autels, dont le plus près du chœur était dédié à *saint Patern*, évêque de Vannes, le second à *saint Thuriau*, évêque de Dol, le dernier à *saint Gatien*, évêque de Tours.

Le long du mur du nord, il y avait une autre série d'autels, dont le plus rapproché du portail était dédié à la *Trinité* et à *saint Michel*, et le plus voisin du chœur à *saint Sauveur*, puis à *saint Yves*.

On ne sait trop où placer les autels de *Saint-Hilaire*,

de *Saint-Nicolas*, de *Sainte-Marie-Madeleine*, etc..... mentionnés dans les anciens documents. Du reste, plusieurs de ces appellations furent graduellement modifiées, soit par l'adjonction, soit par la substitution d'un nouveau titulaire. On en verra le détail plus loin, à propos des chapelles de la cathédrale actuelle.

Les sépultures si rares auparavant dans les églises, devinrent bientôt nombreuses. A la suite des évêques, les chanoines, puis les simples prêtres demandèrent un lieu de repos dans le temple du Seigneur. Les laïcs se contentaient du cloître et du parvis au XIe siècle ; mais bientôt ils envahirent la nef et les chapelles. A Vannes, un document de 1387 mentionne parmi les sépultures laïques, celles d'Azelice Moquet, d'Olivier de Kereveno, de Pétronille Maydo, de Thomelin Maydo, d'Olivier Joy, d'Amicie de Bréhegay, femme de Bonabes de Callac, de Jean Guillouic, de Baudet Le Fauconnier, etc... La coutume était établie, et elle se maintint dans les siècles suivants jusqu'à la Révolution française.

Mais déjà la cathédrale romane avait subi une modification considérable au portail, par la constrution des tours : c'était l'introduction d'un nouveau style d'architecture et le commencement d'une nouvelle église.

3.

CATHÉDRALE ACTUELLE.

La cathédrale de Vannes est loin d'être l'œuvre d'un seul architecte et d'une seule époque : elle a été construite par parties, au fur et à mesure de la ruine de l'église romane. Pour en donner une idée d'ensemble,

il suffit de dire que la tour est du XIIIe siècle, la nef du

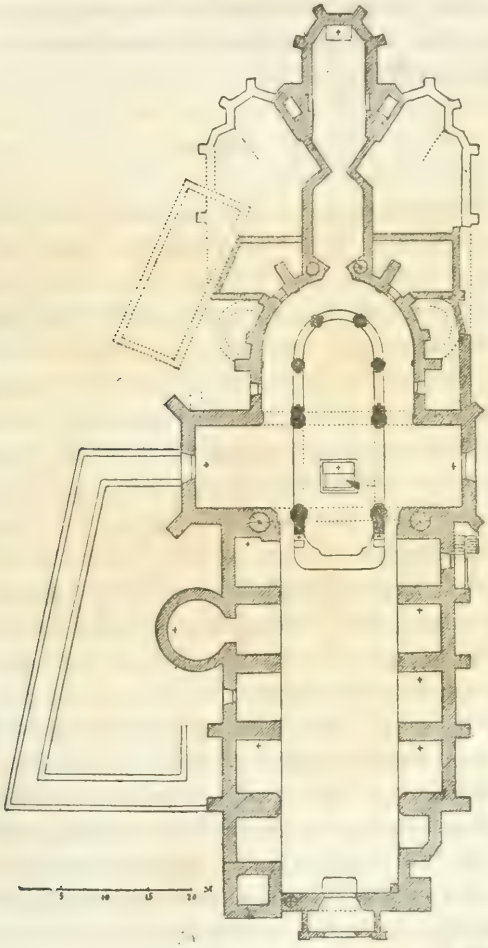

Vannes. Cathédrale actuelle

XVe, le transsept du XVIe, le chœur du XVIIIe et le portail

du XIXe. C'est ainsi que presque tous les siècles y ont laissé leur empreinte, aux dépens de l'unité de style. Néanmoins, chaque partie mérite une étude spéciale, et nous allons l'entreprendre en suivant l'ordre chronologique (p. 195).

§ I. — *Tours.*

La tour principale, située au nord du portail, remonte au XIIIe siècle : les caractères seuls de l'architecture suffisent pour justifier cette date. La base carrée n'offre que des faces unies, percées de longues et étroites fenêtres à lancettes. Le premier étage est orné de colonnettes doriques, saillantes au deux tiers, et surmontées de trois arcatures ogivales ; au-dessus s'ouvrent deux fenêtres terminées en plein cintre ; le dernier étage, où se trouvent les cloches, offre trois fenêtres ogivales entre deux arcatures.

Ce mélange du cintre et de l'ogive caractérise l'époque de la transition, c'est-à-dire le commencement du XIIIe siècle ; et s'il était permis de hasarder un nom, on pourrait rapporter ce travail à l'épiscopat de Guéhénoc, qui mourut en 1222.

Cette tour était couronnée par une flèche pyramidale octogone, d'une grande élévation. Cette flèche était endommagée en 1536, et voici comment Jehan Chevadec, maître maçon, en parle dans une enquête juridique : « Dict que pour meptre le dict clocher en seurté il conviendroit l'abaptre jusques à environ la carrée, où sont les guarites, et abaptre et démollir les quatre fillettes et petites tourelles, qui sont au cerne du grand aguillon d'iceluy clocher. Interrogé quant piéz ou quantes toyses il fauldroit abaptre d'iceluy clocher, répond ne

le scavoir, à raison qu'il ne a mesuré, bien dict luy semble que entre la plate-forme où sont les guarites jusques à la poincte d'iceluy clocher y povoit avoir soixante et dix piéz ou environ, et dict ne scavoir au vroy qu'il cousteroit à démollir et rédiffier le dict clocher, bien que pour lá difficulté du lieu et la cherté des atraiz luy semble que celuy qui seroit feuratier (entrepreneur) de ce faire pour deux mille livres monnoye, seroit aultant en dangier de perdre que de gaigner. »

Malgré cet avis, la flèche ne fut pas démolie ; elle fut seulement réparée avec soin, et elle a subsisté jusqu'au 18 février 1824, où elle fut renversée par la foudre. La flèche actuelle reconstruite, en 1824 et 1825, sur les plans de M. Brunet-Debaines, architecte, est sans élégance ; elle est octogone, comme l'ancienne, avec de simples cordons de pierres aux angles et quatre petits clochetons à sa base ; elle est beaucoup moins élevée que l'ancienne, et c'est là son principal défaut.

A l'angle sud du portail s'élevait une tourelle, bâtie sur le même plan que la tour principale, mais plus étroite. Sa base était carrée et unie, son premier étage décoré de deux arcatures ogivales ; au-dessus se voyait une sorte de lanterne octogonale, surmontée d'une petite pyramide. C'était la tour de l'horloge. Elle était massive jusqu'aux deux tiers de sa hauteur, et on n'accédait à sa partie supérieure que par un escalier placé dans l'épaisseur du pignon.

Cette tourelle a été démolie en 1863 et 1867, et remplacée par une construction qui trouvera son histoire à sa place chronologique.

Ces deux tours, accolées à l'église romane, servirent plus tard de base, pour les proportions à donner, en

largeur et en hauteur, à la nef du XVe siècle, ainsi qu'à la façade qui les unit.

Le XIVe siècle n'a laissé aucune trace dans la cathédrale actuelle. Mais à côté de l'église, entre le chœur et la rue des Chanoines, s'éleva la chapelle de *Saint-Jean-Baptiste*. Bâtie en 1310, par Jean de Bois-Hélio, chanoine et archidiacre, elle servit spécialement de baptistère pour la paroisse de Saint-Pierre. Elle était de forme rectangulaire, et mesurait environ dix-neuf mètres de longueur sur sept mètres de largeur. En 1379, Jean Le Taillandier, chanoine, y fonda la chapellenie de Saint-Jean-Baptiste, à raison de trois messes par semaine.

Dès 1438, la chapelle Saint-Jean était en ruine, et le chapitre permit à Pierre Le Fauchour, vicaire de la paroisse, de la rebâtir sur les mêmes fondements, en lui abandonnant la jouissance viagère des oblations qui s'y faisaient. C'est dans cette chapelle que fut inhumé, en 1598, en face de l'autel, en entrant dans le chœur, le corps de Mgr Georges d'Aradon, évêque de Vannes.

En 1768, quand il fut question de voûter l'église, le chapitre céda à la paroisse l'usage des fonts situés dans la chapelle de la Trinité, à gauche en entrant dans la cathédrale, et abandonna la chapelle de Saint-Jean pour servir d'abri aux ouvriers. Depuis cette époque ladite chapelle n'a plus servi au culte, et elle a été démolie en 1856.

§ II. — *Nef.*

Au commencement du XVe siècle, la cathédrale romane était grandement endommagée, au moins dans

quelques-unes de ses parties, et l'on prévoyait comme peu éloignée l'époque où l'on serait obligé d'y faire des travaux considérables.

Saint Vincent Ferrier étant mort à Vannes, le 5 avril 1419, et ayant été inhumé dans le chœur de l'église Saint-Pierre, des offrandes nombreuses affluèrent aussitôt à son tombeau. Dès le 30 octobre de la même année, l'évêque Amaury de La Motte et le chapitre s'entendirent pour appliquer le tiers de ces oblations à restaurer l'église et à la préserver ainsi d'une « ruine imminente ».

Grâce à ces ressources, l'évêque Jean de Saint-Léon, put refaire, vers 1436, le vestiaire et la salle capitulaire, ainsi que la voûte de la chapelle de Notre-Dame de Pitié, derrière le chœur.

Mais ce n'était là qu'un travail accessoire, et il fallait songer à rebâtir la nef, qui menaçait ruine. L'évêque Yves de Pontsal, de concert avec le chapitre, entreprit cette œuvre. Il fut arrêté que le nouveau bâtiment serait plus large et plus haut que l'ancien ; que les bas-côtés s'aligneraient sur le grand clocher; que cinq chapelles se suivraient de chaque côté, séparées par des murs, et que la façade s'harmoniserait avec les tours. D'après ce plan, la nef devait avoir une longueur de cent trente-deux pieds et une largeur de quarante-deux pieds, et chaque chapelle une profondeur de seize pieds.

Pour augmenter les ressources locales, l'évêque et le chapitre obtinrent du pape Nicolas V, le 20 septembre 1451, une bulle accordant, pendant dix années, une indulgence plénière, à ceux qui visiteraient la cathédrale, le jour de la fête de saint Pierre et de saint Paul, et y feraient une aumône pour les travaux de

l'église. Dès 1452 et 1453, les fidèles vinrent en foule visiter le temple du Seigneur, comme le prouve l'enquête concernant saint Vincent Ferrier.

Les travaux commencèrent aussitôt.

Le 15 mai 1455, le pape Calixte III suspendit toutes les indulgences particulières, en faveur de la croisade contre les Turcs, qui venaient de s'emparer de Constantinople et qui menaçaient l'Europe entière. A cette époque, « l'évêque et le chapitre de Vannes avaient avancé leur œuvre, et fait élever une grande partie des piliers; ... la nef de l'église était entièrement découverte, ... et l'on se proposait de refaire le cloître... et vingt années de travaux pour le moins paraissaient nécessaires. »

Pour y aider, le même Calixte III accorda, le 23 juillet 1455, la prorogation de l'indulgence de la Saint-Pierre, pour dix autres années, après l'expiration des dix premières : comme il n'y avait eu encore que trois années d'utilisées, c'était une réserve de dix-sept ans à valoir après la croisade.

Sur ces entrefaites, le 29 juin 1455, saint Vincent Ferrier fut solennellement canonisé; son corps fut levé de terre le 5 avril 1456, et une nouvelle bulle du 27 mai 1458, accorda pour le jour de sa fête une indulgence partielle à ceux qui visiteraient la cathédrale et y feraient une aumône.

Le 6 mars 1459 (nouveau style, 1460), le pape Pie II leva la suspense imposée par la croisade, et permit à l'église de Vannes de jouir des dix-sept années d'indulgences accordées par ses prédécesseurs, mais à la condition de réserver un tiers des offrandes pour la guerre contre les Turcs. Les travaux, qui n'avaient pas été interrompus, reçurent dès lors une nouvelle impulsion.

Pour élargir l'église, le chapitre avait dû acquérir quelques maisons touchant à l'ancien bâtiment, du côté du sud; il y avait employé la somme de cinq cents écus. Le duc de Bretagne, François II, pour contribuer à la bonne œuvre et pour compter parmi les bienfaiteurs de l'église, fit gracieusement la remise des droits de lods et ventes qui lui étaient dus, suivant un acte du 25 mars 1473 (nouveau style, 1474).

Un compte de fabrique de 1475 fournit quelques détails intéressants : « Et est à savoir que Jehan Guével, maistre dudit eupvre, doit avoir par chacun jour qu'il fait besoigne, 5 sols; et chacun des sept aultres taillours doit avoir 3 sols 4 deniers, jucques à la feste de Touz Saintz; ensuite est rabatu à chacun d'eux dix deniers par jour. » La dépense monte encore pour l'année à 308 l. 10. 10; et pour les servants des maçons à 17 l. 15. 3.

L'extraction et le charroi des pierres de Kerhuél en Saint-Nolff, et de saint Mathieu en Treffléan, atteignent le chiffre de 54 l. 10. 5; quelques pierres provenaient de Sérent et d'autre du Colledo en Guéhenno.

Les cinq chapelles du côté du nord paraissent avoir été terminées les premières; on achevait en 1475 celles du côté du sud. Ainsi l'avant-dernière chapelle, en allant vers le portail, fut voûtée en pierres et pavée en tuiles vernies, cette même année 1475. La chapelle suivante, « prochaine de l'orloge, » reçut à la même époque son carrelage en tuiles; elle est plus petite que les autres chapelles, soit pour servir de transition à la petite tour, soit par manque de terrain libre.

« Le septième jour de janvier 1475 (nouveau style, 1476), avant jour, décebda Missire Yves de Pontsal, évesque de Vennes, ou menoir de Kerengoff, et fut enterré le

lundi huitième du dit moys en la chapelle de Saint-André, et dempuix translaté en la chapelle Saint-Pater, en la dite églisse de Saint-Père. » Cette mort n'arrêta pas les travaux, et ceux-ci étaient assez avancés pour que l'évêque de Sinope, *in partibus*, put au mois d'octobre 1476 consacrer la nef de l'église et la livrer au culte.

Les indulgences accordées par les souverains pontifes, ayant pris fin à la fête de saint Pierre, en 1476, le nouvel évêque de Vannes, Pierre de Foix, cardinal du titre des Saints-Côme-et-Damien, et le duc François II, sollicitèrent une nouvelle concession du Saint-Siège. Le pape Sixte IV, par une bulle du 1er avril 1478, considérant « qu'on a travaillé à réparer, à restaurer et à agrandir la dite église, œuvre remarquable et somptueuse mais inachevée, et que les ressources locales sont insuffisantes pour la terminer... », accorde une nouvelle indulgence plénière, à la fête de saint Pierre, pour une période de quatre ans.

C'est alors que fut activement poussée la construction de la façade, qui a subsisté jusqu'en 1867, et celle du porche qui la précède.

La porte ogivale, figurée dans le dessin, et maladroitement retouchée plus tard, offrait une série de trilobes à voussure; elle était surmontée d'un faux pignon et flanquée de deux piédestaux sans statues; aux angles s'élevait deux élégants contreforts à pinacles, reliés par une galerie de style flamboyant.

Le porche intérieur, large et peu profond, était voûté sur croisée d'ogives. Il communiquait avec la nef par une grande porte ogivale, ornée de rinceaux de vignes. Au-dessus de cette porte, au premier étage, s'épanouissait une large fenêtre en ogive, que des pla-

cages postérieurs ont transformée en plein cintre, et réduite enfin aux proportions d'une vulgaire fenêtre carrée. Ses deux arcatures latérales servaient de transition aux arcatures analogues des deux tours. Le gable était percé d'une baie allongée, et orné de feuilles de choux sur les rampants ; la croix du sommet fut, en 1632, remplacée par une lanterne d'un goût douteux.

On peut suivre sur les documents contemporains la date de ces travaux, qui étaient dirigés par Eon Kervélien « mestre du dit eupvre. » Ainsi un arrangement du 12 août 1485 montre que le pignon était fait ; les comptes de la fabrique prouvent que le vieux porche fut démoli en 1484, que le nouveau fut commencé en 1485, que le portail fut couvert en 1486, que la grande porte de l'église fut placée en 1487, que les pinacles furent achevés en 1491, que la grande fenêtre du pignon fut garnie en 1492, que les voûtes du porchet furent faites en 1493, et qu'enfin le crucifix, accompagné des images de Notre-Dame et de saint Jean, fut placé dans le porche en 1494.

La moitié de l'église, c'est à dire la nef avec son portail, était enfin terminée : elle avait nécessité cinq bulles des souverains pontifes, et demandé environ quarante années de travail.

Cette nef porte le caractère du xve siècle.

A l'*extérieur*, les murs sont garnis de contreforts élégants, décorés de clochetons et de feuilles de choux ; les fenêtres des chapelles sont surmontées d'une accolade, celles du haut en sont dépourvues ; une galerie à jour borde les bas-côtés et une autre longe le toit de la grande nef ; de nombreuses gargouilles, représentant divers animaux, projettent les eaux pluviales.

A l'*intérieur* de la nef, les murs sont unis; il n'y a de moulures qu'aux ogives des chapelles et des fenêtres; au premier étage règne un couloir, bordé d'une galerie moderne à quatre feuilles et à flammes alternativement : elle a été refaite en 1845 par M. Charrier, architecte, dans le style général de l'église. Les voûtes des chapelles furent faites dès l'origine, mais la nef principale, lambrissée en 1627, ne fut voûtée qu'en 1768 et 1769, comme on le verra plus tard.

Les meneaux des fenêtres, qui avaient été presque tous brisés en 1769 par les travaux de la voûte, ont été refaits en 1876, 1877 et 1878. Malheureusement les rosaces polylobes, qu'on y rencontre à chaque pas, caractérisent le XIVe, et sont un anachronisme dans une église du XVe. Ces fenêtres, grâce à l'initiative prise par Mgr Bécel, ont été, dans le même intervalle, garnies de vitraux peints, dont plusieurs ne sont pas sans mérite. Les meneaux de la nef et des transsepts ont coûté 32,537 francs, payés par l'État; les vitraux, sans tenir compte des frais accessoires, ont coûté environ 34,500 francs payés par des particuliers.

Avant de quitter la nef, il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur ses chapelles.

§ III. — *Chapelles de la nef.*

1. La première chapelle, à gauche, en entrant par le portail, était jadis dédié à la *très sainte Trinité*. On y voyait encore naguère un tableau représentant les trois personnes divines.

Une chapellenie y ayant été fondée en 1328, en l'honneur de saint Michel, la chapelle prit souvent le nom de cet archange.

Une autre chapellenie, en l'honneur de saint Fiacre, y ayant été fondée en 1506, elle reçut encore parfois le nom de ce saint.

Les fonts baptismaux, placés précédemment dans la nef, y furent transportés en 1700, et cédés à la paroisse de Saint-Pierre en 1768. Ils en ont été retirés en 1856, pour être mis dans la chapelle en face.

La chapelle de la Trinité n'est pas encore rendue au culte : elle sert provisoirement de lieu de dépôt pour les chaises. On y a placé, en 1878, un vitrail représentant saint Patern et saint Mériadec, évêques de Vannes. C'est une peinture sérieuse, du prix de 950 francs, et qui a été fournie, comme presque toutes les autres, par A. Meuret et F. Lemoine, de Nantes. On se demande pourquoi l'artiste a donné des mitres à des évêques du Ve et du VIIe siècles, quand il est certain que la mitre n'a commencé qu'au XIe siècle.

2. La seconde chapelle, du même côté, paraît avoir été dédiée à *saint Sébastien*. Une chapellenie de ce nom y fut fondée en 1469 par Alain Philippot. Le double de saint Sébastien y fut fondé en 1605, par Sébastien Nicolazo. La confrérie de Saint-Sébastien et de Saint-Jean-Baptiste y avait depuis longtemps son siège, quand en 1648 elle fut enrichie de nombreuses indulgences par le pape Innocent X.

Saint Louis, roi de France, y avait aussi son image, et déjà à la fin du siècle dernier il avait donné son nom à la chapelle. On y a déposé, en 1814, les ossements des émigrés qui avaient été fusillés à Vannes et dans les environs.

C'est en 1878 qu'on a placé l'autel en pierre et la statue de saint Louis : œuvre de M. Le Merle et don de M. Hubert.

Le vitrail, représentant une série de traits de la vie du saint roi, est d'une bonne exécution; il a été donné par M. Hubert et a coûté 3,200 francs.

3. La troisième chapelle, à gauche, n'avait autrefois et n'a encore aucun vocable, parce qu'il n'y a jamais eu d'autel. Elle servait depuis sa construction, c'est-à-dire depuis 1475 pour le moins, de loge à l'*orgue* de l'église. A cette époque, Jehan Davi, bachelier, était organiste.

En 1536, les orgues furent refaites. « Poyé à maistre Barnabé de Lanoë, pour la faczon des orgues, tant du corps des dites orgues que des grosses trompes, et pour toutes choses, la somme de 500 livres, et dix livres que Messieurs ordonnèrent à sa femme et à sa fille pour leurs espilles. Item pour avoir paint l'angelot qu'est sur les orgues, et sa trompette et une couronne, 3 livres. ». Des réparations et des augmentations considérables furent faites à ces orgues en 1624, 1695 et 1725.

En 1740, le chapitre résolut de faire un orgue plus puissant et de le placer au bas de la nef; il s'adressa au sieur Marcellin Tribuot, de Paris, qui s'engagea à lui en fournir un, dans trois ans, pour 15,000 livres, plus le vieil orgue estimé 1,000 livres, à condition qu'on lui fournirait une tribune et un buffet convenable. La tribune avec ses colonnes, et le buffet avec ses tourelles, ses anges et ses cariatides sculptés par Veniat et Lottembert, coûtèrent en tout 6,260 livres. Des réparations plus ou moins considérables ont été faites à cet instrument en 1778 et en 1876.

L'ancienne chapelle de l'orgue fut, en 1770, pendant les travaux du chœur, fermée par un mur et convertie en sacristie, avec un revestier au-dessus. En 1777, cette sacristie fut cédée à la paroisse, et l'appartement

au-dessus servit aux délibérations paroissiales. Peu après la porte extérieure fut retouchée, c'est-à-dire mutilée. Quant au mur intérieur il n'a été enlevé qu'au commencement de ce siècle. C'est en 1878 qu'on a fait les meneaux du tympan de la porte, donnant sur le cloître, et qu'on y a placé les écussons de la Bretagne, de la ville de Vannes et de Mgr Bécel.

Au mur qui sépare cette chapelle de la suivante, était adossé jadis le banc du chapitre pour assister au sermon, la chaire étant alors du côté du midi. Cette place fut cédée, en 1770, au présidial, et le chapitre s'établit devant la grille du chœur. Ce n'est que depuis le concordat que la chaire a été placée du côté de l'Évangile.

4. La quatrième chapelle, à gauche, était dédiée à *saint Gaudence*, martyr, honoré le 30 août. Une chapellenie de Saint-Jean-Baptiste y fut fondée en 1437, et lui a quelquefois donné son nom. On y desservait aussi deux autres chapellenies, l'une sous le titre de saint Gaudence, l'autre sous le nom de saint Livry, antérieures à 1516. Une messe quotidienne chantée y fut fondée par Jean Textoris, chanoine, et dotée en 1524, par Jean Daniélo, archidiacre, au profit des chapelains du chœur. En 1764, l'autel de Saint-Gaudence fut supprimé, pour élargir le passage conduisant à la chapelle du Saint-Sacrement, et les fondations qui s'y desservaient furent transférées à la chapelle de Saint-Vincent-Ferrier.

La chapelle circulaire du Saint-Sacrement, accolée à celle de Saint-Gaudence, n'appartient pas à la nef du XVe siècle; elle fera plus loin l'objet d'une note spéciale.

5. La cinquième et dernière chapelle, à gauche, avait été d'abord dédiée à *saint Sauveur*. En 1387, une

chapellenie y fut fondée en l'honneur de *saint Yves*, qui avait été canonisé quarante ans auparavant, et peu à peu la chapelle prit le nom de ce saint. D'autres fondations religieuses y furent faites dans le cours des siècles. Aujourd'hui cette chapelle est dédiée à Notre-Dame de *Miséricorde*, dont la statue occupe le milieu du rétable de l'autel. A côté se trouve la porte d'un escalier à vis, conduisant aux galeries de l'église. Le vitrail de la fenêtre, par un heureux retour au passé, représente saint Yves en costume d'official, et offre dans plusieurs médaillons divers traits de sa vie. Cette peinture a été donnée par le clergé du diocèse et a coûté 2,747 francs.

6. La première chapelle de la nef, du côté du sud, en allant du chœur vers le portail, et où se trouve aujourd'hui une porte latérale, était autrefois dédiée à *saint Patern*, évêque de Vannes. Une chapellenie y fut fondée, vers 1334, sous le nom de Sainte-Marie-Madeleine, par l'évêque Jean Le Parisy, et donna quelquefois son nom à l'autel. C'est dans cette même chapelle que le restaurateur de la cathédrale, Yves de Pontsal, fut définitivement enterré.

En 1506, Olivier d'Aradon, chanoine, y fonda une chapellenie en l'honneur de *sainte Catherine*, et obtint du chapitre que la chapelle portât désormais le nom de cette sainte. En 1776, l'autel fut supprimé, une porte fut ouverte sur la rue Saint-Guenhael, le pavé fut refait, et le tombeau de Mgr de Pontsal disparut sans retour. En 1878, on y a placé un vitrail représentant la bienheureuse Françoise d'Amboise et saint Guenhael, abbé, ce dernier couronné d'une mitre, qu'il n'a jamais portée. En somme, le travail est bon, eu égard au prix, qui n'a été que de 895 francs.

7. La chapelle suivante, en allant vers le portail, était dédiée dans l'origine à *saint Thuriau*, évêque de Dol. Une chapellenie de *saint Martin* y ayant été fondée en 1322, elle en prit le nom; elle le portait encore en 1694. Mais déjà elle s'appelait aussi *Notre-Dame de Pitié*, et ce nom paraît lui avoir été donné depuis la suppression de l'autel du même nom situé au chevet de l'église. Après la Révolution, elle s'appela *Notre-Dame de Bon-Secours;* et depuis 1840, c'est-à-dire depuis l'érection de la confrérie du Très Saint et Immaculé Cœur de Marie, pour la conversion des pécheurs, et son affiliation à l'Archiconfrérie de Notre-Dame des Victoires, à Paris, elle s'appelle *l'Archiconfrérie*. L'autel, placé en 1858, est un tombeau vitré; le rétable, en bois, renferme un tableau de la Vierge. Le vitrail, offert en 1877 par Mes Hervieu, reproduit l'image bien connue de Notre-Dame des Victoires, et a coûté 1,800 francs.

8. La troisième chapelle du sud était sous le vocable de *saint Luc*, évangéliste. A partir de 1515, où Guy du Quirissec, chanoine et archidiacre, y fonda une chapellenie sous le titre de *Saint-Guigner*, elle porta ce nom conjointement avec le premier. En 1758, elle fut dédiée au *sacré Cœur de Jésus*, sept ans avant que le clergé de France en eût adopté la fête pour tout le royaume. L'évêque Charles-Jean de Bertin y fut inhumé en 1774, et le chapitre, par reconnaissance, lui fit ériger le magnifique mausolée en marbre qu'on y voit encore, surmonté de la statue agenouillée du prélat : ce tombeau est l'œuvre de Christophe Fossati, de Marseille, et a coûté 2,800 livres. On y lit l'inscription suivante, en petites capitales :

HOC IN PERPETUUM SUÆ VENERATIONIS ET GRATITUDINIS PIGNUS DILECTISSIMO ET ILLUSTRISSIMO D. D. CAROLO JOANNI DE BERTIN, EPISCOPO VENETEN. CATHEDRALIS HUJUSCE ECCLESIÆ RESTAURATORI MUNIFICENTISSIMO, MONUMENTUM EREXIT CAPITULUM VENETENSE ANNO DOMINI 1777. OBIIT DIE 23 SEPTEMBRIS ANNI 1774.

L'autel est surmonté d'un retable en bois, renfermant un tableau de la descente du Saint-Esprit. Le vitrail, placé en 1877, représente l'apparition de Notre-Seigneur Jésus-Christ à la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque, et diverses scènes de la Passion; il a coûté 2,747 francs, recueillis par souscription.

9. L'avant-dernière chapelle, du côté du sud, s'appelait parfois de *l'Hermine*, à cause de l'écusson de Bretagne qui est à la clé de voûte, et le plus souvent des *Trois-Rois*, à qui elle était dédiée. Quand on y transféra le service de la chapellenie du *Saint Nom de Jésus*, elle en prit peu à peu la dénomination. La chapelle romane de *Sainte-Anne* ayant été démolie en 1770, on en transporta le vocable à la présente chapelle, et la corporation des menuisiers obtint du chapitre de faire l'autel et le rétable de sa patronne. En 1877, on y a placé un autel neuf, sans rétable, avec les statues de sainte Anne, de saint Joachim et de saint Joseph. Dès l'année précédente, on avait placé un vitrail, offert par Mgr Bécel, et représentant une procession à Sainte-Anne; il est sorti, comme les autres, des ateliers de A. Meuret et F. Lemoine, de Nantes, et a coûté 2,600 francs.

10. La dernière chapelle, du côté du sud, la plus

voisine du portail, semble avoir été dédiée primitivement à *saint Gatien*, évêque de Tours; une chapellenie y fut même fondée sous ce titre en 1415. Mais une autre chapellenie y fut établie dès 1332 en l'honneur de *saint Samson*, évêque de Dol, et de *saint Guillaume*, évêque de Saint-Brieuc, et graduellement la chapelle en prit le nom. Elle est aussi quelquefois désignée sous le titre de *Notre-Dame des Fonts*, parce que les fonts baptismaux de la cathédrale étaient jadis dans la nef, auprès du pilier qui sépare cette chapelle de la précédente. Les fonts, après avoir occupé quelque temps la chapelle de la Trinité, ont été placés ici en 1856, et ont donné leur nom à la chapelle. On y voit un bas-relief en pierre, du temps de la Renaissance, et représentant la Cène. Le vitrail, placé en 1878 par M. Lobin, de Tours, et offert par Mme de Courcy, représente diverses scènes relatives au péché originel et à sa rémission par le baptême.

Quant aux verrières des hautes fenêtres de la nef, elles consistent en simples grisailles, avec quelques ornements fleuris. La grande verrière derrière l'orgue et les deux voisines datent de 1875 et proviennent du Mans. Les huit autres ont été placées en 1877 et 1878, et ont été exécutées à Nantes.

Il faut aussi mentionner ici les grands tableaux à l'huile qui décorent les piles de la nef. Du côté du nord, on voit une bonne copie du tableau du Guerchin, représentant l'élévation du corps de sainte Pétronille, puis une œuvre capitale de Destouches, représentant la résurrection de Lazare. Du côté du sud, on remarque une toile figurant la Charité, une autre représentant le Christ en croix, et une troisième symbolisant les litanies de la très sainte Vierge. Tous ces tableaux ont été

donnés à la cathédrale par le gouvernement de la Restauration ou par celui de Louis-Philippe, sur la demande des préfets ou des députés.

Le *pavé* de la nef et des chapelles était formé de pierres tombales de toutes couleurs et de toutes dimensions, qui recouvraient les cendres de chanoines, de prêtres, de bourgeois et de femmes, dont la liste serait ici par trop longue. Depuis le XIIe siècle, l'envahissement des églises par les sépultures avait fait des progrès continus, et les lieux consacrés aux assemblées des fidèles étaient devenus de véritables cimetières. Il y avait sans doute une pensée de foi dans ce désir de reposer dans le temple du Seigneur et de provoquer les prières des vivants, mais il y avait aussi plusieurs inconvénients, qui ont fait proscrire cet antique usage dans le cours du XVIIIe siècle. Dès 1627 et 1628, des réparations considérables faites au pavé de la cathédrale firent sans doute disparaître plusieurs tombes; ce ne fut toutefois qu'en 1776 que le renouvellement intégral du pavé les fit toutes disparaître. Depuis la Révolution, personne n'a été enterré à la cathédrale : il n'y a d'exception que pour les évêques, et deux seulement ont profité du privilège, savoir : Mgr de Bruc en 1826, et Mgr Garnier en 1827 ; ils reposent dans le caveau, sous le chœur.

§ IV. — *Transsepts.*

Après avoir terminé les travaux de la nef, on prépara les matériaux pour la reconstruction des transsepts. Et ici encore les Comptes de la fabrique vont fournir de précieux renseignements. En 1304, Guillaume Yvon

était « maistre de l'eupvre », et il avait vingt tailleurs de pierres sous ses ordres. « Poyé en apvril 1504 pour abattre le pignon devers mydi, 22 livres 15 sols. — Aux charetiers qui ont osté la terre des fondementz du portal, 10 livres 1 sol 10. — Le 12e jour de juign, baillé aux oupvriers qui estoint à maczonner les fondementz, 5 sols. — Le 7e jour de septembre, à celuy qui apporta le mandement de 400 livres que ordonna la royne Anne, 3 sols 4 deniers. — Le 21e jour de novembre, pour abattre la muraille devers le chappitre, 10 livres 2 sols. »

« Le 8e jour de janvier (1505. N. S.), fut mys l'entrefiche du portal. — Au menuisier, pour les portes de Saint-Guennael, 10 livres. — Pour la ferreure des portes, 9 livres 3 sols 9. — En juign, à Pierre Bodinaye, pour avoir imprimé le portal, les deux gargoulles, les armoiries de Bretaigne et l'escuczon de l'evesque, 10 livres 12 sols 3. » — Il va sans dire que ces écussons ont été mutilés pendant la Révolution; mais on en voit encore la trace dans l'accolade qui surmonte la porte.

Une lacune de neuf ans dans les comptes de la fabrique nous empêche d'assister à la continuation et à la fin des travaux de cette portion de l'église. Ce transsept méridional est de forme carrée; les angles sont munis de contreforts ornés de clochetons et de choux; les rampants du toit sont également garnis de crochets ou feuilles de choux. La galerie supérieure qui longe le toit, et la galerie inférieure qui borde les bas côtés, font le tour du croisillon. A l'intérieur, le couloir de la nef se continue dans l'épaisseur du mur et n'est apparent que sous la fenêtre, où règne une balustrade de style flamboyant.

La fenêtre du pignon est largement ouverte; elle

renfermait autrefois le portrait de Jacques de Beaune, évêque de Vannes; on a refait ses meneaux en 1876, et on y a placé bravement une rosace du XIVe siècle, sans considérer que l'édifice est du XVIe. La verrière, peinte par A. Meuret et F. Lemoine, de Nantes, représente saint Pierre, le patron de la cathédrale, et renferme plusieurs médaillons reproduisant divers traits de sa vie. Elle a été donnée par le chapitre, dont elle porte les armes, et a coûté 3,500 francs.

Cette chapelle était autrefois dédiée à *saint Guenhael*, abbé de Landévénec, et la rue voisine porte encore son nom. On y voyait son tombeau, ou du moins son cénotaphe, ses reliques étant conservées à la sacristie. En 1776, la porte de Saint-Guenhael ou des Ducs fut condamnée, par suite de l'érection de l'autel majeur au milieu de l'intertranssept, et l'on ouvrit, pour y suppléer, une porte latérale dans la chapelle voisine. L'autel à son tour fut déplacé et adossé à l'ancienne porte; le retable renferme un tableau médiocre représentant la sainte Vierge. Le siège de la confrérie du Rosaire y a été établi, il y a plusieurs années, et déjà le nom du Rosaire se substitue à celui de Saint-Guenhael, pour désigner cette chapelle. Au-dessus des confessionnaux, on remarque deux tableaux d'une certaine valeur; l'un représente la prédication de saint Vincent Ferrier à Grenade, et a été peint par Mauzaisse; l'autre retrace la mort du même saint Vincent à Vannes, et est dû au pinceau de Gosse. On y voit aussi les statues de la Vierge et de saint Joseph.

Après avoir construit le transsept méridional et l'espace intermédiaire, le chapitre sentit le besoin de recourir au Saint-Siège pour augmenter ses ressources. C'était Léon X qui occupait alors le trône apostolique.

« Considérant, dit-il dans une bulle du 13 novembre 1514, que l'église de Vannes, à laquelle préside, par dispense apostolique, notre cher fils Laurent (Pucci), cardinal prêtre du titre des Quatre Couronnés..., a été commencée, depuis plusieurs années, d'une façon assez somptueuse, et menace tellement ruine au-dessus du maître-autel et du chœur, que les chanoines de ladite église et les autres personnes ecclésiastiques qui chaque jour y célèbrent les saints mystères ne peuvent, à cause du danger d'une ruine imminente, y rester avec tranquillité d'esprit pour y assister aux offices; désirant qu'elle soit réparée et continuée dans ses constructions et ses édifices, ce qui ne peut se faire sans les aumônes des fidèles..., nous accordons une indulgence plénière à la prochaine fête des saints apôtres Philippe et Jacques, le premier jour de mai et les deux jours suivants, à tous ceux qui, contrits et confessés, visiteront ladite église et y feront une aumône pour son achèvement... »

Le procureur de la fabrique, Me Robert Rio, chanoine, pour publier ce « grand pardon général », paya, en 1515, « à Jehan d'Allanczon, imprimeur, pour avoir imprimé seix rames de papier des articles du dit pardon contenus en la bulle, 9 livres » ; puis il envoya des prêtres en porter des exemplaires et les publier à Quimper, Léon, Tréguier, Saint-Brieuc, Saint-Malo, Dol, Rennes, Avranches, Coutances, Angers, Nantes, Poitiers, Luçon et Maillezais : ce qui lui coûta 53 l. 15. 4. — « Item à quinze hommes en armes, quieulx furent tant aux portes de l'église, *pour garde de la presse des gens*, que par l'église, le lundi (30 avril), à vespres et toute la nuyct, le mardi (1 mai) et toute la nuyct, à chacun 7 soulz 6 deniers, qu'est 5 l. 12. 6. — Item pour chandelles pour les troys nuictz, 11 soulz. — Item pour

tendre et destendre la tapisserie tout autour de la neff de l'église, et pour avoir gardé durant ledit pardon les relicques tant de jour que de nuyct, 4 liv. 7 soulz 0. — Item pour avoir faict et fourny des bastons pour les confesseurs, 2 soulz. »

Les offrandes du pardon dépassèrent 400 livres. En 1516, l'évêque commandataire, Laurent Pucci, fut taxé par le parlement à une contribution annuelle de 200 livres pour sa cathédrale.

Voici quelques extraits des comptes de la fabrique, de 1516 .

« Aux tailleurs et maczons de l'œupvre de l'église, dempuix le 9e jour de juign l'an 1516, auquel jour ils commencèrent à tailler la pierre...; et est à scavoir que Pierre Cadio, maistre dudit eupvre, guaigne chacun jour 4 soulz 2 den.; et chacun des dix compaignons 3 soulz 4 den. jucques au 1er de novembre, et 2 soulz 6 deniers jucques au 1er jour de mars. — Pour oster les chaires hors du cueur et les meptre en la neff... — Le 18e jour de juillet, fut faict marché et feur pour démollir et abattre les troys piliers et la voulte estant au-dessus du cheur, à 42 livres. — Pour l'abateis du vieill clochier et estouper la couverture de l'église et auxi la charpenterie, 46 livres. — Le 10e jour de septambre fut commancé et myps la première pierre du pillier devers saint Guennel, et pour ce payé au maistre et compaignons pour le disner, 12 soulz 6 deniers. »

Les comptes de 1517 fournissent les indications suivantes :

« Le second jour de may, poié à Pierre Bodynaye, paintre, pour avoir imprimé deux lions estans au pillier (du sud), 2 l. 15. 0. — Le quart jour du dit moys, pour la faczon de deux cintres, pour faire tenir la voulte,

6 soulz 8 den. — Le 21e jour de juillet 1517, fut commancé à descoupvrir devers la chappelle de Toussaints, affin de pontillonner le bouays de ladite chappelle, pour abaptre les pilliers et vieille muraille dudit costé. — Le 22e jour de septembre, prins les fondementz des pilliers nouveaulx..., poyé, pour le vin et desjuner, 17 soulz 10 deniers. »

Les comptes de 1518 donnent aussi quelques renseignements.

« Le 12e jour de juign, à Pierre Bodynaye, pour avoir imprimé et paint deux personnages, quels sont sur le pillier, devers saint Yves, 50 soulz. — Le 18e jour de septembre, pour deux pièces de boys, pour faire l'échaffaudage et les cyntres pour la grande arche d'entre les deux pilliers (devant la nef), 50 soulz. — Pour une autre pièce de boays pour le cyntre, 25 soulz. — En décembre, aux charpentiers et coupvreulx, pour la coupverture sur la chapelle de Toussaints, 5 l. 17. 6. »

Comme on le voit, les travaux avaient été conduits assez rondement, puisque en trois ans on était arrivé à la couverture. Les comptes des années suivantes nous manquent malheureusement, et empêchent de fixer d'une manière précise la fin des travaux accessoires du transsept nord et de l'intertranssept. Les pierres provenaient, comme pour la nef, de Treffléan et de Kerhuel en Saint-Nolff.

Le transsept du nord est semblable à celui du midi, avec cette différence qu'il a un peu plus de profondeur et que les contreforts des angles sont plus étendus, le terrain n'étant pas limité par une rue comme au sud. La porte est aussi beaucoup plus ornée; elle est à double baie à anse de panier et accolade, renfermée dans une grande ogive, et accostée de plusieurs niches.

Deux pinacles portent des statues; les contreforts sont décorés de quelques grotesques et terminés par des clochetons. La fenêtre est surmontée d'une accolade, et d'une galerie qui fait le tour du transsept.

A l'intérieur, les murs sont nus, et on y remarque seulement la balustrade du couloir qui fait le tour de l'église au premier étage. L'autel dédié à *saint René*, évêque d'Angers, était placé près du mur de l'est, et depuis 1776 il est adossé à la porte des chanoines; son retable contient un tableau de saint Charles Borromée. Deux autres tableaux, représentant l'un l'entrée de saint Vincent à Vannes, l'autre l'ensevelissement du Christ, couvrent la nudité des murailles. On y voit aussi les statues de saint Corneille et de saint Charles. Le tombeau de saint Vincent Ferrier, retiré de la crypte du chœur, a été placé devant l'autel en 1777; il est aujourd'hui surmonté d'un reliquaire renfermant le chef de ce saint. C'est grâce à ce monument que la chapelle de saint René s'appelle aujourd'hui la chapelle du *Tombeau* de saint Vincent.

La fenêtre de ce transsept est largement ouverte. Ses meneaux ont été refaits en 1876, et donnent lieu à l'observation déjà faite à propos de la rosace du sud. La verrière, placée par A. Meuret et Lemoine, de Nantes, représente saint Vincent Ferrier, dans des proportions trop restreintes, et renferme plusieurs médaillons où sont figurés plusieurs traits de sa vie. Elle a été donnée par M. et Mme de Virel, dont les armes se remarquent en bas, et a coûté 3,500 francs.

Quant à l'intertranssept, il est limité par quatre gros piliers. Les deux piliers du côté du chevet sont octogones et sans ornements; ils sont reliés aux murs des transsepts par une arcade ogivale, sous laquelle

passe le déambulatoire. Les piliers du côté de la nef sont également octogones, avec une moulure longitudinale; ils sont reliés aux murs des chapelles par une double arcade en plein cintre. Les quatre grandes arcades, reliant les quatre piliers entre eux, sont en ogive dans l'axe de l'église et en plein cintre du côté des croisées.

Mais ce qui doit surtout attirer l'attention, c'est l'addition faite aux deux piliers du côté de la nef : cette construction chargée de moulures, ornée de personnages et d'animaux et couronnée d'un vase de fantaisie, est le premier épanouissement du style de la Renaissance dans la cathédrale de Vannes : elle date de 1517.

Quel que soit le mérite intrinsèque de cette construction accessoire, il faut reconnaître que la réédification des quatre grands piliers du chœur au XVIe siècle a été une faute : s'ils correspondent à l'ancien sanctuaire roman, ils coupent et arrêtent brusquement la nef nouvelle; ils sont inutiles, puisqu'ils n'ont plus de tour centrale à supporter; ils sont même nuisibles, puisqu'ils ont empêché d'élargir le chœur et de le prolonger plus loin vers l'est. Aussi Mgr Fagon, en 1741, eut-il le projet de les faire raser, quand il fut question de la reconstruction du chœur.

§ V. — *Le cloître, etc.*

Après avoir terminé les transsepts, on s'occupa du cloître, de la chapelle du Saint-Sacrement, et des fondements d'un nouveau chœur.

Le *cloître*, mentionné en 1455 comme un projet à

exécuter, dut attendre patiemment son tour. Pendant la construction de la nef, il servit de chantier aux ouvriers, et, en 1483, on en retira des charretées de décombres, qui furent portées « près les murs de la ville, près du chasteau de l'Ermine, vers la porte de Calmont. »

En 1494, la nef et le portail étant terminés, il redevint cimetière : « le 18e jour de juign, pour le portaige de cincq charrettées de pierres de taille, pour faire la croix du cymittère de l'église de Vennes, 16 soulz 8 den. — Item le 15e jour de septembre, que fut benoisqui par le Révérend Père Henry d'Aradon, évesque de Cedre (?), le susdit cymittère, 2 livres 19 soulz 6 deniers. »

Enfin vers 1530, on s'occupa d'entourer ce cimetière d'un portique. La colonnade intérieure existe encore en grande partie; les chapiteaux sont ornés de choux frisés, et les arcs sont en forme d'anse de panier. La porte principale, maintenant démolie, donnait sur la rue des Chanoines, et était du même style que le cloître. En 1533 on travaillait encore aux murs du cloître, on plaçait la charpente et on commençait la toiture, comme le prouve le compte de fabrique de cette année. Une enquête faite en 1536 montre que le cloître n'était encore ni pavé, ni lambrissé, à cette date; il le fut plus tard : la charpente du lambris qui existait encore en partie il y a quelques années, était formée de cercles annulaires, espacés de 0m50 d'un arc à l'autre, et portant des moulures curvilignes.

Pendant qu'on travaillait au cloître, on bâtissait la chapelle circulaire du *Saint-Sacrement* ou du *Pardon*. Elle ne coûta rien à la fabrique; les frais furent payés par Jean Daniélo, chanoine et archidiacre de Vannes,

protonotaire et abbréviateur des lettres apostoliques. Ce dignitaire, né dans la paroisse de Grand-Champ, avait passé plusieurs années à Rome, où il avait admiré les chefs-d'œuvre de la Renaissance. Sur la fin de sa vie il voulut employer le revenu de ses nombreux bénéfices à élever dans son pays une chapelle dont le style rappelât l'Italie. Cet édifice est de forme circulaire pour rappeler l'hostie eucharistique.

A l'extérieur, des colonnes doriques à moitié saillantes séparent des niches, surmontées de frontons alternativement triangulaires et cintrés; au-dessus règnent des pilastres ioniques, séparant des fenêtres à plein cintre. Dans l'origine et jusqu'en 1829, l'édifice était couronné d'une balustrade à fuseaux et d'un dôme. On peut encore lire l'inscription suivante en capitales romaines sur les frises :

TEMPLUM HOC AD HONOREM ET GLORIAM CORPORIS OMNIPOTENTIS DEI VIVI CHRISTI JHSU DOMINI NOSTRI, R. P. D. JO. DANIELO, CANO. ET ARCHIDIACONUS VENETEN. AC LRAR. APLICAR. DE MAJORI PARC. ABREVIATOR, SUIS STRUXIT IMPENSIS. M.DXXXVII.

A l'intérieur, les murs de la chapelle du Saint-Sacrement sont nus ; les fenêtres n'ont pas encore de vitraux peints; la voûte hémisphérique est garnie de caissons. L'autel en marbre blanc et son retable ogival, placés en 1865 ne cadrent guère avec le style grec de la chapelle. Le parquet marqueté cache actuellement la pierre tombale du fondateur et de son frère, dont l'épitaphe commune est ainsi conçue :

JOANNES ET PETRUS DANIELO, ARCHIDIACONI ET CANONICI VENETEN. MULTIS FACULTATIBUS ELARGITIS ECCLESIÆ ET PUPILLIS, OBIERE 10 JUNII 1540 ET 2 JAN. 1557.

On travaillait aussi avec ardeur à la construction du nouveau chœur de la cathédrale. Pierre Cadio, « maistre de l'eupvre, » étant mort le 23 août 1533, avait eu pour successeur Vincent Rabault, qui dirigea la construction de la chapelle de Notre-Dame ou de Saint-Vincent à l'extrémité orientale du nouveau chœur. La première pierre de cet édifice fut posée et bénite le 2 février 1536 par l'archidiacre Jean Daniélo. Au mois d'août de la même année, une enquête juridique eut lieu sur l'état des travaux faits et à faire à l'église, pour prouver à l'évêque commandataire qu'il ne pouvait pas encore s'affranchir de la contribution annuelle de 200 livres pour les travaux de la cathédrale. Voici un extrait de la déposition de Jehan Chevadec « maistre maczon et tailleur de pierre, demeurant en la ville de Vennes :

« On a laissé au pignon de S. Guénel un adantes (pierres d'attente) en espoir de le faire soubstenir et fortiffier par une longère, que les chanoynes et chappitre ont délibéré faire entre le dict pignon et le cueur neuf, qu'ils ont encommancezé, et y a distance entre le dict endantes jusques à la chappelle Nostre Dame, qui sera l'extrémité du pignon suzain de la dicte église, environ sept vingt piez, et pareille distance y aura de la dicte chappelle N. D. jusques à ung autre andantes estant de l'aultre costé d'icelle église, devers septentrion ; sellon le divis en faict, qui luy a esté communicqué, y aura entre les dictz adantes et la dicte

chappelle Notre-Dame, icelle comprinse, *neuff chappelles*, et de ceste heure celuy pignon suzain est bien commancezé et avancezé, et est de haulteur par le dehors de quatorze piez ou environ... » Il ajoute qu'il ne voudrait pas construire le chœur avec ses chapelles, pour 50,000 francs.

Neuf ans plus tard, les travaux de la chapelle de Notre-Dame touchaient à leur fin. « Le 10e jour d'octobre 1545, fut faict marché et feur avec Guill. Duval, charpentier... pour le charpentaige... de la chapelle de N.-D... pour le pris et somme de cent livres monnoie à cler, et en oultre 20 livres à dire d'arbitres. » Les conditions furent remplies et les ouvriers payés en janvier et février 1546.

Cette chapelle offre un curieux sujet d'étude pour l'architecture de transition. Elle présente le plan général des chapelles ogivales, avec contreforts aux angles et pinacles ornés; mais les détails de l'œuvre appartiennent à la Renaissance, tels que les cintres des fenêtres, les crochets des clochetons et les moulures des contreforts.

La voûte de la chapelle et sa décoration intérieure furent remises à plus tard. Mais peu après, vers 1550 ou 1560 au plus tard, les travaux furent interrompus au chevet de l'église : les ressources diminuaient, les calvinistes commençaient à se remuer et les biens ecclésiastiques allaient être frappés de taxes énormes pour faire la guerre aux protestants.

En résumé les travaux de la nef, des transsepts et du nouveau chœur avaient duré environ un siècle, 1453-1550. L'église avait été renouvelée aux trois quarts, et il ne restait de l'église romane que le sanctuaire avec ses trois chapelles rayonnantes : cet état de choses va

désormais durer deux siècles, 1560-1768, et nous ne trouverons à glaner durant cet intervalle que des travaux de réparation et d'ornementation.

Les comptes de la fabrique montrent qu'en 1606 on fit « relever les garites des chappelles du costé de l'Archidiaconé (nord), » et qu'en 1607 on s'occupa du vieux sanctuaire. « Le 23e de mars 1607, marché pour chafauder le desus du cœur, afin de racoustrer la vouste du grand hostel toutte ruinée et preste de tomber, 45 livres tournois. — Trois milliers de briques pour racoustrer la vouste, 21 l. t. — Pour peindre la dicte vouste, 54 l. t. — Pour la charpente de la couverture du cœur, et pour le lambrisage dessus le cœur 210 l. t. — Pour trois grandes vitres peintes au cœur, 120 l. t.

En 1613, l'évêque Jacques Martin donna au chapitre des livres de chœur du rit romain et un aigle en bronze, sans compter plusieurs ornements et diverses tapisseries.

En 1626, M. Audic, chanoine et procureur de la fabrique, commença d'importants travaux : « Pour dix armoires enfournées en la muraille des deux costez du cœur, par dehors, 34 l. 8. 0. — Pour faire à neuf le lambris de toutte l'église de Saint-Pierre, qui n'avoit jamais été lambrissée : marchés du 1er augst 1626, 19 janvier 1627 et 16 juillet 1627 ; paié à G. Le Loublanc 1,794 l. — Pour la réparation du pavé, tant de la nef, que du cœur et chappelles de l'église, en 1627 et 1628, paié 890 l. 9. 0. »

En 1633, on résolut d'achever la chapelle de Notre-Dame, pour y mettre les reliques de saint Vincent Ferrier. « Payé à M. Gilles Moussin, maître architecte, tant pour avoir fait un dessin de la chappelle Saint-Vincent-Ferrier, derrière le cœur, que pour son voyage

d'estre venu d'Auray exprès icy, 6 l. — Le 16e de may 1634, marché pour la dite chapelle avecques Gilles et Michel Les Moussins et Guillaume Belliard leur associé, pour 9,550 l. — Le 7e de septembre 1636, marché pour la construction de la dite chapelle, avec les mêmes, pour 5,000 l. » Le tout fut terminé en 1637, et aussitôt on plaça au-dessus de l'autel le reliquaire en argent de saint Vincent Ferrier donné par le chapitre et payé 2,623 l. 12. 0.

Les travaux exécutés de 1634 à 1637 comprennent la voûte et le rétable de l'autel. La voûte est en plein cintre et munie d'élégantes nervures. L'autel est insignifiant, mais le rétable est remarquable en son genre; quatre niches décorées de colonnes en marbre et d'ornements à profusion, renferment les statues peintes de Notre-Dame, en haut, de saint Vincent, au-dessous, de saint Patern, du côté de l'évangile, et de saint Guenhael, du côté de l'épître : cette dernière est un vrai chef-d'œuvre.

La confrérie de Saint-Vincent, érigée dans cette chapelle en 1645 par Mgr de Rosmadec, y a été rétablie en 1871 par Mgr Bécel.

A gauche, du côté de l'évangile, on remarque le tombeau de Mgr Sébastien de Rosmadec ; c'est un sarcophage en marbre, surmonté d'une arcade et d'attributs divers. On y distingue encore son écusson, et naguère on lisait sur une planchette l'inscription suivante :

HOC IN MONUMENTO QUIESCIT CORPUS SEBASTIANI DE ROSMADEC, VENETENSIS EPISCOPI.
MORT LE 29 JUILLET 1646.

A droite, c'est le tombeau de Mgr François d'Ar-

gouges; il offre les mêmes caractères généraux que le précédent et de plus une statue agenouillée du prélat, mort le 15 mars 1716. Il a pour inscription :

D. O. M.
FRANCISCO D'ARGOUGES,
VENETORUM BRITONUM EPISCOPO,
VERÆ SINCERÆQUE FIDEI ET RELIGIONIS
ASSERTORI INVICTISSIMO,
PRÆSULI IN PAUPERES CHARITATE
MUNIFICO,
ANIMI FIRMITATE ET INGENII PRÆSTANTIA
IN PUBLICIS REBUS GERENDIS
INSIGNI,
IN PRIVATIS MORUM SUAVITATE EXIMIO.
OBIIT IDIBUS MARTIIS ANNI M.DCCXVI.
MONUMENTUM HOC
SOROR PIISSIMA SUSANNA D'ARGOUGES DE CREIL
FRATRI CHARISSIMO MŒRENS POSUIT.

En avant de ce tombeau, on a enterré le corps de Mgr Louis Cazet de Vautorte, retiré de la chapelle de Sainte-Anne en 1771. Devant le balustre, sous une simple pierre sépulcrale, sans inscription, mais marquée d'un carreau bleu, repose le corps de Mgr Antoine Fagon, mort le 16 février 1742. Dans le reste de la chapelle il y a de nombreuses sépultures de chanoines, aujourd'hui cachées par l'uniformité du pavé.

Après la chapelle de Saint-Vincent, il aurait fallu terminer les autres chapelles rayonnantes, dont les fondements existent encore; malheureusement les ressources manquaient. La fabrique suffisait aux dépenses ordinaires, mais elle était obligée d'emprunter pour

faire les travaux extraordinaires, comme le prouve cette note des comptes de 1706 : « Employé 6,502 l. pour les réparations qui furent occasionnées par la tempeste qui arriva la nuit du mardy au mercredy 29 décembre 1705, et qui fut si violente, qu'elle enleva la plus grande partie de la charpente et de la couverture de l'église : ce qui força le chapitre conjointement avec la fabrique de faire des emprunts à contract de constitut jusques à la somme de 5,800 l., et de plus, de 702 l. de M. Sebouez, chanoine, sans interets. »

Ce fut donc une bonne fortune pour le chapitre quand Mgr Fagon lui proposa de se charger de la reconstruction du chœur, ajoutant « qu'il étoit dans la résotion d'y faire travailler incessamment, de donner mesme à Messieurs du chapitre les suretés convenables pour en assurer une construction parfaitte. » Le chapitre accepta avec reconnaissance cette généreuse proposition, le 29 décembre 1741, et agréa, le 5 janvier suivant, M. de la Boessière, trésorier des États, comme caution de l'entreprise. Malheureusement l'évêque mourut le 16 février 1742, sans avoir livré les fonds.

Vingt-cinq ans plus tard, un autre évêque, Mgr Charles-Jean de Bertin, ayant obtenu le 5 septembre 1767, par le moyen de son frère, ministre de Louis XV, une somme de 50,000 livres sur le bénéfice des loteries, proposa au chapitre de voûter la grande nef et la croisée de la cathédrale : ce qui fut accepté avec empressement le 9 septembre de la même année.

Après avoir réuni les matériaux et rassemblé les bois d'échafaudage, on posa la première pierre de la voûte le 5 décembre 1768, comme l'indique l'inscription suivante, gravée sur une plaque de cuivre :

La première pierre de la voûte de cette église a été posée, ce jour 5 décembre 1768, par Monseigneur l'illustrissime et révérendissime Charles-Jean de Bertin, évêque de Vannes, et par dame Charlotte de Bertin, sa sœur, veuve de messire Henri, marquis de Fumel-Monségur, premier baron d'Agenois, qui par attachement pour cette église ont employé leur crédit et celui de M. de Bertin, leur frère, ministre et secrétaire d'État, pour obtenir du Roy à Messieurs du Chapitre de cette ville les fonds nécessaires pour la décoration de ce temple du Seigneur.

Les travaux, dirigés par l'architect Kerleau et surveillés par Ulliac, durèrent environ un an pour la nef, et coûtèrent, en tenant compte des bois d'échafaudage et des reprises à faire aux murs, 90,210 l. 10. 0. Après la nef, vint le tour des transsepts ou des croisées, et les échafaudages y furent transportés. Les travaux, commencés dans les premiers mois de 1770, furent terminés dans le courant de l'année, et coûtèrent environ 23,508 l. C'était donc une dépense totale de 113,718 l. 10. 0. Le roi ayant fourni 50,000 livres, la fabrique étant endettée, le chapitre dut prendre le reste à sa charge.

La nouvelle voûte, exécutée dans le style grec, le seul usité alors, est en parfait désaccord avec le style ogival de l'église. Elle est en plein cintre, avec des travées au-dessus des fenêtres et des arcs-doubleaux dans l'intervalle. Elle est élevée de soixante-trois pieds au-dessus du pavé, et se trouve encore à environ trente pieds au-dessous de l'ancien lambris.

§ VI. — *Chœur, etc.*

Le chapitre, qui avait transféré son office à la chapelle de Saint-Vincent, pendant qu'on voûtait la nef, et au Saint-Sacrement pendant qu'on travaillait aux transsepts, pensait déjà à reprendre l'usage du chœur, quand le 21 septembre 1770, M. Bossart, chanoine, chargé des travaux de l'église, lui représente « qu'en considérant les ouvrages faits et à faire, il a remarqué que la voûte du cul-de-four de la vieille église, à l'endroit qui est au-dessus du grand autel du chœur, menace visiblement une chute prochaine, par le surbaissement considérable qui luy est survenu depuis environ un an; que M. Guillois, architecte, l'avoit déjà condamnée et jugée mauvaise, pourquoi il avoit conseillé de ne pas risquer de placer dessous notre chœur nouveau; qu'ayant fait examiner avec attention par M. Ulliac l'état de cette voûte, il luy avoit dit qu'il y avoit tout à craindre qu'elle ne tombât à l'heure qu'on y penseroit le moins et qu'elle n'entraînât avec elle quelques parties des bas-côtés, et qu'il en coûteroit pour la réparer 4,122 livres; qu'ayant parlé de cette dépense à plusieurs chanoines, ils auroient pensé que n'en pouvant tirer aucun autre avantage pour l'embellissement de l'église, il seroit beaucoup plus convenable de jeter à bas dès les fondements toute la voûte de ce sanctuaire, ainsy que les bas costés, depuis les deux grands piliers qui supportent le dosme de la croisée, jusqu'à la sacristie et la maison du sacriste, afin d'élargir le chœur et d'exhausser et voûter le rond-point à la mesme élévation que le reste de l'église. »

Cette dernière proposition fut adoptée par le chapitre. Le roi venait d'accorder un nouveau secours de 50,000 livres à répartir en cinq annuités, et l'évêque une somme de 6,000 livres.

La démolition du vieux sanctuaire roman commença le 6 novembre 1770.

Quand il s'agit de fixer le plan définitif du nouveau chœur, longues furent les perplexités de l'évêque et des chanoines. Quelques-uns voulaient raser les quatre piliers de l'intertranssept, donner au chœur la largeur de la nef, et le prolonger jusqu'à la chapelle de Saint-Vincent, en utilisant les fondements jetés au XVIe siècle : ce plan était séduisant; il fut rejeté comme trop coûteux. Quelques autres consentaient à garder les quatre piliers, à les prendre comme base de la largeur à donner au chœur, mais voulaient prolonger celui-ci jusqu'à la chapelle de Saint-Vincent : ce plan fut rejeté comme donnant au chœur une longueur disproportionnée avec sa largeur. Beaucoup d'autres se contentaient de rebâtir le chœur dans les proportions de l'ancien, en supprimant deux chapelles rayonnantes, et en l'exhaussant jusqu'au niveau de la voûte générale de l'église : ce plan fut enfin adopté comme plus simple et moins coûteux.

Il avait été déjà convenu que le chœur proprement dit serait au fond, à la place de l'ancien sanctuaire, que l'autel majeur serait placé au milieu de l'intertranssept, que cet autel serait en marbre, ainsi que les statues et les autels de Saint-Pierre et de Saint-Paul.

Les travaux du nouveau chœur commencèrent en 1771 et durèrent jusqu'en 1774; ils furent dirigés par l'architecte Guillois et surveillés par M. Ulliac. On y employa vingt maçons à vingt sous par jour, et douze

manœuvres à douze sous par jour, sans compter les charretiers chargés d'apporter les pierres, le sable, la chaux, etc... La charpente fut placée à la fin de 1774 et au commencement de 1775, et aussitôt garnie de sa toiture. La voûte du chœur et de ses bas-côtés fut faite en 1776 et l'on put dès lors garnir les fenêtres de vitres. Tout ce travail coûta environ 156,000 livres.

Ce chœur est terminé en hémicycle, comme l'ancien, et entouré également d'une nef déambulatoire. A l'intérieur, les lourds piliers carrés sont reliés par des arcs surbaissés; sa voûte est au niveau de celle de l'église; mais, à l'extérieur, le toit est plus bas que dans le reste de l'édifice, ce qui produit un effet disgracieux; le mur circulaire, dépourvu de galerie, n'a d'autre ornement que des contreforts massifs et sans grâce. Cinq fenêtres, récemment pourvues de verres peints et de grisailles, éclairent le haut du chœur, trois autres éclairent le bas-côté.

Mgr de Bertin était mort en 1774. Le chapitre à bout de ressources, en présence de travaux accessoires indispensables, recourut à Louis XVI et obtint en 1775 un secours de 80,000 livres payable en huit ans.

En 1776, le pavé de la cathédrale fut renouvelé en entier; M. de la Landelle et M. de Châteaugiron avaient permis de prendre gratuitement des pierres sur leurs terres de Roscanvec et de Kerboulard; la nef, les transsepts et la tour du chœur furent pavés de grandes dalles en granit, les chapelles en carreaux de Taillebourg, et le chœur en marbre blanc et bleu.

En même temps, le maître-autel, incrusté de marbres précieux, fut posé au milieu de l'intertranssept, avec ses marches et ses anges adorateurs. C'est le plus bel ornement de la cathédrale. Il a été sculpté par Domi-

nique Fossati, de Marseille, et a coûté, pris chez l'artiste, 7,742 livres, suivant sa quittance.

La même année, les autels et les statues de saint Pierre et de saint Paul occupèrent la place des autels de Sainte-Croix et de Saint-Jacques. Ils sont de Christophe Fossati, neveu de Dominique, marbrier à Marseille, et ont coûté, suivant quittance, les autels 1,428 livres, et les statues 2,200 livres : il faut y ajouter nécessairement les frais de transport et de pose.

C'est encore en 1776, que fut posée la grande grille du chœur, fabriquée en fer, par Roussin, de Josselin, ainsi que les balustrades des chapelles et du couloir supérieur de l'église : le tout coûta 12,000 livres. C'est à cause de cette grille et de l'établissement de l'autel au milieu de la croix, que l'on dut fermer les portes des Ducs et des Chanoines, et ouvrir deux petites portes latérales.

Vers le même temps furent placées les stalles et la boiserie du chœur, le tout en bois de chêne sculpté. D'après les comptes présentés au gouvernement, le bois et la façon auraient coûté 16,122 livres.

En 1777 eut lieu la prise de possession du nouveau chœur et de ses accessoires : le tombeau de saint Vincent, placé dans le transsept nord, reçut le 4 mai la châsse du saint; le maître-autel fut consacré le 14 septembre par Mgr Amelot, évêque de Vannes; le trône épiscopal fut adossé au pilier sud près de la nef, où il est resté jusqu'en 1864; le chapitre rétablit l'office dans le chœur neuf, reprit l'usage de la salle capitulaire au-dessus de la sacristie, et y fit rapporter ses archives. Vers le même temps, fut placé dans la chapelle du Sacré-Cœur le tombeau de Mgr de Bertin,

faite par Christophe Fossati, et payé 2,800 livres par le chapitre.

En terminant tous ces grands travaux, le chapitre récapitula ses comptes, et le 6 mars 1778, il trouva qu'il avait dépensé de ses propres fonds 120,139 livres, dont une partie provenait d'emprunts, et que le roi avait fourni jusqu'alors 120,000 livres; il restait à recevoir de Sa Majesté 60,000 livres, pour faire face aux travaux accessoires, tels que tambours des portes, peintures de boiseries, reconstruction de la maison du sacriste, retouches au portail, etc.

Cependant la Révolution s'avançait menaçante. Le chapitre fut dispersé le 30 octobre 1790, et ses biens furent vendus nationalement. Mgr Amelot fut arrêté le 28 février 1791, et M. Le Masle, élu évêque constitutionnel le 28 mars suivant. Bientôt les cloches et l'argenterie furent confisqués. L'église livrée au culte de la Raison le 1er avril 1794, fut purifiée le 29 juin 1795; convertie ensuite en magasin, elle fut rendue aux constitutionnels le 1er mai 1796 : c'est grâce à toutes ces circonstances qu'elle dut l'avantage d'avoir traversé sans souffrir de mutilations graves une époque fatale à bien d'autres monuments. La grille du chœur disparut à cette époque, et sa grande porte orne aujourd'hui le parc de la préfecture.

Le 15 août 1802, Mgr Mayneaud de Pancemont prit possession de la cathédrale et y rétablit le culte catholique. L'État resta propriétaire de l'église et en donna la jouissance au chapitre et à la paroisse.

En 1808, Mgr de Bausset-Roquefort fit remarquer à l'administration civile qu'on n'avait fait aucune réparation à l'église, que la pluie dégradait les voûtes et les murs, que les grilles du chœur n'avaient pas été

rétablies, et que la portion du cloître non aliénée menaçait ruine. Son appel fut entendu, et quelques travaux furent exécutés à la cathédrale.

En 1817, la fabrique construisit, à l'angle nord-ouest du cloître, une psallette, qui servit aux enfants de chœur jusqu'en 1830, et qui a été démolie en 1847.

En 1824, la foudre renversa la flèche du grand clocher et donna lieu à la reconstruction de la flèche actuelle, ainsi qu'à l'établissement d'un paratonnerre.

C'est en 1845 que M. Charier, architecte du gouvernement, commença le rétablissement des galeries intérieures et extérieures de la cathédrale : travail intelligent et conforme au style l'édifice.

On résolut aussi, vers le même temps, de débarrasser l'église de toutes les maisons qui l'entouraient et qui masquaient ses lignes d'architecture. En 1847, la fabrique commença par démolir la maison de la psallette, et une portion du cloître, qu'elle venait d'acquérir le long de la rue des Chanoines : c'était débuter par un vandalisme ; quand l'État voulut intervenir, le mal était fait. Rien de triste comme les abords de la cathédrale du côté nord, avec une claire-voie et une palissade de planches pourries : et cela dure depuis trente-quatre ans!

Ce malheureux début fut suivi d'opérations plus intelligentes. On démolit graduellement les maisons adossées au chevet de l'église, celles qui étaient placées entre les contreforts du sud, et enfin celles qui masquaient la façade de l'ouest. L'État intervint dans toutes ces expropriations et paya seul presque tous les frais.

Cependant le pignon occidental de l'église, atteint par la foudre en 1824, avait beaucoup souffert. Sa démolition fut résolue et commencée en 1863, puis suspendue jusqu'en 1867, où elle fut achevée. M. Charier, architecte, proposa de rebâtir une façade nouvelle avec deux tours neuves, le tout pour 500,000 francs.

Le ministre lui répondit, le 24 février 1866, de conserver la tour de gauche qui était solide, de supprimer le projet d'une seconde tour à droite, et de se contenter de refaire la façade avec un porchet. Sur de nouvelles instances de l'architecte, le ministre autorisa la construction, à l'angle de droite, d'une cage d'escalier pour conduire à l'orgue et à la tour. Le devis ne montant plus qu'à 165,000 francs fut approuvé le 16 mars 1868, et l'adjudication des travaux en faveur du sieur Thareau fut agréée le 16 mai.

Voici le prix de ces travaux, en y comprenant les honoraires de l'architecte et quelques menues dépenses.

En 1868	18,637 fr.	77
1869	34,646	44
1870	46,984	64
1871	18,078	71
1872	40,484	70
1873	38,795	43
Total général.	197,627 fr.	69

Le style de l'œuvre est nécessairement ogival, comme celui de la nef et des transsepts. La porte d'entrée, partagée en deux baies est surmontée d'un tympan, où sont représentées des scènes de la vie de saint Pierre et de saint Vincent Ferrier; elle est ornée d'élégantes colon-

nettes en pierre de Kersanton et encadrée d'une voussure à feuillages; au milieu et des deux côtés s'élèvent des piédestaux destinés à recevoir des statues et surmontés de légers pinacles.

Au premier étage règne une galerie à jour, puis se développe une immense fenêtre ogivale, terminée par l'inévitable polylobe du XIVe siècle, et flanquée de deux arcatures. Au-dessus s'étend une seconde galerie; et le pignon, percé d'une rosace au centre et orné de crochets aux rampants, se termine par une croix en pierre.

La cage d'escalier, autorisée pour l'angle sud, s'est transformée en une jolie tourelle. Sa base quadrangulaire est ornée de deux contreforts sur chaque côté; le premier étage est décoré de colonnettes et de clochetons d'un beau travail; la flèche octogone est d'une élégance irréprochable. Cette tourelle, considérée isolément, satisfait l'œil; mais comparée au pignon et à l'autre tour, elle est beaucoup trop petite et trop étroite. Ce n'est pas la faute de l'architecte; le gouvernement s'est toujours opposé à la construction d'une seconde tour.

En démolissant l'ancien pignon, on avait entamé la voûte de l'église : on avait peut-être l'espoir de la refaire en entier dans le style du monument. L'État ne voulut pas entrer dans cette voie, et autorisa seulement la reconstruction de la partie qui s'élève au-dessus des orgues. Cette portion de voûte avec ses nervures et ses colonnettes d'appui, est bien exécutée, mais elle est en désaccord avec le reste; la voûte de 1768 avait le tort d'être de style grec, mais elle était au moins uniforme; aujourd'hui son unité est brisée et remplacée par une bigarrure choquante; il aurait fallu se souvenir de l'axiome : *Tout ou rien.*

Ces travaux supplémentaires, exécutés en 1874, ont coûté, avec les meneaux des fenêtres de l'orgue, 23,849 fr. 40.

La cathédrale est aujourd'hui protégée par une grille en fer du côté de l'ouest et du côté sud, il serait bien à désirer qu'il en fût de même à l'est, et surtout au nord le long de la rue des Chanoines. Il serait bien à désirer aussi que l'on pût restaurer le cloître, sinon en totalité, au moins en partie, afin de conserver aux générations futures la trace d'un monument qui a toujours été le compagnon fidèle de la cathédrale.

JH.-M. LE MENÉ.

XII

TAPISSERIE DE SAINT VINCENT FERRIER

On sait qu'au moyen âge c'était un usage général de décorer les églises de tissus précieux et de tapisseries. Les anciens inventaires de nos cathédrales sont des témoins irrécusables, fort utiles à consulter à ce sujet.

L'église de Vannes n'a jamais été très riche en tentures. Un inventaire, dressé le 29 août 1488 et rédigé en latin, mentionne : « Trois tentures, dont une de brocard d'or, pour mettre sur le tombeau de Madame Jeanne, duchesse de Bretagne, et les deux autres de couleur rouge et bleue mélangée ; plus deux tentures de soie, pour orner le chœur, en face de l'évêque ; elles sont assez vieilles, et leur couleur ne se peut indiquer ; en outre, dix-sept tentures, dont huit rouges et neuf vertes, données par Jean (de Saint-Léon), évêque de Vannes, de bonne mémoire, et qui, aux jours de fêtes, sont placées des deux côtés de l'église ; de plus, deux courtines en serge rouge, pour mettre autour du crucifix aux jours de fêtes ; et enfin une tenture *peinte*, pour mettre au devant du crucifix, au temps du carême et de la Passion, et où se trouve l'image de saint Grégoire, pape. » (*Arch. dép. Morbihan*, G.)

Un autre inventaire, du 13 juin 1555, cite : « Ung poèle de drap d'or, que l'on met contre le grand aultier ; deux parementz de velloux cramoysy à feillaige et

franges, que l'on met aux aultiers saint Vincent; deux aultres draps à feillaiges, que l'on mept sur les tombes des duchesses (Jeanne de France et Isabeau d'Écosse), et enfin ung pacquet de telles quelles faillies courtines et linges, pour tendre durant le karesme. »

Ainsi, d'après ce texte, il n'y avait que des tentures à feuillages, et pas une tapisserie offrant des tableaux à personnages.

Cette lacune fut enfin comblée par Mgr Jacques-Martin de Belleassise, évêque de Vannes de 1600 à 1622. Ce prélat, après avoir donné au chapitre des livres de chœur et un aigle en bronze, voulut enrichir sa cathédrale d'une tapisserie propre à ranimer le culte de saint Vincent Ferrier, en faisant connaître davantage sa vie et ses miracles. Il fit donc broder, en 1615, à Aubusson peut-être, deux grandes tapisseries, longues de 14 mètres chacune, larges de 1m90, et renfermant chacune sept tableaux : ce qui fait un total de quatorze tableaux, sur une longueur de 28 mètres. Outre ce tissu, le même évêque donna encore une autre grande tapisserie, dont le sujet ne nous est pas connu.

Il paraît que ces tapisseries furent assez malmenées au commencement, car, dès 1626, il fallut leur faire des réparations. Nous lisons, en effet, dans les comptes de M. Audic, chanoine et procureur de la fabrique, ce passage significatif : « Poié à Jan Blouet, tapissier, pour avoir raccommodé et rehaussé de couleurs la grande et haute tapisserie du chœur, donnée à l'église par feu de bonne mémoire Monsieur de Martin, évesque de Vennes; et mesmes pour avoir raccommodé la tapisserie des hautes chaires, donnée par le mesme, où est représentée l'histoire de saint Vincent Ferrier..., suivant le marché du 11 décembre 1626... »

L'inventaire du 30 juin 1646 mentionne ces tapisseries comme il suit : « Six pièces de tapisserye, qui se mettent à l'entour du grand autel, au dedans du cœur, données par feu M. de Bellassise, vivant évesque de Vennes... Item la tapisserye, où sont les miracles de saint Vincent, qui se met au dedans du cœur ou sous les chaires, donnée par feu M. de Bellassise. »

Enfin l'inventaire dressé en 1790 cite « deux pièces de tapisserie, représentant l'histoire de saint Vincent Ferrier ». Ces tissus n'ont été ni détruits ni égarés pendant la Révolution ; ils ont été exposés à la cathédrale, dans la chapelle de saint Ferrier, à son jour de fête, jusque vers 1860, où leur état délabré les a fait mettre de côté. Depuis, ils ont figuré au Musée archéologique, dans la Tour du Connétable ; mais l'humidité les en a fait retirer en 1880.

Maintenant que nous connaissons l'histoire de la tapisserie de saint Vincent Ferrier, voyons-en la description.

La première partie, malheureusement la plus endommagée, coupée aujourd'hui en trois morceaux, comprend sept tableaux, dont six sont tirés de la *Vie* du saint.

Le premier tableau porte l'inscription suivante :

HONORÉ 3e APPROVVANT L'ORDRE DES IACOBINS LEUR DONNE SA BÉNÉDICTION, L'AN DE GRACE 1216.

On y voit le pape debout sur son trône, revêtu de la chape, couronné de la tiare, tenant à la main gauche une croix à trois branches et bénissant de la main droite ; autour de lui sont des cardinaux et des évêques, et à ses pieds trois frères prêcheurs ou dominicains

agenouillés. Cette approbation eut lieu cinq ans avant la mort de saint Dominique.

Le second tableau porte la légende qui suit :

S^T VINCENT, MANDÉ PAR LE DVC IEHAN V^E POVR LA SAINCTETÉ DE SA VIE, LE VIENT TROVVER EN BRETAGNE.

On y voit le duc de Bretagne assis sur son trône, entouré de gentilshommes et de soldats, en costume de la fin du XVIe siècle; un messager lui présente ou reçoit une lettre, et dans le lointain, à gauche, on aperçoit saint Vincent qui s'approche. L'illustre missionnaire arriva à Nantes le 8 février 1417, ou 1418, si l'on commence l'année au 1er janvier.

Le troisième tableau a pour inscription :

LE S^T VENANT A VENNES EN 1417, L'EVESQUE AVEC SON CLERGÉ VA AV DEVANT DE LVY EN PROCESSION GÉNERALE.

La procession, dont la tête arrive à une porte de la ville, offre, au premier plan, des chanoines revêtus de chapes, puis l'évêque de Vannes, Amaury de La Motte, en chape, crosse et mitre, ensuite saint Vincent Ferrier en robe blanche et cape noire, et enfin le duc, suivi de sa cour et du peuple. Cette réception eut lieu le samedi avant le quatrième dimanche de carême 1417, c'est-à-dire, suivant notre méthode actuelle de compter, le 5 mars 1418.

Le quatrième tableau a pour légende :

PRESCHANT, DEVX HOMMES MVRMVRENT, SONT PVNIS ET SOVBDAIN GVÉRIS A LA PRIÈRE DV SAINT.

On voit à droite saint Vincent debout dans une chaire, et près de lui un dominicain; devant lui se trouve un nombreux auditoire composé d'hommes et de femmes, dont quelques-unes sont assises; à l'extrémité gauche se remarquent deux hommes qui gesticulent et murmurent contre le saint. Il serait difficile d'assigner la date précise de ce fait; elle est toutefois antérieure à l'arrivée de saint Vincent dans notre pays.

Le cinquième tableau offre ce reste d'inscription :

LE ROY D'ARAGON ENTRANT EN SA CHAMBRE ET LE VOIANT ENVIRONNÉ D'VNE GRANDE LVMIÈRE RE...

A gauche, au second plan, on voit saint Vincent agenouillé devant son crucifix et environné de lumière; en avant, au premier plan, un personnage, en costume de la fin du XVIe siècle, s'incline devant le roi d'Aragon, qui s'arrête. Ce fait, qui eut lieu en Espagne, est encore antérieur au voyage du saint en Bretagne. La légende de ce panneau a beaucoup souffert de l'humidité.

Le sixième tableau porte l'inscription suivante :

VNE PARALITIQVE TOVCHÉE PAR LE S^T EST GVERIE MIRACVLEVSEMENT, LVI DISANT : ITE IN NOMINE IESV.

On voit à gauche, à l'arrière-plan, deux hommes conduisant une femme paralysée; en avant, la femme est debout devant saint Vincent, avec ses conducteurs, et le thaumaturge la touche en lui adressant ces paroles, écrites au-dessus de sa tête : *Ite in nomine Iesu;* derrière le saint et à côté, on aperçoit un dominicain et plusieurs

gentilshommes. Il serait difficile d'assigner la date de ce fait, qui s'est reproduit plusieurs fois dans la vie du bienheureux.

Le septième tableau a pour légende :

IL REND L'AME A VENNES, 1419, AGÉ DE 70 ANS, ET ENTERRÉ EN L'ÉGLISE CATHÉDRALE, PRÈS LE GRAND AVTEL.

Saint Vincent, revenu à Vannes pour la seconde fois, et logé chez un nommé Dreulin, y mourut le mercredi avant les Rameaux, l'an 1418 : ce qui correspond pour nous au 5 avril 1419. On voit le saint couché sur son lit et entouré de plusieurs frères de son ordre, les uns à genoux, les autres debout; au second plan, les religieux portent le corps du saint à l'église cathédrale, dont on aperçoit l'autel : ce dernier détail n'est pas absolument historique, car ce fut malgré les compagnons de Vincent que son corps fut porté à Saint-Pierre, et il y fut porté par des prêtres séculiers.

Tel est l'ensemble des tableaux formant la première partie de la tapisserie de saint Vincent Ferrier.

La seconde partie offre également sept tableaux, de même forme et de même grandeur que les premiers, et se rapporte aux miracles opérés après la mort du saint.

Le premier tableau de cette série a pour légende :

VN FRÉNÉTIQVE AMENÉ A LA TVMBE
DV SAINCT FEVT SOVDAIN GVÉRY.

On y voit un possédé amené par deux hommes au tombeau de saint Vincent, et une femme à genoux qui

implore la protection du saint ; le tombeau, qui est une œuvre de fantaisie, porte l'image couchée du bienheureux ; en arrière, à gauche, on voit l'autel majeur, avec le Saint-Sacrement et des cierges. Ce tableau rappelle la guérison miraculeuse de Perrin Hervé ou Grasset, qui, en 1425, devint subitement fou furieux, et fut voué par sa femme et ses voisins à saint Vincent Ferrier.

Le deuxième tableau a pour inscription :

VN ENFANT TOMBÉ D'VN ARBRE ET TENV POVR
MORT EST REMIS EN SANTÉ VOVÉ AV SAINCT.

Un enfant, tombé d'un arbre, est couché par terre, sans aucun mouvement ; à gauche sont quatre moines à robe blanche et manteau noir, dont un se tient à genoux pour vouer l'enfant au saint thaumaturge ; à droite et au milieu sont plusieurs personnages témoins de l'accident. Il s'agit ici du jeune Jean Goéhahan, neveu de Yves du Manheis, abbé de Lanvaux, qui tomba d'un noyer l'an 1452.

Le troisième tableau est intitulé comme il suit :

VN AVLTRE AFFLIGÉ DV HAVT MAL EST
GVÉRY PVBLICQVEMENT VOVÉ AV SAINCT.

On y voit un malheureux épileptique, tenu par deux hommes, auprès du tombeau de saint Vincent, en présence de plusieurs personnes ; le tombeau a toujours la forme d'un sarcophage, avec la figure couchée du bienheureux ; en arrière se trouve l'autel de l'église, avec le Saint-Sacrement et des chandeliers. Cette pein-

ture se rapporte à la guérison instantanée de Jean Maydo, de Vannes, qui, en 1420, fut, après plusieurs attaques d'épilepsie, voué à saint Vincent Ferrier.

Le quatrième tableau a pour légende :

VN ENFANT FRAPPÉ DE LA PESTE, RECOMMANDÉ PAR SES PARENS AV SAINCT, EST GVÉRY.

La scène présente un enfant couché sur le sol, et une femme à genoux, qui le voue à saint Vincent; à droite, on voit un seigneur et une dame en costume de la fin du XVIe siècle, et à gauche, au fond, les murs et une porte de la ville de Vannes. Il serait difficile de donner des noms propres à ces personnages, car les guérisons de la peste, dues à l'intercession du saint, furent nombreuses, surtout en 1452 et 1453.

Le cinquième tableau a pour inscription :

VN AVLTRE TOMBÉ DANS VNE RIVIÈRE, AGE DE CINCQ ANS, EST RENDV A TERRE PAR LES PRIÈRES DV SAINCT.

Au fond du tableau, au milieu du paysage, on voit plusieurs hommes à larges braies, et une femme à genoux sur le bord d'une rivière; plus en avant, et à droite, la même femme tendant les bras pour retirer un enfant de l'eau; enfin, à gauche, une femme, et probablement la même, s'en retournant avec l'enfant. Toutes ces circonstances, sauf l'âge de l'enfant, s'appliquent parfaitement à Jean Guého, de Josselin, retiré de la rivière en 1452.

Le sixième tableau porte l'inscription suivante :

LE SAINCT, APRÈS VN GRAND NOMBRE DE MIRACLES, EST CANONISÉ PAR CALIXTE 3e, 1455, DV VIVANT DE PIERRE 2, DVC DE BRETAIGNE.

Le souverain Pontife est sur son trône, entouré d'évêques et de prélats; devant lui, sur les marches du trône, sont agenouillés un diacre, deux ecclésiastiques en chape et un moine, qui semblent lui demander la canonisation de Vincent Ferrier. Cet acte eut lieu le 29 juin 1455, à Rome, dans l'église de Saint-Pierre du Vatican, et le Saint-Père en fit part au duc de Bretagne, Pierre II, par une bulle du 14 juillet suivant. Calixte III avait jadis connu le bienheureux Vincent, et celui-ci avait annoncé longtemps auparavant qu'il serait un jour pape et qu'il le canoniserait.

Le septième et dernier tableau a pour titre :

CESTE TAPISSE DONNÉE PAR RÉVÉREND PERE EN DIEV MESSIRE IACQVES DE MARTIN EVESQVE DE VENNES, CONSEILE AV CONSEIL D'ESTAT, L'AN 1615.

On y voit l'évêque de Vannes, agenouillé sur son prie-Dieu, revêtu du rochet et de la mosette; devant lui se trouve un autel où se remarque saint Vincent Ferrier entre les apôtres saint Pierre et saint Paul; la tête de l'évêque, au lieu d'être brodée en laine, comme les autres personnages de la tapisserie, est brodée en soie, et pourrait être le portrait du prélat. Sur le prie-Dieu on distingue l'écusson de l'évêque : *d'or au château maçonné de sable*, et pour accessoires une mitre et une crosse.

En terminant cette sommaire et aride nomenclature

des tableaux de la tapisserie de saint Vincent Ferrier, j'ose exprimer le désir de les voir reproduits par le dessin, non en partie, mais en totalité; on y trouvera des détails curieux, qui n'ont pu prendre place dans la présente notice; et l'on conservera, pour l'art et pour l'histoire, le souvenir d'une œuvre remarquable à plusieurs titres.

Jh.-M. Le Mené.

XIII

NOTE

SUR

UN COFFRET DU XIIe SIÈCLE

APPARTENANT A LA CATHÉDRALE DE VANNES.

Messieurs, le coffret dont je veux vous entretenir est exposé dans la salle du Congrès. Il a déjà fait l'objet d'une étude approfondie, insérée au *Bulletin* de la Société polymathique de 1874 et due à M. l'abbé Chauffier. Je ne viens donc pas refaire ce travail, mais seulement le résumer, pour obéir aux instances qui m'ont été faites, et pour donner quelques renseignements à ceux qui n'auraient pas lu l'œuvre de mon savant confrère.

Ce coffret, en bois de chêne, mesure extérieurement en longueur 0^m51, en largeur 0^m24 et en hauteur 0^m21; chaque planchette a 8 millimètres d'épaisseur.

L'intérieur est garni d'une toile écrue, solidement fixée sur le bois avec de la colle de fromage.

Les surfaces extérieures sont recouvertes de feuilles de parchemin sur lesquelles un artiste du moyen âge a peint des sujets variés.

Chaque panneau, grand ou petit, est divisé en deux parties égales par un trait jaunâtre, et, pour marquer davantage la séparation, le peintre a donné deux couleurs différentes à ces parties. Tous les tableaux sont

entourés d'une bordure, composée d'un treillissage, alternant avec des feuilles lancéolées disposées en sautoir.

Sur le couvercle on voit à droite une tour crénelée d'où une femme présente un bouclier à un guerrier qui s'apprête à monter à cheval; près de lui est plantée sa bannière. A gauche, deux cavaliers galopent dans la direction de la tour; le premier est armé d'une lance, le second d'une épée. Tous ces guerriers portent un casque à nasel, un haubert de mailles descendant jusqu'aux genoux, et un écu qui s'éloigne déjà de la forme d'amande, et porte des signes héraldiques : caractères généraux qui dénotent le XIIe siècle. Que représente cette première scène? On est tenté d'y voir un départ pour une expédition lointaine, ou bien encore un chevalier s'apprêtant à résister à une attaque dirigée contre son manoir.

Sur la face antérieure du coffret on voit, à gauche, un chasseur qui rentre au logis; il est à cheval et porte un faucon sur le poing; il a sur la tête une couronne ou une toque, et sur l'épaule gauche un vaste manteau doublé de fourrures. A droite du tableau on voit une tente conique, près de laquelle se tient une femme, qui tend la main vers le chasseur; elle porte une couronne ou une toque, sa robe est très étriquée, et sa chevelure forme une longue natte pointue : sorte de coiffure qui fut abandonnée vers 1170. De l'autre côté de la tente, à l'extrême droite, est un varlet, habillé d'une tunique qui descend jusqu'aux genoux et qui tient un faucon de la main gauche. Il est facile de voir que, si la scène représentée sur le couvercle se rapporte à la guerre, la scène figurée sur la face antérieure rappelle le retour d'une chasse.

Sur la face postérieure du coffret on voit, à droite, un cheval sellé et bridé auprès d'un arbre; un cavalier l'a momentanément quitté; à gauche, un clerc ou un moine donne la main droite à une dame, peut-être pour en recevoir une aumône, car il tient à la main gauche une aumônière; sa robe est noire avec un capuchon rejeté en arrière, il n'y a pas trace de ceinture; la dame a une robe très serrée, la tête nue, les cheveux en natte pointue, et le bout des manches tombant en fourreau. Toutes ces particularités sont encore caractéristiques du XIIe siècle. L'ensemble de ce tableau est assez difficile à expliquer. Jusqu'à preuve du contraire, ne pourrait-on pas y voir un quêteur chargé de recueillir des aumônes pour les distribuer aux pauvres, ou peut-être même pour briser les fers de quelque malheureux captif?

Les deux bouts du coffret présentent aussi des peintures. A l'extrémité de droite on voit un ménestrel jouant de la viole devant une dame qui semble l'écouter avec attention. La dame est costumée exactement comme la précédente. Le ménestrel porte une tunique descendant à mi-cuisses et, par-dessus, une longue robe, fendue par devant et par derrière. A l'autre extrémité du coffret, on voit deux fantassins placés face à face, armés d'un casque à nasel, d'une épée et d'un grand bouclier rectangulaire à angles arrondis : l'un des boucliers est orné d'un soleil rayonnant, et l'autre d'une série de bandes; l'un des guerriers a le corps caché par son bouclier, l'autre se montre et porte une longue robe fendue par devant et par derrière.

Telle est la description sommaire du coffret et de ses peintures. D'après les sujets que l'on y voit représentés, et en tenant compte des costumes de l'époque, on peut

placer son origine entre les années 1150 et 1170.

L'ensemble des tableaux est une peinture de la vie des châtelains au XIIe siècle ; le coffret était donc primitivement destiné à un château, et devait servir probablement à renfermer des vêtements de prix ou des bijoux.

Vers la fin du XIIe siècle, ou au commencement du XIIIe, il devint la propriété de Guéthenoc, évêque de Vannes, qui s'en servit pour y mettre des reliques. Albert le Grand, dans son catalogue des évêques, dit que Guéthenoc, qui siégea de 1182 à 1222, « enrichit son église de grand nombre de reliques de saints, lesquelles il mit dans un coffre d'argent doré, qu'il donna à sa cathédrale. » Ce texte ne mentionne, il est vrai, que le coffre d'argent doré, et passe sous silence le coffre de bois peint qui lui servait de charpente ; mais quand, plus tard, on retira l'argent, on retrouva le coffre de bois. M. Claude Gouault, archidiacre et chanoine de Vannes, contemporain d'Albert le Grand, est plus précis que lui. Dans son catalogue des évêques, qui se trouve encore au chapitre, il dit que Guéthenoc donna « un *petit coffre couvert d'argent doré,* où sont les reliques des saints, derrière le chœur de Saint-Pierre ».

Le même Claude Gouault, chargé en 1637 de faire l'ouverture de ce reliquaire, mentionne d'abord « ladite châsse, couverte pour la plus part de lames et figures d'argent, et le surplus de lames d'érain, ou tous descouverte, ayant esté l'argeant emporté ou usé par longueur de temps... De plus, avons trouvé une casse ou petit coffret de la façon de Flandre, lequel contient un pied de largeur, de longueur un pied et demy, et de haulteur quelques huict pouces. » (Arch. chap.)

Ce texte montre que le reliquaire en argent qui ser-

vait d'enveloppe extérieure au coffret était en mauvais état en 1637. Aussi le chapitre, par une délibération du 5 juillet 1771, arrêta « d'employer l'argent de la châsse qui contient les reliques appelées *Sancta sanctorum*, à faire faire deux petits chandeliers d'argent pour les enfants de chœur. » L'année suivante, « le sieur Tiret, orfeuvre, rapporta en chapitre deux chandeliers d'acolytes, pesants huit marcs, deux onces, un gros. » (Délib. chap.)

Pendant la tourmente révolutionnaire, le coffret de bois peint, dépouillé de son enveloppe d'argent, n'excita point la cupidité des agents de l'État, et l'évêque constitutionnel le mentionne en ces termes en 1794 et 1796 : « Une petite boîte de bois peint à la chinoise, bien fermée à clef, contenant des reliques de plusieurs saints, appelée *Corpora sanctorum*, tirée du trésor de la sacristie. »

Depuis cette époque la serrure est tombée et les reliques ne sont plus exposées à la vénération des fidèles. Le coffret, après avoir figuré pendant quelque temps au Musée archéologique, a été rendu à la cathédrale, et les reliques, qui y avaient été déposées vers 1209, y ont été rétablies ; plusieurs possèdent encore leurs étiquettes en écriture de la fin du XIIe siècle ou du commencement du XIIIe.

J.-M. LE MENÉ,

Chanoine de Vannes.

NOTA. — Les dessins du coffret ont été reproduits à Arras, lithographie Desavary-Dutilleux.

XIV

FOUILLE A CARNAC

TOMBE CIRCULAIRE

Dès que la tenue à Vannes du Congrès de la Société française d'archéologie fut décidée, notre préoccupation, à plusieurs de mes collègues et à moi, a été de reconnaître, parmi les tumulus, buttes, tertres et revêtements artificiels de terrains signalés à notre attention, ceux qui nous paraîtraient, à l'examen de leur aspect et de leur signification extérieure, pouvoir être l'objet d'une exploitation intéressante, afin d'en offrir la primeur au Congrès. Dans ce but, il y a déjà quelques mois, deux de mes collègues, MM. l'abbé Luco, docteur Mauricet, et moi, nous nous sommes d'abord rendus à l'Ile-aux-Moines, où notre attention avait été appelée sur l'existence d'un vase en poterie, à dimensions considérables, affleurant presque à l'entrée d'une excavation naturelle, dans le quartier de Kergolan, sur le littoral. A ce sujet, M. le docteur Mauricet se propose de vous rendre compte du résultat de notre visite : il s'agissait là, à n'en pas douter, des vestiges bien caractérisés d'un atelier de poterie, dont la révélation ne laisse pas d'offrir un côté intéressant.

En second lieu, nous nous sommes décidés à nous rendre encore tous les trois à Hennebont, pour examiner deux buttes dont l'existence nous avait été annoncée, et situées, l'une au village même de Kervignac,

l'autre à Kernu, à quelques kilomètres de Languidic, et toutes les deux de dimensions au-dessus de l'ordinaire. La première, à raison des restes de maçonnerie qui dominaient son sommet et de larges et profondes douves reconnues à sa base, nous a paru présenter un caractère féodal et, dans l'incertitude où nous nous trouvions de décider de *visu* et sans débuter par d'énormes tranchées, si la construction seigneuriale reposait sur un monument recouvert, nous avons cru devoir nous abstenir de faire les démarches et de procéder aux travaux nécessaires pour l'éclaircissement du fait. Il suffisait de l'hypothèse d'un mécompte possible pour nous détourner d'une entreprise onéreuse, et dont l'issue risquait d'être défavorable.

Quant au second monument, il présentait, d'après nous, des chances sérieuses d'aboutir à un succès. Nous étions en présence d'une butte d'une élévation d'environ 10 mètres, et d'un diamètre approximativement évalué à 70 mètres. Les pierres mêlées de terre, composant le galgal, et par nous observées, permettaient de conclure à un vrai tumulus recouvrant de précieux restes d'une civilisation disparue. C'est donc avec raison que nous avions signalé au Congrès cette importante butte comme pouvant faire l'objet, devant lui, d'une attaque à ciel ouvert, et que cette opération avait figuré dans le premier programme adressé aux souscripteurs. Mais nous nous sommes tout d'abord heurtés à une difficulté insurmontable : le propriétaire du terrain qui servait de base à ce vaste tumulus s'est obstinément refusé à nous accorder l'autorisation de l'exploiter.

Nous nous sommes retournés vers Carnac, la contrée féconde et inépuisable, malgré tant d'explorations entreprises déjà sur son sol, et, toujours en compagnie de

mes deux collègues, MM. Luco et Mauricet, je me suis rendu aux environs de Carnac, pour examiner avec eux un tertre qui nous avait été décrit comme digne d'attirer notre attention. Ce tertre, situé à 200 mètres environ à l'est du chemin de grande communication d'Auray à la Trinité-sur-Mer, nous a paru, par sa conformation extérieure, devoir recouvrir un monument appartenant à une époque reculée. Sa forme ovoïde mesurait à la base de son grand axe 16 mètres et avait une élévation de 1 mètre 40.

Nous étant mis en rapport avec le propriétaire, nous avons là aussi rencontré une résistance que nous avons craint de ne pouvoir surmonter, et doutant de la réussite de nos négociations, nous avons tourné les yeux sur le monument que nous avons l'espoir de découvrir dans la commune d'Ambon et qui figure définitivement sur le programme. Notre excursion de demain dira si nos prévisions se trouvent confirmées.

Mais, après la reconnaissance faite à Ambon, nous avons fini par obtenir l'autorisation de fouiller le tertre de Carnac dont je viens vous entretenir, à la condition toutefois que les produits de cette fouille à opérer aux frais de la Société polymathique, appartiendraient au propriétaire du sol ; nous n'avons pas cru devoir refuser, même dans ces conditions insolites, le concours de la Société. Le but de la présente notice est de vous mettre au courant des résultats du travail auquel nous avons fait procéder.

Ce travail, commencé le 23 mai, a été terminé le 24. C'est à cette dernière date que M. l'abbé Luco et moi sommes venus assister à l'opération entamée dès la veille par M. Cappé, auxiliaire habituel du regretté M. Miln.

Première journée. La forme du tertre examiné par nous précédemment nous ayant paru présenter une certaine analogie avec les sépultures circulaires du Nignol et de Kouët-à-Touse, mises à jour par M. Miln, ce tertre fut d'abord attaqué du côté nord, attaque accompagnée d'une tranchée du côté sud. M. Cappé désespérait déjà de découvrir quelque chose, lorque la pioche rencontra une pierre d'un certain volume. Jusqu'alors il n'avait observé que quelques petites pierres isolées dans la terre qui composait le tertre. Il remarqua que la terre était plus noire qu'ailleurs et ne tarda pas à rencontrer des sommets de supports. Jusque-là les trouvailles étaient insignifiantes : deux éclats de silex gris et un fragment de poterie celtique.

Deuxième journée. Le jour de notre arrivé les investigations devaient être plus fructueuses. La continuation de la fouille mit sous nos yeux un dolmen composé de six supports de $0^{m}90$ à $1^{m}20$ de hauteur, surmontés au coin nord-est de deux tables ou portions de tables. La forme du monument est un rectangle de $1^{m}90$ de longueur sur $1^{m}40$ de hauteur.

Ce dolmen est entouré d'un blocage circulaire de pierres de différents volumes jointes sans ordre, mais simulant la forme d'une ruche d'environ $4^{m}50$ de diamètre.

Dans l'intérieur, nous avons recueilli des fragments de poterie appartenant à deux vases apodes munis d'oreilles, deux éclats de silex sans caractère, et un autre plus grand, dans le genre des outils dont parle M. John Evens, qui servaient à obtenir du feu à l'aide d'une pierre contenant plus ou moins de fer.

A l'extérieur, au pied du blocage, du côté ouest, se trouvaient deux lames triangulaires en silex gris, pro-

bablement des têtes de flèches. — Nous avons remarqué un peu partout, mais principalement au pied du blocage, des parcelles de charbon. Enfin, à l'extérieur, nous avons extrait de la terre rouge ayant dû subir une certaine cuisson.

FONTÈS.

XV

FUNÉRAILLES

DU CARDINAL ROBERT GUIBÉ

UN MOT SUR LA CHAPELLE DES GUIBÉ

A RENNES

Parmi les évêques de Vannes mentionnés par le *Gallia christiana* figure le cardinal Robert Guibé.

Il était originaire de Vitré. D'abord abbé de Saint-Mélaine de Rennes, il fut nommé évêque de Tréguier, en 1484, et succéda à son frère, Michel Guibé, sur le siège de Rennes, en 1502.

Envoyé comme ambassadeur à Rome, par Louis XII, en 1500, il fut créé cardinal par Jules II, en 1505. De l'évêché de Rennes il fut transféré à celui de Nantes, en 1506. Tombé en disgrâce auprès du roi de France, il se démit, en 1511, en faveur de son neveu François Hamon, de l'évêché de Nantes, dont il n'avait jamais pris possession, et fut promu, la même année, à la légation d'Avignon. C'est aussi cette même année, le 26 février, qu'il fut investi, d'après le *Gallia christiana*, des fonctions d'administrateur du diocèse de Vannes, fonctions qu'en réalité il n'exerça point.

Il mourut à Rome, le 13 novembre 1513, et fut inhumé provisoirement dans l'église Saint-Yves des Bre-

tons. Plus tard, son corps fut transporté à Rennes, pour y être déposé, ainsi qu'il l'avait prescrit par son testament, à la cathédrale, dans la chapelle qui contenait la sépulture de sa famille.

Nous devons à l'obligeance de M. Müntz, l'érudit auteur des *Arts à la cour des Papes*..., la communication de la pièce suivante, extraite du *Diarium* du pontificat de Léon X et qui contient le procès-verbal des obsèques du cardinal dans l'église Saint-Yves.

Estratto dal Cod' Cartac° Magliab°. in-fol. del Sæc. XVI, segnato, p. 11, 111, 141. — *Crassi Paridis.* — *Diarium Pontificatus Leonis X.*

Esequiæ bonæ memoriæ (1), cardinalis Nanetensis Britonis et..., fol. 115, v°.

Die Mercurii XI Januarii celebratæ sunt exequiæ bonæ memoriæ (2) domini Roberti presbiteri cardinalis Nanetensis, tituli sanctæ Nastasiæ, natione britonis, viri boni et recti ecclesiastici ; et non potuerunt prius exequiæ celebrari propter absentiam Nepotis sui Episcopi Nanetensis, qui erat Gubernator vel vicelegatus Avinionensis nomine prædicti cardinalis. Tandem in ecclesia sancti Ivonis, dicata nationi Britonum fuit factus paratus, tanquam angustus in ecclesia angusta. Castrum

(1) L'étiquette romaine exige cette triple qualification, variant suivant la dignité du personnage : *sanæ memoriæ* pour le pape, *bonæ memoriæ* pour un cardinal, *claræ memoriæ* pour un évêque. *Cette note et les suivantes sont de Mgr Barbier de Montault.*

(2) Italianisme : on dit encore : *la buona memoria del cardinale N.*, au lieu de dire : *il cardinale N., di buona memoria.*

doloris (1) fuit medio columnarum a columna ad columnam, et tam latus quam longus, sed altus respective. In girum ecclesiæ fuerant torciæ appensæ, et in castro, ut moris est. Cardinales sederunt in choro ligneo : funesti a senistris, et Prælati a destris, in navibus ecclesiæ ; oratores in alto apud cappellam, quæ est in latere epistolæ, et cantores in alio latere. Nullæ candelæ in populo distributæ fuerunt, sed tantum nodo Prælatis et Nobilibus sedentibus ac funestis. Quod fuit bene. Missam cantavit Reverendissimus dominus cardinalis de Flisco, presbiter et exequtor ; sermonem habuit co nodissimum Dominus Johannes Baptista Casalius romanus, in fine missæ quod presbiteri ultime absolverunt. Cardinales in totum sexdecim interfuerunt. Alia ut alias.

Voici la traduction de ce document par Mgr Barbier de Montault :

Obsèques du cardinal de Nantes, breton (d'origine), de bonne mémoire, d'après le journal du maître des cérémonies de Léon X, Paris de Grassi.

« Le mercredi 11 janvier furent célébrées les obsèques de la bonne mémoire du Seigneur Robert, cardinal de Nantes, prêtre du titre de sainte Anastasie, de la nation de Bretagne, homme bon et ecclésiastique droit. Ses obsèques ne purent être célébrées plutôt, à cause de l'absence de son neveu, l'évêque de Nantes, qui était gouverneur ou vice-légat d'Avignon, au nom du susdit cardinal. Enfin, dans l'église de Saint-Yves, appartenant à la nation de Bretagne, on fit un apparat pour

(1) Expression liturgique qui se trouve dans le *Cérémonial des évêques*, entre autres.

ainsi dire mesquin, parce que l'église est petite. Le catafalque fut dressé au milieu (de la grande nef) entre les colonnes, d'une colonne à l'autre : aussi large que long, et élevé en proportion. Autour de l'église furent fixées des torches ainsi qu'au catafalque, selon l'habitude. Les cardinaux s'assirent dans un chœur en bois (formé pour la circonstance). Les gens du deuil étaient à gauche et les prélats à droite, dans les nefs (latérales) de l'église. Les ambassadeurs (1) étaient en haut (de la nef), près de la chapelle qui est du côté de l'épître, et les chantres de l'autre côté. On ne distribua aucun cierge au peuple (2), mais seulement aux prélats, aux nobles qui avaient des sièges et au deuil. Ce qui fut bien. Le révérendissime seigneur cardinal de Fieschi, prêtre et exécuteur (testamentaire), chanta la messe. Le seigneur Jean-Baptiste Casali, romain, prononça un discours (oraison funèbre) très convenable. Les derniers (cardinaux de l'ordre des) prêtres firent les (cinq) absoutes (prescrites par le pontifical). En tout seize cardinaux furent présents. Le reste (se passa) comme à l'ordinaire. »

Nous voyons que ces obsèques eurent lieu le 13 janvier, sans indication de l'année. Mais il est de toute vraisemblance qu'il s'agit de 1514; car la cérémonie avait été ajournée jusqu'à l'arrivée de l'évêque de Nantes, neveu du cardinal qui remplissait à Avignon les fonctions de vice-légat pour son oncle. Or le cardinal étant

1) La présence des ambassadeurs doit être motivée, parce que le cardinal avait été lui-même ambassadeur de France : honneur rendu à un collègue.

2) Cet usage est à peu près tombé en désuétude. Le clergé reçoit toujours des cierges aux offices funèbres. J'en ai vu donner aussi aux assistants, surtout au deuil. Ces derniers sont tout à fait minuscules.

mort le 13 novembre 1513, l'intervalle de deux mois était plus que suffisant pour avoir donné au vice-légat le temps de se rendre à Rome.

L'église Saint-Yves des Bretons, dont il est ici question, a été, dans ces derniers temps, indignement démolie par l'administration des pieux établissements français à Rome, pour être réduite aux proportions d'une petite chapelle moderne (1). Toutefois, cette église ne paraissait avoir possédé aucun monument de la sépulture du cardinal Guibé. On n'en trouve nulle trace ni dans les débris de sa démolition ni dans les recueils des inscriptions de Rome et particulièrement dans celui de Forcella (2). Comme nous l'avons dit, cette inhumation ne fut que provisoire et le corps du cardinal fut transporté à Rennes, dans la chapelle fondée pour la sépulture des Guibé.

Les historiens et les archéologues qui se sont occupés de l'histoire de l'ancienne cathédrale de Rennes, ne sont pas d'accord sur le véritable fondateur de cette chapelle. Est-ce Michel Guibé, évêque de Rennes, puis de Nantes, ou son frère le cardinal Robert, qui occupa lui aussi ces deux sièges épiscopaux? Les documents sur l'*Ancienne cathédrale de Rennes*, publiés par M. Palustre, en 1877, dans le *Bulletin monumental*, mentionnent que la *Chapelle nommée la chapelle des Guibé, fut faite bâtir et fondée par messire Charles Guibé, en son temps évêque de Rennes.*

Mais auquel des deux frères Guibé doit revenir ce

(1) Voy. *Bulletin monumental*, 1879. Note sur l'*Église Saint-Yves-des-Bretons*, p. 419.

(2) L'église Saint-Yves contenait cependant plusieurs inscriptions relatives à des personnages du diocèse de Vannes. On les trouvera plus loin dans le présent volume.

prénom de *Charles*, que l'on ne trouve nulle part ailleurs, et qui, par conséquent, n'est, dans la question, d'aucun secours?

Ogée attribue la fondation à Robert (1). M. André, dans son *Catalogue du musée de Rennes*, penche plutôt pour Michel. M. Palustre, se fondant sur l'antériorité et la plus longue durée de l'épiscopat de Michel, se rattache lui aussi à cette attribution.

En faveur de cette dernière opinion nous ferons valoir un argument tiré d'un détail de la construction même de la chapelle et qui nous paraît décisif. C'est la présence de l'écusson qui se trouve à la clef de voûte, place réservée d'ordinaire aux armoiries des fondateurs, et que les documents dont nous parlions tout à l'heure attribuent à *Charles* Guibé : *d'argent à trois jumelles de gueules, le fond chargé de six coquilles d'azur, trois, deux et un, au chef d'or.*

Ces armes ne sont pas celles du cardinal Robert, car nous trouvons les siennes décrites dans les anciens biographes, Ciaconius, Ughelli et dans l'*Armorial de l'État d'Avignon.* Elles sont : *d'argent et d'azur de six pièces à six roses d'or, rangées trois sur la même fasce d'azur, deux sur la deuxième et une sur la troisième.*

Ce n'est donc pas le cardinal, mais bien son frère Michel, dont la personnalité est représentée par ses armes à la voûte de la chapelle des Guibé, qui doit être considéré comme le véritable fondateur de cette chapelle.

J. DE LAURIÈRE.

(1) *Dict. géogr. et hist. de la Bretagne*, t. II, p. 476.

XVI

SOUVENIRS

DU DIOCÈSE DE VANNES

A ROME

Vannes, comme la grande majorité des diocèses de France, a laissé des traces durables sur le sol de la ville éternelle. Ces souvenirs méritent d'être publiés et conservés. Ils sont de quatre sortes : hagiographiques, historiques, artistiques et épigraphiques.

Les inscriptions sont tumulaires ou commémoratives. Je les reproduirai selon les règles adoptées en épigraphie, en les accompagnant d'un court commentaire pour rétablir les abréviations, peu nombreuses d'ailleurs, et expliquer les titres et fonctions du défunt ou du donateur.

J'ai à produire, au point de vue de l'art si pur de la Renaissance, une sculpture digne à tous égards de fixer l'attention et deux tableaux de maîtres.

A l'histoire appartiennent les noms de deux cardinaux célèbres.

L'hagiographie revendique un saint fort populaire en Italie et dont je dois faire connaître le culte en détail.

I.

1. Saint Vincent Ferrier naquit à Valence, en Espagne, et mourut à Vannes en 1419. Calixte III le canonisa dans la basilique de Saint-Pierre, le 29 juin 1455.

En 1735, le dominicain Antoine Teoli a publié sa vie sous ce titre : *Storia della vita e del culto di S. Vincenzo Ferrerio, dell' ordine de' predicatori, composta dal p. lettore Fr. Antonio Teoli, della congregazione di S. Sabina del medesimo ordine e predicatore agli Ebrei di Roma.* Roma, 1735, Giov. Battista de Caporali, in-4 de 808 pages.

En 1866, Mgr Chaillot donna à Rome, dans les *Analecta juris pontificii*, 8e sér., col. 2033-2039, un article intitulé : *Notes de saint Vincent Ferrier sur la Somme de saint Thomas.*

Piazza écrivait, en 1713 : « La festa di questa gran tromba dell' evangelio si fa solenne alla Minerva, dove, come riferisce il Panciroli, si conserva un ginocchio, con indul. plen. ; vi è la sua Biblia, con alcune note di sua mano et in una cappella vi è dipinto in un quadro di mano ingegnosa di Bernardo Castelli, genovese, che predica al papa e al imperadore. Alla basilica di S. Pietro, ove scrive il detto autore, si venera parte di un braccio. Aveva questo santo predetto a Calisto III, che lo canonizzò, che doveva esser papa. » (*Emerologio di Roma*, t. I, p. 228-229.)

La fête se célèbre encore avec pompe à Sainte-Marie-sur-Minerve, non plus le 5 avril, jour fixé par le martyrologe, mais le dimanche dans l'octave : il y a messe,

vêpres, panégyrique et bénédiction du Saint-Sacrement.

Je ne retrouve plus, dans cette église, le genou et la bible du saint, ni son bras à Saint-Pierre. Les seules reliques subsistantes actuellement sont : de sa chape, à Sainte-Marie *in Ara cœli;* de ses ossements, à Saint-Roch, et des reliques sans désignation spéciale, à Sainte-Marie *in Trastevere*. En dehors de Rome, j'ai noté des ossements à la cathédrale d'Anagni.

Aucune église ne lui est dédiée, mais un autel a été érigé en son honneur à la Minerve et à Saint-Sixte-le-Vieux.

2. Deux tableaux représentant saint Vincent sont vraiment artistiques : l'un est l'œuvre du Titien et appartient à la galerie Borghèse (10e salle, n° 16); l'autre, signé du Dominiquin, est conservé à Savone.

Les attributs spéciaux qui forment son iconographie sont au nombre de neuf : le costume, la prédication, la flamme au front, le livre, la trompette et le tableau du jugement, les ailes, une broche et une résurrection. Le P. Cahier, qui se targuait d'être complet, a omis, dans ses *Caractéristiques des saints*, le livre, la broche et la résurrection.

Le costume est celui des dominicains : souliers noirs, bas blancs, tunique blanche, scapulaire blanc, chape noire, chapelet pendant à la ceinture, cheveux taillés en couronne.

Saint Vincent est toujours figuré tête nue, en prédicateur, gesticulant de la main droite ou montrant le ciel (toile d'*Ara cœli*, XVIIe siècle) :

« Son père eut une vision par laquelle il fut averti que l'enfant qu'il allait avoir serait célèbre par sa

sainteté, par son éloquence et par la grandeur des miracles qu'il accomplirait. Sa mère, alors qu'elle le portait dans ses entrailles, entendait au fond d'elle-même comme une petite voix, et l'évêque de Valence, son parent, interprétant cette chose extraordinaire, lui dit que son enfant porterait de toute part la parole de Dieu (1). »

« Souvent on le peint avec une flamme au sommet du front, façon d'exprimer peut-être le feu de sa prédication et l'inspiration prophétique dont il fut doué fréquemment. » (*Caractéristiques des saints*, p. 411.) Il faut y voir, non une « pratique païenne », comme l'a imaginé le P. Cahier, mais le symbole de l'Esprit-Saint, tel qu'il s'est révélé le jour de la Pentecôte. La langue de feu lui est attribuée sur une toile du XVIIe siècle, à l'*Ara cœli*, et sur une toile, datée de 1727, à Saint-Sixte-le-Vieux.

« Après avoir été envoyé par ses supérieurs à Barcelone et à Lérida, où il fut fait docteur par le cardinal Pierre de Lune, il revint à Valence, où il fut attendu avec un tel respect, que les plus grands personnages se rendirent à sa rencontre. L'évêque le pria d'exposer publiquement sa doctrine et de faire des leçons de théologie : son succès fut immense; on venait de tous côtés pour l'entendre. Un jour qu'un auditoire des hommes les plus considérables s'était réuni pour l'entendre, il ne se fia point à son inspiration et se prépara par une grande application d'esprit au discours qu'il devait faire; ce discours laissa froid son auditoire. Le lendemain il parla de nouveau devant eux et toucha

(1) J'emprunte mes citations à un Breton, Jean Lander, qui a publié, dans l'*Écho de Rome*, la *Vie de saint Vincent*.

leurs cœurs, et comme ces grands personnages lui faisaient, à lui-même, remarquer cette différence, il répondit : « Hier, c'était Vincent qui parlait, et aujourd'hui c'était Jésus-Christ. »

La trompette fait exclusivement allusion à sa prédication habituelle sur le jugement dernier, où les anges réveilleront les morts au son de la trompette mystérieuse (1) :

« Pierre de Lune ayant été porté au pontificat par les cardinaux en remplacement de Clément VII, qui venait de mourir, et qui s'était lui-même porté successeur de saint Pierre contre le pape Urbain VI, appela saint Vincent Ferrier près de lui et l'eut pour confesseur. Mais de telles charges ne convenaient point à saint Vincent, et, après avoir vainement supplié Benoît XIII de renoncer volontairement à une situation qui troublait la paix de l'Église, il se retira dans un couvent de religieux de son ordre à Avignon, où sa tristesse le rendit gravement malade, au point que, la veille de Saint-François, le 3 octobre 1396, on crut qu'il allait mourir; mais tout à coup la cellule de saint Vincent fut remplie d'une lumière prodigieuse ; le Sauveur du monde, accompagné d'une multitude d'anges et des glorieux patriarches Dominique et François, se présenta au malade et lui dit : « Lève-toi sain et sauf, Vincent, et console-toi : le schisme finira bientôt, et ce sera lorsque les hommes auront mis un terme à leurs iniquités. Lève-toi donc et va prêcher contre les vices. Je t'ai choisi spécialement pour cela. Avertis les pécheurs de se convertir, parce que mon jugement est

1. « Ecce mysterium vobis dico : omnes quidem resurgemus, sed non omnes immutabimur, in momento, in ictu oculi, in novissima tuba : canet enim tuba. » (S. Paul., *I ad Corinth.*, xv, 51-52.

proche. » Le Seigneur ajouta que, pour le rendre capable de faire les choses dont il le chargeait, il le *confirmait en grâce*.

« Cette apparition extraordinaire est racontée par les plus anciens biographes du saint, et lui-même l'a confirmée dans une lettre qu'il écrivit à Benoit XIII, quinze ans après.

« La cellule où saint Vincent Ferrier reçut cette grâce fut convertie en chapelle, mais le cataclysme révolutionnaire la détruisit en même temps que le couvent qui la renfermait.

« Le lendemain de sa guérison miraculeuse, saint Vincent demanda au pape la permission de quitter la ville et d'aller librement de contrée en contrée prêcher l'Évangile. La permission lui fut refusée et Vincent se soumit; il attendit deux ans. On lui offrit l'évêché de Lérida et le chapeau de cardinal; mais il refusa, disant : « Je dois exécuter l'ordre que j'ai reçu de Dieu, et Dieu m'a commandé d'aller prêcher le jugement en tous lieux. »

Le tableau du jugement dernier, montré à ses auditeurs, a la même signification que la trompette sur le retable de son autel, à Saint-Sixte.

Le livre traduit d'une troisième manière l'avertissement donné par l'ardent prêcheur. Il le tient à la main, ouvert, et on y lit : TIMETE DEVM ET DATE ILLI HONOREM QVIA VENIT HORA JUDICII EJVS (à Saint-Sixte). Ce texte est ainsi abrégé, à Bologne, dans l'église de Saint-Dominique, chapelle Saint-Vincent (1730) : TIMETE DEUM QUIA VENIT HORA JUDICII EJUS, ainsi que sur une gravure moderne. A Saint-Roch, sur une toile du XVIIIe siècle, la citation est limitée à la première partie : *Timete Deum et date illi honorem.*

Les ailes aux épaules sont motivées par les deux

traits suivants : je les constate, au XVIIe siècle, sur les toiles de Saint-Roch et de l'*Ara cœli*.

« Il arrivait quelquefois que, prêchant au milieu d'un public nombreux, on le voyait tout à coup prendre des ailes et s'envoler dans les airs, disparaître pour aller à de grandes distances consoler et encourager des personnes malades qui réclamaient son assistance, et puis revenir de la même manière pour continuer sa prédication. C'est pour cette raison qu'on représente saint Vincent Ferrier avec des ailes, comme les anges. »

Il y a encore à cela une autre raison. Prêchant un jour à Salamanque, saint Vincent s'arrêta tout à coup au milieu de son discours, puis il dit à la foule étonnée : « Je suis l'ange annoncé par saint Jean dans l'Apocalypse. » Puis voyant le peuple surpris et paraissant ne point ajouter foi à ses paroles, il répéta : « Je vous dis encore que je suis l'ange de l'Apocalypse, et je vais vous donner une preuve que je dis la vérité. Allez à la porte de Saint-Paul, vous y trouverez une morte que l'on porte à la sépulture, amenez-la ici. » Ainsi qu'il l'avait dit, on trouva la morte, on la conduisit près du saint, qui lui ordonna de revenir à la vie : « *Qui suis-je?* lui dit-il. » La morte se leva et dit : « Vous, père Vincent, vous êtes l'ange de l'Apocalypse. » « Voulez-vous vivre ou mourir? » lui dit alors le saint. « Je veux vivre, » dit-elle, et elle vécut. »

Ce dernier trait rend compte de la résurrection qu'opère le saint, et qui se voit sur la toile peinte de l'église Saint-Roch.

Le retable, élevé à Saint-Sixte, sur la voie Appienne, à son autel, par les soins pieux du pape Benoît XIII, ajoute à ses pieds, comme attributs, une broche à rôtir, dans un plat un enfant coupé par morceaux, et

le même enfant, après sa résurrection, rendant grâces à genoux à son bienfaiteur.

« L'autre miracle que je veux rapporter ici fut la résurrection d'un enfant que sa mère avait tué, coupé par morceaux et fait rôtir dans un emportement de fureur frénétique. Son père, qui logeait saint Vincent pendant sa mission, et qui était au sermon tandis que ces horreurs s'accomplissaient chez lui, entra dans une douleur si véhémente, qu'il était comme hors de lui et ne savait à quoi se résoudre. Mais saint Vincent l'ayant suivi et étant arrivé au logis, le consola, l'assurant que Dieu n'avait permis une chose aussi tragique que pour faire éclater sa gloire. En effet, s'étant fait apporter les morceaux calcinés de l'enfant, il les réunit, et ayant fait sur eux le signe de la croix, il rétablit ce corps en entier et lui rendit la vie. Ce miracle extraordinaire n'a presque point d'exemple dans toute l'histoire ecclésiastique. Cette merveille arriva en Languedoc. »

II

Dans les *Chefs-d'œuvre de la sculpture religieuse à Rome, à l'époque de la Renaissance,* j'ai donné, planche LXXIII, la gravure du tombeau du cardinal Laurent Cibo, administrateur de Vannes. Voici ce que j'ai écrit à ce sujet, page 34 :

« Laurent Cibo naquit à Gênes, en 1450. Il fut d'abord préfet du château Saint-Ange et chanoine de Saint-Pierre, puis archevêque de Bénévent, en 1485. Le 14 mars 1489, Innocent VIII, son oncle, le créa cardinal-prêtre de Sainte-Susanne, titre qu'il changea

ultérieurement pour ceux de Sainte-Cécile et de Saint-Marc : il passa ensuite à l'évêché suburbicaire de Palestrina. Il eut l'administration de l'église de Vannes. Sa dévotion pour la sainte Lance et pour le saint diacre Laurent lui fit élever deux chapelles sous ces deux vocables, l'une à Saint-Pierre et l'autre à Sainte-Marie-du-Peuple. Ce fut dans cette dernière qu'il se fit construire son tombeau; mais, au XVIIe siècle, la chapelle ayant été agrandie et modernisée, le tombeau émigra à San Cosimato, où a il été transformé en autel. Chemin faisant, il a perdu l'effigie du défunt et l'épitaphe, qui heureusement nous a été conservée par l'historien espagnol Chacon.

LAVRENTIVS CIBO GENVENSIS EPISCOPVS PRAENESTINVS
SANCTI MARCI CARDINALIS BENEVENTAN (1). INNOCENTII VIII.
PONT. MAX. (2) NEPOS RELIGIONIS CVLTOR ITA SE INTER VIVOS
CONSTANTISS. (3) GESSIT VT AMPLISSIMAE DIGNITATIS MEMORIA
IVSTITIA FIDE ET PIETATE NVNQVAM DESCIVERIT QVI TERTIVM
ET QVINQVAGESIMVM AGENS ANNVM SANCTISSIME VT VIXIT
[MORITVR
REVERENDISSIMI EXECVTORES G. PORTVEN. A. PRAENESTIN.
EPISCOP (4) ET N. DE FLISCO PRESBYTER CARDINALES PIENTISS (5).
POSS. (6) ANNO SALVTIS CHR. MDIII.

« Il mourut en 1503, après une *très sainte* vie, âgé

(1) *Beneventanus.*
(2) *Pontificis Maximi.*
(3) *Constantissime.*
(4) *Episcopi.*
(5) *Pientissimi.*
(6) *Posuere.*

de cinquante-trois ans. La même année, ses exécuteurs testamentaires les cardinaux de Porto, Palestrina et Fieschi, lui érigèrent un monument en marbre blanc.

« Au soubassement, deux anges, très légèrement drapés, soutiennent l'écusson du cardinal (*de gueules, à la bande échiquetée d'argent et de sable; au chef d'argent, à la croix de gueules*), appuyé sur une torche renversée. Deux pieds-droits, historiés de vertus, servent de support à une arcade feuillagée.

« Les quatre statuettes disent que le cardinal fut juste et pratiqua les trois vertus théologales : elles sont debout, dans une niche, les pieds nus posés sur les nuages et la tête abritée par une coquille.

« La Charité, mère de trois enfants, s'apprête à allaiter le plus jeune, donne des fruits au cadet, tandis que le plus grand s'attache à ses vêtements.

« L'Espérance prie, consolée et fortifiée par un rayon de lumière qui part du ciel. Elle a des ailes aux épaules, pour montrer la vivacité de ses désirs.

« La Foi croit à la présence réelle de Jésus-Christ sous les symboles eucharistiques, et pour cela tient le calice et l'hostie.

« La Justice maintient en équilibre la balance où elle pèse les actions des hommes, et tient levée l'épée dont elle frappera les délinquants.

« Le tympan, en plein cintre, est agréablement historié. Marie, assise sur les nuages et couronnée par les anges qui portent la palme du triomphe, se tourne avec bienveillance vers le cardinal, revêtu de la *cappa*, et assisté de son patron saint Laurent.

« De l'autre côté, on voit debout l'apôtre saint Barthélemy, qui se reconnaît à son attribut ordinaire, le couteau avec lequel il fut dépouillé de sa peau.

« Le cardinal s'est agenouillé et a déposé près de lui son chapeau rouge. Sa figure indique la douceur et la piété. Aussi l'on comprend sans peine, à la simple inspection de ses traits, qu'un contemporain ait pu dire de lui : « Natura ita miti tantaque morum comitate et suavitate fuit, ut omnibus charus et acceptus in principibus cardinalibus numeraretur. »

III.

Chacon, dans ses *Vitæ Romanorum pontificum*, t. III, p. 338, a consacré un article à Laurent Pucci, fils d'Antoine, Florentin d'origine, qui, protonotaire apostolique et dataire sous Jules II, fut secrétaire de Léon X, puis créé cardinal-prêtre du titre des Quatre-Saints-Couronnés; il passa successivement aux titres de Saint-Clément et de Saint-Laurent *in Damaso*. Il devint grand pénitencier et fut évêque de Vannes, Amalphi et autres sièges.

Mort à Rome, en 1531, à l'âge de 73 ans, il reçut d'abord la sépulture dans la basilique vaticane, puis fut transféré à Sainte-Marie-sur-Minerve, pour être, suivant son désir, inhumé aux pieds de son bienfaiteur Léon X.

Chacon reproduit l'épitaphe d'une manière assez inexacte au point de vue épigraphique. Il y joint une inscription commémorative, placée à l'*Annunziata* de Florence, dans la chapelle de Saint-Sébastien : peut-être n'est-elle pas plus exacte que la précédente. L'une mentionne son frère Robert Pucci, cardinal du titre des Quatre-Couronnés et grand pénitencier; l'autre, son

petit-neveu Robert Pucci, qui tous les deux voulurent perpétuer le souvenir d'une existence illustre.

Enfin Chacon cite encore, t. III, p. 523, l'épitaphe, également à la Minerve, d'Antoine Pucci, cardinal-prêtre des Quatre-Couronnés, puis évêque de Sabine et grand pénitencier. Mort en 1544, il eut son tombeau près de Clément VII, qui lui avait conféré la pourpre, par les soins de son neveu Robert Pucci, cardinal aussi des Quatre-Couronnés et grand pénitencier.

Je dois la connaissance et la copie de ce texte important à l'obligeance de M. de Laurière :

« Laurentius Puccius, Antonii Filius, florentinus, ex Protonotario Apostolico, ac Datario, quod munus etiam sub Julio exercuerat ac Leonis X a literis, renunciatus presbyter cardinalis sanctorum quatuor Coronatorum primo, mox S. Clementis, ac S. Laurentii in Damaso, et major pœnitentiarius, rexit Episcopus Ecclesias plures, Venetensem scilicet in Gallia, Amalphitanam, Caputaquensem,.... etc.

« De Romana Ecclesia, ac de patria benemeritus Romæ obiit anno 1531, ætatis septuagesimo tertio, die ex monumentis Vaticanis 19, ex monumento Florentino die 16 seu ex aliis 25 septembr. : sepultus in Basilica Vaticana, deinde translatus ad S. M. supra Minervam ad pedes Leonis X, cum hoc epitaphio, conditus est :

LAVRENTIO PVCCIO EPISCOPO PRÆNESTINO
CARDINALI SS QVATVOR, MAIORI POENITENTIARIO
SINGVLARIS PROBITATIS, AC AMABILITATIS
ET IN APOSTOLICIS NEGOCIIS EXPERTO.
QUI VIXIT ANNOS LXXIII, MENSEM VNVM, DIES IX

JVXTA LEONIS P.P. X VT MANDAVERAT SEPVLCHRVM
ROBERTVS PVCCIVS, CARDINALIS SS QVATVOR
MAIOR POENITENTIARIVS
FRATRI OPTIMO, AC BENEMERENTI FAC CVR
MORTEM OBIIT ANNO MDXXXI.

« Ejus gentiles FLORENTIÆ in sacello S. Sebastiani ad templum S. S. Annunciatæ a fundamentis ab ipsis constructo, marmoreum hoc elogium ad tanti viri perpetuam memoriam incidi curarunt :

Cardinali S. S. Quatuor maior Poenit.
Apostolicorum negociorum
exacta cognitione celeberrimo
a Leone X Pont. Max. Purpura decorato
Robertus Puccius patruo magno
ad illius in patria memoriam retinendam
erexit anno salutis MDCVII
VIXIT ANNIS LXXIII
Obiit Romæ XVI KAL *octob.* MDXXXI
Et in S. Maria super Minervam servatur.

D. O. M.
Antonio Puccio Episcopo Sabino Card. S. S quatuor
Maiori Pœnitentiario; moribus ac religione, ac in omnes
Probos liberalitate singularissimo
qui vixit annos LX *dies* IV.
Robertus Puccius Card. S. S. quatuor M. Pœnit.
Fratris filio iuxta Clementem Papam VII
A quo Purpuram acceperat
Sepulcrum faciendum curavit
Mortem obiit anno MDXLIV.

Voici comment la première et la dernière de ces inscriptions doivent être rétablies d'après Forcella, *Iscrizioni delle chiese di Roma*, tome I, page 441, n° 1710 et page 445, n° 1724 :

D · O · M ·
LAVRETIO PVCCIO EPO PRAE · CARD · SS · IIII · M ·
PEN · SINGVLARIS PROBITATIS · AC AMABILITATIS
ET IN APOSTOLICIS NECOCIIS (*sic*) EXPER · QVI · V · AN ·
LXXII · M · I · D · VIIII · IVXTA L · PP · X ·
VT MANDAVERAT SEPVLCHRVM
ROBERTVS PVCCIVS CAR · SS · IIII · M · PEN · FRI · OPT · ET
BENEMEREN · F · C · MART · OB · ANN · M · D · XXXI ·

Forcella n'a pas vu l'original : il se contente d'une ancienne copie où, à la dernière ligne, s'est glissée une faute évidente : *mart.* pour *mortem*. L'inscription a été renouvelée ainsi « dans le pavé du chœur, en caractères modernes » :

D · O · M ·
LAVR · PVCCIO · EPO · PRESB · CARD · SS · IIII
MAI · POENIT ·
SINGUL · PROBITATIS AMABILITATIS
ET IN APOST · NEGOTIIS EXP-
QUI · VIX · AN · LXXIII · M · I · D · VIII ·
IUXTA LEON · PP · X · UT MANDAVERAT SEPUL ·
ROBERTUS PUCCIUS CARD · SS · IIII
MAI · POENIT ·
FRAT · OPT · BENEMERENTI
F · C
Écusson.

C'est à peu de chose près l'ancienne épitaphe; mais, par une singulière distraction, l'on a omis la date de là mort de Laurent et le titre de son évêché suburbicaire.

Forcella donne l'inscription d'Antoine Pucci d'après une copie anonyme :

D · O · M ·
ANTONIO PVCCIO EPO · SAB · CAR · SS · IIII · M · PEN
MORIBVS ET RELIGIONE AC IN OMNES PROBOS LI
BERALITATE SINGVLARISS · QVI VIX · AN · LX DIES
IIII · ROBERTVS PVCCIVS CAR · SS · IIII · M · PEN
FRIS · FILIO IVNTA CLE · PP · VII · A QVO PVRPVRA
ACCEPERAT SEPVLCHRVM FIERI CVRAVIT ·
MORT · OB · AN · M · D · XLIIII

Lors de la restauration générale de la Minerve, j'ai vu sacrifier sans pitié, pour faire un pavage uniforme, toutes les dalles tumulaires. Quelques-unes ont été gravées à nouveau, mais sans grand souci du modèle, tant pour le nombre des lignes que pour les abréviations. Ainsi l'épitaphe d'Antoine Pucci a été arrangée de la façon suivante, avec un changement notable dans la date de la mort :

D O M
ANTONIO PVCCIO
EPO SAB CARD SS IIII M POEN
MORIBVS RELIGIONE ET IN OMN PROBOS
LIBERALITATE SINGVLARISS
QVI VIXIT AN LX DIES IV

ROBERTVS PVCCIVS CARD SS IIII M POEN
FRAT FILIO IVNTA CLEM PP VII
A QVO PVRPVRAM ACCEPERAT

SEPVLCHRVM

F C

Écusson.

MORT OB AN MDXL

IV.

J'ai relevé à Rome, dans l'église nationale de Saint-Yves-des-Bretons, cinq inscriptions, gravées en majuscules romaines sur marbre blanc, et relatives à des ecclésiastiques du diocèse de Vannes. Il importe de les publier promptement, d'abord pour les sauver de l'oubli et les faire connaître à ceux qu'elles intéressent, puis parce qu'il est possible qu'elles aient disparu dans le bouleversement occasionné par la destruction d'une partie de la petite et gracieuse église de la nation bretonne.

1462. — Épitaphe, mutilée par le frottement des pieds et consacrée par un parent Jean Conano, originaire, lui aussi, du diocèse de Vannes, à maître Conano, de Rieux, licencié en droit canonique ou *décrets*, comme on disait alors, qui était à Rome agent d'affaires ecclésiastiques (1) et qui mourut le 15 septembre 1462.

MAGISTRO · conano (2 · DE RIETO
VENETEN · DIOC · (3 LICENTIATO

(1) Plusieurs agents français, accrédités par les évêques, sont encore des ecclésiastiques, mais la majeure partie est laïque.

(2) Le mot *Conano* est entièrement effacé : Forcella l'a emprunté à une ancienne copie. Il donne aussi *Rieto* en entier, je n'ai pas vu la dernière syllabe. *Rieux* est un bourg du Morbihan (*Dict. top. du Morbihan*, p. 233).

(3) *Venetensis diocesis.*

IN · DECRETIS · CAR · PCVRATORI (1)
IO · (2) CONANO · DICTE · DIOCESIS
CONSANGVINEO · BENEMERETI (3)
FECIT · OBIIT · ANNO · DNI ·
· M · CCCCLXII · DIE · XV
SEPTEMBRIS · ORATE · DEVM
PRO · DEFVNCTIS (4)

V.

1464. — Épitaphe, gravée en majuscule romaine, de Jean Drouet, clerc du diocèse de Poitiers, natif de Parthenay, consacrée à la mémoire de son serviteur ou commis par Jean Conano, écrivain et correcteur de la sacrée Pénitencerie.

IO · DROVETI · PIC
TAVO · CLICO · PAR
TINIACEN · IO · CO
NANO · PNIARIE ·
SCPTOR · ET · CORR
ECTOR · S'VITORI
BNMERETI · OBIIT ·

(1) *Causarum procuratori.* Les sigles abréviatifs manquent actuellement, mais ils durent exister autrefois.

(2) *Joannes.*

(3) *Benemerenti.*

(4) Il eût été plus logique d'inscrire *pro defuncto.* — Forcella ajoute un point après *diocesis* et *defunctis.* Il écrit aussi CVR et dit de cette tombe : « Nel pavimento presso la balaustra dell'altar maggiore, assai consumata. » (*Iscriz.*, t. II, p. 158, n° 157.)

A · D · M · CCCCLXIIII · DIE
AVGVST · VIIII ·

Forcella rapporte cette inscription au tome II, p. 158, n° 458 : il la dit placée « nel pavimento della nave sinistra ».

VI.

1513. — Inscription commémorative de la donation d'un bénitier de marbre, placé dans la sacristie et offert par Jean Danielo, chanoine de Vannes. On s'étonne de ne pas la trouver dans le recueil de Forcella.

D · IO · (1) DANIELO
CANO · VENETEN̄ · (2)
S · YVO · (3) DEVOTVS
FIERI · F · (4) M · D · XIII

VII.

1529. — Épitaphe de Jacques Evain, recteur de Saint-Congard (5), au diocèse de Vannes, juge des querelles dans le synode diocésain, qui mourut le 30 juillet 1529, comme il regagnait sa patrie. Elle est gravée en cercle sur deux lignes, autour d'un calice de

(1) *Dominus Joannes.*
(2) *Canonicus Venetensis.*
(3) *Sancto Yvoni.*
(4) *Fecit.*
(5) « Saint-Congard, canton de Rochefort. » (Rosenzweig, *Dict. topogr. du dép. du Morbihan*, p. 245.)

forme gothique, surmonté d'une hostie, qui est l'emblème de la dignité sacerdotale.

Première ligne :

D · IACOBI (1) EVAIN · RECTORIS · S · CONCARI · (2) VENETEN (3) DIOC · LIT · IV̄ · (4) ET · DISCORDIAR̄ · (5) SEDATORIS (6) VIGILANTISS · LACRIMABILE · DEPOSITVM · QVI · SVA

Deuxième ligne :

SORTE PRAETER MORTALIV MORES CONTENTVS · PATRIOS · LARES · REPETENS · AB · HAC · MIGRAVIT MISERIA · III · KL' · AVG · M · D XXIX

Au milieu du cercle : D · OPT · MAX · (7).

VIII.

1576. — Épitaphe de Pierre Mahéo, chanoine de Vannes et administrateur de l'église de Saint-Yves, décédé le 7 décembre 1576.

(1) Forcella, t. II, p. 160, nº 465, place ici un point.

(2) CONGARI, d'après Forcella.

(3) Point selon Forcella, qui écrit ensuite DIOCLITIV̄, mot qui n'a pas de sens.

(4) *Litium*, le mot a été maladroitement coupé en deux par le graveur.

(5) *Discordiarum*.

(6) Point dans la copie de Forcella.

(7) En général Forcella sépare tous les mots par un point : il finit de même.

D O M

HIC IACET PETRVS MAHEO
CLERICVS (1) ET CANONICVS
VENETEN DV̄ (2) VIVERET CVIVS (3)
ECCLESIE (4) MINISTER (5) PARCAT
ILLI DEVS AMEN

OBIIT DIE SEPTIMA DEC̄EBRIS
M D L XX VI (6)

X. BARBIER DE MONTAULT.

(1) Le titre de *clerc* indique qu'il n'avait reçu que la tonsure et n'était pas engagé dans les ordres sacrés.

(2) *Dum.*

(3) *Sic* pour *hujus.*

(4) De quelle église s'agit-il, de celle de Vannes ou de celle de Saint-Yves? La phrase est ambiguë.

(5) Le sens exige *fuit,* si on laisse subsister *cujus.*

(6) Forcella (t. II, p. 162, nº 471) donne cette inscription comme étant : « nel pavimento della nave sinistra. »

XVI

QUELQUES MOTS

SUR

LA NUMISMATIQUE GAULOISE

DE LA BRETAGNE

A Monsieur Léon Palustre, directeur de la Société française d'Archéologie.

Mon cher Directeur et Confrère,

Nous avons fait un séjour de près d'une semaine à Vannes, et vous me demandez une notice sur le riche médaillier que renferme le musée de cette ville... Vous semblez oublier que les sept jours, employés aux séances du Congrès et aux promenades archéologiques dans le Morbihan et autres lieux, ont si bien rempli les promesses du programme, qu'il m'était difficile, malgré mon vif désir d'étudier les collections numismatiques de la capitale des Vénètes, de leur consacrer un examen suffisant pour pouvoir en parler avec quelque connaissance. N'ayant malheureusement pas le don d'ubiquité, j'ai dû me contenter d'un examen superficiel. Je puis néanmoins vous affirmer qu'elles m'ont paru fort intéressantes, au point de vue surtout de la provenance des pièces, qui, toutes, m'assurait un cicérone autorisé,

ont été trouvées dans la contrée : monnaies gauloises, particulièrement armoricaines, monnaies romaines, monnaies des rois, comtes et ducs de Bretagne. Il y a là, suivant ce que m'a dit mon aimable guide, M. l'abbé Le Mené, des suites magnifiques... Mais le temps m'a fait défaut. Autant aurait valu prendre l'engagement de reproduire par le dessin les transformations si rapides d'une aurore boréale!...

Autant encore en dirai-je de la belle collection numismatique de M. Paul du Châtellier, au château de Kernuz, près Pont-l'Abbé, — dont l'hospitalité gracieuse, qui avait tant de merveilles à étaler à nos yeux ravis, ne m'a pas laissé un temps suffisant pour apprécier toutes les richesses. Leur manque de classement, dont notre savant hôte n'a pas encore eu le loisir de s'occuper au sein de la vaste création de son *musée*, était, du reste, un obstacle à une étude quelque peu fructueuse, surtout lorsqu'on ne dispose pas des heures et que l'on se surprend à regretter que les jours n'en aient pas quarante-huit au lieu de vingt-quatre... Je puis vous assurer néanmoins que, pendant que notre ami de L... photographiait le menhir sculpté, pièce unique au monde, que M. du Châtellier a eu la bonne fortune d'abriter chez lui; pendant que M. C... moulait les objets les plus remarquables découverts par notre hôte dans les tombes de la contrée; pendant que M. de F... roulait et fumait sa cigarette, j'ai remarqué quelques belles pièces au milieu de toutes ces trouvailles locales, où l'on rencontre, sur ce vieux sol breton, des représentants des diverses branches de la numismatique ancienne ou moderne : tout s'y coudoie. C'est ainsi que, dans l'oppidum de Tronoën en Saint-Jean-Trolimon, se sont trouvées principalement des

monnaies gauloises et des pièces romaines de toutes les époques, depuis le Haut-Empire jusqu'au temps de Constantin, et même quelques féodales. Parmi les gauloises, j'ai remarqué jusqu'au Q. DOCI des Séquanais, dont, certes, le lieu d'émission était assez éloigné. Il est vrai qu'à côté de ces pièces, — toutes, je le répète, découvertes dans la contrée, — j'ai pu voir de nombreux représentants de la numismatique de Syracuse, de la Thrace (Lysimaque), de la Macédoine, de la Perse; plus une grande quantité de gauloises autonomes de Marseille, des Volks-Tectosages et d'autres monnaies des Haut et Bas-Empires. Parmi ces dernières, je dois au moins vous citer des *aureus* de Domitien (au revers anépigraphe de l'empereur à cheval, à gauche); de Valentinien (*Restitutor reipublicæ*); de Valens (même type); d'Honorius et d'Anastase (*Victoria avggg.*); de Gratien (*Victoria avgg.*); plus, beaucoup de pièces en argent ou en bronze de toutes les époques, et un certain nombre de monnaies féodales. Quelles bonnes soirées d'hiver M. P. du Châtellier se prépare pour l'époque où il pourra se livrer au classement de toutes ces pièces!... Quelle source de jouissances, quand la nature endormie ne vous en offre pas d'autres, quand la neige couvre la terre, quand le vent siffle à travers les branches des chênes dépouillées de leurs feuilles; quand surtout, au milieu de la nuit, le terrible *karriguel an ancou* traverse à grand fracas la clairière déserte, et que les esprits des tombeaux rêvent quelque mauvais tour à jouer au mécréant fouilleur des allées couvertes et des dolmens!... Comme je quitterais volontiers mon Dauphiné, où l'on ne croit plus à rien, pour aller, malgré les colères des *courriquets*, me chauffer aux grands âtres du vieux château de Kernuz qui les abritent!...

Peut-être y ferais-je quelques belles découvertes !...

Mais je vous parle de découvertes, et j'oublie que M. P. du Châtellier m'en a signalé deux dans ses cartons, deux perles à ajouter à la numismatique, si riche déjà, mais encore si peu connue, de l'Armorique. J'en ai pris de bonnes empreintes, mon cher directeur, et je vous envoie les dessins que j'en ai faits et qui les reproduisent aussi fidèlement que leur état de conservation m'a permis de le faire. Ce seront deux précieuses monnaies d'or à ajouter à la publication que M. le ministre de l'instruction publique a confiée aux soins d'une commission et dont s'occupent activement MM. Chabouillet et Muret.

Voici la description de ces pièces, peut-être avec quelque hérésie de rédaction... ; mais il y a tant d'incertitude encore dans la connaissance des types de ces curieuses monnaies, que mes erreurs ne peuvent m'être imputées à crime.

1° *Anépigraphe.* Tête d'Apollon-Bélénus ; devant, deux boucliers et deux bâtons de commandement en sautoir (?).

℞. *Anépigraphe.* Cheval androcéphale à droite, avec une tête symbolique au-dessus, ou plutôt une dégénérescence de l'*auriga*.

Cette pièce a été trouvée dans le cimetière gaulois

de Kervilté en Saint-Jean-Trolimon (Finistère). Elle pèse 6 gr. 50 cent.

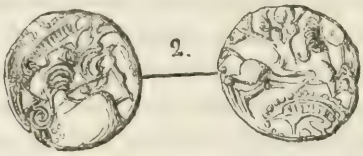

2° *Anépigraphe.* Tête d'Ogmios (?); au-dessus, un sanglier.

℞. *Anépigraphe.* Cheval androcéphale (?) à droite et cavalier. Sous le cheval, un sanglier dans un grénetis.

Celle-ci provient du village de Kerouël-en-Penmarc'h (même département), et son poids est de 7 gr. 25 cent.

Pour la première de ces pièces, vous me permettrez d'établir un rapprochement entre elle et le n° 80 de M. Hucher (1), avec lequel il me semble découvrir quelques points d'analogie. Ce dernier statère présente, en effet, devant la face, une *croix* (?) pommetée; et l'on y voit, en plus, un grand *annelet* (?), ou plutôt un *bouclier* chargé de deux bossages et placé sous cette *croix*. L'auteur donne cette pièce aux Osismiens; mais, revenant ailleurs sur le même sujet, il l'attribue à des peuples placés entre cette tribu et celle des Redons. Sans prendre parti pour une attribution assez problématique encore, vous me permettrez de vous faire remarquer les points de contact qui existent entre cette pièce et celle dont je vous offre l'image : un *bouclier*, — dans ma pensée aventureuse peut-être, — et un *bâton de commandement* ou une *arme*, posé en sautoir avec ce

(1) *L'Art gaulois*, 2e partie, p. 58.

bouclier, et rappelant singulièrement, par ses extrémités *pommetées,* la moitié de la *croix* de M. Hucher, croix qui pourrait bien être formée par deux de ces *armes* ou bâtons en sautoir. Je n'ignore pourtant point que cette *croix,* ou plutôt le signe ×, se trouve sur quelques autres médailles gauloises, et je pousserai la sincérité jusqu'à faire remarquer que l'extrémité supérieure de mes petits bâtons est légèrement recourbée.

Quant au revers, il nous offre un type analogue sur les deux pièces, mais représenté à droite sur la nôtre, à gauche sur celle que je lui ai opposée.

Pour le deuxième des statères de M. du Châtellier, je n'ai qu'à vous faire remarquer aussi les analogies qui le rapprochent de celui que l'*Art gaulois* a reproduit dans sa première partie, sur les planches VI (n° 2), IX (n° 1), XXXVII (n° 2), XLII (n° 1), — ce dernier porte également le sanglier sous le cheval du revers, — LXV (n° 2), et LXXXIX (n° 2) ; ainsi que dans sa deuxième partie, n°s 3, 22, 47, 83, 154 et 219.

On a voulu voir, dans ces diverses pièces, des représentants de la numismatique des Aulerces Cénomans et Pictons, des Redons ou des Namnètes, des Baiocasses et des Osismiens... Ces noms font bien dans le paysage... pour le moment ; mais le dernier mot n'est pas encore dit, et m'est avis qu'il ne faut pas se montrer trop pressé et que l'on doit encore patienter. Ce n'est pas tout de s'inscrire le premier... Il vaut mieux tâcher de ne pas s'exposer à une chute trop lourde. En l'état de la science, on en est encore aux conjectures ; et, pour mon humble personne, j'avoue sans fausse honte qu'elle n'est nullement autorisée à les remplacer par des réalités.

Voilà, mon cher confrère et ami, tout ce que je puis

vous dire en réponse à votre si bienveillante confiance en mes lumières au sujet des collections de Vannes et de M. Paul du Châtellier.

Agréez, etc.

G. VALLIER.

Grenoble, 10 août 1881.

P.-S. — Les *post-scriptum* sont parfois fort commodes, en cela qu'ils vous évitent la peine de refondre, quand il y a lieu, une partie de ce que vous avez écrit précédemment. Permettez-moi donc, mon cher confrère, d'user de cette faculté, si j'arrive encore à temps pour en invoquer le bénéfice.

Je reçois une lettre de M. du Châtellier. Cet honorable correspondant m'apprend qu'il possède dix monnaies gauloises inédites, provenant des fouilles de Tronoën en Saint-Jean-Trolimon, et m'envoie les empreintes de quatre de ces pièces, parmi lesquelles j'en choisis deux pour les joindre à celles que j'ai précédemment décrites dans ma lettre. J'ai pensé également vous être agréable, tout en faisant ainsi connaître ces nouvelles pièces. Il paraît que l'oppidum de Tronoën est une véritable carrière numismatique, et je félicite notre aimable confrère du Finistère de la bonne fortune qui lui incombe.

1. *Anépigraphe*. Tête d'Ogmios (?) à droite.

℞. *Anépigraphe*. Cheval à crinière perlée, galopant

à droite; sur sa croupe, une grue (?) entre deux annelets; au-dessous, un symbole trifoliacé.

OR. Poids : 3 gr. 45 cent.

2. *Anépigraphe.* Tête de Bélenus (?) à droite. (Le derrière de la tête semble composé d'une grosse mèche de cheveux en torsade.)

℞. *Anépigraphe.* Cheval à crinière perlée, galopant à droite; sur sa croupe, une grue (?); dessous, une roue perlée.

BR.

La première de ces pièces est une variété, par le nombre des mèches de cheveux de la tête, de celle que M. Hucher a publiée (*Art gaulois,* 1re part., p. 77, n° 1). On est tenté d'abord d'y découvrir quelques caractères de légende, mais on s'aperçoit bientôt que la grue (?) se trouve placée entre deux annelets et non entre deux O, et que l'M, qui suit le second, n'est autre chose que les deux oreilles du cheval.

La seconde est complètement inédite, et, par la tête couronnée de l'Apollon grec et l'oiseau conducteur aiguillonnant le cheval dont la bride semble abandonnée, cette médaille semble appartenir au groupe décrit par M. Hucher (*Art gaulois,* 2e part., p. 28), qu'il classe à l'extrême Armorique. La provenance de Tronoën vient encore appuyer l'opinion de ce numismate.

XVIII

BRETAGNE ET DAUPHINÉ

A mes confrères de la Société française d'Archéologie, *réunis au Congrès de Vannes* (28 *juin*-3 *juillet* 1881).

BRETAGNE ET DAUPHINÉ !

Beau cri de guerre ! allez-vous me dire.
Beau cri d'union, vous répondrai-je...
Chronologiquement parlant, j'aurais dû dire :

DAUPHINÉ ET BRETAGNE !

Mais, parlant à Vannes, la courtoisie dauphinoise doit peu se soucier des dates... Et puis comme cela sonne mieux à l'oreille !

BRETAGNE ET DAUPHINÉ !

Ma politesse faite, je reprends mes droits et mes devoirs d'historien et de numismate.

En 1874 je publiais, dans le *Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme*, une notice sur quelques médailles du Dauphiné (1) ; et,

(1) *Médailles du Dauphiné, historiques ou de fantaisie, frappées de* 1494 *à* 1537 ; Valence, Chenevier et Chavet, 1874.

sous la belle pièce du Dauphin François, frappée à Romans à l'occasion du passage en cette ville du roi François Ier et de son fils aîné, pièce dont je veux donner de nouveau l'image dans un article destiné au volume du Congrès archéologique de France tenu à Vannes, j'écrivais les lignes suivantes, auxquelles le présent écrit doit donner un brillant démenti, au moins pour le nombre des monuments dont je compte accompagner cette nouvelle publication d'une médaille, considérée alors par moi comme la seule qui servît de trait d'union entre le Dauphiné et la Bretagne.

« Cette médaille, disais-je alors (1), cette médaille

(1) *Méd. du Dauph.*, etc., p. 21 du tiré à part.
Voici la description de ce médaillon :

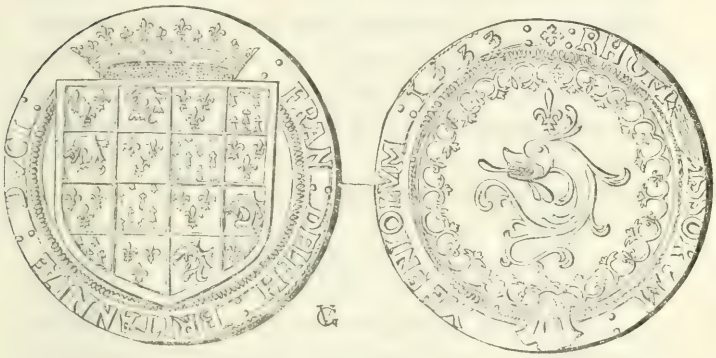

: FRAN*cisco* : DELPH*ino* : BRITANNIÆ : DVCI : (*à François, Dauphin, Duc de Bretagne*) : Écusson écartelé contrécartelé aux 1 et 4 de France et Dauphiné, aux 2 et 3 de France et Bretagne, et sommé d'une large couronne ouverte et ornée de six fleurs de lis.

℟. ✠ : RHOM[*and*]ISSORVM : — XEENIOLVM : (pour *xeniolvm*) 1533 : (*Petit cadeau ou humble hommage des Romanais*); Dauphin

d'un prince que, trois ans après, la mort devait enlever à Tournon d'une manière si inopinée, est fort curieuse, en ce que c'est la seule, je crois, qui porte les lis de France unis aux emblèmes héraldiques de la Bretagne et du Dauphiné.

«..... Depuis, dit de Gaya (1), le Roy etant à Nantes au mois d'aoust 1532, il declara le Dauphin son fils Propriétaire du Duché de Bretagne, par le deceds de la Reine Claude sa mere (arrivé en 1524) et en 1533 il fut solemnellement couronné Duc de Bretagne dans la ville de Rennes, à la charge que venant à regner le Duché seroit réuni à la couronne de France ; que les Dauphins se qualifieroient Ducs de Bretagne, et qu'ils écartelleroient les Armes de France de celles de Bretagne et de Dauphiné; mais ces deux dernières conventions n'ont pas été exécutées. »

Déjà, sous le roi Charles VIII, pareille tentative avait été faite pour la monnaie : on connaît deux petites pièces de billon de ce roi qui furent frappées en vertu de cette décision (2), et si la Bretagne n'y a pas donné suite, on ne peut pas dire que les habitants de Romans ne l'aient pas prise au sérieux, puisque nous en avons

en pal à gauche, sommé d'une fleur de lis; le tout dans un entourage de 32 lobes réunis alternativement par une fleur de lis et un fleuron. Au bas, petit écusson aux armes de Romans, à cheval sur la légende et sur le champ de la pièce.

AR. — *Mod.*, 45 mill; *Épais.*, 1 mill; *Poids*, 18 gr 720.

Cab. de France.

(1) *Histoire généalogique et chronologique des Dauphins de Viennois*, etc., Paris, Michalet, 1683, p. 229.

(2) J'ai certainement lu cette allégation quelque part, mais je ne puis en retrouver la source dans mon souvenir. On ne connaît pas, du reste, ces pièces au Cabinet des médailles de Paris.

pour témoignage la belle et curieuse médaille que je viens de faire passer sous vos yeux.

Nous aurions dû rendre le même témoignage de zèle aux Viennois et leur donner même le pas sur les *Rhomandissois*, puisque leur galanterie avait réuni les insignes héraldiques des deux provinces, non dans le même écusson, mais sur une même médaille. L'occasion est trop belle pour ne pas placer ici ce curieux monument que j'ai déjà fait connaître dans la notice précitée et que j'ai cru devoir également reproduire dans un autre travail sur les monuments numismatiques de la ville de Vienne, publié par la *Revue belge de numismatique* (1).

Je crois utile et convenable, dans une publication faite à l'occasion d'un Congrès archéologique en Bretagne, de reproduire aussi les lignes dont j'ai accompagné, dans la *Revue belge*, la description de cette belle médaille; et quant à sa reproduction, Messieurs, je la considère sans hésiter comme le frontispice obligé de la notice que je vous adresse sur les monuments communs à nos deux provinces.

« J'ai déjà publié ce médaillon, en 1874, dans le *Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme* (2), disais-je dans l'article cité ci-dessus; mais, comme je suis dans l'obligation de reproduire dans cet *Essai* ce charmant monument de la Renaissance, si plein d'intérêt pour la ville de Vienne,

(1) *Essai sur les monuments numismatiques de l'Église et de la Cité de Vienne en Dauphiné, et sur ceux des Chapitres et Communautés religieuses de cette province depuis la fin du* XIVe *siècle* (avec 12 planches, un grand tableau et plusieurs bois dans le texte); Bruxelles, Goblaerts, 1881, p. 104, pl. VIII.

(2) *Méd. du Dauphiné*, etc., déjà cité.

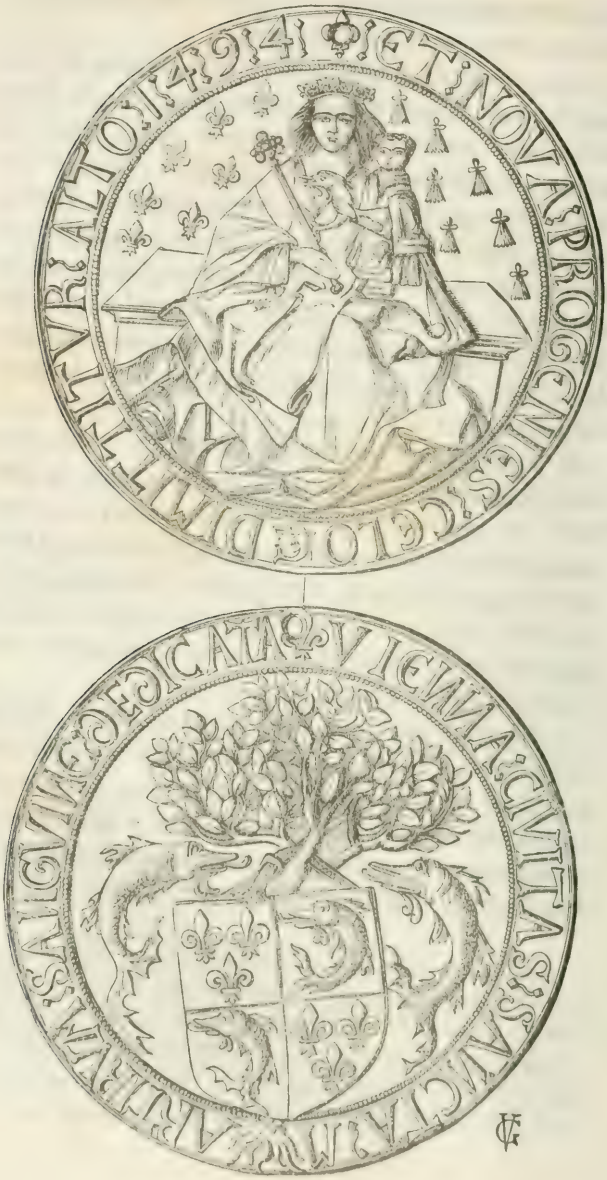

je laisserai de côté quelques détails de critique pour n'emprunter à ma première publication que les lignes les plus strictement nécessaires à la description de ce médaillon, et je profiterai de la circonstance pour relever une erreur commise par moi dans mon article. Si je suis parfois sévère envers les autres, je ne dois pas l'être moins pour moi-même. La vérité avant tout.

℣ : ET : NOVA · PROGENIES : CºELO (un petit dauphin en pal à gauche) DIMITTITVR : ALTO : 1 : 4 : 9 : 4 : (*et un nouveau rejeton nous est envoyé du ciel*); Anne de Bretagne, la tête couverte d'une toque ornée de cinq fleurs de lis, assise de face sur un trône en forme de banc, le sceptre dans la main droite; elle soutient du bras gauche le jeune Dauphin Charles-Orland, debout sur ses genoux et tenant de la main gauche un dauphin de style héraldique, dont une semblable image se voit également sur la jupe ainsi que sur la manche ouverte et pendante de sa robe; de plus, sa tête paraît coiffée en cheveux, et, si je ne me trompe, ceinte d'un diadème orné d'une perle au milieu du front, diadème que le graveur de mon bois n'a pas su faire ressortir convenablement. (J'avoue, du reste, que cette coiffure est assez difficile à déterminer sur le médaillon lui-même.) Le tout, sur un champ semé de sept fleurs de lis, à gauche, et de sept mouchetures d'hermines, à droite.

℟. ℣ VIENNA : CIVITAS : SANCTA : M — ARTIRVM : SANGVINE : DEDICATA (*Vienne, ville sainte, consacrée par le sang des martyrs*); Écusson écartelé de France et Dauphiné entre deux dauphins, sus-

pendu par une courroie aux branches d'un orme arraché, dont le pied coupe la légende de la médaille (1).

Les mots de ces deux légendes, en caractères du XVe siècle, sont séparés par des points carrés reliés entre eux par une ligne courbe.

BR. doré. Mod. 76 mill. (V. la planche du frontispice). Cab. royal de Munich.

« Cette pièce a cinq millimètres d'épaisseur sur les bords, mais elle est d'un bien plus haut relief vers le centre. Un trou, destiné sans doute à suspendre cette médaille, a été pratiqué au-dessus de la tête de la reine et occupe en partie la surface d'une fleur de lis placée au commencement de la légende, toutefois sans en détruire complètement le profil. On remarque aussi, sur la tranche de ce médaillon, trois autres trous qui ont dû servir à le fixer dans un encadrement quelconque.

« Faisons remarquer tout d'abord que, par sa cession de 1426, confirmée en 1440, le roi Charles VII avait mis son fils en possession des pays, terres et seigneuries du Dauphiné, aux termes du traité de 1349; et que la fuite du Dauphin, après sa révolte contre le roi son père, fit rentrer cet apanage des fils aînés de France dans le domaine de la couronne. Dès lors, la position politique du Dauphin avait tendu à se confondre avec celle des autres provinces de la monarchie,

(1) D'après l'*Armorial du Dauphiné*, Vienne porte *d'azur à l'orme de sinople, chargé d'un calice d'or surmonté d'une hostie d'argent,* avec cette devise : VIENNA CIVITAS SANCTA ; mais l'auteur de ce livre ajoute que les armes primitives de cette cité étaient simplement *d'or,* à l'orme de sinople.

et la main de fer et la jalousie de Louis XI, devenu roi, n'avaient pas peu contribué à cette assimilation de jour en jour plus complète. Ce prince se rappela ses actes d'indépendance envers son père et ne voulut pas s'exposer à voir son fils les renouveler.

« Charles VIII, observe M. H. Morin (1), n'avait jamais possédé le Dauphiné avant de monter sur le trône... » et les habitants de cette province avaient vu s'évanouir peu à peu tous les effets et les prérogatives qui devaient découler pour eux de son transport par Humbert II au fils aîné du roi de France. Si donc la municipalité viennoise voulut, à l'exemple de celle de Lyon, donner au roi et à la reine « un témoignage durable de son amour », on ne peut être surpris qu'elle n'ait fait figurer sur sa médaille que celui dont la qualification semblait devoir continuer pour les Dauphinois la série interrompue des souverains de leur pays et rendre à celui-ci l'autonomie, c'est-à-dire les lois, les coutumes, les libertés et les privilèges qu'on leur avait ravis après avoir prêté le serment de les respecter. Elle ne le fit donc point de la même façon ; car si le médaillon, frappé à Lyon en 1493, représente sur l'une des faces l'effigie de Charles VIII, et sur l'autre la figure de la reine Anne de Bretagne, celui de Vienne a négligé le roi, pour ne laisser place, au revers (2) des armoiries

(1) *Numismatique féodale du Dauphiné*, p. 268.

(2) Si je dis *revers*, c'est que, dans ma première publication, j'avais dû donner le pas au souverain sur la ville qui lui offrait cette médaille et considérer comme revers la face qui, dans la présente monographie, reprend ses droits de primauté. Mais, comme il m'est impossible de faire subir le même changement de place aux dessins de ma planche, je me suis vu forcé de ne rien changer à ma description et de la reproduire en laisant le

de la *cité sainte,* qu'à la femme, à la mère qui avait donné à la France un successeur de la couronne, et au Dauphiné un héritier du titre de ses anciens maîtres; et si le médaillon de Lyon offrait aux regards les noms et les titres des monarques que l'on avait voulu honorer, par contre, le médaillon de Vienne n'en porte d'autre que celui de la ville qui donnait cette marque de munificence, et se contente de désigner la souveraine et son premier-né par une galante allusion empruntée au Cygne de Mantoue. Ces observations me conduisent même à me demander si cette médaille fut jamais présentée à Anne de Bretagne, sans offrir en même temps un équivalent à son royal époux, qu'on ne pouvait, certes, oublier, — alors surtout qu'il se mettait à la tête d'une entreprise populaire (1), — et qu'on aurait eu l'air de reléguer au second rang. Une ville comme Vienne pouvait-elle se contenter de cette marque de respectueuse sujétion à la femme du roi et à son fils, et laisser dans l'ombre l'époux et le père, alors surtout que la ville de Lyon venait de les réunir dans un commun hommage? Je suis tenté, je l'avoue,

premier rang au côté de la médaille qui ne devrait plus occuper que le second.

(1) Celle de la conquête du royaume de Naples. Suivant l'*Itinéraire des rois de France*, du marquis d'Aubais, Charles VIII, se rendant en Italie, arriva à Vienne au mois d'août 1494. Il en repartit pour venir coucher à Grenoble le 23 du même mois, après avoir pris gîte successivement à Villeneuve-de-Marc, à la Côte-Saint-André et à Rives. La reine l'accompagnait. Ils se séparèrent alors, et Anne revint à Lyon. C'est donc à cette époque qu'il faut fixer la date de notre médaille; mais je suis dans l'impossibilité, pour le moment, de fournir aucun détail sur sa fabrication. Sachons attendre. ... Il y a encore bien des archives à fouiller! ...

de penser que sa libéralité ne se borna pas à cet unique don, et que son attachement au roi sut également se traduire sous une forme aussi artistique que délicate.

« Je viens de parler de l'emprunt fait au *Cygne de Mantoue*. Remarquons en passant comme les beaux esprits des XVe et XVIe siècles savaient puiser à toutes les sources, et combien leur connaissance des textes religieux ou profanes se prêtait merveilleusement à rendre l'expression de leurs joies comme celle de leurs tristesses !

Jam (au lieu d'*Et nova progenies coelo demittitur alto* (1).

« Seulement, en lisant la légende du dessin de notre médaillon, on se demande comment des graveurs, ou peut-être ceux qui leur avaient fourni le texte à graver, ont pu laisser échapper deux fautes comme celles des mots *celo* et *dimittitur*. Passe encore pour CELO, avec le système orthographique de cette époque, — on en a bien vu d'autres exemples ; — mais DIMITTITVR !... »

Nous ne savons rien de ce beau médaillon. J'avais cru d'abord y retrouver des traces de l'école d'Albert Dürer; mais, sur les observations bienveillantes de M. Clément de Ris, qui veut que ce travail soit exclusivement français, je me suis incliné devant sa compétence et son autorité en pareille matière.

En faisant passer cette œuvre d'art sous les yeux de nos confrères, je me suis quelque peu étendu à son sujet... On pardonnera à un Dauphinois s'adressant à des Bretons d'avoir abusé, un peu trop longuement peut-être, des mouchetures d'hermines pour leur parler des lis et des dauphins. Cette médaille, presque inconnue en Bretagne, devait profiter de la bonne fortune que lui offrait le Congrès archéologique de Vannes pour y

(1) *Pollio*, églogue IV, t. V, v. 7.

acquérir son droit de cité,... et je prie de nouveau ceux qui veulent bien me lire de se rappeler le *trait d'union* dont je leur ai parlé en commençant cet exposé.

Ceci dit, je me hâte de passer à des monuments communs à la numismatique de la Bretagne comme à celle du Dauphiné, quoique pas un seul des noms que nous verrons tout à l'heure, sauf un ou deux *peut-être*, n'appartienne à l'une ou à l'autre de ces deux provinces.

Ce sont des jetons.

Le premier, je crois, à la page 327 de son *Essai sur les monnaies du Royaume et Duché de Bretagne* (1), Alexis Bigot a donné le dessin d'un jeton, qu'il fait suivre de ces quelques lignes :

« On n'a retrouvé aucune monnaie qui rappelât les fils de François, successivement couronnés à Rennes comme ducs de Bretagne, l'un en 1532, l'autre en 1539. Le seul souvenir numismatique de ces derniers ducs consiste en un jeton frappé en l'honneur du Dauphin, qui fut depuis roi de France sous le nom de Henri II, jeton que M. Lagillardaie a bien voulu me communiquer. »

Ce jeton étant entré dans la collection de M. Fornier, conseiller à la cour d'appel de Rennes, cet honorable magistrat pensa que, puisque, selon Bigot, cette pièce était *le seul monument numismatique* de celui qui le dernier porta le titre de Duc de Bretagne, il n'était pas sans intérêt de le publier, et, à l'une des séances de la *Société d'Émulation des Côtes-du-Nord*, celle du 29 octobre 1879, il lut une notice intitulée : *Un jeton de Bretagne* (2). Ce jeton, dont il ne donne malheureusement

(1) Rennes, Castel et Cie, 1857.

(2) Saint-Brieuc, F. Guyon, 1879.

pas l'image et qu'il se contente de décrire, — je le reproduirai tout à l'heure d'après une empreinte qu'il a bien voulu m'en donner, empreinte qui laisse autant à désirer que la conservation du jeton lui-même, et dont Bigot avait donné un dessin beaucoup trop complet, — ce jeton, dit M. Fornier, « représente à l'avers le dauphin Henri, portant un casque à aigrettes, armé de toutes pièces, tenant de la main droite une épée levée, et de la gauche dirigeant son cheval caparaçonné et marchant vers la droite. Autour est la légende : HENRICVS DELPHINVS BRIT. DVX.

« Le revers est d'une explication moins facile. Dans un entourage de deux cercles déliés, on lit la devise circulaire : DONEC TOTVM COMPLEVERIT ORBEM, et au centre, sur un cartouche ornemental, se trouve représenté un objet que je n'ai pu déterminer, malgré toutes les recherches que j'ai pu faire. Les uns, se basant sur le principe que l'objet représenté et la devise s'expliquent l'un par l'autre, y voient un croissant. Cette détermination ne me paraît pas admissible, car, en numismatique, les pointes du croissant ne se rejoignent jamais, et, dans notre jeton, les deux cornes se réunissent de manière à former une circonférence. Je serais plus disposé, comme certains autres numismates, à y voir le fruit du grenadier arrivé à maturité et montrant ses grains ; mais alors, la grenade et la devise ne se complètent plus l'une par l'autre. Dans cette occurrence, je préfère ne rien affirmer, et dire que le revers représente au centre un objet indéterminé. »

Vous verrez tout à l'heure que je ne puis partager cette manière de voir, et M. Fornier a donné son complet assentiment à l'opinion que j'en ai émise devant lui.

J'analyse d'abord les faits d'après les données que me fournit en partie la brochure de mon honorable confrère.

Par le contrat de mariage (6 décembre 1491) d'Anne de Bretagne et du roi de France, la duchesse avait cédé et transporté à Charles VIII et à ses successeurs tous ses droits sur le Duché de Bretagne, sur le Comté de Nantes et sur ses autres biens et seigneuries. Par le même contrat, au cas où il mourrait sans enfants, le roi cédait à la Duchesse tous les droits qu'il pouvait avoir sur les mêmes Duché et Comté, à condition qu'elle ne se remariât qu'au roi futur ou au plus proche héritier de la couronne.

Elle eut quatre enfants de son mari :

Charles-Orland, Dauphin de Viennois, né en 1492, dont nous avons vu plus haut le curieux médaillon, et mort en 1495 ;

Charles, mort un mois après sa naissance ;

François et Anne, qui ne vécurent que quelques jours.

Charles VIII lui-même suivit bientôt ses enfants dans la tombe et mourut le 7 avril 1498.

Anne, devenue veuve, réclama l'exécution de la clause de son contrat de mariage qui la réintégrait sous certaines conditions dans tous les droits de son mari sur le Duché. Elle se retira alors en Bretagne, à Nantes, puis à Rennes.

Mais, le 7 janvier 1499, neuf mois après la mort de Charles VIII, Anne épousa Louis XII, qui fit alors casser son mariage avec Jeanne de France, fille de Louis XI, et obtint une dispense de parenté pour que son mariage pût s'effectuer avec Anne de Bretagne qu'il avait aimée. Mais, cette fois, les clauses du contrat furent moins favo-

rables à la France que celles du contrat de mariage avec Charles VIII. « Par ce dernier, il avait été stipulé que si la reine mourait la première sans descendant, le roi ne jouirait du Duché que pendant sa vie, et qu'à son décès, le Duché et les autres seigneuries appartenant à Anne retourneraient aux véritables héritiers de la reine.

« Il était, en outre, convenu qu'en cas de survenance d'enfants, le Duché appartiendrait, non pas au Dauphin, mais au second fils issu du mariage ; à défaut de second fils, à la fille et à leurs descendants ; que si la reine n'avait du roi qu'un seul enfant mâle, la Bretagne appartiendrait aux enfants qui pourraient naître de ce fils, c'est-à-dire que ce serait un cadet et non l'aîné qui succéderait au Duché... »

Il fut stipulé, enfin, que « le roi devoit mettre en ses titres Duc de Bretagne, ès affaires du pays, et la monnoys d'or et d'argent seroit forgée sous le nom du roi, joint à celui de la reine. » Mais il n'apparaît pas que cette dernière clause ait été exécutée.

Anne mourut le 9 janvier 1514, à l'âge de trente-six ans. Elle laissait quatre enfants de son mariage avec Louis XII :

Les deux aînés décédèrent en bas âge.

Les deux autres furent : Claude, mariée en 1514 au Duc de Valois, comte d'Angoulême, depuis François Ier, et Renée, qui épousa, en 1527, Hercule d'Est, duc de Ferrare.

Le comte d'Angoulême, devenu l'époux de Claude, dut donc réclamer l'administration du Duché de Bretagne, appartenant à sa femme depuis la mort de la Duchesse Anne ; puis, devenu roi de France sous le nom de François Ier, en 1515, par la mort de Louis XII arri-

vée le 1er janvier, il se fit concéder à perpétuité par sa jeune femme le Duché de Bretagne et les Comtés de Nantes, Blois, Étampes et Montfort, ainsi que la Seigneurie de Coucy, même pour le cas où elle mourrait sans enfants.

François eut de Claude sept enfants :

François, Dauphin, né en 1517, mort en 1536 ;

Henri, né en 1518, plus tard Henri II de France ;

Charles, Duc d'Orléans, né en 1521, mort en 1545 ;

Louise, Charlotte, Magdeleine et Marguerite, dont nous n'avons pas à nous préoccuper dans cette notice.

La reine Claude meurt en 1524, à l'âge de vingt-quatre ans. Le roi reconnait aussitôt qu'il n'est qu'*usufructaire du Duché*, et que son fils en est le seul propriétaire. « En agissant ainsi, comme le fait remarquer avec raison M. Fornier, le roi François Ier préparait la réunion définitive de la Bretagne à la France. Comme ses prédécesseurs, Charles VIII et Louis XII, il la voulait fermement. Pour y arriver, il fallait supprimer les ducs héréditaires ; aussi, violant une des clauses du contrat de mariage de Louis XII et d'Anne, ce n'était pas son fils cadet qu'il faisait duc, comme il avait été stipulé ; c'était son fils aîné, le Dauphin, l'héritier présomptif de la couronne. Il fit plus encore : il ne permit pas que le nouveau duc prît possession de son duché avant que la réunion eût été effectuée définitivement. »

Ce qui se fit à Vannes, sur la demande des états, le 4 août 1532.

La Bretagne, dès ce moment, fut réunie à la France, au même titre que le Dauphiné, et, si cette dernière province n'avait consenti à sa réunion au royaume qu'à la condition que les fils aînés des rois de France porteraient désormais le titre de *Dauphin*, il en fut de même

pour la Bretagne, qui imposait aux mêmes princes celui de *Duc de Bretagne*, quoique cette province n'existât plus dès lors comme Duché et devînt l'apanage de la couronne de France.

Peu de jours après, dans la ville de Rennes, le fils aîné du roi François fut couronné comme Duc de Bretagne et acclamé sous les titres de *Dauphin de Viennois, Duc de Bretagne, Comte de Valentinois et de Dyois.* Cette cérémonie fut la dernière où un duc ait reçu la couronne suivant les usages observés en Bretagne.

Le Dauphin François ne devait plus revoir ce noble pays. Il mourut empoisonné à Tournon, le 10 avril 1536.

M. Fornier cite deux monuments numismatiques au nom de ce prince :

1° Une médaille d'argent représentant, à l'avers, son buste à gauche, avec la légende : *Franciscus Fran. delphi. Brit. dux I*; au revers, Hercule, tenant d'une main sa massue et de l'autre relevant sa peau de lion, foule aux pieds l'hydre de Lerne, avec l'inscription : *Herculi Galliæ pacatori.* Nous n'avons pas à nous occuper ici de cette médaille, que je ne cite que pour mémoire.

2° La médaille d'argent que j'ai publiée au début de cet article.

Maintenant, Messieurs, que j'en ai fini avec ces préliminaires qui seuls pouvaient vous éclairer sur l'existence officielle des petits monuments que j'ai l'intention de vous présenter, — sans me flatter pourtant d'avoir pu découvrir les motifs de leur émission et l'emploi auquel on les destinait, — j'arrive enfin aux jetons dont la publication a surtout été mon but dans la présente notice, et je place en tête de cette série une intéressante pièce du Dauphin François, qui, je le crois du moins, est aussi

inédite que peu connue. Je l'ai trouvée dans les cartons du Cabinet des médailles, à Paris.

I. — FRANCOYS : DAVPHIN · DE · VIENNOIS ; Écusson écartelé contrécartelé de France et Dauphiné et de France et Bretagne ; au-dessus, la couronne ouverte.

℟. HANRY : DE : FRANCE : DVC : D'ORLÉANS ; Écusson du Duc d'Orléans (*d'azur, à trois fleurs de lis d'or, au lambel d'argent*).

LAITON. Mod. 27 mill. Pl. 1, n° 1.

Cab. de France (1).

Ce jeton ne peut être donné à François II : le nom d'*Henri de France, duc d'Orléans*, placé au revers, en est une preuve irréfutable. Donc il ne peut appartenir qu'au frère aîné de ce dernier, au Dauphin François, dont nous avons parlé plus haut et qu'une mort fatale devait enlever à Tournon en 1536. Donc, ce jeton est antérieur à 1536 et ne peut avoir été frappé qu'entre cette date et l'année 1532, année de sa reconnaissance à Rennes comme Duc de Bretagne. Mais pourquoi le nom de son frère puîné au revers? Dans quelles circonstances et pour quel usage ce jeton a-t-il été frappé?

J'ignore et j'attends une explication, heureux d'avoir l'occasion de la provoquer.

(1) Je manquerais à toutes les convenances et surtout à mon inclination, si, dès à présent, je n'adressais ici mes remerciements à MM. les employés du Cabinet des médailles de Paris pour les facilités dont ils ont entouré mes recherches. Je dois surtout témoigner ma reconnaissance à M. H. de la Tour, pour l'obligeance qu'il a mise à m'aider dans cette étude et à me renseigner, depuis, au sujet de mes notes, prises parfois avec un peu de rapidité.

Nous arrivons, Messieurs, au jeton d'Henri, Dauphin et Duc de Bretagne, qui a été l'origine de la savante étude de M. Fornier et en même temps de la belle récolte que je suis si satisfait de vous offrir.

M. Fornier vous a fait connaître un jeton. Il me permettra, j'en suis certain, de le publier de nouveau après lui ; il m'y a encouragé, — je dois le reconnaître de suite, — *quoique*, ou plutôt *parce que* c'était une occasion de ne pas laisser s'invétérer une erreur qu'il importe de détruire. Du reste, au lieu d'un jeton, je vais vous en offrir une série de grand intérêt. Encore n'ai-je point la prétention d'avoir fait une œuvre complète, et, dans ce cas, laissé-je au temps le soin de la parfaire en y adjoignant les jetons qui sont restés ignorés de moi, et à un confrère celui de lui communiquer, par sa science historique, plus d'autorité qu'il ne m'est permis de lui en donner.

Henri d'Orléans, nous l'avons vu, est né en 1518. Son frère aîné, François, est mort en 1536. Ce n'est donc qu'à cette époque (1) qu'il a pris le titre de Dauphin et Duc de Bretagne, porté par lui jusqu'en 1546, année où mourut le roi François Ier auquel il succéda ; c'est donc aussi entre ces années 1536-39 et 1546, par conséquent dans l'espace de moins de dix ans, qu'ont dû être frappés les jetons que je vais décrire.

Je suis, je l'avoue, très empêché de donner quelque intérêt à une publication pour laquelle la base historique ou les titres numismatiques me font totalement défaut. Je vais tenter néanmoins l'aventure, sans fausse

(1) Ou plutôt en 1539, car ce ne fut, ainsi que nous l'avons vu, qu'en cette année-là qu'il put avoir la jouissance de son Duché

honte, donnant comme j'ai reçu, c'est-à-dire de bon cœur. J'ajouterai quelques mots, çà et là, et, si je me trompe, je m'inclinerai d'aussi bonne grâce que M. Fornier, et je dirai encore merci à ceux qui feront mieux.

A part deux de ces jetons qui portent la date de 1547, aucun autre ne porte l'indication du temps où il fut frappé. Nous verrons si les conjectures peuvent y suppléer.

Après ces précautions oratoires, il ne me reste plus qu'à entrer en matière.

Avec le jeton suivant, nous entrons en plein dans l'exercice des droits d'Henri devenu Dauphin et Duc de Bretagne, et nous commençons à assister au défilé de légendes élogieuses que l'époque avait mises à la mode et qui étaient à l'adresse des hauts faits du premier-né du roi de France : nous trouvons entre autres une devise, accompagnant le disque lunaire, aussi exagérée dans sa formule que celle qui, un siècle plus tard, doit accompagner l'emblème du *Roi Soleil*.

Mais décrivons d'abord ce jeton.

II. — HENRICVS · DELPHIN*es* · VIENN*ensis* · DVX · BRITA*nniæ;* Même écusson que sur le précédent jeton.

℟. ✠ DONEC · TOTVM · COMPLEVERIT · ORBEM · ; Dans un entourage circulaire de lobes tréflés, une éclipse qui ne laisse à l'astre éclipsé que la forme d'un croissant. (Le point que l'on remarque au centre de la pièce n'est autre chose que la trace du compas sur le flan.)

AR. Mod. 28 mill. Pl. I, n° 2.

Cab. de F.

Après l'N du mot DELPHIN de l'avers, et avant le point

dont il est suivi, on voit un trait assez effacé, qu'on pourrait volontiers interpréter par un monogramme composé des lettres NV, avec une barre abréviative sur le dernier jambage; mais je crois que c'est plutôt un écart du burin, et, pour ce motif, je le retranche du dessin, vu son incertitude.

La devise *Donec totvm compleverit orbem* (1) était celle du roi Henri, et je ne pense pas, quoi qu'en aient dit plusieurs écrivains, qu'il y ait là une allusion à Diane de Poitiers. On la voit également sur une médaille de grand module (2), frappée en l'année 1558, et nous allons avoir l'occasion de l'observer de nouveau sur plusieurs jetons. Le *Trésor de numismatique* traduit ainsi cette légende : *Jusqu'à ce qu'il remplisse le monde...*; mais il faut sous-entendre : *du bruit de sa renommée*. Ce n'est pas à l'astre éclipsé que cette devise fait allusion, mais bien à celui qui le recouvre en partie. Il ne s'agit donc pas ici du croissant de Diane de Poitiers (3).

(1) On la retrouve avec les variantes *compleat* ou *implect*. A l'époque où Henri II prit le croissant avec cette devise, Philippe II prit, de son côté, le soleil levant avec ces mots : *Jàm illustrabit omnia*.

Quelques années après, cette devise un peu modifiée : « *Ne totum impleat orbem*, » devint celle de Marc-Antoine Colonne, pour exprimer, dit le P. Bouhours (*Entretiens d'Ariste et d'Eugène*), que ce grand capitaine empêche les Turcs, par l'avantage qu'il eut sur eux à la bataille de Lépante (7 octobre 1571), d'étendre partout l'empire du croissant.

(2) *Trésor de numismatique et de glyptique* (*Méd. françaises* 1re partie, pl. XIV, n° 5).

(3) Cette devise du roi Henri II est accompagnée d'un et quelquefois de trois croissants entrelacés, signifiant, dit le P. Bouhours, « à l'égard de la Lune, jusqu'à ce qu'elle remplisse tout son cercle de lumière, et, à l'égard d'Henri, jusques à ce qu'il remplisse tout le monde de la gloire de son nom. »

Je viens de dire que l'*éclipse*, dénommée un *croissant* par le *Trésor de numismatique*, n'était pas ici, selon moi, une allusion galante à la maîtresse du roi, dont le croissant est fort souvent l'emblème, mais une allusion louangeuse à l'adresse du prince, ou plutôt de la famille royale. Je n'en veux pour preuve qu'un autre jeton dont la place est bien ici, malgré l'absence de l'écusson de notre série, et qui est celui de Charles, Duc d'Orléans, frère d'Henri, Dauphin et Duc de Bretagne, décédé en 1545.

III. — + KAROLVS ❋ DVX ❋ AVRELIANENSIS · ❋ · : Le prince, casqué et armé de toutes pièces, l'épée haute, galopant à droite sur un cheval caparaçonné à ses armes.

℟. Mêmes légende et type que pour le jeton précédent.

AR. Mod. 28 mill. Pl. I, n° 3.

Cab. de F.

Il est facile de s'assurer que c'est le même coin du revers qui a servi à frapper ces deux jetons. Or, si l'éclipse et sa légende étaient l'emblème et la devise particuliers d'Henri, il est évident qu'on ne s'en serait pas servi pour le jeton de son frère cadet. Ce symbole était donc celui de la famille; mais, si sa louange se

De son côté, le P. Anselme avance que « d'autres ont escrit qu'il prit cet emblème à raison de l'affection qu'il portoit à Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois ».

Quant aux monuments personnels à cette dernière et aux croissants qui s'y trouvent fréquemment représentés, c'était, dit Guigard dans son *Armorial du bibliophile* (p. 11), une allusion à cette espèce de patronage olympien sous lequel la Duchesse s'était placée, et à la fameuse devise du roi : *Donec totum impleat orbem.*

répandait sur tous ses membres, il n'en est pas moins vrai que la plus grande partie en rejaillissait sur le chef de la maison.

IV. — HENRICVS · DELPHINVS · VIENNENSIS · DVX · BRITANNIÆ ; Même écusson que ci-dessus.

℟. ⚜ DONEC · TOTVM · IMPLEAT · ORBEM (1) ; Écusson déchiqueté, sur lequel est représentée l'éclipse, mais d'une façon plus accentuée que sur la pièce précédente.

AR. Mod. 28 mill. Pl. I, n° 4.
Cab. de F.

V. — HENRICVS · DELPHI — NVS · — BR — IT · DVX · ; Le prince, armé de toutes pièces, sur un cheval au pas, à droite.

℟. + DONEC · TOTVM · COMPLEVERIT · ORBEM · ; Même type de l'écusson à l'éclipse.

AR. et LAITON. Diam., 28 mill. Pl. I, n° 5.
Coll^on de M. le président Fornier, à Rennes (*Laiton*).

S'il vous en souvient, Messieurs, j'ai reproduit, dans la première partie de cette monographie, la description que M. Fornier a donnée de ce jeton, sur le revers

(1) Sur les deux dernières lettres de cette légende et posées à cheval sur le trait de compas qui la sépare du champ, on voit deux autres lettres : S E. Gravées d'une façon plus maigre, d'une autre main sans doute, que les caractères de la devise et placées d'une façon aussi insolite, je me demande quelle peut être leur signification. J'avais cru un instant à un fait de tréflage fort commun en numismatique ; mais ces deux lettres ne se rencontrent pas dans la légende, et leur gravure en cet endroit doit être intentionnelle. Seraient-ce les initiales du nom du graveur ?...

duquel il a voulu reconnaître, — du reste, avec beaucoup de réserve, — *le fruit du grenadier arrivé à sa maturité et montrant ses grains*; mais, en même temps, il ajoutait qu'il ne voyait plus comment la grenade et la devise pouvaient marcher ensemble, et il concluait sagement qu'en pareille occurrence il préférait ne rien affirmer. Au point où nous en sommes arrivés, je crois donc qu'il est inutile d'insister sur une interprétation que le mauvais état seul de sa pièce n'a pas permis au savant écrivain de trouver lui-même. Cette *éclipse*, en effet, varie un peu dans la manière dont elle est représentée. Sur notre jeton n° II, le corps opaque, qui s'interpose entre le globe éclipsé en partie et le soleil, a été laissé complètement nu, et pour qui le considère ainsi sans pouvoir le comparer à l'*éclipse* des autres jetons, je comprends très bien que l'on soit porté à ne voir dans cette image qu'un croissant dont les pointes se touchent un peu trop, puisqu'elles se confondent; mais ce détail échappe à l'observateur, et, si la réflexion ne s'en mêle pas, quand on a lu la légende, je conçois fort bien aussi que l'on puisse ne pas songer à une éclipse, surtout quand elle est ainsi représentée. Sur les autres jetons, au contraire, le graveur, éclairé sans doute par le défaut du premier, a eu l'excellente idée de couvrir de hachures le disque éclipsant, de manière à le dessiner parfaitement sur le disque éclipsé et à forcer le spectateur à pénétrer le sens des rapports existant entre l'image et la légende.

VI. — · HENRICVS · DELP — HINVS · BRIT*annix* · DVX · ; Écusson aux armes ci-dessus, sous la couronne ouverte, soutenu par le collier de l'Ordre de Saint-Michel.

℟. + NIL + NISI + CONSILIO; Éclipse.
AR. Mod., 28 mill. Pl. I, nº 6.
Cab. de France.

VII. — + HENRICVS * DELPH — INVS * BRIT*anniæ* * DVX : E;
Même écusson que ci-dessus.
℟. NIL+ + NISI + CONSILIO : ; chiffre formé de deux D et un H entrelacés, à moitié posé sur l'éclipse et sommé d'une couronne.
LAITON argenté. Mod., 26 mill. Pl. I, nº 7.
Cab. de F. — Cab. d'Avignon.

Ces deux jetons, dont l'avers offre le même type et la même légende, mais pourtant de coins différents, présentent au revers une légende unique aussi : *Nil nisi consilio*. Faut-il y voir, comme dans un grand nombre de devises, un double sens : *Rien sans dessein, rien par hasard, rien sans y bien réfléchir;* ou bien : *Rien sans le Conseil du Dauphin et Duc de Bretagne,* comme ailleurs on retrouve la même légende avec le sens de *Rien sans le Conseil du Roi?...* Je ne me permets pas de trancher cette question; je me contente de la poser.

VIII. — HENRICVS · DELPHINVS · VIENNEN*sis* · DVX · BRITANNI*ae*; Même écusson, sommé d'une couronne, mais sans le collier.
℟. DONEC · TOTVM — IMPLEAT · ORBEM · ; Le Dauphin, tête nue, armé de pied en cap, l'épée haute, galopant à droite sur un monceau d'armes. A l'exergue, un croissant entre deux branches de laurier; dessous, 1547 dans un cartouche.
AR. Mod., 27 mill. Pl. I, nº 8.
Cab. de F.

Pour la première fois apparaît une date sur ces jetons à l'*éclipse*, je me trompe, à la devise *Donec totum impleat orbem*, — pour la première fois et pour la dernière, — car cette date est celle de l'avènement du Dauphin et Duc de Bretagne, Henri, au trône de France, et, si nous en avons vu déjà bon nombre qui en étaient privés, il ne nous sera plus donné d'en retrouver : c'est le seul, du moins, que j'aie pu découvrir.

Sur les diverses effigies qui viennent de passer sous vos yeux, vous avez sûrement dû faire cette remarque qu'elles offrent une sorte de progression dans leur représentation : d'abord, l'*éclipse* seule et maladroitement rendue des nos 2 et 3 de notre planche I; puis, celle beaucoup mieux exprimée des nos 4, 5, 6 et 7 de la même planche. Ce dernier numéro offre, en outre, cette particularité de l'introduction, sur l'astre même qui forme l'éclipse, des initiales du Dauphin et Duc (*Henricus Delphinus et Dux*), mais sous la couronne ouverte qui, seule, lui appartient encore; et, dans le but de compléter cette succession progressive du même type, je vous en signale une nouvelle expression, où l'astre est entièrement envahi par la lettre H seule, dépouillée des deux D qui l'accompagnaient sur la précédente pièce, mais cette fois sous la couronne fermée. Le *Dauphin et Duc de Bretagne* est devenu *Roi de France*, et la date 1547 vient nous démontrer que l'émission en a suivi de près celle du dernier jeton décrit ci-dessus. Je vous en donne la description seule, les types n'appartenant plus à la série de l'écu de France, Dauphiné et Bretagne.

· NULLA OBSTACVLA REGI · : le roi, nu-tête, armé de pied en cap et tenant un sceptre de la main droite,

à cheval et galopant à gauche. A l'exergue, un riche cartouche avec la date 1547.

℟. ❁ DVM ❁ TOTVM ❁ COMPLEAT ORBEM ❁ ; Éclipse avec la lettre H qui en remplit complètement le disque ; au-dessus, la couronne fermée.

AR. Cab. de F.

Comme on le voit, là est la transition des jetons du Dauphin et Duc de Bretagne à ceux du Roi de France.

Je ne connais pas l'usage de ces jetons, et si je ne craignais de vous faire songer à M. de la Palisse, je dirais, — par un procédé bien connu de quelques écrivains, — qu'ils étaient *probablement* employés au service de la maison du Dauphin et renouvelés chaque année. Mais à quel service ?...

Il y a encore cette autre observation à faire sur les nos 6 et 7 : c'est que l'écusson armorié est soutenu par le collier de l'Ordre de Saint-Michel. J'avais été d'abord tenté de placer ces jetons à la fin de cette série, supposant qu'ils devaient avoir été émis les derniers, lors peut-être de la donation de l'Ordre au prince Henri ; mais il ne peut en être ainsi, puisque le jeton suivant porte la date 1547 et que l'écusson s'y trouve sans le collier. J'en ai donc conclu que ce bijou était placé là indifféremment, sans y mettre d'autre importance que celle d'un simple motif d'ornementation, ou qu'il y aura été mis seulement à l'époque où cet insigne fut conféré au Dauphin.

Je n'insiste pas davantage sur ces jetons laudatifs, dont, je le répète, j'ignore l'emploi, et je passe à d'autres pour lesquels il sera peut-être moins difficile de le déterminer.

IX. — HANRY · DAVPHIN · DVC · DE · BRETAIGNE; Même écusson couronné, écartelé, etc.

℟. + SERVIR · AV · BVREAV · DE · LARGENTERIE; Écusson aux armes de la famille d'Humières, entouré du collier de l'Ordre de Saint-Michel (*D'argent, fretté de sable*).

AR. Mod. 28 mill. Pl. II, nº 9.

Cab. de F.

J'ai cherché longtemps, mais en vain, à quel personnage pouvait bien appartenir ce jeton. Au milieu du désert dans lequel je ne savais pas m'orienter, je me suis tout à coup rappelé une oasis où j'étais sûr de trouver une abondante source. J'ai songé à Thiancourt et à M. J. Rouyer, dont les beaux travaux sur les jetons sont assez connus pour que je ne fasse que les citer ici, et mon attente n'a pas été trompée. Mon bon et modeste confrère m'a aussitôt adressé à la page 279 du tome VIII de l'*Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France*, etc., du P. Anselme, ouvrage que j'avais déjà consulté pour un autre de mes jetons, et dans lequel j'ai trouvé la fin de mes peines. La source se trouvait sous ma main, et je n'avais pas eu l'idée de m'y abreuver...

Inutile de songer à refaire l'histoire. Je copie ces lignes qui nous apprendront tout ce que nous devons connaître de celui dont les armoiries sont placées au revers de ce jeton.

« Jean II d'Humières, fils de Jean Ier et de Jeanne de Hangest, seigneur d'Humières, de Nedonchel, de Bequencourt, de Monchy, de Vignemont, de Vandelincourt, etc., chevalier de l'ordre du Roi, son chambellan et conseiller, le 23. août 1517. gouverneur de Péronne, Montdi-

dier et Roye, le 16. décembre 1519. lieutenant general pour le Roi en Dauphiné, Savoye et Piémont, et l'un des gouverneurs du Dauphin en 1535. paya en 1514. les droits de relief et de chambellage, pour ce qu'il avoit au terroir de Ligny-lès-Chastaigners, relevant d'Aire, rendit compte en 1515. comme heritier de son pere, qui etoit tuteur d'Anne de Sarrebruche, comte de Braine, et de Guillemette de Sarrebruche; ceda le 27. juin de la même année aux Jacobins de Compiegne vingt huit livres de rente, à la charge de deux obits par an; fut envoyé en Angleterre le 30. septembre 1527. pour l'entretenement et la confirmation des alliances entre les deux Couronnes; fut l'un des pareins de Jean de Bourbon, depuis duc d'Enghien en 1528. accompagna comme chevalier de l'ordre madame mere du Roi à Cambray en 1529. fut chargé, par ordre du 26. septembre de faire rendre le château d'Auxy, l'artillerie et les meubles au seigneur de Fiennes; et comme commissaire du Roi, en execution de la paix, il fit remettre le château de Hesdin à l'Empereur, il étoit alors capitaine de cinquante hommes d'armes. En 1530. il accompagna la reine Eleonore d'Autriche à son arrivée, et assista à son sacre et entrée; suivit en 1532. François Dauphin, duc de Bretagne en cette Province; fut le second des six conseillers et chambellans chevaliers de l'ordre, que le Roi commit par ses lettres du 23. juillet 1535. pour se tenir près de ses trois fils. Le Roi le traite de *cousin* dans ses lettres de l'an 1536. par lesquelles il l'autorisa à recevoir les deniers des païs de Savoie, Piémont et Saluces; il étoit capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances lorsqu'il accompagna l'empereur Charles V de Saint Quentin à Cambray en 1538. se trouva au siege de Perpignan en 1542. et fut fait chambellan du Dauphin

et gouverneur de ses enfans, le premier octobre 1546. Il mourut à S. Germain au mois de juillet 1550, ayant été declaré gouverneur des enfans de France pour sa sagesse, sa probité et sa prudhomie. »

En dehors de la satisfaction que j'éprouve d'avoir pu donner une attribution à cette pièce franco-delphino-bretonne, je ressens un double plaisir en songeant que j'enrichis du même coup les séries numismatiques des lieutenants-généraux pour le roi en Dauphiné et des trésoriers-généraux dans les pays de Savoie, Piémont et Saluces.

X. — Mêmes légende et type (*du même coin*).

℟. + DOCE · ME · FACERE · VOLVNTATEM · TVAM · (*Apprends-moi à faire ta volonté*); Écusson déchiqueté (*d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois têtes de léopards d'or, emmuselées chacune d'un anneau de gueules*).

AR. Mod. 28 mill. Pl. II, n° 10.
Cab. de F.

Pour ce jeton, comme pour le précédent, c'est aussi a M. J. Rouyer que j'ai eu recours, et mon honorable correspondant m'a encore renvoyé à ce puits de science que l'on nomme le P. Anselme (1).

Voici ce que j'y ai trouvé pour la solution du problème que m'offrait à résoudre le jeton aux armes ci-dessus décrites :

« Cosme Clausse, — fils de Jacques Clausse, seigneur de Néry, etc., et de Jeanne Brinon, fille d'Ives Brinon avocat, — chevalier, seigneur de Marchaumont en Picardie,

(1) *Hist. généalog. et chronol.*, etc., p. 945.

de Fleury en Bierre, et de Courance en Gâtinois, frere d'Engilbert Clausse, seigneur de Mouchy, fut élevé à la cour, où il fut secretaire des Dauphins François et Henry enfans du roi François Ier, ayant eu l'intendance des affaires et domaine de Bretagne. Le roi Henry II étant parvenu à la couronne, le crea secretaire de ses finances, et le nomma l'un des quatre secretaires d'Etat, qu'il retint par son reglement du 14. septembre 1547. Il exerça cette charge jusqu'à sa mort ; suivit le roi son maître au siège de Dampvilliers en 1552. fut fait chevalier après la prise de cette ville ; assista à l'assemblée des états tenuë en 1557. en la salle de S. Louis du Palais, à Paris, et mourut l'annee suivante. »

Pour le jeton suivant, je puis, — sans consultation et à titre de voisin de Montélimar (1), — vous donner quelques détails que je n'avance pas, néanmoins, sans avoir ouï les parties.

XI. -- Même coin.

℞. + IEHAN · DALBON — Sr. DE · St. ANDRÉ · ; Écusson de la famille d'Albon, entouré du collier de Saint-Michel (*de sable, à la croix d'or, surmontée d'un lambel de trois pendants de gueules*).

AR. Mod. 28 mill. Pl. II, n° 11.

Cab. de F.

Les généalogistes ne sont pas d'accord sur ce per-

(1) A tort ou à raison, on prétend que les habitants de cette ville ne sont pas doués d'une grande somme d'intelligence ; qu'ils ne comprennent ou n'ont l'air de comprendre les choses que lorsqu'on leur met bien les points sur les *i*, et qu'ils sont un peu comme saint Thomas, ne croyant que lorsqu'ils voient. Il y a des exceptions, heureusement...

sonnage, que quelques-uns d'entre eux (le P. Anselme (1), la Chesnaye-Desbois, etc.) confondent avec son fils Jacques. Le Laboureur, dans ses *Mazures de l'abbaye royale de l'Isle-Barbe*, me paraît seul dans le vrai, et c'est à lui (2) que j'emprunte quelques notes sur ce Jean d'Albon, seigneur de Saint-André, près Roanne, qui appartient à une famille du Lyonnais et non du Dauphiné, ainsi que quelques-uns le croient.

« Jean d'Albon, seigneur de Saint André, d'Oulches, de Tournoüelles et de Serezat, Chevalier de l'Ordre du Roy, Gentilhomme de la Chambre, Chevalier d'honneur de la Reine Catherine de Medicis, Bailly de Mascon, Seneschal et Gouverneur de Lyon, païs de Lyonnois, Forèz et Beaujollois, Dombes, Bourbonnois, haute et basse Marche, païs de Combraille, capitaine de cinquante hommes d'armes, estoit second fils de Guichard d'Albon, seigneur de S. André, et d'Anne de Senetaire, qui le destinoient à l'Eglise et luy avoient obtenu vne place de Chanoine et Comte en l'Eglise de Lyon. En effet, il fut reçu l'an M. CD. LXXXII, mais son frere aisné Loüis d'Albon estant mort, son pere luy fit quitter l'aumusse et le maria à *Charlotte de la Roche*, fille vnique de Jean de la Roche, Chevalier, seigneur de Tournoüelles, et de Françoise du Bois sa femme. »

Jean d'Albon mourut en 1549.

La grande fortune de cet homme est décrite et discutée tout au long dans Le Laboureur, et je me borne, pour une notice qui doit être succincte, à la nomenclature de ses titres, qui sont, en quelque sorte, le résumé de son existence.

(1) *Hist. chronol. et généal.*, etc., t. VII, p. 203.
(2) *Les Mazures*, etc., t. II, pp. 150 et suiv.

C'est donc à lui que doit être attribué le jeton qui est l'objet de cette notice. C'est l'unique Jean qui ait vécu à cette époque, et ce monument irrécusable vient ainsi, à l'encontre de quelques généalogistes, rectifier leurs assertions et montrer que Le Laboureur seul ne s'est pas trompé en donnant à Jean le titre de *Chevalier d'honneur de la Reine Catherine de Médicis*, dans la maison de laquelle, — cela est évident, — il avait, pendant le *delphinat* de cette princesse, exercé quelque fonction que ce jeton vient attester et justifier.

Ce jeton a déjà été publié par M. de Soultrait, dans sa *Notice sur quelques jetons du Forez* (1), et aux renseignements historiques qu'il a empruntés à Le Laboureur il ajoute qu' « il est à croire que le sire de Saint-André resta au service particulier du Dauphin, qui, devenu roi, lui conféra cette charge de chevalier d'honneur de la reine, « charge, dit l'auteur des *Mazures*, qui con- « venoit très bien à son âge, et de laquelle il entra en « exercice au sacre de cette princesse, le dixième juin « 1549. » Il ne jouit pas longtemps de sa dernière position, étant mort au mois d'août 1549, suivant Le Laboureur, 1550, suivant le P. Anselme et l'auteur du *Dictionnaire de la Noblesse*. »

Il laissa deux enfants : le fameux maréchal de Saint-André et Marguerite, mariée à Arthaud de Saint-Germain, baron d'Apchon, etc.

XII. — Même coin.

℟. + SERVIR · AV · BVREAV · DE · LARGENTERIE · ;
Écusson aux armes de ..., surmonté de deux

(1) *Mémoires lus à la Sorbonne (Archéologie)*. Paris, Imprimerie impériale, 1863, p. 294, pl. VI, n° 1.

branches de laurier en sautoir et accompagné de deux autres branches de laurier. (*De ... à cinq fusées de... en bande.*)

AR. Mod. 27 mill. Pl. II, n° 12.

Cab. de F.

Les recherches que j'ai faites, Messieurs, dans le but de découvrir l'auteur de ce jeton n'ont pas abouti. J'avais espéré un instant pouvoir l'attribuer à l'un de vos compatriotes, à un membre de la famille de Perrien, qui porte *d'argent à cinq fusées de gueules en bande :* j'ai été forcé d'y renoncer... et l'étude reste à faire.

Pourtant, si j'en crois un auteur breton (1), cette ancienne maison, alliée aux Rohan, aux Clisson, etc., aurait, parmi les hommes illustres ou simplement distingués qu'elle a produits, donné un page au roi Henri II en 1553. Il y a là un point de repère dont les érudits de la Bretagne sauront sans doute faire jaillir l'étincelle qui s'est refusée à se révéler à moi.

Je me permettrai de leur signaler aussi la famille de la Bretonnerie, dont parle le P. Anselme (2). Cet historien cite un Pierre de la Bretonnière, chevalier, seigneur de Warty, de Lurcé, etc., conseiller et chambellan de François Ier. Il énumère les emplois successifs de ce personnage pendant le règne de ce souverain jusqu'à sa mort, en 1547, et ajoute qu'il exerçait encore, à cette époque, sa charge de Grand-Maître et Réformateur des Eaux et Forêts du royaume.

Il avait épousé Yolande de Thoreau, fille de Florent

(1) P. Potier de Courcy : *Nobiliaire de Bretagne*, etc. Brest, Le Blois, 1846, p. 300.

(2) *Hist. généal. et chronol.*, etc., p. 905.

Thoreau, seigneur de Molitard, premier Maître d'Hôtel de la reine Anne, Duchesse de Bretagne, et de Marie Mandelot.

Il possédait des armes dont le corps était semblable à celui de l'écusson des Perrien, mais qui se blasonnait : *de gueules, à la bande fuselée d'or de cinq pièces.*

J'ignore si quelqu'un de ses descendants, ou lui-même, aura rempli quelque fonction dans la maison du Dauphin Henri.

Par la légende du revers ce jeton appartient, au surplus, à la même catégorie que notre n° IX.

Je trouve encore un jeton au nom du Dauphin, et je me hâte d'en finir avec ce prince pour dire un mot des jetons analogues de sa femme.

XIII. — HENRICVS · DEL — PHINVS · BRIT*anniæ* · DVX · ; Même écusson couronné, mais entouré du collier de l'Ordre de Saint-Michel.

℟. + VT · NEQVEANT · CONTRA · DVRARE · FEROCES (1) (*afin que les méchants ne puissent résister à ses traits*) ; Un arc et trois flèches en sautoir. Dans le champ, dans les quatre espaces libres laissés par le sautoir, un chiffre composé de deux D entrelacés par le dos avec une H (H*enricus* D*elphinus et* D*ux*).

LAITON. Mod. 28 mill. Pl. II, n° 13.

Cab. de F.— Col^on. de M. Paul Contant, à Reims.

Si, malgré mon intrépidité (*ferocitas*) à supporter les contradictions (*durare contra*) qui se présentent à ma

(1) A. Chassant et H^i Tausin, dans leur *Dictionnaire des devises historiques et héraldiques*, t. I, p. 351, donnent cette devise à Henri, mais sans l'accompagner d'aucun commentaire.

pensée, l'auteur de cette légende a pensé mettre mon esprit à la torture, il a bien réussi. Quelle peut être, en effet, la signification de cet arc et de ces flèches?... Je ne puis trancher cette question ; mais j'avouerai pourtant que je trouve à cette devise un singulier air de famille avec celle de Catherine de Médicis que nous verrons dans un instant, dans le paragraphe n° XV.

Faudrait-il donc ne voir dans ces deux D que le chiffre de Diane de Poitiers et traduire cette obscure légende par ces mots : *Afin que les méchants* (ou *les endurcis*) *ne puissent résister à* SES *traits?*... La duchesse de Valentinois a souvent été représentée sous les traits de la sœur d'Apollon ; mais cette traduction libre ne m'éclaire pas beaucoup sur le motif de la création de ce jeton, dans lequel je ne puis consentir à trouver un monument né sous la seule inspiration d'un sentiment..... chevaleresque. Du reste, cette question du monogramme, si connu, — je devrais dire : si peu connu, — d'Henri II, question si controversée, et cependant si peu élucidée, me semble avoir été entrevue depuis longtemps. Des Accords (1), traitant des monogrammes, ne paraît pas mettre un seul instant un doute à ce sujet, car, en parlant d'un chiffre particulier, il dit qu'il était « comme estoit celui du Roy Henry, et de Catherine de Medicis la Reyne sa femme, qui se voit auiourd'huy encore insculpté en infinis bastimens, lequel est très beau, parce que de quelque endroit que le puissiez tourner, il y a touiours un C et un H. » Et M. Lenormant, dans la *Revue numismatique* (2), ne nous a-t-il pas donné sur ce sujet

(1) *Les bigarreres et torches du seigneur Des Accords*. Paris, Cotinet, 1662, p. 304.

(2) 1841, pp. 421 à 423.

une dissertation des plus intéressantes et des mieux motivées, où il combat l'opinion, admise par quelques-uns, qui veut voir dans ce monogramme les D de Diane de Poitiers unis à l'H initiale de son royal amant? J'ajouterai que M. de Soultrait, qui a publié un article consacré au jeton dont j'ai parlé plus haut (p. 26), dans sa *Notice sur quelques jetons du Forez*, partage complètement aussi la manière de voir de M. Lenormant au sujet de l'interprétation de ce chiffre d'Henri et de Catherine.

La controverse, suivant moi, est née de la confusion que l'on a faite de trois monogrammes différents, et, malgré l'autorité de mes prédécesseurs, j'ai osé moi-même en donner plus haut, sous le n° VIII de cette monographie, une nouvelle interprétation qui a, sur les deux autres, l'avantage d'offrir un sens complet. Dans mon opinion, un monogramme n'est parfait qu'autant qu'on n'est pas obligé, pour le rendre plus harmonieux au regard, de doubler l'une des deux initiales qui le composent. Or on a voulu expliquer celui d'Henri par un H, accompagné de deux C pour Catherine, ou de deux D pour Diane, et il en résulte qu'il faut toujours nommer deux fois l'une de ces, — je ne dis pas de *ses* — deux femmes, quand le prince n'est représenté dans son chiffre que par une seule lettre ; ce qui lui donne pas mal l'air, — je suis tenté de le penser, sans néanmoins y mettre une intention irrévérencieuse, — d'avoir deux points de côté ; tandis que mon explication me semblait plus logique, en l'interprétant par D*alphinus* et D*ux*. Il est vrai que cette explication n'aurait eu de valeur que pour l'époque où Henri portait les deux titres de *Dauphin* et de *Duc* de Bretagne, titres qu'il transmit à son fils aîné en montant sur le trône. Or les monuments posté-

rieurs à 1547 continuent à porter le chiffre formé de deux C *indépendants* par les pointes, quoique combinés avec l'H, et je ne la retrouve *jamais*, si ce n'est sur des monuments autres que ceux appartenant à la numismatique, sous l'apparence de deux D *fondus* dans cette royale initiale. C'est ainsi, du moins, qu'on peut le voir, sur *toutes* les médailles d'Henri et de Catherine qui en offrent la représentation, dans le *Trésor de numismatique et de glyptique* (1).

Le jeton NVLLA OBSTACVLA REGI, que j'ai cité (p. 315), ne vient-il pas du reste à l'appui de ma conjecture? Avec la légende HENRICVS DELPHINVS VIENNENSIS DVX BRITANNIÆ, monogramme composé de l'initiale du nom d'Henri et de celles de ses deux titres de *Dauphin* et de *Duc* sous la couronne *ouverte;* avec la légende NVLLA OBSTACVLA REGI, associée au millésime de son avénement au trône et à son titre de *Roi*, l'H seule sous la couronne *fermée;* les deux D de *Dalphinus* et de *Dux* n'ont plus de raison d'être et disparaissent.

Il serait donc sage, avant de trancher définitivement cette question, de s'assurer s'il n'y a pas eu confusion entre ces deux monogrammes,

mis en relief avec tant de sagacité, à un certain point

(1) *Médailles françaises*, Ire part., pl. XIV, no 3 : Henri, avec l'éclipse sous la couronne fermée; pl. XVIII, no 1, et XXI, no 3 Catherine, sous la même couronne.

de vue, par M. Lenormant, mais dont néanmoins il n'aurait pas soupçonné le rôle réel, ou plutôt auprès duquel il aurait passé en se contentant de le frôler; et si le dernier de ces monogrammes, si fréquent sur les médailles ou jetons du *Dauphin* et *Duc*, a reparu sur ceux du *Roi* et n'a point été confondu avec le premier, le chiffre d'Henri et de Catherine. Tout au plus pourrait-on admettre, devant la grande quantité qu'on en retrouve sur des monuments autres que ceux de la numismatique, que ce chiffre n'aurait survécu que grâce à l'entente combinée de Diane et d'Henri, comme un témoin de leurs sentiments réciproques, et au consentement contraint, mais calculé, de Catherine.

Personne n'ignore le rôle prépondérant que Diane joua auprès d'Henri II, dès son avènement au trône, régnant véritablement sous son nom et tenant même sous sa domination la femme de son royal amant. Personne n'ignore non plus que ce rôle subit de singulières transformations et que la duchesse de Valentinois, en vieillissant, devint quelque chose comme l'institutrice et la garde-malade des enfants du roi et de la reine.

Quoi donc de surprenant à ce que le chiffre d'Henri II, et même celui de Catherine de Médicis, tel du moins que veut le reconnaître M. Lenormant, se retrouvent sur tous les objets offerts à la favorite, à celle qui, à l'instar des Agnès Sorel, des Anne de Pisseleu, des Gabrielle, etc., fut l'une des *petites reines* dont le rôle fut immense sur la royauté et les destinées du pays, et qui, pour sa part, exerça une influence non moins grande, en conservant à la France l'originalité de son art national contre l'envahissement de l'art italien qui l'étouffait?

Tant que vécut Henri II, la souveraineté de Diane fut absolue et incontestée; et lorsque, voyant arriver la mort prochaine de son mari, Catherine ordonna à la duchesse de Valentinois de se retirer : « Le roi est-il mort? » demanda celle-ci. — Il lui fut répondu que non. « Je n'ai donc point encore de maître, répliqua la Dauphinoise; quand ce prince ne sera plus, je serai trop occupée de la douleur de sa perte pour que je puisse être sensible aux chagrins qu'on voudra me donner. »

Il n'y a donc rien d'étonnant, dès lors, que, dans la position qu'elle occupait à la cour, position *acceptée* par la reine elle-même, Diane ait *presque* partagé la puissance souveraine avec Catherine de Médicis, et que, par suite, il y ait eu une quasi-confusion entre son chiffre et ceux du roi et de la reine. Tout, autour d'elle, en porta l'empreinte : médailles, monuments, objets d'art de toutes sortes, sculptures, ouvrages de ferronnerie, marteaux de portes, plaques de verrous, reliures de livres, etc. etc. Tout était marqué aux chiffres d'Henri et de Catherine, qui, par la position de Diane et aussi par l'interprétation *que l'on en permettait*, devenaient le sien propre, au moins en apparence. Je crois donc avec M. Lenormant que tout repose sur une équivoque consentie par la reine Catherine, qui cherchait à faire illusion aux yeux du monde et paraissait accorder ainsi, sous le couvert d'un don, le semblant d'influence et de souveraineté qu'on lui laissait encore.

Le croissant était pour Henri un emblème tout politique et où la galanterie n'avait rien à revendiquer. C'était une allusion aux espérances ambitieuses de ce prince, aux conquêtes projetées et entreprises, soit en Italie, soit dans les Pays-Bas. Qu'Henri ait pu songer

à sa maîtresse en choisissant ce symbole, cela se peut et l'on n'oserait le nier; mais le rapprochement doit se borner à cette platonique pensée, et il ne faut pas y voir d'autre conséquence. Peut-être bien que son chiffre, dans sa façon ambiguë d'être représenté, tantôt avec des C correctement indiqués, tantôt avec ces mêmes lettres ou plutôt deux D se confondant avec les montants de l'H, ait satisfait en même temps Catherine tenant à faire voir que les initiales de son nom entraient dans la composition du chiffre royal, tandis qu'Henri II, peut-être, se plaisait à ce qu'on devinât le D de Diane, pour ainsi dire sous le C de Catherine; mais cela ne peut avoir aucune influence sur la solution *vraie* de ce petit problème. La couronne ouverte ou fermée, suivant l'époque, qui surmonte habituellement ce chiffre prouverait seule, au besoin, qu'il est bien celui du *Dauphin* et *Duc*, celui du *Roi* et de la *Reine*, et que la favorite n'a rien à y voir. La dignité politique autant que la religion auraient certainement été blessées par cette bravade aux convenances extérieures, et Henri, — ce type le plus parfait des gentilshommes de son temps, — n'était pas, malgré les mœurs de l'époque, homme à s'en affranchir d'une façon aussi brutale. Une observation que je veux aussi vous présenter, Messieurs, est celle-ci : Comment se ferait-il que, sur les médailles connues de Diane de Poitiers, *pas une* ne présente ce chiffre qu'on a voulu lui attribuer, *pas une* n'offre l'image du croissant, si ce n'est sur la tête de la Déesse du revers, ce qui n'impose aucune connexité avec le symbole politique d'Henri?...

Je me résume.

Il ressort pour moi, de la dissertation que vous venez de voir, qu'il n'existe réellement que deux monogrammes du fils aîné de François Ier :

Monogramme composé d'une H et de deux D : H*enricus* D*alphinus et* D*ux Britanniæ*.

Monogramme composé d'une H et de deux C : H*enricus et Catherina*.

Si l'on m'objecte que le chiffre H, accompagné de deux D, est pour ainsi dire officiel en faveur de Diane ; si l'on me cite certains monuments qui lui sont particuliers, comme des vases, coupes ou bijoux, je pourrais encore répondre que ces objets étaient des présents d'Henri avec son chiffre de *Dauphin* et de *Duc*, et qu'il n'avait point à le dissimuler comme tel, tout en laissant percer une allusion galante à la dame de ses pensées ; mais, d'après les médailles que j'ai pu étudier, je ne vois rien qui ait le droit de laisser supposer que cette dernière idée ou opinion ait jamais été traduite officiellement. On permettait, on désirait peut-être de la voir devinée ou simplement soupçonnée ; mais on l'abritait sous le couvert des titres de *Dauphin* et de *Duc*. La preuve, c'est que l'on ne rencontre plus, sur les médailles, le chiffre du Dauphin et Duc à partir de 1547, et que le chiffre personnel de Diane n'est composé que de deux D, sans la barre transversale qui ferait deviner l'H.

Je ne veux point réveiller une dispute assoupie; et cependant, Messieurs, je suis persuadé que, devant l'étude consciencieuse et bien désintéressée que je viens de faire avec vous de la valeur de ces chiffres, mon hypothèse a chance de prendre corps et de se substituer aux opinions admises jusqu'à ce jour. Si non, je préfère, en pareille occurrence, ne pas lever l'étendard de la réforme et m'incliner devant la foi du charbonnier...

XIV. — *Anépigraphe.* Écusson trilobé, écartelé contrécartelé de France et Dauphiné, et de France et Bretagne; au-dessus, une couronne ouverte; de chaque côté du lobe placé en pointe, trois croissants entrelacés.

℟. · EST · IN · EQUIS · — · PATRVM · VIRTVS · (*les coursiers héritent de la vigueur de leurs pères*); Cheval bridé et sellé à droite, sur une base où on lit la date 1547.

AR. Mod. 28 mill. Pl. II, n° 14.

Cab. de F.

J'aurais peut-être dû placer l'élégant écusson trilobé, si incomplètement rempli par les divers quartiers des armes de France, Dauphiné et Bretagne, en tête de tous ceux que je viens de décrire, non qu'il soit le plus ancien peut-être, mais parce qu'il est un emprunt fait

aux monnaies du royaume depuis Louis XI jusqu'à François Ier; mais j'ai supposé, malgré sa date avancée, qu'il fut une dérogation à la forme classique adoptée depuis longtemps sur d'autres jetons, comme sur les monnaies. Séduit sans doute une première fois par cette image gracieuse, on dut y renoncer ensuite parce que l'on ne pouvait y circonscrire d'une manière complète l'écarlaté-contrécarlaté trop compliqué des armes du royaume et de nos deux provinces. Du reste, sa date le place bien à la fin de l'existence d'Henri comme Dauphin et Duc de Bretagne.

Les croissants entrelacés se retrouvent sur la plupart des monnaies et médailles du roi Henri II; mais il ne faut pas, je crois, y voir une allusion constante à la célèbre Duchesse de Valentinois. Cet emblème du croissant a sans doute une autre origine sur les monuments de ce prince, ainsi que nous l'avons déjà vu. Mais si plusieurs d'entre eux ont, avec quelque certitude, trait à une pensée galante pour sa maîtresse, cela ne prouve nullement qu'ils appartiennent *toujours* au même ordre d'idées. Le croissant, selon moi, est parfaitement indépendant d'une pareille conception sur les jetons qui vont suivre.

Quant au revers de la présente pièce, sa devise est empruntée à Horace (1). Le *Dictionnaire des devises historiques et héraldiques* de Chassant et Tausin la donne comme étant celle de la famille bourguignonne des Cheval de Fontenay. Ses auteurs ont sans doute ignoré que ce nom de *Cheval* ayant prêté quelquefois à la plaisanterie et occasionné même un duel où périt un membre de cette famille, le père de ce dernier, André

(1) *Odarum* lib. IV, od. IV. v. 30 et 31.

Cheval, *vierg*, c'est-à-dire maire d'Autun, demanda et obtint de *changer* son nom en celui de Fontenay, terre qui lui appartenait. Les lettres patentes lui accordant ce changement de nom sont datées de Chantilly (juin 1725).

Quelques années auparavant, André Cheval avait changé les anciennes armoiries de sa famille, enregistrées dans d'Hozier (*Armorial* de 1696) : *D'azur, au cheval passant d'argent, accompagné de trois étoiles d'or, deux en chef et une en pointe*, contre les suivantes : *D'azur, au cheval passant d'argent ; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or*, et avait ajouté à ces dernières la devise : *Est in equis patrum virtus.* Mais cette devise n'était pas nouvelle, et nous venons de la voir, en 1547, sur le jeton que j'étudie dans ces lignes. Du reste, elle est parfaitement appropriée à son objet, — bon sang ne pouvant mentir, — et si j'ai eu un seul instant la pensée de donner ce jeton à un Fontenay, j'ai dû bien vite y renoncer, quand j'ai pu reconnaître que cette devise n'est devenue celle de cette famille que peu d'années avant 1725, l'image du cheval, *seul*, indiquant suffisamment que ce jeton devait être affecté au service de l'écurie du Dauphin.

Du reste, il a déjà été publié un autre jeton, avec un revers semblable, pour la duchesse Anne de Bretagne, reine de France, et il ne faut évidemment voir dans celui-ci qu'un *gectouer* de même catégorie, c'est-à-dire un jeton pour l'*escuierie du Duc*. Voici la description que je trouve de celui d'Anne de Bretagne dans l'*Histoire du jeton au moyen âge*, par J. Rouyer et E. Hucher (1) :

(1) Le Mans, Monnoyer, 1858, p. 157, pl. XV, n° 126.

ANNE • DVCHESSE • DE · BRETAIGNE. Écu de France, parti de Bretagne, couronné, entouré d'une cordelière, accosté de fleurs de lis à dextre et de mouchetures d'hermines à senestre. 3 mouchetures d'hermines dans la légende, après le 1er, le 3e et le dernier mot.

℞. (*Moucheture d'hermine*) POVR : SERVIR · ALESCVIERIE : DE : LA : ROINE. Cheval sellé et bridé, marchant à gauche. Champ semé de fleurs de lis, parti d'hermines.

AR. Cab. des Médailles.

Le même type du cheval trottant, à dextre cette fois, a été signalé non seulement par M. Fillon dans ses *Études numismatiques*, mais encore sur une pièce d'or de la reine Anne, dans le *Trésor de numismatique et de glyptique* (1).

J'arrive enfin aux jetons de Catherine, de la Dauphine et Duchesse de Bretagne, femme d'Henri, Dauphin.

XV. — CATHERINA · DELPHINA · BRITA*nniæ* · DVCISS*a* · ; Écusson surmonté de la couronne ouverte, et, suivant le P. Anselme (2), « écartelé aux 1. et 4. *d'or à cinq tourteaux de gueules*, 2. 2. 1., *surmontez d'un autre chargé de France;* aux 2. et 3. aussi écartelé aux 1. et 4. *semé de France à la tour d'argent brochant sur le tout*; aux 2. et 3. *d'or au gonfanon de gueules frangé de sinople*, qui est Auvergne; sur le tout de ces quartiers 2. et 3., *d'or à trois tourteaux de gueules*, qui est Boulogne (3). »

(1) *Méd. franç.*, 1re partie, p. 4, pl. IV, no 4.

(2) *Hist. généal. et chronol.*, etc., t. I, p. 134.

(3) Pour justifier cet écusson si complexe, je dois citer encore

9
10
11
12
13
14
15
16
17
ESTIN·EQVIS·PATRVM·VIRTVS·
1542
CONFVNDAR·CONFVNDANTVR·ET·NON
GENERAL·CLAVDE·DE·PLAIS·TRESORIER
COMIT·ARMOR
1530

℟. + CONFVNDANTVR · ET · NON · CONFVNDAR · (*qu'ils soient confondus, et je ne le serai pas moi-même*); Une roue de Ste Catherine disposée comme un treuil.

AR. et LAITON. Mod., 27 mill. Pl. II, n° 15.
Cab. de F. — Coll^on^ de M. H. Morin-Pons, à Lyon.

XVI. — Mêmes légende et écusson.

℟. CLAVDE · DE · PLAY · TRESORIER · GENERAL; Écusson écartelé aux 1 et 4, *de... au chevron de... accompagné de trois pommes de pin*, 2 *en chef et* 1 *en pointe, de...*; aux 2 et 3, *de... au chevron de... accompagné de deux étoiles à* 6 *rais de... en chef, et d'un lion de... en pointe;* au-dessus de l'écusson, un fleuron.

LAITON. Mod., 25 mill. Pl. II, n° 16.
Cab. de F.

Ce fut en 1533 que François Ier vint à Avignon demander au pape la main de sa nièce, Catherine de Médicis, pour son second fils; mais ce ne fut qu'en 1536, année de la mort du Dauphin François et de l'élévation de son mari aux titres de Dauphin et de Duc de Bre-

ici le P. Anselme, qui, en quelques mots, nous apprendra tout ce que nous devons en savoir :

« Catherine de Medicis, heritiere des Comtez de Boulogne et d'Auvergne, fille unique et heritiere de *Laurent* de Medicis, duc d'Urbin, et de *Madelene* de la Tour, dite de Boulogne, née à Florence le 13. avril 1519, naturalisée Françoise par lettres données à S. Germain en Laye, au mois de mai suivant. Son mariage fut traité à Marseille, le 27. octobre 1533. pendant l'entrevûe du Pape avec le roy François I. Elle fut couronnée à S. Denis le 10. juin 1549, fit son entrée solennelle dans Paris le 18. du même mois, etc., morte le 15. janvier 1589. »

tagne, que la nouvelle Dauphine put avoir ses jetons, et ceux-ci furent évidemment frappés de cette même année à celle de sa prise de possession du titre de Reine par suite de la mort du roi François Ier, soit jusqu'en 1547, pendant l'espace de onze ans.

Deux seuls de ces jetons sont arrivés à ma connaissance, et je dois vous avouer, Messieurs, que je n'ai pas pu m'éclaircir mieux sur leur compte que sur quelques-uns de ceux du Dauphin Henri. Pas de dates, pas de point de ralliement autour duquel on puisse asseoir une idée par le rapprochement des faits de l'histoire. Du moins, n'ai-je pas su les découvrir.

Le premier semble une allusion aux ennemis de la reine future, si j'en crois le sens que j'ai cherché à tirer de la légende du revers. Mais que signifie cette roue montée sur deux pieds qui remplit le champ de ce côté de la pièce? J'avais d'abord cru reconnaître dans cette image la représentation d'un gouvernail, auquel il me semblait trouver un point de contact avec la légende. Mais on m'a objecté que le gouvernail qui affecte quelque ressemblance avec l'objet en question est d'invention moderne; et puis je me suis bientôt aperçu que ce que je prenais pour des poignées destinées à la manœuvre dudit gouvernail, au lieu d'être arrondi comme il convient, affectait, au contraire, la forme d'une dent aiguë et recourbée. Plus tard, M. l'abbé Chauffier, de Vannes, ayant eu l'obligeance de me communiquer la copie, faite par lui, de l'ancien catalogue manuscrit de M***, conservateur du musée d'Orléans, j'y ai trouvé cette médaille décrite, et mon *gouvernail* y devenait un *démêloir*, mais avec le signe de l'incertitude (?), chez l'auteur de cette attribution. Enfin, j'ai trouvé le mot de l'énigme dans le *Diction-*

naire de MM. Chassant et Tausin (1), qui donne l'âme et le corps de cette devise, en fixant l'état civil de ce dernier, ainsi que je l'ai fait moi-même dans la description de ce jeton.

Une *roue de sainte Catherine!...* La Dauphine et Duchesse de Bretagne, Catherine de Médicis, pouvait-elle mieux agir qu'en se plaçant sous la sauvegarde de sa patronne? Seulement, au lieu de paraître prête à subir le martyre, elle se montrait douée de moins de résignation que la sainte protectrice dont elle ne possédait que le nom, et donnait à entendre que, si elle lui empruntait sa roue..., c'était pour en déchirer ses ennemis!...

C'est là un emblème qui me semble bien cruel et qui montre terriblement la dent... italienne.

Quant au jeton suivant, pour en trouver une explication qui, ce me semble pourtant, ne devrait pas être bien difficile à découvrir, puisqu'il nous offre déjà le nom d'un *trésorier général,* il n'y aurait qu'à faire quelques recherches dans les livres spéciaux... Mais ces livres me manquent, et je n'ai pas même pu déterminer les émaux de l'écusson du revers (2).

Ces jetons ont dû être frappés à Paris. Je le crois, du moins; et le Dauphiné, non plus que la Bretagne, ne peuvent avoir de prétention à leur paternité; mais ils

(1) *Dictionnaire des devises historiques et héraldiques,* t. I, p. 53.

(2) J'ai bien trouvé dans le P. Anselme (t. VII, p. 377) plusieurs Claude de la Châtre, écuyers, seigneurs de *Plais...* — Je n'attacherais pas grande importance à la différence d'orthographe des noms, sachant combien, à cette époque, ils étaient facilement altérés; — mais les armoiries des la Châtre n'ont aucun rapport avec celles de notre jeton, et j'en conclus que je ne dois rien trancher sur ce sujet délicat.

intéressent leur histoire par les titres qui y furent inscrits dans les circonstances particulières dont j'ai parlé plus haut, ou que, — plus souvent encore, — il ne m'a pas été permis de pouvoir élucider; et je n'ai pas hésité à les réunir en faisceau.

Cet essai de monographie pourrait s'arrêter là... Mais il me semble que, voulant rassembler tous les monuments numismatiques qui nous offrent les emblèmes héraldiques de la Bretagne unis à ceux du Dauphiné, il y manquerait quelque chose, si je n'y joignais le jeton frappé par les états de Bretagne en l'honneur de la naissance du Dauphin, fils de Louis XV.

XVII. — LVD*ovicvs*. XV. REX — CHRISTIANISS*imvs*. ; Buste lauré à droite, revêtu de l'habit de cour et orné du ruban de l'Ordre. Au bas : DU VIVIER F.

℞. NEC ISTO VELLERE DIGNIOR ALTER (*nul autre n'est plus digne de ce manteau* (*immaculé*) ; Le Dauphin, couché dans son berceau, sous un dais orné du manteau herminé et surmonté de l'écu delphinal sous la couronne royale. A l'exergue : COMIT*ia* · ARMOR*icæ* · — 1730.

AR · et CUI. Mod., 29 mill. Pl. II, n° 17.

Coll^on^ de M. l'abbé Chauffier, à Vannes.

Voilà bien des paroles, Messieurs, et tout cela pour aboutir à un mince résultat. La monographie que je vous offre est donc à peine ébauchée et réclame, pour être achevée, le concours d'un plus savant que moi. J'ai pu rassembler des monuments épars (*fragmenta colligere ne pereant*); j'ai pu leur donner un cadre... Mais là s'est bornée mon ambition. A un plus habile

de leur donner ce qui leur manque, la vie que peut seule leur communiquer la découverte des traits particuliers qui se rattachent à chacun d'eux, traits que je n'ai eu ni le temps de rechercher, ni l'art de mettre en scène. A défaut de talent, mon zèle est au moins une bonne façon d'y suppléer. Mais cela ne suffit point.

Pourquoi M. le président Fornier ne se chargerait-il pas d'un pareil travail? Ses travaux antérieurs, ses connaissances historiques, son amour du pays, tout, en un mot, se trouve à sa disposition, et la Bretagne lui devrait une reconnaissance de plus pour avoir fait accomplir un nouveau pas à l'histoire du dernier de ses Ducs. Le Dauphiné, en entrant dans la grande agglomération française, a précédé sa sœur de l'Armorique en donnant un titre au fils aîné des rois de France. Il a été le dernier aussi à voir ce titre disparaître par l'effet des révolutions... Nous avons assisté à cet événement dans notre jeunesse. Mais l'histoire inflexible est là, qui, malgré les passions humaines, dira toujours qu'un moment fut où deux provinces, placées par la nature aux extrémités opposées de la France, virent leurs emblèmes associés sur les monnaies et les médailles de nos souverains, et, sur leurs légendes, ces trois noms si beaux :

FRANCE, DAUPHINÉ ET BRETAGNE!

G. VALLIER.

Grenoble, septembre 1881

XIX

VISITE DES COLLECTIONS

DE M. LE COMTE DE LIMUR

Au sortir de sa troisième séance, le Congrès s'est rendu en entier chez M. le comte de Limur pour visiter ses magnifiques collections, si connues du monde savant.

Pour être complet, je devrais d'abord décrire soigneusement la belle chambre en bois sculpté, œuvre de M. de Limur lui-même. Les membres du Congrès qui avaient apprécié hier les profondes connaissances du minéralogiste ont pu constater aujourd'hui que, chez M. de Limur, le savant est doublé d'un artiste aussi habile à fouiller le bois avec son ciseau qu'à analyser les minéraux avec son chalumeau et ses réactifs.

Mais je ne dois pas oublier que ce n'est pas comme critique d'art que j'ai la parole et j'arrive de suite à l'examen des collections.

Toute maison où se trouvent des objets précieux doit être gardée, ou du moins en avoir l'air ; c'est ainsi qu'à Pompéi on voit peint sur un mur un chien enchaîné qui menace de ses dents les voleurs ou les importuns : *cave canem*. Je soupçonne M. de Limur de s'être inspiré de cette idée, aussi originale qu'archéologique, quand il a placé à l'entrée de son musée un mannequin de gran-

deur naturelle représentant un Chinois en grand costume qui, dans sa cage de verre, semble défendre l'entrée du sanctuaire de la science. Mais notre hôte ouvre trop libéralement ses vitrines à tous les amis de l'étude pour avoir voulu mettre au haut de l'escalier un épouvantail ; son portier n'est point un guerrier chinois armé d'une de ces hallebardes fantastiques dont les fils du ciel ont gardé le monopole ; c'est un honnête gardien à figure inoffensive et souriante qui paraît seulement chargé de servir de guide aux visiteurs. Il en vient tant que son emploi n'est sûrement pas une sinécure.

Les collections peuvent se diviser en trois classes :

1° Minéralogie et géologie,

2° Archéologie préhistorique,

3° Ethnographie.

I.

MINÉRALOGIE ET GÉOLOGIE.

Les membres du Congrès s'arrêtent émerveillés devant les splendides armoires de M. de Limur; peu de collections publiques pourraient offrir des séries aussi complètes et des échantillons d'un aussi grand luxe.

Plus de 12,000 échantillons de choix, parmi lesquels sont représentées les espèces les plus rares et les plus nouvelles méthodiquement classées et disposées pour l'étude. Je ne puis songer à les énumérer; la description de ce précieux cabinet formerait, à elle seule, tout un traité de minéralogie.

J'appellerai seulement l'attention sur les minéraux rares employés par les peuples primitifs dans la confec-

tion de leurs instruments. On y remarque de beaux échantillons, si rares à l'état brut, des jades et des minéraux que Mamour a fait connaître sous le nom de jadéite ou de chloromélanite. Tous ces échantillons proviennent de la Sibérie, de la Chine ou du Thibet; nous mentionnerons de plus un bel échantillon poli du rarissime jade de Jona (îles Hébrides). Puis ce sont des fibrolithes de diverses provenances, notamment de la Suisse, du centre de la France et de la Bretagne; puis les obsidiennes et les callaïs, ou, si on l'aime mieux, les turquoises d'Asie et d'Europe.

A côté des minéraux réputés étrangers se trouvent d'autres roches d'Europe, si voisines de composition et d'aspect des roches étrangères qu'il n'est plus besoin de supposer que les hommes de l'époque néolithique ont apporté de l'extrême Orient la matière première de leurs armes ou de leurs outils de luxe. Cette visite nous donne donc la démonstration pratique des faits encore trop peu connus que le savant minéralogiste a révélés dans sa communication d'hier.

Les belles collections régionales de M. de Limur, provenant des Pyrénées, de l'Auvergne, de la Bretagne, de l'Écosse, de la Suède, de l'Allemagne, etc., sont un guide précieux pour aider l'archéologue dans la recherche des pays d'origine des anciens intruments de pierre.

De nombreuses séries de fossiles nous font assister à l'histoire du développement de la vie aux diverses époques géologiques. L'époque quaternaire, la seule dont je parlerai, se trouve spécialement représentée par une suite hors ligne d'ossements et de dents des grands mammifères disparus ou émigrés; nous citerons notamment le mammouth, le rhinocéros *tichorrhinus*, l'ours et le

lion des cavernes, le *cervus* megaceros, le renne, l'aurochs item. C'est près de ces matériaux d'étude que se rencontrent à la fois les paléontologistes et les archéologues; leur visite nous servira de transition toute naturelle pour passer de la géologie à l'archéologie préhistorique.

II.

ARCHÉOLOGIE.

M. de Limur n'a pas la prétention d'avoir une collection archéologique complète; il s'est arrêté à l'époque néolithique; mais, jusque-là, tous les âges successifs sont représentés chez lui.

Nous voyons d'abord quelques-uns des silex brûlés découverts dans les terrains tertiaires de Thenay par M. l'abbé Bourgeois. Puis ce sont des séries de haches du type de Saint-Acheul, provenant des vallées de la Somme, de l'Oise, de la Seine, de la Sarthe, de la Vienne et de l'atelier du Bois du Rocher (Côtes-du-Nord). Parmi ces haches se trouvent quelques bons spécimens d'Angleterre, notamment de la caverne de Hoxne. A côté de ces instruments est tout un collier de *coscinopora globularis :* ces fossiles sont peut-être les premiers ornements dont l'homme, dans ses instincts de luxe naissant, a cherché à se parer.

Viennent ensuite le scavernes classiques du Périgord, où nous remarquons une belle suite de silex du Moustiers et de Chez-Pouré.

Puis ce sont les longues lames de Laugerie-Haute,

des Eyzies, de Laugerie-Basse, de la Madeleine, et de nombreux éclats de Bruniquel.

Et ce n'est pas seulement par des silex que se trouve représentée l'industrie de l'âge de la Madeleine, mais encore par ces ossements travaillés qui ne sont guère connus dans les collections privées que par des moulages. M. de Limur a de beaux harpons en bois de renne, de fines et jolies aiguilles à chas en os, et enfin deux pièces des plus rares, deux gravures sur os représentant un animal de l'espèce bœuf et un cervidé. Ces derniers objets, à eux seuls, sont l'honneur d'une collection préhistorique.

Nous arrivons enfin à l'âge de la pierre polie.

Il est représenté dans la collection de M. de Limur par une série de haches polies de Bretagne et des provinces voisines, diorites, fibrolithes et jadéites, et surtout par une belle vitrine de la station lacustre de Robenhausen, où nous observons tout le développement de l'industrie à l'époque néolithique. Nous arrivons ainsi jusqu'au seuil de l'âge de bronze, et c'est ici que le savant collectionneur s'est arrêté.

III.

ETHNOGRAPHIE.

Je ne puis terminer ce long rapport sans rappeler les curieux objets d'ethnographie rassemblés dans ces galeries.

A toutes les époques, les peuples primitifs se sont heurtés aux mêmes difficultés, et partout ils ont employé les mêmes moyens pour en triompher. Il est donc

d'un haut intérêt de comparer les armes et les outils des sauvages actuels avec nos objets préhistoriques. C'est ainsi, par exemple, que c'est en étudiant les mœurs et l'outillage des Esquimaux qu'on a pu se rendre compte de l'emploi des grattoirs en silex ou des harpons en os et en ivoire des cavernes.

Nous trouvons de même, dans la collection de M. de Limur, de précieux renseignements sur les flèches à pointe de pierre et sur l'emmanchement des haches.

Ses flèches à pointe barbelée en silex venant du pays des Esquimaux, ou en verre de bouteille fabriquées par les sauvages de la Terre de Feu, nous montrent bien de quelle manière les hommes de l'époque néolithique ajustaient leurs pointes de silex au bois de leurs flèches. Il n'était pas besoin que la pointe barbelée fût fixée à la fois par du bitume, comme cela a été constaté en Suisse, et par des liens en nerf d'animaux; il suffisait que le pédoncule de la pointe de pierre fût introduit dans une fente du bois; l'arme n'en était ni moins pénétrante ni moins meurtrière. Certaines flèches de Chine, armées d'une lame de fer, nous montrent encore que l'usage des flèches à tranchant transversal n'a pas disparu.

Les belles haches d'Océanie, emmanchées de diverses manières, nous indiquent aussi comment nos haches polies ont pu être montées. J'en citerai deux seulement qui m'ont semblé présenter un intérêt tout spécial.

La première est une hache en jade, montée en herminette et fixée au manche par des cordelettes et des écorces; par derrière est une pièce de bois courbée en demi-cercle et sur laquelle vient porter l'extrémité de la hache opposée au tranchant. Cette disposition donne plus de solidité et plus de poids à l'arme et permet d'as-

sener un coup plus violent. Ce système d'emmanchure est tout à fait différent de celui des haches de Suisse, mais il offre un étonnant rapport avec la forme des haches gravées sur les pierres de certains de nos dolmens, notamment sur la table des marchands et sur une pierre du Mané-er-H'roeck (Locmariaker).

La seconde est moins une hache proprement dite qu'un grand éclat de silex simplement taillé et emmanché comme une hache dans un manche de bois fendu. La pierre y est retenue et le manche consolidé par des liens d'écorce. Cette arme de forme rare provient de l'intérieur de l'Australie ; elle nous démontre que certains de nos silex, même ceux qui ne semblent être que de simples éclats, ont pu être utilisés pour faire des armes ou des outils sérieux.

Je suis bien loin d'avoir épuisé l'indication des nombreux matériaux d'études que présentent les collections de M. de Limur ; je dois pourtant m'arrêter. J'ai voulu seulement fixer le souvenir d'une rapide visite.

Qu'il me soit permis en terminant de remercier, au nom du Congrès, M. le comte de Limur de la parfaite courtoisie avec laquelle il a bien voulu nous faire les honneurs de son musée, et de lui affirmer que les membres du Congrès n'oublieront de longtemps, ni ses belles collections, ni son obligeant accueil.

V. Micault.

XX

FOUILLE DES DEUX BUTTES D'AMBON

Lorsque le programme du Congrès fut arrêté, on avait le projet d'explorer le beau tumulus de Kernec, dans la commune de Languidic. Mais le propriétaire de ce monument n'ayant pas même daigné répondre à la lettre par laquelle on lui demandait l'autorisation de pratiquer cette fouille, il fallut chercher ailleurs. Il me tomba alors sous les yeux une note écrite, le 12 juillet 1858, par M. l'abbé Piéderrière et ainsi conçue : « Ambon. Deux tumulus, dits vulgairement Tanisec ou Trimouillec, s'élèvent non loin de la route de Vannes à Muzillac, entre Questuli et Sainte-Julitte, sur la route qui prend là et va à Ambon. Quand on a fait un kilomètre environ sur la route d'Ambon, on peut regarder à gauche sur la lande qui se présente, et on les voit fort bien à environ 500 pas. » Ayant appris ensuite que ces deux buttes appartiennent à M. Lorois, de Nantes, j'écrivis au propriétaire, qui, loin d'imiter celui de Kernec, me répondit fort gracieusement, le 24 mai, qu'il m'autorisait à explorer, non seulement les deux tertres en question, mais encore tous les monuments que je pourrais rencontrer sur les terres d'Ambon et de Muzillac ; il poussa même la délicatesse jusqu'à me signaler les antiquités connues par lui.

Avant de rien arrêter, avant même de visiter les deux tumulus, je voulus attendre l'arrivée prochaine de M. de Laurière, qui, en effet, se rendit à Vannes le 8 juin. Le lendemain, nous partîmes pour Ambon, et, grâce à la note de l'abbé Piéderrière que j'avais accompagnée du plan cadastral de la commune, il nous fut très facile de trouver nos buttes. Elles s'élèvent à 10 mètres l'une de l'autre, sur une ligne nord-sud, dans une lande parsemée de sapins et portant au cadastre (n° 31 de la section B de Borne) le nom de *Er-Hoüet*, le bois ou la forêt. De mêmes dimensions et semblables, elles ont chacune environ 60 mètres de circonférence et 3 mètres de hauteur. Nous pensâmes qu'elles réalisaient toutes les conditions désirables, et, tenant compte de leur petite distance de Vannes, environ 4 lieues, nous leur promîmes l'honneur de la visite du Congrès.

En nous rendant de ce point à Ambon, nous nous détournâmes un peu sur la gauche de notre route, pour voir, à 50 mètres environ à l'est du village de la Nouitte, les ruines d'un dolmen signalé par M. Lorois et situé sur le bord du *Champ-du-Rocher*.

Dans le cimetière qui entoure encore l'église d'Ambon, M. de Laurière eut l'occasion de faire connaissance avec une coutume locale consistant à parsemer les tombes des enfants de petites pierres choisies et de coquillages recueillis sur le rivage voisin.

En retournant à Vannes nous visitâmes, entre le village de Rangliac et la route de Nantes, les restes d'un beau dolmen, ombragé par un chêne déjà séculaire et situé sur le bord d'un champ (n° 222 de la section C de la même commune d'Ambon) qui porte le nom significatif de *En Allée*, indiquant assez que ce monument celtique a jadis possédé une galerie dont il ne reste

plus d'autres traces. M. de Laurière, qui avait eu la bonne inspiration de se munir de son appareil, prit une vue photographique de ces ruines.

Pendant le Congrès, il fut arrêté définitivement que les deux tertres de la section de Borne seraient explorés le lendemain de la clôture. M. Cappé, l'habile contre maître des fouilles du regretté M. Miln, fut chargé de diriger l'opération. Dès le samedi 2 juillet, il se rendit à Ambon pour former une escouade d'ouvriers et se mettre en mesure de faire commencer les travaux de grand matin, le lundi suivant. Et, ce jour venu, des voitures de Vannes transportèrent, par un temps superbe, une cinquantaine de membres du Congrès sur le lieu des fouilles.

Les deux buttes furent attaquées à la fois par des tranchées de 2 mètres de largeur et dirigées de la circonférence vers le centre. On n'y rencontra d'abord que des terres rapportées; mais, peu avant midi, le tertre du sud commença à montrer une couche de $0^{m}15$ à $0^{m}20$ centimètres de cendres et de charbon mélangés. Cette rencontre et l'absence totale de pierres étonnaient beaucoup le directeur des travaux.

Après une heure consacrée à un joyeux déjeuner sur l'herbe et à l'ombre des sapins, les ouvriers se remirent à l'œuvre. Comme celle du sud, la butte du nord ne tarda pas à montrer aussi une couche de cendres et de charbon, mais rien de plus. Pas une pierre, pas un fragment de poterie, pas un éclat de silex ne vint relever l'espérance qui commençait à s'évanouir. Vers 4 heures, les deux tranchées avaient atteint le centre. Peu après, le tertre du sud se trouvait même entièrement coupé. Les tranchées, s'élargissant alors, formèrent un large puits au centre. Un puits semblable fut pratiqué au

centre du tertre nord. Malgré les plus belles illusions, il fallait se rendre à l'évidence des faits et s'avouer que ces deux tertres ne couvraient aucun dolmen, aucun monument. Si au moins, avec leurs couches de cendres et de charbon, ils avaient bien voulu nous offrir quelques fragments de poterie ! Mais, non ; rien, rien. Nous avions joui d'une splendide journée et c'était tout.

Mais que sont cependant ces deux belles buttes, faites évidemment de mains d'homme ? Pourquoi ces cendres et ce charbon ? Que signifie le nom de *Tumiec* donné par la tradition a ce lieu ? Des avis bien différents ont été émis sur ces questions.

Le nom de l'endroit rappelle trop celui de Tumiac, dans la commune d'Arzon, et son grandiose tumulus, pour ne pas éveiller l'idée de sépulture.

Les cendres, un peu onctueuses, mais qui, malheureusement, n'ont point été analysées, faisaient songer à la crémation. Suivant une hypothèse, deux armées ennemies se seraient peut-être rencontrées en ce lieu, et, après la bataille, chacun aurait brûlé ses morts et élevé un tertre sur leurs cendres. Cette supposition expliquerait l'absence de chambres sépulcrales et de toute poterie.

S'il m'était permis d'émettre un avis, je dirais, en terminant ce petit rapport, que les deux buttes d'Ambon pourraient bien n'être pas sans analogie avec les *Mounds* si nombreux sur le territoire américain, et dans la construction desquels la terre se trouve exclusivement employée. Entre nos tertres et les Mounds, je ne verrais qu'une seule différence : c'est que les derniers renferment des poteries, absentes dans les monuments d'Ambon.

ABBÉ LUCO.

XXI

EXCURSION

A PLOUHARNEL ET A CARNAC

Notre directeur me prie, Messieurs, de vous rendre compte de la partie de notre excursion d'hier touchant à l'archéologie préhistorique. C'est en quelque sorte me demander de vous rappeler l'emploi d'une journée entièrement consacrée à l'étude de quelques-uns des plus importants monuments du Morbihan.

Après vous être arrêtés à Auray pendant quelques instants que vous avez employés à parcourir la ville, vous avez poursuivi votre route vers Plouharnel. A Keryaval, à quelques kilomètres avant d'atteindre Plouharnel, vous avez mis pied à terre pour visiter les grandes allées couvertes qui se trouvent à droite et à gauche du chemin. Celles de droite vous auront frappés davantage. Elles forment, en effet, un ensemble fort curieux de deux allées couvertes, orientées S.-S.-E. et N.-N.-O., se reliant par une troisième allée perpendiculaire à celles-ci, mais ne communiquant qu'avec l'une d'elles. Cet ensemble était autrefois recouvert d'un tumulus.

L'une de ces allées, celle de l'est, est intéressante par les sculptures qui couvrent quelques-unes des parois de la chambre du fond, sculptures assez mal définies, qu'on

s'est plu à rendre encore plus indéchiffrables, si faire se peut, en les recouvrant d'un enduit noir qui rend impossible d'en suivre les contours. En y prêtant toute votre attention, vous avez pu cependant découvrir dans ces sculptures un grand nombre de signes ressemblant à un bâton recourbé, des signes ayant quelque analogie avec un joug ou l'*upsilon* grec, des signes en forme de peigne, une sculpture affectant la forme d'un écusson ou d'un bouclier, et enfin quelques autres signes plus ou moins accentués que vous et moi serions très embarrassés de qualifier.

Vous trouverez, du reste, toutes ces sculptures parfaitement décrites et reproduites dans l'ouvrage que M. le docteur de Closmadeuc, l'heureux possesseur de l'incomparable monument de Gavr'inis, a publié sous le titre de : *Sculptures lapidaires et signes gravés des dolmens du Morbihan.*

Ces dolmens et allées couvertes de Keryaval ont été fouillés par la Société polymathique du Morbihan en 1866. Vous avez pu voir dans son musée les objets en provenant, et dans le rapport du docteur de Closmadeuc, inséré dans le Bulletin de cette société, vous trouverez, si vous le désirez, tous les détails de cette exploration.

A partir du moment où vous avez quitté Keryaval, vous êtes devenus les hôtes de M. Gaillard, qui, avec sa parfaite connaissance des lieux, vous a fait visiter la crypte de *Runesto*, reste d'un monument autrefois très considérable, auquel on a dû emprunter des matériaux pour la construction d'une maison voisine.

Ce monument a également été fouillé en 1866 par la Société polymathique, et le rapport de M. le docteur de Closmadeuc, rendant compte de cette exploration, est inséré dans ses annales.

Après avoir quitté Runesto, vous avez bientôt atteint Plouharnel, que vous n'avez fait que traverser pour gagner, à 300 mètres au nord du bourg, le village de Rondossec, où vous aviez à visiter, sur le bord du grand chemin, les belles galeries d'un vaste monument formant un ensemble se composant de trois galeries, dont deux parallèles, aboutissant à des cryptes dont l'une a une chambre latérale. Cette disposition de deux chambres se communiquant n'est pas unique dans le Finistère, nous en connaissons plusieurs d'une construction analogue.

A 200 mètres plus loin, au N.-E. de la route conduisant de Plouharnel à Erdeven, vous avez encore visité quelques menhirs qui vous ont fait pressentir les grands alignements de Carnac.

Revenant ensuite sur vos pas, vous êtes bientôt à Plouharnel, où vous mettez pied à terre. Il vous tarde de revoir les bijoux en or, connus sous le nom de bijoux de Plouharnel, que la plupart d'entre vous connaissaient déjà.

Ils sont conservés chez M. Gaillard, avec beaucoup d'autres objets précieux, dans une vitrine appendue aux murs.

Pour deux d'entre eux, il n'y a pas de doute, ce sont des bracelets formés d'une simple lame d'or, dont les extrémités se terminent par des agrafes permettant de les fermer. Malheureusement leur provenance est incertaine, et quelques-uns des archéologues les plus sérieux et les plus consciencieux du Morbihan font planer sur leur authenticité des soupçons dont nous ne croyons pas devoir nous faire l'écho ici.

Quant au troisième de ces bijoux, ce n'est pas un collier, ainsi qu'on l'appelle dans la plupart des guides

que les touristes ont entre les mains, mais bien un brassard; son diamètre et sa hauteur nous permettent de penser ainsi, d'autant que dans la sépulture d'où il est sorti il y en avait un second identique, qui se trouve aujourd'hui entre les mains de M. Costa de Beauregard.

Pour celui-ci, son origine ne fait aucun doute, il a été trouvé par M. le Bail, beau-père de M. Gaillard, ainsi que celui que possède M. Costa de Beauregard, dans une des galeries du monument de Rondossec, que vous avez tout à l'heure visité. Ils étaient tous deux déposés sur un vase en terre grossière rempli de cendre. Et si l'un d'eux a passé entre les mains de M. Costa de Beauregard, c'est que M. le Bail, qui exécutait la fouille, a dû le céder à une dame d'Auray, propriétaire du terrain qu'il fouillait.

Dans cette même vitrine, à côté de ces bijoux en or, sont des haches en pierre polie, dont quelques-unes sont très remarquables et rentrent dans les formes des belles haches du musée de Vannes. Malheureusement la plupart sont de provenance incertaine. Vous y avez aussi remarqué quelques colliers en verroterie et en grains d'ambre, objets modernes qu'il est regrettable de voir placés à côté du mobilier des dolmens; car ils induisent en erreur bon nombre de touristes, qui sont par cela même portés à leur attribuer une grande antiquité.

En quittant Plouharnel, vous vous êtes dirigés vers Carnac, visitant en route les alignements du *Mennec*, qui forment un des trois groupes composant l'ensemble des alignements de Carnac, ce vaste et imposant monument dont la destination nous reste encore à trouver.

En voyant les vides qui se sont faits dans ses rangs vous avez, comme nous, formé le vœu que l'on prît

au plus tôt les mesures nécessaires pour sa conservation, qui nous intéresse tous si vivement.

Bientôt vous avez atteint Carnac, où vous avez été retenus par la visite des collections formées par le regretté M. Miln, qui a consacré avec tant de zèle les dernières années de sa vie à l'exploration de monuments que vous alliez visiter dans quelques moments.

Dans cette collection, qui eût demandé à être étudiée avec un soin que ne vous permettaient malheureusement pas les courts instants que vous aviez à lui consacrer, vous aurez sans doute été frappés, comme nous, des belles poteries noires trouvées par M. Miln dans une allée couverte, près de la Trinité-sur-Mer.

Ces magnifiques vases à couverte plombaginée sont très remarquables par leur forme et les intéressantes ornementations qui les décorent. Je ne veux pas m'attarder à vous les décrire plus minutieusement, vous les trouverez, je crois, reproduits bientôt dans le *Bulletin monumental*.

Vous aurez aussi remarqué les fragments d'or recueillis par M. Miln dans un dolmen des environs de Carnac, ainsi que les deux ou trois pointes de flèche à tranchant transversal, par lui trouvées dans des monuments analogues. Ce sont là, Messieurs, des objets du plus grand intérêt.

Je suis certain que les poteries recueillies dans les monuments circulaires que M. Miln a explorés et que M. l'abbé Luco nous a si bien décrits, ne vous auront pas plus échappé que les intéressants objets sortis des fouilles du Bosséno. Cette importante réunion d'objets de provenance indiscutable est du plus haut intérêt et bien digne des sacrifices que fait la famille de M. Miln en construisant, à Carnac même, un local destiné à la

recevoir. C'est là que nous aurons tous hâte de la revoir.

De Carnac vous vous êtes dirigés vers le tumulus de Saint-Michel, le plus vaste des nombreux tumulus du Morbihan. Je ne vous dirai rien de la sépulture intérieure de ce colossal monument, notre savant collègue M. E. Cartailhac vous en a parlé avec trop d'autorité en décrivant le riche mobilier qu'on y a recueilli et qui fait aujourd'hui la gloire du musée de Vannes.

Après avoir contemplé pendant quelques instants le magnifique panorama que l'œil embrasse du haut de ce colossal tumulus, vous êtes allés visiter les divers lieux qui ont été le théâtre des fouilles de M. Miln. Les restes de la villa gallo-romaine du Bosséno, dont vous possédez tous la monographie, ses monuments circulaires et le groupe des alignements de Kermario. Les explorations de ces divers monuments sont bien connues de vous tous.

Ensuite vous avez visité la belle allée couverte de Kercado, encore enveloppée de son tumulus. C'est une des plus belles qu'il vous ait été donné de voir dans cette journée si bien remplie. Elle est d'une magnifique conservation et aboutit à une vaste chambre dont les tables sont posées sur un mur édifié à pierres sèches et le sommet des piliers qui font le pourtour de la chambre. Sur quelques-unes des parois et sur la face inférieure de la table de cette chambre on vous a signalé des sculptures. Vous aurez, comme nous, vu cette hache emmanchée, dessinée à l'aide d'un trait noir. Mais je me demande si cette sculpture a jamais existé ailleurs que dans l'imagination de ceux qui en ont tracé le contour à l'aide de ce trait noir. Cette allée couverte a été fouillée en 1863, par MM. Lefebvre et R. Galles. Ils ont fait

don du mobilier qu'ils y ont recueilli au musée de la Société polymathique, où vous avez pu le voir.

A la sortie de cette grotte vous avez, Messieurs, visité le dernier groupe des alignements de Carnac, celui de Kerlescan. Ici comme au Menec et à Kermario, beaucoup de monolithes ont disparu. Malgré tout, ceux qui restent forment un ensemble des plus imposants, encadré d'un paysage qui ajoute au monument une sauvage majesté.

Ne quittons pas Kerlescan sans dire un mot de son allée couverte que nous tenions essentiellement à voir, parce qu'elle offrait, nous assurait-on, la curieuse particularité de trous, carrés ou ronds, percés dans les piliers de la chambre, ainsi que dans un ou deux piliers de la galerie; trous destinés à permettre de faire à l'intérieur du monument des inhumations successives sans être obligé de le rouvrir. C'était là une particularité qui, si elle était constatée, en faisait un monument à part dans nos allées couvertes bretonnes, et eût relié la galerie de Kerlescan à quelques-unes de celles des autres parties de la France qui ont dans leurs parois des ouvertures analogues. Le dolmen de Trie, dans l'Oise, et plusieurs autres, qu'il est inutile de citer ici, présentent cette particularité.

Malheureusement cette galerie est ruinée, et sur celles de ses parois encore debout nous n'avons rien constaté de semblable.

Une particularité nous a pourtant frappés dans ce monument, c'est que l'allée était primitivement recouverte d'un tumulus allongé, de la forme de ceux que les Anglais appellent *Long-Barrow*.

En quittant Kerlescan vous avez repris le chemin d'Auray, que vous avez failli ne pas retrouver à la sortie

de tous ces monuments fréquentés par les *chorriquets*, qui voulurent, un instant, vous jouer un des malins tours qui leur sont si fréquents, et dont nos chansons bretonnes donnent les récits. Mais il n'en fut heureusement rien. Vous étiez bientôt de retour à Vannes, et aujourd'hui vous avez tous conservé le souvenir d'une excursion charmante faite sous la direction de notre infatigable et savant directeur, M. Léon Palustre.

PAUL DU CHATELLIER.

XXIII

EXCURSION

DANS

LE GOLFE DU MORBIHAN

L'étude des monuments mégalithiques imposait au Congrès l'attrayante obligation de visiter, autant que possible dans un court délai, leurs différents types, réunis aux environs de Vannes avec une abondance et une variété si extraordinaires. Aussi l'excursion annoncée au programme pour le jeudi 30 juin était-elle vivement attendue. Empressons-nous de dire, puisqu'elle devait être effectuée par navigation maritime, qu'elle a été favorisée par un temps splendide qui semblait fait exprès pour les voyageurs les moins habitués aux surprises de la mer.

Le bateau le *Bellilois*, frété pour la circonstance par les soins de MM. les secrétaires généraux, était venu attendre, près de l'île Conleau, les passagers, qui, au nombre de soixante-quinze, montaient à bord, à sept heures du matin, pour prendre part à cette excursion.

La beauté du site qui encadre cette île en miniature est encore au-dessus de sa réputation. L'aspect du Morbihan, avec ses îles aux formes bizarres, ses côtes

sinueuses, tantôt vertes, tantôt sèches, absorbe aussi l'attention des promeneurs. Ce n'est pas ici le moment de soulever la question de ce golfe que les géologues, les archéologues et les géographes considèrent comme de formation relativement récente. Toute l'attention est au pittoresque, au charme de la plus aimable des navigations. Mais bientôt on aborde à l'île de Gavr'inis. Son heureux propriétaire, M. le docteur de Closmadeuc, nous en fait les honneurs avec sa courtoisie habituelle. Au centre de l'île s'élève le tumulus dont la chambre précédée de son allée couverte est bien vite envahie par un premier groupe de visiteurs. Vu l'exiguïté du mystérieux caveau, ce groupe se renouvelle plusieurs fois, en essayant de se bousculer le moins possible, sans toujours y reussir, pendant l'examen des signes gravés sur les pierres verticales qui forment les parois de la chambre. Ces signes, des ondulations, des cercles concentriques, tant de fois dessinés, reproduits en moulages au musée de Saint-Germain, où l'on peut plus tranquillement les étudier, exercent la sagacité des visiteurs. Si le mystère enveloppe toujours la signification de ces grossiers dessins, il est un fait plus généralement admis et qui a bien son importance, c'est que ces gravures ont été obtenues par la percussion, au moyen d'instruments en pierre et non en métal. Non seulement les archéologues, M. Miln, M. Cartailhac, M. l'abbé Hamard, M. du Châtellier ont admis cette opinion, mais encore la minéralogie, par la compétence de M. de Limur, est venue la confirmer, en s'appuyant sur des considérations de l'ordre purement scientifique.

Au-devant de l'île Gavr'inis s'étend une petite île bien connue des archéologues, où un cromleck à moitié

submergé atteste dans ces parages l'action envahissante de la mer sur ces îles. Mais il faut se contenter de l'examiner de loin.

Une demi-heure après le départ de Gavr'inis, on débarque à Locmariaker, opération un peu longue en raison de la marée basse. On se met avec ardeur, à une certaine distance du rivage, à la découverte du grand menhir qui, malgré ses 21 mètres de longueur, se fait longtemps chercher du regard, car on sait que ce géant de granit est couché sur le sol, brisé en trois morceaux. M. Lallemand, qui a étudié avec passion les monuments de la contrée, rappelle avec précision les dimensions de ce roi des mégalithes, ainsi que son poids, évalué à 250,000 kilogrammes, exactement comme celui de l'obélisque de Loucqsor, qui mesure cependant trois mètres de plus en hauteur. Près de là se trouve aussi le grand dolmen de Mané-Lud. Une grande hache emmanchée, sans doute symbolique, est figurée au trait sur la pierre plate qui forme le plafond de la chambre.

Ces haches, qui se rencontrent sur d'autres parois de monuments analogues en Bretagne, sont comparées par M. Cartailhac à celles que l'on voit dans les grottes artificielles et funéraires de la Marne, rendues célèbres par les explorations de M. Joseph de Baye. Dans une direction opposée, de l'autre côté du village, s'élève le grand tumulus du Mané-er-Hroeg. De forme à peu près ovale, il mesure 100 mètres de long, 60 mètres de large et 10 mètres de haut. Sa chambre funéraire, composée d'énormes pierres, fouillée en 1863 par M. René Galles et M. Lefebvre, a produit une étonnante série de haches en fibrolithe, déposées au musée de la Société polymathique à Vannes. Un grand nombre d'excursion-

nistes visitent l'intéressant caveau avant de remonter à bord.

Pendant l'exploration de Locmariaker, le pont du vaillant paquebot s'est transformé de son mieux en salle à manger, et c'est en réparant leurs forces avec un remarquable entrain, autour de tables plus confortablement servies qu'élégantes, que les congressistes reprennent leur voyage. Bientôt ils sortent du Morbihan pour entrer dans le majestueux Océan. Mais les préoccupations du moment ne font pas perdre de vue les magnificences du spectacle qui se déroule de tous côtés. Partout un soleil radieux, tempéré par une douce brise! Une mer légèrement azurée, aussi calme que le ciel qu'elle reflète! A l'est, la côte bretonne, où l'on voit émerger d'imposants tumulus, ceux de Tumiac, d'Arzon, d'autres encore, et vers l'ouest, comme pour leur faire pendants sur l'immensité, quelques voiles qui semblent immobiles dans leur éloignement. On passe en vue de Saint-Gildas, dont la visite figurait au programme trop chargé de l'excursion. Mais on se contente de saluer son clocher, d'évoquer le souvenir de la célèbre abbaye, d'envoyer un regard à ces rochers sauvages qui bordent la côte, et l'on se dirige à toute vapeur vers les masses grandioses du château de Sucinio. Un troisième débarquement s'opère sans aucun encombre sur la plage sablonneuse. Mais nous voilà bien loin des époques préhistoriques. Le château de Sucinio, en effet, nous ramène au XVe siècle. Il est vrai que l'immense manoir n'en est pas en meilleur état de conservation. En cherchant bien on y trouve aussi quelques parties du XIIIe siècle. Les tours, les courtines, les chemins de ronde, les salles du rez-de-chaussée, la chapelle, sont l'objet d'un examen minutieux.

On admire aussi l'effet pittoresque de ces féodales constructions, dont l'ensemble imposant rappelle l'ancien Pierrefonds.

Mais il faut regagner le *Bellilois*, qui, grâce à la marée montante, aborde, à neuf heures du soir, au quai de Vannes, pour y déposer ses passagers, tous charmés de leur heureux voyage.

SÉANCE SUPPLÉMENTAIRE

DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

Le 23 juillet, à Bernay.

La Société française d'Archéologie, comme il avait été convenu depuis longtemps, a tenu, le 23 juillet, à Bernay, avec le concours de la Société libre de l'Eure, une séance supplémentaire, dans la grande salle du tribunal civil, obligeamment mise à sa disposition par M. le président Dulac de Fugères.

A deux heures, M. Palustre, directeur, prenait place au bureau, accompagné de MM. le duc de Broglie, sénateur; Simon, sous-préfet; Jules de Laurière, secrétaire général de la Société française d'Archéologie; Victor Marie, vice-président de la Société libre de l'Eure (section de Bernay); Dulac de Fugères, président du tribunal civil; l'abbé Berger, archiprêtre de Bernay; Lerenard-Lavallée, juge; l'abbé Porée, inspecteur de la Société pour le département de l'Eure, faisant les fonctions de secrétaire. Nous citerons aussi, parmi les personnes qui ont assisté à cette séance, MM. le comte du Manoir de Juaye, de Fontenilles, inspecteur de la Société pour le département du Lot; de Brécourt, Émile Vy et Simon, conseillers généraux; de Bonnechose, Join-Lam-

bert, comte Dauger, l'abbé Quesnel, curé de Claville; colonel Goujon, Malbranche, Lambert, avoué; Loisel, Henri Quevilly, la plupart faisant partie de la Société française d'Archéologie. On remarquait également un certain nombre de membres du clergé. M. Eugène de Beaurepaire, conseiller à la cour d'appel de Caen et inspecteur divisionnaire, s'était excusé de ne pouvoir assister à cette séance.

M. Palustre a pris le premier la parole. Dans une remarquable improvisation, il a rappelé qu'on éprouvait toujours du plaisir à revenir au pays natal, c'est-à-dire dans la Normandie qui a vu fonder, il y a tout à l'heure cinquante ans, la Société qu'il dirige. Il a redit en quelques mots le but de la Société, qui est de faire connaître et de conserver les monuments historiques de la France, c'est-à-dire tous ceux qui se recommandent à l'attention de l'artiste, de l'antiquaire et de l'historien. S'élevant énergiquement contre cette rage de destruction dont semblent animées certaines administrations aussi bien que beaucoup de particuliers, il a cité une victime récente de ce vandalisme inouï, le château de Montal, dont les débris sculptés, cheminées, mansardes, statues, ont été vendus aux enchères. Enfin, M. le directeur a vivement engagé toutes les personnes qui s'intéressent à nos monuments nationaux, à protester contre de tels actes de vandalisme, et lorsqu'ils tentent de se produire, à ne pas hésiter à en saisir l'opinion publique, non seulement au moyen de la presse de la localité ou du département, mais surtout des grands journaux dont le retentissement est plus vaste et l'appel souvent mieux écouté.

M. l'abbé Porée, inspecteur de la Société, lit ensuite une *Étude sur l'abbaye du Bec au* XVIII*e siècle*. Il a reconstitué, autant qu'il était possible, après sa destruction

totale, l'église de ce monastère avec ses formes architectoniques, le nom de ses maîtres de l'œuvre, son mobilier liturgique, son riche trésor. Puis, poursuivant la description des bâtiments conventuels réédifiés au siècle dernier, il a rappelé ce qu'étaient ces imposantes constructions lorsqu'elles étaient animées par la présence de leurs hôtes religieux, quand la bibliothèque possédait encore ses livres et ses manuscrits, le chartrier ses cartulaires, son admirable collection de bulles et de chartes, quand l'édifice entier était debout avec les institutions qu'il abritait depuis plus de sept siècles.

Deux châteaux du pays d'Ouche : Thevray, 1489, *Beaumesnil*, 1631. Sous ce titre, M. Henri Quevilly donne une lecture qui intéresse l'auditoire par les documents inédits au moyen desquels il fixe la date précise de la reconstruction, en 1489, de la tour de Thevray, par Jacques de Chambray, bailli d'Évreux, et surtout celle du château de Beaumesnil par les marchés passés en 1631, entre Jacques Leconte-Duquesne, marquis de Nonant, et Jean Gaillard, maître maçon, de Rouen. M. Quevilly conserve la parole pour un travail historique sur un bénédictin normand qui devait illustrer la congrégation de Saint-Maur. Dom René Massuet, né à Saint Ouen de Mancelles, en 1666, professa successivement la philosophie et la théologie au Bec, à Jumièges et à Fécamp, donna une édition des œuvres de saint Irénée, publia le tome V des *Annales bénédictines*, et mourut à Saint-Germain-des-Prés, en 1716.

A ce moment, M. Palustre donne lecture d'une liste de brochures et de documents publiés par M. Vauclin, sur l'arrondissement ; il remercie l'auteur du soin qu'il prend de recueillir tous les souvenirs historiques qui intéressent Bernay et la contrée. Il félicite également M. Victor

Normand, professeur de dessin à Bernay, pour son recueil de vues gravées à l'eau-forte des principaux monuments du département de l'Eure.

La parole est ensuite donnée à M. l'abbé Quesnel, membre de la Société, pour une communication intitulée : *Glanes archéologiques recueillies dans la vallée d'Eure et les environs d'Évreux*. M. l'abbé Quesnel regrette que l'art provincial d'autrefois, normand, poitevin, bourguignon, tende à disparaître de plus en plus, pour faire place à un art uniforme et cosmopolite qui ne donnera point aux générations à venir l'idée de ce que nous pouvons être chacun dans notre pays. Après une description détaillée de la belle église de Pacy-sur-Eure, construite à la fin du XIIe siècle, M. Quesnel donne de curieux renseignements sur la chapelle de la Commanderie de Chanu, à Villiers-en-Désœuvre, et son portail du XIIe siècle, sur les contre-tables du XVIIe siècle de Claville et de Bernienville, sur les stalles d'Ormes, de l'époque de François Ier, provenant de l'abbaye de Conches, enfin sur les douze émaux ronds de Saint-Aubin d'Ecrosville, datés de 1546.

M. de Laurière lit une très savante étude de M. Anthyme Saint-Paul, ayant pour titre : *le Cas de la cathédrale de Reims*. On n'a pas oublié « le Cas de la cathédrale d'Évreux », ni les longues discussions auxquelles donnèrent lieu, il y a quelques années, les restaurations qui ont changé l'aspect historique de ce beau monument. Sous prétexte de ramener nos grands édifices religieux à une unité de style qu'ils n'ont jamais connue, les architectes officiels, intéressés à faire de grands travaux, n'hésitent pas à détruire des parties importantes bâties au XVe ou XVIe siècle, pour les remplacer par du

XIIe ou du XIIIe siècle. Il y avait, au côté nord de la cathédrale de Reims, une galerie élevée au XVIe siècle. On vient de la détruire pour la remplacer par une autre dont le dessin a été inspiré par la galerie de Notre-Dame de Paris. Or, l'on sait combien sont dissemblables ces deux monuments : la richesse de l'un ne saurait rien emprunter à l'austère simplicité de l'autre. Le rapporteur signale, en terminant, une lézarde qui vient de se produire dans toute la hauteur d'une des tours de Reims et occasionnée par le déchaussement des fondations demeurées, tout l'hiver, exposées à la pluie et à la gelée.

M. le directeur cite à l'appui de la thèse de M. Saint-Paul de nouvelles preuves de ce parti-pris des architectes de l'État, entre autres la cathédrale de Sens et ses chapelles, et le magnifique château de Saint-Germain-en-Laye, dont on a défiguré certaines parties importantes et supprimé les murailles qui entouraient sa charmante chapelle du XIIIe siècle. Si l'on avait voulu une restauration sincère, on n'avait qu'à consulter les plans de Ducerceau, et l'on s'est bien gardé de le faire.

Un compte rendu succinct des excursions faites le jeudi et le vendredi, dans les environs de Bernay, est donné par M. l'abbé Porée.

Enfin M. l'abbé Deshayes, curé de Monneville-sur-Rille, et membre de la Société, fait une communication verbale sur une collection d'objets en silex trouvés par lui à Monneville-sur-Rille. Parmi les pièces les plus remarquables qu'il présente, il faut citer une petite hachette en jade, portant sur ses deux côtés un commencement de perforation ; c'est la seule, jusqu'à présent, qu'on ait trouvée dans notre région ; une hachette polie en silex, de 24 centimètres de long, d'une conser-

vation parfaite (le Musée du Havre en a fait prendre un moulage); une autre hachette polie de 28 centimètres, mais moins bien conservée; une douzaine de ciseaux taillés et polis; une douzaine de pointes de flèches en silex noir et blond; un très beau couteau en silex noir taillé régulièrement sur ses deux faces, de 12 centimètres de long sur 2 de large; un lot de couteaux et grattoirs d'une forme grossière ayant tous la même patine et recueillis sur le cimetière gallo-romain de Manneville. Dans ce cimetière, qui mériterait d'être exploré avec soin, on a trouvé un grand nombre de cercueils de pierre, et dans quelques-uns des armes de fer, des ornements de bronze, entre autres une belle agrafe mérovingienne en bronze et un stylet pour écrire, de même métal, long de 24 centimètres. Tous ces objets intéressent vivement l'attention des membres de la Société; M. Palustre félicite M. Deshayes de ses importantes découvertes et l'engage à les continuer.

En levant la séance, M. le directeur remercie tous les membres de la Société libre de l'Eure qui ont bien voulu assister à la séance, et il exprime l'espoir qu'un nouvel essor sera donné aux études archéologiques dans le département de l'Eure, si riche en trésors d'art et en souvenirs historiques.

XIV

L'ABBAYE DU BEC

AU XVIIIe SIÈCLE

Les ordres religieux ont, comme les peuples, leur âge héroïque, période de jeunesse et d'épanouissement où la science et la sainteté brillent d'un éclat extraordinaire. Cet âge, pour les anciens ordres, peut se placer au XIIe et au XIIIe siècle, de saint Bernard et de Suger à saint Dominique et à saint François d'Assise. Il y eut cependant en France de grandes abbayes dont la célébrité n'attendit pas pour éclater que ces siècles fussent nés. Au premier rang de ces monastères d'élite il faut placer le Bec, qui parvint à son apogée au siècle même de sa fondation. En effet, la renommée qui environne à cette époque le monastère d'Herluin est incomparable. Son école est la plus fameuse de l'Occident. On accourt de Flandre, d'Allemagne, de Gascogne, d'Italie, pour suivre les doctes enseignements qu'y donnent Lanfranc et saint Anselme. Le mont Saint-Michel, Saint-Evroult, Saint-Wandrille, Jumièges, Bernay, lui demandent des abbés; Chartres, Rochester, Cantorbéry, Rouen, des pontifes; les rois d'Angleterre y viennent chercher des conseillers d'une sagesse éprouvée; Rome voit s'asseoir sur le trône apostolique un élève de l'école du Bec, et l'Église placera au rang de

ses saints et de ses docteurs le moine archevêque Anselme dont le nom est l'immortel honneur de cette abbaye où il vécut trente-deux années.

Mais cette gloire s'éclipse peu à peu. Les reconstructions successives de l'église, des donations de pieux seigneurs, quelques visites de princes et de rois, les pillages causés par les guerres : voilà les faits notables qu'enregistre la Chronique. Cette histoire intime ne manque certes pas d'intérêt, mais on ne voit plus de trace de l'influence puissante qui se faisait autrefois sentir dans l'Église et dans l'État. Une sorte de silence règne autour du grand monastère normand qui n'est plus, comme tant d'autres du reste, qu'une maison de travail et de prière, dont le nom est rarement mêlé aux grands événements de l'histoire.

Au XVIIe siècle, la vie monastique reprend une nouvelle vigueur ; c'est une période brillante qui tranche sur le fond un peu terne des siècles précédents. On dirait que l'antique abbaye a voulu, dans un suprême effort, montrer par le rajeunissement de ses constructions et les splendeurs du culte liturgique, qu'une sève généreuse circulait encore dans les rameaux du vieil arbre que la Révolution allait abattre un siècle plus tard.

Il nous a semblé que ce serait justice de rappeler cette seconde carrière dignement fournie par les religieux, en racontant ce que fut leur abbaye au milieu du XVIIIe siècle. Celui qui visitait l'abbaye du Bec vers 1750 se trouvait en présence tout à la fois d'un édifice splendide et d'une institution puissante. Avec nos idées d'aujourd'hui, nous avons peine à nous figurer ce qu'était une abbaye dans la double organisation spirituelle et temporelle. S'appuyant sur une auto-

rité encore respectée, fort d'une expérience séculaire, possesseur de biens immenses administrés avec sagesse (1), le monastère était l'une des institutions le mieux ordonnées de l'ancien régime, et il avait fallu l'introduction du système des commendes pour infiltrer dans ce corps robuste le poison qui devait aider à sa dissolution.

L'abbaye du Bec était un exemple frappant de cet ordre de choses (2). Fondée par Herluin en 1034, trois fois reconstruite du vivant même de son fondateur, dévorée par un incendie en 1263, saccagée comme une place de guerre durant les invasions anglaises, pillée par les huguenots, elle avait survécu à ces épreuves sans nombre, toujours relevée de ses ruines par l'énergique persévérance et la sage administration de ses abbés, et la réforme de Saint-Maur, introduite dans son sein en 1626, lui avait redonné une vigueur nouvelle qui rappelait la glorieuse époque de Lanfranc et de saint Anselme ; de telle sorte qu'au XVIIIe siècle l'abbaye était arrivée au point culminant de cette période de renais-

(1) « Quand on parcourait l'ancienne France, la belle culture indiquait partout la propriété ecclésiastique. » Ch. Lenormand, *Des Associations religieuses dans le catholicisme.*

« Qui ne sait que les meilleurs bois, les moissons les plus riches, les vins précieux proviennent encore aujourd'hui des terres dont les moines ont été dépossédés ? » — Viollet-le-Duc. *Dict. raisonn. d'Arch.*, tom. I, p. 256.

(2) L'abbaye du Bec, jadis chef d'ordre, avait possédé en France quatre baronnies, dix-huit prieurés, seize chapelles ; cent soixante paroisses relevaient de l'abbaye, qui avait droit de patronage, de dîme et de seigneurie dans la plupart d'entre elles. Jusqu'au schisme de Henri VIII, elle garda sous sa direction un certain nombre de prieurés en Angleterre. Cf. D. Bourget, édit. anglaise, p. 122.

sance. C'est cette époque que nous choisissons pour l'étudier successivement dans ses constructions imposantes et dans son organisation intérieure.

§. I.

ÉGLISE ABBATIALE

Après la disparition complète des beautés architecturales de l'église du Bec (1), il est difficile de redire ce que furent ces constructions tant admirées des contemporains. Nous ne connaissons que deux vues de l'église, l'une publiée dans le *Monasticon Gallicanum*, gravée en 1677, l'autre dans l'édition anglaise de l'Histoire de l'abbaye du Bec de D. Bourget, qui parut en 1779 (2). Thomas Corneille, D. Beaunier, D. Bourget, D. Toussaint Duplessis, Ducarel, nous ont laissé de précieux détails sur l'église et son mobilier (3). C'est d'après ces

(1) La démolition de l'église, autorisée par décret impérial, eut lieu de 1809 à 1811.

(2) *Monasticon Gallicanum*, édition Peigné-Delacourt. Paris, Palmé, 1871, 2 vol. petit in-folio. — *The History of the royal abbey of Bec, near Rouen in Normandy:* by Dom. John Bourget. London, Nichols, 1779, in-8, avec 2 planches. — Le tome XII 1841 des *Mem. de la Soc. des Antiq. de Normandie*, p. 366-404, contient une traduction assez médiocre de l'ouvrage de Dom Bourget.

(3) Th. Corneille. *Dictionnaire universel, géographique et historique*. Paris, J.-B. Coignard, 1708, 3 vol. in-fol. — Dom Beaunier. *Recueil des archevêchés, evêchés, abbayes et prieurés de France*. Paris, 1726, 2 vol. in-4. — Duplessis (Dom Toussaint). *Description géographique et historique de la haute Normandie*. Paris,

documents et quelques pièces des archives départementales, que nous essayons de reconstituer l'église telle qu'elle était au siècle dernier. Mais auparavant, il n'est pas inutile de dire un mot de ses reconstructions successives.

Cette église était la sixième qui avait été bâtie depuis la fondation. On sait que Herluin avait successivement transféré son monastère naissant de Bonneville, à l'extrémité du vallon du Bec près Pont-Autou, puis à l'endroit où nous le voyons encore aujourd'hui (1). La troisième église, consacrée le 23 octobre 1077 par Lanfranc devenu archevêque de Cantorbéry (2), fut sans doute jugée trop petite, car le 14 août 1161, l'évêque d'Évreux, Rotrou, posait solennellement la première pierre d'une quatrième église, qu'il dédia le 19 mars 1178 (3). En 1197, une partie de l'édifice s'écroula, et l'abbé Richard de Saint-Léger entreprit de le reconstruire une cinquième fois. Il en posa la première pierre le premier lundi de carême 1215, et confia la direction des travaux d'abord à Enguerran, maître de l'œuvre de la cathédrale de Rouen, puis à Gautier de Meulan. En 1217, la nef, le grand portail et ses deux tours avec leurs flèches étaient terminées (4). Quarante-six ans

P. François Giffard, 1740, 2 vol. in-4, avec 2 cartes. — Ducarel. *Antiquités anglo-normandes*, trad. de l'anglais par A.-L. Lechaudé d'Anisy. Caen, Mancel, 1823-25, gr. in-8, 42 planches.

(1) *Chronicon Beccense, ad calc. Oper. Lanfranci*, publié par d'Achery. Édit. Migne, col. 639 et suiv.

(2) *Id.*, col. 646.

(3) *Id.*, col. 657.

(4) Anno Domini millesimo ducentesimo decimo quarto . . . . cœpit idem Richardus renovare et reædificare ecclesiam prædicti loci, quæ tempore Walterii, ejusdem loci abbatis, pro magna parte corruerat. Igitur jactis in altum fundamentis, ipse mani-

plus tard, le 14 mai 1263, un terrible incendie ruina une grande partie de l'œuvre d'Enguerran et de Gautier (1). Pour comble de malheur, ce que l'incendie avait épargné s'écroulait le 15 février 1274 par la chute de la grande tour centrale. Une sorte de fatalité semblait s'acharner à détruire ce qui se bâtissait dans l'abbaye ; et il faut admirer l'énergique persévérance des moines qui ne se lassèrent pas de relever des ruines que d'autres eussent jugées irréparables. Ils se mirent à reconstruire une nouvelle église; c'était la sixième. L'abbé Pierre de la Cambe fit déraser les murs écroulés et posa, en 1275, la première pierre de la nouvelle basilique. La reconstruction comprenait l'abside, le chœur,

bus suis primum lapidem, circumstante conventu suo, super fundamentum posuit, prima die lunæ quadragesimæ, procurante et cooperante Ingelramno magistro operis Beatæ Mariæ Rothomagensis, cujus consilio se commisit ad illud opus inchoandum et procurandum. Item vero Ingelramnus viriliter agens opus inceptum primo anno cum magna virtute ædificavit, et frontem ecclesiæ et navem ecclesiæ in longitudinem auxit, et duabus ampliissimis turribus mirifice adornavit. Peracto autem anno et semi, retraxit se aliquantulum, opus retardando, et non, ut promiserat, perficiendo. Quo viso et comperto, abbas sapienti usus consilio, jam uno et octo mensibus expletis, amoto Ingelramno, foro facto tradidit illud opus ad perficiendum magistro Walterio de Mellento, qui tertio anno adduxit et exaltavit prædictum opus in tantum, quod novum opus æquavit veteri, simul cum turribus et eorum ciboriis. Coopertorium presbyterii et turrim sancti Nicolai plumbo ex toto renovavit. Super corpus ecclesiæ novam tecturam posuit, tam super opus antiquum quam novum, et tegula plumbea cooperuit. (*Chron. Beccense*, col. 659.)

(1) *Id.*, col. 661, 1263-1264. — « Permission accordée à l'abbaye du Bec par Louis, roy de France, de prendre du bois dans la forest de Beaumont, pour faire refaire le monastère. » Inventaire du Bec. Cinq cents Colbert, p. 26.

le sanctuaire et le transsept avec quatre énormes piliers destinés à supporter une tour centrale qui ne fut jamais élevée. On avait pu conserver la majeure partie de la nef (1). Sous l'abbé Ymer, l'œuvre fut confiée à un maître maçon nommé Robert de la Fontaine, qui en poussa la construction jusqu'à la couverture (2). Terminée vers 1325 (3), l'église ne fut dédiée que le 15 septembre 1345, sous l'invocation de Notre-Dame et de tous les saints, par Jean V évêque d'Avranches (4).

Elle demeura ainsi dans son intégrité jusqu'à l'année 1591, où la nef déjà ébranlée par l'ouragan du 13 janvier 1551, s'écroula presque entièrement (5). Elle ne fut point relevée. Il eût fallu pour une telle entreprise le dévouement d'un abbé régulier attaché corps et âme à

(1) In crastinum Cinerum, decimo quinto kalendas martii, prædicto anno qui est ab Incarnatione Domini millesimus ducentesimus septuagesimus tertius, turris maxima Becci corruit, et ecclesiam fere consumpsit et conquassavit; et plus ponderatum fuit damnum hujus consumptionis quam damnum combustionis, quia totum presbyterium in circuitu oportuit radicitus evellere usque ad fundamenta. Qui prædictus abbas cœpit augmentare ecclesiam, incœpit crucem ecclesiæ et chorum, et locavit quatuor pillaria maxima per quadrum in cruce ecclesiæ ad aliam turrim superædificandam. (*Chron. Beccense*, col. 662.)

(2) Hic (Ymerius), in tempore suo, cum studio, diligentia et sagacitate institit operi et ædificationi fabricæ novæ ecclesiæ quæ post ruinam incœpta fuerat tempore Petri abbatis prædecessoris sui, et locavit prædictum opus cuidam latomo magistro Roberto de Fonte nomine, ad construendum opus prædictum usque ad tecturam, ut patet per litteras ipsius latomi.

(*Chron. Beccens.*, col. 665.)

(3) *Description géographique et historique de la Haute-Normandie.* Paris, 1740, t. II, p. 279.

(4) *Chron. Becc.*, col. 668.

(5) *Gallia Christ.*, édit. Palmé, t. XI, col. 221.

son monastère, et il n'y avait plus qu'un abbé commendataire, plus occupé à percevoir ses revenus qu'à travailler à la gloire de son abbaye.

En 1640, on rasa ce qui restait du grand portail occidental, et à l'entrée des deux travées de la nef encore subsistantes on éleva une façade à la moderne, achevée vers 1643, et que Thomas Corneille trouvait « d'une ordonnance d'architecture assez propre » (1).

Il n'y a plus à signaler, comme travaux exécutés à l'extérieur de l'église, que la réparation commencée en 1690, des arcs-boutants, pinacles et balustrades qui tombaient en ruine. Cette restauration, faite aux dépens de la communauté, coûta plus de 5000 livres (2).

L'église du Bec avait la forme d'une croix latine et rappelait, dit Aug. Le Prévost, qui avait pu voir l'édifice dans son intégrité, par l'élévation de ses voûtes, l'élégance de ses lignes architecturales et la richesse de

(1) *Dictionnaire universel, géographique et historique.* Paris, 1708, tom. I, p. 315. En 1700, cette façade, qui s'était écartée de son aplomb de plus d'un pied, fut retenue par de gros chaînages de fer enclavés dans les piliers du transsept; on répara en même temps les voûtes de la nef qui menaçaient ruine.

(2) *Mémoires pour servir à l'histoire de l'abbaye du Bec.* Ces Mémoires, dont il existe des copies assez nombreuses, furent composés vers le milieu du XVIIIe siècle, par un religieux de la congrégation de Saint-Maur en résidence au Bec, et sont peut-être ceux que Toussaint Duplessis a cités sous le nom de *Mémoires de l'abbaye du Bec.* L'auteur de ce travail a pris pour base la *Chronique du Bec*, qu'il a traduite en l'abrégeant. Sa continuation est d'une grande exactitude; elle contient le sommaire des principaux événements survenus depuis l'introduction de la réforme de Saint-Maur jusqu'en 1754. La copie de ces *Mémoires* que nous citerons souvent, avait été revue et augmentée en 1852 par M. l'abbé Caresme de savante mémoire.

son ornementation, la magnifique basilique de Saint-Ouen de Rouen.

De la nef construite par Enguerran et Gautier de Meulan, il ne restait plus, comme on sait, que deux travées avec leurs nefs collatérales.

Le transsept commencé en même temps que le chœur, en 1275, par l'abbé Pierre de la Cambe, s'adossait au Chapitre par son extrémité méridionale ; une arcature ogivale très élancée ornait la muraille du fond (1). Le croisillon nord, dépourvu de porte, prenait jour par une immense fenêtre. Il faut noter en passant cette fenêtre occupant la place d'une rose ; cette disposition essentiellement normande se retrouve à Bayeux, à Coutances et dans un grand nombre d'églises en Angleterre. Deux petites tourelles de pierre donnaient, de chaque côté de la façade, accès dans les combles. La tour centrale, qu'attendaient les quatre gros piliers du transsept, n'avait jamais été construite, on ne voyait qu'un campanile de charpente qui renfermait la petite sonnerie.

Le chœur, plus élevé que la nef, était fort remarquable. Une série de contre-forts et d'arcs-boutants doubles, surmontés d'élégants pinacles, butaient les hautes voûtes. Les fenêtres du clerestory étaient accompagnées de gâbles très élevés et ornés de crossettes sur leurs rampants. C'était là une disposition fort originale, assez rare en Normandie, car on n'en voit de semblables qu'à la chapelle absidale de Notre-Dame de Rouen ; mais on peut voir à la Sainte-Chapelle de Paris, à Saint-Urbain de Troyes, au chœur d'Amiens et de

(1) Cette arcature, de grandes proportions, se voit encore sur le mur de l'escalier du dortoir.

Cologne, combien ce mode d'ornementation couronne heureusement les longues murailles d'une cathédrale. Le rond-point de l'abside à sept pans était environné de chapelles; celle de la Vierge était plus grande que les autres (1).

L'aspect intérieur était d'une grandeur imposante, car le chœur, l'un des plus vastes du royaume, dit Thomas Corneille (2), était supporté par vingt piliers. La longueur totale de l'édifice était d'environ 90^m; avant la chute de la nef elle devait dépasser 130^m; la longueur seule du chœur était de 37^m et la largeur de 12^m; la hauteur sous voûte de 30^m (3). Le transsept avait 38^m de long. Au-dessus des grands arcs du chœur régnait un triforium peu élevé (4), surmonté lui-même des hautes fenêtres où étincelaient les verrières que Geoffroy d'Epaignes avait fait placer vers 1460 (5). Ces vitraux devaient être analogues à ceux que l'on voit à Saint-Ouen de Rouen et qui figurent des saints et des abbés (6).

Au-dessus des piliers du chœur étaient adossées seize

(1) « Le rond-point qui est à sept pans et très bien éclairé, a toutes ses proportions; on croit qu'il ne s'en trouve guères d'aussi beaux.» *Description de la Haute-Normandie*, tom. II, page 280.

(2) *Dict. universel*, tom. I, p. 315.

(3) *Description de la Haute-Normandie*, tom. II, p. 281.

(4) « En dedans, il y a une petite galerie tout à l'entour, au-dessous des grands vitraux. » *Dictionnaire universel de Th. Corneille*, tom. I, p. 315.

(5) *Chron. Beccens.*, col. 664.

(6) On ignore ce que sont devenus les vitraux du Bec. Ils avaient été descendus par panneaux au moment de la Révolution, et, en 1810, ils étaient encore déposés dans l'une des salles de l'abbaye. (Arch. de l'Eure. — Domaines nationaux.)

grandes statues de pierre, rehaussées d'or et de couleurs et représentant les apôtres et les évangélistes. Jehan Sandrin, de Rouen, qui les exécuta en 1433, reçut de l'abbé Thomas Frique 96 livres tournois pour son travail (1). Comme il restait encore quatre piliers inoccupés, l'abbé Geoffroy d'Epaignes y fit placer quatre autres statues de pierre figurants les grands docteurs de l'Église latine (2).

Dans l'ancien mobilier liturgique qui existait encore au XVIIIe siècle, il faut citer un aigle ou lutrin (3) et une grande statue de Moïse tenant les tables de la loi, qui servait à la lecture de l'épître et des leçons. Ces œuvres remarquables, de cuivre fondu et ciselé, avaient été exécutées à Paris, vers 1465, par ordre de Geoffroy d'Epaignes (4).

Jusqu'en 1683, l'église paraît avoir conservé son ancien autel gothique, que l'abbé Guillaume Guérin avait orné d'un retable doré représentant diverses scènes

(1) Nota quod anno Domini millesimo quadringentesimo trigesimo tertio, Joannes Sandrin pictor apud Rothomagum commorans, recepit a supradicto domino Thoma, abbate Beccensi, summam nonaginta sex librarum Turonensium, ob causam materiarum, picturarum et sexdecim magnarum imaginum lapidearum stantium in choro nostræ ecclesiæ Beccensis, ut patet per ejus quietantiam in armaria chartularii de litteris electionum. (*Chron. Beccens.*, col. 683.)

Ces statues sont maintenant dans l'église Sainte-Croix de Bernay, sauf une qui est à Saint-Martin de Brionne.

(2) *Chron. Beccens.*, col. 684 et 768. Trois de ces statues sont dans le chœur de l'église de Brionne, avec l'une des seize statues de Jehan Sandrin que l'on a transformée en saint Jérôme.

(3) « Le lutrin est d'un dessin singulier, fort grand, et mérite qu'on l'examine en détail... » *Dict. universel*, tom. I, p. 315.

(4) *Chron. Beccens.*, col. 684 et 748.

de la Passion. Aux quatre angles se dressaient des colonnes de cuivre surmontées d'anges (1) ; elles servaient à suspendre les voiles ou courtines dont on entourait l'autel, usage qui se conserva dans quelques églises jusqu'au XVIIIe siècle (2).

Mais les derniers vestiges de l'ornementation gothique allaient bientôt disparaître pour faire place à des autels, des grilles, un jubé d'un caractère tout différent. Le style dit *Louis XIV*, lourd et solennel, régnait en maître à cette époque où Bossuet et Fénelon parlaient avec dédain des églises gothiques. Toutefois, comme on ne pouvait songer à mettre par terre ces beaux monuments pour les rebâtir dans le goût du jour, on se contenta de les défigurer le plus possible ; et s'il faut parfois reconnaître le talent réel déployé par les sculpteurs et les ornemanistes de cette époque, on est obligé de convenir que les superfétations qu'ils ajoutèrent aux églises au XVIIe et au XVIIIe siècle, sont presque toujours d'un effet déplorable. Nous ne citerons, pour exemple, que le chœur de la cathédrale de Chartres. Il n'est pas étonnant de voir les moines du

(1) Priscorum æmulator pietatis Guillelmus majoris æræ faciem tabula aurata variis passi Christi historiis divite, atque argenteam capsam in qua sanctorum plurium habentur reliquiæ, decorat ; columnas quatuor angelicas, ad quatuor ejusdem æræ angulos mira admodum sculptura decoratas, ære cyprio conflatas, affigit. *Additio ad Chron. Beccens.*, edit. Migne, col. 691.

(2) Hermant, curé de Maltot, dans la deuxième partie de son *Histoire du diocèse de Bayeux*, restée manuscrite, écrivait vers 1706 : « Il y a vingt ans que, dans l'abbaye du Bec, il y avoit au grand autel un tableau de saint Lanfranc qui a esté mis dans une chapelle, lorsqu'on a fait l'autel nouveau qu'on y voit maintenant. » Ms. conservé à la bibliothèque publique de Caen et cité par Charma. Lanfranc, *Notice biographique*, p. 59.

Bec entrer dans cette voie. Il y avait alors dans la congrégation de Saint-Maur un jeune religieux convers, Guillaume de la Tremblaye, qui était tout à la fois sculpteur habile et architecte de premier ordre. Nous rencontrons pour la première fois son nom sur le cloître du Bec nouvellement reconstruit, avec la date de 1666. Il appartenait alors à la communauté des Bénédictins de Bernay. Ses confrères du Bec s'empressèrent de l'attacher à leur couvent pour lui confier les travaux qu'ils méditaient pour leur église (1).

(1) On ne possède pour ainsi dire pas de renseignements biographiques sur Guillaume de la Tremblaye. La première œuvre que nous connaissons de lui est le cloître du Bec, terminé en 1666; il devait être alors fort jeune; puis il entreprend le maître autel en 1684, les chapelles du tour du chœur et enfin le jubé en 1699. Il ne paraît pas que depuis cette époque frère Guillaume soit revenu au Bec. On pense qu'il mourut en 1715. Pendant les cinquante années que dura sa carrière artistique, Guillaume de la Tremblaye entreprit une foule de travaux importants. Sa compétence était universellement admise, et ses avis fort recherchés. En 1679, les marguilliers de Sainte-Croix de Bernay profitent de sa présence pour lui faire visiter, comme expert, les stalles que le sculpteur Michel Girard venait de terminer. (Arch. municip. de Bernay.) Il dessina, pour le *Monasticon Gallicanum* que préparait alors dom Germain, les vues à vol d'oiseau des abbayes de Jumièges en 1678, de Saint-Pierre de Préaux et de la Trinité de Vendôme en 1683. Les vues de Bec, 1677, de Bernay, 1687, peuvent être également attribuées à frère Guillaume, bien qu'elles ne portent pas son nom. Mais le titre le plus glorieux du moine convers est celui d'architecte, et, en cette qualité, il peut prendre place près des Libéral Bruand, des Levau, des Blondel, et des Boffrand. Il donna les plans des bâtiments actuels de l'abbaye de Saint-Étienne de Caen, commencés en 1704. On lui attribue ceux de la Sainte-Trinité, dite l'Abbaye-aux-Dames, de Saint-Denis, occupés maintenant par l'établissement de la Légion d'honneur, et d'une partie de ceux de l'abbaye de Saint-Désir

Légende
1 Église
2 Chapitre
3 Tour St Nicolas
4 Cloître
5 Bibliothèque
6 Hôtellerie
7 Réfectoire
8 Dortoirs
9 Infirmerie
10 Logis abbatial.
11 Porte principale

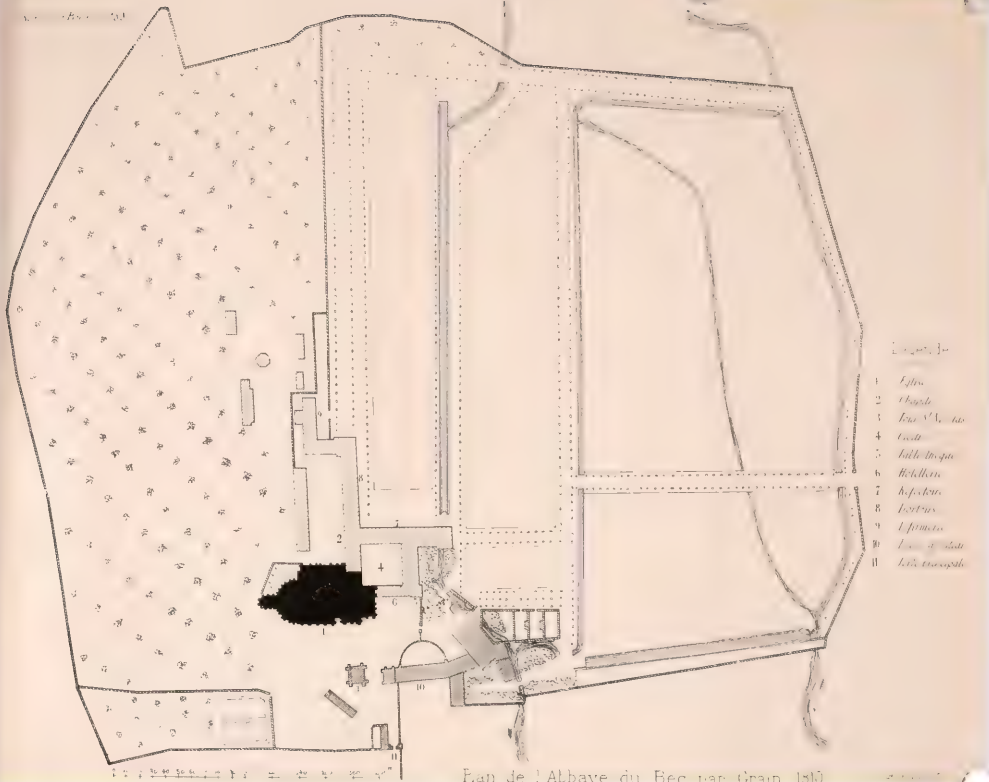

Plan de l'Abbaye du Bec par Grain 1510

En 1684, il acheva le gros œuvre du nouveau maître-autel dont la première pierre avait été posée le 6 novembre de l'année précédente. La bénédiction en fut faite le 14 septembre, aux premières vêpres de l'anniversaire de la Dédicace de l'église. Mais les ornements et les dorures ne furent terminés qu'en 1687. Cet autel, que l'on voit dans l'église Sainte-Croix de Bernay (1), est d'ordre composite et accompagné de huit colonnes de marbre jaspé de 4 mètres de hauteur; leurs bases sont de bronze et les chapiteaux de pierre fine et dorée. Sur la corniche est posée une demi-couronne accompagnée d'anges, d'urnes et de festons. Au sommet de la demi-couronne, la custode renfermant le Saint-Sacrement était autrefois suspendue au-dessus de

de Lisieux. Vers 1705, Guillaume de la Tremblaye dirigeait avec un de ses confrères, dom Jean Barre, des travaux d'architecture dans l'église de Saint-Germain-des-Prés, à Paris.

(1) Le registre des délibérations des trésoriers de Sainte-Croix contient, à la date du 4 avril 1813, quelques renseignements curieux sur l'installation de cet autel à Bernay. L'un des trésoriers fait observer que l'abbé Lefebvre, curé de Bernay, a été frappé d'apoplexie le 1er février dernier, à l'âge de soixante-treize ans; après avoir fait son éloge, il ajoute : « Ce fut lui qui obtint de la munificence impériale la donation de l'autel de la ci-devant abbaye du Bec, qui fait aujourd'hui l'ornement de l'église Sainte-Croix; il en surveilla avec zèle, de concert avec les marguilliers de ce temps, le rétablissement et même l'embellissement. Ce fut lui qui fit adopter l'idée de placer dans le chœur de l'église l'image du saint qui rappelle l'idée du grand homme qui gouverna la France, comme aussi celle du saint dont l'illustre archichancelier porte le nom, qui secondant les projets de M. Lefebvre fit obtenir l'autel du Bec. » (Archives de la fabrique de Sainte-Croix.) — C'était, en effet, lors du passage de Cambacérès par Bernay que l'abbé Lefebvre avait demandé et obtenu pour son église l'autel du Bec.

l'autel. Le tabernacle, élevé sur des gradins, est de marbre blanc et surmonté d'une charmante statue de l'Enfant Jésus couché dans sa crèche. Cette œuvre, d'une grâce vraiment merveilleuse, a été attribuée par la tradition locale à Pierre Puget. Elle est accompagnée de deux autres figures de grandeur naturelle, l'une en pierre, l'autre en bois, de la sainte Vierge et de saint Joseph. Aux extrémités sont deux anges de pierre dorée, de stature colossale et d'un grand effet décoratif. Le tombeau d'autel en forme de sarcophage renflé est de marbre jaspé, et la pierre qui le recouvrait jadis était de porphyre et d'une grandeur extraordinaire; on croyait qu'elle avait été bénite par saint Anselme (1). Au-dessous de l'autel reposait, dans une boîte de plomb, le cœur du cardinal Jean Le Veneur abbé du Bec, mort en 1543 (2).

On fit en même temps que l'autel le marchepied et les degrés en marbre de différentes couleurs. Le sanctuaire fut également pavé en grands carreaux de marbre

Le ministre de l'intérieur, trouvant occasion de faire un beau présent qui ne coûtait guère, donna par arrêté du 15 août 1808, à la fabrique de l'église de Sainte-Croix, « la décoration intérieure du chœur de la ci-devant abbaye du Bec, » ce qui comprenait non seulement l'autel, mais le jubé, les statues, le dallage de marbre et les pierres tombales. (Arch. de l'Eure. — Domaines nationaux.)

(1) *Dict. universel,* tom. I, p. 315. — *Description de la Haute-Normandie*, tom. II, p. 279. — Dom Bourget. *The History of the royal Abbey of Bec*. London 1779, p. 108. C'est toujours à cette édition que nous renvoyons dans nos citations.

(2) *Chron. Beccens.*, col. 693. Il y avait derrière le maître-autel, entre les deux derniers piliers du rond-point, une très ancienne statue de la sainte Vierge, qui avait été redorée en 1687. *Dict. univ.*, tom. I, p. 315, et *Mémoires pour servir à l'histoire*, etc.

blanc et noir. Le chœur ne le fut qu'en 1710, et la dépense s'éleva à 2,500 livres (1). Ce fut à cette occasion que les religieux réunirent au milieu les sept grandes pierres tombales de leurs derniers abbés réguliers. C'étaient celle de Guillaume d'Auvillars, mort en 1418 (Jean de Chambray avait reçu 40 écus pour la confection de cette dalle tumulaire) (2); celle de Robert Vallée, mort en 1430; de Thomas du Bec, mort en 1446; de Jean de la Motte, mort en 1452; de Geoffroy d'Epaignes, mort en 1476; de Robert de Rouen, mort en 1492; enfin celle de Guillaume Guérin, mort en 1514. Ces pierres gravées au trait étaient revêtues d'incrustations de marbre et de cuivre émaillé (3). Pendant que l'on travaillait au pavage du sanctuaire, on trouva, au-dessous de la lampe, le tombeau de l'impératrice Mathilde, l'insigne bienfaitrice du monastère (4). En 1421

(1) *Mémoires pour servir,* etc.

(2) Nota quod Joannes de Chambray fecit tumbam domni abbatis Guillelmi; et soluta sunt quadraginta scuta, ut patet in cartulario per quietantiam, in fardello signato per... *Chron. Beccens.*, col. 678.

(3) *Chron. Beccens.*, col. 678, 682, 683, 767, 770, 691 et 692. Dom Bourget, passim. L'église Sainte-Croix de Bernay possède entières les pierres tombales de Guillaume d'Auvillars et de Robert Vallée, des fragments de celle de Thomas du Bec et de Guillaume Guérin, enfin un autre fragment considérable retrouvé dernièrement dans le cimetière où il avait servi de tombe à un curé de la paroisse; malheureusement les bords ont été sciés et l'inscription a disparu. Il y a dans le chœur de l'église du Bec-Hellouin une pierre tombale d'abbé de grandes dimensions qui semble être de la fin du xve siècle, mais le pied des passants l'a tellement usée qu'il est impossible de lui assigner un nom.

(4) Fille d'Henri I, roi d'Angleterre, femme d'Henri V, empereur d'Allemagne, puis de Geoffroi, comte d'Anjou, et mère de Henri II, roi d'Angleterre, morte en 1167.

les Anglais avaient arraché les lames d'argent qui recouvraient sa sépulture (1), et depuis cette époque, l'emplacement même en était demeuré inconnu. Quand les religieux eurent constaté l'authenticité de ces restes, ils les mirent dans un double cercueil, et le 22 décembre 1684 les déposèrent sous une grande tombe de bronze doré sur laquelle on grava une épitaphe due à la plume de Mabillon (2).

(1) *Chron. Beccens.*, col. 681. — Dom Bourget, p. 62.
(2) *Mémoires pour servir*, etc. Voici l'épitaphe :

D. O. M.
ET ÆTERNÆ AUGUSTÆ MATHILDIS MEMORIÆ,
QUÆ
ORTU MAGNA, VIRO MAJOR, SED MAXIMA PARTU
HIC JACET, HENRICI FILIA, SPONSA, PARENS.
QUIPPE QUÆ EXTITIT
HENRICI I ANGLORUM REGIS FILIA NOBILISSIMA;
HENRICI V ROMANORUM IMPERATORIS
SPONSA AUGUSTISSIMA
GODEFRIDI PULCHRI ANDEGAVENSIUM COMITIS
POSTERIORE TORO PRÆCLARA CONJUX
DE QUO FACTA EST
HENRICI II ANGLIÆ REGIS PARENS ILLUSTRISSIMA.
ERGA BECCENSEM ECCLESIAM IMPENSE MUNIFICA,
QUAM DUM VIVERET, THESAURIS SUIS DITAVIT,
ET POST OBITUM
SUI CORPORIS VOLUIT ESSE CUSTODEM.
FELICEM VITÆ SORTITA EST EXITUM IV IDUS SEPTEMBRIS
AN. DNI MCLXVII.
HOC MONUMENTUM ÆTERNUM POSUERUNT MONACHI
BECCENSES CONGR. STI MAURI
AN. MDCLXXXIX.

Cette tombe de cuivre fut enlevée à la Révolution, mais le cercueil de plomb demeuré intact fut retrouvé par hasard le 10 décembre 1846, pendant des travaux de nivellement que

A partir du XIIIe siècle, on avait construit dans un grand nombre d'églises cathédrales et abbatiales des jubés, c'est-à-dire de vastes tribunes à l'entrée du chœur, qui reliaient habituellement les clôtures de pierre élevées dans le pourtour des stalles hautes et du sanctuaire. Les cathédrales de Paris, de Chartres, de Bourges, d'Amiens, de Reims, du Mans, d'Alby, les abbayes de Saint-Denis, de Fécamp, de Saint-Ouen de Rouen, possédaient de ces jubés construits du XIIIe au XVIe siècle. Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, le chœur du Bec n'en fut pas pourvu. Ce ne fut qu'en 1699 que Guillaume de la Tremblaye fut chargé de donner le plan d'un jubé en marbre, d'une belle exécution assurément, mais dont l'effet, dans une église ogivale, ne devait pas être plus heureux que celui de la cathédrale de Rouen. D. Toussaint Duplessis nous a laissé de ce jubé une description fort exacte et d'autant plus précieuse qu'il ne reste plus de l'œuvre de frère La Tremblaye que des fragments méconnaissables.

« Le jubé, dit-il, fut achevé en 1699 ; il est fort riche, et du marbre le plus beau. On y voit d'abord deux colonnes et quatre pilastres de jaspe, leurs bases de marbre blanc, et leurs chapiteaux de pierre blanche choisie, le tout suivant les proportions de l'ordre composite, excepté la frise, qui est d'ordre dorique avec des triglyphes de marbre blanc veiné. Les métopes sont de marbre jaspé sur lequel on a appliqué les figures de

faisait exécuter le commandant du dépôt. Les restes de l'impératrice Mathilde furent transportés dans la cathédrale de Rouen et déposés auprès du cœur nouvellement découvert aussi de Richard Plantagenet, son petit-fils. — Cf. *Revue de Rouen*, 1847, p. 41-44 et 604-609.

quelques-unes des pièces qui servaient dans le temple de Salomon; l'Arche d'alliance est dans le métope du milieu, et la Table des pains de proposition avec l'Autel des parfums sont posés alternativement dans les autres avec les attributs des évangélistes. Sur le tympan ou fronton, dont le fond est de marbre jaspé, sont appliquées les figures relevées en bosse d'Adam et d'Eve, l'un et l'autre au pied de l'arbre, pleurant leur péché : cet arbre où est le serpent, avec les deux figures de nos premiers pères et toutes celles qui sont dans les métopes, sont d'un métal composé de plomb, d'étain et du rosette, le tout proprement doré d'or mat. Sur la corniche règne une balustrade de marbre jaspé de même que le piédestal acrotère, sur lequel sont posées les figures du Crucifix, de la Vierge, et de saint Jean. Dans le milieu de l'ouvrage est posée une porte de fer à jour d'un bon goût, et dont les ornements sont dorés d'or mat. Autour de la porte, il y a un chambranle de petite brèche d'Italie, de trois pièces seulement, ce qui doit être regardé comme très rare à cause de sa hauteur, qui est de 10 pieds 3 pouces et demi. Aux deux côtés de la porte on voit encore les deux statues de saint Benoît et de saint Maur, l'une et l'autre sur un piédestal de plusieurs sortes de marbre, posées contre leurs niches dont l'imposte et l'architrave sont de marbre blanc, la bordure de petite brèche d'Italie, et le fond qui est droit et plat, d'un très beau marbre bleu-turquin (1). »

(1) *Description de la Haute-Normandie*, tom. II, p. 280. — Dom Bourget, p. 109. — Th. Corneille, *Dict. univ.*, tom. I, p. 315. — *Mémoires pour servir*, etc. On démolit en 1719 deux balustrades ou clôtures de pierre qui fermaient le sanctuaire, pour les rem-

Les chapelles pourtournant le chœur étaient au nombre de dix, sept du côté de l'évangile, la chapelle absidale de la Mère de Dieu, et deux chapelles seulement du côté de l'épître. « La sacristie et la maçonnerie de l'église, dit Duplessis, ont empêché d'y en mettre davantage, ce qui rend ce côté-là obscur et défectueux (1).

La chapelle de la Sainte-Vierge était très vaste et

placer par deux grilles de fer forgé, répondant aux grilles dorées que l'on avait placées en 1710, entre les piliers à l'extrémité des stalles. C'est en détruisant cette clôture que l'on retrouva du côté de l'épître le tombeau de l'abbé Richard de Saint-Léger, mort évêque d'Évreux, le 4 avril 1237, et du côté de l'évangile celui de Geoffroy Faré, également mort évêque d'Évreux, le 15 avril 1340. — *Description de la Haute-Normandie*, t. II, p. 282. — « En détruisant la balustrade qui est du côté nord, on trouva un cercueil de pierre; lequel ayant été ouvert, on y vit des ossements avec une crosse de bois et un anneau de fer encore attaché au doigt. C'est tout ce qui a désigné le corps de Geoffroy Faré, vingtième abbé et ensuite évêque d'Évreux, auquel on n'a point touché. On a mis à la place occupée jusque-là par son tombeau une plaque de cuivre avec son inscription, et on a transporté le sarcophage contenant ses ossements un peu plus bas contre le mur du chœur, vis-à-vis la chapelle de Saint-Martin. » *Mémoires pour servir*, etc.

Nous avons vainement cherché un document qui fît mention des stalles du Bec. Duplessis dit seulement qu'elles avançaient dans le chœur de trois mètres de chaque côté, ce qui indique qu'elles formaient double rang. Ces stalles furent vendues à des particuliers et enlevées au mois de décembre 1792. On croit qu'elles furent brisées et brûlées plus tard. Un fragment échappé à cette inepte destruction permettrait de les faire remonter au xve siècle. (Arch. municipales du Bec-Hellouin. — Registre des délibérations.

(1) *Description de la Haute-Normandie*, tom. II, p. 281. — Thomas Corneille dit qu'il y avait onze chapelles. *Dictionn. univers.*, tom. I.

recevait la lumière de onze fenêtres à vitraux peints placés sous l'abbatiat de Geffroy Harenc (1). En 1667, un religieux de l'ancien ordre du Bec, M. du Bosc-Renoult, fit refaire un autel qui coûta 1200 livres, et voulut être enterré dans cette chapelle (2). On y voyait également la dalle tumulaire de Robert de Floques, bailli d'Évreux, mort le 7 décembre 1461, les sépultures des abbés Gilbert de Saint-Etienne, Jean des Granges, et Robert de Rotes. Le cœur de Marie d'Espagne, comtesse d'Alençon et d'Etampes, y reposait aussi (3).

M. du Bosc-Renoult avait encore contribué à la construction des autels de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Michel ; mais ces autels, qui ne répondaient plus à la sculpture des autres faits postérieurement, furent détruits en 1691 et 1694 et remplacés par d'autres dont le plan fut donné par Guillaume de la Tremblaye (4). La chapelle de Saint-Jean-Baptiste renfermait la belle pierre tumulaire de Jeanne de Tilly, femme de Jean Ferrières, décédée le 27 février 1395 (5).

(1) Geoffroy Harenc, vingt-quatrième abbé du Bec (1390-1399), avait fait vitrer ainsi la plupart des chapelles. *Chron. Beccens.*, col. 673. — Geoffroy d'Epaignes (1452-1475), fit aussi travailler à la chapelle de la Vierge : Superstruxit stillicidia lapidea in circuitu capellæ B. Mariæ et totam carpentariam, et cooperuit sicut fuerat antea plumbo. *Chron. Beccens.*, col. 769.

(2) L'autel de la Sainte-Vierge sert actuellement de maître-autel à l'église de Brionne. M. Du Bosc-Renoult fit terminer l'autel de Saint-Benoît en 1674, et celui de Saint-Anselme en 1676. *Mémoires pour servir*, etc.

(3) Dom Bourget, p. 97.

(4) L'autel Saint-Michel avait été donné par M. René Dufour, sieur de Roncenay, gentilhomme d'une grande piété, qui s'était retiré au Bec. *Mémoires pour servir*, etc.

(5) Farin. *Histoire de Rouen*, 1710, tom. II, p. 512. D. Bourget,

L'autel de la chapelle de Saint-Étienne fut commencé en 1672 et exécuté aux frais de M. François d'Aulne, seigneur de Bauplan, qui mourut le 2 février 1673 et fut inhumé dans cette chapelle (1). Le 17 septembre 1731, le cœur de la duchesse de Brancas fut apporté à l'abbaye par les soins de son fils et déposé dans la chapelle Saint-Etienne, avec une épitaphe gravée sur une dalle de marbre noir, aux armes de la défunte. Le cœur du duc de Brancas, qui avait longtemps vécu retiré au Bec, y fut également déposé en 1767, avec une inscription commémorative (2).

M. Olivier Heusté de Lamberville, autrefois grand

p. 100. Cette dalle tumulaire ainsi que celle de Robert de Floques sont aujourd'hui dans l'église de Boisney (arr. de Bernay).

1) *Mémoires pour servir*, etc. D. Bourget, p. 101. François d'Aulne de Bauplan s'était retiré à l'abbaye du Bec et y était mort à l'âge de quatre-vingt quatre ans. Il avait fait don à l'église de deux livres reliés en velours cramoisi avec ornements de vermeil, qui servaient pour le chant de l'épître et de l'évangile. Voici son épitaphe :

Cy gist noble homme François d'Aulne, écuyer,
seigneur de Bauplan, en son vivant premier
capitaine et commandant dans la ville du Havre
de Grâce, lequel après un long service rendu à
Sa Majesté, s'étant retiré dans cette abbaye, y a
vécu avec une piété exemplaire, et a fait faire cet
autel. Il a remis son âme à Dieu le 2me jour de
février l'an 1673, et de son âge le 84
Requiescat in pace. Amen.

D. Bourget, p. 101.

2) Les armes de Brancas étaient : *d'azur au pal d'argent, chargé de 3 tours crénelées de gueules et accompagnées de 4 pattes de lion d'or mouvantes du flanc de l'écu.* Ces deux

prieur des anciens religieux, avait fait refaire de ses deniers l'autel des Vierges. Les statues que l'on y voyait, de la sainte Vierge, des saintes Magdeleine,

dalles de marbre noir se trouvent maintenant dans l'église du Bec-Hellouin. Voici les inscriptions qu'elles contiennent :

Ici repose le cœur de très haute et très
puissante dame, Madame Marie de Brancas,
épouse de très haut et très puissant seigneur
Monseigneur Louis de Brancas, duc
de Villars, Pair de France :
Au milieu d'une cour l'exemple ne l'a pas
séduite.
Ses mœurs ont été respectées de la
médisance même qui épargne si peu la
vertu.
Le choix qu'elle a fait pour son cœur de
ce lieu saint, montre asses que dans le
séjour même des vanités elle les a
toujours méprisées.
Chrestiens, puisqu'elle a glorifié Dieu aux
yeux des pécheurs, pries qu'il la courone
dans la compagnie des saints.
Cette illustre dame est morte à Paris
le XXVII. *août, l'an de J.-C.* MDCCXXXI. *âgée*
de LXXXVII *ans et* XI *mois.*

Cy gît le cœur
De très haut et très illustre
Monseigneur Louis Antoine
Duc de Brancas et de Villars
Pair de France, chevalier des
Ordres du Roi et du royal
ordre de Saint Janvier.
Décédé en son hôtel à Paris
le 29 février 1760
âgé de 78 ans.

Honorine, Catherine et Marguerite, étaient l'œuvre de Guillaume de la Tremblaye. Cette reconstruction fut terminée en 1680. Au XVe siècle, cette chapelle avait été complètement ornée par le prieur Robert de Rouen. La Chronique du Bec donne le détail de tous les travaux qu'il y fit exécuter : il l'enrichit de splendides verrières, orna l'autel de cinq statues des saintes ci-dessus nommées, et fit peindre sur le retable les figures des saintes Marthe et Agnès. Enfin en 1468, il fit décorer les murailles de fresques figurant des traits de la vie des vierges auxquelles la chapelle était dédiée (1). On ne peut voir sans regret les moines de Saint-Maur substituer de parti pris à toutes ces œuvres précieuses de l'art du XVe siècle, si riche et si délicat, la lourde et fastueuse ornementation qu'ils vont bientôt étendre à leur église entière. M. Heusté de Lamberville fut inhumé dans cette chapelle le 26 février 1687, et son épitaphe fut gravée sur une table de marbre noir scellée dans le mur vis-à-vis de l'autel (2).

Un autre ancien religieux, M. Charles Lemaire, fit terminer, en 1681, la chapelle de Saint-Martin. Les trois statues de saint Martin, de saint Nicolas et de saint Charles étaient de Guillaume de la Tremblaye. La dernière de ces statues, que l'on voit encore dans l'église du Bec-Hellouin, reproduisait, dit-on, les traits du religieux donateur Charles Lemaire. Il fut inhumé dans cette chapelle le 26 février 1695, à l'âge de 87 ans ; il était

(1) *Chron. Beccens.*, col. 687.

(2) *Mém. pour servir,* etc. Dom Bourget, p. 103. Cette dalle de marbre est maintenant dans l'église du Bec-Hellouin. Les armes de Heusté étaient : *de..... au lion passant armé et lampassé;* les

entré à l'abbaye à 12 ans. C'était le dernier survivant des anciens de l'ordre du Bec (1).

L'autel de la chapelle Saint-Alexis, « la plus belle de toutes, » disait Duplessis, fut placé en 1683. C'était la dernière qui restât à orner. La statue du saint et la décoration de la chapelle furent encore l'œuvre du moine architecte ; elles furent exécutées aux dépens de la communauté, « qui voulut par là satisfaire davantage

couleurs n'ont pas été indiquées ici sur le marbre noir.— Voici l'inscription de sa tombe :

D. O. M. *et* B. M.
Nobilis religiosique viri D.
D. Olivarii Heusté de Lamberville :
Qui sanctæ regulæ jugum portaturus ab adolescentia.
Huc vixdum decennis advolavit.
LXX annorum in Benedictina palæstra stadium
Pie, perseveranter, feliciter emensus,
Magnique Prioris officio,
Ad quod etiamnum junior meritis exigentibus assumptus fuerat,
Per triginta annos strenue functus,
Reformatos ordinis ascetas excepit, fovit, adjuvit;
Antiquioris disciplinæ commilitones rexit, correxit instruxit :
Multis tandem ad ornatum S. Basilicæ
collatis donariis,
De omnibus benemeritus, desideratus omnibus,
Cursum laudatissimum vitæ consummavit
Pretiosa morte in conspectu dni.
Die XXVI *Febr. ann.* M.D.C. LXXXVII. *annos. nat.* LXXX.
. . . . . *Fundaverat sacello situs.*
Requiescat in pace. Amen.

1) *Mémoires pour servir,* etc. Dom Bourget, p. 102. La dalle qui renferme son épitaphe est dans l'église de Bec-Hellouin. Les armes de Charles Lemaire y sont gravées, mais sans indication de couleurs; elles se composent d'une croix cantonnée

la piété des fidèles du pays, qui avaient recours à ce saint dans leurs maladies (1). »

Un gentilhomme du voisinage, M. Pierre de Beton, seigneur de Fontaine-la-Sorèt, qui s'était retiré à l'abbaye en 1674, fit refaire un nouvel autel à la chapelle Saint-Pierre. Ce bienfaiteur des religieux mourut

au 1er et au 4e d'un lion rampant, au 2e et au 3e d'un aigle éployé.

D. O. M. *et* E. M.

Nobilis religiosique viri D. D. Caroli Le Maire,
Qui a teneris, spreto sæculo vitam acturus cœnobiticam,
Beccense monasterium duodennis ingressus est;
LXXIII *annorum et amplius in ordine Sti Benedicti spatium*
Pari virtute ac perseverantia feliciter executus,
In prioratu S. Ymerii subprioris dignitate
Ad quam etiam invitus evectus fuerat,
Per XXIX *annos cum omnium approbatione perfunctus,*
Ad suum tandem senex reversus est cœnobium,
in quo
Per annos aliquot soli Deo sibique vacans,
In doloribus quos sub vitæ finem peracutos sensit
patientissimus,
In pauperes et egenos quos ubique recreavit
munificentissimus,
Reformatis monachis de quibus bene meritus est
desideratissimus,
Probatissimæ vitæ curriculum absolvit pretiosa
morte justorum.
Die mensis anni annos natus
Et in hoc
Quod elegantissimo marmore curaverat exornandum
sacello sepultus.
Requiescat in pace. Amen.

(1) *Mémoires pour servir*, etc. *Description de la Haute-Normandie*, tom. II, p. 281.

le 11 janvier 1691 et fut inhumé devant l'autel (1).

Farin parle d'une chapelle de Saint-Sébastien où était inhumé Messire Pierre Dernericourt, personne de Marbeuf, décédé l'an 1326 (2), et les *Mémoires pour servir à l'Histoire de l'abbaye du Bec* mentionnent l'au-

(1) *Mémoires pour servir*, etc. Dom Bourget, p. 105. M. Pierre de Béton avait été parrain de la grosse cloche de l'église, refondue en 1678, et l'avait nommée Françoise, avec Mademoiselle de Franqueville. En 1700, M. Du Four de Roncenay, intime ami de M. de Béton, fit placer sur son tombeau une table de marbre blanc avec une inscription. De Béton portait : *d'hermines à 6 roses de gueules* 3, 2 et 1. La dalle tumulaire est dans l'église du Bec-Hellouin. Voici son épitaphe :

D. O. M.

Cy gît noble home Pierre de
Béton en son vivant écuyers
De fontaine la Soret et cap.
dans le régimennt de la marine
lequel après avoir servi sa
Majesté pendant 23 ans ou
environ, se retira en cette
abbaye, où il a vécu avec une
piété exemplaire l'espace de
17 à 18 ans, et y est mort le
1er jour de janvier de l'an de grâce
1691, âgé de 73 ans. Il a fait
faire cet autel devant lequel
Il a voulu être enterré.

Pries Dieu pour le repos de son âme.

Messire René du Four écuyer
seigneur du Roncenay son intime
Ami luy a fait faire cette
épitaphe, en l'an 1700.

Cf. : *Mémoires pour servir*, etc. — Dom Bourget donne quelques variantes.

2. *Histoire de la ville de Rouen*, tom. II, p. 512.

tel de Saint-Maur achevé en 1679, par les libéralités de M. Aubourg, garde des rôles de France, et où l'on voyait ses armes : *d'azur à 3 fasces d'or.*

On avait placé en 1675, contre l'un des piliers de la nef, la chaire à prêcher pour laquelle l'ancien grand prieur, M. Heusté de Lamberville, avait donné 700 livres. Le plan et la sculpture de la chaire sont attribués à Guillaume de la Tremblaye (1).

Quatre ans auparavant, en 1671, un frère convers de la congrégation, Thomas Saport, avait achevé le grand orgue adossé au portail de la nef, et qui coûta à la communauté 3,000 livres, non compris la boiserie du buffet. « On l'estimait extraordinairement pour sa bonté et pour le grand nombre de jeux qui le composent (2). » Le petit orgue qui se trouvait au fond du croisillon méridional fut en même temps supprimé et remplacé par une horloge déjà ancienne, à laquelle on ajouta un grand cadran marquant les heures et les phases de la lune. Ce travail fut exécuté par dom Jacques Simon, de Jumièges, et un convers du Bec nommé Paul Duchellier (3).

Les sacristies étaient situées du côté de l'épître peut-être sur l'emplacement d'anciennes chapelles latérales. On termina en 1686 les grandes armoires du trésor ainsi que les boiseries commencées vingt ans auparavant. En 1699, la communauté fit ajouter une table avec placards pour revêtir le célébrant et ses ministres ; au-dessus

(1) *Mémoires pour servir*, etc. Cette chaire, que la municipalité de Fécamp avait offert d'acheter en 1809, fut placée dans la cathédrale d'Évreux en 1812. (Arch. de l'Eure. — Bonnin. *Journal d'un bourgeois d'Evreux*, p. 206.)

(2) *Dict. universel*, t. I, p. 315.

(3) *Mémoires pour servir*, etc.

fut mis un tableau de Jésus portant sa croix (1).

Le trésor de l'église était fort riche, bien qu'au XVIIIe siècle il se trouvât presque entièrement renouvelé. A diverses époques l'abbaye avait été dévastée. Les guerres anglaises, la rapacité de quelques abbés, comme Estout d'Estouteville, Jean Ribaut et Jacques d'Annebaut, les incursions des huguenots en 1563, avaient successivement fait disparaître les merveilles d'orfèvrerie ancienne dont la Chronique donne çà et là une curieuse description. Ce fut surtout depuis l'abbatiat de Jacques-Nicolas Colbert que la communauté fit d'importantes acquisitions d'argenterie. En 1666, elle fit faire une croix processionnale en vermeil du poids de 21 marcs et qui coûta 1200 livres; c'était un don de M. du Bosc-Renoult, ancien religieux, qui en avait lui-même commandé la façon avant de mourir. Les six grands chandeliers d'argent du maître-autel avaient été achetés en 1688; ils pesaient chacun 25 marcs et mesuraient trois pieds et demi de hauteur. Les chandeliers d'argent servant aux acolytes, du poids de 17 marcs, avaient été fondus en 1690. « Cette même année, dit l'auteur des *Mémoires* que nous citons souvent, on acheta le grand calice de vermeil qui sert aux fêtes solennelles. Il est d'un ouvrage à l'antique; le pied est chargé de petits Agnus Dei joints après coup et qui paraissent représenter les armes de la ville de Rouen. Ce calice avec sa patène pèse environ 6 marcs. ». Le trésor s'enrichit encore, en 1710, de deux beaux encensoirs d'argent dont on se servait, avec les burettes de vermeil, dans les

(1) *Mémoires pour servir*, etc. — « La sacristie est ornée d'une belle menuiserie avec une serrure très bien travaillée. » *Dictionnaire universel*, tom. I, p. 315.

grands solennels. Il y avait aussi un bâton cantoral en vermeil. Parmi les nombreuses châsses et reliquaires que possédait l'abbaye (1) il faut mentionner un reliquaire de bois d'ébène orné de jaspe orientale et de lapis-lazuli, donné en 1721 par le duc de Brancas. Les moines y mirent une vertèbre de saint Benoît et des ossements de saint Placide et de ses compagnons. Ces dernières reliques leur avaient été envoyées du Mont-Cassin. En 1730, le duc de Brancas fit encore présent aux religieux d'une grande croix d'argent garnie de diverses reliques qui lui avaient été données par M. Molé, premier président du Parlement de Paris (2).

(1) Dom Bénigne Thibault nous a laissé un état des reliques que l'on conservait en 1680. Nous reproduisons cette pièce curieuse et inédite. « Supersunt adhuc aliquot ex tanto numero quæ ex furentium hæreticorum manibus evaserunt, et asservantur in sacrario Beccensis ecclesiæ..., has inter præcipuo honore habentur : os brachii sancti Severi episcopi. Maxilla sancti Neoti abbatis, cujus integrum corpus olim asservabatur in hoc Beccensi sacrario. Pars cranii sanctæ Agnetis virginis et martyris. Partes craniorum sanctorum Fœlicis et Adaucti insignes. Pars notabilis cranii unius ex sociis sanctæ Ursulæ virginis et martyris. Pars cranii sancti Brandani. Particulæ reliquiarum sancti Jeronimi doctoris, sancti Orentii archiepiscopi Auxensis, sancti Benedicti abbatis, sancti Christophori martyris, sancti Ansberti archiepiscopi Rothomagensis, et aliæ quædam incognitæ. Alba sancti Anselmi in qua consecratus fuit archiepiscopus Cantuariensis. Pars pilei coriacei sancti Pauli apostoli. Pars casulæ et vestis sancti Neoti. Pars cilicii sancti Edmundi. Hæ adhuc cernuntur et custodiuntur in capsis et filacteriis hoc anno millesimo sexcentesimo octuagesimo quo hæ Additiones ad *Chronicon Beccense* scriptæ fuerunt, et *Historia Beccensium Annalium* exarata. » *Chronicon Beccense auctum et illustratum.* Bibl. nationale, lat., 12,884, p. 185.

(2) *Mémoires pour servir,* etc., *pass.* Cette croix-reliquaire se plaçait sur l'autel avec les six grands chandeliers d'argent. Le

Les ornements sacerdotaux n'étaient ni moins précieux ni moins nombreux que les œuvres d'orfèvrerie. Le ministre Colbert avait donné en souvenir d'une transaction avec les religieux, avantageuse à son fils qui venait d'obtenir la commende du Bec, un ornement complet de satin blanc nuancé de diverses couleurs, avec orfroi en broderie aux armes des Colbert (1). Cet ornement, qui fut fait à Paris en 1676, coûta 6000 livres (2).

En 1672, la communauté acheta un ornement de velours noir avec passement et lames d'argent en broderie, et une chasuble de drap d'or au dos de laquelle « se voyait l'image d'un empereur en pierres, avec l'aigle de l'Empire ». Cette chasuble fut jointe au grand ornement de drap d'or qui comprenait sept chapes et les tuniques. Les religieux firent encore confectionner en 1710 un ornement de drap moiré d'argent avec orfrois et broderie d'or, consistant en cinq chapes, une chasuble, deux tuniques et un parement d'autel. On affecta à l'achat de cet ornement le prix d'un grand

29 décembre 1789, l'abbaye du Bec envoya à la Monnaie de Rouen, comme don patriotique, 165 marcs 4 gros d'argenterie. Après la dispersion des ordres religieux on put encore en envoyer au district de Bernay 145 marcs 1 once 7 gros et demi : ce qui forme un poids total de 310 marcs 2 onces 1 gros et demi.

(1) *D'azur à la couleuvre d'agent tortillée en pal.*

(2) Cet ornement devait tenter la cupidité des voleurs : « La nuit de saint André 1754, on a forcé le grand coffre des devants d'autel du chœur qui était dans le collatéral, et on a décousu et emporté tout le galon et la crépine d'or avec les écussons et la grande croix brodée en or et en argent du devant d'autel dit Colbert, qu'on a coupé avec l'étoffe, soit qu'on n'ait pu la découdre, soit que vraisemblablement on n'en ait pas eu le temps. On estime cette perte à plus de 1,500 livres. » *Mémoires pour servir*, etc.

pupitre de cuivre, qu'on avait retiré du chœur et qui fut vendu 2000 livres. Ce pupitre qui déplaisait aux religieux était probablement celui que l'abbé Geoffroy d'Epaignes avait fait faire à Paris vers 1465. Enfin la communauté acheta en 1740 deux chapes, un parement d'autel et une chasuble, le tout de velours violet avec fleurs en broderie gaufrée ; on donna en échange d'anciennes chapes et d'autres ornements de damas violet à franges d'or qui avaient de beaux orfrois à figures.

Citons encore, en terminant ce rapide inventaire, les huit pièces de tapisseries de haute lice achetées en 1663, et représentant l'histoire de Moïse. Aux jours de fêtes solennelles on les suspendait aux piliers du sanctuaire. Cette somptueuse décoration était fort en usage dans les cathédrales et les églises importantes (1).

A une vingtaine de mètres de l'église, au nord, s'élevait la grande tour dite de Saint-Nicolas. L'abbé Geoffroy d'Epaignes en avait commencé la construction sur l'emplacement d'une autre ruinée par un incendie. Sur l'avis de plusieurs maîtres maçons consultés à cette occasion, on refit le tout depuis les fondements. Ce nouveau beffroi était destiné à recevoir les grosses cloches dont le poids ébranlait les tours du portail lorsqu'on les sonnait en volée. L'abbé Geoffroy conduisit cet ouvrage jusqu'à la naissance des fenêtres, et son successeur Jehan Boucart le termina (2). C'est une

(1) *Mémoires pour servir*, etc., *passim*. Au moment de la Révolution, il y avait dans la sacristie du Bec quinze grands ornements avec chapes et tuniques, trente-six ornements pour les basses messes, cent trente aubes, trente-six rochets pour les enfants de chœur, etc. (Archives municipales de Bernay. — Inventaire dressé par les municipaux, le 29 janvier 1791.)

(2) *Chron. Beccens.*, col. 687 et 699.

énorme tour carrée, de plus de onze mètres de côté, d'architecture sévère, ornée seulement sur ses contreforts de huit statues colossales avec inscriptions en silex noir incrusté dans la pierre (1). Elle se termine par une élégante balustrade entrecoupée de pinacles, que dominait autrefois une flèche en charpente surmontée d'un lanternon. Son beffroi renfermait une sonnerie puissante composée de quatre cloches. La tonique refondue en 1739, avait reçu le nom de Louis-Just, et ne pesait pas moins de dix milliers. La plus petite, d'environ 3,500 livres, avait été refondue la même année et nommée Anne (2).

(1) Sur la face occidentale de la tour on lit, de bas en haut, ces mots irrégulièrement placés :

maria. jhs xps est filius dei.
salvator mūdi miserere (nostri);

sur le côté méridional :

ihs xps est filius dei;

et au-dessous des huit statues :

s. ādrieu (Saint André).
s. loys,
s. benest (Saint Benoît).
s. iaque.
s. nicolas.
s. jehan.
s. michel.
s. maria.

(2) Le baptême du gros bourdon donna lieu à un incident assez curieux, raconté dans les *Mémoires pour servir*, etc. M. l'abbé Dauvers et Madame de la Poterie devaient le nommer. Mais M. de la Poterie, sur ce qu'on n'avait pas mis toutes ses qualités sur la cloche, ne voulut pas que sa femme la nommât, ce qui obligea le prieur de la bénir sans cérémonie et de la nommer

La petite sonnerie, « qui était fort harmonieuse, » dit Thomas Corneille, était placée dans le clocher de charpente élevé au milieu du transsept. Elle se composait de six cloches : Catherine, Gertrude, Scholastique, Pierre et Paul, Gabriel et Saint-Anselme, plus grande que toutes les autres. Elles avaient été refondues en 1642 (1).

II

BATIMENTS CONVENTUELS

La construction la plus ancienne de l'abbaye était la salle capitulaire ou chapitre, adossée au côté méridional du chœur. Cet édifice, comme l'a fort bien dit Aug. le Prévost, « contemporain de la splendeur du Bec et de la grandeur des rois normands, » avait été construit de 1440 à 1447, presque entièrement aux frais de Robert de Neubourg (2). On y voyait les zigzags de

lui-même. La plus petite fut nommée par M. Boisel, secrétaire du roi au grand Conseil, et par sa femme. Le poids total des quatre cloches était d'environ 21,000 livres, et celui des six cloches de la petite sonnerie de 4,000 livres. Elles furent toutes fondues à la Révolution.

(1) *Mémoires pour servir*, etc.

(2) *Chron. Beccens.*, col. 652. Robert de Neubourg, des comtes de Meulan, est une des grandes figures normandes au XIIe siècle. Il était fils de Henri de Warwick et frère puîné de Rotrou, évêque d'Évreux et plus tard archevêque de Rouen, le même qui consacra l'église du Bec en 1178. En 1158, il fut chargé de la tutelle de Marguerite de France, qui avait été fiancée toute jeune à Henri Court-Mantel. Sentant sa fin approcher, le vieux sénéchal de Normandie se disposait à entrer au Bec comme simple religieux, lorsqu'il mourut le 30 août 1160. Il fut inhumé

l'architecture romane encore bigarrés de leurs peintures primitives s'élancer gracieusement le long d'arcades déjà gothiques (1).

C'était dans ce chapitre que le vénérable Herluin avait sa sépulture. En 1714, les religieux retirèrent la dalle de marbre noir grossièrement sculpté qui recouvrait son tombeau, et la remplacèrent par une autre de marbre blanc d'environ huit pieds de long, reposant

dans le chapitre, dans une chapelle funéraire qu'il avait fait construire pour la sépulture de sa famille. On lisait sur son tombeau l'épitaphe suivante :

Respicis angustum præcisa rupe sepulcrum :
Hic jacet in tumulo Robertus de Novoburgo.
Qui mare, qui cœlum, qui totum continet ævum,
Hunc faciat vere paradisi regna videre. Amen.

Chron. Beccens., col. 654.

(1) *Mémoires et Notes de M. Auguste le Prévost*, tom. I., p. 232. — Le chapitre fut détruit par autorisation du ministre de l'intérieur, au mois de janvier 1817. Il n'en reste actuellement qu'une colonnette avec son chapiteau godronné, supportant une nervure de voûte. Les *Additiones ad Chronicon Beccense*, de dom Bénigne Thibault, rédigées en 1680, Ms. latin 12,884, Bibl. nat., p. 221, donnent une courte description du chapitre. « Est hæc ædes capitularia fornicata, circumpositis opere gothico parum eleganti columnulis, porrecta in longitudinem centum circiter pedum alta pedes [illegible] (*sic*), lata pedes 38 ; tabulatum habens ad altitudinem pedum [illegible] (*sic*), latum 3 pedes, quo facilius circumeatur et accessus pateat ad sacella duo hinc et inde extructa et arcuata altaribus inibi erectis sacra. In area media cernuntur tumuli 14 abbatum scilicet qui primi hanc rexere ecclesiam, et paulo altius tumbæ sepulchrales dominorum Novoburgensium hujus cœnobii benefactorum, passimque priorum claustralium. » Ce même volume renferme un plan des tombeaux des quatorze premiers abbés. On voit que celui d'Herluin, en forme de trapèze, était orné de 27 petites scènes gravées ou sculptées sur le marbre et représentant les principaux épisodes de sa vie.

sur de petits pilastres de marbre jaspé. Un bénédictin originaire de Conches, D. Guillaume Roussel, composa pour cette circonstance une épitaphe latine que l'on grava en lettres dorées sur la tombe du saint fondateur (1).

(1) *Mémoires pour servir*, etc. Dom Bourget, p. 16. Ce monument, sauf les pilastres de marbre qui le soutenaient, a disparu à la Révolution ; il avait coûté 1,200 livres. Les restes d'Herluin reposent depuis 1792 dans l'église de Bec-Hellouin. Voici l'épitaphe de 1714, qui nous a été conservée par dom Bourget :

HIC JACET
PRIMUS HUJUSCE MONASTERII CONDITOR ET ABBAS
VENERABILIS HERLUINUS,
PRIMARIÆ INTER NORMANNOS NOBILITATIS,
PATRE ANSGOTO, MATRE HELOIDE, IN PAGO BRIONENSI NATUS,
INTER ARMORUM STREPITUS SUMMA CUM LAUDE
INTER AULÆ ILLECEBRAS SUMMA CUM INTEGRITATE VERSATUS,
ABJECTO MILITIÆ SÆCULARIS PALUDAMENTO
CHRISTO DEINCEPS MILITATURUS,
AB HERBERTO LEXOVIENSI EPISCOPO HABITU MONASTICO
INDUITUR,
ET UT CHRISTI HABERET HEREDITATEM
BONORUM SUORUM CHRISTUM INSTITUIT HEREDEM.
QUOS AGROS QUONDAM POSSEDERAT DIVES
HOS COLUIT PAUPER, COLUIT ET JEJUNUS
UT CIBUS FIERET PAUPERUM,
ET LABORANTIS SUDOR ET FAMES JEJUNANTIS.
LABORES DIURNOS NOCTURNIS LEVABAT PRECIBUS.
UT CUM VIRTUTUM STUDIIS STUDIA LITTERARUM CONJUNGERET
LITTERAS QUADRAGENARIUS DISCERE NON ERUBUIT
ET IN BECCENSI MONASTERIO LITTERARIUM APERUIT GYMNASIUM,
IN QUO PATERNÆ PIETATIS ALUMNOS ET HEREDES,
ECCLESIARUM PRÆSULES CANDIDATOS
LANFRANCUM, ANSELMUM,
PLURIMOSQUE ALIOS SUI SIMILES DISCIPULOS
AD OMNE VIRTUTIS OFFICIUM SUIS INFORMABAT EXEMPLIS
ABBAS VIRTUTI SIMILLIMUS.

Un certain nombre d'abbés avaient été inhumés, du XIIe au XIVe siècle, dans le chapitre, « ad pedes beati Herluini. » Ces tombeaux étaient de pierre avec une croix ou crosse en relief, et seulement le nom du défunt. De nobles seigneurs, bienfaiteurs de l'abbaye, partageaient cet honneur réservé aux abbés et aux prieurs. Henri de

QUI PLENUS OPERIBUS BONIS
MORTEM ADIIT VII CAL. SEPT. AN. D. MLXXIII.
ÆTAT. LXXXIII.

PATRI DE SE OPTIME MERITO
ÆTERNUM HOC PIETATIS MONUMENTUM P. P.
MONACHI BECCENSES CONGREGATIONIS S. MAURI
ANNO D. MDCCXIV.

(Voir cette même épitaphe dans *Ducarel's Norman. Antiq.*, p. 90.)

L'Église n'a point ratifié le culte que les religieux du Bec tentèrent plusieurs fois d'obtenir pour leur fondateur. Dès un temps immémorial, on célébrait à l'abbaye l'anniversaire de la mort d'Herluin avec une grande solennité. Les Réformés de Saint-Maur eurent la pensée de le faire béatifier. En 1633, ils prièrent l'archevêque de Rouen de les autoriser à ouvrir son tombeau. Il y consentit et indiqua le jour où il enverrait l'un de ses grands vicaires pour assister à la cérémonie, au cas où il ne pourrait s'y trouver lui-même. Mais quelques religieux craignant que le corps ne fût réduit en poussière après une longue suite de siècles, eurent l'indiscrétion d'ouvrir le sépulcre, puis le refermèrent avec précipitation. Sur ces entrefaites arrivèrent le visiteur général de l'ordre et les commissaires de l'archevêque. On se rendit tout de suite au tombeau, mais on s'aperçut qu'il avait été récemment ouvert ; et comme il se pouvait qu'au lieu du corps d'Herluin on en eût placé un autre, le procès-verbal qui fut dressé ne permit pas de poursuivre l'enquête. Le visiteur, dom Athanase de Mongin, ordonna néanmoins que l'on supprimât au jour de l'anniversaire la messe et les vigiles des morts, et consentit à ce que l'on chantât les vêpres et la messe votive de la

Neubourg, Marguerite de Neubourg (1), Jehanne Beauvoisin, dame de Livarot, Marguerite de Neubourg, dame de Livarot, morte en 1223, un autre Henri de Neubourg, reposaient dans la partie supérieure du chapitre. Quelques-unes de ces sépultures portaient en relief l'effigie

sainte Trinité. Cependant cette permission fut bientôt retirée. Au mois de juin 1707, les religieux du Bec adressèrent une nouvelle requête à l'archevêque de Rouen pour obtenir de lever de terre les ossements du vénérable Herluin et de les exposer à la piété des fidèles. Le 5 juillet suivant, Jacques Saillard, chanoine de Rouen, curé de Notre-Dame de la Londe-Commin et délégué de l'archevêque, vint au Bec accompagné d'un chirurgien et procéda à l'ouverture du tombeau d'Herluin. Le corps fut retrouvé intact quant aux ossements, mais les chairs étaient consumées. Après que la communauté eut considéré ce précieux dépôt, on referma le tombeau qui fut scellé, et le procès-verbal, dressé par le prieur dom Haudard et signé des principaux assistants, fut immédiatement envoyé à l'archevêque de Rouen, qui en témoigna sa satisfaction par une lette datée de Paris, le 22 juillet 1707. Le 26 août 1708, l'office solennel de la sainte Trinité fut célébré à l'anniversaire d'Herluin. La communauté fit consacrer ce privilège dans le chapitre général de l'ordre tenu la même année à Marmoutier. Dans le *Proprium locale,* seu Festa regalis abbatiæ Beatæ Mariæ de Becco, ordinis sancti Benedicti, congregationis sancti Mauri, Rouen, 1766, on lit : « Die XXVI, Dormitio venerabilis Patris Herluini fundatoris et primi abbatis Beccensis. Dupl. I classis I ordinis. Totum officium fit de SS. Trinitate. » — Cf., *Mémoires pour servir,* etc. — Guilmeth. *Histoire de Brionne et Notice sur les lieux circonvoisins.* Paris, 1834, p. 44. — *Descript. de la Haute-Normandie,* tom. II, p. 282, et *Chron. Bec. auct. et ill.*, fol. 99.

1. Farin a reproduit les épitaphes de ces deux personnages d'une manière inexacte. Nous les donnons d'après le *Chronicon Beccense auctum et illustratum*, fol. 106 et 118. Eodem anno (1277) domina Margareta de Novoburgo vivis exempta est die jovis ante Assumptionem B. Mariæ Virginis, et cujus corpus illatum est in capitulum Becci, ubi circa ejus sepulchralem tumbam id

du défunt avec un chien couché à ses pieds (1). Treize tableaux représentant des sujets religieux ou des portraits de moines illustres décoraient les murailles du chapitre (2).

Le cloître était avec le chapitre l'un des principaux

epitaphii haud bene exaratum pro ratione illius temporis cernitur :

CI GIST MADAME MARGVERITE DE NOEFBOVRG
QVI FV IADIS FEME DE MONSEGNOR AMAVRI
DE MEVLENT CHRE QVI FV TREPASSEE LEN DE
GRACE M^cc SEISANTE E DIS E SEPT LE IOEDI
APRES LASVPMTION DE NOSTRE DAME. DIEX
AIT EN SA PITIE SON AME. AMEN.

Robertus de Novoburgo obiit in Vasconia et jacet inhumatus in capitulo Becci cum hac epigrapho circum tumbam sepulchralem incisa :

CY GIST MONSEIGNOR ROBERT DE
NOEFBOVRG QVI TREPASSA EN GASCOIGNE
EN LAN MIL II^c QVATRE VINGT E SEPTE
LE MERQVEDI AVANT LA CHANDELOR. DIEX
AIT PITIE ET MERCHI DE LAME DE LVY. AMEN.

Voici l'épitaphe de Marguerite de Livarot, fille de Henri de Neubourg, morte en 1223 :

Cy gist Madame Marguerite iadis dame de Livarou. Diex ait merci de lame delle. Amen. — Chron. Becc. auct. et illust., fol. 305.

(1) *Chron. Becc. passim.* Dom Bourget, p. 95 et suiv. — Farin. *Hist. de Rouen.* tom. II, p. 511.

(2) « L'on voit dans le chapitre quelques tableaux qui représentent des religieux de cette abbaye vêtus de blanc, ce qu'on attribue à la dévotion particulière que saint Anselme avait pour la sainte Vierge. » *Dict. universel,* tom. I, p. 316. Les religieux du Bec, qui portèrent d'abord le vêtement noir bénédictin, adoptèrent, vers la fin du XIIe siècle, les vêtements blancs en l'honneur de la sainte Vierge, et les conservèrent jusqu'à l'introduction de la réforme de Saint-Maur.

lieux réguliers. Il s'adossait à l'église par son côté nord; mais la chute de la nef arrivée en 1591, l'avait en partie entraîné dans sa ruine, et il avait fallu le reconstruire. La première pierre fut posée le 6 mai 1644, mais les travaux marchèrent avec une lenteur extrême, puisqu'ils ne furent achevés qu'en 1666, par Guillaume de la Tremblaye, que l'on peut considérer comme le véritable architecte du cloître (1). C'était une construction spacieuse, de bon goût, ornée de pilastres dans le style de la Renaissance. Les voûtes en plein cintre portaient à la section des nervures de larges culs-de-lampe feuillagés. Au-dessus de la porte d'entrée on avait placé, dans un but de flatterie facile à comprendre, les armes de l'abbé Colbert et celles de son père, le ministre d'État, quoiqu'ils n'eussent en rien contribué à cet ouvrage. Le préau, pavé d'un dallage dans son pourtour depuis 1671, avait été agrémenté, en 1686, d'un jet d'eau au milieu du parterre buisé et fleuri à la française (2).

Autour du cloître se groupaient, sur une superficie considérable, les bâtiments conventuels entièrement en pierre de taille. Si les bénédictins aimaient la beauté de la maison de Dieu, ils ne tenaient pas moins à habiter eux-mêmes des demeures spacieuses, imposantes dans leur simplicité et d'une ampleur qui nous étonne encore aujourd'hui (3). Les constructions du Bec offrent, avec

1) Au-dessus de l'une des arcades du cloître, on voit l'inscription suivante :

G. LA TREMBLAYE SCVLPTEVR A BERNAY. 1666.

2) *Mémoires pour servir,* etc.

3) Provideant autem visitatores et alii superiores respective ut ædificia monasteriorum regularia sint, et regulariter viventi-

celles de Saint-Étienne de Caen, l'un des plus remarquables spécimens de cette architecture bénédictine.

Le 24 juin 1742, le prieur, muni de la procuration de l'abbé-comte de Clermont, posa solennellement la première pierre du réfectoire et du dortoir neufs situés parallèlement à l'église. On fut six années à parfaire cet immense corps de bâtiment, composé d'un rez-de-chaussée, d'un entresol et d'un étage très élevé. Le pavillon qui le termine du côté du jardin fut bâti sur pilotis à cause de la proximité de la rivière. Dès la veille de la Pentecôte 1747, les religieux avaient commencé à manger dans le nouveau réfectoire. Cette salle splendide, qui occupait tout le rez-de-chaussée, avait 75 mètres de long et près de neuf de large (1). Six grands tableaux décoraient les murailles; les deux plus vastes, placés aux extrémités, représentaient la Pêche miraculeuse et le Repas chez le pharisien; les quatre autres, qui passaient pour être les meilleurs, figuraient les Quatre éléments (2).

En 1750, on acheva sur les mêmes plans le retour d'équerre du bâtiment neuf, de 66^{m} de long et prolongeant le dortoir de plain-pied. Il y avait dans ces deux ailes trente-six cellules s'ouvrant d'un côté sur un large corridor dallé, et de l'autre prenant jour sur le parterre. Près du point de jonction de ces deux corps de bâti-

bus commoda, solida, plana et simplicia; prohibeantque in illis aurum, picturas varias, aliosque vanos et inutiles ornatus usurpari. *Constit. Congr. sancti Mauri*, p. 254.

(1) « Le réfectoire est grand, et une fontaine d'eau claire, qui sert de lavoir, y donne l'eau par six robinets et retombe dans un grand bassin d'airain. » *Dict. universel*, tom. I, p. 316.

(2) *État sommaire des principaux meubles et effets de l'abbaye du Bec*, dressé en 1790, par le prieur dom Marye. (Archives de l'Eure.)

ments se déroulait un magnifique escalier de pierre, d'une hardiesse étonnante et qui communiquait des dortoirs dans l'église. Il fut achevé en 1761 (1). Au bout du dortoir, l'infirmerie formait une seconde équerre composée de deux étages. Une jolie chapelle servant pour les infirmes et les vieillards était ornée de trois tableaux représentant saint Benoît au désert, la Mort de saint Benoît, et Notre-Seigneur au jardin des Olives. Au rez-de-chaussée voûté se trouvaient *l'apotiquairerie*, la cuisine, et le réfectoire des malades. A l'entrée extérieure de l'infirmerie, un fronton triangulaire renfermait l'image de la Vierge avec cette inscription : SALVS INFIRMORVM (2).

Le quartier des hôtes, situé au nord-ouest du cloître et construit sur l'emplacement de la nef de l'église, était d'une époque un peu plus ancienne ; on l'appelait le dortoir Saint-Jacques. Au-dessous des douze chambres dont il se composait, il y avait un vaste cellier voûté (3).

La bibliothèque et son cabinet occupaient un bâtiment reconstruit en 1661, situé à l'angle nord-ouest du cloître. Dans une abbaye comme le Bec, ce mot de bibliothèque éveille aussitôt une foule de souvenirs littéraires. La pensée aime à se reporter dans ces hautes salles toutes tapissées de livres, où nul bruit ne s'entend que le pas mesuré d'un moine qui prend garde à ne

(1) « Cet escalier fut pris dans le chapitre même dont on abattit la partie de voûte qui était vers le cloître. On fut ainsi obligé de déterrer plusieurs corps qui étaient dans cette partie du chapitre et dont on rapporta les cendres en d'autres places, où il ne paraissait pas de tombes. » *Mémoires pour servir*, etc.

(2) La longueur totale des bâtiments reconstruits de 1742 à 1750 était d'environ 250 mètres.

(3) *Mémoires pour servir*, etc.

pas distraire les autres, que le frôlement respectueux des pages que l'on tourne avec précaution, ou la conversation discrète d'un religieux avec quelque savant de l'extérieur qui vient demander communication d'un rare manuscrit ou l'interprétation d'un texte obscur, deux choses que l'on était presque toujours assuré de trouver chez les fils de saint Benoit (1). En 1677, les religieux avaient dépensé des sommes importantes à l'aménagement de leur bibliothèque. Elle était lambrissée d'une boiserie de chêne à pilastres soutenant une corniche de belle proportion. Les armoires séparées par les pilastres portaient dix rangs de tablettes. Quelques portraits de supérieurs d'ordres et de personnages illustres, un buste de Notre-Seigneur par Bouchardon, une collection de soixante-quatorze petites gravures des rois de France, un médaillier de pièces de l'époque du Bas-Empire : telle était la décoration de cet asile de la science où se trouvaient réunis plus de 5000 volumes (2). On y voyait la grande Bible poly-

(1) *Les Constitutions de la Congrégation de Saint-Maur* renferment un chapitre sur les devoirs du bibliothécaire, que l'on devait choisir parmi les religieux versés dans les sciences et la bibliographie. On permettait rarement, et jamais sans l'autorisation du supérieur, de prêter des livres aux étrangers, et encore sous bonne caution. Chaque année les monastères pouvaient acheter une certaine quantité de livres, surtout les ouvrages publiés par les bénédictins. « Editos a fratribus nostris libros nostris deesse monasteriis non patiatur superior. » *Regula S. P. Benedicti, et Constitutiones Congregationis sancti Mauri.* Paris, Guillaume Desprez, 1770, in-8, p. 225.

(2) Les livres de la bibliothèque du Bec portaient sur les gardes un bel ex-libris gravé sur cuivre, représentant les armes de l'abbaye : *de gueules semé de fleurs de lis d'argent.* Cet écusson était entouré d'un cartouche à feuillages, surmonté de la mitre

glotte de Lejay, le *Bibliotheca maxima Patrum*, les éditions bénédictines des Pères, les collections des Conciles, le Recueil des historiens des Gaules, le *Gallia Christiana*, *l'Antiquité expliquée*, etc; plusieurs armoires étaient remplies de brochures, de Mémoires et de Gazettes (1). Les manuscrits, au nombre de 200, se composaient principalement de gloses sur l'Écriture et les Pères, de Décrétales, de traités liturgiques, de coutumiers monastiques, parmi lesquels le *Liber Usuum Beccensium* qui a été publié par D. Martène (2). Il faut dire que ce qui s'était trouvé de plus précieux, comme les très anciennes copies des Pères, les chroniques françaises et normandes, avait été échangé contre des livres imprimés et envoyé à Saint-Germain-des-Prés pour servir aux religieux chargés des éditions des Pères de l'Église et des grands recueils historiques (3). Malgré ces échanges

et de la crosse abbatiale. Ils portent, en outre, ces mots écrits sur le titre : *Ex libris monasterii Beccensis Cong S. Mauri, catal. inscrip.* Le dos de la reliure était parfois orné d'un fer offrant en réduction le dessin de l'ex-libris.

(1) Inventaire fait par la municipalité du Bec, le 29 janvier 1791. — *État sommaire des principaux meubles*, etc. déjà cité. — (Arch. de l'Eure.)

(2) Dom Montfaucon a donné le catalogue des manuscrits : *Bibliotheca bibliothecarum*, etc. Paris, 1730, tome II, p. 1250 et suivantes.

(3) L. Delisle. *Le Cabinet des Manuscrits*, tom. II, p. 44. Dès le XIIe siècle, le Bec possédait une bibliothèque relativement considérable. Philippe d'Harcourt, évêque de Bayeux, lui avait légué, en 1164, cent treize volumes, qui, joints à ceux que Lanfranc et saint Anselme avaient laissés, fournissaient aux maîtres et aux écoliers tous les instruments nécessaires aux études sérieuses. Saint Ambroise, saint Augustin, saint Jérôme, saint Jean Chrysostome et beaucoup d'autres Pères y figuraient. L'antiquité y était représentée par Cicéron, César, Salluste, Sénèque, Pline,

malencontreux et probablement effectués par ordre des supérieurs, il restait encore au Bec de très intéressants manuscrits. La lecture du catalogue donné par Montfaucon et le fait suivant suffiront pour s'en convaincre. Lorsque au mois de novembre 1662, les bollandistes Papebrock et Henschen descendirent à Rouen au prieuré de Bonne-Nouvelle, pour recueillir des documents hagiographiques destinés aux *Acta Sanctorum*, D. Pommeraye s'empressa de les conduire à Saint-Wandrille, à Jumièges et au Bec, et obtint pour eux, de la part de ses confrères, communication des manuscrits précieux que possédaient ces trois bibliothèques (1).

Il y avait au Bec deux chartriers, le grand, qui ren-

Ovide, Quintilien. On y voyait l'*Hortensius* de Cicéron, qu'on a perdu depuis, et l'*Institution Oratoire* de Quintilien, dont la découverte avait été attribuée à Pétrarque par plusieurs auteurs. Ce livre était au Bec au XIIe siècle, et il avait été, à cette époque analysé par le moine Etienne de Rouen, l'auteur du *Draco Normannicus*. Mais les pillages successifs occasionnés par l'invasion anglaise avaient dû être funestes à toutes ces richesses littéraires, malgré le soin que les abbés prirent de faire transporter à Rouen leurs titres et sans doute aussi leurs manuscrits les plus précieux. Cf. *Chron. Beccens.*, col. 681. — Ravaisson. *Rapports sur les Bibliothèques des départements de l'Ouest*, p. 162 et 375.

(1) B. Pez. *Bibliotheca benedictino-mauriana*, p. 48. Dom Gerberon y était venu en 1662, pour préparer son édition des Œuvres de saint Anselme et consulter les anciens manuscrits qu'on y conservait des ouvrages du saint docteur. — En 1665, Emeric Bigot avait sommairement visité la bibliothèque : il a conservé dans l'une de ses lettres le souvenir de ce voyage. « Je ne consideré que peu les mss. du Bec, estant trop eschauffé quand j'y arrivé, et en estant party le lendemain matin ; j'ay veu quelques mss. que vous aviez examinés et ai je veu de vostre écriture. » Lettre datée de Rouen, le 8 août 1665. Bibl. nat., ms. français 17,683, fos 224-225.

fermait les titres communs entre les abbés et les religieux et était situé dans l'église à côté de la sacristie, et le petit, dit chartrier des religieux, placé près du grand escalier du dortoir (1). « L'Inventaire des titres de l'abbaye Notre-Dame-du-Bec-Hellouin fait en l'an 1670 » par ordre du ministre Colbert forme un énorme volume in-folio (2). On peut juger par là de l'importance de ce dépôt d'archives, dont il faut déplorer la destruction quasi complète. Bulles de papes, chartes de rois, lettres d'évêques, donations de seigneurs normands et français, tout cela était alors soigneusement coté, classé et renfermé dans des armoires de chêne. Les cartulaires étaient au nombre de trois. Les rares feuillets qui nous en sont parvenus sont en beau velin in-folio à deux colonnes, avec majuscules rouges et bleues parfois peintes sur fond d'or et ornées de filigranes. On sait avec quel soin jaloux les moines tenaient sous triple serrure leurs chartes originales (3); la bibliothèque s'ouvrait libéralement, mais le chartrier demeurait fermé à ceux qui n'étaient pas de la maison. Au mois de juin 1778, le marquis Louis de Chambray vint au Bec rechercher quelques pièces concernant les origines de son illustre maison, dont il écrivait l'histoire. On lui communiqua sans difficulté les divers cartulaires dans

(1) Inventaire dressé par la municipalité du Bec, le 29 janvier 1791. (Arch. de l'Eure.)

(2) Bibl. nat. Cinq cents de Colbert, n. 190. Ce recueil, qui ne fait pas grand honneur au frère titrier qui l'a rédigé, est, malgré les nombreuses erreurs qu'il renferme, d'une grande utilité pour l'étude du temporel de l'abbaye.

(3) Archivum triplici clave observabitur, quarum unam tenebit superior, alteram archivi custos, tertiam unus e senioribus aut procurator. *Constitutiones Congregationis sancti Maari*, p. 224.

lesquels il copia un certain nombre de chartes, mais il ne put pénétrer dans le chartrier « qu'on ouvre difficilement » (1). Et il ajoute : « Il y a un très gros volume en outre de ces deux-ci (les cartulaires) qui est assez mal conservé, ce qui fait qu'on serait bien mieux instruit si l'on entrait dans le chartrier ; de plus on verrait des sceaux, ce qui est intéressant » (2).

(1) Hæc omnia sive autographa, sive transcripta nulli fratrum nostrorum extra archivum, neque etiam exteris, absque conventus licentia legenda permittantur. — *Constitutiones Congregationis sancti Mauri*, p. 224.

(2) Dans le *Catalogue des Actes de Philippe-Auguste*, publié par M. L. Delisle, p. 528, sont consignés, sur les sources manuscrites de l'histoire du Bec, des renseignements que nous devons recueillir : « Vers 1778, l'auteur de l'*Histoire de la maison de Chambrai* signalait deux cartulaires de l'abbaye du Bec en écriture gothique, plus un très gros volume de chartes, assez mal conservé. Pendant la Révolution, les cartulaires du Bec furent abandonnés aux relieurs. Le plus ancien, copié vers 1275 ou 1280, formait un gros volume in-folio de plus de trois cent trente-six feuillets. Il y a une quinzaine d'années, M. Chassant en a recueilli trente-quatre feuillets sur des couvertures de registres administratifs. Plus récemment, M. l'abbé Lebeurier en a trouvé quarante-deux autres feuillets qui servaient à couvrir des registres du tribunal de Bernay. Tous ces fragments aujourd'hui rassemblés aux Archives de l'Eure fournissent le texte d'environ cent quatre-vingts chartes du XIe au XIIIe siècle ; mais ce n'est pas le quart de ce beau cartulaire.

« Beaucoup de chartes du Bec sont copiées ou analysées dans un ouvrage composé vers 1680, et intitulé : *Chronicon Beccense auctum et illustratum*. Le manuscrit original est dans le fonds Saint-Germain lat., 528. Il est fréquemment cité dans le glossaire de Ducange. Un grand nombre de chartes du Bec sont copiées ou analysées dans les Mémoires de Dom Jouvelin, Saint-Germain lat., 1070. »

On conserve à la Bibliothèque nationale, une collection de cent quarante-trois pièces originales du XIIe au XVe siècle, sous le

Depuis que les abbés n'étaient plus réguliers, mais commendataires, c'est-à-dire prélats, hommes d'État ou simplement grands seigneurs, ils s'étaient fait construire, ordinairement en dehors des conventuels, une

n° 245, C. du fonds des Cartulaires, ou plutôt d'après le nouveau classement, fonds lat. 9211.

Un certain nombre de chartes originales se trouvent également aux Archives de l'Eure.

Le Registre des délibérations de la municipalité du Bec nous a conservé le récit du « brûlement des titres féodaux ». « Ce jourd'huy vingt nivôse de l'an II de la République, nous nous sommes transportés à la ci-devant maison abbatiale où sont renfermés les titres, avons pris indistinctement tous les aveux, gages-pleiges anciens et nouveaux et autres titres de féodalité des fiefs et seigneuries de Neauville, Auton, Caumont, Maillot, Boscyver, Lamotte, Fourquette, Saint-Éloi, Bosrobert, Saint-Pierre et Saint-Denis du Bosguérard, Marbeuf, Saint-Aubin, Cesseville, Aillet, Theil-Nollent, la Mettayerie, Cerney, le Chesney, la Jouërie, les Piles, la Roussière, la Trinité, le Mesnil Josselin, Saint-Georges du Vièvre, l'Hotellier, Conteville, Hellenvilliers, ensemble tous les titres concernant les dixmes et autres droits supprimés, et après avoir mis le tout dans des sacs de toille que nous avions fait porter à cet effet, les avons fait charger sur une voiture attelée de deux chevaux et transporter sur la place du Marché; nous avons livré aux flammes les titres, gages-pleiges, aveux les uns après les autres, observant que nous avons compris dans iceux les aveux et titres de féodalité du cy-devant fief et prieuré de Nassandre. » Le maire qui présida à cette exécution sauvage fut le citoyen Pierre-Armand Fouquet, ci-devant receveur de la mense abbatiale, pour le compte de Mgr Yves de Marbeuf, dernier abbé du Bec. On ne fit grâce qu'aux plans et terriers de quelques fiefs, et aux titres des rentes foncières dues à la mense abbatiale. (Archives municipales du Bec-Hellouin.)

Les chartes, avec leurs sceaux pendants, furent apportées, au moment de la Révolution, au district de Bernay, où Aug. Le Prévost se souvenait de les avoir vues, encore tout enfant, étalées sur de longues tables. Tout cela fut bientôt dilapidé, brûlé, dé-

demeure plus ou moins somptueuse, que l'on appelait *domus abbatialis*, la maison abbatiale. Celle du Bec était située à l'extrémité méridionale des bâtiments claustraux et formait, d'après la vue du *Monasticon Gallicanum*, un groupe de constructions élégantes. En

truit, et de la cire des sceaux on fit de la bougie verte. (Le Prévost, *Mémoires et Notes*. t. II, p. 233.)

Les armes de l'abbaye du Bec étaient : *de gueules semé de fleurs de lis d'argent*.

Le sceau paraît avoir de tout temps représenté la Vierge tenant l'Enfant Jésus. Un sceau rond, appendu à une charte de 1221, figure la Vierge avec l'Enfant Jésus, assise sur un banc en forme de reliquaire, couronnée, voilée, nimbée d'un nimbe de perles, et tenant à la main droite un sceptre fleurdelisé. Elle est sous un ciel étoilé de cinq étoiles. Légende :

SIGILLVM : CONVENTVS : SANCTE MARIE DE BECCO.

Contre-sceau : buste d'homme de face, senestré d'une crosse, représentant Herluin. Légende :

† HERLVINVS PRIMVS ABBAS BECCI.

M. Loisel, antiquaire à la Rivière-Thibouville, possède le grand sceau-matrice en cuivre de 1563. Il est ogival et représente sous un dais la Vierge debout avec l'Enfant Jésus, et un abbé crossé et mitré. Légende :

Sigillu · conuentus · monasterii · beate · marie · de · becco · helluyny · 1563.

Il existe, au Musée d'Antiquités de Rouen, un sceau-matrice en cuivre que M. Ratel, professeur au collège de Bernay, avait dessiné en l'accompagnant d'une notice insérée dans le *Magasin pittoresque*, année 1850, p. 344. Après avoir décrit sommairement l'autel, le jubé, les pierres tombales de l'ancienne abbaye, il ajoutait : « Pendant que ces tombes et ces marbres étaient transportés à Bernay, dans la [illegible] d'un [illegible] de la même ville [illegible] le sceau de l'abbaye. [illegible] ont nous don-

1732, la communauté passa avec l'abbé-comte de Clermont un contrat d'échange de l'ancien logis abbatial avec ses cours, jardins et dépendances, qu'avait occupé le duc de Brancas, aux conditions d'en édifier un nouveau conforme aux plans acceptés par l'abbé. Ces travaux furent achevés en 1735, et décharge fut donnée aux religieux par M. Porlier de Rubelles, conseiller au Parlement de Paris et porteur de la procuration du comte de Clermont. C'était une belle construction en pierres de taille qui se reliait aux bâtiments plus anciens du prétoire. Elle subsiste encore aujourd'hui (1).

La grande porte d'entrée avait été construite par Robert d'Évreux, qui fut abbé de 1484 à 1491 (2). Elle se composait de deux tourelles carrées à corniche feuillagée portant un comble très aigu en ardoises. La tour de

nous le dessin, est en cuivre et fort bien gravé pour l'époque à laquelle il remonte; il est de 1363, et représente, au milieu d'ornements ogivaux, la Vierge et l'Enfant Jésus, à laquelle semble parler Herluin, mitré et crossé, avec un livre ouvert dans la main gauche, peut-être la règle de saint Benoît; il est entouré de ces mots:

Sigillu · conventus · monasterii · beate · marie · de · becco · helluyny 1363. »

Ce sceau est parfaitement identique à celui de 1563, mêmes personnages, mêmes ornements, même légende, sauf la date de 1363. Nous croyons que ce sceau n'est pas authentique, à cause des ornements qui sont évidemment du XVIe siècle et de la forme des chiffres arabes qui ne ressemblent en aucune manière à ceux en usage au XIVe siècle. Il a donc été fabriqué par un faussaire sur une empreinte de celui de 1563; mais à quelle époque et pour quel motif? C'est ce que nous ne saurions dire.

1) *Mémoires pour servir*, etc.

2) *Chron. Beccense*, col. 690.

droite servait de geôle publique, celle de gauche de logement au frère portier. Au-dessus de l'arcade surbaissée de la porte était une niche élégamment sculptée abritant une statue de Notre-Dame. Le cardinal de Boissy, qui tint la commende de l'abbaye de 1516 à 1519, y avait fait placer ses armes : *d'or à 3 jumelles de sable ;* elles s'aperçoivent encore aujourd'hui, quoique bien mutilées. A droite, dans un mur bâti en damier en retour d'équerre, s'ouvrait une entrée charretière, au-dessus de laquelle se voyait un B traversé en pal par une crosse. Dans le mur de gauche était la grande porte abbatiale, qui paraît dater du XVIIe siècle. Ces constructions variées forment un ensemble des plus pittoresques.

Signalons, en terminant ce chapitre, les travaux d'eau exécutés au XVIIe siècle. Les moines avaient depuis longtemps changé et encaissé en plusieurs endroits le cours de leur rivière, et conduit dans leur enclos, au moyen d'un aqueduc couvert de plus de 1,600 mètres, les eaux des fontaines situées sur le territoire de Saint-Martin-du-Parc (1). Ces eaux servaient non seulement aux besoins de la communauté, mais encore à l'embellissement des jardins. On a vu qu'en 1686, les moines avaient fait faire un bassin de pierre et un jet d'eau au milieu du parterre du cloître. Ils terminèrent la même année les canaux et les viviers qui entouraient la prairie, et firent planter le long de la muraille, du côté de la blanchisserie, de belles allées de charmilles.

(1) Il est parlé de ces aqueducs dans la *Chronique du Bec* dès le commencement du XIIIe siècle. Geoffroy d'Epaignes et Robert d'Évreux firent faire d'importantes réparations à ces conduites d'eau durant le XVe siècle. — *Chron. Beccense*, col. 660, 685, 690 et 769.

III.

VIE MONASTIQUE

La description détaillée que nous venons de donner de l'abbaye du Bec forme le cadre dans lequel apparaît, menant la vie de communauté, une quarantaine de religieux. Il reste à étudier cette organisation monastique que ce même dix-huitième siècle allait voir disparaître dans une révolution qui n'a pas eu son égale.

Un changement considérable s'était produit dans le régime des abbayes depuis l'introduction de la commende, « cette lèpre de l'ordre monastique, » comme l'appelle de Montalembert. Ce n'étaient plus les moines qui élisaient pour abbé un de leurs frères, le plus digne, ainsi qu'ils y avaient tout intérêt, c'était le pouvoir royal, qui ne voyant guère dans l'exercice de cette prérogative que des faveurs à répandre, accordait ce titre, ou plutôt le revenu qu'il comportait, à des ministres ambitieux, à des ecclésiastiques sans vocation, à des lettrés sans honneur. Et c'est ainsi que de nobles et grandes abbayes, qu'une auréole de pénitence et de charité environnait depuis des siècles, pouvaient devenir la proie d'un bâtard royal ou d'un courtisan perdu de dettes. Car les richesses monastiques, cet antique patrimoine des pauvres, passaient en grande partie, non pas comme on l'a dit, dans le coffre des moines, mais bien dans celui de l'abbé commendataire (1). Les monas-

(1) « Ce magnifique patrimoine de la foi et de la charité, créé et grossi par les siècles, expressément consacré par ses créa-

tères étaient ainsi privés de leur chef naturel, puisque le commendataire n'était tenu ni à la résidence, ni à l'observation de la règle. Cette opposition de vues et d'intérêts était la cause d'interminables procès entre les abbés et les communautés; celle du Bec en sut quelque chose.

On a dit que c'était le sort ordinaire des institutions humaines de périr par la faute de ceux qui commandent.

L'institut monastique, dans lequel l'élément humain et politique avait pénétré au delà de toute mesure, en fut un lamentable exemple. Quand la Révolution vint promener son niveau brutal sur les ordres religieux, elle jeta par terre un édifice déjà profondément ébranlé, et les coups les plus funestes qu'il avait reçus lui étaient venus du pouvoir royal et des parlements. Ces cours, en s'érigeant en tribunaux théologiques et en s'ingénant dans la question du jansénisme, entretenaient avec soin les divisions que cette agitation avait fait naître au sein des monastères. On tendait visiblement à ne faire des ordres religieux qu'un rouage, important sans doute, dans la machine de l'État, mais qu'il s'agissait de diriger dans le sens des idées parlementaires et gallicanes. L'opinion publique surexcitée par les écrits des encyclopédistes et des philosophes devenait elle-même peu sympathique aux moines. Sous ces diverses

teurs au maintien de la vie régulière et commune et au soulagement des pauvres, se trouva transformé en caisse fiscale, en dépendance du trésor royal, où la main des souverains puisait à volonté pour rassasier la rapacité de leurs courtisans, et comme on l'a dit, pour assouvir et asservir leur noblesse. » De Montalembert. *Les Moines d'Occident*, tome I, Introd., p. 161.

influences extérieures la vie religieuse ne pouvait que s'amoindrir de jour en jour (1).

(1) « Une nouvelle rédaction des *Constitutions Bénédictines* avait été unanimement approuvée dans le chapitre de 1769, ce qui pouvait faire espérer que la régularité serait mieux observée. Mais le mal avait jeté de trop profondes racines dans la Congrégation. L'esprit du siècle et des richesses, les exemples de quelques autres corps religieux, tout favorisait le relâchement. Dans plusieurs abbayes, les offices de nuit n'étaient plus suivis; on se bornait en quelques lieux à les sonner. L'abstinence n'était plus observée. Le costume se rapprochait le plus possible de celui des prêtres séculiers. La dissipation, les repas, la fréquentation des gens du monde, les amusements frivoles remplaçaient les habitudes sérieuses et réservées. Des désordres éclatèrent même dans quelques monastères. A Saint-Laumer de Blois, le prieur abolit, de son autorité privée, toutes les observances monastiques, et le gouvernement dut intervenir pour faire cesser cette innovation hardie. Deux religieux de Saint-Benoît-sur-Loire furent enfermés pour violences exercées par eux sur leur prieur. Des lettres de M. Saint-Florentin constatent ces excès, qui faisaient gémir tous les gens religieux. » — Picot. *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du* XVIIIe *siècle*, tom. IV, p. 178. Ainsi que nous le faisons remarquer plus loin, l'abbaye du Bec n'a jamais eu à inscrire dans ses annales des faits de ce genre ; et tout en payant tribut à l'époque troublée qu'elle traversait, elle offrit, jusqu'à la Révolution, l'exemple d'une communauté laborieuse et régulière. — Sur la nouvelle rédaction des règles de la Congrégation de Saint-Maur, Cf. *Regula S. P. Benedicti* et *Constitutiones Congregationis sancti Mauri*. Paris, Guillaume Desprez, 1770, in-8.

Voici quelques renseignements sur la constitution et le fonctionnement de la Congrégation de Saint-Maur à laquelle l'abbaye du Bec avait été incorporée dès l'année 1626. Vers le milieu du XVIIIe siècle, la Congrégation de Saint-Maur comprenait cent quatre-vingt-deux monastères, divisés en six provinces : France ou Paris, Normandie, Bourgogne, Toulouse, Bretagne et Chézal-Benoît. (Chézal-Benoît, célèbre abbaye du diocèse de Bourges, avait été pendant quelque temps le siège d'une Congrégation peu nombreuse, qui fut réunie en 1636 à celle de Saint-Maur.) Les officiers de la Congrégation de Saint-Maur étaient tous triennaux, même dans les monastères où les abbés

Des écrivains, et lesquels! se sont posés en accusateurs des ordres religieux ; ils ont parlé bien haut du relâchement des cloîtres. Assurément il y eut de tristes défaillances ; mais on s'est plu par passion ou par intérêt à décrire complaisamment les résultats d'un mal dont on n'avait pas assez étudié les causes. Sans vouloir excuser ce que tout honnête homme doit être le premier à flétrir, nous demanderons à ces censeurs rigides de réfléchir sur les abus et les conséquences des commendes, et de nous dire si l'équité la plus vulgaire n'oblige pas à faire remonter plus haut les responsabilités, et à condamner comme bien plus coupable que les moines le pouvoir séculier, qui a, malgré eux, maintenu la commende et l'a mise la plupart du temps au service des intérêts les plus inavouables et des passions les plus indignes.

Ces quelques réflexions pourront expliquer, sinon justifier les signes précurseurs de décadence que nous aurons à signaler dans l'ordre monastique.

La communauté du Bec se composait, au commencement du XVIIIe siècle d'une quarantaine de religieux. Les principaux officiers étaient le prieur, le sous-prieur, le chantre, le procureur et le cellerier. Chaque religieux avait pour logement deux chambres au dortoir, l'une où était son lit, l'autre son vestiaire et sa bibliothèque particulière. L'emploi du temps était réglé avec

réguliers avaient été conservés. Le chapitre général se tenait tous les trois ans et plus ordinairement à l'abbaye de Marmoutier, près Tours. C'est là qu'était élu le supérieur général ; il devait résider à Saint-Germain-des-Prés, qui était comme le chef-lieu de la Congrégation ; elle était représentée à Rome par un religieux qui prenait le titre de procureur général. Cf. *Constitutiones pro directione Regiminis Congregationis sancti Mauri.* — S. l., M. DCC. XXXV.

précision jusque dans ses moindres détails. A deux heures de nuit, les religieux se levaient et descendaient au chœur pour chanter matines (1). En hiver, après cet office de nuit, on s'approchait pendant quelques instants d'un grand feu, et, au signal du prieur, chacun se retirait dans sa cellule. A cinq heures et demie, méditation au chœur ; à six heures, chant de prime et de tierce ; la communauté se rendait ensuite à la salle capitulaire, où on lisait le Martyrologe et un chapitre de la Règle de saint Benoît. A neuf heures, on chantait sexte, la grand'-messe et none. A onze heures, les religieux prenaient leur repas, durant lequel on faisait la lecture de l'Écriture sainte et d'un livre ascétique. A trois heures et demie, les moines chantaient vêpres ; à cinq heures et demie, ils allaient au réfectoire et entendaient encore une lecture pendant le souper, après lequel on restait en récréation jusqu'à sept heures. A sept heures, la communauté se rendait au chœur pour réciter complies ; et, après quelques instants de récollection, à sept heures trois quarts, les religieux se retiraient prendre leur repos (2). Tel était le règlement général, mais les moines pouvaient aisément, pendant certains exercices, obtenir dispense du prieur pour rester en cellule, à l'infirmerie où à la bibliothèque.

(1) Dans les monastères où se trouvaient plus de vingt-quatre religieux on chantait chaque jour l'office entier, sauf complies, qui était psalmodié.

(2) *Constitutiones Congregationis sancti Mauri.* Paris, 1770, *pass.* Le silence devait être principalement gardé dans l'église, le dortoir, le réfectoire, le chauffoir et le chapitre. Chaque semaine les religieux allaient une fois en promenade, au sortir du dîner jusqu'à l'heure de vêpres. Il leur était expressément défendu d'avoir des chiens, de jouer aux cartes ou aux dés, etc. *Id. passim.*

Il y avait, outre les religieux de chœur, les frères convers, chargés de la cuisine, de l'infirmerie, du vestiaire, etc. Les enfants de chœur étaient élevés, entretenus, instruits dans la maison (1), et plus tard, s'ils paraissaient intelligents, ils devenaient, par le soin des moines, organistes ou prêtres. Les pères et les frères lais prenaient en commun leur repas au réfectoire; le prieur présidait (3).

L'école du Bec, jadis si fameuse, ne jeta pas grand éclat au XVIIIe siècle; elle compta néanmoins, parmi ses professeurs des religieux devenus célèbres dans l'ordre. Dans les dernières années du XVIIe siècle, dom René Massuet, l'éditeur de saint Irénée, le continuateur des Annales bénédictines, professa la philosophie au Bec, d'où il alla à Saint-Étienne de Caen régenter en théologie pendant trois années. Dom Bessin y enseigna également la philosophie et la théologie. Ce docte religieux revint, vers 1707, recueillir des documents pour son édition des conciles de Normandie (2). Vers 1720, on vit s'asseoir sur les bancs de l'école de théologie un jeune novice que ses talents précoces semblaient destiner à

(1) Pueros qui sacerdotibus missas celebrantibus assistunt sacrista catholicæ religionis principia edocebit; litteras quoque et infantilibus geniis aptatas scientiarum lectiones et præcepta tradet. Invigilabit ut ubique modesti, ubique compositi sint, et decenti semper habitu, licet simplici, vestiantur— *Constitutiones Congregat. sancti Mauri*, p. 227.

(2) On conservait dans les viviers le poisson qui servait à la nourriture des religieux. On sait que les bénédictins de Saint-Maur observaient l'abstinence perpétuelle. Les infirmes qui obtenaient la permission de faire gras devaient manger dans un réfectoire séparé, appelé autrefois la Miséricorde.

(3) Lecerf de la Vieville. *Bibliothèque historique et critique des auteurs de la Congrégation de Saint-Maur*, p. 328 et 19.

une brillante carrière. Après avoir paru avec succès dans la chaire (1), il fut envoyé à Saint-Germain-des-Prés travailler au *Gallia Christiana*. Quelque temps après, le jeune religieux abandonnait la Congrégation de Saint-Maur et se retirait en Hollande. Celui qui s'appelait alors dom Le Prévost n'était autre que le futur abbé Prévost, l'auteur de *Manon Lescaut*.

Au nombre des religieux qui ont résidé au Bec, il faut citer dom François Toustain, qui, non content de suivre le programme déjà si vaste qu'imposait sa congrégation, apprit toutes les langues orientales et y joignit même l'anglais, l'italien, l'allemand et le hollandais; il publia en collaboration avec dom Tassin le *Nouveau Traité de Diplomatique* (2); dom Dominique Fournier, qui composa pour son Ordre les offices de saint Anselme et de saint Denis (3); dom Bourget, l'historiographe de

(1) Il prêcha un carême à Évreux. *Biographie universelle*, tom. XXXVI, p. 65. La Matricule des religieux de la Congrégation de Saint-Maur (*Bibl. nat.*, ms. lat., 12796, fol. 66°-67) nous apprend que Antoine-François Le Prévost fit profession à Jumièges, à l'âge de 24 ans, le 9 novembre 1721.

(2) Dom Charles-François Toustain, né au Repos, diocèse de Séez, le 13 octobre. « De Bonne-Nouvelle, il alla demeurer au Bec, où il partagea son temps entre la prière et l'étude. Pendant les cinq ans qu'il demeura dans cette solitude, il composa un grand nombre d'écrits sur des questions de philosophie, de théologie et de morale. Il étudia la géométrie, l'algèbre, l'arithmétique. Il apprit la botanique dans ses heures de récréation et inspira le goût de cette science à plusieurs de ses confrères et à quelques laïques » *Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur*, p. 704.

(3) Dom Fournier naquit à Saint-Jean-le-Vieux, et mourut le 20 novembre 1737. — Lecerf de la Viéville. *Bibliothèque historique et critique*, p. 133.

l'abbaye (1) : dom Jacques Fortet, qui continua de 1739 à 1747 l'*Histoire de la congrégation de Saint-Maur* commencée par dom Martène (2).

(1) Dom Bourget naquit à Baumais, près de Falaise, en 1724, fit profession à Saint-Martin de Séez, devint prieur de ce monastère, puis de Tiron ; enfin sous-prieur de Saint-Etienne de Caen ; après avoir résigné ses fonctions, il séjourna au Bec jusqu'en 1764, et revint mourir à Saint-Étienne de Caen, le 1er janvier 1776. Dom Bourget a laissé mss. des notices étendues sur les abbayes de Saint-Pierre de Jumièges, de Saint-Étienne et de la Sainte-Trinité de Caen, et une histoire particulière de l'abbaye du Bec. Ces mss. étaient tous écrits en français. Il présenta le dernier à Ducarel en 1764, et c'est probablement cet antiquaire qui a donné en anglais la traduction abrégée du travail de dom Bourget, imprimé à Londres, en 1779. Cf. Frère. *Manuel du Bibliogr. norm.*, tom. I, p. 140.

(2) Dom Fortet travailla après Dom Martène à une *Histoire de la Congrégation de Saint-Maur*, continuée par lui de 1739 jusqu'en 1747. 3 vol. in-fol. Ce manuscrit se conservait, à Saint-Germain-des-Prés, à la bibliothèque du Régime. Dom Fortet était né à Gien, diocèse d'Auxerre. Il composa, en outre, un *Histoire de l'abbaye de Saint-Pierre de Corbie*. (*Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur*, page 750.)

Un jeune religieux de l'abbaye de Saint-Taurin, Dom Jean Beaucousin, « était auteur des hymnes qu'on chantait dans l'abbaye du Bec en l'honneur de saint Anselme. » Ce sont probablement celles qui sont insérées dans le *Proprium locale* de l'abbaye, imprimé à Rouen, en 1766. Beaucousin publia encore cinq hymnes sous ce titre : *Divo Taurino apostolo Hymnos consecrat Domnus Joannes Beaucousin, monachus Benedictinus regalis abbatiæ sancti Taurini Ebroicensis, a Congregatione sancti Mauri.* Ebroicis, apud Joannem Mallassis, 1720. « M. Le Normant, dit Dom Tassin, approuva ces hymnes, en loua l'élégance et permit de les chanter dans son diocèse ; mais la critique qu'on en fit quelques années après les fit tomber. » *Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur*, p. 783.

Le Catalogue de la bibliothèque de M. le chanoine Colas indi-

On voit que les moines du Bec avaient conservé, bien qu'un peu amoindries, leurs traditions d'étude et de travail. La discipline et la régularité y étaient également en honneur. L'historien n'a point à enregistrer de ces scandales qui déshonorent parfois les annales monastiques. Rien ne faisait présager une décadence qui, à cette époque, avait atteint bon nombre de communautés. Toutefois un esprit observateur eût aperçu quelques symptômes d'une désorganisation qui se préparait sourdement. La paix du cloître était gravement troublée par les interminables querelles du jansénisme. Après avoir été, au XVIIe siècle, le privilège de quelques seigneurs de bel air, de quelques grands esprits comme Pascal, Arnauld, Nicole, le jansénisme, tenu en respect par la main ferme de Louis XIV, s'était empressé de profiter des facilités que lui avait données la Régence, et fort de l'appui des Parlements, il avait bientôt débordé sur toutes les classes de la société. Le jansénisme était devenu populaire. Cette hérésie, dont le résultat le plus clair était de soustraire les fidèles à l'obéissance due au Saint-Siège et de détruire la piété sous le prétexte de l'épurer, avait profondément troublé deux ordres religieux, les Oratoriens et les Bénédictins.

Il y avait, en 1727, dans le monastère de Saint-Ger-

quait, p. 20, n° 284 : « *Hymni sacri a fratre Rosset, presbytero et monacho benedictino e Congregatione sancti Mauri compositi*, in-4, veau br. Manuscrit provenant de l'abbaye du Bec. » Dom Joseph Rosset, né à Condessiat, près de Lyon, fut prieur de Notre-Dame de Breteuil, au diocèse de Beauvais. Il mourut le 28 août 1721, à Saint-Nicaise de Reims. Cf. Ulysse Robert, *Supplément à l'Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur*. Paris, 1881, in-8, p. 87.

main-des-Prés une douzaine de religieux appelants (1). Ceux des Blancs-Manteaux l'étaient presque tous, et parmi ces partisans de Quesnel et de l'évêque de Senez on comptait d'illustres noms. De Paris, le mal avait gagné la province. Il n'était partout question que de l'appel au futur concile ; le silence respectueux n'était plus de mise et le cloître retentissait de disputes passionnées et sans fin. Une lettre de cachet venait bien de temps à autre exiler dans quelque monastère éloigné un appelant trop turbulent, mais le mal était fait, et dans presque toutes les abbayes il s'était formé un noyau de religieux qui soutenaient avec une opiniâtreté digne d'une meilleure cause les doctrines de l'*Augustinus* et des *Réflexions morales*. De là une division profonde, une lutte sourde et parfois ouverte entre les membres d'une même communauté, qui rendaient à peu près impraticables l'obéissance et la charité monastiques. Situation douloureuse pour les religieux dociles à l'enseignement de l'Église, obligés à la vie commune avec des confrères rejetant hautement la bulle de Clément IX, refusant de reconnaître pour leurs supérieurs canoniques ceux qui avaient été élus depuis le fameux chapitre de 1723, et multipliant appels, réappels, protestations que la gazette du parti et les avocats au Parlement ne manquaient pas de dénoncer au public pour grossir le scandale.

Voici un fait rapporté par les *Nouvelles ecclésiastiques* qui montre que l'on surveillait d'assez près les religieux du Bec. « Le Révérend Père procureur de

(1) On désignait sous ce nom ceux qui refusaient de se soumettre à la bulle *Unigenitus*, et appelaient du jugement du pape à celui d'un futur concile.

l'abbaye du Bec a été arrêté (novembre 1727) en sortant à cheval de la cour de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen, par des archers qui l'attendaient. Ils le conduisirent avec son valet chez le grand-prévôt. Le religieux demanda à cet officier de lui faire voir l'ordre en vertu duquel on l'arrêtait ; mais il ne lui fit voir qu'un ordre général d'arrêter des ecclésiastiques suspects à la cour. Il ajouta cependant qu'il en avait de plus secrets, et qu'il ne voulait pas les communiquer. On fouilla ce religieux et son valet jusque dans leurs bottes. On ne leur trouva ni imprimés ni manuscrits. Le grand prévôt fit audit religieux plusieurs questions ; entre autres, il lui demanda s'il n'avait point tenu de discours peu respectueux de son général. (1) ». Ce supérieur général était dom Pierre Thibault, qui s'appliquait avec zèle à faire accepter par les religieux de l'ordre la bulle *Unigenitus*. Or, à l'occasion de sa promotion au généralat, la communauté du Bec avait fait et signé une protestation à laquelle s'était joint un fougueux janséniste, dom Daret, ancien prieur de Saint-Quentin, alors en résidence au Bec (2). Ce religieux, appelant incorrigible, successive-

(1) *Nouvelles ecclésiastiques*, 1728. p. 4. Les *Nouvelles ecclésiastiques* étaient une feuille hebdomadaire qui s'imprimait clandestinement et était destinée à la défense du jansénisme. Elle fut longtemps rédigée par l'abbé Fontaine de la Roche, et dura de 1728 à 1793. Quoique entaché d'hérésie et de partialité, ce recueil offre néanmoins les matériaux les plus précieux pour l'histoire ecclésiastique du XVIIIe siècle ; les événements y sont rapportés avec précision, et l'on y rencontre de nombreuses pièces officielles, que l'on trouverait très difficilement réunies ailleurs.

(2) Dom Daret, dont l'éloge et la vie se trouvent dans les *Appelans célèbres*, p. 122, 131, prit part aux travaux de dom Mabillon. Jean Daret, né à Mantes, fit profession de foi à l'âge

ment exilé à Lessay, au mont Saint-Michel, à Conches, revint mourir au Bec (1736). Le prieur dom Bonaventure Aubert, refusa de lui donner lui-même les derniers sacrements et le fit administrer par le sous-prieur. Dom Daret voulut que l'on mît dans sa tombe ses divers appels de la bulle *Unigenitus*. Il avait été témoin dans la même abbaye d'une semblable parodie donnée par l'un de ses confrères, dom Guillaume Leclerc (1). Un autre bénédictin, qui avait professé avec éclat la théologie à Caen, à Dijon et à Reims, dom François Letellier, était venu se retirer au Bec, où demeurait déjà son frère,

de vingt ans, à Saint-Faron de Meaux, le 12 juillet 1687, il mourut au Bec, le 3 janvier 1736. Cf. *Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur*, p. 524.

Le 14 décembre 1725 était mort au Bec un autre religieux appelant, dom Guillaume Brétennet. Il était prieur de Saint-Jean de Laon en 1722, lorsque M. de Saint-Albin y publia son mandement d'acceptation et l'envoya aux communautés de son diocèse. Dom Brétennet protesta contre ce mandement à la tête de sa communauté, par un acte capitulaire qu'il notifia au prélat. Il fut exilé de ce fait, au mont Saint-Michel, d'où une lettre de cachet l'envoya à l'abbaye du Bec, en septembre 1723. *Histoire de la Constitution* Unigenitus. Sans lieu, 1738, in-18, tome II, page 146.

(1) *Nouvelles ecclésiastiques*, 1736, p. 48. Ce dom Guillaume Le Clerc, que nous voyons figurer dans un acte capitulaire du Bec du 2 mai 1725, est probablement le même qui fut employé, par dom de Montfaucon, à la rédaction du catologue de la bibliothèque de M. de Coislin, évêque de Metz, imprimé en 1715, sous le titre de *Bibliotheca Coisliana*. « Etant aussi occupé que je le suis, je n'aurois pas fini ce catalogue de long tems, et comme j'avois besoin d'un homme habile et d'un puissant secours, pour engager dom Guillaume Le Clerc, religieux de cette maison (Saint-Germain-des-Près), fort entendu dans le grec, à m'aider avec assiduité, j'ay pris son frère pour travailler à ce qu'il y a de moins important, mais qui ne laisse pas d'être nécessaire

qui mourut en 1741 (1). Mais en 1742, l'état de sa santé l'obligea à aller résider à Saint-Étienne de Caen. Avant son départ, il eut soin de laisser à l'un de ses amis l'étrange pièce qu'on va lire et qui montre à quel point les esprits les plus distingués de l'ordre étaient entichés du jansénisme : « Je soussigné, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur, prêtre et ancien professeur de théologie, donne procuration au Révérend Père....., de souscrire en mon nom tous les actes qui se feront dans la suite contre la signature pure et simple du formulaire d'Alexandre VII et la bulle *Unigenitus*. Fait en l'abbaye du Bec, ce

pour la perfection de l'ouvrage, et avec le secours de dom Guillaume, qui y travaille avec beaucoup d'affection, nous finirons dans un an ce que je n'aurois pu faire en deux. » *Lettre de dom Bernard de Montfaucon à M. de Coislin, évêque de Metz.* Archives des *Missions scientifiques*, t. VI, p. 316.

(1) Dom François Letellier était né aux Andelys, paroisse Notre-Dame, non pas en 1669, comme l'a dit l'auteur de l'*Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur*, p. 621, mais en 1670 ainsi que le prouve son acte de baptême, dont copie nous a été obligeamment donnée par M. Letailleur, secrétaire de la mairie des Andelys. Il fut baptisé le 22 février. Il mourut à Caen, le 4 février 1743. L'état civil de son frère est plus difficile à établir. On vient de voir qu'il était religieux et qu'il mourut au Bec, en 1741 ; mais quel était son prénom ? Ne serait-il pas cet André Letellier que l'on voit figurer dans un acte capitulaire du Bec du 2 mai 1725 ? Mais André Letellier ne se retrouve pas dans les registres de la paroisse Notre-Dame des Andelys. On a prétendu que ce frère s'appelait Robert. On voit, en effet, à la date du 23 juillet 1672, un Robert Letellier, né, comme François, d'un Nicolas Letellier, mais le nom de la mère est différent, et rien dans les registres des décès et des mariages ne vient établir que Nicolas, père de François, se soit remarié. On trouvera sans doute quelque jour le mot de cette énigme.

5 août 1742. Signé : Frère François Letellier. M. B. (1). »

Quelques années plus tard, l'abbaye du Bec eut l'honneur de donner, dans la personne de dom Boudier son prieur, un supérieur général à la congrégation de Saint-Maur. Il fut élu dans le chapitre tenu à Saint-Germain-des-Prés au mois de novembre 1766 (2).

(1) *Nouvelles ecclésiastiques*, 1743, p. 100. L'abbaye du Bec fut pendant quelques années le lieu d'exil d'un janséniste dont les opinions firent quelque bruit, M. Roslin, docteur en Sorbonne et catéchiste à Saint-Jacques-du-Haut-Pas. Un rapport qu'il fit au nom de sa compagnie contre une instruction pastorale de M. Languet de Gergy, alors évêque de Soissons, le fit reléguer à Tulle. Ayant continué à propager ses doctrines, il fut envoyé à Jumièges, puis au mont Saint-Michel, d'où le duc de Brancas le fit transférer au Bec, où lui-même vivait en solitaire. Quand le duc retourna à Paris, en 1731, il y fit également rappeler M. Roslin. Ce janséniste y mourut le 14 septembre 1742. Les *Nouvelles ecclésiastiques* ne manquèrent pas de consacrer à ce coryphée du parti un article fort élogieux et qui provoqua un petit écrit de huit pages, adressé par la poste de Hollande à une multitude de personnes en place, sous ce titre : *Lettre du R. P***, bénédictin de l'abbaye du Bec, à M. l'abbé de B.***, au sujet de la F.(euille) des NN. Ecclésiastiques du 30 juin* 1743, et d'un nouvel écrit des *Mélangistes*.

Dans cet imprimé, dont le titre était supposé, les *Nouvelles* étaient accusées « de s'être à regret prêtées à l'éloge d'un homme aussi recommandable par sa piété et ses bonnes œuvres, que l'étoit feu Monsieur Roslin le docteur. » *Nouvelles ecclésiastiques*, 1743, 93, 94, 166.

(2) Dom Pierre-François Boudier, né à Valognes, fit ses études à l'Université de Caen ; puis il alla au noviciat de l'abbaye de Jumièges, où il fit profession à l'âge de dix-huit ans, le 29 juillet 1722. Dom Tassin nous apprend qu'il est l'auteur d'une Histoire manuscrite du monastère de Saint-Vigor de Bayeux, et de Mémoires insérés dans les additions du tome X du *Grand Dictionnaire* de Moréri. — *Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur*, p. 409. — Dans un recueil factice, intitulé : *Mémoire*

Le XVIIIe siècle vit renaître un débat depuis longtemps soulevé, parfois assoupi, mais qui n'avait pas encore reçu de solution définitive : c'était le droit de visite que prétendaient exercer sur l'abbaye les archevêques de Rouen. Les exemptions des monastères, leurs officialités, leur droit de patronage étaient à cette époque, dans le monde religieux, ce que les fiefs et les justices féodales avaient été au moyen âge dans la sphère politique. Au XIIe et au XIIIe siècle, les évêques ne parurent pas

pour et contre les 6 abbayes (il s'agissait de la mise en commende des abbayes de Chézal-Benoît), provenant de la célèbre bibliothèque du Bec, dont il porte l'ex-libris, et actuellement en notre possession, nous avons trouvé, copiées par un religieux sur l'une des gardes, les deux lettres suivantes, adressées à Dom Boudier, autrefois abbé régulier de Saint-Martin de Séez, au sujet de l'arrêt qui mettait à la nomination du roi les abbayes de Chézal-Benoît. Nous les reproduisons car elles sont curieuses.

« Lettre de Monseigneur Paul d'Albert de Luynes, cardinal archevêque de Sens, à dom Boudier, prieur de l'abbaye du Bec, au sujet de la perte du procès des six abbayes régulières. Son Eminence semble blâmer le party qu'ont pris les supérieurs de le soutenir contre l'avis qu'elle leur avait donné.

A Sens, le 19 septembre 1764.

« Je reçois, mon cher prieur, de vos nouvelles avec une vraye satisfaction. Votre trop long silence m'avoit fait craindre que vous ne m'ùssiez oublié. Il est certain que vous avez perdu le procez concernant vos abbayes, à quoy je m'attendais, et cette perte pourra vous mener beaucoup plus loin. J'avois fort conseillé à vôtre Régime de ne point plaider, dans les circonstances présentes, et de présenter simplement au Roy les remontrances les plus respectueuses à ce sujet. Ils ne m'ont pas crû. Vos pères se sont réjoüis de la destruction des Jésuites, ainsi que plusieurs autres ordres religieux. Je leur ai dit qu'ils ne sçavoient ce qu'ils faisoient et que s'ils ne pleuroient pas sur le sort des Jésuites, ils pleureroient peut-être bientôt sur le leur ; je n'ai été

s'inquiéter de cette situation conforme à celle de l'ordre social; mais quand ils virent le pouvoir monarchique renverser les derniers débris du pouvoir féodal et concentrer en lui seul toutes les forces de la nation, ils son-

que trop prophète. Comptez toujours, mon trez cher prieur, sur une sincère et véritable amitié pour vous.

« Signé : Le cardinal de Luynes.

« Toute cette lettre est écrite de la propre main de Son Éminence. »

« Extrait d'une lettre de Monseigneur de Lombez au même Dom Boudier, où il luy parle du procès des six abbayes.

« Du 20 février 1764,

« Ou plutôt 1765 ; ç'a été une faute d'attention.

« C'est toujours avec un nouveau plaisir, mon cher prieur, que je reçois les nouvelles preuves de votre tendre amitié; je suis également sensible aux vœux obligeans qu'elle vous inspire pour moy dans ce renouvellement d'année. Je n'en fais pas de moins sincères et de moins étendus pour votre satisfaction. La mienne seroit plus grande, mon cher prieur, si j'étais à portée de vous voir plus souvent et de m'entretenir avec vous. J'ai vu dans le temps avec beaucoup de peine votre ancienne abbaye de Séez mise en commende, ainsi que les autres qu'on vous a enlevées par la même voye, il paroit qu'on est plus que jamais dans le goût des innovations, et les suites en sont fort à craindre. Vous avez dû vous féliciter que cela ne soit point arrivé pendant que vous en étiez abbé, j'en aurois été aussi plus fâché à cause de vous, et je pense bien qu'aimant votre ordre comme tous les bons religieux, ce coup vous auroit été trez sensible.

« J'ai l'honneur d'être, avec un attachement respectueux, mon trez cher prieur, votre trez humble et trez obéissant serviteur.

« † Jacques, évêque de Lombez.

« Toute cette lettre est écrite de la propre main de ce digne prélat, qui a toujours honoré nôtre Congrégation d'une bienveillance particulière. »

gerent aussi à faire prévaloir leur autorité sur les lieux où elle était contestée. Alors on examina scrupuleusement l'origine des exemptions, souvent fort obscure, et l'exercice en fut restreint. L'évêque soumit à la visite de son archidiacre les églises dont les abbés commendataires négligeaient l'entretien. Le clergé régulier, celui des paroisses qui relevaient d'un prieuré ou d'une abbaye furent justiciables de l'officialité diocésaine. On comprend que cette réforme ne s'opéra pas sans de vives résistances de la part des communautés depuis longtemps en possession de leurs privilèges. A Fécamp, la lutte s'engagea avec M. Rouxel de Medavy, archevêque de Rouen, et son coadjuteur (1). A Saint-Étienne de Caen, M. de Nesmond, vieillard octogénaire, revendiqua énergiquement son droit de visite et d'officialité (2).

Au Bec, le conflit prit naissance en 1691 (3). L'archevêque de Rouen avait suspendu à sa calende du mois de juillet de cette année le curé de Saint-André du Bec, sous prétexte que la collation à la cure n'avait pas eu son visa. Le prieur commit immédiatement un religieux pour remplir les fonctions pastorales; mais la veille de Noël, au moment même de commencer l'office de la

(1) Leroux de Lincy. *Essai sur l'abbaye de Fécamp*, p. 569.

(2) Hippeau. *L'Abbaye de Saint-Étienne de Caen*, p. 286. — Laffetay. *Histoire du diocèse de Bayeux*, tom. I, p. 124.

(3) Toutefois, dès 1684, un conflit s'était élevé. Lorsque monseigneur Nicolas Colbert, abbé du Bec et coadjuteur de l'archevêque de Rouen, fit, le 27 octobre, « son entrée publique à l'abbaye et la visite de l'église paroissiale, » la communauté lui fit signifier le 4 novembre suivant, par le ministère de Mes Charles Porée et Nicolas Chéron, notaires à Pont-Audemer pour le siège de Pont-Autou, qu'elle protestait de nullité contre ces actes de juridiction. — Archives de la Seine-Inférieure, G. 1,308.

nuit, un prêtre se présenta muni d'une commission de l'archevêché. Pour éviter le scandale, on le laissa officier. Mais quelques jours après, dom Charles Aubourg, « prieur du Bec, official et archidiacre ordinaire du lieu », fit signifier au prêtre de cesser ses fonctions; et le religieux par lui désigné put reprendre son service paroissial. Le 13 janvier 1692, le même prêtre reparut avec nouvelle commission, signée cette fois de la main de l'archevêque, qui s'y prévalait de son titre d'abbé du Bec, prétendant qu'il lui donnait droit de commettre un prêtre pour desservir ladite église. Le prieur fit dresser opposition par voie d'huissier; car de son côté il se disait « grand vicaire, official, archidiacre-né non des archevêques, qui ont cédé leurs droits, mais de l'abbaye »; l'archevêque était considéré par lui comme métropolitain, mais non comme diocésain ordinaire. Le prieur alla trouver Mgr Colbert, mais ne crut pas cependant devoir soutenir à fond les prétentions de son abbaye, et pour éviter un conflit scandaleux et uniquement « par tolérance », il consentit à ce que le prêtre commis par l'archevêque desservît la paroisse Saint-André du Bec, ajoutant que l'archevêque ne devait regarder cette affaire que comme un effet du respect sincère des religieux pour lui. Quelques jours après, sur la demande même du prieur, qui semble avoir été un homme assez accommodant, l'archevêque fit interroger le religieux-curé commis précédemment par le prieur, et lui donna collation de la cure du Bec « de plein droit, à raison, disaient les lettres, de sa dignité d'archevêque de Rouen et d'abbé du Bec, et avec réserve expresse du droit de déport (1). »

(1) Les moyens et les preuves de l'exemption des religieux se

L'attitude que prenait Mgr Colbert portait une grave atteinte à l'exemption des religieux. Ils prétendaient en effet : 1° que, de temps immémorial, le prieur exerçait en première instance les droits d'officialité sur les prêtres, clercs et habitants de la paroisse de Saint-André du Bec,

trouvent longuement exposés dans le factum suivant : *Exposition sommaire de l'exemption de l'abbaye du Bec-Hellouin et de la juridiction ecclésiastique et ordinaire qui appartient aux religieux d'icelle sur la paroisse, curé et paroissiens dudit lieu.* Redigée par ordre, en 1692, par dom Massuet. — Archives de la Seine-Inférieure, G. 1,308. A la fin de ce mémoire, on lit une lettre du même religieux, adressée au prieur du Bec, relative à la pénitence publique et à l'absolution des cas réservés. Elle se termine ainsi :

« J'ai communiqué cette lettre à dom Mabillon, qui l'approuve dans toutes ses parties et se trouve du même avis que moy. Il croit comme moy, que les cas que les archevêques de Rouen des derniers siècles se sont réservés ne peuvent regarder que les personnes soumises à leur juridiction immédiate, et nullement les prêtres du Bec, que leurs prédécesseurs en avaient affranchis, pour ce qui regardoit l'administration de la pénitence dans la parroisse qu'ils leurs ont soumise. Dom Mabillon croit cependant que vostre privilège vous estant donné pour la seule parroisse du Bec, vous avez bien pouvoir à la vérité d'absoudre les fidèles de cette parroisse de leurs cas réservés, mais non pas ceux des autres parroisses du diocèse qui ne sont point soumises à votre juridiction. A cela je ne réponds rien. Cette différence ne vous est pas particulière. Elle regarde les exemptions de Fescamp, Caen, Corbie, etc., autant que la vôtre. Elle regarde même tous les confesseurs qui se trouvent sur les confins d'un diocèse (c'est encore le cas où vous vous trouvez), et dans les lieux de perelinage, qui confessent bien des personnes qui ne sont pas du diocèse du confesseur ; vous sçavez ce qui s'observe la dessus, ce que M. de Sainte-Beuve et les meilleurs autheurs en pensent. Voilà, M. R. P., tout ce que je puis mander à V. R. sur la question qu'elle me propose. Je n'ay consulté personne de dehors, parce que je n'en connois point qui soient versés dans

sauf appel à l'official de Rouen ; 2° qu'à l'exclusion de l'archidiacre de Rouen, il faisait la visite de l'église et recevait les comptes des trésoriers ; 3° qu'il possédait le droit de déport après le décès du vicaire perpétuel et donnait la collation à celui que l'abbé présentait à la cure ; qu'il accordait dispense de bans ; 4° enfin, que le prieur nommait et approuvait les religieux pour entendre les confessions dans l'église de l'abbaye et dans la paroisse.

Les religieux redoutant sans doute le crédit considérable dont jouissait à la cour l'archevêque de Rouen, ne poussèrent pas pour le moment l'affaire plus loin ; mais le 19 juillet 1717, Mgr Claude Maur d'Aubigné étant venu pour faire la visite canonique de l'église paroissiale, la communauté, représentée par son procureur, fit dresser par-devant notaire une protestation qui fut remise à l'archevêque le jour même, dès huit heures du matin ; il y était dit : « qu'au cas que contre plusieurs remontrances également fortes et respectueuses, il semble faire la visite de l'église paroissiale dudit lieu, qu'ils prétendent exempte, ils entendent s'opposer formellement....., comme à un attentat fait aux droits et privilèges de cette église et abbaye, fondés sur la concession de Guillaume en son temps archevêque de Rouen..... ; déclarent que leur abbé, le comte de Clermont, n'étant nommé que depuis deux ou trois jours, n'a pu ni savoir ni empêcher ladite entreprise du

ces matières icy. L'érudition de nos Sorbonistes d'aujourd'hui est fort mince.

« A Paris, le 25e aoust 1705.

« F. R. Massuet, M. B. »

Malgré cette consultation, si favorable à leur cause, les Bénédictins devaient perdre leur procès.

seigneur archevêque; et ils protestent de nullité contre tout ce qui pourrait être tenté (1)». L'archevêque passa outre et fit la visite, puis il vint à l'église de l'abbaye mais n'y fit aucun acte de juridiction.

En 1720, sous Mgr de Bezons, de nouvelles difficultés se présentèrent ; mais, pour éviter une procédure « qui deviendrait de conséquence », l'archevêque consentit à s'en rapporter à la décision de messieurs du conseil de son Altesse Sérénissime Mgr le comte de Clermont, au sujet des droits de leur officialité, déport, visite etc., pourvu que de son côté la communauté voulût se soumettre à leur décision. Les religieux, au nombre de trente-deux, capitulairement assemblés le 2 mai 1725, sous la présidence du prieur dom Joseph Le Paulmier, acceptèrent l'arbitrage et promirent de s'y soumettre « comme à un arrêt de cour souveraine (2) ».

Comme on devait s'y attendre, l'affaire fut définitivement jugée en faveur de l'archevêque de Rouen, qui était alors Mgr de Tressan.

Une vingtaine d'années plus tard, on voit les religieux se plaindre que M. l'abbé Terrisse, grand archidiacre de Rouen, ait fait faire, en 1742, la visite de l'église paroissiale par le doyen de Bourgtheroulde ; mais ces réclamations n'avaient même plus d'écho. Dans un mémoire rédigé vers cette époque par l'abbé Terrisse lui-même, on n'opposait même plus aux prétentions des religieux des preuves de droit, et le grand archidiacre se sentait assez maître de la position pour dire de ses adversaires, avec un dédain assez peu contenu : « Les

(1) Arch. de la Seine-Inférieure, G. 1,308.

(2) Extrait du registre des délibérations capitulaires du Bec. Archives de la Seine-Inférieure, G. 1,308.

prieurs du Bec ont varié sur le titre qu'ils prenaient; les uns se qualifiaient officiaux, ou juges ordinaires de l'exemption du Bec, et en cette qualité ils exerçaient toute la juridiction épiscopale sur la paroisse; d'autres ont pris la qualité d'archidiacres du Bec, ce qui ne dénoterait qu'une juridiction subordonnée; enfin quelques-uns ont cru qu'ils étaient officiers et vicaires généraux-nés des archevêques. Quand M. d'Aubigny fit sa visite, le prieur lui dit qu'il était son official et son grand vicaire; il fit néanmoins la visite et lui défendit de prendre à l'avenir une qualité qu'il ne lui avait pas conférée; et depuis ce temps les prieurs du Bec, après avoir perdu la jouissance de leur prétendu privilège, ont perdu jusqu'aux titres qui pouvaient encore en conserver quelques vestiges (1). »

(1) *Défense de la juridiction de Mgr l'archevêque de Rouen, sur l'église et paroisse de Saint-André du Bec* (par l'abbé Terrisse.) — Arch. de la Seine-Inférieure, G. 1,308.

La dernière pièce importante que renferme la liasse 1,308 sur cet interminable conflit, est une réponse de Mgr l'archevêque de Rouen au Mémoire des religieux du Bec. Ce factum, rédigé le 24 février 1744, par l'abbé Cornet, secrétaire de Mgr de Saulx Tavannes, montre que les Bénédictins se soumettaient malaisément au droit de l'archevêque : il peut se résumer ainsi :

Mgr d'Aubigné, successeur de M. Colbert, fit la visite de l'église du Bec au mois de juillet 1718, et pendant tout son épiscopat il a exercé une pleine juridiction sur la paroisse.

M. de Bezons se pourvut auprès du conseil du comte de Clermont où l'affaire fut définitivement décidée en faveur de l'archevêque de Rouen.

Avec une possession aussi constante de la part des archevêques, on peut s'étonner que les religieux du Bec portent encore aujourd'hui des plaintes au conseil de Son Altesse, où l'affaire a été discutée et terminée il y a vingt-quatre ans.

Au fond, l'archevêque a pour lui le droit commun, et sans exa-

On sait que le Bec-Hellouin était une des abbayes les plus opulentes de l'ordre de Saint-Benoît. Un adage populaire qui caractérisait les principales abbayes normandes disait :

Saint-Ouen le noble, Jumièges l'aumônier,
Le Bec le riche. . . . . .

ce que venait confirmer cet autre dicton bien connu :

De quelque part que le vent vente,
L'abbaye du Bec a rente (1) ;

ses propriétés étaient immenses, tant en Normandie que dans l'Ile-de-France (2). Lorsque la Révolution éclata, elle possédait un revenu de 140,000 livres (3).

miner si les religieux du Bec ont eu une exemption, il suffit à l'archevêque de Rouen de prouver qu'ils n'ont plus la possession, et ce défaut de possession, suivant les canonistes, suffit pour anéantir la possession la mieux établie.

(1) Guilmeth. *Histoire de Brionne et les autres lieux circonvoisins*, p. 36, reproduit ce dicton avec une variante :

De tel côté que le vent vente
A l'abbé du Bec on fait rente.

En Bourgogne on disait aussi :

En tout pays où le vent vente
L'abbaye de Cluny a rente.

Lorain. *Histoire de l'abbaye de Cluny*, p. 227.

(2) Il y avait à Thierville une ferme qu'on appelait les *Cent acres*. Plusieurs granges monumentales que l'on voit encore à Theil-Nolent, à Bonneville-sur-le-Bec, peuvent donner une idée de ces exploitations agricoles si florissantes et qui étaient la source à peu près unique de tant de richesses.

(3) Le chiffre des revenus a été singulièrement exagéré par

Les revenus monastiques étaient généralement divisés en trois parts. L'abbé touchait un tiers exempt de toutes charges, le second devait être par lui affecté aux grosses réparations, à l'entretien du fonds de l'aumônerie, à l'acquit des fondations, etc.; les religieux touchaient le dernier tiers, mais avec quelques restrictions toujours avantageuses pour l'abbé. Pour se soustraire aux réparations et aux charges qui leur incombaient, les abbés commendataires cédaient quelquefois aux religieux le tiers sujet à ces charges, moyennant une pension fixe. C'est ce système qui fut adopté au Bec dès le XVIIe siècle. En 1654, Mgr Dominique de Vic, archevêque d'Auch, transigea avec les religieux moyennant une pension de 11,000 livres ; les revenus s'élevaient alors à 85,000 livres. Son successeur, l'abbé Colbert, dans une transaction passée en 1665, consentit à ce que cette pension fût réduite à 8,000 livres. En 1710, l'abbé Roger de la Rochefoucauld réclama 13,000 livres, puis rabattit ses prétentions aux 8,000 livres d'usage. Mais la communauté demanda un nouveau partage des biens. Il s'ensuivit un procès opiniâtre qui dura plus de trois ans et coûta aux parties des sommes considérables. Un arrêt du conseil d'État du roi de 1713 supprima la pension de 8,000 livres à cause du nouveau partage intervenu. L'abbé cédait à la communauté les biens de sa

Guilmeth et les auteurs de la *Normandie illustrée*, qui l'ont porté, nous ignorons pourquoi, à 700,000 livres. Dans le *Compte du revenu de la mense conventuelle de l'abbaye de Notre-Dame du Bec, tant pour l'année* 1790 *à laquelle on n'a pas touché que pour les arrérages*, on trouve au total la somme de 92,396 livres. Les arrérages figurent pour 23,583 livres. A la mense conventuelle, il faut ajouter la pension de 48,000 livres que l'on faisait à l'abbé. (Arch. de l'Eure. — Domaines nationaux.)

mense moyennant une rente annuelle de 48,000 livres, les religieux demeuraient chargés des réparations et de l'entretien de l'église, des bâtiments conventuels, des prieurés, fermes et maisons dépendants du monastère. Cette situation prouve mieux que tous les raisonnements que les commendataires ne voyaient dans leurs bénéfices que de riches sinécures à exploiter le plus avantageusement possible. Quant à la prospérité morale de leurs communautés, on ne voit pas qu'ils y aient beaucoup songé.

L'abbé de la Rochefoucauld, qui n'eut d'ecclésiastique que la tonsure, s'occupait peu de son abbaye du Bec, où il ne vint jamais. Pendant la guerre du Saint-Empire contre les Turcs qui envahissaient la Hongrie, il prit du service avec quelques jeunes seigneurs français dans l'armée du prince Eugène. Roger de la Rochefoucauld mourut à Bude, le 17 juin 1717. Il n'était âgé que de trente ans (1).

Son successeur fut un prince du sang, Louis de Bourbon-Condé, né le 15 juin 1709. Le roi le nomma au mois de juillet 1717; il avait à peine neuf ans (2). On

(1) « On apprit que l'abbé de La Rochefoucauld est mort à Bude en Hongrie, d'une fièvre maligne et de dyssenterie. Le pape lui avait permis de porter les armes contre les infidèles, et de conserver les bénéfices dont il jouissait pour soixante mille livres de rente. » — J. Buvat. *Journal de la Régence,* tom. I, p. 285.

(2) Dom Beaunier dit qu'il y fut nommé le 16 novembre 1717. Un acte notarié fait au nom de la communauté, daté du 19 juillet 1717, dit cependant que cette nomination aurait été faite le 16 ou 17 du même mois. — Archives de la Seine-Inférieure, G. 1.308.

Les revenus du jeune commendataire avaient quelques destinations assez curieuses. « Il y a plusieurs pensions sur l'abbaye du Bec, savoir : 2.000 l. pour M. Auteuil, écuyer de M. le duc;

le tonsura pour la circonstance, et il reçut le titre de comte de Clermont. Étrange personnage pour un abbé! Soldat d'un courage téméraire, il se montra mauvais général quand la retraite du maréchal de Richelieu, en 1758, l'eût placé à la tête de l'armée de Hanovre. Il avait été tout à la fois nommé abbé de Saint-Claude, de Noirmoutiers et de Saint-Germain-des-Prés. Ses mœurs étaient honteusement décriées, et les religieux placés sous son obédience devaient tenir en singulière estime un tel supérieur. « Il est abbé, disait Barbier dans son curieux Journal, et jouit de plus de 300,000 livres de bénéfices; il est cependant en habits brodés et galonnés avec une bourse à ses cheveux, et de plus est lieutenant-général des armées du roi, à la vérité avec dispense et permission du pape (1). » Le comte de Clermont devint, en 1743, grand-maître des francs-maçons de France, en remplacement du duc d'Antin, qui avait été nommé en 1738 (2). Au mois de décembre 1753, il entra à l'Académie française pour succéder à M. de Boze (3).

1,200 l. pour M. l'abbé de Boursac; 1,500 l. pour M. l'abbé de Fortia; 2,000 l. pour M. l'abbé Guyon, précepteur de M. le comte de Clermont, et 600 l. pour un page tonsuré. Dom Beaunier, *Recueil des évêchez*, etc., tom. II, p. 679.

(1) Barbier. *Journal*, tom. III, p. 69. — Cf. *Le comte de Clermont, sa cour et ses maîtresses*, par J. Cousin. Paris, 1867, 2 vol. in-12.

(2) Cette singulière fonction exercée par l'abbé-prince du sang expliquerait peut-être l'existence, dans les dernières années du XVIIIe siècle, d'une loge maçonnique au Bec, particularité qui fut signalée, il y a une trentaine d'années à M. l'abbé Caresme, par un vieillard qui avait passé son enfance au milieu des religieux. Nous devons dire que nous n'avons rencontré aucune trace de l'existence de cette loge maçonnique dans les documents que nous avons pu consulter jusqu'ici.

(3) Il eut pour concurrent Bougainville, le traducteur de l'*Anti-*

L'abbé du Bec ne parut qu'une fois au milieu des quarante. Il mourut le 16 juin 1771 (1).

Lucrèce. Sainte-Beuve a raconté, d'une façon charmante, l'entrée du prince au milieu des immortels. « Nommé le 1er décembre 1753, il n'était pas encore reçu au mois de mars 1754, et les réceptions alors suivaient de plus près les nominations qu'aujourd'hui. Le mardi 26 mars, qui était un jour d'académie, il résolut d'y arriver incognito et de surprendre l'assemblée. Il arrive au vieux Louvre, nous dit M. de Luynes, sans être attendu, et il entre dans une salle sans savoir où il était; il reconnaît que c'est l'Académie des sciences; il sort au plus tôt, et arrive à l'Académie française; il prend place auprès de l'abbé Alary. Le directeur, qui est M. de Saint-Aignan, n'y était point. Collé, qui nous complète, dit que Mirabaud présidait ce jour-là; il tenait du moins le bureau en qualité de secrétaire perpétuel. A la vue du soudain confrère qui faisait son apparition, il ne quitta pas le fauteuil pour le lui donner. Le prince, tout timide qu'il était, et aussi incapable de parler en public qu'un Nicole ou qu'un La Rochefoucauld, fit cependant, de sa place, un petit compliment à l'assistance, se félicitant d'être entré dans une compagnie si savante, où il trouverait des conseils et des exemples. Il dit encore, en recevant son jeton de présence comme les autres membres présents, qu'il s'en tenait si honoré, qu'il aurait envie de le faire percer pour le porter à sa boutonnière; il ajouta que ce serait sa croix de Saint-Louis d'académicien, et autres agréables fadaises. Enfin il paya ses confrères, un peu désappointés, de la meilleure monnaie qu'il put. On eut de sa bouche, de l'égalité tant qu'on en voulut à huis clos. Il avait escamoté sa réception. Mais il avait manqué, après l'avoir recherchée, cette bonne fortune unique et cette occasion de « popularité littéraire ». Hors ce seul jour, il ne parut plus à l'Académie. » — Sainte-Beuve. *Le comte de Clermont et sa cour,* pag. 46.

(1) A sa mort, l'abbaye fut mise en économat jusqu'en 1782, et confiée à M. Marchal de Sainscey, en sa qualité d'économe général du clergé. Le dernier abbé du Bec fut Mgr Yves-Alexandre de Marbeuf, évêque d'Autun, puis archevêque de Lyon (1782-1790.)

Le XVIIIe siècle nous fait assister, dans la plupart des monastères, à des fêtes, à des réceptions mondaines dont on aurait été fort étonné dans des âges plus rigides. C'est là, on peut le dire, un signe du temps. Au moyen de ces incursions du monde dans le cloître, l'esprit religieux tendra à s'amoindrir, le moine prêtera une oreille moins fermée à la rumeur philosophique qui déjà agite une société prête à s'écrouler sous ses propres fautes. Mais rappelons-nous qu'un La Rochefoucauld, qu'un comte de Clermont est abbé du Bec, et que l'hospitalité fastueuse des prieurs attire à l'abbaye des hôtes considérables. La porte demeure grande ouverte pour laisser passer les lourds carrosses de ces bruyantes compagnies; car on vient au Bec non pour s'édifier des vertus des religieux, mais pour se distraire, comme à un but de promenade. Tantôt c'est un personnage important de la province qui vient avec sa suite visiter l'église, ses sculptures, son riche mobilier; tantôt c'est l'archevêque de Rouen qui fait à quelque seigneur de marque les honneurs de la grande abbaye, dont on vante au loin les élégants parterres, les constructions splendides.

C'est ainsi que, le 17 octobre 1717, l'intendant de Rouen, M. Prosper Goujon de Gasville, baron de Châteauneuf, vint au Bec, accompagné de sa femme, de M. Jubert de la Bastide de Châteaumorant, abbé de Corneville, et de M. le grand archidiacre d'Évreux. Les habitants de la bourgade se mirent sous les armes et allèrent à sa rencontre à la porte du Parc. Le prieur et les religieux le reçurent au son de l'orgue et des cloches. Un somptueux dîner fut donné dans la salle des hôtes, mais « madame l'intendante fut servie en poisson chez le bailli de l'abbaye ». Le 21 octobre 1742, M. de

Saulx-Tavannes, archevêque de Rouen, arriva au monastère. Le maréchal d'Harcourt l'accompagnait avec son fils aîné Henri, comte de Lillebonne, et sa sœur, la marquise de Mailloc (1). Ils furent reçus à la porte de l'abbaye par le prieur et les religieux, et salués par les imposantes volées de grosses cloches. Après que l'archevêque eut visité, avec sa compagnie, l'église et la sacristie, on lui servit à dîner, mais ce fut dans le logis abbatial, « à cause des dames. »

Quelquefois l'archevêque de Rouen venait donner la confirmation. Le 26 août 1742, ce fut l'évêque de Séez, Mgr Louis Néel de Cristot, qui vint, à la prière de l'archevêque. Le 27 et le 28, le prélat dit la messe au grand autel et donna la confirmation à quelques jeunes religieux dans le chœur, puis aux fidèles que les curés des paroisses voisines avaient placés dans la chapelle de la Sainte-Vierge et le pourtour du chœur. Mgr de Saulx-Tavannes vint en personne le 8 juin 1748. Suivant le désir qu'il avait exprimé, on le reçut cette fois sans cérémonie. Il descendit à la porte du monastère et l'on sonna seulement les grosses cloches. Le prélat était accompagné de l'abbé Terrisse, son grand vicaire, et de M. de Marcouville, chanoine de la métropole. Le lendemain, il entra au chœur pendant que les religieux faisaient la procession dans le cloître, et après avoir assisté à la grand'messe, il donna la confirmation dans la chapelle de la Sainte-Vierge, ce qu'il continua après le dîner. Il partit vers cinq heures pour aller coucher au château de Brumare, chez le marquis de Cany (2).

(1) Claude-Lydie d'Harcourt, sœur du maréchal, veuve à vingt-huit ans de Gabriel-René de Créqui, marquis de Mailloc, qui mourut le 14 octobre 1724, à soixante-dix-huit ans.

(2) *Mémoires pour servir*, etc. Louis Bec-de-Lièvre, marquis de

La naissance du Dauphin, le 4 octobre 1729, qui fut le signal de réjouissances et de *Te Deum* par toute la France, fut fêtée à l'abbaye avec un éclat extraordinaire. Le récit que nous en ont conservé les *Mémoires* est un véritable petit tableau de genre. On illumina la grande tour Saint-Nicolas, le portail de l'église et la façade principale de la maison. Le duc de Brancas fit aussi brillamment illuminer son logis et son parterre. Les officiers de justice, les vassaux de l'abbaye qui habitaient le voisinage assistèrent, en armes, au feu de joie qui fut allumé dans la cour extérieure par le prieur en chape et le duc de Brancas, ainsi qu'au *Te Deum* qui fut chanté au son des cloches, au bruit du canon, des boîtes à feu et de toute la mousqueterie. A la fin de la cérémonie, le prieur jeta de l'argent au peuple, et l'on traita à la salle des hôtes les officiers de justice et les amis. Quant aux vassaux qui étaient venus avec leurs fusils et auxquels on avait abondamment fourni de la poudre, ils furent régalés sous le cloître avec de la viande, du cidre et du vin (1).

On a représenté les populations des campagnes comme exaspérées contre les moines au moment de la Révo-

Cany, frère du président au parlement de Rouen. Le château de Brumare était situé à Brestot (Eure).

(1) *Mémoires pour servir*, etc. Louis-Antoine duc de Brancas-Villars, né le 12 août 1682, pair de France en 1716, chevalier des ordres du roi et de celui de Saint-Janvier, s'était retiré à l'abbaye du Bec pour y finir ses jour dans les exercices de la piété chrétienne. Il en sortit néanmoins en 1721, et mourut en son hôtel, le 20 février 1750. Pendant son séjour au Bec, il occupait le logis abbatial. Voir ci-dessus, page 421.

Dans la volumineuse compilation composée de 1714 à 1741, par Daniel Saint, oratorien de Caen, et qui est aujourd'hui conservée à la Bibliothèque de Vire, on trouve à la page 366 du

lution. Assurément, il y a de tristes pages à enregistrer. L'exercice parfois trop rigoureux de droits et de privilèges seigneuriaux avait surtout suscité des haines qu'il ne fut alors que trop aisé d'assouvir. Toutefois, on ne voit rien de semblable au Bec, où la population témoigna de tout temps aux religieux une sympathie qui ne se démentit pas même au moment où ils durent quitter leur demeure. Au sein d'une population rurale, une abbaye avec son nombreux personnel, ses vastes exploitations agricoles, était une véritable providence. On y occupait toute une colonie de jardiniers, de menuisiers, de tailleurs, de charretiers, de gardes-moulins, de batteurs en grange. Le travail était assuré pour les ouvriers du pays, l'aumône était largement répandue, si largement même que le Grand Conseil du roi dut y mettre ordre par l'arrêt du 17 février 1770 concernant la distribution de l'aumône qui se faisait, un jour de chaque semaine, depuis la Chandeleur jusqu'à la Saint-Jean-Baptiste. Pendant des siècles, les habitants du Bec avaient pu vérifier la justesse de l'adage ancien : « Il fait bon vivre sous la crosse (1). »

tome XXV : *Une lettre de M. le duc de Brancas, solitaire retiré au Bec, adressée au prince de Monaco, sur la mort subite de M. le duc Régent.*

(1) Il n'était pas jusqu'aux malades pauvres de la contrée qui ne trouvassent des secours abondants à l'*apotiquairerie* du monastère, où un religieux leur donnait gratuitement les soins et les médicaments. Le dernier religieux qui fut chargé de l'apotiquairerie s'appelait dom Julien Benoist, né le 14 avril 1753, à Savigny (diocèse d'Avranches). Après la suppression des ordres religieux, il demeura au Bec, où il exerça la profession de pharmacien. Il mourut le 25 juin 1850, à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans.

Nous possédons une vieille formule pharmaceutique, pour la

Nous arrivons à la fin du XVIIIe siècle, à cette année fameuse de 1789 au seuil de laquelle nous voulons nous arrêter. L'étude que nous venons de faire a montré ce qu'était une grande abbaye du temps passé, son organisation, ses travaux, son milieu, ses relations. Il est impossible, en considérant ce rameau encore vigoureux du tronc séculaire de l'arbre bénédictin, de ne pas reporter sa pensée vers la congrégation de Saint-Maur à laquelle le Bec dut ses derniers jours de prospérité, vers cette société dont les membres se sont appelés d'Achery, Mabillon, de Sainte-Marthe, Massuet, Martène, Ruinart, Montfaucon, Lobineau, Clément, Tassin, Lenoir. S'il est vrai qu'une institution est d'autant plus grande et digne de respect que ses services sont plus réels et son influence plus durable, on peut affirmer hautement que la congrégation de Saint-Maur a bien mérité de la France (1). Il s'est trouvé des hommes qui ont cru spirituel de demander à quoi servaient les moines, de quelle utilité ils pouvaient être à la société. Leurs œuvres sont là qui répondent victorieusement à ces ineptes calomnies. Le flot envahissant du temps et du progrès qui a englouti tant de productions de l'esprit humain, a respecté les travaux des bénédictins dont l'érudition vaste et solide est en quelque sorte symbolisée par le majestueux format qu'ils aimaient à

confection d'un onguent, connu sous le nom d'*Onguent de l'abbaye du Bec*, et qui était encore, au commencement de ce siècle, fort en vogue contre les plaies, navrures et autres maux de ce genre.

(1) Sur les travaux et la correspondance littéraire des Bénédictins de Saint-Maur, Cf. *Rapport adressé au ministre de l'instruction publique*, par Alphonse Dantier. *Archives des Missions scientifiques*, 1857, tom. VI, p. 241-306.

donner à leurs œuvres. Ce fut de la cellule des religieux de Saint-Maur que sortirent les magistrales éditions de saint Bernard, de saint Augustin, de saint Grégoire, de saint Jérôme, de saint Anselme, de saint Jean Chrysostome, les *Annales de l'ordre de saint Benoît*, le *Nouveau traité de diplomatique*, l'*Art de vérifier les dates*, *la Gaule chrétienne*, *l'Antiquité expliquée*, le *Recueil des historiens*, l'*Histoire littéraire de la France*. Ce sont là quelques-uns des états de services de ces moines auxquels la science moderne elle-même a rendu hommage, puisqu'elle n'a pas cru mieux faire que de s'inspirer de leur méthode et de continuer leurs traditions. Honneur donc à ces savants généreux, à ces lettrés aimables, à ces érudits patients et sagaces, dont les immortels travaux ont si puissamment contribué à ouvrir à l'histoire la voie vraiment scientifique dans laquelle notre siècle l'aura fait définitivement entrer.

L'abbé Porée,

Curé de Bournainville.

XV

GLANES HISTORIQUES

RECUEILLIES

DANS LA VALLÉE DE L'EURE

ET LES ENVIRONS D'ÉVREUX

« Il faut se hâter de dessiner et de décrire si l'on veut conserver les restes de l'art de notre province : » c'est le conseil que nous donnait l'illustre M. de Caumont, de regrettée mémoire.

Sur ce sol normand, si justement appelé la terre des églises et des châteaux, on ne trouve guère de localités qui n'aient eu à montrer jadis quelque vénérable et somptueux édifice, ou du moins à offrir à l'admiration de l'artiste l'un de ces précieux ouvrages anonymes de sculpture, de peinture ou d'orfèvrerie, que le passé semblait prendre plaisir à léguer aux générations futures. Par malheur, les révolutions, le vandalisme et aussi le temps, qui détruit lentement mais sûrement les œuvres humaines les mieux assises et les plus dignes de passer à la postérité, ont déjà consommé la ruine d'un grand nombre. Lesquels d'entre vous, Messieurs, malgré le charme que vous font éprouver, malgré les émotions que vous inspirent ces vieux débris, revêtus de lierre comme d'un chaste linceul de verdure, n'ont pas

regretté de ne pouvoir les contempler dans leur primitive splendeur ! Quelle âme d'artiste n'a déploré l'entière disparition de tant d'églises, de châteaux, de monastères, dont les tours couronnées de flèches élancées, les toitures et les pignons aigus s'harmonisaient si gracieusement avec le paysage d'alentour ! Regrets stériles ! Les monuments, comme ceux qui les ont élevés, tombent et ne reparaissent plus ; un grand nombre, debout encore aujourd'hui, subira demain le sort de bien d'autres. Si donc une description ou un croquis fidèles ne les représentent à nos yeux ou à notre imagination, ces merveilles de pierre, de marbre ou de bronze ne laisseront peut-être même aucune trace, et avec leur souvenir s'effacera l'empreinte où se révélaient le génie et le caractère de nos pères dans leur originalité, leur vigueur et leur fécondité.

A notre époque de nivellement universel, un art uniforme, cosmopolite, tend à envahir notre France ; et au lieu qu'il existait autrefois un art normand, poitevin, bourguignon, auvergnat, nettement caractérisés, ayant, pour ainsi dire, la saveur du cru, de nos jours, le renversement des frontières et des limites de chaque province, en effaçant peu à peu les nuances du caractère de ses habitants, nous paraît aussi, comme conséquence, devoir affaiblir, sinon détruire entièrement, le cachet spécial de leurs œuvres. Elles sembleront sorties du même moule, frappées au même coin, et nous aurons alors un art aussi gascon que flamand, aussi italien que français, qui ne donnera point à nos arrière-neveux l'idée de ce que nous pouvons être chacun chez nous.

En fait d'art comme en matière de littérature, il est vrai de dire que « le style c'est l'homme ». Si donc l'on veut se faire une idée du caractère d'un pays, dans

ce qu'il a de particulier, il est temps de chercher et de recueillir les éléments de cette étude dans les données que peuvent offrir les œuvres architecturales aussi bien que les œuvres littéraires qu'il nous a laissées : les descriptions des monuments d'un passé qui s'éloigne chaque jour davantage n'auraient-elles d'autre but, elles nous paraîtraient suffisamment justifiées.

Des hommes d'élite, du reste, n'ont pas dédaigné de consacrer à ces travaux leur existence tout entière, et le succès a couronné leurs efforts. Nous sera-t-il permis à nous, homme de bonne volonté du moins, à défaut des éminentes qualités que nous devrions posséder pour parler devant vous, Messieurs, nous sera-t-il permis, après tous les autres, de ramasser encore quelques épis dans ces champs que vous avez explorés avec tant de bonheur et d'avoir la joie d'en grossir la gerbe commune dans la circonstance qui nous réunit ?

Nous avons commencé à former ces glanes dans la vallée d'Eure ; pays si riche des souvenirs guerriers de Philippe Auguste, des Anglais et de du Guesclin, et des souvenirs plus galants encore que belliqueux, de Charles VII et d'Agnès Sorel, de Henri II et de Diane de Poitiers, de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées. D'abord, par une description sommaire, nous essayerons d'attirer vos regards sur un monument qui, tout modeste qu'il est, mérite, croyons-nous, de les fixer un instant. C'est l'église de Pacy-sur-Eure.

L'église de Pacy-sur-Eure, dans son ensemble, est un monument de la seconde moitié du XIIe siècle, que je signale comme étant dans notre contrée le type le plus complet de la période romane de transition. A défaut de documents historiques qui permettent de préciser autrement que d'une manière approximative le com-

mencement et la fin des travaux, l'inspection la plus superficielle des différentes parties de l'édifice suffit pour se convaincre que les caractères de son architecture sont identiques à ceux des constructions dont la date a pu être rigoureusement assignée à cette époque. D'autre part, l'homogénéité de son style prouve que les travaux furent poussés avec vigueur ; et, à moins de supposer que ce monument n'ait été en retard sur son époque (ce qui paraît difficile à admettre dans un pays où le style ogival a pris des développements si rapides), il faut croire que la nef, les collatéraux et la plus grande partie du chœur et du transsept étaient terminés avant le XIIIe siècle. Si le XIVe et le XVe siècle ont laissé des traces dans les voûtes du transsept, elles sont si peu apparentes qu'elles n'ont, en aucune façon, altéré la physionomie générale de l'édifice. Il aurait donc encore son cachet primitif, sans les restaurations faites ces dernières années, restaurations qui, disons-le, ne sont pas toutes également heureuses. Ainsi la voûte de la nef majeure, dont les anciens architectes avaient légué la construction à leurs successeurs, vient d'être construite ; une porte ancienne a été murée dans le bras septentrional du transsept et une autre pratiquée (par compensation sans doute) au fond d'un collatéral où jamais on n'aurait dû en ouvrir ; le pilier central du portail de l'ouest a été depuis longtemps supprimé ; la dernière travée du bas côté droit sert de sacristie ; enfin, on a eu le tort de modifier les lancettes primitives de la dernière travée du bas côté gauche. Ces réserves faites : c'est une des rares églises qui ont subi, jusqu'à nous, le moins de transformations.

Le plan est une croix latine, inscrite dans un parallélogramme régulier. Cette forme de la croix, quoique

nettement accusée à l'intérieur, ne se fait remarquer au dehors que par le retour d'équerre formé de côté et d'autre de la nef par la ligne du transsept. Tandis que, dans presque toutes les églises romanes, nous voyons les transsepts très développés; ici, contrairement à cette disposition, les bras de la croix ne font aucune saillie en dehors des nefs latérales ou du corps même de l'église. Faudrait-il en conclure que, de prime abord, on avait l'intention de ne bâtir qu'une nef sur laquelle le transsept eût été alors en saillie? Nous ne le croyons pas : en tout cas, on aurait promptement modifié le projet, puisque les bas côtés sont bien de même structure que la nef majeure. Quoi qu'il en soit, deux rangées de piliers divisent l'intérieur en trois nefs. Cette disposition est parfaitement marquée à l'extérieur par les trois divisions verticales de la façade principale ou gable de l'ouest, différentes en hauteur selon les nefs auxquelles elles correspondent. Leur largeur est déterminée par deux contreforts à quatre retraits buttant le mur de la grande nef, et deux autres contreforts à deux retraits qui buttent les murs des basses nefs et limitent la façade.

Entre les deux grands contreforts s'ouvre le portail principal. C'est un arc ogival, de moyenne grandeur, à voussures formées de moulures toriques, supportées par deux colonnes dont les chapiteaux sont de la plus grande élégance. La flore murale du XIIIe siècle n'a jamais rien produit de plus parfait. La base de ces colonnes est formée de deux tores séparés l'un de l'autre par une gorge profonde ressemblant assez à un petit canal. Des espèces de feuilles sortant de dessous la moulure forment empâtement sur le socle; cette disposition se fait remarquer à la base de tous les piliers.

A la naissance du tympan, qui semble n'avoir jamais reçu de sculpture, sont des animaux fantastiques servant de supports.

Ce portail est surmonté de deux lancettes géminées très élancées, dont les proportions sont heureuses. L'ogive est toujours à moulures toriques qu'une colonnette unique reçoit à leur point de jonction ; deux autres colonnettes reçoivent la retombée des arcs à leur point opposé. Les bases et les chapiteaux reproduisent les particularités de ceux du portail. Le talus de ces lancettes est muni à sa base d'une forte moulure qui le sépare de l'étage inférieur, et le tout se termine par un pignon aigu percé, au milieu, d'une étroite ouverture à angle droit.

Les parties de la facade correspondant aux basses nefs n'offrent qu'une lancette étroite sans moulure, dont l'évasement, à l'intérieur, est beaucoup plus large qu'à l'extérieur. Cette façade, simple et sévère, est d'une grande pureté de lignes et assez soigneusement appareillée, tandis que celles du nord et du midi n'offrent à l'œil qu'un grossier blocage noyé dans du mortier et consolidé, de distance en distance, par des poutres jetées dans l'intérieur de la maçonnerie. On n'y a employé la pierre que dans les parties saillantes et architecturales ; par exemple, pour les contreforts, les fenêtres et les corniches des bas côtés et du grand comble, qui présente une série de petits modillons à têtes plates, billettes, têtes de clou et autres ornements de l'époque.

Le transsept à pignon aigu est percé d'une fenêtre sans style et sans caractère, refaite ces dernières années. Elle est enfoncée dans une arcade plein cintre en surplomb. A la place de cette fenêtre primitivement peut-être

devait-il exister, comme au chevet, trois lancettes, dont celle du milieu, plus haute que les deux autres. Mais nous n'avançons cette opinion que sous toutes réserves. Les deux bras du transsept, le chevet et chacune de ces parties, en particulier, par la disposition de leurs fenêtres reproduisaient ainsi le nombre symbolique 3, dont la signification est bien connue. Le transsept septentrional était percé d'une porte, aujourd'hui murée.

Deux autres portes latérales existent encore au sud et au nord. Cette dernière est peu curieuse ; l'autre est une ogive garnie de dents de scie, dont la retombée se fait sur des têtes curieuses malheureusement mutilées.

A l'intersection de la nef et du transsept s'élève un clocher octogne en charpente recouverte d'ardoises. Quatre de ses faces sont percées d'une lucarne. Ce clocher moderne, qui affecte de loin la forme d'une poivrière, n'a rien d'intéressant.

L'intérieur de l'église est particulièrement remarquable. Le caractère de cette architecture est plutôt la force du style roman que l'élégance et la légèreté du style ogival du XIIIe siècle. On est impressionné par la noblesse de ces formes, quoique cette impression ne résulte point de la grandeur des proportions. Six travées seulement y compris le chœur et le transsept, mesurant ensemble trente-trois mètres, font la longueur dans œuvre. Il est à remarquer que ces travées augmentent de largeur à proportion qu'elles s'éloignent du portail de l'ouest. La largeur est à peine de dix-huit mètres, dont huit pour la nef, du milieu de l'épaisseur des piliers, et cinq pour chacun des bas côtés. La hauteur sous clef de voûte est de quinze mètres. Les arcades sont fort basses : le clérestory n'a qu'une

élévation très médiocre ; on voit que l'architecte a tout réservé pour la partie intermédiaire ou triforium.

Les deux premiers piliers de la nef sont formés l'un et l'autre d'une colonne monocylindrique très trapue, reposant sur un socle octogone, et chaque colonne est couronnée d'un chapiteau à feuilles nervées, terminées par un fleuron. Un peu au-dessus de l'abaque de ce chapiteau s'élance une svelte colonnette, presque entièrement détachée, dont la base est remplacée par un cul-de-lampe à feuilles recourbées en crochet. Son chapiteau, accosté de deux pen lentifs, reçoit la retombée des voûtes.

Les autres piliers sont ordinairement composés de quatre colonnes cantonnées, à moitié engagées, supportant les arcs doubleaux. Elles sont du côté de la nef flanquées de deux colonnettes destinées à recevoir les arcs diagonaux des voûtes. Dans les basses nefs, ces colonnes, très irrégulièrement groupées, sont quelquefois remplacées par des têtes grimaçantes ou de simples culs-de-lampe à feuillages. Les piliers du transsept présentent aussi des groupes de colonnes, dont quelques-unes sont à huit pans ; plusieurs d'entre elles sont engagées au quart à peine de leur circonférence.

La voûte de cette partie de l'église est du XVe siècle. Elle porte à la clef l'écu de France, — d'azur aux trois fleurs de lis d'or, — soutenu par deux anges.

Le chœur n'occupe qu'une travée, laquelle n'a point de triforium. Au-dessus de l'arcade, la muraille est percée d'une fenêtre à deux baies, dont le tympan est rempli par un immense trilobe.

Le chevet est percé de trois fenêtres à plusieurs voussures à deux étages de colonnettes superposées. Cette partie nous paraît être un peu plus avancée que le

reste de la construction et pourrait être rapportée au XIIIe siècle.

Le triforium n'existe que dans la nef. Le transsept n'offre à la hauteur du premier étage d'un côté qu'une forte saillie supportée par des corbeaux de pierre. Cette saillie est assez large pour former trottoir.

Le triforium, très développé, comparativement à l'élévation des arcades et du clérestory, est composé, par chaque travée, de trois ogives robustes, renfermées dans un plein cintre. Les chapitaux des colonnes, toutes monolithes, ont leur tailloir carré, ils présentent une très grande variété quand à leur ornementation, qui est particulièrement soignée.

Le clérestory n'offre qu'une série de petites fenêtres géminées, très courtes, sans moulures. Les basses nefs sont éclairées par de simples lancettes.

Telle est en peu de mots l'église de Pacy. Il serait précieux d'en connaître l'architecte; malheureusement, comme tant d'autres, il nous a caché son nom. Cette église possédait naguère encore quelques peintures murales, qui ont maintenant disparu. La plus curieuse représentait le Sauveur, chargé de sa croix, rencontrant saint Pierre fuyant la ville de Rome pour échapper au supplice. A la hauteur de la tête des personnages se lisaient les inscriptions suivantes, en caractères du XVe siècle : *Domine, quo vadis? — Venio Romam iterum crucifi....* Quoique ayant été détériorées sous le lait de chaux dont on les avait recouvertes, ces colorations étaient encore très vives et les carnations surtout d'une grande finesse. Les linéaments des figures et les draperies des vêtements étaient indiqués par un simple trait. La pose de saint Pierre était remarquable. Nous avons pu constater que cette peinture avait été étendue sur un

enduit spécial, tandis que nous avons remarqué un ange peint sur le nu d'un pilier de la nef. Une inscription du XVe siècle existait au-dessous de cette peinture; malheureusement elle était indéchiffrable.

Après les peintures murales, signalons encore les boiseries du chœur, époque Louis XIII, qu'on a eu la maladresse de changer de côté, une paix en argent du siècle dernier. La face représente le crucifiement ; la sainte Vierge et saint Jean debout auprès de la croix ; au dos le nom du donateur : Messire Binet, eschevin de la Charité, avec la date 1716 Enfin une curieuse statue de sainte Anne, du XVIe siècle ; la frange de la robe porte, en caractères fleuris, l'inscription suivante, bordée de deux rangs de perles :

SANCTA ANNA. ORA PRO NOBIS

et une Vierge Louis XIV, qui n'est pas sans valeur.

Sous le Consulat, l'église Saint-Aubin de Pacy s'enrichit de l'orgue de la paroisse Saint-Pierre d'Évreux, supprimée pendant la tourmente révolutionnaire. Nous pensons que quelques panneaux de ses boiseries sont relégués dans les greniers de la cure. Elles n'ont, du reste, que très peu d'intérêt, et nous consignons simplement le fait comme souvenir historique. Sur les instances de M. Léopold Delisle, l'église de Pacy a été classée parmi les monuments historiques.

A quelques kilomètres de Pacy, sur le territoire de Villiers-en-Désœuvre, se voient encore des ruines assez importantes au milieu desquelles un curieux monument reste debout : c'est la chapelle de Chanu. Chanu fut, au moyen âge, le siège d'une commanderie qu'occupèrent successivement les chevaliers du Temple, de

Saint-Jean-de-Jérusalem et les chevaliers de Malte. Si nos souvenirs sont bien fidèles, cette chapelle doit être contemporaine de l'église de Pacy et présente les mêmes caractères architectoniques. C'est un long bâtiment surmonté d'un mur percé de deux ouvertures carrées, qui vraisemblablement ont dû recevoir des cloches. Cet édifice est voûté intérieurement. Des groupes de colonnes engagées dans les murs, dont la médiane est plus forte que les autres, supportent la retombée des arcs.

Un portail très remarquable de la fin du XIIe siècle existe encore au midi. Pour sauver cette curieuse chapelle aujourd'hui à usage de grange et vouée tôt ou tard à la démolition, nous avions cru devoir proposer le transport des parties architecturales pour les faire servir à la construction d'une chapelle projetée depuis longtemps à l'hôpital de Pacy. Serait-il prudent de donner suite à ce projet en prenant toutes les mesures et toutes les précautions qu'on doit prendre en pareille circonstance? C'est à vous, Messieurs, de nous le dire? La ville de Pacy posséderait ainsi deux monuments dont elle serait fière à juste titre et que très peu de localités de la même importance peuvent sans doute offrir aux regards de leurs visiteurs.

Il est regrettable qu'on abandonne dans l'herbe du cimetière de l'ancienne église paroissiale de Chanu de bonnes statues du XVe siècle, qui très probablement proviennent de la commanderie. A en juger par les costumes de chevaliers, elles représentaient sans doute des saints de l'ordre.

Signalons encore, dans le même canton, l'église de Menilles et son riche portail à voussures d'une ornementation assez exubérante pour faire disparaître les lignes

architecturales, ce qui assurément est un défaut que ne rachète pas sa richesse. Ce joyau de la Renaissance est très connu : il a été dessiné assez souvent pour qu'il soit inutile de le décrire. Toujours à Menilles : l'avant-dernier siècle a laissé un escalier monumental, dans le château où Puisaye se reposait, pendant que les fédéralistes essayaient, sans leur chef, de soutenir, dans la plaine de Brécourt, le choc des conventionnels.

Jetons encore, en descendant la vallée, un rapide coup d'œil sur les ravissantes boiseries d'Authouillet, et quittons les rives de l'Eure pour explorer encore quelques petits monuments dans la plaine d'Évreux.

Ce serait plaisir d'étudier le retable à personnages de l'église de Caillouet ; l'église, plus curieuse et plus vaste, de Notre-Dame-de-Prey, avec son intéressant portail de la Renaissance, sa grosse tour carrée, austère et sombre comme un donjon du XIIe siècle, percée de quelques rares meurtrières, et qu'on dirait bâtie tout exprès pour dominer la plaine et absorber à elle seule tout le soleil ; et tant de belles choses que nous ne pouvons mentionner qu'en passant : les jolis vitraux d'Arnières, ses fonts baptismaux du XVe siècle ; ceux du XIIe siècle de Saint-Sébastien-de-Morsant ; et les églises des Ventes, de la Bonneville, de Claville, où, si vous le voulez bien, nous nous arrêterons un instant.

La commanderie de Saint-Étienne de Renneville avait des extensions sur son territoire : le hameau de Beaulieu montre encore une chapelle et une massive construction rurale qui en relevaient. Quant à l'église de la paroisse, elle dépendait de messieurs du chapitre d'Évreux, qui présentaient à la cure. On voit encore dans une clef de voûte du chœur leurs armoiries : d'azur, à la Vierge d'argent, couronnée d'or, tenant son fils

dans ses bras, empiétant un croissant aussi d'argent et accostée de deux fleurs de lis d'or, l'une à dextre, l'autre à senestre. — Quelques verrières sont intéressantes. On voit dans une fenêtre saint Roch et saint Sébastien. Une verrière plus importante représente, tout à côté, la nativité et la décollation de saint Jean, le baptême de Notre-Seigneur et la prédication dans le désert. Ici le peintre a donné libre carrière à son imagination. Des oiseaux de toute espèce sont venus se percher dans les cimes touffues qui forment le fond du paysage. L'artiste avait-il quelque intention satirique, en faisant figurer dans cette scène, ici des orfraies et des chouettes, qu'on sait être ennemies de la lumière, là un renard rusé et matois à côté d'un lièvre peureux et inquiet; plus loin cette limace qui, chargée de sa maison, se transporte au désert avec toute l'agilité dont la nature l'a rendue susceptible? Tout porte à le croire. De nombreux auditeurs, hommes, femmes, enfants, Juifs, pharisiens, se pressent au pied de l'éminence sur laquelle est placé le prédicateur. Des sentiments divers les agitent. La physionomie des uns décèle l'incrédulité ou l'indifférence; sur le visage des autres se peignent le repentir ou la haine. Chaque personnage est traité avec art et pourrait fournir presque les éléments d'une étude sur le costume en France, vers le temps de François Ier.

La verrière suivante montre un saint Pierre extrêmement remarquable. La tête est fort belle : les vêtements de la plus grande richesse. Il tient de la main droite la double clef, symbole de sa double puissance. Au bas de ce vitrail : *Me Pierre de Quittebœuf et Nicolle Thorel.*

Des fragments intéressants existent encore dans les tympans de quelques fenêtres.

Même après les retables d'Aunay près de la Bonneville, de Saint-Élier et de Sébécourt, près de Conches, déjà signalés par M. Raymond Bordeaux, le retable du XVIIe siècle que possède l'église de Claville peut encore présenter un certain intérêt. C'est un petit édicule des plus mouvementés.

Après cette boiserie, je ne dois pas oublier de mentionner les hautes contretables de Tournedos et surtout la magnifique contretable du XVIIe siècle de Bernienville, la plus somptueuse peut-être que nous ayons jamais observée. L'entablement est soutenu par deux colonnes, dont les fûts creux, évidés à jour, sont formés de rubans et de feuillages. Mais ces feuillages, entremêlés de fleurs de lis, sont si bien traités, cette ornementation est tellement riche et d'un goût si fin, si délicat, que l'on se demande tout d'abord si cette magnifique boiserie était destinée à orner une de nos plus modestes églises rurales. Son tabernacle est d'une élégance telle, qu'un dessin seul pourrait en donner une idée. Les statuettes qui le décorent font plutôt penser, par leur merveilleux travail, à une ciselure qu'à une sculpture. Il n'est pas jusqu'aux parties plates qui n'aient reçu un genre particulier d'ornementation. Ainsi, derrière la statue du Christ placée sur la porte du tabernacle, est gravée une auréole elliptique rayonnante; d'élégants rinceaux gravés couraient sur les frises, et par leurs colorations et leurs niellures rehaussaient encore l'effet de ce tabernacle; malheureusement, elles ont été recouvertes de badigeon.

Le tableau du retable est, quoique sans signature, d'un bon peintre. Il représente l'agonie au jardin des Oliviers. Dans le groupe d'apôtres placé au premier plan, le saint Jean nous a semblé remarquable.

Nous avons vainement cherché le donataire ou l'auteur de cette œuvre, que nous n'hésitons pas à qualifier de magistrale. Aucune armoirie, aucune inscription ne nous permet d'asseoir, avec quelque probabilité, une opinion quelconque. Nous trouvons bien dans un *Registre de la Confrérie du Rosaire érigée à Bernienville en* 1661 « un mémoire instructif laissé à ses successeurs » par un curé dudit lieu ; mais il est inachevé, sans date et sans signature. Nous en donnons un extrait cependant, ne serait-ce qu'à titre de document pour l'histoire de la paroisse.

« J'ai donné déclaration à M. le prince de Conty, qui a succédé à M. de Vandosme en la barronie d'Ivry, pour le fond pbral qui est le chef-lieu du fief de la seigneurie d'Ivry scis à Bernienville, qui a été cédé et aumosné par haute et puissante dame Françoise de Lorraine, fille unique et héritière de Philippes Emanuel Duc de Mercœur qui épousa César duc de Vandosme qui étoit fils naturel d'Henry, 4e roi de France et de Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort marquise de Monceaux, né en 1594 et marié en 1609. Lequel fond a été aumosné sans aucune charge, etc. » — « J'ay donné aussi déclaration à M. de Rochechouart cy devant evesque d'Evreux pour les 5 acres de terre dépendantes de la cure qui relèvent de l'évêché, etc. »

De la déclaration faite à M. de Rochechouart ci-devant evêque d'Évreux, on peut conclure que ce document n'est pas antérieur à 1753, puisque ce ne fut que le 18 août de la même année que ce prélat fut transféré du siège épiscopal d'Évreux à celui de Bayeux. Il nous permet, malgré que ce soit bien vague, de hasarder une opinion.

Le fond presbytéral relevait du prince de Conty, qui

avait succédé à César de Vendôme, marié en 1609 à Françoise de Lorraine. Le retable est bien de la première moitié du XVIIe siècle. Serait-ce un don de quelque duc ou prince des familles dont il est ici parlé? Ou bien encore serait-il dû à la munificence d'un évêque d'Évreux de qui relevaient les terres de la cure? Nous l'ignorons; de nouvelles recherches nous le diront peut-être un jour.

L'église conserve encore deux flambeaux d'une admirable ciselure de l'époque Louis XIV. Un écusson surmonté de la couronne de comte est gravé sur le pied; enfin une Vierge, tenant sur ses genoux le Christ mort, porte sur la frange de son vêtement, en majuscules, cette inscription et cette date : « donnée par M. C. Abraham Simon de Croisy 1660. »

Dans cette revue trop rapide, nous sommes forcé d'omettre bien des objets d'art intéressants. Les bornes d'un rapport, quelque étendu qu'il puisse être, sont trop rapprochées pour y faire entrer tout ce qui mériterait d'y trouver place. Signalons encore cependant les délicieux reliquaires Louis XIII, en forme de monstrances, du Bois-Hubert, petite annexe de Tournedos, conservés par un hasard providentiel; les dix stalles François Ier de l'église d'Ormes et du Plessis-Sainte-Opportune, provenant de l'abbaye de Conches. Ces stalles, moins importantes que celles de Goupillières, puisqu'elles n'ont point de dossier, sont certainement du même temps. Les quatre panneaux des extrémités sont d'une exécution très soignée. L'un porte en bas relief des instruments de musique, violes, mandolines, etc., l'autre une sorte de panoplie faite de casques, cuirasses, corselets; celui-ci, une tête de mort feuillagée, un cercueil, un miroir, des torches renversées; celui-là,

un calice, un ciboire, des étoles. Tout cela est enguirlandé de feuillages admirablement traités. Ces panneaux sont encastrés dans des pilastres aux fines arabesques, aux chapiteaux dont l'abaque est couronné de lions, d'animaux fantaisistes en diables et toujours renaussés d'ornementations empruntées aux plus gracieuses formes végétales. Les miséricordes sont formées de têtes grimaçantes. On y voit aussi la salamandre, le buste de François Ier, à moitié sorti du bois, des écussons enrubannés, des constructions monastiques, jusqu'à l'artiste qui s'est jeté avec un rare bonheur devant son établi. Sur les accoudoirs s'accrochent des singes, des quadrupèdes, dans les poses les plus hardies, les plus souples, les plus flexibles : il semble que l'artiste n'ait eu qu'à laisser courir son ciseau pour faire jaillir du bois qu'il fouillait de merveilleuses originalités.

Parlerons-nous aussi des émaux de Saint-Aubin d'Ecrosville, admirable collection de chefs-d'œuvre, où sont retracées les grandes scènes de la Passion, portant la date bien authentique de leur origine, 1546? la description en serait longue ; qu'il nous suffise de les indiquer. Nous ne parlerons pas davantage de sa jolie église au portail si élégant, au pignon orné de médaillons François Ier ; ni de cette église de Sacquenville, dont la construction fait tant d'honneur à son architecte (Coventry) qui nous a laissé son nom dans une rosace de ses voûtes. Et cependant pourquoi ne pas citer encore la curieuse dalle tumulaire encastrée dans les murs de la modeste église de Caugé, de Robert d'Espagne, sieur du Luheré, mort le 15 juin 1660, et de son épouse damoiselle Rachel-Marie de Graveilles ; à Ferrière Haut-Clocher, des peintures murales fin du xve siècle d'une très grande origi-

nalité et aujourd'hui malheureusement presque toutes défigurées.

Nous bornons ici, Messieurs, notre travail. Ces quelques notes, que j'avais rassemblées pour ma satisfaction personnelle, n'étaient point, dans ma pensée, destinées à recevoir une semblable publicité. Il a fallu les insistances souvent réitérées d'amis auxquels nous ne saurions rien refuser, pour nous forcer à les mettre tant soit peu en ordre, et la bienveillance signalée de collègues et d'auditeurs aussi indulgents que vous, Messieurs, pour en avoir écouté la lecture.

L'abbé C. Quesnel.

XXVI

LE MUSÉE DE QUIMPER

Le musée d'antiquités de Quimper ne saurait rivaliser avec celui de Vannes : on y chercherait vainement ces pièces exceptionnelles qu'ont livrées les célèbres dolmens du Morbihan, et que toutes les collections préhistoriques, même les plus riches, lui envient ; mais en revanche, le musée du Finistère est infiniment mieux logé et installé.

Au rez-de-chaussée d'un édifice d'aspect monumental, dans une salle spacieuse, de nombreuses vitrines exposent aux yeux des visiteurs les antiquités, surtout des poteries, recueillies, en majeure partie, dans les tumulus du département. En face, une autre galerie, extrêmement curieuse, exhibe, avec les costumes bretons qui disparaissent de jour en jour, des bahuts et quantité d'objets locaux, anciens et modernes, qui retracent les mœurs du pays. Un large escalier en pierre conduit au premier étage, à la galerie des tableaux, dont un certain nombre méritent d'arrêter l'amateur.

On a suivi dans le musée de Quimper les mêmes dispositions que dans celui de Vannes ; pas de classement arbitraire selon les idées propres à tel ou tel conservateur, les objets divers restent réunis par ensemble de fouilles ou de trouvailles. Les poteries sont nombreuses

dans les vitrines, et comme nous nous occupons plus volontiers de céramique, c'est principalement à ce point de vue que nous allons passer en revue la collection de Quimper. Nous devons tout d'abord remercier Mlle Le Men, qui a succédé dans la conservation des antiquités à son père, de regrettable mémoire, des renseignements qu'à défaut du catalogue laissé inachevé par M. Le Men, elle a bien voulu nour donner sur les provenances.

Si on peut contester que les dolmens et autres constructions mégalithiques appartiennent à l'ère celtique, à laquelle a succédé l'époque gauloise, l'attribution des tumulus à ces premiers temps, longs et indéterminés, qui apparaissent à l'aurore de notre histoire, n'est à notre avis pas douteuse. Les produits céramiques que livrent ces sépultures, dans lesquelles, il est bon de le rappeler, on rencontre souvent du fer, sont encore fort grossiers, tout en dénotant une industrie moins rudimentaire que celle des dolmens. Les poteries sont communément faites à la main ou sur la tournette; l'argile en est à peine épurée, semée de grains de quartz ou de calcaire; elle n'a été soumise qu'à un feu de cuisson insuffisant, qui n'a pas ou a peu pénétré l'épaisseur de la pâte. La surface externe des vases est mate, rugueuse, ou n'a reçu qu'un lissage à la planchette sur la terre encore molle.

Tumulus de Kergoglé. Son mobilier funéraire n'est représenté que par un petit vase grossier à anse plate et à panse rebondie, l'orifice couronné d'un léger rebord, surface mate, terre grise, façonnage à la main, hauteur : 0m12. A côté, une urne ovoïde plus grande, 0m25, à col droit, terre blanchâtre, trouvée dans une fouille, dans la commune de *Quingal*. Elle contenait des cendres au milieu desquelles on a recueilli deux clous en fer. Le

tumulus de Peuquilly, près Poux-Croix, n'a également fourni qu'une urne très grossière en fort triste état, terre rougeâtre semée de grains de calcaire, qui offre cette particularité peu commune d'être munie de trois anses. Le *tumulus de Coatalio en Fouessant* n'a aussi donné qu'un vase en mauvais état, mais toutefois révélant une forme et une ornementation intéressantes. Il est haut de $0^{m}20$, les parois accostées de deux anses plates s'évident sensiblement vers la base et se referment aux deux tiers de la hauteur, montrant dans cette partie, au-dessus d'un large orifice à rebord, un décor en creux, composé de quatre bandeaux circulaires chargés de chevrons ; terre rougeâtre mal cuite, restée noire à l'intérieur par la simple pénétration de la fumée. Un autre vase extrait d'un tumulus, près de Brest, se présente à peu près dans les mêmes conditions de forme, d'ornementation et de grandeur : il est en terre rougeâtre à l'intérieur, les surfaces externes et internes coloriées en noir par enfumage ; il était accompagné d'autres tessons et d'une lance en bronze. Ce tumulus est reproduit en relief dans tous ses détails et proportions, la cella construite en pierres régulièrement appareillées, recouverte d'une dalle en schiste, était enfouie sous un tertre élevé et d'une assez grande circonférence.

Le tumulus de Kerauhart a livré trois urnes qui se rapprochent par leur galbe d'un des types les plus caractéristiques de la céramique gauloise, les vases à carènes. Ce sont des récipients en forme de cônes renversés, fermés à la partie supérieure de leur contour par un ressaut plus ou moins prononcé et surmontés d'un col qui circonscrit l'orifice. Ces vases sont munis d'anses, ce qui n'est jamais le fait de poteries gauloises. Le tumulus contenait en outre deux autres urnes pyriformes et

quantité de tessons en terre rougeâtre, décorés de dentelures, d'encoches, de bourrelets indiquant une fabrication grossière, tandis que d'autres en terre grisâtre, revêtus d'une mince couverte noirâtre, témoignaient d'une industrie en progrès sensible. Cette dissemblance peut faire douter que tous ces fragments proviennent de la même sépulture. Cependant, un pareil fait se remarque dans un ensemble de tessons de l'oppidum de Castel-Coz, fouillé par feu M. Le Men et décrit par lui, tessons accompagnés de silex, de haches en pierre polie, de fusaïoles, de meules et d'un anneau en bronze trouvés dans la même station. Les oppida ayant vu souvent une succession d'occupants, ces dissemblances dans les poteries qu'on y rencontre s'expliquent mieux que dans les tumulus. La même localité de Coz a fourni à un autre explorateur trois urnes à large panse couronnée d'un col droit, dont une de ton noir luisant, plus un morceau d'un bracelet en bronze. Le vase des tumulus, dont la ressemblance avec le type caréné de la céramique gauloise, céramique qui apparaît dans toute son originalité et sa plus large expansion dans les nombreux cimetières de la Champagne, est la plus frappante, a été extrait du tumulus de Kervoueltré en Saint-Jean-Trolimon. C'est une belle urne conique posant sur son sommet étroit, de 0m30 de hauteur; les parois en se refermant forment, aux deux tiers de la hauteur totale, une arête bien accentuée au-dessus de laquelle s'élève un col droit entourant une large embouchure

Toutes ces poteries, sauf peut-être la dernière, représentent la céramique celtique dans le musée de Quimper; avec les nombreux fragments de vases sortis d'un gisement, dit le souterrain de Rugeré, nous abordons l'époque gauloise. La cuisson des pâtes, quoiqu'elle

soit encore feuillacée, est meilleure; le façonnage indique l'emploi de la tournette quand il ne révèle pas l'usage du tour, comme sur certains spécimens ayant appartenu à des vases à gorge ou à des vaisseaux de grande capacité; les surfaces ont reçu un lustrage noir brillant. Quelques-uns de ces fragments sont particulièrement remarquables par un décor polychrome : ainsi les restes d'un vase pyriforme à pied, d'un galbe assez pur, montrent, au-dessous d'un col droit à rebord, sur fond rougeâtre, un bandeau circulaire noirâtre chargé de ronds couleur lie de vin, et circonscrit par des filets en creux accentués par l'introduction d'une matière blanchâtre. D'autres tessons, au lieu de traits incisés, sont ornés de cordons circulaires en léger relief. On a recueilli dans le souterrain de Rugéré, avec ces terres cuites, des lances et des flèches en fer. A rapprocher encore des types gaulois non carénés, un joli vase, trouvé sur la côte de Troenen : sphéroïde supporté sur un pied conique assez élevé et surmonté d'un collet à rebord à large ouverture, hauteur : $0^{m}18$; pâte noire par addition de charbon, surface plus claire par le polissage, ornementation en creux, des croisillons entre des filets circulaires. Dans un oppidum près de Landoudec, on a recueilli trois grandes urnes qui nous paraissent gauloises et que nous mentionnons simplement, parce que, dans l'une d'elles, on a trouvé de minces plaques de fer, supposées avoir appartenu à la calotte et aux jugulaires d'un casque.

Les poteries romaines, entières ou fragmentées, ne font pas non plus défaut dans la collection céramique de Quimper. Nous citerons, du cimetière de Carhaix, une urne sphérique de $0^{m}20$ de haut, à pied, terre et couverte dite samienne, décorée de stries enlevées à l'ou-

til, après la cuisson ; d'une station près de Pont-l'Abbé, au milieu de tessons de fabrication grossière, des fragments de poteries rouges samiennes en association avec des lances en fer et d'autres objets ; de Quimper même, dans des substructions de bains romains, les moitiés de deux vases sphériques, en terre noire, avec lustre noir très brillant, un fond de vase avec l'estampille SVCCVS, une jolie burette samienne à anse, pièce peu commune, le corps d'une amphore portant VIRTROS ; et enfin, quelques statuettes en terre blanche de l'Allier, trouvées dans le Finistère.

La céramique primitive tenant une large place dans la salle du musée consacrée aux antiquités, on a eu l'heureuse idée d'y faire figurer les instruments rudimentaires qui, dans certaines localités de la Bretagne, servent encore aujourd'hui à la fabrication des poteries communes. D'abord deux tournettes ou plateaux tournants, dont le disque supérieur, celui sur lequel le potier place la pelotte d'argile qu'il manipule d'abord en ballon, est supporté par de légers montants plantés dans le disque inférieur, celui qui reçoit, avec la main, l'impulsion et tourne sur un axe emboîté dans une planche fixée sur le sol. Il faut évidemment une grande habileté de main pour donner à la pièce un galbe régulièrement arrondi au moyen de la tournette, dont le mouvement est saccadé et vite interrompu. Cependant les défectuosités du tournassage des poteries primitives ne tenaient pas uniquement à l'emploi du plateau tournant, mais dépendaient aussi d'autres conditions, surtout d'un feu mal réglé qui faisait gondoler les pièces.

A côté des tournettes est placée la roue d'un tour à potier, qui fonctionnait encore il y a quelque vingt ans, à Quimper même : une simple roue de charrette cou-

chée horizontalement sur un axe et que l'ouvrier, assis sur un escabeau très bas pour avoir plus de force, mettait en mouvement d'un coup de pied. Des poteries modernes accompagnent cet outillage rudimentaire à l'aide duquel elles ont été faites. Elles ont conservé des formes primitives que le cours des temps semble avoir peu modifiées; ainsi un pot, à anses plates, montre la carène des vases gaulois, et la cuisson n'en est pas sensiblement meilleure; d'autres poteries n'ont pour décoration que des crans ou encoches sur les bords, ou sont cerclées d'un bourrelet avec impressions digitales.

Nous ne quitterons pas le musée de Quimper sans dire que les vitrines renferment, en dehors des tumulus, des antiquités préhistoriques dignes d'intérêt. Nous signalerons, entre autres objets, une série de plus de 80 celts en bronze des différents types, provenant des environs de Landevisiau, des bracelets curieux, une gouge en bronze et une pièce assez rare de même métal, le montant d'un mors de cheval, terminé à chaque extrémité par une tête d'animal; cette dernière trouvaille a été faite au Plessis, commune d'Eugnermel.

H.-A. Mazard.

XXVII.

DEUX CHATEAUX DU PAYS D'OUCHE

THEVRAY, 1489 — BEAUMESNIL, 1633

MESSIEURS,

Le 20 juillet 1848, lors de la dernière séance tenue dans la ville de Bernay par la Société française d'Archéologie, l'un de ses membres signalait la tour de Thevray et le château de Beaumesnil, et ajoutait que leur histoire était peu connue.

Vous avez visité hier ces deux monuments; je me garderai donc, Messieurs, d'essayer devant vous une description que vous donnera, du reste, un de nos savants collègues (1). Mais je me permettrai, si vous le voulez bien, de retracer ici quelques souvenirs relatifs à l'histoire et à la construction de ces demeures seigneuriales qui font l'ornement de notre pays d'Ouche.

(1) M. l'abbé Porée, *Bulletin monumental*, 1881, pages 558-562.

I.

THEVRAY.

(1489).

Les débris gallo-romains trouvés sur son territoire (1), et le vocable de Saint-Martin donné à son église, sembleraient faire remonter l'origine de Thevray à une époque ancienne.

La famille de Thevray était illustre et descendait, dit-on, des comtes de Conches. Jehan de Thevray était au nombre des chevaliers normands qui partirent, en 1096, pour la croisade (2). Ses descendants se signalèrent par leurs libéralités envers les établissements religieux du voisinage, et l'un d'eux, Roger, fonda, en 1173, la prébende de Thevray en faveur du chapitre d'Évreux. Suivant l'usage du temps, il reçut en échange de l'évêque d'Évreux « trente livres et un cheval ».

En 1377, Thevray échut pour lot à Jeanne de Thevray, épouse de Laurent de Menilles. En moins de vingt ans, les familles de Thevray et de Menilles s'éteignirent, et furent dès lors représentées par l'illustre maison de Chambray (3).

Au moment de l'invasion anglaise, Thevray était un

(1) On trouve au triage de la Marc-Perron des tuiles à rebord, du laitier et des fragments de poterie samienne.

(2) Gabriel Dumoulin, *Histoire de Normandie*. Les armes de Thevray étaient : *de gueules au lion naissant d'hermines*.

(3) Issue elle-même d'un puîné des anciens barons de la Ferté-Fresnel.

château fort, qui fut brûlé et détruit, malgré la courageuse résistance de la dame de Chambray et de ses fils (1), et il ne devait plus présenter qu'un amas de ruines quand il échut en partage, le 3 avril 1478, à Jacques de Chambray. Ce châtelain était un puissant seigneur, qui fut d'abord chambellan du duc d'Orléans, puis du roi de France, quand ce prince fut monté sur le trône. Devenu bailli et gouverneur d'Évreux, il voulut reconstruire le domaine paternel, ruiné par les guerres précédentes, et il commença à poser les fondations de la tour actuelle. Mais bientôt le procureur du roi au bailliage d'Évreux, voyant l'importance de cette forteresse, porta plainte, disant : « que noble homme messire Jacques de Chambray, chevalier, seigneur de Teuvray, s'estoit efforcé et efforçoit faire construire et éditier unne tour ou maison forte ayant fossés et ponts levis en son manoir et seigneurie dudit lieu de Tevray, ce que ledit chevallier ne pouvoit ou devroit faire, et que c'étoit nouvelle entreprise au préjudice du Roy et ses sujets, requérant deffense être faitte audit chevallier de plus faire bezogner audit édifice et que ce que fait avoit été fut rompu et demoly.

« Pour soy deffendre justifier et excuser de laditte plainte ledit chevallier a dit, remonstré et soutenu que son dit fief, terre et seigneurie de Tevray, étoit un noble plain fief de haubert de grande aancienneté tenu nuement du Roy, doüé de plusieurs dignités, franchises et libertés, et entrautres dizoit et soutenoit qu'entiennement au lieu et place où il avait encommencé et faizoit faire son dit édifice, y avoit unne Tour et maison forte pour la résidence, demeure et seureté des sei-

(1) Histoire manuscrite de la maison de Chambray.

gneurs de Tevray, ses prédécesseurs, qui étoient bien nobles, et que l'apparence du lieu faizoit le jugement de ce que dit est tant par la motte ancienne sur laquelle étoit et est l'édifice que par les anciennes murailles et fondements et grands fosséz larges et profonds qui y souloient être et que ce qu'il a fait et entendu faire n'étoit au préjudice du Roy ne ses sujets, mais seullement reparation de saditte motte et fossés avec laditte Tour et maison forte pour sa résidence et seureté de sa personne sans ce que puisse préjudice à la chose publique (1). »

Une enquête eut lieu, et Jacques de Chambray fut autorisé, le 6 juillet 1489, à continuer la construction de la tour actuelle, où le roi lui permit même d'avoir un canon pour sa défense. Ce puissant seigneur obtint, dix ans plus tard, le maintien de ses droits dans la forêt de Beaumont, à cause de son domaine de Thevray. Des aveux du temps indiquent qu'en échange des privilèges du seigneur de Thevray dans cette forêt, « il est sujet de venir et comparoir avec le prevost de laditte seigneurie le jour et feste de la Trinité chaqun an en ce lieu de Beaumont, devant la maison du Roy, dire chaqun unne chanson avec les autres ramagiers de laditte forest, appellés les Hallereauxs, et leur est baillé à chaqun un pain d'un denier par le receveur du domaine de ce lieu. »

Des aveux de Thevray (2) portent aussi parmi quelques sujétions singulières pour les vassaux, l'obligation suivante :

« Item lesdits hommes sont sujets, quand ils se

(1) Lettres données le 6 juillet 1489.

(2) Juin 1490.

marient sur ledit fief de Tevray, que leurs femmes viennent au manoir et maison dudit seigneur, le lendemain de leurs noces, dire une chanson en dansant et payer cinq sols tournois. »

Le fondateur de la tour de Thevray, bailli d'Évreux et chambellan du roi, fut un des ambassadeurs qui ratifièrent le traité d'Étaples. Il mourut en 1504.

Son testament est très intéressant et mériterait d'être rapporté textuellement (1); mais pour ne pas abuser de vos instants, je me contenterai, Messieurs, de vous en citer deux clauses :

« Item. Je veux et ordonne que mon corps soit inhumé et mis en sépulture dedans l'église monsieur Saint-Martin de Thevray, au lieu et place où est assis mon siège.....

« Item. Je laisse aux paroissiens de chaq'une des paroisses de Thevray, Saint-Aubin (2), Saint-Lambert (3), Le Chastelier (4), Le Nouyer (5) et Rubromont (6), huit livres tournois pour satisfaction des corvées et plaisir qu'ils m'ont fait en mes édifices de Thevray, pour les distribuer entre eux, ainsi qu'ils aviseront bon être, et à chaq'une des églises desdites paroisses je laisse quarante sols tournois. »

(1) Lebrasseur, l'historien du comté d'Évreux, a publié ce document d'une façon très incorrecte.

(2) Saint-Aubin-sur-Risle, paroisse aujourd'hui réunie à Ajou.

(3) Saint-Lambert-en-Ouche, paroisse aujourd'hui réunie à Beaumesnil.

(4) Le Chatellier-Saint-Pierre, paroisse aujourd'hui réunie au Noyer-en-Ouche.

(5) Le Noyer-en-Ouche.

(6) Rubremont, paroisse aujourd'hui réunie au Bosc-Renoult-en-Ouche.

Au désir de ce testament, il fut enterré dans le chœur de l'église de Thevray, puis dans une chapelle bâtie par sa famille, du côté de l'évangile. Son tombeau se composait d'une pierre sur laquelle se trouvait sa figure en relief. Cette pierre reposait sur six piliers et était ornée des statues des apôtres. La tranche portait cette inscription (1) :

Ci gist haut et puissant seigneur
Messire Jacques de Chambray
En son vivant chevalier
Chambellan ordinaire du roy
Grand bailli et gouverneur
D'Evreux lequel trepassa
Lan de grace 1504 le 4 mars.
Priez Dieu pour l'ame de lui.

Ce mausolée donna lieu pendant plus d'un siècle à des différends entre les chanoines d'Évreux, le châtelain de Thevray et la famille de Chambray. Il fut ensuite détruit par M. de Guyenro, possesseur de Thevray, et il ne subsiste plus aujourd'hui que la chapelle bâtie en pierre et silex, et dont la voûte porte encore les armoiries de Chambray alliées à celles de Chollet, de Menilles et de Thevray (2).

Voilà, Messieurs, quelques-uns des souvenirs qui

(1) L'inscription donnée par Lebrasseur est inexacte.

(2) A la place d'un ancien vitrail détruit, une verrière a été placée dernièrement par M. le marquis de Chambray. Elle représente saint Jacques et saint Jean, ainsi que le blason de Chambray, ceux des familles alliées et aussi celui de la maison de Thevray, depuis longtemps fondue dans celles de Menilles et de Chambray.

remontent à l'époque de la construction du château de Thevray. En considérant l'ensemble de cette habitation, dont une partie a été détruite récemment, ne vous semble-t-il pas que cette demeure, à la fois modeste et grandiose, rappelle l'existence large et intelligente de la race illustre qui y a séjourné pendant des siècles? C'est bien là que vivait une de ces familles normandes, dont l'esprit, né de la fierté du sang et de la vigueur de l'éducation, savait allier au soin assidu des affaires publiques la culture littéraire, en même temps que le goût des sciences et des arts. De cet esprit il ne reste souvent que les monuments qu'il a créés et auxquels il a attaché son empreinte. Mais ici, Messieurs, vous trouvez encore, à quelques lieues du donjon de ses pères, le dernier marquis de Chambray. Héritier des traditions de sa famille, il les continue en appliquant aux conditions de la vie moderne deux sentiments qui sont de tous les temps, l'indépendance du caractère et le dévouement à la chose publique.

II.

BEAUMESNIL.

(1633).

Dans l'origine, Beaumesnil dépendait des seigneur-de Beaumont (1). Ce ne fut qu'en 1242 que Robert

1 Il appartint successivement à Roger à la Barbe, fils d'Onfroy, mort à Préaux, sous l'habit monastique, vers la fin du XIe siècle, à son fils Robert III de Meulan, décédé le 5 juin 1118,

d'Harcourt-Beaumesnil, époux de Jeanne de Saint-Célerin, fonda la résidence de Beaumesnil (1). Ce domaine resta, jusqu'en 1415, dans les mains de cette branche de la maison d'Harcourt, et ses seigneurs se signalèrent sur tous les champs de bataille arrosés du sang de la chevalerie normande (2). Il appartint ensuite à la famille de Tournebu (3) et aux ducs de Lor-

et à son petit-fils Galeran II de Meulan. Ce dernier fut célèbre par sa révolte contre Henri Ier, et mourut sous le froc, comme ses aïeux, au mois d'août 1166. Son fils Robert IV de Meulan épousa Mathilde de Cornouailles, dont il eut une fille, nommée Jeanne, mariée en 1179 à Robert II, baron d'Harcourt, dit le Vaillant et le Fort. Ce seigneur, qui possédait Beaumesnil du chef de sa femme, le transmit à son fils aîné, Richard Ier, sire d'Harcourt, époux de Jeanne de la Roche-Tesson et père de Robert d'Harcourt-Beaumesnil, qui établit sa demeure dans ce domaine vers la moitié du XIIIe siècle.

(1) Toutefois nous devons faire remarquer que, selon Gabriel Dumoulin (*Histoire de Normandie*), le sire de Beaumesnil partit pour la croisade dès 1096 et qu'il portait : *de gueules à 2 fasces d'hermine*, armoiries des Harcourt-Beaumesnil. Le même auteur dit aussi que Robert de Beaumesnil périt vers 1050, au combat d'Hambrières.

(2) Robert III d'Harcourt-Beaumesnil, petit-fils de Robert et de Jeanne de Saint-Célerin, combattit à la bataille de Crécy, d'où il revint sain et sauf. Robert IV d'Harcourt-Beaumesnil mourut en 1390, au siège de Carthage. Robert V, son fils, périt au combat désastreux de Nicopolis. Enfin Robert VI de Harcourt mourut aussi bravement que ses ancêtres dans la défaite d'Azincourt, et laissa sa fortune à sa tante Marie de Harcourt, épouse de Guillaume Paynel.

(3) Guillaume de Tournebu, époux de Marie Paynel, fille de Guillaume et de Marie d'Harcourt, héritière de Beaumesnil, mourut vers 1418, au moment de l'occupation anglaise. Ce domaine fut alors donné par le roi anglais à lord Robert de Wylongby, qui en rendit aveu le 22 février 1418. Jean Ier et

raine (1), qui le vendirent, dans les premières années du XVIIe siècle, au marquis de Nonant.

Le nouvel acquéreur, messire Jacques Leconte-Duquesne, marquis de Nonant, baron de Beaumesnil, le Mesleraut, Brotonne et la Mare-Broc, chevalier et gentilhomme ordinaire et conseiller du roi en son conseil d'État, était lieutenant pour le roi au bailliage d'Alençon (2). Il désirait habiter cette contrée où se

Jean II de Tournebu, fils et petit-fils de Guillaume, furent ainsi privés de leur patrimoine, qui fut pris et repris par les Anglais jusqu'en 1449. Jean II de Tournebu était alors en Terre-Sainte, et il se présenta en 1469 à la monstre générale de Beaumont-le-Roger.

(1) De Jean II de Tournebu, Beaumesnil passa à Jean de Lorraine, bâtard de Vaudemont, et ensuite à son neveu René II, duc de Lorraine, de Bar et de Calabre, roi de Jérusalem, Sicile et Naples. Claude de Lorraine, son deuxième fils, le transmit à René III de Lorraine, qui épousa Louise de Rieux en 1554. Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, grand écuyer et grand veneur de France, leur fils, laissa la jouissance de Beaumesnil, à son frère naturel, René de Beaumesnil, bâtard d'Elbeuf, qui fut chevalier et doyen des chanoines de la Saussaye avant de se marier. Beaumesnil revint alors à Claude-Eléonore de Lorraine, qui épousa, le 6 juillet 1600, Louis Gouffier, duc de Roanès, et il fut vendu à cette époque au marquis de Nonant.

(2) Il n'est peut-être pas inutile de signaler quelques actes émanant du fondateur du château de Beaumesnil.

Le 19 septembre 1624, le marquis de Nonant donna 20 livres de rente à la Charité de Beaumont.

Le 4 mai 1625, il loua le regain des prés de Champignolles pour 80 livres de beurre salé.

En juin 1625, il était absent et parti pour aller au voyage d'Angleterre, à la suite de la reine d'Angleterre, sœur du roi Louis XIII. Il était accompagné de Jean Quevilly, son compatriote et son écuyer, qui avait aussi quitté Nonant pour habiter Beaumesnil, et auquel il fieffa, le 4 janvier 1629, divers biens

trouvaient déjà les seigneurs de Chambray, de Courbépine, de Cernières et de Bouffey, ses parents ou ses alliés (1). Mais le château de Beaumesnil, détruit en partie au moment de l'invasion anglaise (2) et resté

sis au Meslerault, moyennant une paire d'heures couverte de maroquin.

Le 20 janvier 1629, il fieffa à Jean Benois divers biens, sis au Noyer, à condition de payer les rentes seigneuriales et de dire un chapelet tous les ans, au premier jour de mai. Son mandataire pour cet acte était Guillaume Quevilly, en vertu de procurations en date des 28 décembre 1628 et 5 janvier 1629.

Le 3 septembre 1629, il louait la ferme de la Jouannière moyennant 590 livres, et l'année suivante, celle de Beaumesnil pour 900 livres.

Les 13 janvier et 18 septembre 1630, il donna procuration pour rendre aveu de la baronnie de Beaumesnil au comte d'Harcourt.

Les 18 novembre et 9 décembre 1631, il fieffa un étal sous les halles de Beaumesnil, moyennant une rente de 2 chapons, et le 6 septembre 1632, il loua la coutume de Beaumesnil 33 livres 12 sols.

Le 7 mai 1638, il passait bail du moulin à vent de Beaumesnil pour 50 livres par an, et il avait fait réparer le Moulin-Jumel, ainsi que ceux d'Épinay et du Petit-Harcourt.

(1) Le marquis de Nonant avait épousé sa parente, Marie Dauvet des Marets. Son beau-père, le comte des Marets, habitait le beau château de Courbépine, que le court séjour de la marquise de Prie devait rendre fameux dans la suite. Félix Le Conte de Nonant demeurait au château de Cernières, et Charles Le Conte de Nonant, baron de Ferrières, possédait le domaine de Chambray et la terre de Bouffey, qui passa ensuite à la famille Dauvet de Trigny. D'autres membres de la famille de Nonant possédaient encore les fiefs de Sommaire, de Rubremont, de Valmont, et de Gisay, à Thevray.

2) Selon l'aveu de lord Wylongby, seigneur anglais, qui en fut alors gratifié, le vieux château de Beaumesnil comprenait, en 1418, *manoir, chastel et mote*. En 1435, Florent, sire d'Illiers,

inhabité depuis lors, devait être une demeure trop modeste et trop restreinte pour la famille du nouveau châtelain et pour son entourage (1). Jacques Le Conte résolut donc de le remplacer par l'édifice actuel,

chassa les Anglais qui l'occupaient; mais ceux-ci s'en rendirent maîtres de nouveau, car, en 1441, les Français de la garnison de Couches vinrent y mettre le siège après la prise de Beaumont. Les assiégés, effrayés par la vue des bombardes et des canons, rendirent la place, et au mois de septembre de cette même année, le roi anglais se plaignait des échecs et des dépenses que lui causaient diverses places, notamment Beaumesnil. Cette terre était encore occupée par nos voisins d'outre-Manche en 1447, et il est probable qu'ils ne l'évacuèrent définitivement qu'en 1449, après avoir causé la ruine du donjon, dont le pied subsiste encore aujourd'hui près du château actuel. Il est vrai que la maçonnerie de la base de ce donjon a été maladroitement défigurée il y a quelques années; mais c'est à tort que M. Cl. Sauvageot (*Palais, châteaux, hôtels et maisons de France du* XVe *au* XVIIe *siècle*. Paris, 1867) dit que cette éminence est « un labyrinthe d'addition toute moderne ».

(1) Le marquis de Nonant eut sept ou huit enfants. Quatre moururent en bas âge :

1. Marie, née le 28 juin 1625, et qui fut tenue sur les fonts du baptême par deux *pauvres mandiants;*

2. Gabrielle, née le 7 mai 1626;

3. François, né le 20 août 1627, et qui fut inhumé peu après dans le chœur de l'église de Beaumesnil;

4. Anne, née le 12 octobre 1629. Le 28 décembre 1632, elle fut marraine de Anne Quevilly, avec son cousin, le fils aîné du seigneur de Gisay. Elle mourut jeune, et fut inhumée dans la chapelle du Rosaire de l'ancienne église de Beaumesnil.

Les autres enfants du marquis de Nonant furent :

5. François Pomponne Le Conte, marquis de Nonant, mort au château de Beaumesnil le 31 août 1654;

6. Renée Le Conte de Nonant, baptisée à Nonant le 21 septembre 1628. Elle passa sa jeunesse à Beaumesnil, où elle fut marraine, en 1635 et 1637, de Renée et Marie Quevilly. Puis elle

et il passa les marchés suivants qui donnent quelques renseignements sur cette construction.

Martin et Toussaint La Flèche allouèrent, le 23 juin 1631, la maçonnerie du devant du château moyennant 2,800 livres, plus 100 livres de vin (1).

Le 4 juillet suivant, Jean Loiseau, maître charpentier, demeurant au Bosc-Morel, se chargea de la charpente moyennant 450 livres et 12 livres de vin (2).

Le 23 août de la même année, Jean Gaillard ou Gallard, maître maçon, demeurant à Rouen, paroisse Saint-Éloi, alloua la maçonnerie pour 3,900 livres et 100 livres de vin (3). Ce Gaillard, qui semble être le

mourut peu d'années après son mariage avec le marquis Duplessis-Chatillon, seigneur de Rugles;

7. Catherine Le Conte de Nonant, née vers 1640. Elle survécut à tous ses parents, et épousa, en 1660, le comte de Chamilly.

Parmi les habitants du château de Beaumesnil, les actes de l'état civil signalent :

27 février 1627, Suzanne de la Londe de la Roche, qui y épousa Cyprien Raudot d'Ambenay.

18 juin 1631, Marie de Fréville.

1632, Marie de Fromont.

2 février 1637, Messire Guillaume Fleury, prêtre, aumônier de M. le marquis de Nonant.

2 février 1645, Jacqueline des Roteurs.

22 mars 1651, Jeanne Quevilly, qui y mourut pendant que son père était en Hollande, à la suite de M. de Bellidore, ambassadeur extraordinaire.

(1) Il est question dans ce marché du *pignon vers la tour blanche*, et il faut entendre par *devant du château* la façade principale, qui se trouve aujourd'hui du côté du parc.

(2) La signature de Loiseau diffère dans cet acte de celle qu'il mit, le 2 novembre suivant, au bas d'un marché pour la charpente du dôme.

(3) Cet acte indique une longueur de 103 pieds, et est signé par Gaillard et la marquise de Nonant.

principal entrepreneur, céda, le 26 août 1631, la taille des pierres, à raison de 40 sols par toise, à Charles Gueroult, Jean et Guillaume Henri et Léon Voisin (1).

Jean Gaillard céda aussi, le 29 août 1631, la maçonnerie, pour 2 livres 10 sols par toise, à Baptiste Bastard et Jean Bouroulle, demeurant tous deux à la paroisse de Saint-Pierre-de-Cernières.

Le marquis de Nonant alloua encore, le 2 novembre 1631, la charpente du dôme, moyennant 300 livres, à Jean Loiseau (2).

Enfin, en novembre 1633 (3), Pierre Lecourt, Pierre Boudin et Eustache Hédou, maître maçons, tailleurs de pierre, firent marché avec la marquise de Nonant pour la taille des pierres du château de Beaumesnil, moyennant 390 livres, et toujours en présence de Jean Gaillard (4).

(1) Ce Léon Voisin, maître maçon à Beaumont, mourut le 24 septembre 1658, à l'abbaye de Lyre, et fut inhumé le lendemain à Beaumesnil.

(2) Jean Gaillard signa aussi ce marché.

En comparant ces sommes aux comptes des architectes de la même époque, il est facile de voir qu'elles n'étaient que le 1/4 ou le 1/5 de ce qu'elles vaudraient en monnaie actuelle.

(3) En cette année 1633, une grande disette désolait la contrée.

(4) Les dates de ces marchés correspondent bien avec l'inscription suivante, qui se trouve aujourd'hui sur une plaque de marbre noir, à gauche de la porte d'entrée, du côté du bourg :

CE BATIMET COMECÉ PAR Mre JACQUES LECONTE
MARQUIS DE NONAT LIEUTENt POr LE ROY EN NORMADIE ET
DAME MARIE DAVVET EN L'AN 1633 ET ACHEVÉ EN 1640.

(Voir *Bulletin monumental,* 1881, page 559.)

Les actes de l'état civil de Beaumesnil portent qu'en octobre 1638, Gervais Lemarinier, couvreur en ardoises, mourut subitement dans le château de Beaumesnil, et que le 21 août 1651,

Le marquis de Nonant eut la douleur de voir mourir la plupart de ses enfants. Son seul fils, François Pomponne-Leconte, marquis de Nonant, baron de Beaumesnil, chevalier de l'ordre du roi, était devenu, en 1638, capitaine d'une compagnie de chevau-légers, et en 1641 lieutenant pour le roi au gouvernement des bailliages d'Alençon et d'Évreux. Riche héritier et brillant courtisan, le jeune marquis de Nonant épousa, au mois de mai 1651, Mlle de Lyonne,

Ayant sans en rabattre rien
Sept cent mille livres de bien.
(Loret, *Musée historique.*)

« Mlle de Lyonne n'était pas seulement recherchée pour sa dot; sa merveilleuse beauté pouvait se passer de cet appât, et le marquis de Nonant avait eu à lutter contre plus d'un rival éconduit. Le comte de Selle, l'un des concurrents malheureux du marquis de Nonant, conçut un si vif ressentiment contre ce dernier, qu'il le provoqua en duel peu de temps après son mariage. Le marquis sortit sain et sauf de ce combat; mais peu de temps après il mourait, âgé seulement de vingt ans et sans postérité (1). » Il décéda au château de Beaumesnil, le lundi 31 août 1654 (2). Il paraît qu'il s'était trouvé aux combats de Bléneau, d'Estampes et de Saint-Antoine de Paris.

Pierre Basire, surnommé La Fontaine, laquais de Mme la marquise de Nonant, se noya dans les fossés du château.

(1) *Etude sur les Médavy de Grancey,* par Desdiguières. Paris, 1870, p. 262.

(2) Son cœur et ses entrailles furent inhumés dans l'église de Beaumesnil, mais son corps fut porté à Nonant.

Son portrait fut gravé par Roussel, dans une bordure ovale.

Ses deux sœurs héritèrent de sa grande fortune. L'une d'elles, Renée, mariée au marquis Duplessis-Châtillon, seigneur de Rugles, trépassa peu de temps après, et le partage de sa succession eut lieu entre ses enfants et sa sœur Catherine Leconte, qui épousa, en 1660, Érard Bouton, comte de Chamilly.

Jacques Leconte, marquis de Nonant, mourut en 1659, et fut inhumé dans l'église de Nonant, où se trouvait la sépulture de sa famille. Quant à sa veuve, elle décéda le 19 juin 1663, au château de Beaumesnil, et fut enterrée le 30 juillet suivant par l'évêque de Séez, dans le caveau qu'elle avait fait creuser dans le chœur de l'église de Nonant et où se trouvaient déjà les corps de son mari et de son fils. Son cœur fut apporté ledit jour 30 juillet 1663, par dix curés, dans l'église de Beaumesnil, où il fut déposé le lendemain sous une colonne de marbre, près de celui de son époux (1).

accompagnée de son chiffre, formé des lettres P. F. L. C., surmontés de la couronne de marquis. Dans cette eau-forte, qui mesure environ 0m25 sur 0m28, le marquis de Nonant est représenté à mi-corps à l'âge d'environ seize ans. Sa figure, tournée à gauche du spectateur, est nette et expressive. Son nez est long et un peu relevé, tandis que ses yeux sont grands et ses cheveux bouclés. Outre un petit justaucorps qu'ornent des manches à larges crevés et une collerette en guipure, il porte un hausse-col et une écharpe brodée qui est nouée sur sa droite. Au-dessous du portrait on voit la signature de Roussel et les armes de Nonant, entourées du collier de Saint-Michel et supportées par deux sauvages armés de massues. Elles sont surmontées d'un casque dominé par un sauvage couronné portant aussi une massue.

Catherine de Lyonne, sa veuve, épousa en secondes noces François de Rohan, prince de Soubise, lieutenant général des armées du roi, mort en 1712, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

(1) Le 5 frimaire an II, la commune de Beaumesnil fut consul-

Ces nombreux décès survenus dans la famille de Nonant, au moment de la construction du château de Beaumesnil, empêchèrent l'achèvement de ce monument. D'après le plan primitif, il devait être accompagné de deux pavillons, dont l'un supportait une terrasse et l'autre un toit élégant. Ces pavillons projetés étaient en parfaite harmonie avec l'architecture du corps principal et n'auraient point présenté l'aspect disgracieux de ceux qui ont été bâtis à une époque récente.

Vers le milieu du XVIIIe siècle, après les de Chamilly et les Martel de Clerès, la comtesse de Graville, leur héritière, fit opérer quelques changements dans le domaine de Beaumesnil. Ainsi elle fit planter, vers 1760, diverses avenues, notamment celle qui longe le bourg (1), et quelques modifications furent alors apportées aux façades du château. Ainsi, on supprima l'appui des fenêtres du rez-de-chaussée que décoraient des draperies dont on aperçoit encore la partie inférieure, et l'on fit disparaître les croix de pierre qui se trouvaient à chacune des fenêtres. C'est probablement aussi au moment de cette malheureuse restauration que disparurent les balustrades en pierre qui ornaient le perron de la façade principale.

Enfin, Messieurs, vous n'avez plus rencontré au châ-

tée sur l'emploi de trois *représentations de cœurs*, l'un en argent, deux en plomb, qui se trouvaient dans un petit caveau, sous une colonne surmontée d'un chapiteau en métal bronzé qui était placé sur le tombeau de la famille des Nonant.

(1) Les terrains nécessaires à la création de ces avenues furent acquis par Mme de Graville, au moyen d'échanges et de rentes foncières dont le premier payement devait commencer au jour Saint-Michel 1758, pour ainsi continuer à perpétuité et sans espérance de rachat.

teau de Beaumesnil ces belles statues et ces grands vases qui naguère décoraient ses amples futaies. Une belle avenue projette encore son ombre sur des pelouses vertes ; mais le parc a perdu ses vastes allées à la française.

Espérons, Messieurs, que le château de Beaumesnil ne sera point privé des derniers ombrages qui l'entourent. Espérons aussi qu'il demeurera à l'abri des outrages des hommes et du temps et que longtemps encore les hommes de goût pourront admirer ce bel édifice que nous avons été heureux de voir classer au nombre des monuments historiques de France.

H. Quevilly.

DÉCOUVERTES GALLO-ROMAINES

A AUCH

M. Collard, membre de la Société française d'Archéologie, à Auch, avait envoyé au Congrès de Vannes un mémoire sur plusieurs séries d'objets de l'époque gallo-romaine découverts, dans ces dernières années, à Auch et aux environs. Les nombreux dessins qui accompagnent ce mémoire, exécutés à la plume par M. Collard, avec une très grande habileté, représentent la plupart de ces objets. Ils ont permis à l'auteur d'abréger son texte, qui ne se trouve, pour ainsi dire, plus réduit qu'à l'indication des provenances.

M. Collard mérite pour ce travail de sincères félicitations.

Non seulement il a manifesté un louable zèle pour l'étude des antiquités du pays qu'il habite, mais, de plus, il s'est préoccupé d'obtenir, presque toujours avec succès, la conservation de ces objets. Il en possède un grand nombre qui forment une intéressante collection.

Dans l'impossibilité où nous sommes de reproduire ces nombreux dessins, nous nous bornerons à une rapide indication de ces découvertes.

1° Découvertes en 1878 et en 1880 sur l'emplacement de l'asile des aliénés, à Auch, et en septembre 1878, dans la construction d'un acqueduc, à l'hôpital civil : nombreuses amphores gauloises ; fonds de pots en terre dite de Samos, avec marques de potiers ; débris samiens ornés de feuilles, de cordons d'oves, d'animaux, de rinceaux, de cannelures, etc. etc.

2° Fouilles à la Maison-Neuve, appartenant à M. Monedé, 1879-1880 : fragments d'inscriptions ...DIV...OD... ; vases samiens à reliefs : poteries, vases à panse renflée et ornée de stries ; médailles de bronze de Philippe le père, de Constantin II, de Constant, de Julien II ; médailles d'Auguste (autel de Lyon) ; fragments de mosaïque unie ; débris de marbres à moulures. Dans le jardin deux puits romains, construits à l'intérieur en petit appareil courbe et reliés entre eux par un conduit souterrain.

3° Découvertes au Halai, maison d'habitation de M. Monedé, 1879-1880. Là ont été retrouvés de nombreux fragments de statues en marbre blanc, plusieurs têtes de personnages à caractère historique, parmi lesquels M. Collard croit reconnaître Auguste ; des fragments de poteries samiennes dont l'une porte l'inscription HLARI sur une première ligne, et ATE·F sur une seconde ; des débris de mosaïques encore en place et différents ustensiles. Le tout attestait l'emplacement d'une ancienne et riche villa.

4° A la fin de l'année 1880, une découverte de dix-sept sepultures a été faite à la Hourre, à deux kilomètres d'Auch. L'une de ces sépultures, dessinée par M. Collard, était formée de deux petits murs en cailloux à sec, parallèles, de 0m50 d'épaisseur. Ces murs étaient recouverts d'une série de tuiles à rebord posées

dans le sens de la longueur, les bords tournés en bas, et une troisième série de tuiles formant le plafond de la sépulture reposait sur les deux précédentes. Toutefois cette sépulture était seule en ce genre. Les autres étaient enfoncées en pleine terre, accompagnées de débris de bois pourri et de grande quantité de clous attestant l'existence d'anciens cercueils. Parmi les objets qu'elles contenaient, M. Collard dessine et décrit un petit lapin en terre cuite retrouvé dans une sépulture d'enfant, des médailles de Gallien et de Commode, des anneaux, des fibules, des boucles d'oreilles, des épingles à cheveux en bronze, des fioles lacrymatoires, dont l'une conservait une substance brune, sans doute un parfum, et une patère en verre.

5° Mais la découverte la plus importante est celle d'une chambre sépulcrale qui a été mise au jour dans des travaux de terrassements sur le coteau de La Grange, près et au nord de la ville d'Auch, où d'autres traces de sépultures indiquaient qu'il y avait eu un cimetière de l'époque gallo-romaine. Cette chambre, dont il ne reste que la partie inférieure, était située sur un terrain en pente, de sorte que le mur du fond, vers le nord, se trouve actuellement dominé par les terres. Il est construit en petit appareil allongé, avec chaînes de deux rangs de briques, et conservé sur une hauteur de $2^{m}50$. La place de la chambre affecte la forme d'un rectangle de 9 mètres de long sur $6^{m}80$ de large. Le mur latéral, vers l'est, est aussi construit en petit appareil, et des deux autres, celui de l'ouest et celui du sud, il ne reste que deux assises en grand appareil. Toutefois, en ce qui concerne ce dernier, nous établirons quelques réserves sur l'authenticité de son état actuel. Il paraît être le résultat d'un arrangement opéré pendant ou après la décou-

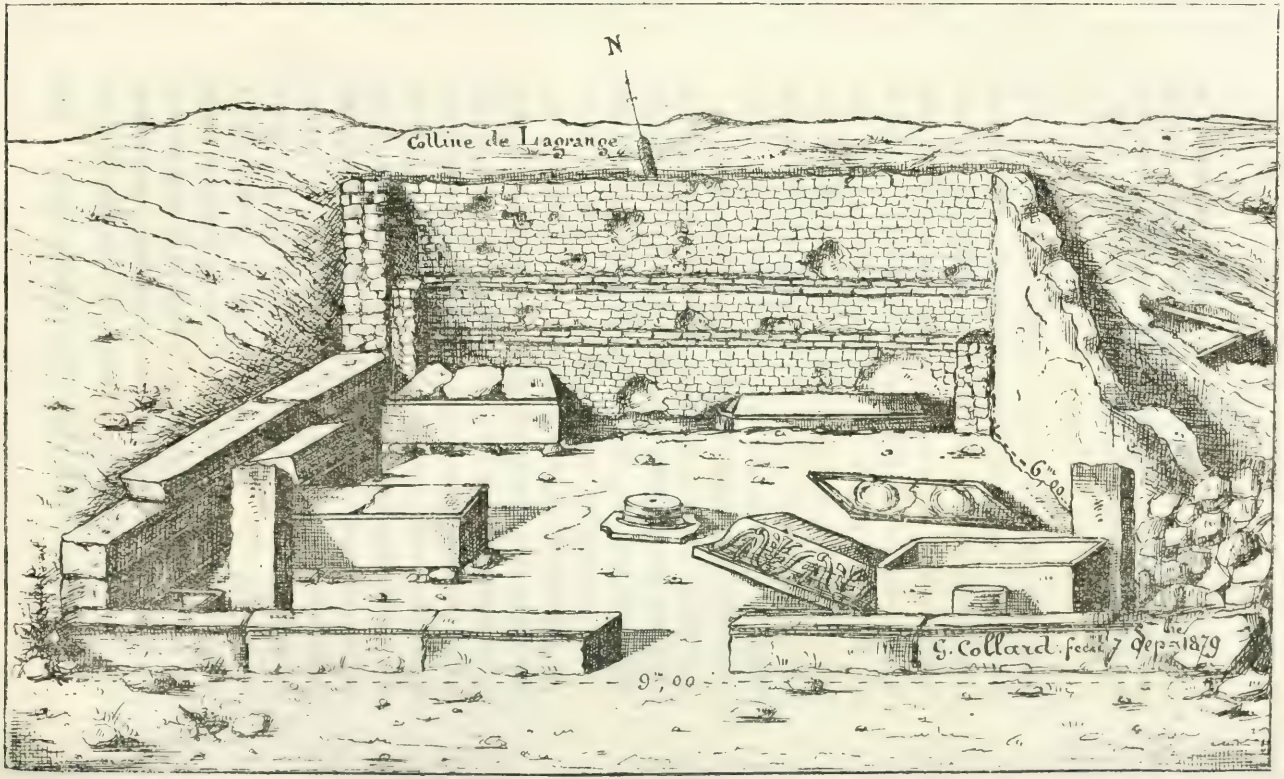
N
Colline de Lagrange
6m,00
9m,00
G. Collard. fecit 7 Sept. 1879

verte (1). Quoi qu'il en soit, au milieu de ce mur une interruption indique l'emplacement d'une porte ; deux pierres debout équarries, situées à l'intérieur, près des murs latéraux, faisant fonction de piliers, devaient supporter la voûte de la chambre.

L'intérêt tout particulier de cette découverte consiste dans la présence de sept sarcophages rectangulaires, les uns en marbre, les autres en pierre, trouvés en place à l'intérieur de la chambre. La plupart ont des couvercles plats ou à quatre pans. Près de la porte gît sur le sol, à côté de l'un des sarcophages, une pierre dont la face arrondie en doucine est ornée de palmettes à larges branches, d'un style négligé, indiquant une époque de décadence. C'est vraisemblablement un morceau de corniche ou un linteau. Malheureusement aucune inscription n'a été retrouvée. Il est probable qu'une inscription unique, indiquant le nom de la famille propriétaire de ce tombeau, se trouvait à l'intérieur sur la porte.

M. Collard a pu recueillir plusieurs petits objets dispersés sur le sol de cet hypogée, des fragments de tuiles, de briques, de vases, quelques fioles de verre, des ustensiles en bronze dont un stylet, des cubes de mosaïques, des médailles en bronze et en argent du IIIe et du IVe siècle, des enduits rouges, un fragment de plaque de marbre qui porte les chiffres VIII de forme maigre, effilée, plus des ossements et des crânes humains. Dans tout cela absence complète de signes chrétiens, et tout porte à croire que nous sommes là en présence du monument

(1) On lira avec intérêt des détails circonstanciés sur ce monument dans des articles publiés, au moment de sa découverte, par M. l'abbé Cazauran, dans un journal d'Auch, *le Conservateur*, 13, 20, 27 novembre et 6 décembre 1879.

funéraire d'une famille païenne. A en juger par le caractère général, le style négligé du fragment de corniche et celui de l'inscription retrouvé sur le morceau de marbre, on doit reporter au milieu du IVe siècle ce curieux monument.

Cette découverte est faite assurément pour attirer toute l'attention des archéologues. Cet hypogée, avec tous ses sarcophages, est, dans son genre, un spécimen des plus rares et des plus importants. Il peut même, croyons-nous, être considéré comme unique dans l'ordre des monuments païens sur le sol de l'ancienne Gaule, comme l'hypogée martyrium découvert et conservé à Poitiers par le P. de la Croix, est sans pareil en France dans l'ordre des monuments chrétiens.

La ville d'Auch doit se féliciter d'une découverte qui vient lui apporter un document nouveau, d'un grand intérêt pour l'histoire de ses origines, et nous avons l'espoir que des mesures efficaces seront prises pour assurer la conservation de ces précieux débris.

J. DE LAURIÈRE.

TABLE DES MATIÈRES

Liste des membres de la Société française d'Archéologie. I
Comptes du Trésorier. XLVII
Programme de la XLVIIIe session du Congrès archéologique de France. 1
Liste des adhérents. 5
Procès-verbaux des séances. — Séance d'ouverture du mardi 28 juin 1881. 11
Première séance du mercredi 29 juin. 27
Deuxième séance du mercredi 29 juin. 30
Première séance du vendredi 1er juillet. 36
Deuxième séance du vendredi 1er juillet. 45
Séance de clôture du dimanche 3 juillet. 51
Mémoires. — Mouvement des études archéologiques dans le Finistère, par M. l'abbé Abgrall. 57
Notice sur les œuvres archéologiques de feu James Miln, par M. l'abbé Luco. 62
Composition et gisements probables des haches en pierre polie et des colliers conservés dans le musée de Vannes, par le comte de Limur. 74
Sépultures circulaires, par M. James Miln. 90
Essai sur la destination des monuments mégalithiques en général, et en particulier sur ceux de la Bretagne, par M. Moulin. 117
De la destination des menhirs, par M. Paul du Châtellier. 138

Oppidum de Tronoën, par M. Paul du Châtellier . . 148
Fouilles au Champ-Rohel, par M. Fontès. 159
L'église de Pont-Croix (Finistère), par M. l'abbé Abgrall. 164
Les Gohilis (vieilles églises), par M. l'abbé Mary. . . 170
L'église cathédrale de Vannes, par M. l'abbé Le Mené. 177
Tapisserie de saint Vincent Ferrier, id. 238
Note sur un coffret du XIIe siècle, id. 248
Fouille à Carnac (tombe circulaire), par M. Fontès. 253
Funérailles du cardinal Guibé. Un mot sur la chapelle des Guibé à Rennes, par M. de Laurière. . 258
Souvenirs du diocèse de Vannes à Rome, par Mgr Barbier de Montault. 264
Quelques mots sur la numismatique gauloise de la Bretagne, par M. G. Vallier. 284
Bretagne et Dauphiné. Jetons historiques, par M. G. Vallier. 292
Visite des collections de M. le comte de Limur, par M. Micault 342
Fouilles des deux buttes d'Ambon, par M. l'abbé Luco. 349
Excursion à Plouharnel et à Carnac, par M. Paul du Châtellier 363
Excursion dans le golfe du Morbihan. 360
Séance supplémentaire à Bernay, le samedi 23 juillet. 366
L'abbaye du Bec au XVIIIe siècle, par M. l'abbé Porée. 372
Glanes archéologiques dans la vallée de l'Eure, par M. l'abbé Quesnel. 456
Le musée préhistorique de Quimper, par M. Mazard. 469
Deux châteaux du pays d'Ouche : Thevray et Beaumesnil, par M. Quevilly. 481
Découvertes d'antiquités gallo-romaines à Auch, par M. de Laurière. 498

TABLE MÉTHODIQUE

I

Temps préhistoriques.

Composition et gisements probables des haches en pierre polie et des colliers conservés dans le musée de Vannes, par M. le comte de Limur. 94
Sépultures circulaires, par M. Miln. 90
Essai sur la destination des monuments mégalithiques, par M. Moulin. 117
De la destination des menhirs, par M. Paul du Châtellier 138
Oppidum de Tronoën, par le même. 148
Fouilles au Champ-Rohel, par M. Fontès. 159
Fouilles à Carnac (tombe circulaire), par M. Fontès. 253
Fouilles des deux buttes d'Ambon, par M. l'abbé Luco. 349
Le musée préhistorique de Quimper, par M. Mazard. 469

II

Époque romaine.

Découvertes d'antiquités gallo-romaines à Auch (Gers), par M. J. de Laurière. 498

III

Moyen âge et temps modernes.

L'église de Pont-Croix (Finistère), par M. l'abbé Abgrall. 164

Les Gohilis (anciennes églises), par M. l'abbé Mary.. 170
L'église cathédrale de Vannes, par M. l'abbé Le Mené. 177
Tapisserie de saint Vincent Ferrier, id. 238
Note sur un coffret du XIIe siècle, id.. 248
Funérailles du cardinal Guibé. Un mot sur la chapelle des Guibé à Rennes, par M. de Laurière. . 258
Souvenirs du diocèse de Vannes à Rome, par Mgr Barbier de Montault. 264
L'abbaye du Bec au XVIIIe siècle, par M. l'abbé Porée. 372
Glanes archéologiques dans la vallée de l'Eure, par M. l'abbé Quesnel. 456
Deux châteaux du pays d'Ouche : Thevray et Beaumesnil, par M. H. Quévilly. 481

IV.

Numismatique.

Quelques mots sur la numismatique de la Bretagne, par M. G. Vallier. 284
Bretagne et Dauphiné. Jetons historiques, par M. G. Vallier. 292

V

Mélanges.

Mouvement des études archéologiques dans le Finistère, par M. l'abbé Abgrall. 57
Notice sur les œuvres archéologiques de feu James Miln, par M. l'abbé Luco. 62
Visite des collections de M. le comte de Limur, par M. Micault. 342
Excursion à Plouharnel et à Carnac, par M. Paul du Châtellier. 353
Excursion dans le golfe du Morbihan 360

PLANCHES ET BOIS

1. Sépulture circulaire de Nignol et de Coët-à-Touse; plan. 97
2. Sépulture circulaire de Nignol ; vue perspective 113
3. Arcades romanes de l'église de Pont-Croix. . . 165
4. Cathédrale romane de Vannes ; plan. 191
5. Cathédrale actuelle, id.. 195
6. Monnaie gauloise. 287
7. Id.. 288
8. Id. 290
9. Id. 291
10. Médaillon du Dauphin François, duc de Bretagne.. 292
11. Grand médaillon d'Anne de Bretagne et du Dauphin Charles-Orland. 296
12. Jetons bretons-dauphinois 320
13. Id. 336
14. Plan de l'abbaye du Bec. 384
15. Hypogée romain découvert à Auch 499

Imp. Paul Bousrez, 5, Rue de Luce — Tours.
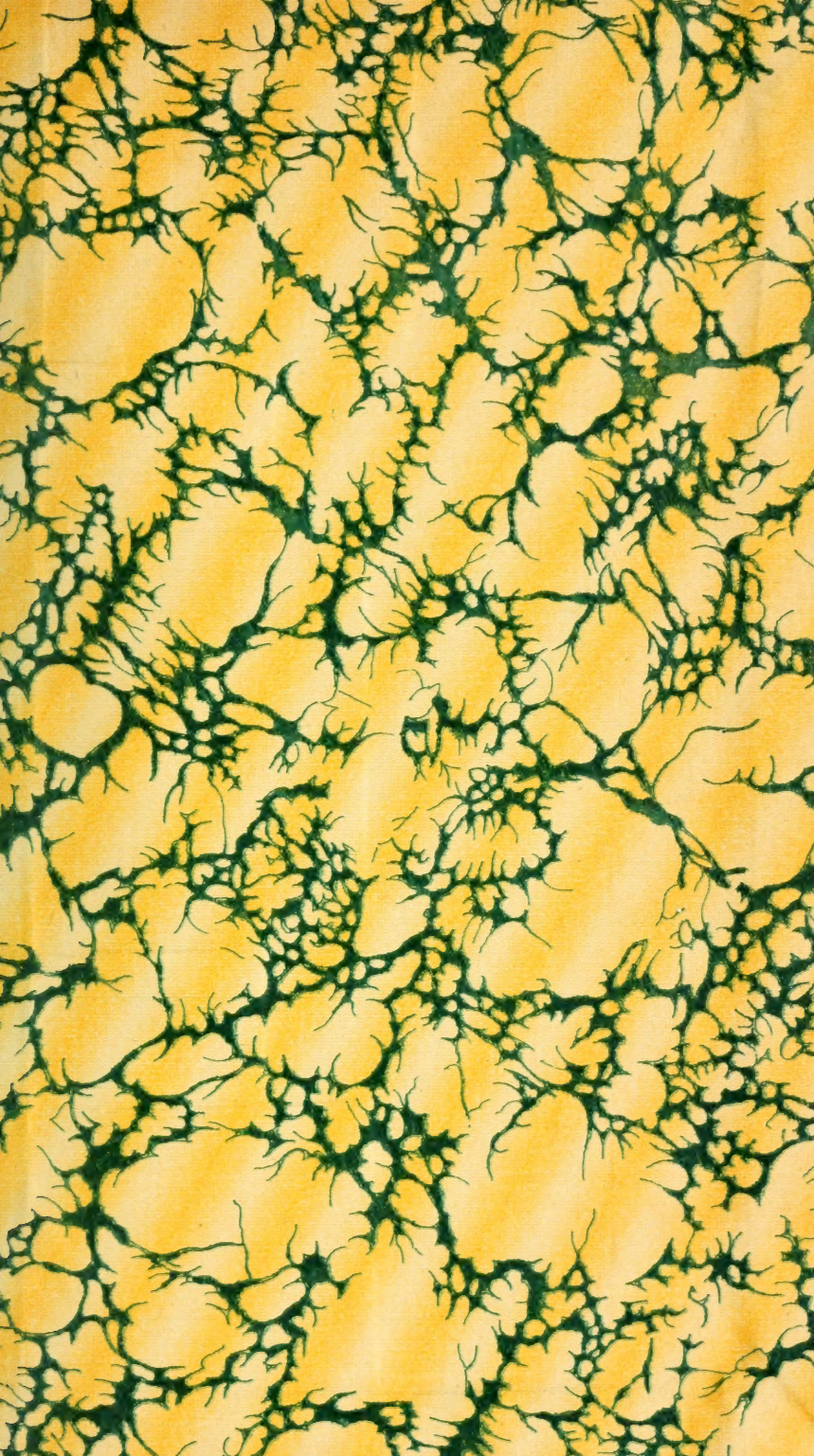
TTY CENTER LINRARY
3 3125 00670 3462